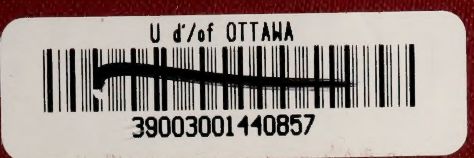

U d'/of OTTAWA
39003001440857

8-19-61

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/histoiredefrance10gabo

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME X.

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON	chez	Turbergue, libraire.
LYON	—	Girard et Josserand, libraires.
—	—	Périsse frères, libraires.
MONTPELLIER	—	Séguin, libraire.
—	—	Malavialle, libraire.
ANGERS	—	Lainé frères, libraires.
—	—	Barassé, libraire.
NANTES	—	Mazeau frères, libraires.
METZ	—	Mlle Constant Loïez, libraire.
—	—	Rousseau Pallez, libraire.
LILLE	—	Lefort, libraire.
DIJON	—	Hémery, libraire.
ROUEN	—	Fleury, libraire.
ARRAS	—	Théry, libraire.
NANCY	—	Thomas, libraire.
—	—	Vagner, imp.-libraire.
TOULOUSE	—	Léopold Cluzon, libraire.
LE MANS	—	Gallienne, libraire.
CLERMONT-FERRAND	—	Veysset, imp.-libraire.
RENNES	—	Hauvespre, libraire.
—	—	Verdier, libraire.
REIMS	—	Bonnefoy, libraire.
ROME	—	Merle, libraire.
MILAN	—	Dumolard, libraire.
—	—	Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN	—	Marietti (Hyacinthe), libraire.
—	—	Marietti (Pierre), libraire.
MADRID	—	Bailly-Baillière, libraire.
—	—	J.-L. Poupart, libraire.
LONDRES	—	Burns et Lambert, libraires, Portman stre Portman square.
GENÈVE	—	Marc Mehling, libraire.

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

AMÉDÉE GABOURD.

TOME DIXIÈME.

(1515 — 1574.)

FABRE & GRAVEL LIBRAIRES, 30, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

PARIS,

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

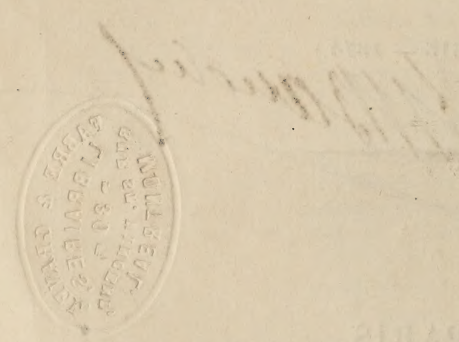
RUE CASSETTE, 4.

—

1858.

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.





DC
38
.G23
1855
v.10

HISTOIRE
DE FRANCE

MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS-ANGOULÊME.

FRANÇOIS Ier, dit LE PÈRE DES LETTRES.

(1515 — 1547.)

§ Ier. PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE.

Le jeune duc de Valois, comte d'Angoulême, qui succéda à Louis XII sous le nom de François Ier, était arrière-petit-fils de ce duc d'Orléans qu'avait fait assassiner Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Il descendait donc de Charles V et de saint Louis, et sous le dernier roi on l'avait désigné comme l'héritier présomptif de la couronne. Né, en 1494, de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie, François Ier régnait à l'âge de vingt ans et quelques mois. On le disait avide de gloire militaire, et possédé, comme ses prédécesseurs, de la manie des conquêtes. « Beau prince estoit, dit le Loyal Serviteur de Bayard, autant qu'il y en eust au monde ; jamais n'avoit esté veu en France

roy de qui la noblesse s'esjouit tant. » La noblesse, en effet, était lasse de l'austère économie et de l'administration régulière qui avaient caractérisé le gouvernement de Louis XII. Sous un roi jeune, élégant, hardi, ami du luxe et des fêtes, et avant tout désireux d'imiter les héros de chevalerie, elle se promettait de brillantes destinées et de vaniteuses satisfactions. La cour aspirait à devenir un foyer de galanterie et une école de plaisirs ; ceux qui commençaient à mériter les noms d'artistes et de poëtes voyaient avec bonheur, à la tête de l'État, un prince que son gouverneur, Arthur Gouffier, sire de Boisy, avait essayé d'initier aux notions du goût et à l'intelligence des splendeurs de l'Italie. Le peuple, qui aime les rois vaillants et beaux, et qui sourit à leurs prodigalités, dont cependant il porte le poids, le peuple lui-même entourait des plus vives sympathies l'héritier du « bon roy Loys, » et un magnifique avenir semblait ouvert à toutes les espérances.

Si jeune qu'il fût, François avait déjà fait ses preuves ; en 1512, il avait refoulé les Espagnols au delà de la Navarre; en 1513, après le désastre de Guinegate, Louis XII l'avait choisi pour couvrir avec une armée les frontières septentrionales de la France et fermer aux vainqueurs les routes de Paris. A son avénement il introduisit peu de changements dans le personnel des grands emplois politiques : le sire Gouffier de Boisy, avec l'office de grand maître de la maison du roi, se vit confier la direction générale des affaires ; le comté d'Angoulême fut érigé en duché en l'honneur de Louise de Savoie, mère du nouveau souverain ; à la recommandation de

cette princesse, ambitieuse et influente, Antoine du Prat, premier président du parlement de Paris, fut élevé à la dignité de chancelier; Chabannes la Palisse fut fait maréchal de France, et l'épée de connétable fut donnée au duc de Bourbon, qui en était digne plus encore par ses talents que par sa naissance. Or quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis la mort de Louis XII lorsque Marie d'Angleterre, veuve de ce roi, consentit à épouser en secret Charles Brandon, duc de Suffolk, l'un des courtisans favoris de Henri VIII. Dès que ce mariage, si peu digne de la veuve de Louis XII, eut été rendu public, Marie d'Angleterre retourna dans son pays avec son nouvel époux.

La cérémonie du sacre eut lieu à Reims; puis « le roy, sa couronne prinse à Sainct-Denys, s'en revint faire son entrée à Paris, qui fut la plus *gorgiasse* et triomphante qu'on eust jamais veue en France; car de princes, ducs, comtes et gentilshommes en armes, y avoit plus de mille à douze cents. L'entrée faite, y eut plusieurs joustes et tournois en la rue Saint-Antoine, où chacun fit le mieux qu'il peust (1). » Au milieu de ces pompes officielles et de ces divertissements populaires, François Ier méditait avant tout de faire valoir, à l'exemple de Charles VIII et de Louis XII, les prétendus droits de la couronne de France sur le Milanais, où régnait alors Maximilien Sforza, fils de Ludovic le More. Lors de son couronnement il avait, lui aussi, affecté de prendre le titre de duc de Milan, et cette prétention annonçait à l'Europe que de nouvelles

(1) Le Loyal Serviteur, ch. 59.

guerres allaient ensanglanter les États cisalpins. « Le roy se voyoit paisible de tous costés, dit Fleuranges, jeune, riche et puissant homme et de gentil cœur, et gens autour de luy qui ne lui desconseilloient pas la guerre, qui est le plus noble exercice que peut avoir un prince ou un gentilhomme, quand c'est bonne querelle ; et ainsy commença à dresser son armée pour faire le voyage d'Italie. » D'ailleurs il ne déplaisait ni à la bourgeoisie, ni à la noblesse que la France, sous un roi chevaleresque et audacieux, prît une éclatante revanche des échecs subis par Louis XII. On s'indignait chez nous de ce que le Milanais, cette riche contrée où tant de sang français avait coulé par les armes, fût devenu la proie des Suisses, grossiers montagnards, qui vendaient leur alliance au plus offrant. Ces mêmes Suisses avaient vaincu à Novarre l'élite de nos troupes, et La Trémouille s'était humilié devant eux à Dijon en achetant à haut prix leur retraite. Le peuple et les grands avaient hâte de faire repentir ces orgueilleux voisins et de rétablir l'honneur du drapeau par delà les Alpes. C'était donc avec l'assentiment de la France que le roi méditait une nouvelle invasion en Lombardie.

Or, avant de déclarer hautement ses projets, François Ier crut devoir rattacher aux intérêts de la France les puissances dont on pouvait appréhender l'inimitié. Les alliances conclues précédemment avec les Vénitiens furent renouvelées. L'archiduc Charles d'Autriche, fils de Philippe le Beau et souverain des Pays-Bas, témoigna le même désir de la paix. Chef d'un peuple indocile, héritier présomptif des États d'Au-

triche et d'Espagne, mais craignant la partialité de son aïeul maternel pour Ferdinand, son frère, sa faiblesse présente, l'intérêt de sa grandeur future, tout l'engageait à ménager la France. Éclairé d'ailleurs par les conseils de son gouverneur, M. de Chièvres, le jeune archiduc, âgé de seize ans, mais qui fut plus tard Charles-Quint, fit hommage à François Ier pour les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, et les deux princes signèrent une convention, peu sincère à la vérité, qui leur donnait au moins pour quelque temps la sécurité réciproque qu'ils se demandaient l'un à l'autre. Cette convention stipulait le mariage de l'archiduc avec madame Renée, seconde fille de Louis XII; cette princesse était à peine âgée de six ans; elle devait épouser plus tard Hercule II, duc de Ferrare, et nous verrons son nom tristement associé à celui de Calvin. Quoi qu'il en soit, par le même traité, les deux souverains contractaient une alliance offensive et défensive; François garantissait à Charles la succession future de l'Espagne, et Charles promettait au roi de restituer la Navarre à Jean d'Albret, son allié. Bien que petit-fils et héritier présomptif de Ferdinand le Catholique, le jeune archiduc s'engageait à ne point soutenir son aïeul contre la France dans les différends qui séparaient ce royaume de l'Espagne au sujet de la Navarre. Octavien Frégose, doge de Gênes, remit cette ville au roi de France, et s'engagea à y recevoir garnison française dès que François Ier aurait mis le pied en Italie et se trouverait en mesure de mettre ses alliés à l'abri de toute réaction du dedans ou du dehors. Vers le même temps (5 avril) fut re-

nouvelé le traité de paix précédemment conclu par Louis XII avec Henri VIII, roi d'Angleterre.

D'un autre côté, Ferdinand, l'empereur, les Suisses et le duc de Milan, Maximilien Sforza, formèrent une ligue pour la défense de l'Italie. Prosper Colonna, général désigné par le duc de Milan, eut ordre de se porter avec une armée au pied des Alpes et de défendre tous les passages, du mont Cenis au mont Genèvre. Il s'acquitta de ce devoir autant que put le lui permettre la connaissance du pays. « Je l'atteste, écrivait-il quelques jours après ; à l'exception des passages gardés par les Suisses, les Alpes sont partout impénétrables ; le Pô n'est nulle part guéable aux approches de l'automne. On peut prévoir les efforts humains ; mais qui peut prévoir les miracles ? » Ces miracles furent accomplis.

François Ier acheminait sur le Dauphiné les différents corps qu'il destinait à la conquête de Milan ; l'armée expéditionnaire se composait de deux mille cinq cents lances, chacune de huit chevaux, de six mille fantassins gascons, de quatre mille aventuriers français et de huit à neuf mille lansquenets, recrutés dans la Basse-Allemagne. Le roi suivait de près avec l'élite des princes et des seigneurs, parmi lesquels on remarquait le connétable, Charles de Montpensier, duc de Bourbon, le duc de Châtellerault, Chabannes la Palisse, Trivulce, les ducs de Lorraine, de Vendôme et d'Alençon, les comtes de Saint-Pol et de Guise, et enfin Lautrec et Bayard. Arrivé à Lyon le 15 juillet, François déclara sa mère Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, régente du royaume tant que durerait l'ab-

sence du roi. Il se rendit ensuite à Grenoble. Le connétable l'avait précédé avec l'avant-garde. Au mois d'août, l'armée s'engagea, vers la gauche du mont Genèvre, dans un défilé que n'avait encore franchi aucune force militaire, et qui lui fut indiqué par un paysan des Alpes. Après cinq jours d'une marche rude et difficile, pendant laquelle il fallut percer des galeries, jeter des ponts, faire sauter des rochers et traîner à bras une pesante artillerie, les troupes françaises, victorieuses de toutes les difficultés, et réussissant ainsi à déjouer les dispositions de Prosper Colonna, entrèrent subitement sur les terres du marquisat de Saluces. Le même jour (15 août), les premiers détachements surprirent le général ennemi comme il était à table, et le firent prisonnier sans lui laisser le temps de combattre et de rallier à lui les Suisses dispersés et postés au pied des montagnes. Le passage des Alpes était réalisé, et l'invasion des Français en Lombardie commençait sans obstacles.

François Ier accourut avec un autre corps d'armée; mais déjà les Suisses, protecteurs de Maximilien Sforza, avaient réuni leurs divisions éparses et faisaient face aux troupes françaises. Implacable ennemi de nos ancêtres, le cardinal de Sion, qui commandait l'armée helvétique, refusa d'entrer en accommodement avec François Ier. « Prenez vos piques, leur criait-il, battez vos tambours, et marchons à la rencontre des ennemis du pape. » Et Fleuranges ajoute : « Et, comme un renard qui presche des poules, les prescha et sermona moult bien, moult amplement, et de moult grosse affection, en collaudant et extollant la nation des

Suisses jusques au ciel. » Dociles à sa voix, les Suisses sortirent de Milan et se dirigèrent du côté de Marignan. Le 13 septembre 1515, à trois heures de l'après-midi, on signala leur approche au roi, et ce prince, donnant les ordres que réclamait la circonstance, appela à lui l'armée vénitienne. Cependant les Suisses marchaient toujours; un moment après, on les vit fondre sur les Français avec leurs piques de dix-huit pieds et leurs espadons à deux mains, sans artillerie, sans cavalerie, n'employant d'autre art militaire que la force du corps, marchant droit aux batteries, dont les décharges, dirigées par Genouillac, emportaient des files entières, et soutenant plus de trente charges de ces grands chevaux de bataille couverts d'acier comme les gens d'armes qui les montaient. L'armée vénitienne était encore à Lodi; l'Alviano partit au galop pour hâter son mouvement et l'amener sur le champ de bataille. Quant à l'armée française, surprise par la brusque attaque des Suisses, elle s'appuyait au village de Sainte-Brigitte, entre Marignan et San-Donato, et se développait sur trois lignes au milieu des prairies qui s'étendaient jusqu'au Tessin. Les lansquenets, qui combattaient au premier rang, se crurent trahis et se replièrent. Le roi les ramena énergiquement au combat. Pendant un moment, l'obscurité croissant avec le soir, François Ier se trouva près d'une bande ennemie, formidable et serrée, qu'il prit pour un corps de l'armée française. « Mais quand on vint à crier : *France!* écrivit-il à sa mère, je vous asseure qu'ils nous jetèrent cinq ou six cents piques au nez, nous monstrant qu'ils n'estoient point nos amys. Nonobstant cela fu-

rent-ils charges et remis dedans leurs tentes. » La mêlée devint bientôt rude et meurtrière ; les Suisses s'élancèrent plus nombreux et plus opiniâtres que jamais. Le roi, à pied, la pique à la main, à la tête de son infanterie, soutint leur choc, et comme lui chaque soldat devint un héros. L'action continua longtemps à la clarté de la lune. Un trompette italien que le roi avait auprès de lui, et dont l'instrument se faisait entendre par toute la plaine, donnait des signaux d'après lesquels les divers corps de l'armée française manœuvraient, toujours dans la direction du roi, et ce prince réussit ainsi à disposer en masse vingt mille lansquenets et l'élite de la gendarmerie. En même temps dans les rangs ennemis retentissaient les fameux cornets des Alpes, qu'on appelait le taureau d'Ury et la vache d'Underwald. Vers onze heures, la nuit, devenue trop épaisse, sépara les combattants, ou plutôt chacun resta ferme au poste où les ténèbres l'avaient surpris. François Ier s'endormit sur un affût de canon, à cinquante pas d'un bataillon suisse. Le vendredi, 14 septembre, à la pointe du jour, la charge sonna de toutes parts, et l'on se battit avec le même acharnement que la veille. Toutefois, pour cette nouvelle lutte, les Français se trouvaient disposés plus habilement et en mesure de résister avec plus de succès. « Ils estoient tous, dit Fleuranges, assez bien en ordre auprès de leur artillerie. Mais si les Suisses, dit le même chroniqueur, avoient assailli le jour bien asprement, encore firent-ils plus le matin ; mais sans point de faute ils trouvèrent le roy avec les lansquenets, qui les receurent, et

leur fit, l'artillerie et la haquebutterie des François, un grand mal, et ne purent supporter le faix. Et commençoient à aller autour du camp d'un costé et d'autre pour voir s'ils pouvoient assaillir ; mais ils ne venoient pas au point, fors une bande qui vinrent ruer sur ces lansquenets ; mais, quand ce vint à baisser les piques, les glissèrent outre sans oser les enfoncer (1). » Quoi qu'il en soit, après cinq heures d'une lutte opiniâtre, les Suisses entendirent le cri de guerre des Vénitiens, alliés de la France : *Marco! Marco!* Persuadés que toute l'armée italienne arrivait, ils serrèrent leurs rangs et se retirèrent avec une contenance si fière qu'on n'osa pas les poursuivre. Ils laissaient plus de quinze mille morts sur la place. Le vieux maréchal de Trivulce, qui s'était trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci était un *combat de géants*, et les autres, des jeux d'enfants. François Ier, qui venait de gagner noblement ses éperons, voulut, suivant l'ancien usage, être armé chevalier de la main de Bayard, le plus illustre

(1) *Mémoires* de Fleuranges, p. 201.

Fleuranges était fils de Robert de La Mark, seigneur de Sedan, le terrible *Sanglier des Ardennes*. « Lorsqu'il eut de huit à neuf ans, se voyant, nous dit-il, en âge de monter un petit cheval, et ayant lu quelques livres des chevaliers adventureux du temps passé, il se délibéra d'aller voir le monde et de se présenter à la cour de Louis XII, qui pour lors était *le prince le plus renommé de la chrétienté*. « Mon fils, vous soyez le très-bien « venu, lui dit Louis XII; vous estes trop jeune pour me servir, et « pour ce, je vous envoyerai devers monsieur d'Angoulesme, à Amboise, « qui est de votre age, et je crois que vous y tiendrez en bon mesnage. » Fleuranges protestait qu'il était « assez vieil pour aller à la guerre. — « J'aurois peur, reprit le roi, que les jambes ne vous faillissent en che- « min. » Et le *jeune adventureux*, ainsi qu'il se nomme lui-même, prit la route d'Amboise.

et le plus loyal de ceux qui combattaient dans les rangs de l'armée française. Bayard, obéissant aux ordres du roi, lui donna l'accolade. « Et puis après, par manière de jeu, cria hautement, l'épée en la main dextre : Tu es bien heureuse d'avoir aujourd'hui à un si vertueux et si puissant roi donné l'ordre de chevalerie. Certes, ma bonne épée, vous serez moult bien comme reliques gardée et sur toutes autres honorée; et ne vous porterai jamais, si ce n'est contre Turcs, Sarrazins ou Maures. Et puis fit deux sauts, et après remit son épée dans le fourreau (1). »

Six mille hommes de l'armée française étaient restés morts sur le champ de bataille de Marignan, au milieu des quinze mille cadavres suisses. François Ier ordonna pieusement qu'une chapelle fût élevée en mémoire de cette grande journée, où Dieu avait fait triompher la France. Au nombre des braves gens dont il pleurait la perte on comptait le duc de Châtellerault, frère du connétable, le comte de Sancerre, Bussy, neveu du cardinal d'Amboise, Talmond, fils unique de Louis de La Trémouille, La Meilleraie, de Roye, le jeune comte de Pitigliano, et surtout d'Hubercourt, que Brantôme surnomme *le lion*. En ce même instant, le glorieux chef de l'armée vénitienne, Barthélemi l'Alviano, succombait à ses fatigues et à ses blessures. « Les Vénitiens le regrettèrent fort et les soldats de l'armée encore plus; car, ne se pouvant saouler de se souvenir de lui, ils retinrent son corps vingt et un

(1) Le Loyal Serviteur.

jours durant auprès d'eux, toujours en l'armée, ainsy qu'elle marchoit, l'accompagnant toujours d'une pompe funèbre et triste, pour le conduire en toute seureté jusques à Venise, afin qu'il ne lui fust faict aucun outrage... Et comme les Vénitiens voulurent demander sauf-conduit à Marc-Antoine Colonne, commandant en Bresse, pour le conduire en seureté, Théodore Trivulce, très-bon et brave capitaine, ne le voulut jamais permettre, disant qu'il n'estoit pas raisonnable ny bienséant que celui qui en sa vie n'avoit jamais eu peur de ses ennemis, qu'après sa mort il fist signe de les craindre (1). »

(1) Brantôme, *Hommes illustres*.

La victoire que les Français remportèrent à Marignan eut beaucoup de retentissement dans les différentes cours de l'Europe, et l'on conserve aux archives de l'Empire une lettre de l'ambassadeur de France en Angleterre dans laquelle ce dernier rapporte qu'à la nouvelle de cette bataille Henri VIII ne put cacher son dépit et même qu'il versa des larmes.

Des poésies de toute nature, mais principalement plusieurs chansons, furent composées sur la bataille de Marignan. Ce ne sont pas des chefs-d'œuvre de poésie, et, en général, elles sont fort violentes à l'encontre des Suisses.

O franc roy, ne te fye
De ces Suyces, faulx gars;
Car leur foy, je t'affye,
Ne vault pas deux lyars.
En jouant de leur ars
Ung tour la practicquèrent;
Du Milanois fringars
Leur couraige monstrèrent.

Trente mil youerliques,
Oultre ceux de Milan,
Vindrent, traynnant leurs picques,
Tout droit à Marignan,
Cuidans secrètement
Trouver gaulx en surprinse;
Mais on a ben souvent
Oy corner sans prinse.

Sur le franc roy saillirent,
Cornans comme vachiers;
Françoys les recueillirent
A guise de bouchiers.
Landsknects, aventuriers
Si bien les enlardèrent
Que le moins deulx entiers
A Milan retournèrent.

Vingt mil et davantaige
De ces Suyces mastins
Sont remaiz en hostaige
Autour de ces haultins.
Plus ne buvront noz vins....
....
....
....

Les Suisses, qui avaient cessé d'être invincibles, partirent pour leur pays, sous prétexte de retard dans le payement de leur solde. Ces redoutables montagnards consentaient bien à verser leur sang, mais ils aimaient à en recevoir le prix à échéance fixe ; cette fois encore ils firent repentir ceux qui avaient l'imprudence de les enrôler et de n'être pas assez riches pour les solder ; toutefois ils jurèrent de venir bientôt prendre leur revanche. Privé de leur secours et assiégé dans le château de Milan, Maximilien Sforza se vit réduit à capituler ; moyennant une pension annuelle de trente mille écus il se rendit au roi de France, et fut envoyé prisonnier au delà des Alpes où, quinze ans plus tard, il mourut comme son père. Faisant parade de résignation, il semblait s'applaudir d'avoir cessé d'être prince. « Quand j'estois duc de Milan, disait-il à François Ier, je n'en estois pas duc, mais valet. » Peu de jours après (octobre), le roi de France fit en grande pompe son entrée à Milan et s'y fit de nouveau reconnaître pour légitime souverain. Quant aux Suisses, donnant suite à leur rancune, ils ne tardèrent pas à entrer en négociations avec François Ier et à conclure, à Fribourg, avec la France, un traité de « paix perpé-

En tout est abolye
La réputation
De vous en Italye
Et aultre nation.
Le cardinal Syon
A failly à son compte ;
Mais pour solution
Après orgueil vient honte.

Suysses et cantons,
Bien estes escornez ;
Chantés en divers tons
Pour vos mors et cornez ;
Car bras, testes, corps, nez
Furent hachez d'espée.
Ceux qui ne sont pas nez
Maudiront la journée.

Vous vous disiez dompteurs
Des princes et des roys ;
Vous estes grans vanteurs
Et fiers, plain de desroys.
Trop vous ont les Françoys
Nourris et supportez ;
Mais par le roy Françoys
Vous estes bien domptez.

tuelle. » Le duché de Milan étant reconquis, le maréchal de Lautrec en fut nommé gouverneur. Pour Mathias Schinner, l'archevêque de Sion, qui s'était dévoué à l'œuvre commencée par Jules II, il ne put voir sans douleur la Suisse, sa patrie, s'unir à la France par une amitié impérissable. Comme un autre Annibal, il s'exila volontairement et se retira à Inspruck. C'est de lui que François Ier disait à l'historien Paul Jove : « Quel homme rude que ce Schinner! Sa parole m'a fait plus de mal que toutes les lances de la Suisse. »

Léon X ne s'était attendu ni à la rapide invasion, ni aux victoires de l'armée française; cédant à regret à ce qu'il crut être la nécessité, il se montra accessible aux propositions pacifiques qui lui vinrent de François Ier, et des arrangements amiables intervinrent entre le pape et le roi de France. Léon X abandonna au Milanais les villes de Parme et de Plaisance ; mais il obtint que Bologne serait définitivement rendue au saint-siége, et que l'autorité des Médicis à Florence serait reconnue et garantie par le roi. François Ier et le souverain pontife eurent une entrevue à Bologne, et leurs relations devinrent très-affectueuses : Léon X accueillit le jeune roi avec les égards dus au chef de la France et avec les témoignages de la plus cordiale amitié ; François se conduisit en fils aîné de l'Église, donnant à tous, envers le pape, l'exemple de la déférence et du respect. Les chroniques du seizième siècle rendent compte dans un style naïf de quelques incidents qui signalèrent cette entrevue. « Le pape, disent-elles, chanta la messe en la plus grande pompe et triomphe que jamais pape la chanta ; car monsieur de Lorraine

et tous les princes du sang de France le servoient à la messe, et y estoient les chantres du pape et du roy, lesquels il faisoit bon ouyr, car c'estoient deux merveilleusement bonnes chapelles ensemble et chantoient à l'envi. Et quand ce vint à la fin de la messe, le pape donna à recevoir Dieu au roy et à tous les princes de France. » Pâris de Grassis rapporte ici un incident qu'ont omis les historiens français. « Un baron, dit-il, cria au pape, dans son langage gaulois, que, ne pouvant communier de sa main, suivant son désir, et ne pouvant approcher pour luy faire sa confession à l'oreille, il avouoit hautement avoir rudement bataillé contre le pape Jules, et luy avoir voulu du mal, et s'estre ri de ses censures. Ce qu'entendant le roy ajouta que luy aussi avoit esté et estoit encore dans ce péché. » Beaucoup de barons dirent la même chose et demandèrent d'être absous ; le pape, étendant la main, les délia et les bénit. « Saint Père, dit alors François, ne soyez pas étonné si tous ceux-ci sont ennemis du pape Jules, car il fut notre plus grand ennemi, et n'avons point connu, dans ce siècle, de plus terrible batailleur en guerre que ledit pape Jules, qui, en vérité, fut un très-prudent capitaine, et mieux luy eust esté d'estre général d'armée que pape romain (1). » Pendant trois jours Léon X et François Ier débattirent entre eux les plus graves questions politiques et religieuses ; enfin ils réussirent à s'entendre sur les premières conditions d'un concordat par lequel devaient désormais être réglés les rapports des Eglises de France avec Rome, la reine et la mère commune de toutes les Eglises.

(1) *Mémoires* de Fleuranges. — Fabroni, *Vita Leonis X, in annot.* 44.

En attendant que toutes les clauses de ce concordat fussent définitivement discutées et concertées (travail qui ne fut terminé que deux ans plus tard), le souverain pontife abolit les censures que le clergé français avait encourues sous Jules II, et toutes les traces du dernier schisme furent effacées. De son côté, le roi s'engagea, en principe, à supprimer dans tout le royaume la pragmatique sanction de Bourges. Deux cardinaux désignés par le pape et le chancelier du Prat, choisi par François Ier, eurent mission de se concerter et de s'entendre sur les bases posées dans l'entrevue de Bologne (décembre 1515).

François Ier eut un moment la pensée de mettre à profit la victoire de Marignan et d'entreprendre la conquête de Naples; Léon X lui conseilla de différer l'exécution de ce projet, et le roi reprit le chemin de la France. Le 1er février 1516, étant arrivé à Lyon, il y reçut la nouvelle de la mort du roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique. Cet événement était d'une haute gravité en ce qu'il appelait au trône d'Espagne le jeune archiduc Charles d'Autriche, déjà souverain de la Franche-Comté et des Pays-Bas, et dont les domaines allaient resserrer la France du midi au nord et du nord à l'est. Charles possédait, en outre, le Roussillon et le royaume de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Trois ans ne devaient pas s'écouler, et, en sa qualité de petit-fils de l'empereur Maximilien, il allait joindre à ses États l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol, une partie de la Souabe, vastes possessions qui ne tarderaient pas à lui assurer le sceptre du Saint-Empire.

Pour le moment (1516), l'édifice de cette grandeur était encore bien mal affermi, et Charles d'Autriche ne se trouvait point en état de braver la puissance de la monarchie française. Charles sortait à peine de l'enfance; son intelligence et sa raison s'élevaient au niveau de son âge. Or, tandis qu'Adrien d'Utrecht, son précepteur, cherchait à l'initier à l'étude des lettres, son gouverneur politique, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, commençait à le former aux premières notions de la science du gouvernement. « Le seigneur de Chièvres le nourrissoit de telle sorte, raconte du Bellay, qu'encore qu'il n'eust atteint le quinzième an de son age tous les paquets qui venoient de toutes provinces luy estoient présentés, encores qu'il fust la nuit; lesquels après avoir vus les rapportoit lui-mesme en son conseil, où toutes choses estoient délibérées en sa présence. » Les seigneurs flamands s'étonnaient souvent de ce qu'un gouverneur royal donnât tant de travail à l'esprit de son élève. « Je veuil, leur répondait Chièvres, qu'il n'ait pas toujours besoin de curateur pour n'avoir entendu ses affaires et n'avoir esté nourri au travail, se reposant toujours sur autrui. » Bien que François Ier eût de quelques années précédé Charles d'Autriche dans la vie, cependant il était loin de trouver goût à l'administration de son royaume, et, pour le soin des affaires, il aimait à s'en rapporter à sa mère et à ses ministres. Durant cette espèce de régence, les conseillers des deux jeunes rois se gardaient bien de les pousser à la guerre; ils les exhortaient, au contraire, au maintien d'une paix utile à leurs peuples. Grâce à leurs soins éclairés, des conférences s'ouvrirent

à Noyon, et il en résulta un traité par lequel Charles devait épouser, non plus Renée, fille de Louis XII, mais Louise de France, fille de François Ier, qui n'avait qu'un an ; le roi donnait pour dot à cette jeune princesse tous ses droits au royaume de Naples. Cette paix eût été propice à la France si elle avait dû être observée, mais Charles d'Autriche n'en accomplit que ce qu'il voulut. En attendant, il y gagna d'avoir des communications ouvertes entre la Flandre et l'Espagne. C'était là un grand avantage au début de son règne ; la France même allait servir de lien à sa double autorité, contrariée, dans les Pays-Bas, par les franchises des communes flamandes, et exercée en Espagne par un vieillard octogénaire, le célèbre cardinal régent Ximenès.

De la ligue formée contre la France il ne restait plus que l'empereur. Quelque temps avant sa mort, Ferdinand le Catholique lui avait envoyé cent vingt mille florins pour l'aider à faire une irruption en Italie. Maximilien, ayant rassemblé cinq mille chevaux et vingt-cinq mille fantassins, dont la plus grande partie avait été levée dans plusieurs cantons suisses qui n'avaient point encore accepté le traité de Genève, pénétra dans le Milanais, s'approcha de la capitale, et fit souvenir les habitants que l'empereur Frédéric Barberousse avait détruit leur ville de fond en comble et semé du sel sur ses débris. Il jura de renouveler ce terrible exemple si on ne lui apportait les clefs. Le connétable de Bourbon, qui commandait dans le Milanais les troupes françaises, méprisa ses menaces, et on en reconnut bientôt la vanité. Les Suisses de l'armée

impériale, ne recevant point leur solde, se révoltèrent. Maximilien, ne pouvant les satisfaire et craignant leur ressentiment, s'échappa furtivement et ne reparut point. Ses troupes, abandonnées de leur chef, levèrent le siége; toutefois, en se repliant sur la Suisse, elles saccagèrent Lodi, Saint-Ange et toute la vallée de l'Adda. Bientôt Maximilien, hors d'état de continuer la guerre, prit le parti d'adhérer au traité de Noyon, intervenu entre François Ier et Charles d'Autriche; il abandonna Vérone à la république de Venise, et obtint de conserver Riva de Trente, Roveredo et les cantons qu'il possédait déjà dans le Frioul. Ainsi, après de longues années de collisions sanglantes, s'éteignait la guerre suscitée par la ligue de Cambrai contre Venise. Cette république, tant de fois exposée à sa ruine, recouvrait tout le territoire qu'elle avait perdu; mais l'Italie avait vu déchoir sa prospérité matérielle et paralyser son commerce, et les Turcs, plus formidables que jamais, commençaient à bloquer ses ports et à désoler ses côtes (4 décembre 1516). Vers le même temps, les cantons suisses qui avaient rejeté l'alliance française adhérèrent enfin à la « paix perpétuelle. » L'année suivante un traité de paix intervint de nouveau entre le roi de France et la république de Venise.

Mais déjà, à la suite de négociations et de conférences dont le détail ne pourrait trouver place dans ce récit, le gouvernement de François Ier et le souverain pontife avaient de part et d'autre adopté et ratifié le concordat destiné à pacifier les Églises de France, comme aussi à déterminer leurs rapports avec Rome.

Ce traité, justement célèbre, signé le 18 août 1516, lu au concile de Latran le 19 décembre de la même année, fut présenté au parlement de Paris le 5 février 1517; les bulles pontificales portaient à la fois établissement du concordat et abolition de la pragmatique sanction.

Et d'abord, dans une cédule préliminaire, le Pape rappelait que ce concordat, étant approuvé par le pontife romain et les cardinaux de la sainte Église romaine, avait par là seul une autorité pleine et entière; que, si l'on y ajoutait l'approbation du concile général, c'était pour lui donner plus de force encore, et pour que les rois et leurs sujets pussent jouir avec plus de sécurité des priviléges qui y étaient contenus. Le but de cet acte était donc de resserrer l'unité catholique, en sorte que l'Église entière ne se servît que des canons publiés par le pontife romain et les conciles généraux. Un moment après on donna lecture du nouveau concordat, dont voici le préambule :

« La primitive Église, fondée sur la pierre angulaire par Notre-Seigneur Jésus-Christ, élevée par les prédications des apôtres, consacrée et augmentée par le sang des martyrs, dès qu'avec l'aide du Seigneur elle commença de mouvoir ses bras par l'univers, considérant avec prévoyance quel fardeau elle avait sur les épaules, combien de brebis elle avait à paître et à garder, à combien de pays, même les plus lointains, il fallait porter ses regards, par un certain conseil divin, elle institua des paroisses, distingua des diocèses, créa des évêques, et proposa des métropolitains, afin que, comme des membres obéissant à leur chef, dé-

rivant tout à sa volonté salutairement dans le Seigneur, comme des ruisseaux d'une source intarissable, savoir l'Eglise romaine, ils ne laissassent pas un coin du champ de Dieu sans l'arroser. De là, comme les autres pontifes romains, nos prédécesseurs, ont mis en leur temps tous leurs soins pour que cette Eglise fût bien unie et conservée dans cette sainte union sans ride et sans tache, pour en extirper les ronces et les vices, et lui faire produire les vertus, moyennant la grâce divine, de même que, en notre temps, et durant ce saint concile, nous devons faire et procurer ce qui paraîtra utile à l'union et à la conservation de la même Eglise. C'est pourquoi nous cherchons à ôter et à extirper radicalement toutes les épines qui s'opposent à cette union et ne laissent pas pulluler la moisson du Seigneur, et à les remplacer, au contraire, par des vertus.

« Une de ces épines est la pragmatique sanction de France, pour l'extirpation de laquelle les papes Pie II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II n'ont pas cessé de négocier avec les rois très-chrétiens. Pour vaincre les oppositions, Jules II a saisi de cette affaire le présent concile de Latran, légitimement convoqué par lui et représentant l'Église universelle. Enfin, à la prière de Léon X, François Ier vient de détruire ce mur de division. »

Suivaient les dispositions du concordat, qui, pour la plupart, ne trouveraient point ici leur place, et que nous devons seulement résumer, pour donner une juste idée de ce célèbre pacte religieux. Les élections étaient abolies dans les églises pour la désignation des nouveaux évêques; en cas de vacance, le roi devait pro-

poser au pape un docteur ou un licencié en théologie ou en droit, âgé de vingt-sept ans au moins, et ayant d'ailleurs toutes les qualités requises ; cette désignation aurait lieu dans les six mois à dater de la vacance du siége. Si le choix du roi n'était point agréé par le pape, le roi aurait encore trois mois pour présenter un autre candidat ; et, si la seconde désignation n'était pas plus heureuse que la première, le pape serait en droit de pourvoir au siége vacant ; il appartiendrait aussi à lui seul de donner des successeurs aux prélats qui viendraient à mourir en cour de Rome. En faveur des princes du sang, des grands seigneurs et des religieux mendiants qui seraient d'un grand mérite, et qui ne pourraient, par leur état, aspirer aux distinctions académiques, le concordat déclarait que le défaut de grades universitaires ne ferait point obstacle à la validité de la nomination ou des provisions.

Pour les abbayes et les prieurés conventuels, le roi en userait comme à l'égard des évêchés, en ce sens toutefois qu'il serait obligé de nommer des religieux du même ordre ; mais il suffirait que ces religieux eussent vingt-trois ans, et il n'était point dit qu'ils dussent être gradués dans les universités. Aux termes du concordat, les chapitres et les monastères qui, en vertu de priviléges particuliers, auraient obtenu le droit d'élire leurs évêques, leurs abbés ou prieurs, ne seraient point compris dans les nouveaux règlements; mais on les obligeait de produire ces priviléges en exhibant les bulles ou lettres émanées du saint-siége qui les auraient concédés.

Les réserves et les expectatives n'auraient plus lieu

dans le royaume, et d'avance le pape les déclarait nulles pour le cas où quelqu'un en obtiendrait dans la suite par importunité. Il se réservait toutefois le droit de créer des chanoines, dans les chapitres où l'on ne pouvait posséder ni dignité ni office sans avoir déjà obtenu le titre de chanoine; mais ce serait seulement à l'effet de posséder cette dignité ou cet office, et non pour être mis en possession de la première prébende qui viendrait à vaquer.

Le concordat déterminait aussi le temps des études: dix ans pour les docteurs et licenciés en théologie; sept ans pour les docteurs et licenciés en droit et en médecine; cinq ans pour les maîtres et licenciés aux arts; six ans pour les simples bacheliers en théologie, et cinq ans pour les simples bacheliers en droit. On pourrait même exempter de deux années ceux qui seraient nobles de père et de mère, à condition que ce titre de noblesse serait prouvé par quatre témoins entendus juridiquement, dans le lieu même où les candidats en question auraient reçu naissance. Le concordat déclarait ensuite que les causes ecclésiastiques, excepté celles qu'on nomme majeures, seraient terminées par les juges du lieu; qu'on n'appellerait point au juge supérieur sans avoir passé par le subalterne; que les causes des exempts seraient jugées par des commissaires pris du lieu même et nommés par le saint-siége; qu'on ne différerait point au delà de deux ans le jugement d'une cause ecclésiastique; qu'après la seconde sentence interlocutoire et la troisième définitive le jugement serait exécuté, nonobstant l'appel; qu'après trois années de possession pacifique on ne pourrait

plus inquiéter un bénéficier, n'eût-il même qu'un semblant de titre; que les clercs dont l'inconduite serait notoire devraient être punis d'abord par la soustraction des fruits de leurs bénéfices, et ensuite par la privation de leurs bénéfices mêmes et par l'inhabileté aux saints ordres; que les supérieurs qui négligeraient d'en faire justice pourraient être privés pour un temps de la collation des bénéfices.

Le pape ajoutait ensuite : « Pour éviter le scandale et pourvoir à la tranquillité des consciences timorées, on ne sera point tenu, dans la suite, d'éviter les excommuniés, à moins que la sentence n'ait été publiée juridiquement et dénoncée, ou bien qu'il ne soit notoire qu'ils sont tombés dans l'excommunication, de sorte que la chose ne puisse être dissimulée, cachée ou excusée en quelque manière que ce soit. »

Par les trois derniers articles du concordat il était désormais défendu de prononcer la sentence d'interdit pour des causes légères ou pour le crime de quelques particuliers.

Enfin on déclarait que le concordat avait force de loi, de contrat et d'engagement entre le royaume de France et le saint-siége, à cette condition néanmoins que le roi le ferait recevoir dans ses Etats six mois après la confirmation qui en serait faite par le concile de Latran.

Le concile de Latran, à l'exception de deux ou trois de ses membres, donna son adhésion pleine et entière au concordat stipulé entre Léon X et le roi de France. Au fond, plusieurs dispositions essentielles de ce traité religieux ne faisaient que reproduire quelques articles

de la pragmatique sanction ; mais ce dernier acte, n'ayant jamais été revêtu de l'adhésion du souverain pontife, était entaché de nullité radicale, et il importait aux principes que son autorité ne fût jamais reconnue. En dehors de cette question, l'innovation la plus grave que le concordat introduisait dans l'administration des choses religieuses de la France était la suppression du droit d'élection qu'avaient les Églises lorsqu'il s'agissait de pourvoir à la vacance des siéges épiscopaux. Le pape, pour justifier l'abolition de cet ordre de choses, avait cru nécessaire d'établir que cette manière de pourvoir au gouvernement des Églises était sujette aux brigues, aux violences, aux conventions simoniaques, déplorables abus dont le saint-siége n'avait que trop souvent la preuve puisqu'il était sans cesse sollicité d'accorder des absolutions et des dispenses à des hommes entrés dans les prélatures par des voies illicites.

A l'appui de cette déclaration émanant du souverain pontife, il nous sera permis de citer ici les chroniques du seizième siècle, qui font des Églises de France, antérieurement au concordat de Léon X, un tableau aussi triste que sincère ; il y était dit : « Outre l'inconvénient des brigues de la part des prétendants et de la discorde parmi les élisants, il y avoit un autre inconvénient plus universel dans le motif même qui déterminoit chaque élection. Les chanoines, les religieux, plongés dans la débauche et dans l'ignorance, choisissoient le plus ignorant et le plus débauché d'entre eux, pour se mettre à l'abri de la réforme ; souvent ils le faisoient jurer d'entretenir le dérèglement,

comme on juroit autrefois de faire observer la règle. On ne pouvoit point reprocher aux évêques la non-résidence ; ils vivoient dans leurs diocèses, ils aimoient à y vivre au sein des richesses, de la puissance et des plaisirs, loin des censeurs qu'ils eussent trouvés à la cour. Ce n'étoient pour la plupart que de grands seigneurs stupides et voluptueux, qui n'avoient d'autre mérite que de troubler peu l'État. La volupté corrompt, mais elle ne trouble point : elle a trop peu de vigueur. Les abbés et autres gros bénéficiers marchoient sur les traces des évêques, à proportion de leurs revenus et de leur puissance (1). » Et si l'on voulait rejeter le témoignage des chroniques, nous ne craindrions pas d'invoquer, comme un argument de plus, un fait général qui se produit dans l'histoire du clergé de France, du quatorzième au seizième siècle, et qui nous semble confirmer les révélations que nous venons d'entendre. Durant cette période de deux siècles, il est avéré que le clergé français fit naître le grand schisme d'Occident ; que ce même clergé transforma le concile de Bâle en conciliabule hostile à Rome et recommença le schisme à peine éteint, et qu'il introduisit, sous le règne de Louis XII, un troisième schisme, celui du conciliabule de Pise. Ajoutons encore que, pendant ces deux siècles, ni parmi les évêques, ni parmi les prêtres, ni parmi les moines français, on ne rencontra aucun personnage d'une vertu, d'une sainteté et d'une doctrine entièrement approuvées par l'Eglise. Ne faut-il pas conclure de ce fait irrécusable, prolongé

(1) Brantôme.

pendant deux siècles, qu'à cette époque il s'était manifesté dans le clergé français une diminution de l'esprit de Dieu? La pragmatique sanction elle-même en fut une preuve; car, au demeurant, elle n'était qu'une insurrection de quelques membres de l'Eglise contre le chef du monde chrétien.

On vient de voir que cet acte, empreint d'une pensée de schisme ou de révolte, se trouvait implicitement abrogé par le concordat; Léon X crut devoir le détruire par une bulle expresse, dont voici les termes :

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour la perpétuelle mémoire, avec l'approbation du saint concile.

« Le Pasteur éternel, qui jamais n'abandonnera son troupeau jusqu'à la consommation des siècles, a tellement aimé l'obéissance, suivant le témoignage de l'Apôtre, que, pour expier la désobéissance de notre premier père, il s'est humilié, en se rendant obéissant jusqu'à la mort. Et, près de quitter le monde pour retourner au Père, il a institué pour ses lieutenants Pierre et ses successeurs, auxquels, d'après le livre des Rois (ou plutôt le Deutéronome), il est tellement nécessaire d'obéir que qui ne leur obéit pas doit mourir de mort. Et, comme on dit ailleurs, celui-là ne peut être dans l'Église qui abandonne la chaire du pontife romain; car, selon saint Augustin et saint Grégoire, l'obéissance seule est la mère et la gardienne de toutes les vertus; seule elle possède le mérite de la foi; sans elle on est convaincu d'être infidèle, parût-on fidèle au dehors.

« C'est pourquoi, suivant la doctrine du même

Pierre, ce que les pontifes romains nos prédécesseurs, avec maturité et pour des causes légitimes, ont entrepris, principalement dans les saints conciles, pour le maintien de cette obéissance, ainsi que pour la défense de l'autorité et de la liberté ecclésiastique et du saint-siége, nous devons employer tous nos soins à le mener à bonne fin, et à délivrer les âmes simples, desquelles aussi nous rendrons compte à Dieu, des piéges qui leur sont tendus par le prince des ténèbres. Or notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, le pape Jules II, ayant assemblé pour des causes très-légitimes le saint concile de Latran, du consentement de ses frères les cardinaux, au nombre desquels nous étions, et considérant avec ce concile que la corruption berrichonne du royaume de France, qu'ils appellent pragmatique sanction, était encore en vigueur, au grand péril et scandale des âmes, au détriment et au mépris de la dignité du siége apostolique, il choisit, avec l'approbation du même concile, un certain nombre de cardinaux et de prélats pour l'examiner. Et, quoiqu'elle parût notoirement nulle par beaucoup d'endroits, qu'elle entretînt un schisme manifeste dans l'Église, et qu'on pût, sans aucune citation préalable, la déclarer nulle et invalide de soi, néanmoins, pour plus grande précaution, notre prédécesseur voulut citer auparavant les prélats français, les chapitres des églises et des monastères, les parlements et autres laïques qui en prenaient la défense ou en faisaient usage.......

« C'est pourquoi, considérant que cette pragmatique sanction, ou plutôt cette corruption sortie de Bour-

ges, a été dressée dans un temps de schisme par des gens sans pouvoir; qu'elle n'est nullement conforme au surplus de la république chrétienne et de la sainte Église de Dieu; que déjà elle a été révoquée, cassée et abolie par le roi très-chrétien Louis XI; qu'elle viole et diminue l'autorité, la liberté et la dignité du siége apostolique et du pontife romain, etc., nous jugeons ne pouvoir en différer davantage l'annulation totale sans exposer notre salut éternel et celui des Pères de ce concile. Et comme notre prédécesseur Léon Ier, de qui nous suivons les traces, autant que nous pouvons, fit révoquer dans le concile de Chalcédoine ce qui avait été fait témérairement à Éphèse contre la justice et la foi catholique, de même nous ne croyons pouvoir nous abstenir de révoquer une sanction aussi coupable, sans blesser notre conscience et notre honneur, ainsi que celui de l'Église.

« Et nous ne devons pas nous arrêter à ce que ladite sanction a été dressée dans le concile de Bâle et acceptée dans l'assemblée de Bourges; car c'est après la translation du concile de Bâle par Eugène IV que ces choses ont été faites par le conciliabule ou plutôt le conventicule de Bâle, qui ne méritait plus le nom de concile, et ainsi elles n'ont pu avoir aucune force.

« D'ailleurs, que le pontife romain, comme ayant autorité sur tous les conciles, ait plein droit et puissance de les indiquer, transférer et dissoudre, cela se constate manifestement, non-seulement par le témoignage de l'Écriture sainte, les paroles des saints Pères et des autres pontifes romains, nos prédécesseurs, ainsi que les décrets des saints canons, mais encore

par la confession manifeste des conciles mêmes...

« Désirant donc finir cette affaire, de notre science certaine et par la plénitude de notre puissance et autorité apostolique, avec l'approbation du saint concile, nous déclarons que la pragmatique sanction, ou plutôt corruption, n'a eu ni n'a aucune force. En outre, pour plus grande sûreté et précaution, nous la révoquons, la cassons, l'abrogeons, l'annulons, la condamnons, avec tout ce qui s'est fait en sa faveur. Et comme il est nécessaire au salut que tout fidèle soit soumis au pontife romain, suivant la doctrine de l'Écriture, des saints Pères, et la constitution du pape Boniface VIII, qui commence par ces mots : *Unam Sanctam*, nous renouvelons cette constitution avec l'approbation du présent concile, sans préjudice toutefois à celle de Clément V, qui commence par : *Meruit ;* défendant, en vertu de la sainte obéissance, et sous les peines et censures marquées plus bas, à tous les fidèles, laïques et clercs, etc., d'user à l'avenir de cette Pragmatique, ni même de la conserver, sous peine d'excommunication majeure et de privation de tous bénéfices et fiefs ecclésiastiques (1). »

Par l'établissement du concordat, par l'abolition solennelle de la Pragmatique, Rome avait accompli son œuvre ; restait à la royauté la tâche rude et difficile d'obtenir, en France, l'adhésion des corps constitués et du parlement.

En France l'opinion publique tenait beaucoup à ce que les Églises restassent en possession du droit

(1) Labbé, t. XIV, *Coll.* 312 *et sqq.*

d'élire les évêques, sauf à attendre du pape la ratification de leurs choix. On se disait que, si l'exercice de ce droit donnait lieu à quelques abus, on ne tarderait pas à voir ces abus se déplacer et se reproduire plus graves encore dès que l'élection du candidat, au lieu d'appartenir à une Église, serait remise à la discrétion du roi, c'est-à-dire aux influences de cour et aux cabales ministérielles. Quant à la pragmatique sanction de Bourges, qui était chère au clergé gallican, en ce qu'il y voyait la charte constitutive de ses priviléges et de son indépendance, elle n'était pas moins en honneur auprès de la magistrature, qui, toujours désireuse de lutter contre l'Église et de faire prévaloir le droit civil sur le droit ecclésiastique, y trouvait ample matière à soutenir ses prétentions et à étendre sa juridiction au détriment de la puissance romaine. Le clergé, l'université, le parlement virent donc avec un profond déplaisir les arrangements intervenus entre François Ier et Léon X, et tout fit pressentir que le concordat et l'abolition de la Pragmatique ne prendraient point, sans de longs obstacles, place au nombre des lois du royaume. Averti de ces dispositions, le gouvernement français résolut de passer outre. Le 5 février 1517, la bulle du pape qui substituait le concordat à la Pragmatique fut présentée au parlement par le connétable, le chancelier et le seigneur d'Orval, avec ordre du roi de la lire, publier et enregistrer (1). Le président du parlement répondit que la cour examinerait le concordat, et statuerait

(1) D. Félibien, *Hist. de Paris*, p. 937.

ensuite pour le mieux. Peu de jours après, ce corps commença à manifester ses protestations. Le premier avocat, assisté du procureur général, se porta appelant, devant les chambres assemblées, contre ce qu'il désignait, en un langage digne des mauvais jours du schisme, sous la dénomination dédaigneuse de *congrégation se faisant nommer concile de Latran*. Le magistrat parlementaire s'élevait contre la décision de ce concile comme portant atteinte « aux libertés de l'Eglise gallicane et condamnant une institution sainte, fondée sur la discipline de l'Église primitive et adoptée par l'assemblée des trois ordres. » La cour nomma des commissaires pour faire un rapport, et ces délégués, cherchant à gagner du temps, mirent beaucoup de lenteur à s'acquitter de leur mandat. Le roi, impatienté de ces retards, dont il ne se dissimulait pas la cause, envoya au parlement son oncle René, bâtard de Savoie, avec mission d'exiger que la bulle pontificale fût immédiatement enregistrée. Le président déclara au prince René que, étant étranger, et n'ayant point fait « serment en cour, » il n'avait pas le droit d'être présent aux délibérations de la magistrature. Le roi, informé de cette résistance, témoigna une irritation extrême. « Je sais, s'écria-t-il, qu'il y a dans mon parlement des gens de bien et des gens sages, mais je sais aussi qu'il y a des fous turbulents et téméraires. Vous me vantez sans cesse Louis XII et son amour pour la justice; sachez que la justice m'est aussi chère qu'à lui. Mais ce roi si juste a quelquefois chassé du royaume des rebelles, quoiqu'ils fussent membres du parlement; ne m'obligez pas à

l'imiter dans sa rigueur... Je veux que mon oncle (le bâtard de Savoie) assiste à toute la délibération, qu'il me rende compte de chaque opinion. Je vous connais déjà; je veux vous connaître mieux encore. » Ces dures paroles n'étaient pas de celles qui apaisent les conflits.

Le 13 juillet 1517, le parlement s'assembla de nouveau, en présence de René de Savoie. Pendant douze séances consécutives on délibéra sur l'enregistrement de la bulle; puis la cour, par un arrêt, déclara ne pouvoir accepter le concordat comme loi du royaume, ni souscrire à l'abolition de la Pragmatique, qu'après avoir vu la question soumise préalablement à l'examen d'un concile national. Deux conseillers, Verjus et de Loynes, furent chargés de se rendre à Amboise, auprès du roi, et de remettre à ce prince la décision du parlement de Paris. Dans l'intervalle, et grâce à la prudente modération du pape, la solution de la question avait été retardée, et les meilleurs esprits avaient espéré que le temps amènerait la magistrature, l'Université et le clergé à des idées plus conciliantes. Quoi qu'il en soit, lorsque les deux envoyés du parlement se présentèrent à François I[er] pour lui présenter les nouvelles remontrances de cette cour de justice, la demeure royale leur fut fermée. « Je les traînerai à ma suite aussi longtemps qu'ils m'ont fait attendre, » avait dit François, et il tint parole; ce ne fut que le dernier février 1518, six semaines après leur arrivée à Amboise, que Verjus et de Loynes parvinrent à obtenir audience. François I[er] avait fait rédiger par du Prat un long mémoire en réponse aux

plaintes du parlement; mais il refusa de le leur communiquer. « Ceci dégénèrerait, dit-il, en procès éternel... Il n'y a qu'un roi en France. J'ai tout fait pour rendre la paix à mon royaume ; je ne souffrirai point qu'on anéantisse ici ce que j'ai terminé avec tant de difficulté en Italie. Mon parlement voudrait s'ériger en sénat de Venise. Qu'il se mêle de la justice : elle est plus mal administrée qu'elle ne l'a été de cent ans. Je devrais peut-être le tenir à ma suite, comme le grand conseil, et veiller de plus près sur sa conduite. » Cette déclaration était juste dans son application actuelle ; mais, formulée en ces termes impérieux et absolus, elle annonçait à la France les commencements d'un régime nouveau, celui de la royauté s'exerçant arbitrairement et sans contre-poids. Pour un pays qui avait mis quatre cents ans à reconquérir, l'une après l'autre, les libertés et les franchises dont l'avait dépouillé l'ordre féodal, cette nouvelle condition était dure, et la force qui l'imposait n'était revêtue aux yeux de personne des apparences du droit.

Le 12 mars 1518, Louis de La Trémouille, grand chambellan, se présenta au parlement, et lui enjoignit, de par le roi, de passer immédiatement à l'enregistrement de la bulle. Les magistrats déclarèrent qu'ils n'obtempéraient aux ordres du roi que pour sauver leurs vies, mises en péril, et, après avoir ainsi protesté qu'ils agissaient sans liberté et contre leur propre jugement, ils se résignèrent (16 mars) à inscrire le concordat au nombre des lois de la France. La résistance de l'Université fut plus durable, mais le roi en vint à bout par des emprisonnements et des me-

naces, et le clergé, en subissant les mêmes nécessités, se borna à en appeler, pour la forme, « au futur concile. » Ainsi fut proclamée et admise en France une convention politique et religieuse qui, jusques aux tempêtes de 1791, régla les rapports des Églises gallicanes avec Rome, la mère et la reine de toutes les Églises.

Cependant Charles d'Autriche, après le traité de Noyon, avait passé en Espagne et s'était fait reconnaître roi d'Aragon et de Castille. Là, après avoir injustement disgracié Ximenès, qui mourut de chagrin, il s'efforçait d'affermir son autorité, tandis qu'en Allemagne son aïeul Maximilien travaillait à le faire élire roi des Romains et à lui ménager ainsi la souveraineté de l'Empire.

En France, le gouvernement du roi s'exerçait librement, sans frein, sans contrôle, et les résistances qui s'étaient produites à l'occasion du concordat n'osaient plus se renouveler. A peine âgé de vingt-trois ans, François Ier abandonnait volontiers à sa mère, au chancelier du Prat et aux autres ministres le soin des affaires administratives; pour lui il se livrait aux fêtes et aux plaisirs, et donnait à sa cour l'exemple trop contagieux du mépris des mœurs. Louise de Savoie, femme intrigante et légère, mais avide d'autorité, n'avait point usé de son influence pour dicter à son fils une conduite mieux en harmonie avec les devoirs d'un roi; elle ne se plaignait pas d'une dissipation qui lui laissait une grande part d'influence politique; ajoutons que, par des motifs peu honorables pour une femme arrivée à la maturité de la vie, elle cherchait

à se venger de l'indifférence du connétable de Bourbon et à faire disgracier cet homme de guerre. Cependant croissaient déjà, auprès de la reine mère, des influences rivales, parmi lesquelles on citait celle de la comtesse de Châteaubriand, qui, par sa beauté, n'avait que trop fait oublier à François Ier les vertus et les grâces modestes de la reine Claude de France. Louise de Savoie comptait au nombre de ses créatures le chancelier du Prat et l'amiral Bonnivet; madame de Châteaubriand s'appuyait sur l'amitié des sires de Lautrec, de Lescun et de Lespare. Une autre femme leur disputait l'influence : c'était la belle et spirituelle Marguerite de Navarre, sœur et confidente du roi, qui devait bientôt acquérir dans les lettres une renommée de nos jours fort effacée, et qui attachait son nom à des contes grivois (1) dont la lecture ne donne pas une idée fort élevée de la sévérité des mœurs de cette princesse. C'est au milieu de ces favoris et de ces femmes que François Ier se plaisait à oublier les ennuis de la royauté. Rarement il s'imposait le séjour de Paris; possesseur de châteaux nombreux et d'élégantes maisons de plaisance, il parcourait avec ses courtisans la Bretagne, l'Anjou, l'Angoumois et la Guienne, et partout il se plaisait à éblouir les peuples par le spectacle de sa magnificence. « Quant à sa maison, jamais les ordinaires, ni salles, ni tables n'en approchèrent; car il y avoit sa table, celle du grand maistre, celle du grand chambellan et des chambellans, celles des gentilshommes

(1) L'*Heptaméron*.

de la chambre, des gentilshommes servants, des valets de chambre, et tant d'autres; et très-bien servies que rien n'y manquoit; et ce qui estoit très-rare, c'est que, dans un village, dans des forests, en l'assemblée, l'on estoit traité comme si on fust resté dans Paris (1). » Le même chroniqueur, épris d'une admiration que nous ne partagerons pas toujours avec lui, exaltait ensuite les libéralités et les profusions du jeune roi. « Ce prince, dit-il, donnoit aux gentilshommes et capitaines qui l'avoient servi signalément aux guerres, mais non si démesurément comme nous avons vu depuis ses petits-fils, nos rois. » Un peu plus loin Brantôme ajoute : « Savoit et connoissoit la plupart des gentilshommes de bonne maison de son royaulme, et en disoit très-bien leurs races et généalogies... On s'étonnoit fort comment il pouvoit soutenir et fournir à tant de libéralités, surtout à celles des dames; car il leur a fort donné, et à tant de pompes, somptuosités, magnificences et bastiments superbes. Il n'y avoit nopces grandes qui se fissent en sa cour qui ne fussent solemnisées ou de tournois, ou de combats, ou de masquarades (2). » Au milieu de ces fêtes, le chevaleresque François I[er] ne perdait pas de vue le désir ardent de se signaler par des prouesses dignes des anciens preux, dont il voulait égaler la gloire; il méditait d'entreprendre une croisade contre les Turcs, qui menaçaient l'Europe catholique, et, le 6 décembre 1518, parlant de ses projets au cardinal Bib-

(1) Brantôme, *François I[er]*, t. II, p. 211.
(2) *Idem*, p. 209.

biena, il avait soin de dire : « Qu'il n'auroit pas le moindre embarras pour l'argent; que les tailles ordinaires qu'il mettoit sur ses peuples, avec une crue pour l'occasion, deux décimes par an sur le clergé, et l'indulgence de la croisade, lui suffiroient à maintenir pour trois ans son armée, d'autant qu'il suspendroit pendant la guerre toute pension et tout traitement, excepté à ceux qu'il mèneroit avec lui (1). » Quelques historiens pensent que ces projets de croisade n'avaient rien de bien sérieux, et que le roi, d'accord en cela avec Louise de Savoie, sa mère, dont il suivait les conseils, ne songeait qu'à capter la confiance et les sympathies du pape.

Sur ces entrefaites, et le 11 janvier de l'année suivante (1519), un grand événement remit en question la paix dans toutes les nations occidentales ; nous voulons parler de la mort de l'empereur Maximilien, dont la succession, convoitée d'avance par plusieurs puissants souverains, fut surtout revendiquée par Charles d'Autriche, Henri VIII et François Ier. La rivalité de ces princes attira l'attention exclusive de l'Europe, et les agents des rois de France et d'Espagne n'épargnèrent ni les promesses, ni les dons, ni les menaces pour mener à bonne fin les prétentions réciproques de leurs maîtres. Le roi d' Angleterre ne tarda pas à se désister, convaincu qu'il était de l'inutilité de ses tentatives; François Ier et Charles restèrent seuls en présence. L'un invoquait les souvenirs de Marignan et cherchait à inspirer à l'Allemagne des craintes pour

(1) *Littere dei Principi*, t. I, f. 58.

la liberté des peuples germaniques; il montrait aux électeurs de l'Empire les Turcs maîtres des bords du Danube et déjà victorieux sur les côtes de l'Adriatique, et, avec une apparence de raison, il se disait le seul roi capable de leur tenir tête et de sauver l'Allemagne. L'autre s'appuyait sur les éléments d'une puissance inconnue depuis Charlemagne, et, en ce moment, cette grandeur avait pour base la possession des Pays-Bas, la royauté espagnole, les vieux États tels que la Franche-Comté et Naples, enfin les pays récemment acquis au monde depuis le jour où Christophe Colomb avait planté la croix sur le nouveau continent. Les juges destinés à prononcer entre les concurrents étaient les sept électeurs de l'Empire, savoir : les archevêques de Mayence, de Trêves et de Cologne, le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le prince palatin.

On assure que, pour mieux faire prévaloir ses titres, Charles d'Autriche fit distribuer par ses affidés des sommes énormes (852,189 florins) aux électeurs impériaux. François Ier ne se montra guère plus scrupuleux, d'après le témoignage des chroniques contemporaines. « Le roy de France, est-il dit, prévoyant l'empereur vieil et caduc, fist mener plusieurs pratiques en Allemaigne pour attirer les électeurs à luy... Ses ambassadeurs avoient toujours avecques eux quatre cent mille escus, que archers portoient en brigandines et en bougettes; et avoient quatre cents chevaulx, la plupart aussi Allemans, qui les conduisoient... Tous les électeurs assemblés à Francfort et les princes principaux de l'Empire se misrent en conclave pour élire cet

empereur qu'ils devoient faire; et se trouvèrent beaucoup de serviteurs de l'empereur Maximilian, qui aidèrent beaucoup à favoriser le roy Catholique. Et quant, par le conseil de monsieur de Sedan, Francisque de Sikingen et le marquis de Brandebourg, dict Casimir, qui estoit chef général de la Bonne, amenèrent toute la puissance de ladicte Bonne, qui estoit vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaulx, et l'artillerie, qu'ils fisrent loger à l'entour dudict Francfort, à trois ou quatre lieues près, dont feurent merveilleusement estonnés ceulx qui vouloient bien au roi de France et très-fort joyeux ceulx qui vouloient bien au roi Catholique; et aussi ils sçavoient bien toute la pratique. J'avois oublié à mettre que le roy d'Angleterre y faisoit pourchas, aussi bien que le roy de France et le roy Catholique; mais les angelots n'y fisrent non plus de miracles que les escus au soleil. Les électeurs estans en conclave feurent de diverses opinions; car on en trouvoit autant du costé du roy de France que du costé du roi Catholique, mais du costé du roy d'Angleterre pas un. Et ne voulurent point juger la chose si soudainement, veu les partialités qui y estoient; et n'eust esté qu'ils sont obligés et tenus dedans les quarante jours de prononcer celui qui le doit estre, ce n'eust pas esté de six mois après, et pour deux raisons: l'une, qu'ils ne se pouvoient accorder; l'autre, pour tirer argent de tous les princes chrestiens, soubs ombre de cette élection. Le comte palatin, à qui le roy avoit faict plus de bien qu'à pièce des aultres électeurs, et son parent, avoit une fois donné sa voix au roy; mais c'est un prince mal nourry, et lui fist-on peur de

cette grosse bande, tellement qu'il redonna sa voix au roy Catholique (1). »

Nonobstant les tentatives et les démarches des illustres concurrents, les électeurs, obéissant à la maxime fondamentale suivant laquelle on n'avait jamais élevé à l'Empire un souverain qui fût déjà possesseur d'une grande puissance et de domaines étendus, se réunirent tous pour offrir la couronne à Frédéric, duc de Saxe, plus tard surnommé sage; mais ce prince rejeta l'offre qui lui était faite; il démontra en même temps que, si, dans les temps de tranquillité, les petits États d'Allemagne avaient besoin d'un empereur qui n'eût pas assez de pouvoir pour empiéter sur leurs priviléges, il fallait, dans les temps de danger, choisir un prince qui eût assez de forces pour veiller à leur sûreté, et il désigna Charles d'Autriche, roi d'Espagne et des Indes, comme celui dont l'Allemagne devait attendre les plus grands avantages. Cet important débat, qui tenait l'Europe en suspens, se termina donc cinq mois après la mort de Maximilien, et Charles, élevé à l'Empire par le suffrage unanime du collége électoral (28 juin 1519), ne tarda pas à être couronné à Aix-la-Chapelle sous le nom de Charles V ou Charles-Quint.

Tel fut le grave événement qui alluma entre Charles et François la longue et sanglante rivalité dont nous aurons à raconter les diverses phases. Au début de cette lutte les ressources des deux rivaux pouvaient passer pour égales. Si l'empire de Charles était plus vaste, il n'était point arrondi comme la France. Ses sujets étaient plus riches, mais son autorité plus limi-

(1) *Mémoires de Fleuranges*, p. 315, 331, 342.

tée. La gendarmerie française n'avait pas moins de réputation que l'infanterie espagnole. La victoire devait appartenir à celui qui mettrait l'Angleterre dans son parti, et le souverain de ce royaume, Henri VIII, avait raison de prendre pour devise : *Qui je défends est maître.*

Mais déjà l'attention des peuples se portait sur des conflits d'un ordre plus élevé et qui devaient avoir, pour les générations du seizième siècle et pour les peuples à venir, des conséquences bien autrement désastreuses : on comprend que nous voulons parler de la révolution religieuse, définie sous le nom de réforme protestante, et ici c'est encore un devoir pour nous de jeter un coup d'œil sur les causes, les origines et les résultats de ce grave événement.

Jésus-Christ parlant à ses apôtres leur avait dit : « Prenez garde que personne ne vous séduise, car il en viendra beaucoup en mon nom disant : *Je suis le Christ!* et ils en séduiront beaucoup (1). Et il s'élèvera beaucoup de faux prophètes, et ils en séduiront un grand nombre (2). Si donc quelqu'un vous dit : *Voici le Christ, il est ici, il est là!* ne le croyez pas, car il s'élèvera de faux Christs et de faux prophètes; et ils donneront de grands signes et des prodiges, en sorte que les élus mêmes y seraient trompés, s'il était possible. » Notre-Seigneur ajoutait encore : « Je vous l'ai prédit; si donc ils vous disent : *Voici! il est dans le désert!* ne sortez pas; *Voici! il est dans l'intérieur de la maison!* ne les croyez point. Car, comme l'éclair

(1) Matth. 24, 4 et 5.
(2) *Ibid.* 11.

sort de l'Orient et paraît jusqu'en Occident, ainsi en sera-t-il de l'avénement du Fils de l'homme (1). Prenez donc garde que vos cœurs ne s'appesantissent par la bonne chère, par l'ivrognerie et par les soins de la vie présente (2). » Vraies dans tous les temps, applicables à tous les ennemis et à tous les périls de l'Église, ces paroles sacrées allaient se manifester une fois de plus dans le monde, au milieu des orages et des incertitudes du seizième siècle. Les luttes, les conflits, les découvertes, les progrès, les calamités qui, depuis si longtemps, marquaient l'histoire des peuples, avaient éveillé sur toute la surface de l'Europe un immense besoin de voir et de connaître, une vive ardeur de révolutions sociales et religieuses, et les faux prophètes annoncés par Jésus-Christ n'allaient pas tarder à apparaître au milieu des multitudes, et à faire entendre, contre la vérité et l'Église, ce cri de révolte, proféré pour la première fois par l'ange déchu : *Non serviam.*

Deux principes ont été jusqu'à ce jour en possession du privilége de se disputer les âmes : l'autorité et la liberté. En matière religieuse, il ne peut y avoir d'autorité que celle qui émane de Dieu, et dont l'Église catholique est dépositaire. Instituée par Jésus-Christ, le Verbe incarné, toujours assistée du Saint-Esprit, l'Église est infaillible ; elle ne saurait errer, et, si elle avait erré pendant quelque temps, il y aurait eu sur la terre, ce qui est incompatible avec les promesses et avec la justice de Dieu, un seul moment durant lequel

(1) Matth., 23, 27.
(2) Luc, 21, 34.

le genre humain aurait flotté au hasard, sans lumière et sans guide. Or, disons-le encore, aucune intelligence chrétienne ne saurait admettre cette interruption de l'autorité, ce sommeil de Dieu. Quant à la liberté, il a plu à Dieu d'être aimé et servi par des âmes libres. Afin que la vertu eût le mérite d'être et fût digne de récompense, Dieu a voulu laisser à l'homme le pouvoir de choisir entre le bien et le mal; il a donné à l'homme l'intelligence et la raison pour que l'homme, en se soumettant à l'autorité infaillible, reconnût bien que cette autorité émanait de Dieu même et n'était pas l'expression d'une volonté humaine. Que si l'homme retourne contre Dieu même les facultés qu'il tient de Dieu, il fait de sa liberté un usage criminel autant que déplorable, mais enfin il est libre, et en agissant ainsi il rehausse le mérite de ceux qui, libres aussi d'être rebelles, ont préféré se soumettre, de ceux qui, au lieu de faire de leur raison un instrument d'orgueil, ont fait servir l'étude et la science à proclamer la nécessité de l'obéissance à Dieu, à motiver leur foi humble et docile, à amener à Dieu leurs frères moins éclairés et moins heureux, et qui ne savaient point à quel auguste caractère l'homme peut reconnaître la vérité absolue.

La vérité a un privilége qui n'est donné qu'à elle : elle est immuable, elle est permanente, elle ne change pas. Les siècles peuvent passer sur elle, rien n'altère son essence. A la différence des choses de l'homme, elle ne se transforme pas, elle ne veillit pas; elle participe de la jeunesse éternelle de Dieu. Depuis dix-huit cents ans que Jésus-Christ a fondé l'Église, tout

a changé dans le monde, les royaumes, les empires, les lois, les mœurs, les peuples, les dynasties, les idées, les arts, les sciences, les volontés de l'homme; seule, l'Église catholique est demeurée telle qu'au premier jour, avec sa hiérarchie, ses doctrines, ses sacrements et ses dogmes. On a pu la persécuter ou la favoriser, l'installer au faîte des sociétés ou la reléguer dans les régions les plus humbles, lui concéder une patrie ou la jeter en exil, s'appuyer sur elle ou la repousser, la bénir ou la combattre; on n'a pu ni accroître la vérité qu'elle proclame ni l'amoindrir. Elle a survécu à toutes les crises, elle s'est retrouvée forte et vive à la suite de tous les orages, et, si elle a accommodé sa discipline, ses règlements extérieurs aux besoins des temps et des peuples, elle n'a fait le sacrifice d'aucun principe : ce qu'elle croyait au temps de Pierre et de Paul, elle le croit aujourd'hui; ce qu'elle proclamait alors la justice ou le devoir, elle lui attribue aujourd'hui le même caractère. N'est-ce pas là la preuve non équivoque qu'elle est en possession de la vérité, de cette vérité, issue de Dieu, qui est invariable, parce qu'elle est une? Et si elle a gardé intact, à travers tant de siècles, pour ne jamais le perdre, le dépôt de la vérité divine, n'est-ce pas une impiété que de dire ou de croire que l'esprit humain a droit de s'insurger contre elle, et qu'il faut travailler, contre l'Église, à l'affranchissement de la pensée humaine?

Les hérésies sont une preuve permanente de la vérité de l'Évangile; le Sauveur les a prédites lui-même à ses apôtres pour que notre foi ne chancelât pas.

C'est l'ivraie furtivement mêlée au bon grain, et que le père de famille tolère jusqu'au jour de la moisson; c'est le mauvais arbre qui ne porte pas de bons fruits; ce sont les faux prophètes, vêtus comme des agneaux, et en réalité loups ravisseurs.

Le feu épure l'or, et l'hérésie éprouve l'Église; elle enseigne aux ministres du Seigneur à garder intacte, avec une sainte jalousie, la dignité de leur sacerdoce, et c'est quand les liens de la discipline se relâchent, quand l'ambition humaine cherche à ternir de son souffle les choses qui doivent rester saintes, que Dieu, dont les jugements sont un abîme, permet que son peuple subisse les agressions des persécuteurs. C'est ainsi qu'aux jours antiques, lorsque Israël sentait sa foi s'affaiblir et que les tribus sacrifiaient aux idoles sur les hauts lieux, Dieu retirait de son peuple sa main protectrice et abandonnait les Juifs aux Gentils. Mais les semaines de captivité avaient enfin leur terme, et les prophéties s'accomplissaient, alors même que les prophètes étaient lapidés entre le parvis et le sanctuaire.

Des abus s'étaient introduits dans la discipline ecclésiastiques; des plaintes, trop souvent fondées, s'élevaient contre le faste de quelques prélats, contre le relâchement de la règle dans certaines abbayes, contre l'ignorance d'un grand nombre de prêtres et de moines. Sur beaucoup de points, les peuples avaient eu à déplorer l'abandon des principes catholiques, l'inobservation des lois canoniques, et même l'abus des plus pieuses croyances. Ces malheurs étaient dus, en grande partie, aux troubles politiques qui depuis

les croisades avaient bouleversé l'Europe. Dans ces siècles d'orages continus et de tempêtes universelles, le vaisseau de l'Église n'avait point fait naufrage : c'est une extrémité que nous n'aurons jamais à craindre ; mais il avait été fortement agité et tourmenté. L'avénement des Borgia au trône pontifical avait été, pour plusieurs causes, une source de tristesse et d'afflictions; mais il n'y avait eu, dans les vices ou les fautes de quelques pontifes, qu'une occasion d'épreuves, et non de chute, pour la religion catholique. La foi était demeurée pure et intacte ; le siége de Rome était resté le centre de communion ; les mystères et les dogmes, qui forment l'économie même de la religion et se trouvent indissolublement incorporés au christianisme dès sa naissance, n'avaient subi aucune altération. De violentes tentatives avaient été faites, dès les premiers jours de l'Église jusqu'aux Vaudois, et depuis ces derniers jusqu'à Jean Huss, Wiclef et Jérôme de Prague, pour séparer ces augustes croyances du christianisme ; mais, ainsi qu'on a pu le voir à différentes reprises, les novateurs et leurs sectaires étaient venus se briser contre la pierre symbolique sur laquelle l'édifice catholique repose. Il était réservé au seizième siècle, au pontificat de Léon X, aux peuples de François Ier, de Charles-Quint et de Henri Tudor, le douloureux privilége de voir des mains profanes tenter de déchirer la robe sans couture du Christ, et arborer, en face de l'Église universelle, un drapeau autre que celui du Calvaire.

L'insurrection de l'hérésie contre l'Église, bien qu'au seizième siècle elle se soit produite avec tant d'énergie et

d'ensemble qu'il n'a pas été possible de la comprimer, cette révolte, disons-nous, n'était donc pas un fait nouveau, un fait inattendu, un mouvement d'émancipation de la pensée longtemps asservie. Dans les trois premiers siècles qui suivirent l'avénement de Jésus-Christ, en face même des Césars païens et des persécuteurs à leur solde, l'orgueil enfantait des hérésies sans nombre et les Pères consacraient généreusement leurs efforts à les combattre. Arius, qui vint au quatrième siècle, séduisit les deux tiers des peuples; après lui, les macédoniens, les donatistes, les pélagiens, les semi-pélagiens essayèrent tour à tour de semer l'erreur et le mensonge dans les champs de l'Église ; Nestorius et Eutychès continuèrent leur œuvre, sous d'autres prétextes et avec d'autres armes ; plus tard, les iconoclastes triomphèrent en Orient ; et cependant l'Église prévalut contre tous; elle les vit passer, l'un après l'autre, sans fléchir sous leurs coups, ne cessant jamais d'être catholique et apostolique, se bornant à retrancher de son sein les membres indignes, sans jamais rien perdre de son universalité. Chaque hérésiarque, depuis Arius jusqu'à Wiclef, ne s'était mis en guerre contre l'Église qu'en prenant pour point d'appui ce qu'il appelait les droits de la raison, la liberté de l'examen individuel, l'indépendance de l'esprit humain; les manichéens albigeois avaient tenu en échec la plupart des rois catholiques; Jean Huss et Jérôme de Prague, du haut de leur bûcher, avaient fait appel aux peuples, et on aurait dit qu'à un siècle de distance ils avaient évoqué Luther. Quand vint celui-ci, il n'était donc que le continuateur des hérésiarques de quinze siècles.

Il n'inventa rien que ses devanciers n'eussent inventé; il ne nia rien qu'ils n'eussent nié. D'où vient donc que son œuvre eut plus de durée et étendit dans le sol de plus profondes racines? N'hésitons pas à le reconnaître, ce fait ne tint pas à la nouveauté et à la puissance des doctrines; il eut sa cause dans les conditions différentes où Luther trouva le monde. Au seizième siècle, en effet, l'Europe, comme au temps des premiers Vaudois et de Wiclef, n'était point composée de peuples à demi barbares, presque isolés entre eux, ne se rapprochant que par la guerre, et n'ayant établi, par l'industrie et le commerce, que des rapports encore incertains et incomplets; au milieu d'une société pareille, l'étincelle de l'erreur, lorsqu'elle venait à tomber, ne pouvait allumer que des incendies partiels ou de peu de durée; mais dans l'Europe de Léon X, de François I[er] et de Charles-Quint, le moindre souffle, passant sur le feu, devait amener un immense embrasement. L'Europe se composait alors d'un vaste assemblage de nations fondues, pour ainsi dire, dans le même moule, ayant entre elles similitude d'idées, de mœurs, de lois et d'institutions, rapprochées sans cesse par des rapports devenus faciles, rattachées l'une à l'autre par des intérêts communs; et alors aussi les intelligences, cessant d'être étrangères et séparées, se trouvaient mises en relation par l'usage général de la langue latine, plus encore par l'imprimerie, qui, depuis soixante ans, était devenue pour la pensée un formidable instrument de multiplication, d'exploitation et d'expansion. Ajoutons, pour qu'on ne se méprenne pas sur le sens de ce livre, pour qu'on ne nous

accuse pas de calomnier la civilisation et l'intelligence, ajoutons qu'au seizième siècle l'Europe, ainsi constituée, ainsi peuplée, n'était encore dotée ni des lumières, ni de l'instruction, ni de l'expérience qui devaient lui être données avec les siècles ; que, dans cette Europe du seizième siècle, les savants et les gens instruits ne formaient qu'une imperceptible minorité d'hommes qu'énorgueillissait outre mesure le privilége de la science et que le reste du genre humain croyait sur parole. Constatons que l'ignorance était le mal de l'immense majorité des populations, mal qui atteignait la plupart des membres de l'ordre ecclésiastique, et que la corruption des mœurs entretenait et favorisait. Inviter une société pareille, au nom de la raison humaine, à reviser les livres saints, à discuter les canons, à juger les dogmes, c'était la provoquer à faire un usage dangereux et détestable des puissantes armes intellectuelles dont on venait de la mettre en possession, et les progrès du mensonge, ayant la révolte pour complice, ne pouvaient désormais étonner personne. Osons-le dire, il y a dans le simple et fidèle exposé de cette situation l'explication des progrès rapides et immenses que fit l'hérésie au seizième siècle. Ces progrès émanèrent de l'orgueil et de l'ignorance, et non de la liberté et de la raison.

Qu'il nous soit permis d'asseoir notre opinion sur un exemple.

Le siècle actuel, nous ne craignons pas de le confesser à sa honte, n'est exempt ni de mensonges, ni de préjugés, ni d'ignorance ; il a surtout beaucoup d'orgueil, et les prétendus prophètes qui proclament l'af-

franchissement illimité de la pensée ne lui ont point fait défaut ; cependant Dieu a permis que l'expérience et la vérité se fissent jour au milieu des peuples et que le champ des disputes de l'intelligence fût exploité, d'une manière encore inégale, par l'erreur et le bon sens. Nous sommes loin de nous faire illusion sur ce qu'on appelle, de nos jours, la diffusion des lumières; au milieu de cette race humaine, asservie aux passions et courbée sous le joug des intérêts et des convoitises, le mal et l'erreur dominent, et le parti du bien est en minorité : le nier ce serait être courtisan des multitudes et adorateur de la fausse science ; et toutefois, lorsque l'on compare le dix-neuvième siècle au seizième, il est impossible de méconnaître l'immense développement intellectuel qui s'est accompli depuis trois cents ans ; il est injuste de dire que le niveau des connaissances générales ne s'est pas élevé, et que de nos jours les peuples ne sont pas mieux en état de juger, de discuter, de comprendre les opinions nouvelles qu'ils ne l'étaient au temps des Valois. Si l'imprimerie a conservé la fatale puissance de multiplier les affirmations de l'erreur et du mensonge, elle a été mise, avec plus de courage et de raison, au service de la vérité et du droit ; si les opinions hardies et absurdes pervertissent encore les âmes et troublent encore les peuples, les opinions vraies maintiennent énergiquement leur drapeau, et, après la lutte, le triomphe reste presque toujours au bon sens. Nous avons vu, au dix-neuvième siècle, des hommes plus habiles que Luther, plus diserts que Mélanchton, plus redoutables logiciens que Calvin,

plus téméraires que Zwingle, proclamer avec audace des hérésies nouvelles, combattre la foi catholique, chercher à séparer les peuples de l'union avec Rome, et aucun d'eux n'a survécu à son œuvre, et toutes leurs tentatives ont échoué devant la splendeur du vrai, et les générations, pas plus que les individus, ne sont allées à aucun d'eux, et on a admiré leur prodigieux génie en refusant d'en être complice. Le mal s'est sans doute transformé; l'erreur a rallié les âmes sous d'autres drapeaux; le genre humain n'est guère devenu meilleur; mais enfin l'hérésie, en matière religieuse, n'a plus le triste honneur d'imposer au monde ses mensongères nouveautés, et le mouvement de retour à la foi catholique qui s'opère au milieu des nations étrangères, et les conquêtes que l'Église multiplie dans les régions lointaines, trop longtemps livrées à l'idolâtrie, nous font espérer des jours meilleurs et nous font croire que le protestantisme recule. Qu'on nous pardonne ces observations.

Au seizième siècle un prétexte inattendu donna lieu au conflit qui causa tant d'afflictions à l'Église. Les souverains pontifes, depuis quelques années, cherchaient à se procurer l'argent qui leur manquait pour achever la construction de la magnifique église de Saint-Pierre de Rome et pour opposer une croisade chrétienne au féroce Sélim Ier, sultan des Turcs, dont les flottes menaçaient l'Italie. A plusieurs reprises on avait vu les papes accorder des indulgences à ceux qui, après avoir accompli ce qui est prescrit par l'Église, c'est-à-dire s'étant confessés et étant en état de grâce, participeraient par leurs aumônes et leurs of-

frandes à de grandes œuvres utiles aux intérêts ou à la gloire de la foi catholique. A l'exemple de ses prédécesseurs, Léon X, par une bulle en date du 13 septembre 1517, accorda une indulgence plénière aux fidèles de vingt-cinq provinces qui « vraiment pénitents, contrits et confessés, » contribueraient de leurs dons pieux à l'édification de la splendide basilique dédiée à Dieu sous le vocable du prince des apôtres. Le cardinal de Sainte-Marie, général des frères mineurs de l'Observance, reçut pleins pouvoirs pour accorder les dispenses dont auraient besoin les fidèles et pour déléguer d'autres commissaires ou nonces chargés de convier le peuple chrétien à coopérer à l'œuvre sainte méditée par Léon X. Nul ordre religieux ne fut chargé exclusivement de prêcher l'indulgence; ce détail fut laissé au commissaire général, qui était de l'ordre de Saint-François. Au début même de la bulle le pape Léon X rappelait par quel pouvoir il octroyait ses grâces. « Tous les chrétiens savent assez, disait-il, que saint Pierre a été institué prince des apôtres par notre Sauveur Jésus-Christ, et qu'à lui a été donnée, par la grâce divine, la puissance de lier et de délier les âmes, en ces paroles : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les cieux.* » Le commissaire ou nonce particulier pour les provinces du Rhin fut le docteur Arcimbold, protonotaire du siége apostolique. Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence, publia à ce sujet une instruction pasto-

rale. L'un des sous-commissaires ou subdélégués de l'archevêque Albert, aussi bien que du nonce Arcimbold, fut le dominicain Tetzel, inquisiteur de la foi, qui avait déjà prêché en Allemagne l'indulgence du jubilé. Il existe de lui une instruction adressée aux curés, en forme de circulaire, et par laquelle on les invite à déterminer autant que possible leurs paroissiens à mériter les indulgences concédées par le chef de l'Eglise. Il résulte évidemment de ce document ecclésiastique que les dominicains n'étaient point seuls, comme on l'a dit, chargés de cette prédication, puisque les commissaires et sous-commissaires du saint-siége employaient à cette mission tous les prêtres et tous les religieux de bonne vie et de bon exemple. Quant au dominicain Tetzel, il vint à son tour prêcher l'indulgence en Saxe, à Sutterbach, près de Wittemberg, et un grand concours de fidèles se pressait autour de sa chaire et de son confessionnal.

Dans la dernière de ces deux cités allemandes vivait alors, doué de tout l'emportement d'une fougue orgueilleuse, un moine dont partout on vantait l'éloquence, l'austérité et les mortifications sévères. Il avait pour nom Martin Luther. Né à Eisleben le 10 novembre 1483, et d'abord envoyé à l'école d'Eisenach, il s'était vu longtemps réduit à gagner son pain en chantant des psaumes sous les fenêtres des riches. « Et moi aussi, dit-il lui-même, j'ai été un pauvre mendiant; j'ai reçu du pain aux portes des maisons, particulièrement à Eisenach, ma chère ville (1). » La

(1) Au moyen âge et en Allemagne les écoliers pauvres en usaient ainsi;

charité d'une femme lui avait permis de vivre pendant quatre ans à Eisenach; puis, en 1501, il était parvenu à suivre les cours de l'université d'Erfurt. Bien que ces établissements renfermassent des professeurs chargés d'initier les élèves à la connaissance des auteurs profanes et des lettres de l'antiquité païenne, Luther y rencontra des scolastiques; mais la fatigue que lui causèrent leurs leçons fit naître en lui une haine qu'ils durent partager avec leur maître Aristote, *ce comédien,* au dire de Luther, *qui avait trompé l'Église par son masque grec.* « Ils ne font point de docteurs en théologie, ajouta-t-il un jour en parlant de l'université de Paris, à moins qu'on n'étudie dix ans dans leur sophistique et futile dialectique. Le répondant doit siéger un jour entier, et soutenir la dispute contre tout venant, de six heures du matin à six heures du soir... Ils disputent, ils crient comme des paysans ivres, en latin, en français... On l'appelle Sorbonne; peut-être, à ce que j'imagine, tire-t-elle ce nom de ces fruits de cormiers (*sorbus*) qui viennent sur les bords de la mer Morte et qui présentent au dehors une agréable apparence : ouvrez-les, ce n'est que cendres au dedans... » Dans ces paroles empreintes d'une énergie incisive et rude on reconnaît le talent particulier du moine sur lequel étaient déjà fixés les regards de l'Allemagne.

La jeunesse de Luther n'avait pas été exempte de passions et de désordres; mainte tradition de cette époque rappelle sa conduite peu édifiante; mais, ayant

cette coutume subsiste encore dans la plupart des villes des royaumes germaniques.

vu un jour l'un de ses amis tué à ses côtés par la foudre, cette mort terrible et imprévue frappa vivement son imagination, et il prit dès lors la résolution de changer de vie, d'aller même cacher ses remords et étouffer les tentations de la chair dans la solitude d'un couvent. Le 17 juillet 1505 il entra dans le monastère des Augustins d'Erfurt, n'emportant avec lui du monde que Plaute et Virgile. Or à peine les portes du couvent s'étaient-elles refermées sur lui qu'on avait été témoin de ses austérités et de ses étranges terreurs. « J'étais malade à l'infirmerie, dit-il (1); les tentations les plus cruelles épuisaient mon corps et le martyrisaient, de sorte que je pouvais à peine respirer et haleter. Aucun homme ne me consolait; tous ceux auxquels je me plaignais répondaient : Je ne sais pas. Alors je me disais : Suis-je donc le seul qui doive être si triste en esprit? Oh! que je voyais de spectres et de figures horribles! » Cependant ses supérieurs lui procurèrent le doctorat et une chaire de théologie dans l'université de Wittemberg, fondée nouvellement par l'électeur Frédéric de Saxe, qui se piquait d'y attirer les gens de mérite, et qui avait voué à ce moine une inconcevable sympathie.

En religion, Martin Luther avait pris le nom de frère Augustin; car, alors qu'il se trouvait encore retenu dans les liens de la foi catholique, les écrits de saint Augustin étaient ceux qu'il méditait de préférence. Il aurait dû y apprendre la soumission que tout fidèle doit à l'Église et à son chef, et c'est dans les

(1) *Mémoires de Luther.*

ouvrages de ce Père qu'il avait pu lire cette sentence : « Je ne croirais pas même à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique ne m'y amenait ; » et celle-ci : « Rome a parlé ; la cause est finie ; puisse l'erreur finir de même. » Or, au milieu des pratiques de la vie monastique, cette terreur d'esprit qui l'avait poussé dans le cloître ne le quittait pas ; il cherchait à l'apaiser par l'étude, par l'analyse des textes. S'appuyant sur sa propre raison, et non sur l'autorité, il ne pouvait comprendre cette parole de saint Paul dans l'épître aux Romains : *Justitia Dei revelatur in illo.* « Je haïssais ce mot, *Justitia Dei*, dit-il lui-même... Je m'emportais ainsi dans le trouble de ma conscience, et je revenais toujours frapper au même endroit de saint Paul, brûlant de pénétrer ce qu'il voulait dire. Or, comme je méditais nuit et jour sur ces paroles : *La justice de Dieu se révèle en lui ;* comme il est écrit : *Le juste vit de la foi,* Dieu eut enfin pitié de moi. Je compris que, la justice de Dieu, c'est celle dont vit le juste par le bienfait de Dieu, c'est-à-dire la foi, et que le passage signifiait : L'Évangile révèle la justice de Dieu ; justice passive, par laquelle Dieu miséricordieux nous justifie par la foi. Alors je me sentis comme *rené* (*renatus*), et il me sembla que j'entrais, à portes ouvertes, dans le paradis. Je lus plus tard le livre de saint Augustin *de la Lettre et de l'Esprit,* et je trouvai, contre mon attente, qu'il entend aussi par justice de Dieu celle de laquelle Dieu nous revêt en nous justifiant. Je m'en réjouis, quoique la chose soit dite encore imparfaitement dans ce livre, et que ce Père ne s'explique pas complétement ni avec clarté sur la doc-

trine de l'imputation. » Or, et ici nous parlons non d'après nos lumières personnelles, mais d'après l'autorité de l'Église, or, disons-nous, cette clarté dont s'applaudissait Luther n'était qu'une lueur mensongère, une illusion dangereuse. Saint Paul dit bien que nous sommes justifiés par la foi en Jésus-Christ, sans la loi de Moïse, mais il ne parle nullement de la foi à notre justification personnelle. Il enseigne même le contraire quand il dit aux Corinthiens : *Encore que je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas néanmoins justifié pour cela, mais c'est le Seigneur qui doit me juger*; et aux Philippiens : *Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement.* Ne lisons-nous pas également dans l'Ecclésiaste : *L'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine.* Les catholiques ont donc raison de dire que les gens craignant Dieu peuvent avoir une certitude morale qu'ils sont en état de grâce, mais non pas une certitude de foi (1). Si nous insistons à ce sujet, ce n'est nullement pour introduire dans ce livre une discussion de l'ordre théologique; nous tenons seulement à constater que, bien avant le jour où Luther s'insurgea ostensiblement contre l'autorité du souverain pontife, l'orgueil l'avait engagé sur la pente de l'erreur et de l'hérésie.

Vers cette même époque commencèrent les singulières visions de ce moine, qui (ses Mémoires authentiques nous l'attestent) se crut engagé matériellement dans une suite de combats livrés contre le diable. Toujours vaincu, toujours chassé par Luther

(1) *Hist. universelle de l'Église catholique*, par l'abbé Rohrbacher.

(c'est l'apôtre de la prétendue réforme qui le raconte,) le diable ne se rebutait jamais et revenait sans cesse à la charge, ne laissant au moine aucun instant de repos, le poursuivant le jour, la nuit, à table, pendant son sommeil, à l'église, au milieu de ses livres, jusque dans sa cave. Le diable venait à petit bruit, lui soufflait de mauvaises pensées; s'il avait l'air de ne pas comprendre, Satan entrait en fureur, bouleversait les papiers, déchirait les livres, éteignait la lampe. Tandis que Luther était en proie à ces hallucinations, on parlait devant lui du sorcier Faust, et alors il dit d'un ton sérieux : « Le diable n'emploie pas contre moi le secours des enchanteurs; s'il pouvait me nuire par là, il l'aurait fait depuis longtemps. Il m'a déjà souvent tenu par la tête; mais il a pourtant fallu qu'il me laissât aller. J'ai bien éprouvé quel est ce compagnon; il m'a souvent serré de si près que je ne savais si j'étais mort ou vivant. Quelquefois il m'a jeté dans le désespoir, au point que j'ignorais même s'il y avait un Dieu et que je doutais complétement de Notre-Seigneur. » Ces paroles étranges révélaient-elles de la part de Luther les obsessions auxquelles son âme était en proie? Semblaient-elles accuser une perturbation mentale? Ne devons-nous y voir qu'un mensonge à l'aide duquel il cherchait à se poser en apôtre dont le démon voudrait à tout prix paralyser le zèle? Ce sont là des énigmes historiques qu'il ne nous appartient pas de pénétrer.

Quoi qu'il en soit, cet homme, qui se posait ainsi en adversaire de l'enfer et s'enorgueillissait outre mesure de sa popularité, épiait avec soin l'occasion

d'accroître sa renommée et de grandir son influence; il ne la rencontra que trop bien lorsque le dominicain Tetzel vint prêcher, non loin de son couvent, l'indulgence accordée par le pape Léon X, en vue de hâter la construction de la basliique de Saint-Pierre. La veille de la Toussaint, l'an 1517, comme il y avait une affluence considérable de pèlerins à Wittemberg, Luther afficha aux portes de l'église du château quatre-vingt-quinze thèses ayant pour but de combattre la validité des indulgences et d'en détourner les fidèles. Dans plusieurs de ces propositions l'audacieux novateur attaquait la doctrine de l'Église sur le sacrement de Pénitence, sur l'absolution et sur les peines satisfactoires. A ces thèses erronées et attentatoires aux dogmes catholiques le dominicain Jean Tetzel opposa cent six propositions orthodoxes, et la lutte se trouva engagée.

Quelques mois après, la controverse s'étant prolongée de part et d'autre, Luther adressa au pape un Mémoire justificatif dans le quel il cherchait à se disculper des reproche d'hérésie et de parjure. L'affaire étant ainsi déférée à Rome et par l'accusé et par les accusateurs, le pape Léon X commença la procédure. Il ordonna d'abord à l'évêque d'Ascoli de mander Luther pour l'examiner sur la foi, au sujet de certaines thèses et de différents libelles qu'il avait répandus en Allemagne, et qui contenaient quelques articles hérétiques. L'évêque cita le moine à comparaître à Rome dans soixante jours.

Le moine, que l'électeur de Saxe prit sous sa protection, et pour qui intercéda près du pape l'univer-

sité de Wittemberg, ne comparut point, mais continua de répandre ses erreurs dans de nouveaux écrits. Alors, par un bref portant la date du 23 août 1518, Léon X ordonna à son légat en Allemagne, le cardinal Cajétan, de mander Luther, en provoquant au besoin l'assistance de l'empereur, des princes de l'Allemagne, des universités, et de le maintenir en état d'arrestation jusqu'à ce que de nouveaux ordres lui eussent enjoint de le faire partir pour Rome. « Si le coupable se repentait, le légat était autorisé à le recevoir dans l'unité de l'Église, qui ne ferme jamais ses entrailles à qui revient ; s'il s'opiniâtrait, le légat devait procéder contre lui et contre ses fauteurs par toutes les censures canoniques, sans excepter qui que ce fût, sinon la personne de l'empereur. » Or, nonobstant les termes de ce bref, l'électeur de Saxe et l'université de Wittemberg obtinrent du pape que Luther ne serait point obligé de comparaître à Rome, mais seulement à Augsbourg, devant le légat. Il arriva le 7 octobre 1518 dans cette ville, d'où il s'empressa de mander à Mélanchton, l'un de ses affidés : « Il n'y a rien ici de nouveau ni d'extraordinaire, sinon que dans toute la ville chacun parle du docteur Luther, et veut voir ce nouvel Érostrate, qui vient d'allumer un si grand incendie. Montrez-vous un homme, ainsi que vous faites déjà, et enseignez la chère jeunesse. Je vais me sacrifier pour cette chère jeunesse et pour vous, et j'aime mieux mourir que de rétracter ce que j'ai bien enseigné, et de donner lieu à ces stupides et furieux ennemis de tous les arts, mais particulièrement de la doctrine divine, de ruiner les beaux-arts

et les études. L'Italie, comme autrefois l'Égypte, est plongée dans des ténèbres palpables, au point qu'ils ne savent rien du Christ ni du christianisme; cependant il nous faut supporter qu'ils dominent sur nous, et qu'ils nous enseignent à leur manière et la foi et les bonnes mœurs. Ainsi s'accomplit sur nous la colère de Dieu, suivant la plainte du prophète : *Je leur donnerai des jeunes gens pour princes et des enfants qui le domineront.* » Fidèle à ce plan de conduite, l'hérésiarque, mis en présence du cardinal, refusa avec opniâtreté de rétracter ses erreurs, et toutefois il affecta de protester de son respect pour l'unité de l'Église catholique et pour l'autorité du souverain pontife. De nouvelles tentatives furent essayées auprès de lui, et il se borna à en appeler au jugement du pape.

Le 9 novembre 1518, le pape Léon X revint sur la question des indulgences, par une bulle adressée au cardinal Cajétan et contresignée Bembe. Le souverain pontife y déclara « que la doctrine de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres Églises, est que le pontife romain, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ, a le pouvoir de remettre, en vertu des clefs, la *coulpe* et la peine des péchés : la *coulpe,* par le sacrement de Pénitence, et la peine temporelle due pour les péchés actuels à la justice divine, par le moyen des indulgences; qu'il peut les accorder pour de justes causes aux fidèles qui, par l'union de la charité, sont membres de Jésus-Christ; que leur utilité s'étend non-seulement aux vivants, mais encore aux fidèles décédés dans la grâce de Dieu; que

ces indulgences sont tirées de la surabondance des mérites de Jésus-Christ et des saints, du trésor desquels le pape est le dispensateur, tant par forme d'absolution que par forme de suffrage; que les vivants et les défunts qui obtiennent ces indulgences sont libérés d'une peine temporelle équivalente à l'indulgence accordée ou acquise; que la foi à ces articles est indispensable; que quiconque croirait ou prêcherait le contraire serait retranché de la communion de l'Église catholique et frappé d'une excommunication réservée au souverain pontife. » Enfin le pape enjoignit à son légat de notifier ce décret à tous les archevêques et évêques d'Allemagne, et de le faire mettre à exécution, ce qui fut exactement observé. La bulle fut publiée à Lintz et imprimée à Vienne en Autriche. Dans cette bulle, le nom de Luther n'était pas même prononcé. Cependant, dès le 28 novembre, sachant que l'on continuait la procédure contre lui à Rome, Luther avait appelé du pape au concile général, affirmant d'ailleurs qu'il ne doutait ni de l'autorité de l'Eglise, ni de la primauté du saint-siége.

Léon X avait décidé la question des indulgences, mais parmi les erreurs de Luther il en restait d'autres plus graves encore, et qui tendaient à renverser le fondement même de toute morale, de toute société, de toute justice, de toute religion et même de toute raison naturelle. Non-seulement Luther niait le libre arbitre de l'homme, base première de tout ordre moral, politique et religieux; il soutenait que l'homme, lors même qu'il fait ce qui est en lui, pèche mortellement et mérite l'enfer; que le juste même pèche dans

tout ce qu'il fait de bon et mérite ainsi châtiment. Impiété absurde, qui fait de la justice de Dieu une tyrannie, puisqu'elle lui impute de punir l'homme non-seulement du mal qu'il ne peut éviter, mais encore du bien qu'il accomplit de son mieux.

L'affaire prit des proportions assez grandes. Le 30 août 1519, l'université de Cologne, et le 7 novembre l'université de Louvain, condamnèrent comme hérétiques, erronées et scandaleuses, plusieurs propositions tirées des opuscules de Luther, notamment : « que les meilleures œuvres sont au moins des péchés véniels; que Dieu nous commande des choses impossibles; que la concupiscence ou l'inclination au mal est un péché continuel, même lorsqu'on y résiste. » Le cardinal Adrien, depuis pape, qui était docteur de Louvain, approuva le jugement de l'université par une réponse portant la date du 4 décembre de la même année. Or, après avoir d'abord tourné en dérision cette sentence, Luther, cédant aux exhortations du nonce, Miltitz, adressa au pape des lettres de soumission, à l'aide desquelles il cherchait à nier ou à pallier ses hérésies. Avec ses amis il était plus franc. « Je ne veux pas, écrivait-il à Spalatin en février 1520, je ne veux pas que d'un glaive on fasse une plume; la parole de Dieu est une épée; c'est la guerre, c'est la ruine, c'est le scandale, c'est la perdition, c'est le poison, c'est, comme parle Amos, l'ours sur le grand chemin et la lionne dans la forêt. » Luther ajoutait : « Si tu connais bien l'esprit de la réforme, tu dois comprendre qu'elle ne peut s'opérer sans tumulte, sans scandale, sans sédition. Je sens Dieu qui m'en-

lève. Oui, je l'avoue, je suis trop violent peut-être; mais on me connaissait bien : on ne devait pas irriter le chien, il fallait me laisser en repos. Jette les yeux, cher Spalatin, sur le Christ. Calomniait-il, lui, quand il appelait les Juifs race adultère et perverse, enfants de vipères, hypocrites, fils du diable? Et Paul, quand il les nommait chiens, insensés, imbéciles? Quand il s'élevait contre un faux prophète avec une violence qui pourrait passer pour de la folie, et qu'il le traitait de fils du diable, d'ennemi de la vérité, d'âme pleine de dol et de tromperie? La vérité ne connaît pas de vains ménagements...

« Grand Dieu! que de ténèbres, que d'iniquités Rome a vomies sur la terre! et par quel jugement de Dieu a-t-elle vécu tant de siècles? Tromper les hommes par d'impures décrétales et des mensonges effrontés, dont elle faisait autant d'articles de foi! J'en suis presque convaincu, le pape, c'est l'antéchrist, le fils de perdition qu'attend le monde. Tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il prescrit sent l'antéchrist.

« Qu'on ne me parle plus de mes emportements. Voyez! tout ce qu'on fait dans notre siècle avec calme s'évanouit et tombe. Le ventre de Rébecca porte des embryons qui se battent ensemble. On me juge mal aujourd'hui; la postérité me rendra pleine et entière justice... Le Révérend Père vicaire m'écrit d'Erfurt de ne pas publier mon livre *de la Réforme à faire dans l'état des chrétiens;* c'est trop tard... Il faut que l'Esprit-Saint me pousse, puisque ce n'est ni l'amour de l'or, ni l'amour des plaisirs, ni la passion de la gloire.

Je ressemble au Christ, qu'on crucifia parce qu'il avait dit : *Je suis le roi des Juifs.* On me condamne pour des doctrines que je n'ai pas enseignées : la communion sous les deux espèces, par exemple. »

Un peu plus loin le fougueux novateur dit encore :

« A la volonté de Dieu, me voici : aux vents et aux flots le navire! Je ne puis plus rien à cette heure que prier Dieu. Je lis dans l'avenir : le Seigneur m'en a levé un coin; je vois des tempêtes prochaines, si Satan n'est enchaîné. Les pensées de mes ennemis sont des pensées d'artifices et de méchanceté. Que voulez-vous, mon ami? la parole divine ne marche jamais sans troubles, sans tumulte; cette parole de toute majesté, qui opère de si grandes merveilles, qui gronde sur les hauteurs et les sublimités, et qui tue les âmes paresseuses d'Israël. Il faut ou renoncer à la paix, ou renoncer à la parole divine. Le Seigneur est venu apporter la guerre, et non la paix... Je suis tout frappé de terreur... Malheur à la terre!

« Des visions nouvelles ont paru dans le ciel; à Vienne, des flammes et des incendies. Je voudrais les voir; c'est ma tragédie que ces signes annoncent... »

En présence de cette audace, il était temps que le chef de l'Église usât de son autorité à l'égard du rebelle. Le 15 juin 1520, au nom du Dieu qui a dit à Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis; affermis tes frères; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux*, le souverain pontife prononça contre Luther l'irrévocable sentence de condamnation; elle commençait ainsi :

« Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu;

« Pour en conserver le perpétuel souvenir.

« Levez-vous, Seigneur, et jugez votre cause; souvenez-vous des insultes que vous font chaque jour des insensés; prêtez l'oreille à nos prières, parce que des renards se sont levés, cherchant à détruire la vigne dont seul vous avez foulé le pressoir, et dont, avant de monter vers votre Père, vous avez confié le soin, la direction et l'administration à Pierre, comme à sa tête, comme à votre vicaire, et à ses successeurs, afin de rendre votre Église triomphante. Un sanglier échappé des forêts travaille à la détruire, et les bêtes féroces la ravagent. Lève-toi, Pierre, et, avec la vigilance d'un pasteur, prends en main la cause de la sainte Église romaine, la mère de toutes les Églises, la régulatrice de la foi, que, d'après les ordres de Dieu, tu as consacrée de ton sang, et contre laquelle, comme tu as daigné nous en avertir, s'élèvent des maîtres menteurs introduisant des sectes de perdition.

« Lève-toi aussi, nous t'en conjurons, Paul, toi qui par ta science et ton martyre as éclairé et illustré l'Église. Voici que paraît un nouveau Porphyre, qui ne craint pas d'attaquer, de déchirer, et, lorsqu'il se défie de sa cause, d'insulter, contrairement à ta doctrine, les saints pontifes nos prédécesseurs.

« Qu'elle se lève aussi l'Église des saints, qu'elle se lève cette Église universelle dont quelques hommes méprisent la sainte interprétation; quelques hommes dont le Père du mensonge a aveuglé le cœur, et qui, fidèles aux traditions des hérétiques, se croient seuls sages, et, pour acquérir la faveur populaire, altèrent et détournent le sens des Écritures, de telle sorte,

comme le dit saint Jérôme, que ce n'est plus l'Evangile du Christ, mais celui de l'homme, ou, ce qui pis est, l'Evangile du diable; qu'elle se lève donc, cette sainte Église de Dieu, et intercède avec les saints apôtres auprès du Tout-Puissant, afin de conserver au royaume des fidèles la paix et l'unité. »

Le souverain pontife énumérait ensuite, l'une après l'autre, les propositions hérétiques et criminelles qu'avait osé formuler Martin Luther. Après les avoir solennellement frapées d'anathème, il défendait à tous les chrétiens de « lire, approuver, prêcher, louer, imprimer, publier, soutenir par soi ou par tout autre, directement ou indirectement, tacitement ou expressément, publiquement ou secrètement, et de conserver dans leur maison ou dans d'autres maisons, publiques ou privées, ces écrits, prédications, thèses, ou les articles qu'ils contenaient, ou tout autre livre contenant les erreurs sus-mentionnées. » Le pape ajoutait : « Enfin nous entendons qu'aussitôt la publication des présentes ces écrits soient recherchés par les juges ordinaires et autres, et publiquement brûlés en présence du clergé et du peuple, sous toutes et chacune des peines susdites. »

Rappelant ici la patiente bonté dont il avait longtemps usé à l'égard de Luther, le souverain pontife disait encore : « Pour ce qui concerne Martin lui-même, bon Dieu! que n'avons-nous pas fait en sa faveur? quelle preuve de charité paternelle avons-nous oublié de lui donner pour le rappeler de ses erreurs? En effet, après que nous l'eûmes cité, cherchant à agir plus doucement envers lui, nous l'invitâmes et nous l'en-

gageâmes, tant dans les diverses conférences qu'il eut avec notre légat que par nos lettres, à renoncer aux erreurs susdites, ou même, en acceptant un sauf-conduit et l'argent nécessaire pour le voyage, à venir sans crainte et sans terreur aucune, car notre charité parfaite devait les bannir de son esprit, et, à l'exemple de notre Sauveur et de l'apôtre Paul, à parler non pas secrètement, mais publiquement et en face. S'il avait agi ainsi, il serait revenu à lui-même et aurait reconnu ses erreurs, ne trouvant pas tant de crimes dans cette cour romaine qu'il représente, avec plus d'acharnement qu'il ne convient, comme remplie des vaines rumeurs des méchants. Je lui aurais fait voir plus clairement que le jour que les saints pontifes romains nos prédécesseurs, qu'il attaque injustement et en dépassant toutes les bornes, n'ont jamais erré, soit dans leurs canons, soit dans leurs constitutions, qu'il s'efforce de calomnier, etc. » Léon X ajoutait : « Néanmoins, par le conseil de nos mêmes frères, imitant la clémence du Dieu tout-puissant, qui ne veut pas la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive ; oubliant tous les outrages lancés jusqu'à ce jour contre nous et contre le siége apostolique, nous avons résolu d'user de toute la pitié possible pour le ramener, autant qu'il est en nous, à résipiscence, par la voie de mansuétude que nous nous proposons, et pour le détourner des erreurs dont nous avons parlé, afin de le recevoir avec bienveillance, comme l'enfant prodigue, à son retour dans le giron de l'Église. Ainsi donc, au nom des entrailles de la miséricorde de notre Dieu et de l'aspersion du sang de Notre-Seigneur

Jésus-Christ, rédempteur du genre humain et fondateur de notre mère la sainte Église, nous exhortons de tout notre cœur et nous prions ledit Martin et tous ses adhérents quelconques, de même que ceux qui lui donnent asile et ses fauteurs, qu'ils cessent de troubler, par les erreurs si pernicieuses dont nous avons parlé, la paix, l'unité, la vérité de l'Église, pour laquelle le Sauveur a fait de si instantes prières à son Père; et ils trouveront en nous, s'ils obéissent en effet, et s'ils montrent par des preuves légitimes qu'ils ont obéi, un sentiment d'amour paternel et une source abondante de mansuétude et de clémence.....

« Si, au contraire (et loin de nous ce malheur!), ledit Martin et sesdits complices, fauteurs, adhérents, et ceux qui lui donnent asile, venaient à désobéir, ou ne remplissaient pas dans le terme prescrit toutes ou chacune de nos ordonnances, imitant alors la doctrine de l'Apôtre, lequel a enseigné qu'il faut fuir l'hérétique après la première et la seconde réprimande, et usant aujourd'hui des paroles dont il s'est servi autrefois, nous déclarons que ledit Martin et ses complices, adhérents, fauteurs, et ceux qui lui donnent asile, sont des rameaux arides séparés du Christ; et comm ils enseignent une doctrine contraire à la foi catholique, une doctrine pernicieuse, scandaleuse, condamnée, et cela avec grande offense de la divine majesté et au grand détriment et scandale de l'Église universelle et de la foi catholique, et qu'encore ils méprisent les clefs de l'Église, nous déclarons, par la même autorité, qu'ils ont été et sont hérétiques notoi-

res et opiniâtres, et comme tels nous les condamnons par les présentes, etc. »

La réponse de Martin Luther ne se fit point attendre : « Si l'on ne met le pape à la raison, s'écria le rebelle, c'en est fait de la chrétienté. Fuie qui peut dans les montagnes, ou qu'on ôte la vie à cet homicide romain... L'Esprit-Saint me pousse ; je ressemble au Christ, qu'on pendit sur un gibet parce qu'il avait dit : Je suis le roi des Juifs. Le Seigneur est venu apporter la guerre, et non la paix : malheur à la terre (1) ! » Et la bulle du pape fut jetée au feu avec toutes les décrétales des pontifes sur la place de Wittemberg, au bruit des acclamations des étudiants et de la populace (10 décembre 1520).

Par une nouvelle bulle, en date du 3 janvier 1521, le pape excommunia solennellement Martin Luther et ses adhérents ; mais le nombre des prosélytes de l'hérésiarque croissait en proportion de son audace, et déjà ses doctrines étaient propagées dans toute l'Allemagne et dans plusieurs pays de l'Europe occidentale. Charles-Quint tenait alors, dans la vieille cité de Worms, la grande diète de l'empire. Le nonce du pape vint l'y trouver, et le pria de concourir, comme dépositaire du sceptre, à l'exécution de la sentence apostolique. Charles-Quint se préparait à obtempérer à cette demande ; mais Frédéric de Saxe, ce même électeur dont le refus d'accepter le titre impérial lui avait frayé les voies au gouvernement de l'Allemagne, intervint en faveur de Luther, et s'opposa à ce

(1) *Vie de Luther*, par M. Audin.

que la diète de Worms le condamnât sans l'entendre. Martin Luther se mit en route pour cette ville, muni d'un sauf-conduit délivré au nom de l'empereur et des autres princes. Comme on essayait de le dissuader d'aller à Worms, il répondit : « Je veux m'y rendre, quand même il devrait s'y trouver autant de diables que de tuiles sur les toits. » Son voyage fut d'ailleurs une marche triomphale, tant les peuples d'Allemagne étaient déjà fascinés par les doctrines de Luther. En entrant à Worms il entonna et fit entendre à la foule ce chant, tristement célèbre, qu'on appelle « le choral de Luther » et qui est la *Marseillaise* de l'hérésie (1).

(1) Notre Dieu est une forteresse,
Une épée et une bonne armure ;
Il nous délivrera de tous les dangers
Qui nous menacent à présent.
Le vieux méchant démon
Vous en veut aujourd'hui sérieusement ;
Il est armé de pouvoir et de ruse ;
Il n'a pas son pareil au monde.
Votre puissance ne fera rien ;
Vous verrez bientôt votre perte ;
L'homme de vérité combat pour nous :
Dieu lui-même l'a choisi.
Veux-tu savoir son nom ?
C'est Jésus-Christ,
Le Seigneur Sabaoth.
Il n'est pas d'autre Dieu que lui :
Il gardera le champ, il donnera victoire.
Quand le monde serait plein de démons,
Et qu'ils voudraient nous dévorer,
Ne nous mettons pas trop en peine,
Notre entreprise réussira.
Le prince de ce monde,
Bien qu'il nous fasse la grimace,
Ne nous fera pas de mal.
Il est condamné ;
Un seul mot le renverse.
Ils nous laisseront la parole,
Et nous ne dirons pas merci pour cela ;

Introduit devant la diète, on lui présenta ses ouvrages; on lui demanda s'il les avouait, s'il en soutenait la doctrine. Il les reconnut, et, après quelque hésitation, il déclara qu'il en professait les principes, à moins qu'on n'en démontrât la fausseté par l'Écriture sainte. Des princes, des évêques le pressèrent, au nom de l'empereur, de se rétracter; Frédéric lui-même, son protecteur, l'exhorta, dans un entretien secret, à n'avouer que ce qu'il avait écrit contre les abus et à révoquer ce qui était contraire aux dogmes reçus par l'Église. Sur ses refus constants d'abjurer, l'empereur lui commanda de sortir de Worms et lui donna un sauf-conduit de vingt et un jours. Le 25 mai suivant, il publia le célèbre édit par lequel il déclarait Luther hérétique et schismatique, le mettait au ban de l'empire et ordonnait de l'arrêter; mais il était déjà en lieu de sûreté. A son retour de Worms, traversant une forêt près d'Altenstein, dans la Thuringe, il avait été saisi par une troupe de cavaliers masqués, que l'électeur de Saxe avait mis en embuscade, et conduit au château de Wartbourg, où il demeura enfermé plus de neuf mois, inconnu même à ses gardes. Dans cette retraite, toujours favorisé par la complicité de l'électeur de Saxe, il écrivit et publia différents traités qui ranimèrent et entretinrent

La parole est parmi nous
Avec son esprit et ses dons.
Qu'ils nous prennent notre corps,
Nos biens, l'honneur, nos enfants :
Laissez-les faire,
Ils ne gagneront rien à cela;
A nous restera l'empire.

(Traduit par Henri Heine, *Revue des Deux Mondes,* 1er mars 1834.)

l'exaltation de ses sectateurs. Pour lui, mettant à profit le temps qui lui était donné, il essayait d'asseoir ses propres idées, de se rendre bien compte de son œuvre, et de préparer, s'il était possible, le symbole de la foi nouvelle. Or, comme son génie n'était guère susceptible de se plier aux nécessités de la méthode, il ne parvint jamais, malgré ses efforts, à présenter ses opinions dans un ensemble systématique; il résulta seulement de ses écrits, confus et grossiers, mais où règne une sorte d'éloquence sauvage, que désormais il ne voulait reconnaître ni le pape, ni la tradition, ni les conciles, ni l'autorité des Pères, ni les messes privées, ni les vœux, ni les monastères, ni le sacerdoce, ni le culte rendu aux saints, ni les sacrements qui produisent la grâce, ni l'infaillibilité de l'Église, et qu'il ne consentait à admettre qu'une seule règle de foi, l'Écriture sainte, soumise à l'interprétation de la raison individuelle. Ce fut également dans ce séjour « de Patmos, » c'est ainsi qu'il affectait de nommer son asile, qu'il traduisit pour la première fois la Bible en langue allemande, en ayant soin de donner au texte hébreu une interprétation conforme aux prétentions audacieuses de l'hérésie. Cette tentative imprima à la révolte de Luther le progrès le plus rapide et le plus inattendu. Témoin de ce qui se passait, il écrivait lui-même : « Le peuple s'agite; il me semble voir l'Allemagne nager dans le sang. » On était en 1522, et cette sinistre vision de Luther allait bientôt devenir une réalité désolante. Mais déjà, le 1er décembre de l'année précédente, le pape Léon X était mort, après avoir gouverné l'Église pendant près de neuf ans.

Tandis que ces conflits religieux faisaient pressentir de prochaines calamités, les questions politiques préoccupaient François Ier et Charles-Quint, et ces deux princes ne soupçonnaient ni l'un ni l'autre l'importance que devait avoir pour le monde ce que peut-être ils qualifiaient dédaigneusement de « querelles de moine. » Pour le moment ils cherchaient, avec un soin égal, à s'allier à l'Angleterre, bien convaincus qu'au milieu d'une lutte dont l'explosion était difficilement retardée l'avantage appartiendrait à celui des deux qui parviendrait à mettre de son côté l'amitié de Henri VIII, et surtout celle du cardinal Thomas Wolsey, ministre et favori du jeune roi. François Ier avait de Henri VIII la promesse d'une entrevue (1); elle eut lieu (juin 1520) entre Ardres et Guines, sur les frontières de leurs possessions respectives, dans une grande plaine que la magnificence des deux cours a fait surnommer le *camp du Drap d'or*. Les principales tentes des Français étaient de drap d'or frisé avec tentures de velours bleu, et les cordages de fil d'or de Chypre et de soie bleue turquine. Sur la tente du roi s'élevait un saint Michel *tout d'or*. La maison d'Henri VIII était de bois, de toile et de verre, nous raconte Fleuranges, « et estoit la plus belle verrine que jamais l'on vist, car la moitié

(1) Par le traité de Londres (1514). Ce traité stipulait, entre autres choses : 1° cette entrevue ; 2° le mariage du Dauphin *Henri* avec *Marie Tudor*, fille de Henri VIII ; 3° le rappel du *duc d'Albany*, vassal de François Ier comme comte d'Auvergne. Ce prince s'était emparé de la régence d'Écosse sur Marguerite, qui avait épousé en secondes noces le comte d'Angus, Archibald Douglas.

de la maison estoit toute de verrine, et vous assure qu'il y faisoit bien clair. » Quant aux gentilshommes, ils avaient fait comme leurs maîtres; « tellement, dit du Bellay, que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules. » Il y eut des festins, des danses, et surtout de magnifiques tournois. Les chevaleries française et anglaise brillèrent dans ces fêtes d'un égal éclat. Dans la lutte corps à corps les Anglais obtinrent l'avantage, parce que « le roy de France, dit Fleuranges, n'avoit fait venir des lutteurs de Bretagne. » Mais Henri VIII ayant voulu renouveler le jeu et vaincre François Ier par surprise, François, comme fort bon lutteur, « lui donna un tour et le jeta par terre, et lui donna un merveilleux saut. » Ainsi dix-huit jours se passèrent en fêtes galantes, en jeux chevaleresques, en pompes guerrières de toute espèce; mais François Ier, ne se souvenant plus qu'il avait besoin de gagner Henri VIII, l'éclipsa par sa grâce et par son luxe. Or Charles-Quint plus adroit, n'ayant pu prévenir cette réunion, en avait déjà prévenu l'effet en visitant lui-même Henri VIII en Angleterre (mai 1520). Il avait gagné Wolsey par une pension de sept mille cinq cents ducats et par l'expectative de la tiare. Au sortir du *camp du Drap d'or*, Henri VIII se dirigea vers Gravelines, pour rendre à l'empereur la flatteuse visite qu'il en avait reçue ; il le vit une seconde fois à Calais, et là Charles-Quint, déjà profond connaisseur des hommes, lui offrit de soumettre à sa seule discrétion tous les différends qui pourraient s'élever entre François Ier et lui. Cette proposition, qui flattait agréablement l'orgueil du roi

d'Angleterre, effaça les impressions que le caractère chevaleresque du roi de France avait faites sur son esprit. Wolsey, d'ailleurs, le poussait à s'allier à Charles-Quint, qui semblait tenir dans ses mains la couronne pontificale. Infatué de l'importance que lui avaient attribuée les deux plus puissants souverains de l'Europe, Henri VIII fit frapper une médaille sur laquelle il était représenté comme mesurant dans une balance les destinées du monde.

Vers le même temps on vit monter sur le trône des sultans l'empereur Soliman le Magnifique, celui de tous les princes turcs qui, par ses brillantes qualités, ses talents et son génie, devait se rendre le plus redoutable à l'Europe chrétienne. En ce temps-là aussi le jeune roi d'Angleterre, désireux de tous les genres de gloire, et qui ne légua à l'avenir que le nom d'un apostat, d'un persécuteur et d'un tyran, Henri VIII, disons-nous, se mit en tête de réfuter un livre récemment composé par Luther sous le titre de « Captivité de Babylone. » Henri VIII crut qu'il ne lui suffisait pas de déployer son autorité royale contre les opinions du prétendu réformateur, il voulut encore le combattre avec les armes scolastiques. Ce fut dans cette vue qu'il publia son *Traité des Sept Sacrements*, ouvrage oublié aujourd'hui, mais qui n'est pas dépourvu d'adresse et de subtilité polémique. La flatterie des courtisans l'exalta comme un ouvrage prodigieux, et le pape donna à Henri VIII le titre de *défenseur de la foi*, nom glorieux dont ce prince ne devait que trop tôt se montrer indigne. Du fond de sa retraite Luther répondit à Henri VIII du ton qu'il aurait mis

à confondre le plus misérable des pamphlétaires. La diatribe insolente du moine allemand n'exerça aucune influence sur les actes politiques du roi d'Angleterre, et ce prince ne tarda pas à accepter les bases de l'alliance offensive et défensive que sollicitait de lui l'empereur Charles-Quint. Les prétextes de guerre ne manquaient pas pour utiliser cette alliance.

Le pape (c'était encore Léon X) hésitait entre les deux rivaux. Sa politique naturelle le poussait vers la France; mais il avait besoin de l'empereur pour comprimer les luthériens d'Allemagne. Après le décret lancé à Worms contre l'hérésie, le chef de l'Église, cessant d'hésiter, s'allia à Charles-Quint pour rétablir Sforza dans le Milanais, pour recouvrer Parme, Plaisance et Ferrare, et aussi pour accroître en Italie la puissance des Médicis. Pour François Ier, il ne voulait entendre à aucune négociation tant que la Navarre espagnole n'aurait pas été rendue à Henri d'Albret et replacée sous la suzeraineté du roi de France. A n'envisager la puissance respective de François Ier et de Charles-Quint qu'au seul point de vue de l'étendue géographique de leurs domaines, on aurait pu croire que le roi de France était incapable de soutenir une lutte en apparence fort inégale; mais on changeait d'opinion lorsque l'on considérait que le royaume de François Ier était compacte, bien peuplé, accoutumé à aider ses rois dans leurs querelles, tandis que Charles-Quint commandait à des pays séparés les uns des autres par de grands espaces, habités par des races d'origine diverse, et qui, sans en excepter l'Espagne, ne consentaient pas volontiers à reconnaître sa sou-

veraineté et devaient être contraints à l'obéissance par la force. C'était le temps où l'Espagne, en l'absence de Charles, était ensanglantée par les révoltes de la *Germanada* (fraternité) et de la *Santa Junta*, et peut-être une tentative opportune et audacieuse du roi de France aurait-elle suffi pour enlever à son rival tous les Etats qu'il possédait par delà les Pyrénées. C'est ce que le gouvernement de François ne comprit pas, c'est du moins ce qu'il n'osa entreprendre, et, à la distance qui nous sépare des événements, il serait peut-être injuste de lui faire un crime de s'être borné à une tentative sur la Navarre.

Au mois de juin 1521, une petite armée française, agissant au nom et pour les intérêts de Henri d'Albret, fut mise sous les ordres d'André de Lesparre, jeune homme sans talents et sans expérience, mais allié du prince détrôné pour lequel il allait combattre. Comme il ne trouva point d'armée en campagne qui pût l'arrêter, il se rendit maître en peu de jours de tout le royaume de Navarre, sans trouver dans sa marche d'autre obstacle que la citadelle de Pampelune, dont il s'empara après un siége de courte durée. Dans les rangs de l'armée espagnole, un gentilhomme de Biscaye fut atteint d'une grave blessure qui le mit dans la nécessité de renoncer à la profession des armes; pour le moment, nous nous bornerons à dire qu'il s'appelait Ignace de Loyola, mais son nom reparaîtra plus d'une fois dans ce livre.

Maître de Pampelune, Lesparre, mettant à profit les guerres civiles qui désolaient la contrée, se porta sur Logrono et en fit le siége. Les Espagnols se rallièrent

alors pour faire face à l'invasion française; leur armée passa l'Ebre, rejeta Lesparre sur Pampelune, et là, le 30 juin, lui livra une bataille que le lieutenant de François Ier perdit par l'effet de sa téméraire incapacité. En moins de temps que les Français n'en avaient mis à reconquérir la Navarre espagnole, ce royaume leur fut enlevé par les troupes castillanes.

La politique de François Ier ne fut guère plus heureuse dans le nord. A l'instigation du roi de France, Robert de la Marck, duc de Bouillon, avait déclaré la guerre à l'empereur et attaqué le Luxembourg, l'une de ses provinces des Pays-Bas. Le roi ne le secourut pas à temps; Robert perdit tout son duché, excepté Sedan, et notre frontière de Champagne fut dégarnie. La France avait été prise au dépourvu; aussi cette campagne de courte durée ne fut-elle signalée que par le siége de Mézières. Cette ville n'avait que mille hommes de garnison, ses murailles tombaient en ruines; mais Bayard, par ordre de François Ier, en avait pris le commandement, et le chevalier sans peur et sans reproche valait une armée. Pendant plus de quarante jours ce vaillant homme tint tête aux Impériaux, bravant les attaques de leur formidable artillerie, déjouant leur assauts, résistant à la famine. A la fin sa constance lassa l'ennemi, et les lieutenants de Charles-Quint levèrent le siége. En rendant compte à sa mère de ce glorieux incident, François Ier lui manda que Dieu « avoit bien monstré qu'il estoit bon Francoys(1). » Peu de jours après, le duc d'Alençon reprit

(1) Voici textuellement la lettre de François Ier :

« Madame, tout à s'teure, ynsi que je me voulovs mettre o lit, est ar-

Mouzon, qui était tombé au pouvoir de l'ennemi. De son côté, le duc de Vendôme pénétra dans l'Artois et le Hainaut, et se mit en devoir d'y contrebalancer la

rivé Laval, lequel m'a aporté la serteneté du lèvement du syége de Mésyères. Je croy que nos anemys sont en grant peine, veu la honteuse retrète qu'il ont fète. Pour tout le jour de demayn je soré le chemyn qu'ys prendront, et selon cela il nous fodra gouverner; et s'il ont joué la Passion, nous jourons la Vanganse. Vous suplyant, Madame, vouloir mander partout pour faire remercyer Dieu, car sans poynt de fote il a montré se coup qu'il est bon François.

« Et faisant fyn à ma lettre, remettant le tout seur le porteur, pry à Dieu qu'yl vous doint très-bonne vie et longue.

« Votre très-humble et très-obéissant fils,

« FRANÇOYS. »

La défense de Mézières est un des plus beaux faits d'armes de la vie du chevalier Bayard. Les naïves chansons du seizième siècle ont célébré cet événement :

On doibt bien avoir souvenance
De Bayart, Montmoreau, Boucart,
Larochepot, et leur vaillance.
Bayart mordoit comme ung liepart;
Moreau rua trop par oultrance;
Lorge secourt, confort Boucart.
Sans eulx le royaume de France
Estoit en danger d'ung bon quart.
L'aigle ne sceut pas enfronter
Rochepot plus forte que pierre.
Nansot ne l'oza confronter;
Maulevrier la brèche tint serre.
Tous ensemble feirent troter
Les faulx Henouyers de grand herre.
Le roy les commanda froter
A Bapaulme, dedans leur terre.
Et faut-il mettre en oubliance
L'ardent et furieux couraige
Qu'avoit d'iceulx toute aliance?
Piéton françoys disoit : J'enraige
Que nous ne marchons en deffense.
Brief n'y avoit pas le bagaige
Qu'il ne voulsist mourir pour France,
Combien que soit ung dur passaige.

puissance des armées impériales. Enfin le roi de France, s'étant fait suivre de l'élite de ses troupes, passa l'Escaut, en dépit de Charles-Quint, et accomplit dans les Pays-Bas quelques conquêtes de médiocre importance. Ce fut au passage de l'Escaut que François Ier confia au duc d'Alençon l'honneur de commander l'avant-garde de l'armée expéditionnaire. Le connétable de Bourbon avait droit à cette haute mission et fut profondément blessé de l'injure qui lui était faite, et dont la cause dut être, au témoignage des chroniques du temps, une intrigue de cour ourdie contre le duc de Bourbon par Louise de Savoie, mère du roi de France.

Au moment où se terminait l'année (1521) la France allait entrer en lutte contre l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre; le trésor était vide, les frontières dégarnies de troupes sur plusieurs points. Toutefois, rien ne semblait gravement compromis, et l'amiral Bonnivet, en forçant le passage des Pyrénées à Ronceveaux, comme aussi en se rendant maître de Fontarabie, avait compensé la perte de Tournay et les échecs subis dans le Nord. Les armes françaises, il est vrai, avaient été moins heureuses en Italie. Bien que la domination de François Ier, dans cette contrée, eût pour appui les Vénitiens, les Suisses, le duc d'Urbin et le duc de Ferrare, le gouverneur du Milanais, Lautrec, une des créatures de Louise de Savoie, n'en avait pas moins compromis sa situation en se rendant odieux aux peuples par ses exactions, ses injustices et ses rigueurs tyranniques. Les Espagnols, le pape, les Florentins, le marquis de

Mantoue, ralliés à la cause de l'empereur, s'étaient alors concertés pour chasser de Milan les lieutenants de François Ier et pour rendre la Lombardie à la maison des Sforza. Menacé par les armées de la coalition, que commandait Prosper Colonna, et privé lui-même de ressources en argent et en hommes, Lautrec s'était d'abord vu contraint d'éviter toute bataille rangée; un peu plus tard, abandonné des Suisses qui formaient l'élite de ses troupes, il s'était trouvé dans la nécessité de se replier sur Milan, et, peu de jours après, cette capitale ayant été livrée aux ennemis par la faction gibeline, Lautrec avait dû se retirer sur les terres de Venise. A la suite de ces divers événements, le Milanais avait été peu à peu enlevé presque tout entier à la domination française; Parme et Plaisance venaient d'être de nouveau réunies aux États de l'Église, et de toutes les conquêtes de François Ier en Lombardie il n'était resté à ce prince que Crémone, le château de Milan et quelques petites places fortes sans importance. On en était là lorsque s'ouvrit l'année 1522. En ce moment, comme on l'a vu plus haut, le saint-siége était devenu vacant par la mort de Léon X, et le conclave venait de se réunir à Rome pour aviser au choix du nouveau pape. Après de courtes hésitations, tous les suffrages se portèrent sur le cardinal Adrien d'Utrecht, qui, vers ce même temps, gouvernait l'Espagne au nom de l'empereur. A son avénement au pontificat suprême il fut proclamé et régna sous le nom d'Adrien VI.

Le nouveau pape, ancien précepteur de Charles-Quint, ne pouvait hésiter à prendre parti pour ce

prince. Effrayé de la supériorité qui était acquise à son rival, François Ier résolut de tenter de nouveaux efforts en Italie. Les Suisses, pour réparer l'affront et la perte qu'ils lui avaient fait éprouver en retirant leurs troupes, lui permirent de lever dix mille hommes dans leur pays. Lautrec, ayant reçu, outre ce renfort, une petite somme d'argent, surprit quelques places du Milanais et s'avança à quelques milles de la capitale. L'armée de Colonna n'était pas en mesure de résister, mais l'avidité et les caprices des Suisses furent encore une fois funestes à la France. Ces auxiliaires, qui n'avaient pas reçu de paie depuis plusieurs mois, s'ameutèrent et forcèrent Lautrec à aller attaquer le camp ennemi, que l'art et la nature avaient rendu inaccessible. Les généraux français auraient bien voulu s'abstenir d'engager la lutte; mais, contraints par la violence des Suisses, et « cognoissant alors, dit du Bellay, que, là où force règne, droit n'a lieu, ils conclurent de combattre plustost que de s'enfuir. » Les Suisses eurent ordre de commencer le combat, soutenus qu'ils étaient par l'artillerie, et ayant Montmorency à leur tête. Or, malgré le courage impétueux avec lequel ils se précipitèrent sur les retranchements, ils perdirent leurs plus braves officiers et leurs meilleures troupes, et quittèrent le champ de bataille, repoussés et non vaincus. Albrecht de Stein et vingt-deux de leurs plus illustres capitaines étaient du nombre des morts; parmi les Français on avait à regretter la Guiche, Tournon, Miolans, Montfort et Graville. Cette désastreuse affaire porta le nom de journée de la Bicoque; Lautrec y fit preuve d'un dé-

vouement intrépide, et la chevalerie française se montra digne de sa haute renommée.

Privé du concours des Suisses, qui retournèrent dans leurs montagnes, Lautrec se replia sur Lodi et y fut surpris par les ennemis, aux ordres du marquis de Pescaire. Cependant les Vénitiens, découragés par notre mauvaise fortune, ouvrirent en secret des négociations avec l'ennemi. Montmorency partit pour Venise afin d'y soutenir la fidélité chancelante de cet État, et Lautrec, renonçant à se maintenir dans le Milanais, ramena en France les débris de son armée (août 1522). Quant il reparut à la cour de François Ier, le roi le reçut avec un visage sévère et lui reprocha la perte du Milanais; Lautrec répondit avec fermeté que le roi lui-même en était cause; que la gendarmerie avait servi sans solde pendant dix-huit mois; que les Suisses n'avaient point été payés; qu'enfin le Gouvernement devait s'imputer leur défection et tous les malheurs de la guerre. Le roi, qui avait donné ordre à Semblançay, surintendant des finances, d'envoyer en Italie quatre cent mille écus, le fit arrêter. Jacques de Beaune, baron de Semblançay, vicomte de Tours et gouverneur de Touraine, n'était parvenu à ses dignités qu'après de longs et loyaux services; il avait près de quatre-vingts ans, et François Ier l'appelait *son père*. Mis en demeure de se justifier, il protesta vainement que la reine-mère s'était saisie de cet argent. On nomma des commissaires pour le juger. Son procès traîna en longueur; mais enfin, en 1527, il fut condamné à être pendu comme concussionnaire, et la sentence fut exécutée à Montfaucon. Au pied de

l'échafaud, et reconnaissant qu'il n'avait plus rien à attendre de la justice des hommes, Semblançay s'écria : « Je vois trop tard qu'il vaut mieux servir le Maître du ciel que ceux de la terre ; si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour le roi, j'en recevrais une récompense différente. » Le peuple fut indigné de son supplice : on était alors généralement persuadé de son innocence ; elle paraît aujourd'hui reconnue, et le souvenir de Semblançay est demeuré attaché comme une flétrissure au nom de François Ier et à celui de Louise de Savoie, sa mère.

Cependant la duchesse de Bourbon, femme du connétable, étant venue à mourir sans enfants, cet incident fournit un prétexte de plus à la haine de Louise de Savoie ; elle entreprit de dépouiller le connétable de tous ses biens, en réclamant, comme héritière de Suzanne de Bourbon-Beaujeu, son épouse, la succession de la maison de Bourbon. Le chancelier Duprat, la créature de la reine-mère et l'instrument de ses passions, lui suggéra cette résolution. Il se chargea de la faire réussir, et, épuisant toutes les ressources de la chicane, il allégua un prétendu droit de réversion, par lequel certaines terres de la maison de Bourbon devaient retourner au domaine royal. Un arrêt du mois d'août 1522 prononça le séquestre provisoire des biens et renvoya les parties devant le conseil : on pouvait prévoir quelle serait la décision d'un tribunal soumis à l'influence du roi et aux artifices du chancelier Duprat. La raison d'État demandait sans doute qu'à une époque quelconque l'on réunît à la couronne un fief assez étendu pour faire de son possesseur une

sorte de souverain au sein du royaume; mais, si la loi ordonnait de respecter un citoyen dans ses biens, la politique prescrivait encore davantage de respecter un homme qui, par ses talens, pouvait ôter à la France, sur les champs de bataille, plus qu'elle ne gagnerait par sa spoliation. On commit la double faute qui devait exalter jusqu'au crime les ressentiments du connétable, et ce prince, n'écoutant d'autres conseils que ceux de la haine, renia la France et vendit son épée à Charles-Quint. Les fatales stipulations qu'il avait acceptées étaient à peine devenues un fait accompli que François I[er] avait pénétré les projets du rebelle et avait envoyé des troupes pour s'assurer de sa personne. A l'aide d'un déguisement le duc de Bourbon réussit à se soustraire aux poursuites du roi et à se réfugier dans le camp impérial.

Quoi qu'il en soit, les résultats de la campagne n'avaient entièrement répondu ni aux projets du roi de France ni aux espérances de ses ennemis, et l'année 1522 se terminait par une guerre d'escarmouches dans les provinces du Nord. Les armées de la coalition étaient fortes, mais la gendarmerie et la noblesse françaises ne cessaient de les harceler, de leur couper les vivres, d'attaquer leurs convois et de les ruiner en détail. Les ennemis échouèrent devant Hesdin et Corbie; ils perdirent Bapaume, et bientôt après (décembre) les pluies causèrent des maladies contagieuses et contraignirent les Anglais et les Impériaux à prendre leurs quartiers d'hiver.

La campagne de 1523 devait être marquée par des événements plus décisifs. Le duc de Bourbon avait pro-

mis à Charles-Quint de lui livrer la France; en revanche, il avait obtenu la promesse que le Dauphiné et la Provence lui seraient cédés par l'empereur, avec le titre de roi. Cet infâme traité ne devait point s'accomplir. François Ier, bien convaincu des dangers qu'avait fait naître la trahison du connétable, ne crut pas devoir se mettre à la tête de ses armées; il jugea prudent de rester en France et d'y contenir, par sa présence et son énergie, les mauvaises passions des complices du duc de Bourbon. En cela il agit avec raison, mais il eut l'inconcevable incurie de confier à son favori Bonnivet, homme vaniteux et incapable, le commandement des troupes qu'il destinait à tenir tête, en Italie, au duc de Bourbon, à Pescaire et à Prosper Colonna, les trois plus grands capitaines de cette époque. Cependant les armées coalisées attaquaient la France par les Pyrénées, la Champagne et la Picardie.

Du côté des Pyrénées, Charles-Quint, qui attaquait en personne, échoua devant Bayonne, où commandait l'intrépide Lautrec; en revanche il reprit Fontarabie. En Champagne, les lansquenets d'Allemagne, aux ordres du comte de Furstemberg, attaquèrent Chaumont, où s'était renfermé le duc de Guise; leur tentative fut déjouée par la science et le courage de ce vaillant général, et ils durent se retirer honteusement, après avoir perdu beaucoup de monde au passage de la Meuse. En Picardie, les soldats de François Ier eurent à combattre les Impériaux, commandés par le comte de Buren, et les Anglais, conduits par le duc de Suffolk. La Trémouille, qui n'avait sous ses

ordres qu'une poignée d'hommes, fit de courageux efforts pour disputer aux armées ennemies le passage de la Somme ; grâce à la supériorité du nombre, les confédérés franchirent la rivière, se rendirent maîtres de Montdidier et de Roye, et se répandirent jusque dans la vallée de l'Oise. En ce moment François Ier était à Lyon, veillant, du côté des Alpes, à la défense de son royaume. L'épouvante se répandit à Paris ; mais le duc de Vendôme, envoyé en toute hâte par le roi, accourut avec les troupes qu'il avait ralliées sur sa route et se porta à la rencontre de l'ennemi. A son approche, Suffolk et de Buren, craignant d'être pris entre deux feux, rétrogradèrent précipitamment au delà des frontières et ne conservèrent pas une toise de terrain de leurs récentes conquêtes.

En Italie, la campagne s'annonça également par des succès. Bonnivet, à la tête de trente mille hommes, entra dans le Milanais, où on ne l'attendait pas encore, et les armées impériales rétrogradèrent sans combattre jusque sous les murs de Milan. En agissant avec énergie, en tirant parti de la stupeur des populations italiennes, Bonnivet aurait pu entrer victorieux à Milan et y rétablir l'autorité de la France ; il perdit tout par ses lenteurs ; il engagea des négociations inutiles, il donna à l'ennemi le temps de revenir de sa surprise et de se mettre en défense. Dès ce moment la campagne fut manquée, et Bonnivet, après avoir essayé quelques attaques, se vit contraint de renoncer à la conquête de Milan. Déconcerté par l'opiniâtre résistance de Prosper Colonna, par l'infatigable activité de Jérôme Morone, notre plus ardent

ennemi, las de combats stériles et inquiet des murmures des Suisses, il se replia dans la direction de Vigevano et prit ses quartiers d'hiver. Sur ces entrefaites, et depuis quelques mois, le pape Adrien VI, l'allié de Charles-Quint, était mort à Rome et avait eu pour successeur Jules de Médicis, qui gouverna l'Église sous le nom de Clément VII. Le 30 décembre de cette même année (1523) Prosper Colonna mourut à Milan, et le même jour de nombreux renforts de troupes entrèrent dans cette ville et la mirent à couvert d'une nouvelle attaque.

L'hiver (1524) ne suspendit point entièrement la guerre dans la haute Italie. Il importait à Bonnivet, alors campé sur le Tésin, de maintenir ses communications avec le Valais et la Suisse, et il détacha un corps d'armée pour faire le siége d'Arona, place importante qui commandait la route de Milan au Simplon, à l'ouest du lac Majeur. Les efforts du lieutenant de Bonnivet échouèrent devant la résistance d'Anchise Visconti, qui défendait la ville. Au mois de février, Bayard subit un échec à Rebecco. Le 2 mars, Pescaire passa le Tésin et entra dans le Piémont, pour couper toute retraite à Bonnivet du côté de la France, et ce dernier se replia sur Novarre. L'armée française était amoindrie et découragée, mais des secours en argent et en hommes lui vinrent de France et de Suisse, et Bonnivet se crut en mesure de se porter sur Gattinara, pour y opérer sa jonction avec un corps d'armée helvétique et rentrer en France par le bas Valais. Dans les derniers jours d'avril il commença ce mouvement de retraite; mais, malgré la rapidité

de sa marche, il fut suivi de près par les Impériaux. Le poste dangereux était à l'arrière-garde, où il fallait sans relâche faire face à l'ennemi. Bonnivet, qui s'y était porté, pour donner aux autres l'exemple du dévouement, fut mis hors de combat par une blessure dangereuse ; Vandenesse, frère de la Palisse, le remplaça et ne tarda pas à être mortellement atteint à l'épaule. Le même jour (30 avril) Bayard prit à son tour le commandement de l'arrière-garde, et jura de sauver l'armée aux dépens de sa vie. Il tint parole, et tandis que, multipliant les actes de courage, il assurait la retraite des Français, il fut atteint d'une balle qui lui brisa les reins. Le chevalier sans peur et sans reproche mourut comme il avait vécu : ses derniers moments portèrent le caractère de cette simplicité héroïque et chrétienne qu'il avait montrée toute sa vie. Sentant ses forces défaillir, il donna ordre à un de ses gens de l'appuyer contre un arbre, le visage tourné en face de l'ennemi. Là, fixant ses regards sur la garde de son épée, qu'il tenait élevée au lieu de crucifix, il adressa une prière à Dieu ; n'ayant point de prêtre, il se confessa au fidèle Jacques, son maître d'hôtel. En ce moment passa le duc de Bourbon, traître à la France et poursuivant les Français ; il vit le chevalier Bayard frappé d'un coup mortel et couché au pied d'un arbre, « le visage devers l'ennemi, et dit audit Bayard qu'il avoit grand'pitié de lui, le voyant en cest estat, pour avoir esté si vertueux chevalier. » Le capitaine Bayard lui fit response : « Monsieur, il n'y a point de « pitié en moy, car je meurs en homme de bien ; mais « j'ai pitié de vous, de vous veoir servir contre vostre

« prince et vostre patrie, et vostre serment (1). »

Ainsi mourut, à l'âge de quarante-huit ans, Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, né, en 1477, d'Aymon du Terrail et d'Hélène des Allemands, au château de Bayard, dans la vallée de Graisivaudan, à six lieues de Grenoble. La maison du Terrail était une des plus anciennes du Dauphiné. Le jeune Bayard, élevé sous les yeux de son oncle, Georges du Terrail, évêque de Grenoble, puisa de bonne heure, à l'école de ce prélat, le germe des vertus qui devaient l'honorer un jour. « Mon enfant, lui disait l'évêque, sois noble comme tes ancêtres, comme ton trisaïeul, qui fut tué aux pieds du roi Jean, à la bataille de Poitiers, comme ton bisaïeul et ton aïeul, qui eurent le même sort, l'un à Azincourt et l'autre à Montlhéry; et enfin comme ton père, qui fut couvert d'honorables blessures en défendant la patrie. » Né avec des inclinations libres et généreuses, Bayard fut étranger à la souplesse des cours et aux artifices de la politique; aussi ne commanda-t-il jamais les armées, et ce fut un malheur pour la France.

Les Français étaient rejetés hors de l'Italie. Le nouveau pape, qui désirait le rétablissement de la paix, chercha à inspirer à Charles-Quint des sentiments de conciliation. Enivré de ses succès, excité par le connétable et entraîné par sa propre ambition, Charles méprisa les avis du pontife et résolut de transporter la guerre d'Italie en France. Un nouveau traité de partage fut conclu entre l'empereur, le roi d'Angleterre

(1) Du Bellay, XVII, p. 451.

et le duc de Bourbon. La plupart des puissances d'Italie, contentes d'avoir assuré la tranquillité de leurs États, refusèrent d'entrer dans cette nouvelle coalition; ainsi agirent le pape, les Florentins, les Siennois, les Lucquois et les Vénitiens. L'inaction de tant d'alliés ne ralentit point l'ardeur de Charles-Quint, et bientôt l'armée impériale, sous les ordres de Pescaire, pénétra dans la Provence. Le duc de Bourbon voulait qu'on marchât droit à Lyon, se flattant que, dans ses domaines voisins de cette ville, il serait reçu à bras ouverts, et que leur insurrection lui faciliterait la conquête du reste de la France méridionale; tandis que les Anglais et les Flamands soumettraient les provinces du Nord. Mais Charles-Quint, désirant avoir un port qui lui assurât dans tous les temps une entrée facile en France, ordonna d'assiéger Marseille. Le succès paraissait infaillible. *Trois coups de canon,* disait le connétable, *amèneront ces timides bourgeois à nos pieds, les clefs à la main et la corde au cou.* Il changea bientôt de langage. La population elle-même prit les armes; elle vint en aide à la garnison, et l'intrépide défense des Marseillais fit évanouir les espérances du parjure. Un jour, pendant que Pescaire entendait la messe sous sa tente, un boulet tua le prêtre et deux gentilshommes à genoux près de l'autel. Bourbon accourt aux cris et en demande la cause. « Ce sont, répond Pescaire, ces timides bourgeois qui viennent se jeter à vos pieds. » Après quarante jours d'attaques continues et toutes malheureuses, il fut contraint de prévenir, par une prompte retraite, l'armée du roi, qui s'avançait pour lui fermer le retour en Italie. Or, dans

le même moment, la flotte espagnole, aux ordres de Hugues de Moncade, était battue en pleine mer, et une partie de ses galères était enlevée par la flotte française aux ordres de la Fayette et d'André Doria.

Certes, si François Ier se fût contenté d'avoir préservé ses sujets des suites de cette invasion formidable, il eût encore fini la campagne avec honneur; mais ce prince, qui avait plutôt le courage d'un soldat que celui d'un général, se laissait trop aisément éblouir par le succès. Il se trouvait à la tête d'une des plus belles armées que la France eût jamais mises sur pied; il ne put se résoudre à la licencier sans avoir tiré quelque avantage de ses forces. Il résolut donc, malgré l'époque avancée de la saison, malgré l'opposition de ses plus sages conseillers, d'envahir le Milanais. Bonnivet, qui partageait l'impétuosité de son maître, contribua beaucoup à lui faire prendre cette funeste détermination. François se mit aussitôt en marche, après avoir nommé Louise de Savoie, sa mère, régente du royaume.

Avant de quitter la France, ce prince aventureux avait pu reconnaître de ses propres yeux combien s'était aggravée la situation du peuple depuis que l'argent du fisc était gaspillé en fêtes de cour, depuis que l'indiscipline des gens de guerre pesait de nouveau sur les campagnes. Témoin de ces désordres, il avait lui-même, l'année précédente, rendu une ordonnance pour réprimer les outrages des gens de guerre. Il y disait « que les aventuriers n'ont cessé de piller, pulluler, persévérer et continuer en leur méchanceté et malheureuse vie. Ainsi, procédant de mal en pis, se

sont assemblés par grosses troupes, bandes et compagnies, et, se confiant en leur multitude, se sont plus élevés que devant; et, contemnant Dieu, justice et nos ordonnances, outre mesure multiplient leurs pillages, cruautés et méchancetés, jusqu'à vouloir assaillir les villes closes, les aucunes desquelles ils ont prises d'assaut, saccagées, volées et pillées, forcé filles et femmes, tué les habitants inhumainement, et cruellement traité les aucuns en leur crevant les yeux et coupant les membres les uns après les autres, sans en avoir aucune pitié; faisant ce que cruelles bestes ne feroient à nos bons et loyaux sujets, qui les avoient traités et donné de leurs biens (1). »

On était au mois d'octobre (1524). Le jour même où François Ier entrait à Verceil à la tête de l'armée d'invasion, Pescaire, débouchant des montagnes de la Ligurie, atteignait Alba, sur le Tanaro; Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, vint l'y rejoindre avec des troupes assemblées en Lombardie; mais leurs forces réunies ne suffisaient pas pour leur permettre d'attendre de pied ferme le roi de France. Durant l'été la peste avait enlevé cinquante mille personnes à Milan; tout se trouvait désorganisé dans cette ville, et Sforza, redoutant le sort de son père et de son frère, ne voulait pas tomber aux mains des Français. Le 26 octobre, tandis que les troupes impériales sortaient de Milan par une porte, les Français entraient par la porte opposée.

Deux jours après, laissant la ville sous le comman-

(1) Isambert, *Lois françaises*, t. XII, p. 219.

dement de la Trémouille, François Ier se porta sur Pavie avec l'élite de son armée. Cette place était défendue par Antoine de Lève, dont le nom déjà vieux sur les champs de bataille rappelait les grandes guerres de Gonzalve de Cordoue. La garnison qu'il commandait était digne de lui; elle repoussa avec tant de vigueur les attaques de l'armée française qu'après avoir fait de vains efforts, soit pour forcer la place, soit pour détourner le cours d'un des bras du Tésin qui la protégeait, le roi transforma le siége en un blocus sévère et attendit tout de la famine. Or, en ce moment, la situation de Charles-Quint était loin d'être aussi forte que celle de son chevaleresque ennemi. Le pape Clément VII et la république de Venise avaient ouvert des négociations avec la France; le cardinal Wolsey, irrité de ce que Charles-Quint ne lui avait point fait obtenir la tiare, n'épargnait aucune intrigue pour détacher l'Angleterre de l'alliance de l'empereur. L'Espagne, toujours troublée, toujours secouée par des luttes intestines, ne subissait qu'à regret le joug de Charles d'Autriche et lui refusait les subsides dont il avait besoin. En Italie, les sympathies du peuple, passant d'un maître à l'autre, commençaient à se réveiller en faveur de la France et se détachaient de Sforza et de ses protecteurs. S'exagérant les chances de victoire que lui offrait cette situation, François Ier commit la faute d'affaiblir son armée en en détachant six mille hommes qu'il envoya, sous les ordres de Jean Stuart, duc d'Albanie, tenter la conquête du royaume de Naples. Il venait à peine d'opérer cette diversion imprudente que le duc de Bourbon amena

d'Allemagne, sous les drapeaux de Pescaire, douze mille lansquenets, pour la plupart luthériens fanatiques et féroces, et qui devaient épouvanter l'Italie par leurs fureurs sacriléges. Pour le moment ils permettaient aux Impériaux de tenir en échec François I[er] sous les murailles de Pavie (février 1525).

François I[er], comme la plupart des Valois, était plutôt un chevalier hardi, un brave soldat, qu'un vrai capitaine; de la science de la guerre il ne connaissait surtout que l'art de se battre, de donner de grands coups de lance et de pourfendre beaucoup d'ennemis; la tactique, la prudence, la ruse, qui sont les plus puissantes armes des généraux, étaient pour lui choses étrangères, et il aurait cru honteux de reculer, fût-ce même pour assurer la victoire. Vainement on l'engageait à temporiser, à lasser l'ennemi par des marches et des contremarches, à laisser aux Impériaux le temps de s'épuiser par la fatigue, l'indiscipline et les maladies; à tout prix il voulait engager une affaire décisive et se mesurer avec l'ennemi front à front. Par une singulière contradiction, il avait affaibli son armée en envoyant de forts détachements soumettre des places dans la rivière de Gênes, tandis que le duc d'Albanie poursuivait sa marche du côté de Naples. Vers le même temps, cinq mille Grisons, auxiliaires recrutés dans les montagnes suisses, se retirèrent dans leur pays, alléguant encore des retards de solde. La situation commandait donc d'user de beaucoup de circonspection et de réserve. La Trémouille, Chabannes, Louis d'Ars, l'élite des généraux supplièrent le roi de lever le siége de Pavie et d'attendre l'utile con-

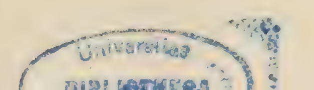
cours du temps; le pape lui-même faisait donner le même conseil à François Ier, et le prince de Carpi, ambassadeur à Rome, mandait de sa part « qu'il estoit assuré qu'en temporisant quinze jours les Impériaux seroient en telle nécessité que leur armée s'en iroit en fumée. » Tout fut inutile. Le roi de France croyait de son honneur de s'abstenir de toute manœuvre stratégique qui aurait pu avoir l'apparence d'une retraite. Non moins présomptueux et également hors d'état de diriger les opérations d'une campagne, l'amiral Bonnivet repoussait avec colère tout ce qui devait avoir pour résultat de retarder la bataille.

Les retranchements de l'armée française formaient, au-dessous de Pavie, une ligne très-étendue, s'appuyaient à gauche sur le Tésin, à droite au parc de la villa ducale de Mirabello, et faisaient face à Lodi. L'armée de Pescaire campait à une demi-lieue des positions de François Ier et s'en trouvait d'ailleurs séparée par le lit étroit, mais profondément encaissé, de la Vernacula. Dans la nuit du 24 février, anniversaire de la naissance de Charles-Quint et date fatale à la royauté française, Pescaire tenta de surprendre les Français; il avait médité d'introduire dans Pavie un renfort de six mille hommes d'élite, en lui faisant traverser le parc de Mirabello, tandis qu'au moyen d'une fausse attaque il attirerait sur un autre point l'attention de nos troupes. Cette combinaison faillit réussir; mais les Français étaient sur leurs gardes, et une formidable artillerie, aux ordres de Jacques Gaillot de Genouilhac, sénéchal d'Armagnac, écrasa l'avant-garde impériale au moment où elle se développait de-

vant nos lignes. Alphonse d'Avalos, marquis de Guasto, qui commandait le corps ennemi, donna l'ordre de traverser la plaine au pas de course, afin d'avoir moins à souffrir de nos canons. Trompé par ce mouvement, François I[er] s'écria : « Les voilà qui fuient ! « chargeons ! » Le même cri fut répété par l'amiral Bonnivet, par les autres courtisans qui entouraient le roi, et en un clin d'œil toute la gendarmerie française, s'élançant à la poursuite des Espagnols, se plaça entre eux et l'artillerie. Gaillot de Genouilhac suspendit le feu, et les ennemis, cessant d'être accablés par les boulets, s'arrêtèrent et firent face au roi de France. De part et d'autre on fit soutenir les corps qui entraient en lutte, et la bataille fut bientôt engagée sur toute la ligne. Les deux armées étaient de force à peu près égale ; mais le roi, en paralysant sa puissante artillerie, s'était imprudemment privé de l'instrument le plus sûr de sa victoire. D'un autre côté, il avait dégarni les flancs de ses Suisses auxiliaires et de ses lansquenets. L'ordre de bataille était donc changé. Au lieu d'attendre l'attaque à l'abri de ses retranchements, où elle était presque invincible, l'armée française se trouvait engagée, en plaine découverte, contre des ennemis nombreux, bien conduits, exercés au métier de la guerre, et toutes les chances de victoire passaient sous les drapeaux de Pescaire.

Le maréchal de Chabannes, avec l'avant-garde, se porta sur la droite et périt glorieusement (1) en re-

(1) Jacques de Chabannes, seigneur de La Palice, que les Espagnols appelaient souvent *el capitan La Paliça, grand mareschal di Francia*. Après avoir longtemps combattu, La Palice, privé de son cheval, se jetait


Universitas BIBLIOTHECA

tardant la défaite du roi. Sur la gauche, le duc d'Alençon essaya un moment, avec l'arrière-garde, de refouler l'ennemi, mais il fut débordé et contraint de fuir. François Ier, malgré le dévouement de sa gendarmerie, se vit attaqué en même temps en face, en flanc, par derrière, et, dans ce péril extrême, il racheta par une bravoure sans égale les fautes qu'il avait commises comme chef d'armée (1). Les Suisses qui servaient dans l'armée de France, oubliant la réputa-

à pied au milieu des Suisses, quand le capitaine Castaldo le fit prisonnier. En considérant ce beau vieillard, l'Espagnol reconnut à la richesse de son armure que c'était un chef de l'armée et qu'il en pourrait avoir une bonne rançon, quand un autre capitaine, appelé Buzarto, survint et prétendit partager cette prise avec Castaldo, qui s'y refusa. « Eh bien, dit l'autre, ce ne sera ni pour toi ni pour moi ; » et d'un coup d'arquebuse il cassa la tête au malheureux prisonnier. Chabannes avait assisté à toutes les grandes batailles livrées sous Charles VII, Louis XII et François Ier : à celle de Fornoue, en 1495 ; à Cérignoles, en 1505 ; à Aignadel, en 1509 ; à Ravennes, à Guinegate, en 1512 et 1513 ; à Marignan ; enfin à plusieurs autres expéditions dans lesquelles il s'était toujours couvert de gloire.

(1) On lit avec plaisir ces lignes écrites par Brantôme :

« Ce grand roy François donc, faisant ceste journée l'office d'un bon « capitaine et d'un brave guerrier, donne si vaillamment dedans les ennemis que d'abordade il tue de ses mains royales don Hernando Castriota, illustre capitaine, descendu des roys de Macédoine ; il tue encore de sa main l'alfier du comte de Salme, qui estoit capitaine d'une « compagnie d'Allemans ; et tua aussi dom Hugo de Cordona, alfier de « la compagnie de gendarmes du marquis de Pescaire. Enfin là où donna « le roy et sa trouppe furent mis en pièces deux compagnies et la cavalerie de Bavières, que Ferdinand, roy des Romains, avoit envoyée à « l'empereur son frère. Et ce roy avec sa trouppe esbranla si bien la bataille de dom Charles de Lannoy et de Bourbon que, si un chascun « eust faict comme luy et M. de La Palice, qui fit la première charge, « la bataille estoit gaignée pour le roy. » (*Capitaines illustres*, tome I, p. 229.)

tion que leur nation s'était acquise par sa fidélité et par sa bravoure, abandonnèrent lâchement leur poste. De Lève, qui commandait les forces ennemies assiégées dans Pavie, fit une sortie avec sa garnison, et, dans le fort du combat, attaqua l'arrière-garde des Français avec tant de furie qu'il la mit en désordre. Pescaire, tombant en même temps sur la cavalerie française avec sa cavalerie allemande, qu'il avait habilement entremêlée de fantassins espagnols, armés de pesants mousquets dont on se servait alors, rompit ce corps formidable par une nouvelle méthode d'attaque à laquelle les Français ne s'attendaient point. Les lansquenets qui servaient sous les drapeaux du roi de France combattirent vaillamment, avec le courage du désespoir, et périrent pour la plupart accablés par le nombre. En ce moment la bataille était perdue. Bonnivet, par la faute de qui on l'avait engagée, résolut au moins de se faire pardonner en allant lui-même au-devant de la mort. Au plus fort de la mêlée, la visière haute, il s'élança sur les bataillons allemands qui servaient sous le duc de Bourbon et tomba percé de mille coups. En ce moment la Trémouille fut atteint de deux balles, l'une au cœur, l'autre à la tête. Louis d'Ars, l'ami de Bayard, le glorieux défenseur de Venouse, fut démonté et étouffé sous les pieds. Le comte de Tonnerre fut tellement défiguré qu'on ne put le reconnaître parmi les cadavres. Le grand écuyer Saint-Séverin s'était constamment tenu près du roi, selon le devoir de sa charge, s'efforçant de détourner les coups qu'on lui portait. Blessé de toutes parts, il tombe à terre; du Bellay veut le relever. « Courez au

roi, dit Saint-Séverin, et laissez-moi mourir. » Pour le roi, entouré de l'élite de ses gens de guerre, et plus grand que le danger, il ne cessait de combattre, et, quand il avait réussi à se dégager, loin de battre en retraite, on le voyait encore prendre l'offensive. Pescaire fut renversé et blessé, Charles de Lannoy fut rejeté en arrière, et peut-être François Ier aurait-il réussi à protéger la retraite des siens, à balancer l'avantage de ses ennemis, lorsque le duc de Bourbon et les bandes de meurtriers et de sicaires qu'il avait amenées d'Allemagne enveloppèrent de toutes parts le roi de France. Obligé de céder le terrain, François Ier dirigea son cheval vers le Tésin; mais quelques Espagnols firent feu sur lui; il fut démonté et jeté dans un fossé. De toutes parts on lui cria de se rendre, et l'un des chefs ennemis, se jetant à ses pieds, lui proposa de mander le duc de Bourbon; François Ier déclara qu'il recevrait la mort plutôt que de se rendre à ce traître; puis il fit appeler Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, et ce dernier, mettant un genou en terre, reçut l'épée du roi de France. Tirant ensuite la sienne, il la remit à François Ier, en lui disant qu'il ne convenait pas à un si grand monarque de rester désarmé devant les sujets de son ennemi. Telle fut la désastreuse journée de Pavie, où périrent dix mille hommes de l'armée française, parmi lesquels l'élite de la noblesse et des chevaliers. Au nombre des prisonniers figuraient le roi de Navarre, le maréchal de Montmorency, le comte de Saint-Pol, et Chabot, Montchenu, la Roche-du-Maine, de Lorges, Fleuranges, Boutière. Quinze jours après la bataille, il ne restait

plus un seul Français en Italie. Lannoy traita son prisonnier avec tous les égards dus à son rang, mais en même temps il le surveillait avec l'attention la plus sévère. François Ier fut conduit au château de Pizzighitone et mis sous la garde de don Ferdinand Alarcon, général de l'infanterie espagnole, en attendant que Charles-Quint eût prononcé sur son sort (1).

Charles-Quint, en recevant la nouvelle inattendue de la victoire de Pavie, affecta une modération peu sincère et que ses actes démentirent promptement. Il se rendit d'abord à sa chapelle, et, après avoir employé une heure entière à rendre au Ciel ses actions de grâces, il revint à sa chambre d'audience, qu'il trouva remplie de grands d'Espagne et d'ambassadeurs étrangers assemblés pour le complimenter. Il reçut leurs félicitations d'un air modeste et plaignit l'infor-

(1) François Ier lui-même nous a laissé dans une épître en vers l'histoire de cette bataille; il donne quelques détails sur la manière dont il fut fait prisonnier.

Et là je fuz longuement combatu,
Et mon cheval mort sous moy abatu.
Dehors du parc pensans sauver leur vie,
Des nostres assez, estant peu leur amie,
Furent rompuz, prisonniers et deffaitz;
Ceulx-là je nomme en vertu imparfaitz.
. . . .
Point ne fouyr devant mes ennemys!
Mais, quoy! j'estoys soubz mon cheval à terre,
Entre ennemis alors porté par terre,
Dont ma deffense à l'heure ne valut;
Contre mon gré aussi Dieu le voulut.
Bien me trouva en ce piteux arroy,
Exécutant leur chef le vice-roy.
Quand il me vit, il descendit sans faille
Afin qu'ayde à tel besoing me baille.
Las! que diray? Cela ne veux nier,
Vaincu je fus et rendu prisonnier, etc.

tune du roi prisonnier. Il défendit toute réjouissance publique, en disant de les réserver pour la première victoire qu'il remporterait sur les infidèles; il parut enfin ne s'applaudir de l'avantage qu'il avait obtenu que parce qu'il se trouverait par là en état de rendre la paix à la chrétienté. Au fond, il n'avait pas de plus ardent désir que de contraindre François Ier à subir les conditions les plus dures et à sacrifier une partie considérable de son royaume dans l'espoir de redevenir libre. Par les soins de Charles de Lannoy, et à l'insu même de l'empereur, le roi de France fut conduit en Espagne. Moins énergique dans la solitude d'une prison que sur un champ de bataille, François Ier s'imaginait qu'il lui suffirait de voir *son bon frère* pour être renvoyé honorablement dans son royaume. Sa mise en liberté se faisant attendre, il adressa à l'empereur une lettre diffuse, destinée à implorer la générosité de son ennemi. « Par quoy, y était-il dit, s'il « vous plaist avoir cette honneste pitié, et moyenner « la seureté que mérite la prison d'un roi de France, « lequel on veut rendre amy, et non désespéré, vous « pouvez faire un acquest, au lieu d'un prisonnier « inutile, de rendre un roy à jamais votre esclave. » Ce style sans dignité n'était guère propre à attendrir l'âme de Charles-Quint. Le même jour, François Ier mandait à sa mère, la régente Louise de Savoie : « Pour « vous avertir comment se porte le ressort de mon « infortune, de toute chose ne m'est demouré que « l'honneur et la vie, qui est sauve; et pour ce que, « en nostre adversité, cette nouvelle vous fera quelque « peu de reconfort, j'ai prié qu'on me laissast vous

« escrire ces lettres, ce qu'on m'a agréablement ac-
« cordé ; vous suppliant ne vouloir prendre l'extré-
« mité de vous-mesme, en usant de vostre accoutumée
« prudence; car j'ai l'espoir que en la fin Dieu ne
« m'abandonnera point; vous recommandant vos
« petits enfants et les miens, etc. » C'est cette missive que des historiens, longtemps crus sur parole, ont traduite, depuis trois siècles, en cette phrase d'une héroïque concision : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur!* De nos jours, l'histoire s'est imposé le devoir de contrôler l'exactitude de ces mots de parade, et il en résulte d'assez nombreuses déceptions pour les esprits façonnés à une admiration trop complaisante.

Cette période ne fut honorable ni pour François Ier ni pour Charles-Quint. Le premier, ennuyé de sa captivité, consentait bien à y mettre un terme aux dépens de son royaume, et pour lui il ne s'agissait que du plus ou moins de territoire qu'il céderait aux ennemis; l'autre, au lieu de se montrer généreux et de se rattacher le roi de France à force de grandeur d'âme, exigeait non-seulement la Bourgogne ; il voulait encore que son prisonnier renonçât à toute suzeraineté sur l'Artois et la Flandre, qu'il abdiquât toute prétention sur l'Italie, et cédât au duc de Bourbon, à titre d'État indépendant, le Dauphiné et le comté de Provence. « Mieux vaut mourir captif! » s'était d'abord écrié François Ier. Insensiblement il se montrait moins ferme; tantôt il consentait à une partie des concessions, tantôt il se résignait à les subir toutes, mais alors avec l'arrière-pensée de manquer à sa parole et de désavouer sa propre adhésion.

Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon et sœur de François Ier, s'était rendue à Madrid près de son frère. Vainement avait-elle essayé sur Charles-Quint la puissance de son esprit et de ses sourires; l'empereur cédait difficilement aux séductions de ce genre quand elles contrariaient sa politique. La duchesse retourna donc en France; mais François Ier, ignorant le sort que lui réservait son rival, remit à sa sœur, en secret, un acte par lequel il déclarait abdiquer en faveur du Dauphin. Peu de jours après le départ de Marguerite, il informa Charles-Quint de la démarche qu'il venait de faire et dont il n'était plus au pouvoir de l'empereur d'empêcher l'effet. Cette détermination fit réfléchir Charles-Quint, et ce prince craignit bientôt de n'avoir plus en son pouvoir qu'un otage inutile. Les négociations furent reprises à de moins dures conditions.

Or, durant cette année si fatale à la France, des symptômes de trouble se manifestaient, et le pouvoir confié à la régente ne s'exerçait pas sans obstacles. La principale armée était détruite, le trésor était vide; les peuples, accablés sous le fardeau des taxes, ne pouvaient les payer et faisaient entendre des plaintes. Des mesures vigoureuses furent prises pour maintenir l'ordre matériel; le parlement de Paris manda le gouverneur, le prévôt des marchands, les échevins et le lieutenant criminel, et de concert on fit tendre des chaînes en travers de la rivière, on fit fermer le plus grand nombre des portes, on mit la ville en état de triompher d'une attaque extérieure ou de comprimer une émeute. En même temps on ordonna des jeûnes

et des prières, et on sévit avec rigueur contre les étrangers suspects, contre les malfaiteurs, les blasphémateurs, les artisans de débauche. En Lorraine on ressentait le contre-coup des révoltes sociales qui ensanglantaient l'Allemagne à la suite des menaces de Luther, et des masses de paysans insurgés, qu'on appelait « les Rustauds, » furent attaqués, dispersés ou tués par le comte de Guise, au pied de la montagne de Saverne. Cependant Louise de Savoie déployait des talents et une énergie dont nul ne l'avait encore jugée capable. De concert avec Lautrec et le comte de Guise, elle rassemblait, sous le commandement du marquis de Saluces, les débris de l'armée vaincue à Pavie; elle chargeait André Doria d'aller attaquer avec sa flotte, sur les côtes des États romains, le corps d'armée du duc d'Albanie, qui n'avait pu atteindre les frontières de Naples; elle mandait aux parlements du royaume de veiller au maintien de la paix publique et de tranquilliser les populations promptes à s'exagérer le danger. La plupart de ces cours obéirent avec respect; mais le parlement de Paris, toujours désireux de jouer un rôle politique, saisit l'occasion qui s'offrait à lui d'adresser à la régente des remontrances sur la nécessité où l'on se trouvait de réprimer les hérésies naissantes, de révoquer différentes aliénations du domaine, de supprimer les prérogatives judiciaires du grand conseil et de réformer divers abus. La régente se borna à faire arrêter et juger deux luthériens, qui subirent, l'un à Meaux et l'autre à Paris, le supplice du feu. Jacques Farel, un de leurs principaux acolytes, s'enfuit à Genève; un autre hérétique, Jacques Fabri, qui passait pour un

habile docteur en Sorbonne, fut épargné à la prière de Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur du roi de France.

La régente s'occupait d'ailleurs de rattacher à la France quelques puissances du dehors, et ses efforts ne demeuraient pas stériles. Elle envoya des ambassadeurs au roi d'Angleterre, qui les accueillit favorablement. Deux fois trompé par Charles-Quint, Wolsey engagea son maître à former une alliance défensive avec la régente. Tous les différends qui existaient entre les deux puissances furent bientôt conciliés, et le roi d'Angleterre promit d'employer tous ses soins pour procurer la délivrance de son nouvel allié. D'un autre côté, les vœux de l'Italie étaient pour François Ier, depuis qu'il avait cessé d'être redoutable. L'Italie s'indignait d'ailleurs d'être à la merci d'une multitude de soldats allemands, habitués au désordre et au pillage.

A Venise, à Rome, à Ferrare, aussi bien qu'à Londres, on trouvait que Charles-Quint était devenu trop grand, et l'on s'agitait pour secouer son joug. Les Milanais, trompés par la ruse et intimidés par la force, s'étaient vus contraints de prêter serment au roi d'Espagne, et déjà ils regrettaient l'autorité française, moins oppressive et moins odieuse que celle de Pescaire, homme « orgueilleux outre mesure, envieux, ingrat, avare, cruel, sans religion, et né pour la ruine de l'Italie (1). » Cette disposition des esprits était trop significative pour ne point agir sur Charles-Quint et déterminer ce prince à se relâcher de ses exigences.

(1) Vettori.

Quoi qu'il en soit, Louise de Savoie, en rattachant une partie de l'Europe à la France et en travaillant à dissoudre le faisceau de la coalition, préparait à François Ier une situation meilleure, dans l'éventualité d'une nouvelle guerre.

François Ier ne se rendait point compte de ce changement opéré dans la politique générale de l'Europe; las de sa prison, affaibli par la maladie, il ne songeait qu'à recouvrer sa liberté, et, indigne de sa renommée chevaleresque, il était prêt à subir les odieuses conditions imposées par Charles-Quint, sauf à protester plus tard qu'elles lui avaient été imposées par la force et qu'elles étaient radicalement nulles. Dans cette situation, il signa à Madrid, le 14 janvier 1526, un traité aux termes duquel il s'engageait à donner à l'empereur le duché de Bourgogne. Toutefois, comme Charles-Quint rendait la liberté au roi avant que cette restitution fût consommée, il fut stipulé que François, dès l'instant qu'il serait mis en liberté, livrerait à l'empereur, pour otages, ses deux fils, le Dauphin et le duc d'Orléans, ou, à la place de ce dernier, douze des principaux seigneurs du royaume, que Charles nommerait à son choix. Le traité contenait encore un grand nombre d'articles extrêmement rigoureux. François Ier renonçait à ses prétentions sur l'Italie; dans le délai de six semaines après sa délivrance, il devait restituer au connétable de Bourbon et à ses partisans tous leurs biens, meubles et immeubles, avec un dédommagement complet des pertes qu'ils avaient essuyées par la confiscation. Comme il était, depuis bientôt deux ans, devenu veuf par la mort de la

pieuse Claude de France, fille de Louis XII, il prenait l'engagement d'épouser la sœur de l'empereur, Eléonore, reine douairière du Portugal; enfin il devait, lorsque toutes ces conditions seraient accomplies, envoyer à la cour de Madrid le duc d'Angoulême, son troisième fils, afin de manifester par là et de cimenter l'amitié qui devait régner entre les deux souverains. Quand il eut revêtu de sa signature ce traité déplorable, François Ier réunit ses conseillers en un conciliabule secret, et déposa entre leurs mains une protestation contre l'acte qui lui était imposé par la force. Prenant ensuite en toute hâte la route de son royaume, donnant à peine à la reine le temps d'embrasser ses fils qui entraient en Espagne à titre d'otages, il mit le pied sur le sol français et s'écria : « Enfin je suis encore roi ! » Il ne s'agissait plus que de mettre à couvert son honneur sous des formes légales; sur-le-champ il y avisa.

François Ier avait à peine franchi la Bidassoa, il était à peine entré à Bayonne, au bruit des acclamations de la foule, que les envoyés de l'empereur se présentèrent à lui, lui rappelèrent les stipulations de Madrid et en réclamèrent l'exécution. Il se contenta de répondre qu'il ne pouvait céder la Bourgogne à un prince étranger qu'avec l'assentiment des états de cette province et des états généraux du royaume. En même temps il se hâta de se concerter avec Henri VIII et les souverains d'Italie et de ratifier les traités déjà conclus avec la régente, dans le but de rattacher ces princes à la politique de la France. Un soin moins digne encore de sa renommée fut l'empressement qu'il mit à nouer des relations adultères

avec Anne de Pisseleu, l'une des dames d'honneur de sa mère. Pour établir l'ascendant de la nouvelle favorite, il disgracia madame de Chateaubriand. Poussant plus loin l'oubli des devoirs et cherchant à pallier aux yeux de la cour la situation de sa maîtresse, il lui fit épouser Jean de Brosse, qu'il créa successivement comte de Penthièvre, gouverneur de Bretagne et duc d'Étampes. Ce ne fut qu'un honteux scandale ajouté à tant d'autres.

François Ier s'était arrêté à Cognac; un accident qui lui était survenu à la chasse le forçait à prendre du repos; il voulut mettre le temps à profit pour régler la question soulevée par le traité de Madrid, et il réunit autour de lui, non les états généraux, mais une assemblée de notables composée de courtisans, de seigneurs et de princes. Introduit devant ce conseil, Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, somma le roi de France d'accomplir les engagements qu'il avait contractés envers l'empereur. L'assemblée décida que le roi n'avait point eu pouvoir d'aliéner le patrimoine de la France; elle déclara, en outre, que le serment par lui prêté dans sa prison ne pouvait déroger au serment plus solennel qu'il avait prêté dans la cérémonie de son sacre. Un moment après on fit comparaître les grands et les députés du duché de Bourgogne; ils protestèrent que leur pays ne consentirait pas à reconnaître une promesse dont l'effet serait de leur enlever la nationalité française; ils ajoutèrent que, si le roi voulait les contraindre à passer sous le joug espagnol, ils résisteraient même par les armes. On croira aisément que cette scène avait été arrangée d'a-

vance pour servir de prétexte aux refus de François Ier. Charles-Quint ne s'y trompa guère, mais il se borna à faire dire au roi de France que, puisque, par la résistance de ses peuples, il était dans l'impossibilité de tenir ses promesses, l'honneur lui commandait de revenir à Madrid et de reprendre ses fers. C'est ce qu'aurait fait Jean Ier, l'un des ancêtres de François; celui-ci, moins chevaleresque, offrit deux millions d'écus d'or en compensation de la Bourgogne, et, en attendant le rejet de ses offres, il signa à Cognac (22 mai 1526) un traité d'alliance offensive et défensive avec le pape, le duc de Milan et la république de Venise. Cette nouvelle coalition reçut également le nom de « Ligue sainte. » Les confédérés s'engageaient à rendre à François Sforza le duché de Milan, presque entièrement envahi par les généraux de l'empereur; à chasser ce prince du royaume de Naples; à procurer au roi le comté d'Asti, la principauté de Gênes et la liberté de ses enfants. Or, avant de songer à arrêter les progrès de Charles en Italie, il fallait pourvoir à la défense du royaume, dans la guerre que la violation du traité de Madrid allait rallumer, selon toute apparence. Il était urgent d'augmenter le nombre des troupes, de garnir les frontières, et surtout de remplir le trésor entièrement épuisé. Le roi n'eut les fonds nécessaires pour envoyer une armée régulière au delà des monts qu'à la fin de l'année suivante; aussi, en 1526 et dans la première moitié de 1527, il se borna à fournir à la ligue quelques milliers de Suisses qu'il stipendia.

La campagne ne fut donc point favorable à la confédération formée sous les auspices de la France et

du pape. Clément VII et les Vénitiens firent marcher leurs troupes au secours de Sforza; mais le duc d'Urbin, général de la ligue, montra peu de capacité. Il ne restait plus au duc Sforza que les châteaux de Milan et de Crémone. Pescaire lui avait enlevé toutes ses autres places, et il l'assiégeait dans le château de Milan, lorsqu'une mort prématurée termina sa carrière. Le duc de Bourbon, qui lui succéda dans le commandement de l'armée impériale, contraignit Sforza à capituler et le relégua à Côme. François Ier fit passer sept mille hommes en Italie, et la ligue reçut de Suisse quelques renforts; mais le duc de Bourbon en fit venir d'Allemagne et se trouva bientôt en mesure de poursuivre le cours de ses odieuses victoires. « Les secours des Français, dit un historien d'Italie (1), très-étendus en paroles, devinrent de jour en jour plus minces, » et l'infortunée ville de Milan gémissait sous la tyrannie de Leyva et d'Avalos, qui s'en étaient rendus maîtres au nom de l'empereur d'Allemagne.

La situation du pape Clément VII était devenue très-difficile. Tandis que le roi de France, satisfait d'avoir compromis l'Angleterre et l'Italie pour les intérêts de sa couronne, agissait avec mollesse et incurie, Charles de Lannoy, vice-roi impérial de Naples, se disposait à attaquer les États de l'Église, et, de son côté, le duc de Bourbon, victorieux dans le Milanais, menaçait Rome d'une prochaine attaque. Dans l'enceinte même de Rome le pape avait tout à craindre de l'influence des Colonna, ses feudataires et en même

(1) Guichardin.

temps ses ennemis déclarés. Allant au plus pressé, Clément VII chercha à se réconcilier avec ces dangereux patriciens, et, à la demande des Colonna, il licencia ses troupes. C'était là que le cardinal Pompée Colonna avait voulu l'amener. Dès que le pape eut congédié son armée, le rusé cardinal rassembla ses vassaux et tous les aventuriers qui étaient au service de sa famille; ces bandes, au nombre de huit mille hommes, surprirent Rome, pillèrent le Vatican et la basilique de Saint-Pierre et assiégèrent le pape dans le château Saint-Ange. Réduit à cette extrémité, Clément VII fit appel à l'intervention de Hugues de Moncade, lieutenant général de l'empereur, et conclut avec lui, c'est-à-dire avec Charles-Quint, une trêve de quatre mois. Or c'était précisément à l'instigation de ce même Moncade et avec son appui que les Colonna avaient attaqué et assiégé le pape.

Éclairé plus tard sur les véritables sentiments de ses ennemis, Clément VII révoqua l'accord fait avec les Colonna, fit saisir leurs terres et accusa de trahison le cardinal Pompée. Celui-ci répondit par des outrages et arma de nouveau ses aventuriers et ses sicaires, auxquels il promit le pillage de Rome. Clément VII se plaignit à Charles-Quint, et n'obtint de lui que des lettres blessantes et des menaces. Abandonné à ses propres forces et ne pouvant résister à l'empereur, il subit la nécessité de conclure avec Charles-Quint, par l'intermédiaire de Charles de Lannoy, une trêve de huit mois, qui ne lui fut d'ailleurs accordée qu'aux conditions les plus dures et les plus humiliantes.

Dès que cette suspension d'armes eut été publiée,

le pape licencia de nouveau ses troupes, à l'exception d'une garde de deux mille hommes; en même temps il rappela sa flotte et désarma ses galères. Les Vénitiens suivirent son exemple; le comte de Vaudémont, frère du duc de Lorraine, qui, avec les galères de Rome et de Venise, s'était déjà saisi de Salerne et de Sorrente, fut contraint d'abandonner ces villes; il s'y résigna avec d'autant plus de regret que, grâce à sa puissante influence, il était en mesure de ramener à Naples les restes du parti de la maison d'Anjou.

Au prix de tant de sacrifices et avec la parole du vice-roi de Naples, le pape Clément VII pouvait se croire en sûreté; à cet égard son erreur était grande.

Charles-Quint avait renvoyé le connétable de Bourbon en Italie avec promesse de lui donner le Milanais en souveraineté; il avait placé trois généraux sous ses ordres; il ne leur envoyait pas d'argent, et depuis deux ans la solde était due à presque tous ces soldats impériaux; mais il leur permettait d'assouvir sur la malheureuse Italie leurs plus odieuses passions; aussi, tant qu'il restait dans le pays une pièce d'or à extorquer par la torture, les soldats du connétable, aussi féroces que cupides, étaient assurés de l'avoir. Sous un tel régime, les insurrections contre les lieutenants impériaux étaient fréquentes à Milan et dans toute la Lombardie; mais elles n'avaient d'autres résultats que de fournir aux vainqueurs de nouveaux prétextes pour exercer des rigueurs et multiplier les confiscations.

Georges Fronsberg, aventurier allemand, qui, à l'époque du siége de Pavie, avait déjà conduit des

troupes en Italie pour délivrer cette ville, appela de nouveau à lui, dans l'automne de 1526, tous ces vieux soldats avides de pillage, dont l'Allemagne regorgeait alors; il en rassembla treize ou quatorze mille, la plupart luthériens forcenés; pour toute solde il leur promit le pillage des villes italiennes, principalement de Rome; lui-même, dit-on, portait sur soi une corde pour étrangler le pape de sa main. A la tête de ses bandes de lansquenets il pénétra en Italie par la vallée de Trente (novembre 1526).

Le duc de Bourbon résolut de se réunir à cette armée avec les soldats espagnols qui continuaient à opprimer Milan, mais il eut peine à les tirer de cette ville, livrée si longtemps à leur fureur. Il prit l'argenterie des églises pour payer une partie de leur solde; il fit condamner à mort le chancelier Morone, qui, pour racheter sa vie, lui paya vingt-cinq mille ducats. Enfin les deux armées se réunirent sur le territoire de Plaisance (janvier 1527). Six semaines après (17 mars), l'aventurier Fronsberg périt, frappé d'apoplexie, et le duc de Bourbon prit seul le commandement de cette cohue armée, avide de meurtre et de pillage, exaltée par le sacrilége, et, après tout, la plus formidable qu'on eût encore rassemblée pour dévaster le territoire italien.

Elle comptait environ trente mille combattants, pour la plupart vieux soldats aussi habiles que braves, avides, impitoyables, mais accoutumés à cette discipline qui pouvait s'accorder avec la dévastation et le crime. Ils avançaient sans argent, sans vivres, sans artillerie, mais se procurant par la terreur tout ce

dont ils avaient besoin, menant plutôt leur général qu'ils ne se laissaient mener par ses ordres; un jour même ils pillèrent ses équipages, tuèrent un de ses gentilshommes et voulurent le tuer lui-même; mais enfin il parvint à les apaiser en leur promettant le pillage « de quelque bonne ville, » sans s'expliquer autrement. Cependant le duc de Bourbon ne put entrer dans Bologne, parce que le marquis de Saluces, lieutenant général de François I[er], y était déjà entré avec douze mille hommes. Ce fut alors qu'il apprit la trêve de huit mois conclue entre le pape et le vice-roi impérial de Naples.

Cette nouvelle ne l'arrêta pas; le duc de Bourbon ne craignit pas de dire qu'il ne reconnaîtrait pas l'autorité de la trêve, parce que la somme qu'il devait toucher ne suffisait pas pour payer ce qui était dû à ses troupes. Charles de Lannoy, pour le déterminer à retourner en arrière avec les bandes de sicaires qui arrivaient d'Allemagne, lui promit de faire accroître le chiffre des sommes que Clément VII avait promis de lui payer pour prix de la retraite des lansquenets. Ces sommes furent élevées au taux énorme de cent quarante mille écus d'or. Pour faire face à cet engagement, Clément VII licencia les deux mille hommes qu'il avait retenus sous les drapeaux et qui formaient la garde pontificale. Ce fut encore une grave imprudence, car le traité conclu avec Charles de Lannoy n'était, de la part du connétable, qu'un mensonge odieux, à la faveur duquel il espérait endormir le chef de la chrétienté et empêcher les alliés de Rome d'accourir à sa défense. Pendant qu'il signait la trêve par

ses plénipotentiaires à Florence, l'odieux connétable s'avançait à marches forcées, pillant sur sa route plusieurs villes qui lui avaient été livrées par des traîtres. Le 5 mai 1527 il arriva devant Rome, à la tête de trente mille combattants, et ce fut alors que la faction des Colonna vint le rejoindre avec dix mille. Ces rebelles avaient surtout en vue de fermer tous les passages par où le pape pourrait échapper; à Rome même la plupart des nobles, usant d'une lâche incurie et acceptant la complicité des attentats qui se préparaient, refusèrent de se conformer aux ordres donnés par le pape pour assurer la défense commune.

Le 6 mai 1527, le connétable ordonna l'assaut : deux fois il fut repoussé. Une troisième fois il prit lui-même une échelle, l'appliqua contre le mur et monta l'épée nue. En ce moment ce traître fut blessé mortellement par une balle tirée d'en haut, et expira quelques moments après, léguant à l'histoire le souvenir de son déshonneur et de sa honte.

La mort de cet homme impie, au lieu de décourager ses soldats, changea leur courage en fureur. Animés par la soif de la vengeance, ils assaillirent de nouveau les remparts et pénétrèrent dans Rome avec une violence irrésistible. Il est impossible de décrire et même d'imaginer le désastre et les horreurs qui suivirent cet événement. Jamais peut-être dans les annales du monde une grande capitale n'avait été abandonnée à un abus plus atroce de la victoire; jamais une puissante armée n'avait été formée de soldats plus féroces et n'avait plus absolument secoué le joug de toute discipline; jamais le souverain au nom duquel elle com-

battait n'avait été plus indifférent aux calamités des vaincus. Ce n'était point assez de livrer en proie à la rapacité des soldats la totalité des richesses sacrées et profanes que la piété des fidèles ou leur industrie avaient rassemblées dans la capitale du monde chrétien; les personnes mêmes des malheureux habitants furent également abandonnées à leur caprice et à leur brutalité. Tandis que les femmes de toute condition étaient en butte à leurs outrages, ceux à qui l'on soupçonnait des richesses cachées étaient mis à la torture, et on les obligeait par des tourments prolongés à épuiser la bourse des amis qu'ils pouvaient avoir en pays étranger. Beaucoup de prélats moururent dans ces tourments; beaucoup d'autres, après s'être rachetés, moururent des suites de ces violences, de leur affliction ou de leur effroi. Les palais de tous les cardinaux furent pillés, sans que les soldats voulussent distinguer les Guelfes d'avec les Gibelins ou accorder une sauvegarde à ceux qui étaient le plus connus pour leur attachement au parti impérial; seulement on leur permit quelquefois de se racheter à prix d'argent; et, comme les marchands avaient déposé leurs effets chez eux, se figurant qu'ils y seraient en sûreté, ces marchands payèrent souvent des sommes énormes pour les dérober aux soldats. La marquise de Mantoue racheta son palais au prix de cinquante mille ducats; son fils, dit-on, en retira dix mille pour sa part du pillage. Le cardinal de Sienne, après avoir payé sa rançon aux Espagnols, fut fait prisonnier par les Allemands, complétement pillé, battu et forcé de racheter de nouveau sa personne au prix de

cinq mille ducats. Les cardinaux de la Minerve et de Ponzetta éprouvèrent un malheur presque semblable. Les prélats allemands ou espagnols ne furent pas plus épargnés par leurs compatriotes que les Italiens. On entendait retentir dans toutes les maisons les cris et les lamentations des malheureux exposés à la torture; les places devant toutes les églises étaient jonchées des ornements d'autels, des reliques et de toutes les choses sacrées, que les soldats jetaient dans la rue après en avoir arraché l'or et l'argent. Les luthériens allemands, joignant le fanatisme religieux à la cupidité, s'efforçaient de montrer leur mépris pour les pompes de l'Église romaine et de profaner ce que respectaient des peuples qu'ils nommaient idolâtres (1).

La basilique de Saint-Pierre était pleine de sang et de cadavres jusque sur les autels et les tombeaux des apôtres. Les fanatiques allemands jetaient les reliques des saints comme des ossements d'animaux immondes, abandonnaient par dérision les vêtements des prêtres et des pontifes aux derniers valets de l'armée, et attentaient à la pudeur des vierges sacrées. Un luthérien, à la vue du château Saint-Ange, où le pape s'était retiré, s'écria : « Je voudrais bien manger un morceau du « pape, afin de pouvoir l'annoncer à Luther! » D'autres mirent leurs chevaux dans la chapelle pontificale, leur donnant pour litière les bulles et les décrétales des pontifes romains. D'autres se revêtirent des ornements réservés aux cardinaux et au souverain pontife, entrèrent dérisoirement en conclave, et créèrent

(1) Sismondi, *Républ. italiennes*, t. XV, p. 273-275.

pape un lansquenet. Celui-ci, continuant la sacrilége comédie, annonça à cet infâme consistoire qu'il faisait don de la papauté à Luther, et que les soldats qui étaient du même avis n'avaient qu'à lever la main. Ils la levèrent tous et s'écrièrent : « Luther pape! Luther pape! »

L'historien Gibbon, l'un des coryphées du protestantisme, ayant à parler de ces désastreux événements, ne craint pas de dire : « Les ravages des barbares qu'Alaric conduisit des bords du Danube en Italie furent bien moins funestes à la ville de Rome que les hostilités exercées dans cette même ville par les troupes de Charles-Quint, qui s'intitulait prince catholique et empereur des Romains. Les Goths évacuèrent la ville au bout de six jours; mais Rome fut, durant neuf mois, la victime des Impériaux, et chaque jour, chaque heure était marquée par quelque acte abominable de cruauté, de débauche ou de rapine. L'autorité d'Alaric mettait quelques bornes à la licence de cette multitude farouche qui le reconnaissait pour son chef et son monarque; mais le connétable de Bourbon avait glorieusement perdu la vie à l'attaque des murs, et la mort du général ne laissait plus aucun frein ni aucune discipline dans une armée composée de trois nations différentes, d'Italiens, d'Allemands et d'Espagnols (1). »

Cependant le pape Clément VII, délaissé de tout le monde, même du duc d'Urbin, qui commandait les troupes pontificales ou alliées, au nombre d'environ vingt mille hommes, s'était vu assiégé par les Impé-

(1) Gibbon, *Hist. de la décadence de l'empire romain*, c. 31.

riaux dans le château Saint-Ange ; il fut donc réduit à signer une capitulation le 6 juin 1527. Il s'engageait à payer à l'armée impériale quatre cent mille ducats : cent mille immédiatement, cinquante mille dans vingt jours, deux cent cinquante mille dans deux mois. Jusqu'à l'entier payement des premiers cent cinquante mille ducats il devait rester prisonnier au château Saint-Ange, avec les treize cardinaux qui l'y avaient suivi. Ensuite il pourrait passer ou à Naples, ou à Gaëte, pour y attendre les ordres de l'empereur. Il s'engageait à livrer aux troupes impériales les villes de Parme, Plaisance et Modène, et à recevoir garnison dans les châteaux de Saint-Ange, d'Ostie, de Civita-Castellana et de Civita-Vecchia. Il promettait d'absoudre les Colonna de toutes censures ecclésiastiques et de donner des otages pour l'observation de toutes ces conditions. Après la signature de ce traité, le capitaine Alarcon, qui avait été chargé de la garde de François Ier pendant sa captivité, entra au château Saint-Ange avec des bandes espagnoles et allemandes, pour prendre le pape sous sa garde. Un autre fléau, moins redoutable la peste, se manifesta dans Rome à la suite des lansquenets (1).

A la nouvelle de la prise et du pillage de Rome, Charles-Quint fut ému d'une odieuse joie; mais, chef de la catholique Espagne et témoin des douleurs qu'éprouvait son peuple au récit des malheurs du pape, il dissimula ses sentiments et affecta une douleur de parade. Il prit même le deuil, et, par une hypocrisie

(1) *Hist. de l'Église*, par Rohrbacher.

qui ne trompa personne, il ordonna des prières et des processions dans tout son royaume pour obtenir la liberté du pape, liberté qu'il pouvait lui faire rendre sur-le-champ par un ordre expédié à ses généraux.

La fortune n'était pas moins favorable à la maison d'Autriche dans une autre contrée de l'Europe. Soliman venait de gagner la bataille de Mohacz, où le roi de Hongrie, la fleur de sa noblesse et plus de vingt mille hommes avaient succombé; l'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint, profita de la mort du roi de Hongrie, qui n'avait pas laissé d'enfants, pour s'emparer de la couronne vacante, qu'il rendit ensuite héréditaire dans sa famille, et qui contribua à porter si haut la puissance des princes de la maison d'Autriche.

L'Europe entière s'était émue au spectacle des attentats dont Rome venait d'être le théâtre; Henri VIII chargea Wolsey de se rendre en France, et, le 18 août 1527, intervint entre les rois d'Angleterre et de France un nouveau traité ayant pour but d'obtenir, par la force des armes, la délivrance des enfants de François Ier et celle du pape. Henri VIII demanda que Lautrec fût chargé de commander les troupes anglo-françaises; ce nom rappelait de douloureux revers : il déplut à François Ier; Lautrec lui-même hésitait à assumer cette responsabilité nouvelle; mais Henri VIII insista, et Lautrec se mit en campagne. Les Florentins, les Vénitiens et François Sforza, errant alors et sans États, s'associèrent à la ligue. La restitution du duché de Milan à Sforza fut positivement stipulée. Sur ces entrefaites, le roi de France envoya déclarer la guerre à l'empereur par un héraut d'armes. Charles-Quint

l'accusa de lui avoir manqué de parole et déclara qu'il le lui soutiendrait seul à seul. Son rival, dans un écrit signé de sa main, lui répondit qu'*il en avait menti par la gorge*, le somma d'*assurer le camp* et lui laissa le choix des armes. Charles-Quint fixa le lieu du combat sur les bords de la Bidassoa. On s'en tint à ces défis peu dignes; mais la guerre se fit avec une nouvelle ardeur en Italie. Lautrec s'y était lancé avec mille hommes d'armes et vingt-six mille fantassins. Le célèbre André Doria, le premier marin de l'époque, et que la mer, dit Montluc, semblait redouter, le seconda de toutes les forces maritimes de Gênes, et le Milanais rentra sous la domination française. Gênes et Alexandrie tombèrent au pouvoir de Lautrec; Pavie fut emportée d'assaut et livrée au pillage. Ces avantages signalés remportés par les puissances confédérées déterminèrent enfin Charles-Quint à mettre en liberté le chef de l'Église. Clément VII, craignant d'être en butte à de nouveaux sévices, s'enfuit secrètement de Rome; puis, arrivé à Orvieto, il adressa une lettre de remercîment à Lautrec, comme au principal auteur de sa délivrance. Ainsi se terminait l'année 1527.

C'était le temps où l'Allemagne servait de théâtre à une guerre sociale née de la révolte de Luther, et qui n'était, au demeurant, que la conséquence logique des doctrines du libre examen. De quel droit ceux qui, à la suite de l'hérésiarque, avaient osé s'insurger contre l'Église, auraient-ils imposé aux peuples l'obligation d'obéir et de se soumettre humblement à toutes les misères de l'ordre social? Rhéteurs ineptes qui posaient en principe la sainteté de l'autorité indivi-

duelle dans les questions de foi, et qui, dans les problèmes d'organisation politique et sociale, entendaient dire à l'esprit humain : *Tu ne franchiras pas ces bornes.*

Luther avait voulu nier une partie des dogmes chrétiens et respecter l'autre, selon le caprice de sa raison personnelle; il rencontra des logiciens plus téméraires, qui nièrent les lois politiques et religieuses, rejetèrent tous les sacrements et condamnèrent le baptême des enfants. Toutefois, au milieu des contradictions délirantes auxquelles ils étaient en proie, ils soumettaient les adultes qui embrassaient leurs doctrines à la nécessité d'un nouveau baptême, et de cette coutume ils avaient reçu le nom d'anabaptistes. Leurs premiers chefs furent Thomas Münzer et Nicolas Sfork. Luther les fit chasser de Wittemberg, reconnaissant lui-même, par cet acte d'autorité, qu'il est impossible d'abandonner la pensée humaine à toutes les exagérations de ses rêves, et qu'une autorité est nécessaire, au moins pour épargner à l'homme les conséquences de sa propre folie. Les nouveaux réformateurs s'étonnèrent de cette tyrannie du moine qui, le premier, avait ouvert la voie aux soulèvements de l'hérésie, et avait lui-même dévoué aux vengeances de l'humanité l'empereur et les princes dont les édits gênaient la prétendue réforme. Luther avait dit naguère : « Quiconque aidera de son bras ou de ses biens à ruiner les évêques et la hiérarchie épiscopale est bon fils de Dieu, vrai chrétien, et observe les commandements du Seigneur (1); » ailleurs il avait

(1) *Œuvres* de Luther, t. II, p. 120.

ajouté : « Quand nous employons le gibet contre les larrons, le glaive contre les assassins, le feu contre les hérétiques, nous ne laverions pas nos mains dans le sang de ces maîtres de perdition, de ces cardinaux, de ces serpents de Rome et de Sodome, qui souillent l'Église de Dieu (1)! » Y avait-il loin de ces excitations et de ces doctrines aux actes sauvages que devaient bientôt après enfanter les libres penseurs du seizième siècle? Et depuis quand l'âme condamnerait-elle la main qui obéit à ses ordres? depuis quand la main se lèverait-elle contre l'instrument dont elle est armée? Déjà les idées de Luther avaient été propagées des bords du Rhin à la mer Baltique; elles envahissaient toute l'Allemagne du Nord et s'infiltraient dans l'Allemagne du Midi, au mépris des ordres de la diète et des édits de Charles-Quint. Déjà le rebelle comptait parmi ses adeptes le trop fameux Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique; ce prince apostat, oublieux de ses vœux de chasteté et d'obéissance, avait sécularisé la Prusse orientale et en avait fait un duché héréditaire, sous la suzeraineté de la Pologne; les souverains de la Saxe s'étaient affiliés à l'hérésie; l'Autriche et la Bohême regorgeaient de partisans de Luther; les grands, les seigneurs, les barons et les princes d'Allemagne, heureux de pouvoir donner un libre frein à leurs passions, avides de confisquer les biens des églises, ne craignaient plus d'arborer le même drapeau. Tant de triomphes devaient suffire à l'orgueil de Luther. Cet homme pou-

(1) *Id.* Contre Sylva Priero.

vait-il se plaindre d'être entraîné, surpris et débordé par le mouvement qu'il avait fait naître ?

Les anabaptistes étaient ces intrépides raisonneurs qui savaient jusqu'au bout tirer parti d'un principe. Leurs chefs s'annonçaient comme prophètes du Seigneur, envoyés pour former un prétendu royaume d'élus sur la terre, pour établir la communauté des biens et des femmes, pour affranchir le genre humain de toute autorité civile et religieuse. Les émissaires de ces fanatiques se répandirent parmi les gens de la campagne et eurent peu de peine à soulever contre les seigneurs, contre les magistrats et le clergé, une classe d'hommes qui gémissaient sous le despotisme féodal. Les paysans s'armèrent de toutes parts. Leurs chefs dressèrent un mémoire de plaintes et de demandes, et, il faut le dire, parmi leurs réclamations il s'en trouvait de justes et de légitimes. C'est ainsi qu'en vertu du troisième article de cette charte les paysans déclaraient ne plus vouloir être traités comme la propriété de leurs seigneurs, « car Jésus-Christ, par son sang précieux, les avait rachetés tous sans exception, le pâtre à l'égal de l'empereur. » Ils voulaient être libres, mais seulement selon l'Écriture, c'est-à-dire sans licence aucune et en reconnaissant l'autorité; car l'Évangile leur enseignait à être humbles et à obéir aux puissances *en toutes choses convenables et chrétiennes*. Ils ajoutaient :

« Il est contraire à la justice et à la charité que les pauvres gens n'aient aucun droit au gibier, aux oiseaux et aux poissons des eaux courantes; de même qu'ils soient obligés de souffrir, sans rien dire,

l'énorme dommage que font à leurs champs les bêtes des forêts; car, lorsque Dieu créa l'homme, il lui donna pouvoir sur tous les animaux indistinctement.

« Que le seigneur ne demande pas au paysan de faire gratuitement plus de service qu'il n'est dit dans leur pacte mutuel (*Vereinigung*).

« Beaucoup de terres sont grevées d'un cens trop élevé. Que les seigneurs acceptent l'arbitrage d'hommes irréprochables, et qu'ils diminuent le cens selon l'équité, afin que le paysan ne travaille pas en vain; car tout ouvrier a droit à son salaire.

« La justice se rend avec partialité; on établit sans cesse de nouvelles dispositions sur les peines. Qu'on ne favorise personne, et qu'on s'en tienne aux anciens règlements.

« Que les champs et prairies distraits des biens de la commune autrement que par une vente équitable retournent à la commune.

« Les droits de décès sont révoltants et ouvertement opposés à la volonté de Dieu, car c'est une spoliation des veuves et des orphelins. Qu'ils soient entièrement et à jamais abolis. »

Le nom de Luther remplissait l'Allemagne; les paysans voulurent le rendre arbitre entre eux et la noblesse. Luther écrivit aux paysans que Dieu défendait la révolte; il écrivit aux seigneurs que Dieu haïssait la tyrannie; il exhorta les uns à la soumission et les autres à la justice; mais, voyant que les paysans résistaient à sa voix et ne posaient pas les armes, il revint à sa violence accoutumée, et on le vit bientôt, animant les princes à la vengeance, leur défendre toute

pitié et les convier à l'extermination immédiate des multitudes rebelles, des prolétaires qui parlaient d'égalité.

L'œuvre de répression était difficile ; l'insurrection se propageait du nord à l'est et au sud ; en Franconie, en Souabe, sur le Rhin, en Alsace, jusqu'en Lorraine (ainsi qu'on l'a vu plus haut), toutes les populations étaient soulevées et parcouraient les campagnes ; les paysans s'armaient en Bavière, dans le Tyrol, dans la Saxe et la Thuringe, jusqu'au fond de la Styrie et de la Carinthie. Partout ces *Jacques* de la réforme, ces précurseurs du communisme, pillaient les châteaux et les abbayes et réclamaient le partage des biens et des jouissances. Jamais la haine irréconciliable du pauvre contre le riche ne s'était manifestée plus puissante ; on avait déclaré guerre ouverte à l'ordre, à la propriété, à la science, aux arts, à la civilisation. Poussant à ses dernières conséquences le principe de Luther, les anabaptistes ne cherchaient désormais la vérité religieuse que dans les révélations personnelles ; ils proclamaient que tout homme, éclairé par le Saint-Esprit, pouvait trouver le perfectionnement et agir en prophète ; ils considéraient comme autant de vérités les mille songes contradictoires qu'enfantaient les imaginations en travail, et toujours, et avant tout, ils se posaient en niveleurs. « J'ai vu, disait l'un de leurs apôtres, j'ai vu une quantité infinie de rats qui se jetaient sur une grange pour en dévorer les grains. Princes, vous êtes ces rats, vous qui nous dépouillez ; vous aussi, juges qui nous opprimez ; vous aussi, nobles qui nous dévorez. Mais, tout en dormant, je me

suis élancé sur cette vermine, et j'en ai fait un grand carnage. Aux armes donc! hors des retranchements! Israël, aux tentes! Voici le jour du combat; tombent nos tyrans et leurs châteaux (1)! » Le prophète Münzer, parlant aux sectaires de Thuringe, était plus explicite encore. « Chers frères, s'écriait-il, jusques à quand dormirez-vous? Désobéirez-vous toujours à la volonté de Dieu, parce que, bornés comme vous l'êtes, vous vous croyez abandonnés? Que de fois vous ai-je répété mes enseignements! Dieu ne peut se révéler plus longtemps. Il faut que vous teniez ferme, sinon le sacrifice, les douleurs, tout aura été en vain. Vous recommencerez alors à souffrir, je vous le prédis. Il faut ou souffrir pour la cause de Dieu, ou devenir le martyr du diable.

« Tenez donc ferme; résistez à la peur et à la paresse; cessez de flatter les rêveurs dévoyés du chemin et les scélérats impies. Levez-vous et combattez le combat du Seigneur. Le temps presse. Faites respecter à vos frères le témoignage de Dieu, autrement tous périront. L'Allemagne, la France, l'Italie sont tout entières soulevées; le Maître veut jouer son jeu; l'heure des méchants est venue. Sus, sus, sus (*dran, dran, dran*)! Il est temps. Les méchants tremblent. Soyez sans pitié, quand même Esaü vous donnerait de belles paroles (Genèse, XXXIII); n'écoutez pas les gémissements des impies. Ils vous supplieront bien tendrement, ils pleureront comme des enfants; n'en soyez pas touchés : Dieu défendit à Moïse de l'être (Deut., VII), et il nous

(1) Allocution de Pfesfer aux anabaptistes de Franconie.

a révélé la même défense. Soulevez les villes et les villages, surtout les mineurs des montagnes. Sus, sus, sus! pendant que le feu chauffe. Que le glaive tiède de sang n'ait pas le temps de refroidir. Forgez Nemrod sur l'enclume, *pink, pank;* tuez tout dans la tour : tant que ceux-là vivront vous ne serez jamais délivrés de la crainte des hommes. On ne peut vous parler de Dieu tant qu'ils règnent sur vous.

« Sus, sus, sus! pendant qu'il fait jour. Dieu vous précède; suivez! »

A la guerre des esclaves les chevaliers et les nobles du saint-empire n'avaient qu'une réponse à faire, l'extermination par l'épée. Les princes et les grands, menacés par ces hordes sauvages, levèrent des armées et les conduisirent résolument à l'encontre des paysans insurgés. La science et la discipline militaires triomphèrent de ces multitudes ignorantes, qui ne savaient que piller, incendier et mourir. On en détruisit le plus grand nombre sur les différents champs de bataille où il fut possible de les rencontrer; on fit périr les autres par le supplice du gibet ou de la roue, et l'Allemagne, inondée de sang et couverte de ruines, apprit, dès l'aurore même de la prétendue réforme, ce que les doctrines de Luther recélaient de calamités et de désordre sous une trompeuse apparence d'affranchissement et de liberté. Dès le seizième siècle, et en face de ces désastreux événements, il ne manqua pas de penseurs intelligents qui en firent le reproche à l'hérésiarque. « Pauvres paysans, disait l'un d'entre eux (1), que Luther flatte et caresse tant qu'ils n'at-

(1) Osiander, protestant.

taquent que l'épiscopat et le clergé ! Mais quand la révolte grandit, et que les rebelles, se riant de sa bulle, le menaçent, lui et ses princes, alors paraît une autre bulle où il prêche le meurtre des paysans, comme il ferait d'un troupeau. » Plus explicite encore, le sceptique Érasme mandait à Luther lui-même : « C'est en vain que, dans votre cruel manifeste contre les paysans, vous déclinez toute participation à leur révolte ; vos libelles sont là, ces libelles écrits en langue vulgaire, où, au nom de la liberté évangélique, vous prêchez la guerre contre les évêques et les moines. C'est là que gît le germe de tous ces désordres (1). » Résumant, avec une religieuse éloquence, ces accusations, un autre savant, contemporain du réformateur, ne craint pas de dire : « Au jour du jugement dernier, Münzer et ses paysans crieront, devant Dieu et ses anges, *vengeance contre Luther* (2). » C'est que toutes les révoltes se tiennent et sont sœurs ; c'est que nier le droit en matière de dogmes conduit inévitablement à nier l'ordre social, lequel, après tout, a pour base le devoir religieux ; c'est que, constituer la vérité religieuse sur l'examen individuel, c'est attribuer à la foi et aux croyances une mobilité perpétuelle qui les empêche d'être vraies ; c'est, par une déduction logique, asseoir l'édifice de toute société humaine sur le nombre, et non sur le droit, et donner à jamais raison aux révolutions et à la force. On nous pardonnera ces réflexions, qui, nées du récit des malheurs du seizième

(1) Érasme, *Hyperapistes.*

(2) Cochléri, *Defens. ducis. Georgii.*

siècle, pourront trop souvent s'appliquer à des catastrophes plus modernes.

Luther, témoin, de son vivant, des troubles que suscitait sa doctrine, se justifiait en osant dire comme le Christ : « Je suis venu apporter le glaive ! » S'étonnant d'ailleurs d'être si promptement débordé par ses propres imitateurs, il disait encore, parlant de Mélanchton, de Zwingle, de Carlostadt, de Storck et de leurs émules : « Le diable est parmi nous ! Il envoie chaque jour des visites frapper à ma porte. L'un ne veut pas le baptême, l'autre rejette l'Eucharistie, un troisième enseigne qu'un nouveau monde sera créé par Dieu avant le jugement dernier. Celui-ci veut que le Christ ne soit pas Dieu, un autre ceci, un autre cela. Autant de croyances, en un mot, que de têtes. Il n'y a pas d'imbécile qui ne rêve être visité de Dieu et ne se croie prophète. » Il s'indignait avec raison, mais il affectait d'oublier que la responsabilité d'une situation si lamentable ne remontait qu'à lui seul, l'auteur de la rébellion d'où les autres découlaient, à lui qui, après avoir foulé aux pieds l'autorité et la tradition, pour y substituer le libre examen, s'étonnait de voir ses disciples aller au delà du maître et interpréter la Bible autrement que lui ? *Mentita est iniquitas sibi !* L'iniquité s'est mentie à elle-même.

Tandis que la guerre sociale désolait les plus riches contrées de l'Allemagne, le mouvement politique qui s'accomplissait en France entraînait les hommes et les institutions dans un sens contraire, c'est-à-dire vers la négation de la liberté et des franchises respectées jusqu'alors par les successeurs de saint Louis.

Tout porte à croire que le bruit des soulèvements d'Allemagne retentissait en France et y disposait les esprits à s'indigner de la liberté légitime. Sans cet entraînement de l'opinion, il est vraisemblable que François Ier n'aurait pu si aisément fonder la monarchie absolue. Ce prince voyait avec déplaisir les priviléges que s'attribuait le parlement de Paris; ennemi de toute résistance, il ne pardonnait point à ce corps judiciaire d'avoir si longtemps mis obstacle à l'enregistrement du concordat; il lui savait mauvais gré de quelque opposition faite à l'administration de la régente durant la captivité de Madrid, et, dans une circonstance plus récente, il s'était montré assez irrité de ce que le parlement avait fait preuve d'hostilité ou de malveillance envers le chancelier Du Prat, créature du roi et de madame Louise. Sous l'empire de ces impressions défavorables, François Ier vint à Paris et y tint un lit de justice (24 juillet 1527); là, assis sur son trône, entouré des pairs ecclésiastiques et laïques, assisté des grands, des gouverneurs de provinces et des principaux officiers de la couronne, il somma le parlement d'avoir à s'expliquer sur les querelles survenues entre cette cour et le chancelier Du Prat. Claude Gaillard, premier président du parlement, exposa les causes d'un conflit aujourd'hui fort oublié, et dit ensuite : « Nous ne voulons, Sire, révoquer en « doute votre puissance ou la discuter : ce serait *une « espèce de sacrilége;* nous savons bien que *vous êtes « au-dessus des lois,* que les lois et ordonnances ne « vous peuvent contraindre, et que vous n'y êtes con- « traint par aucune autorité coactive. » Après l'exposé

de cette théorie politique que saint Louis aurait répudiée comme la justification de la tyrannie, le premier président essaya de faire entendre au roi qu'après tout il ne pouvait vouloir que des choses équitables, et que tout ce qui était contraire au droit et à la justice devait être rejeté par le prince. Cette argumentation timide, et assurément peu logique, déplut à François Ier, et le roi de France fit notifier le même jour au parlement sa volonté souveraine. La cédule portait : « Le roi vous défend que vous ne vous entremettiez en quelque façon que ce soit de l'État, ni d'autre chose que la justice... Pareillement vous défend et prohibe toute cour, juridiction et connoissance des matières archiépiscopales, épiscopales et d'abbayes, et déclare que ce qu'attenterez au contraire soit nul, et de nul effet et valeur... Et ce que par vous a été attenté à l'encontre du chancelier de France, l'a déclaré nul, comme fait par gens privés et n'ayant nulle autorité sur lui (1). » Pour l'honneur de François Ier, il eût été désirable que ce roi eût fait preuve de moins de rigueur envers des magistrats pénétrés de l'idée de leur droit et de leur devoir, et qu'il eût montré plus de courage envers les oppresseurs de Clément VII et les auteurs des massacres et des sacriléges dont Rome était alors le théâtre, pour s'être un moment ralliée à la cause et aux intérêts de la France. Une victoire remportée sur les odieux bandits qui dévastaient la ville éternelle aurait fait davantage, pour la renommée du *roi chevalier* et du *Père des lettres* (ainsi l'appelaient

(1) Garnier, d'après les registres du parlement, t. XII.

ses courtisans), que des paroles dures et des menaces humiliantes infligées à une cour de justice.

La campagne de 1528 ne fut point heureuse pour la France. Le commandant de l'armée anglo-française, l'impopulaire Lautrec, conquit une partie des Abruzzes, de la Pouille et de la Terre de Labour, mais il laissa échapper l'occasion de détruire l'armée impériale dans sa retraite de Troia sur Naples. Il vint mettre le blocus devant Naples, espérant que la prise de cette capitale entraînerait la soumission de toutes les provinces demeurées libres de la domination française. La famine à laquelle se trouvèrent réduits les assiégés, la destruction dans le golfe de Salerne de la flotte impériale qui leur apportait des secours, allaient amener le résultat désiré, quand trois événements ruinèrent les espérances des Français. André Doria, blessé par l'imprudence du roi et de ses ministres dans ses intérêts et dans ceux de sa patrie, passa au service de l'empereur avec sa flotte et dégagea Naples du côté de la mer. Les Français, ne pouvant recevoir ni renforts, ni vivres, eurent à leur tour à subir les horreurs de la famine, et bientôt à ce fléau se joignit la peste. En peu de temps le camp de Lautrec fut transformé en un vaste cimetière. Épuisé et souffrant, le général veillait à tout et se multipliait, en quelque sorte, pour faire face aux dangers; tant qu'il vécut les ennemis n'osèrent attaquer ses lignes. Vers la fin de juillet, la peste ayant redoublé ses ravages, Lautrec lui-même en fut atteint. Durant son agonie, il ne cessait de s'enquérir de l'état de l'armée, et, pour adoucir sa dernière heure, ceux qui l'entouraient lui faisaient

des réponses consolantes. Craignant d'être induit en erreur, Lautrec fit approcher deux de ses pages et leur enjoignit, sous peine de mort, de lui faire connaître ce qu'il en était de l'armée. « Il n'y a plus d'armée, « lui dirent-ils ; on ne voit plus que des cadavres. » A ces mots Lautrec se retourna et mourut. « Nostre armée ne put estre vaincue par les hommes, dit éloquemment du Bellay ; mais Dieu y mist la main. » On montre encore à Naples le vaste camp où la défection de Doria condamna les soldats de la France à mourir d'inanition ou de la peste ; il a conservé le nom de *champ de Lautrec.* Le marquis de Saluces, qui prit le commandement après la mort de Lautrec, se retira à Aversa. Investi dans cette ville par les Impériaux, il fut bientôt réduit à se rendre. Pour sauver les malheureux débris de l'armée française il se constitua prisonnier de guerre et abandonna à l'ennemi son artillerie et tous ses bagages. Du reste, il n'eut pas à rougir longtemps de son déshonneur : il mourut de ses blessures à Naples, n'ayant eu le commandement pendant quelques jours que pour voir perdre tout le royaume de Naples et dissiper toute l'armée de la ligue.

Aussitôt après la capitulation d'Aversa, Doria fit voile vers Gênes pour affranchir sa patrie de la domination française ; il prit possession de la ville sans livrer de combat et sans verser de sang. La citadelle, où s'était retiré le gouverneur français, Théodore Trivulce, capitula bientôt et fut rasée jusque dans ses fondements. Libérateur de sa patrie, Doria aurait pu s'en faire proclamer souverain ; il préféra lui donner

des lois modérées et la constituer en république indépendante. Sur ces entrefaites une autre armée d'Impériaux, conduite par le duc de Brunswick, agissait moins heureusement dans le Milanais. François de Bourbon, comte de Saint-Pol, eut des succès contre lui; il s'empara de toutes les petites places du Tésin, et il fit encore tomber Pavie sous ses armes. De Lorges commanda le siége et l'assaut de cette ville. L'année suivante, Saint-Pol fut surpris à Landriano, près de Marignan, par Antoine de Leyva, et son corps d'armée détruit.

Mais tout le monde sentait le besoin de la paix; deux femmes entreprirent de remplir les vœux de toute l'Europe. Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie et tante de l'empereur, et Louise, mère de François, convinrent d'une entrevue à Cambrai. S'étant installées dans deux maisons contiguës, entre lesquelles on ouvrit une communication, elles s'y rencontrèrent sans cérémonial et y tinrent seules des conférences où personne n'était admis. Comme elles étaient toutes deux initiées aux plus importantes affaires, elles firent bientôt des progrès rapides vers un accommodement définitif. Cependant le pape réussit, en secret, à prévenir ses alliés et à conclure avant eux à Barcelone son traité particulier. Charles-Quint, désirant effacer le souvenir des insultes qu'il avait fait souffrir au chef de l'Église, lui accorda des conditions très-favorables; de son côté Clément VII donna à l'empereur l'investiture du royaume de Naples, sous sa suzeraineté, et accorda une absolution générale à tous ceux qui avaient participé au siége et au pillage

de Rome. La nouvelle de ce traité accéléra les négociations de Cambrai, et détermina Marguerite et Louise à poser les dernières bases d'un arrangement sollicité par les peuples. Le traité de Madrid fut pris pour point de départ de la nouvelle convention, mais on consentit à adoucir singulièrement plusieurs conditions qui avaient été imposées à François Ier. Ainsi il fut convenu que ce prince payerait deux millions d'écus d'or pour la rançon de ses fils, et qu'avant leur élargissement il rendrait toutes les villes qu'il tenait encore dans le Milanais; qu'il céderait tous ses droits sur Arras et Tournay; qu'il renoncerait à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois, à toutes ses prétentions sur Naples, Milan, Gênes, etc., et qu'il épouserait Éléonore, reine-douairière de Portugal et sœur aînée de l'empereur. Quant à la Bourgogne, on se contenta de stipuler cette clause, dont il était aisé de prévoir l'inexécution : Que, s'il naissait au roi un fils de son second mariage, ce jeune prince hériterait du duché de Bourgogne, au préjudice des fils du premier lit. Pour donner à cette disposition l'apparence de la justice, on inséra expressément dans le traité que la reine Éléonore apportait en dot à François Ier le duché de Bourgogne. Dans ces arrangements pacifiques rien ne fut perdu de vue, sinon les droits de Venise, de Florence et des États secondaires d'Italie, qui restaient exposés aux vengeances de l'empereur. François Ier, qui désertait ainsi la cause de ses alliés après les avoir poussés lui-même à prendre les armes, terminait donc la guerre d'une manière peu digne d'un roi chevalier, et moins encore qu'après la bataille de

Pavie il pouvait dire : « Tout est perdu, fors l'honneur ! » Depuis deux ans, son honneur n'avait subi que de trop nombreuses atteintes.

Les petits États d'Italie, attaqués par Charles-Quint, n'essayèrent pas même de lutter contre ce puissant ennemi et subirent humblement sa suzeraineté ; la république de Florence prolongea sa résistance et finit par succomber à son tour, doublement punie, et par le supplice d'un grand nombre de citoyens et par le retour des Médicis, du crime d'avoir cru aux promesses de François Ier et aux institutions populaires dues à Savonarole.

En résumé, par cette soumission des peuples d'Italie, Charles-Quint, sans rien ajouter à son territoire, ajoutait beaucoup à sa puissance. Disposant en maître du duché de Milan, du duché de Ferrare, de l'État romain, de l'État de Florence, il rendit les trois premiers à leurs souverains et donna le dernier à Alexandre de Médicis; mais la confirmation ou le don emportait nécessairement l'idée qu'il aurait pu les ôter et les refuser. En outre l'empereur maria le duc de Milan à sa nièce et le nouveau duc de Florence à sa fille naturelle; enfin il exigea des contributions de tous les États d'Italie. De ces divers actes il résultait que, dans tous ses rapports avec l'Espagne, si l'Italie n'était pas devenue sujette, elle était tombée dans l'état le plus voisin de la sujétion, tributaire et forcément docile aux volontés d'un souverain étranger. Ce souverain, déjà si formidable par ses immenses possessions des Pays-Bas, de l'Espagne, des Deux-Siciles, d'Hispaniola, de Cuba et du Mexique, conquises

dès l'année 1521, par les victoires de ses armées et la puissance de l'opinion, se trouvait encore agrandi par des événements étrangers à sa lutte avec François Ier. En 1527 Charles avait acheté de l'évêque d'Utrecht les seigneuries d'Utrecht et d'Over-Yssel, et ajouté ces deux provinces à celles qu'il possédait déjà dans les Pays-Bas. En 1521 et 1522 il avait cédé à son frère Ferdinand les États héréditaires de la maison d'Autriche, c'est-à-dire l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol, l'Alsace et la Souabe autrichienne; en 1526, Ferdinand avait hérité de la Bohême et de la Hongrie. L'un des deux frères était donc devenu souverain de la partie orientale de l'Allemagne, tandis que l'autre commandait à la partie occidentale en qualité d'empereur. Si l'on considère qu'une étroite union existait alors entre eux, qu'ils conspiraient à la grandeur de leur maison sans distinction et sans division d'intérêts; si l'on réfléchit à l'état de dépendance dans lequel était tombée l'Italie; si l'on ajoute que la Russie, la Pologne, le Danemark, la Suède demeuraient alors en dehors du cercle des relations et de la politique des autres États européens, et que la Suède et le Danemark ne commencèrent à y entrer qu'à la fin du règne de François Ier; on verra que, dans toute l'Europe centrale et méridionale, l'Angleterre seule, par sa position géographique, restait à l'abri de l'omnipotence hispano-autrichienne, et que, la France et la Turquie la combattaient encore. Charles-Quint était déjà l'arbitre de l'Europe et tendait à en devenir le maître (1).

(1) M. Poirson, *Hist. de France.*

Les conflits religieux suscités par Luther s'étaient de jour en jour aggravés; pour y mettre un terme, la diète de Spire, convoquée en 1529, avait décrété que, partout où l'édit de Worms (1) aurait été reçu, il serait défendu de changer de religion; que les villes qui auraient embrassé les doctrines nouvelles les garderaient jusqu'à la tenue du prochain concile, sans que toutefois elles pussent abolir la messe ou enlever aux catholiques le libre exercice de leur culte. Les princes luthériens, en minorité à la diète, et les députés de quatorze villes impériales, qui avaient accepté l'hérésie, ne voulurent point reconnaître les décisions de la majorité ; ils *protestèrent* en faveur du libre examen, et en appelèrent soit à l'empereur, soit à un concile national. C'est de cette protestation solennelle que leur vint le nom général de *protestants*, sous lequel on a coutume de désigner les membres de toutes les églises qui se sont séparées de l'unité catholique, et que la langue de tous les peuples leur maintient encore, nonobstant les désignations plus spécialement religieuses qu'ils s'attribuent (2). Au milieu de ces démêlés, Charles-Quint se rendit à Augsbourg, où il avait convoqué une nouvelle diète également destinée, dans la pensée de l'empereur, à résoudre les difficultés religieuses qui agitaient l'Allemagne et une partie de l'Europe.

Le 15 juin 1530, Charles-Quint fit son entrée so-

(1) Publiée en 1521 contre les luthériens; voir ci-dessus

(2) En général ils prennent le nom d'*évangéliques*, que leur refusent les orthodoxes, en ce qu'il révèle la prétention d'être exclusivement fidèles à l'Evangile.

lennelle à Augsbourg et déclara qu'il était venu se joindre à la diète pour peser l'opinion de chacun en matière de croyances. Luther, toujours placé sous le coup de l'édit de Worms, ne put paraître à Augsbourg; mais l'électeur de Saxe, son protecteur, le conduisit au château de Cobourg, d'où il pouvait entretenir une correspondance assidue avec son ami Mélanchton et avec les autres docteurs protestants qui assistaient à la diète. Les dissidents proposèrent d'abord trois confessions de foi différentes : celle des amis de Luther, celle de Strasbourg, et celle des protestants de la Suisse, qui avaient pour chef le trop célèbre Zwingle. Ces trois symboles religieux étaient loin d'être d'accord et différaient surtout en ce qui concernait l'interprétation à donner aux paroles de Jésus-Christ dans l'institution de l'Eucharistie. La confession luthérienne, très-habilement rédigée par Mélanchton, et qui avait pour elle l'adhésion du plus grand nombre des dissidents, fut seule soumise aux discussions de la diète. Des théologiens catholiques furent nommés pour l'examiner; ils proposèrent leurs critiques; la dispute s'engagea entre eux et Mélanchton, soutenu de quelques-uns de ses partisans. Les plus habiles des théologiens orthodoxes réfutèrent la confession luthérienne article par article, après s'être assurés qu'on n'avait rien à leur objecter de plus; mais il en eût trop coûté à l'amour-propre et à l'orgueil des novateurs de confesser leur révolte et d'en faire abjuration publique; ils persistèrent énergiquement à se séparer de l'unité romaine, et les princes allemands, leurs protecteurs, ne se montrèrent pas plus dis-

posés que les théologiens à renoncer à leurs opinions. Il ne restait plus à l'empereur d'autre parti à prendre que d'exercer son pouvoir pour défendre, par quelque acte de vigueur, la doctrine et l'autorité de l'Église. La diète, cédant à son avis, rendit, le 16 novembre 1530, un décret qui condamnait la plupart des opinions soutenues par les protestants, défendait à toute personne de protéger ou de tolérer ceux qui les enseignaient, enjoignait l'exacte observation du culte établi, et défendait toute innovation pour l'avenir, sous des peines sévères. Un délai de six mois était accordé aux dissidents pour se réunir de nouveau à l'Église catholique, et, faute par eux de se soumettre, ils étaient d'avance mis au ban de l'empire. Il était moins difficile de publier cet édit que d'en assurer l'exécution. Au mois de février de l'année suivante (1531), les princes luthériens, irrités de la décision d'Augsbourg, se réunirent à Smalkalde, et y formèrent, pour leur défense commune, cette ligue fameuse qui les constitua en corps politique. De son côté l'empereur forma avec plusieurs princes catholiques une ligue ayant pour but le maintien de leur religion. Ainsi se dessinaient de plus en plus les deux partis religieux et politiques qui, pendant plus d'un siècle, allaient se disputer l'Allemagne, et dont les luttes devaient aboutir, par lassitude, à la trop célèbre paix de Westphalie.

La ligue de Smalkalde, réunie sous les auspices de Luther, chercha des appuis en Europe et sollicita la protection de François Ier et de Henri VIII. L'un était le roi « très-chrétien », l'autre s'honorait du titre de « défenseur de la foi, » et tous deux semblaient

devoir repousser avec indignation l'alliance des ennemis déclarés de l'Église. Il n'en fut rien, et cette fois encore les intérêts de l'ambition et de l'orgueil imposèrent silence aux réclamations de la conscience religieuse. Heureux d'un prétexte qui s'offrait à eux de susciter des difficultés à Charles-Quint, François Ier et Henri VIII consentirent à se déclarer protecteurs politiques des luthériens d'Allemagne. Vainement l'article 27 du traité de Cambrai portait-il expressément : « Et au surplus ledit seigneur roi de France ne se mêlera des pratiques en Italie ni en Allemagne, en quelque façon que ce soit, au préjudice dudit seigneur empereur (1); » François Ier promit à la confédération protestante d'Allemagne aide et assistance contre Charles-Quint. Vers le même temps il négocia amicalement avec Jean Zapolski, comte de Sépus, que les Hongrois, après la mort de Louis II, avaient élu pour souverain, et qui s'était honteusement placé sous la suzeraineté des Turcs.

Le moment était mal choisi de s'allier à un vassal de l'empereur Soliman, le plus redoutable ennemi du nom chrétien. Ce sultan, à la tête de trois cent mille hommes, campait sur les terres de Hongrie et se préparait à inonder l'Allemagne de ses hordes à demi sauvages; François Ier, perdant de vue l'intérêt de la civilisation chrétienne, fit en grand secret ouvrir des négociations avec les Turcs, et toutefois, pour donner le change à Charles-Quint et au pape, il offrit de se charger de veiller à la défense de l'Italie avec une armée de cinquante mille hommes. C'était demander,

(1) Traités de paix, t. II, p. 176.

sous prétexte d'avoir à combattre les barbares, que l'Italie tout entière fût rendue à la domination française, et aucun prince ne s'y trompa. Charles-Quint montra une juste indignation, et signala aux mécontentements des peuples catholiques l'attitude équivoque et peu honorable de son rival. Pour lui, se jugeant hors d'état de combattre les Ottomans avec ses seules ressources, il offrit à la ligue de Smalkalde de suspendre toute querelle entre protestants et catholiques, et de faire servir toutes les forces militaires de l'Allemagne à repousser l'invasion des Turcs. Ses propositions, d'abord mal accueillies, furent enfin écoutées, et l'on convint à Nuremberg des termes d'une pacification qui fut ratifiée solennellement à la diète de Ratisbonne. Il y fut stipulé qu'il y aurait paix en Allemagne jusqu'au concile général dont l'empereur tâcherait de procurer la convocation dans l'espace de six mois. En attendant, Charles-Quint fit venir d'Italie et des Pays-Bas ses vieilles bandes; Ferdinand tira des troupes de la Bohême et des contrées voisines; le pape fournit des subsides et envoya ses officiers les plus habiles; enfin le roi de Pologne permit à ses sujets de s'enrôler pour combattre les Turcs. Toute la jeunesse des contrées qui s'étendent depuis la Vistule jusqu'au Rhin et depuis l'Océan jusqu'aux Alpes, accourut se ranger sous la bannière du christianisme. Des officiers expérimentés, s'empressant de partager le danger commun, vinrent d'Italie, d'Espagne et des autres parties de l'Europe, pour servir même comme simples soldats. Il y eut comme un réveil de l'ancien esprit qui animait les

croisés du onzième siècle. Charles réunit ainsi une armée de plus de quatre-vingt-dix mille hommes de pied et de trente mille chevaux, avec laquelle il alla camper sous les murs de Vienne, que Soliman menaçait. Or, cette campagne, qui s'annonçait d'une manière si éclatante, finit, après d'immenses préparatifs, sans avoir été marquée par aucun événement mémorable. En face des deux tiers de l'Europe armés contre lui, Soliman renonça à entreprendre ses conquêtes; il ajourna ses projets et se replia sur Constantinople. Ce ne fut pas un médiocre honneur pour Charles-Quint que d'avoir pris lui-même l'initiative et la direction militaire de cette espèce de croisade (1532).

François I[er], tandis que Charles-Quint dirigeait ainsi les efforts de l'Europe chrétienne, mettait à profit les loisirs de la paix pour établir l'ordre dans son royaume et pour cimenter la réunion de la Bretagne à la France. Du vivant de la reine Claude, héritière de la reine Anne de Bretagne, François I[er] n'avait administré ce duché en son propre nom que lorsque sa femme, « en considération de la grant amour et dilection du roi son mari, et de toutes les dépenses par luy faites pour reconquérir le duché de Milan, son légitime héritage, lui eût cédé, donné et transporté toutes ses possessions pour en jouir à perpétuité, s'il survivoit à la donatrice, sans enfants issus de leur mariage, ou si ses enfants mouroient avant luy (1). » La pieuse et délaissée reine de France étant venue à mourir avait, par son testament, transmis le duché

(1) Act. de Bretagne, t. III, p. 939.

de Bretagne au Dauphin, son fils aîné, en en laissant l'usufruit à François Ier. Il s'agissait de transformer ce droit précaire en un titre définitif. Un Breton, le président Des Déserts, suggéra au roi l'idée de faire demander la réunion par les états eux-mêmes, en gagnant un petit nombre de membres des trois ordres. Le roi adopta ce plan, qui avait l'approbation de son chancelier, et, lorsqu'il se crut assuré d'un certain nombre de voix dans les états, il convoqua à Vannes cette assemblée, à laquelle le seigneur de Montejan, commissaire royal, communiqua le projet de réunion. Malgré les intrigues et les discours de ceux des membres du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, que le roi avait gagnés, une violente opposition se manifesta. Bosech, procureur-syndic de la commune de Nantes, et Jean Moteil, député d'une des bonnes villes de Bretagne, en furent les représentants; ils déclarèrent qu'ils ne se croyaient pas autorisés à consentir à la réunion, et ils persistèrent dans leur déclaration malgré les menaces du seigneur de Montejan. Malheureusement tous leurs collègues n'avaient pas leur courage et leur fermeté; l'opposition des états tomba tout à coup, et ils consentirent à présenter au roi une requête dans laquelle ils le suppliaient de prononcer la réunion perpétuelle du duché à la couronne de France, en maintenant les droits et priviléges de la province, et de permettre que le Dauphin, alors présent en Bretagne, fît son entrée solennelle dans la capitale comme duc et seigneur. Le roi accéda à leur demande; il signa à Nantes des lettres patentes qui assurèrent à la province la conservation de ses privi-

léges, et il consentit que son fils aîné fît son entrée et fût couronné en qualité de duc (1). Louise de Savoie, qui, depuis plusieurs années, avait activement travaillé à hâter la réunion de la Bretagne à la France, ne fut pas témoin de cet événement. On était en 1532, et dès le 22 septembre 1531 la mère du roi était morte, laissant un souvenir mêlé de gloire et de honte. Femme intrigante et passionnée, elle avait plus d'une fois sacrifié la justice et la vertu à des caprices de cour, et cependant, au milieu des grandes épreuves qu'avait traversées la France durant la captivité du roi, la régente Louise avait gouverné avec intelligence et courage, et, plus tard, son nom s'était trouvé associé à la paix de Cambrai.

L'année suivante, 1533, François Ier, voulant détacher Clément VII de l'alliance de Charles-Quint, offrit de marier son second fils, Henri de France, duc d'Orléans, à Catherine, fille de Laurent de Médicis, cousin du pape. Clément VII accueillit avec empressement cette proposition, qui faisait entrer sa proche parente dans la famille des rois capétiens, et il se hâta de se rendre à Marseille, où eut lieu la cérémonie du mariage. Vers le même temps, Henri VIII et François Ier resserrèrent l'alliance qui les unissait, depuis le jour où le roi de France, rendu à la liberté, avait associé aux intérêts de sa politique les forces de l'Angleterre. Ces différents incidents mécontentaient vivement l'empereur; mais, de part et d'autre, on s'observait encore, on se bornait à des échanges de notes diplomatiques, et on différait la guerre. Un grave in-

(1) *Hist. de Bretagne.* — M. de Bully.

cident ne permit pas d'attendre davantage. Il y avait à Milan un agent secret du roi de France, nommé Maraviglia, homme riche et considéré, dont les démarches portaient ombrage à Charles-Quint, en ce qu'elles lui semblaient se rattacher à une série d'intrigues ayant pour but de ramener le duc Sforza sous la suzeraineté de la France. Charles-Quint se plaignit avec aigreur au duc de Milan de la faveur dont cet émissaire de François Ier était investi, et Sforza, craignant d'attirer sur lui la colère de l'empereur, se hâta de répudier toute pensée d'alliance avec le roi, tout concert avoué ou clandestin avec Maraviglia. Il fit plus, et, à l'occasion d'une rixe dans laquelle avait succombé le comte Castiglione, ennemi de Maraviglia, ce dernier fut arrêté, jugé, condamné, et puni du dernier supplice, bien qu'il invoquât les immunités dont tout agent diplomatique est investi de plein droit. François Ier ressentit vivement cet outrage et refusa d'agréer les timides excuses que lui fit présenter le duc de Milan. Quant à ce dernier, appréhendant la vengeance qu'allait exercer le roi, il se hâta de se mettre sous la protection de Charles-Quint et d'épouser Christine de Danemark, nièce de ce prince.

Au milieu de ces difficultés, qui faisaient pressentir une rupture devenue inévitable, on négociait encore, bien que, de part et d'autre, la guerre fût résolue. Indigné du meurtre de son agent, François Ier porta ses plaintes à l'empereur. N'en ayant reçu aucune satisfaction, il en appela à tous les princes de l'Europe; aucun d'eux ne se montra disposé à le seconder. Il s'adressa donc aux princes protestants qui formaient

la ligue de Smalkalde, mais ils refusèrent de se joindre à lui, parce qu'il venait de les mécontenter en faisant punir avec la dernière rigueur quelques-uns de ses sujets qui avaient eu l'audace d'afficher aux portes du Louvre des placards contenant des satires indécentes contre les dogmes et les cérémonies de l'Église catholique. En ce moment (1534), Charles-Quint dirigeait ses armes et ses flottes contre Tunis, dont les galères, commandées par le duc Barberousse, infestaient la Méditerranée et insultaient le pavillon chrétien. Cette expédition présentait en quelque sorte le caractère d'une croisade, et tant qu'elle dura le roi de France s'abstint d'entrer en campagne. La France était d'ailleurs épuisée par plusieurs années de mauvaises récoltes et de disette, et le roi voulait attendre de meilleurs jours. Ils ne tardèrent pas à se présenter.

§ II. — DEUXIÈME PÉRIODE DU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

Tandis que François Ier s'alliait au sultan contre les chrétiens d'Allemagne, prenait sous sa protection la ligue luthérienne de Smalkalde et entretenait de sa main une correspondance directe avec Mélanchton, on le voyait chercher à mettre sa conscience en repos dans les questions religieuses en s'opposant aux tentatives renouvelées sans relâche, depuis dix ans, pour introduire l'hérésie en France. Catholique de conviction, et honteux peut-être, au milieu de ses égarements, de démentir si souvent ses croyances par ses exemples, il n'était pas fâché de se montrer austère comme roi, et lorsqu'il n'avait qu'à signer des édits ou à prescrire des mesures de police. Ces contradictions ne se rencontrent que trop souvent dans le cœur de l'homme, et il appartient à la sévérité de l'histoire de les signaler.

En 1521, la faculté de théologie de l'université de Paris, prise pour arbitre par Luther, n'avait point hésité à censurer solennellement ses erreurs; au mois de mars 1523, le concile de la province tenu à Paris avait condamné deux libelles publiés par des luthériens contre le célibat des prêtres; il avait en outre invité le parlement à interdire l'impression, la distribution et la vente de ces pamphlets. A une époque récente, le parlement avait défendu aux libraires de vendre des livres de religion qui n'auraient point reçu

l'approbation théologique ; à la demande du synode, il s'empressa de prononcer, contre les libelles luthériens, la saisie et la confiscation, et, peu de temps après, des arrêts successifs ordonnèrent de livrer aux flammes, sur la place du Parvis, les écrits émanés de Luther, de Mélanchton et de leurs affidés. A la suite de la recherche prescrite contre les livres hérétiques et suspects, on en découvrit plusieurs chez un gentilhomme d'Artois, nommé Louis Berquin ; le parlement les fit examiner et les jugea dignes d'être brûlés. Des poursuites judiciaires furent intentées contre Berquin ; Marguerite de Navarre, sœur du roi, les fit suspendre, et Berquin se hâta de reprendre le cours de sa propagande. En 1526 il fut une seconde fois arrêté par ordre du parlement ; mais François I[er], toujours dominé par les conseils de sa sœur, le fit de nouveau mettre en liberté. Enhardi par une protection si puissante, Berquin ne se montra que plus disposé à prêcher les doctrines de Luther ; cette fois, il lassa la patience de François I[er], et douze commissaires furent nommés pour lui faire son procès ; les juges condamnèrent Berquin à la peine des blasphémateurs, c'est-à-dire à avoir la langue percée et à être enfermé pour le reste de ses jours. Le condamné refusa de se rétracter et de faire amende honorable. Jugé sur ce chef, et condamné comme hérétique relaps, il subit la peine du feu (22 avril 1529).

Les rigueurs des juges et de la loi étaient alors conformes à la tradition constante du moyen âge, au principe qui rangeait au nombre des crimes capitaux, dignes au plus haut degré de répression judiciaire, la

propagation de l'hérésie. De nos jours, la loi civile laisse à chaque citoyen la liberté de défendre ses croyances; elle ne punit que l'attaque formelle à la morale religieuse, et encore ne prononce-t-elle que de légères peines; mais elle a maintenu, à l'égard de la provocation aux attentats contre l'ordre social, les châtiments sévères qui doivent effrayer les coupables. Autrefois la société se disait qu'elle avait le droit de sévir à l'égard de la révolte contre Dieu, et qu'elle devait aux âmes la protection accordée aux corps. Nous n'avons point à juger les décisions judiciaires de ce temps, au point de vue du Code pénal de 1811 et des idées qui ont eu libre cours en Europe depuis la paix de Westphalie et la révolution de 1789; pour nous en rendre compte, il faut de toute nécessité nous placer sur le terrain du seizième siècle.

On était au mois d'avril 1529; un incident grave, survenu depuis bientôt dix mois, avait contraint François Ier d'abandonner Berquin à la sévérité des juges. En effet, quelques iconoclastes luthériens avaient mutilé deux images de l'enfant Jésus et de sa mère, alors placées dans le mur d'une maison du quartier Saint-Antoine, au coin de la rue des Rosiers et de la rue des Juifs. La population de Paris s'émut profondément, et le roi, pour donner satisfaction aux réclamations de la foule, promit de remplacer les deux effigies mutilées par deux statues d'argent massif. A cette même occasion il y eut une cérémonie expiatoire, à laquelle s'associa le peuple entier de Paris, et François Ier, dominé par l'entraînement religieux des masses, crut se rendre populaire en livrant aux

flammes les principaux propagateurs des doctrines luthériennes. Déjà d'ailleurs, et sous son règne, une agitation s'était produite à Meaux pour cause d'hérésie. Dans cette ville, l'évêque lui-même, Guillaume Briçonnet, avait appelé un grand nombre de savants et de professeurs, choisis dans l'université de Paris. Se préoccupant de leurs connaissances profanes et non de leurs croyances, il les avait installés dans son diocèse et les avait pourvus de bénéfices. L'un d'eux, Guillaume Farel, professait en secret les erreurs de Luther, auxquelles il associait plusieurs des doctrines de Zwingle. Éloigné de Meaux par ordre de l'évêque, il parcourut plusieurs villes de l'Est; puis il se rendit en Suisse, prêchant partout l'hérésie. Deux de ses acolytes, savants comme lui, mais imbus de doctrines suspectes, attirèrent également sur eux l'attention du peuple et du clergé et éloignèrent de la foi catholique un certain nombre d'âmes. Par ordre du parlement, quelques luthériens de Meaux furent condamnés à être fustigés et marqués d'un fer chaud. Ces rigueurs n'intimidèrent point l'hérésie. A Metz, le voisinage de l'Allemagne donnait une activité plus grande encore aux tentatives faites pour propager l'erreur de Luther. Jean Châtelain, l'un des sectateurs les plus hardis de l'hérésie, fut condamné à périr dans les flammes, et son supplice fut suivi de plusieurs exécutions semblables. A Sens, on tint un concile provincial dans le but de condamner les doctrines protestantes et de tenir le peuple en garde contre ceux qui les propageaient. Nonobstant les décisions de cette assemblée, et pendant quatre ans encore,

les partisans de Luther déjouèrent, en France, la vigilance de la Sorbonne, des évêques et du parlement, et on entendait fréquemment parler d'entreprises contre la religion catholique, de profanations et de sacriléges publics. Les magistrats envoyaient au supplice plusieurs des coupables ; mais les affidés de ces hommes ne voyaient en eux que des martyrs, et la crainte de la mort ne retenait personne. Vers le même temps, les partisans de Luther se rendaient dans les provinces de la langue d'Oc et dans la région des Pyrénées, et y répandaient leurs erreurs avec un sauvage fanatisme. L'ancienne patrie des Albigeois accueillait les nouveaux hérétiques comme une mère accueille ses fils légitimes. Ce fut surtout à Toulouse et dans le Béarn que les nouveautés religieuses rencontrèrent le plus d'adhésion ; à Toulouse, le parlement ordonna des supplices de diverses natures, mais sans faire reculer bien loin l'hérésie ; dans le Béarn et dans la Navarre française, la sœur de François Ier, la reine Marguerite, couvrit de sa puissante protection les partisans de Luther ; le roi de Navarre, son mari, alla plus loin, et se fit lui-même affilier, mais en secret, à différentes pratiques du protestantisme. Marguerite, tout en protestant avec hypocrisie qu'elle restait attachée à l'orthodoxie catholique, composa des livres très-suspects au double point de vue moral et religieux, et entre autres le *Miroir de l'âme pécheresse*, dont la faculté de théologie interdit la lecture. François Ier, prenant parti pour sa sœur et voulant rétablir l'honneur de son nom, fit retirer cet interdit et se montra fort irrité contre ceux qui avaient osé le lancer (1533).

Les doctrines de Luther avaient été acceptées par la plupart des princes et des grands de la haute Allemagne ; elles favorisaient le pouvoir absolu des princes, les convoitises des sens, et l'avarice de ceux qui aspiraient à la dépouille du clergé. En France l'hérésie ne tarda pas à se rapprocher de l'école de Zwingle, et prit un caractère oligarchique, grâce aux efforts de Jean Chauvin, plus connu sous le nom de Jean Calvin, qui, dans notre patrie, eut le triste privilége d'être l'apôtre de la prétendue réforme.

Né à Noyon le 10 juillet 1509, ce sectaire s'était nourri des livres et des libelles des novateurs allemands. A dix-neuf ans il avait été investi d'une charge ecclésiastique ; à Bourges, il étudia la jurisprudence sous le fameux Alciat, venu d'Italie ; vers le même temps, le luthérien allemand Melchior Wolmar, tout en lui enseignant la littérature grecque, l'initia clandestinement aux erreurs des hérésiarques d'outre-Rhin. Ce fut également à Bourges qu'il se lia d'amitié avec un jeune homme de Vézelai dont le nom est resté investi d'une déplorable célébrité dans les annales du protestantisme : nous voulons parler de Théodore Bèze. A cette même époque, Jean Calvin, qui devait bientôt affecter les allures d'un réformateur austère, se faisait remarquer par l'infamie de sa vie privée, et ses honteuses débauches, dont le récit ne souillera point ces pages, lui attirèrent une flétrissure publique (1).

(1) Voici certains faits rapportés par le cardinal de Richelieu, d'après des autorités très-graves, et qui n'ont pu être démentis par les calvinistes.

« Calvin fut nourri dès son bas âge pour être ecclésiastique. N'ayant encore que dix-huit ans, par la licence du siècle, il fut dès lors pourvu

Hérésiarque, empruntant ses doctrines tantôt à Luther, tantôt à Zwingle, mais doué d'un génie organisateur assez vigoureux, Calvin, qui ne se distinguait

d'une cure, laquelle, deux ans après, il permuta avec une autre. Pendant qu'il possédait ces bénéfices, il fut plusieurs fois repris et de la liberté de sa créance et de la dépravation de ses mœurs; mais, ayant été enfin condamné pour ses incontinences, qui le portèrent même jusqu'aux dernières extrémités du vice, il se retira et des environs de Noyon et de l'Église romaine tout entière.

« Campianus, qui mourut martyr en Angleterre sous le règne de la reine Élisabeth, reprochant à nos adversaires la vie infâme de Calvin et usant de ces termes : Que leur chef avait été fleurdelisé et fustigé, Witaker, en sa réponse, n'en a point d'autre que celle-ci : Calvin a été stigmatisé; mais saint Paul l'a été, d'autres l'ont été aussi. A quoi Durœus repartant, en la réplique qu'il fait pour Campianus, dit : Que c'est une chose impie de comparer Calvin, marqué pour ses crimes, à saint Paul, marqué pour la confession de Jésus-Christ.

« Witaker, en sa réplique, se tait sur cet article; et ce qui doit passer pour une conviction indubitable des crimes imputés à Calvin est que, depuis qu'il a été chargé de cette accusation, l'église de Genève non-seulement n'a pas justifié le contraire, mais même n'a pas nié l'information que Berthelier, envoyé par ceux de la même ville, fit à Noyon. Cette information était signée des plus apparents de la ville de Noyon et avait été faite avec toutes les formes ordinaires de la justice. Et dans la même information l'on voit que, cet hérésiarque ayant été convaincu d'un péché abominable que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avait méritée fut, à la prière de son évêque, modérée à la fleur-de-lis. Et l'église de Genève, qui ne désavoue pas cette information touchant la vie de Calvin, n'eût pas manqué de la désavouer si elle eût cru le pouvoir faire sans blesser la vérité.

« Ajoutez à cela que, Bolsec ayant rapporté la même information, Berthelier, qui vivait encore au temps de Bolsec, ne le démentit point, ce qu'il eût fait aussi sans doute s'il eût pu le faire sans trahir le sentiment de sa conscience et sans s'opposer à la créance publique. Ainsi le silence et de toute une ville intéressée et de son secrétaire est en cette occasion une preuve infaillible des déréglements imputés à Calvin (*). »

(*) Richelieu, *Traité pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise*, l. 2, c. 10, p. 291 et 292, *édit. in-fol. Paris*, 1651.

nullement par son courage personnel, craignit d'être en butte aux arrêts des parlements et se réfugia à Bâle, où il « pensa librement » et écrivit de même. Plus tard il fut appelé à Genève, et cette ville, qui avait embrassé le protestantisme, se plaça d'elle-même sous le joug du novateur. Momentanément appelé à Strasbourg pour prêcher l'Évangile aux Français réfugiés dans cette ville, Jean Calvin y acquit une réputation considérable, et devint, en peu de jours, l'un des coryphées de l'hérésie. A Genève, Guillaume Farel, premier pasteur des protestants du pays, suscitait les fureurs populaires contre la foi catholique, et poussait à la destruction des églises, des tabernacles et des saintes images. Ce n'était là encore qu'une révolution religieuse qui attendait un législateur; ce rôle échut à Calvin.

L'erreur accomplissait sa destinée, qui est de s'agrandir en se multipliant, de devenir plus compacte à mesure qu'elle s'écarte de la lumière. Luther avait nié le libre arbitre, Calvin fit de Dieu un être sans bonté et sans justice. « La volonté de Dieu, écrivait-il, est le seul motif de l'élection ou de la réprobation des hommes; la chute des enfants d'Adam vient de Dieu; pour certaines raisons qui nous sont inconnues, Dieu veut que l'homme tombe. » Ce méchant rhéteur se plaisait ainsi à établir une confusion impie entre la prescience divine et la prédestination humaine, et n'arrivait qu'à détruire par la base toute idée de justice. Engagé dans cette voie, Calvin publia son livre de « l'Institution chrétienne, » qui renferme encore l'entier exposé de sa doctrine. L'hérésiarque y enseigne

que le libre arbitre a été entièrement éteint par le péché ; que Dieu a créé la plupart des hommes pour les damner, non à cause de leurs crimes, mais parce qu'il lui plaît ainsi. Il rejette l'invocation des saints, le purgatoire et les indulgences ; il ne veut ni pape, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni culte extérieur, ni aucune des cérémonies sacrées, qui sont d'un si grand secours pour élever l'âme jusqu'à l'adoration de l'Être suprême. Luther, malgré le désir qu'il avait eu de nier la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en était demeuré si convaincu qu'il n'avait pu abandonner ce dogme ; Calvin franchit le pas et osa le rejeter. Il est vrai que, pressé par la force de ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps, Ceci est mon sang,* et gêné par la foi constante et universelle dans ce mystère, il laisse apercevoir un étrange embarras dans sa manière de s'exprimer et semble avoir honte de sa propre doctrine. C'est un hommage forcé qu'il rend à la vérité, même en la combattant.

Législateur religieux et politique, doué d'une âme inflexible, mais cauteleuse, Calvin se montre tout entier dans son œuvre. Il n'avait ni le génie impétueux de la rébellion et de la conquête, ni la fougue de l'hérésiarque allemand, ni la sombre et ardente conviction de Zwingle ; timide par caractère, il cherchait à se poser comme médiateur entre ce qu'il appelait le *papisme* de Luther et le paganisme du réformateur suisse. On peut s'en convaincre en étudiant son plan gouvernemental et religieux. Au lieu de s'emparer du pouvoir d'autorité, comme Luther, Calvin jette sur la société

un réseau habilement tissu qui la presse de ses mille nœuds sans laisser apercevoir la main qui le tient. Au faîte de la hiérarchie Calvin établit le consistoire, tribunal mi-parti religieux et politique, qu'il investit du droit d'admonester, réprimander, excommunier et bannir même de la république les pécheurs endurcis. Les pécheurs sont dénoncés au consistoire par les anciens, dont les fonctions annuelles sont de veiller sur les membres de la communauté chrétienne. « Je jure, disait l'ancien, de veiller sur tous scandales, empêcher toute idolâtrie, blasphème ou dissolution,... et, quand je saurai chose digne d'être rapportée au consistoire, d'en faire mon devoir, fidèlement, sans haine ni faveur. » C'était, on le voit, un espionnage de toutes les heures. A côté de l'ancien était le diacre, qui administrait les secours temporels, le ministre, qui était spécialement chargé de la direction spirituelle, le docteur, qui prêchait et enseignait. Tous relevaient du consistoire, dont ils étaient les bras et les mains. C'était le despotisme de Venise, s'appuyant sur une redoutable théocratie (1).

Les hommes du seizième siècle savaient moins encore que ceux de l'époque actuelle respecter leurs adversaires et conserver des formes de langage dans la discussion. Calvin, cet étrange « libre penseur, » qui ne pouvait s'écarter de l'Église qu'en invoquant le principe du libre examen, trouvait le secret de surpasser encore la violence et les emportements de Luther. A Genève il fit livrer aux flammes le médecin Michel Servet, qui avait osé penser autrement que lui

(1) Eug. de la Gournerie.

sur la très-sainte Trinité. Dans ses écrits, qui nous sont restés, ses antagonistes religieux, ses critiques ne sont jamais que des fripons, des fous, des ivrognes furieux, des méchants, des enragés, des ânes, des taureaux, des pourceaux et des frénétiques. Quand il s'adresse à eux, il se plaît à répéter : « M'entends-tu, chien ? m'entends-tu bien, grosse bête ? » Un jour il écrit : « Ceux qui ont censuré ma doctrine, comme ceux de Saxe, de Magdebourg, de Brême, etc., sont tellement ensorcelés d'erreur que leurs plus vieux théologiens n'entendent pas même ce qu'on apprend aux petits enfants par le catéchisme. Ils ne savent pas ce que c'est que la cène, ni où elle tend ; ce sont des brutaux, qui n'ont pas un brin d'honnête pudeur, ne font que chicaner, jetant les hyperboles de leur Luther, ne s'étudiant qu'à fasciner le peuple et plaire au monde, sans se soucier du jugement de Dieu ni de ses anges. Ce sont des hommes emportés, furieux, légers, inconstants, donneurs de bourdes, aveugles, ivrognes, pleins d'impudence de chien et d'orgueil diabolique. Arrogance leur est au lieu de piété. Ce sont des hommes vertigineux, cyclopes et de faction superbe et gigantine, frénétiques, bêtes sauvages, proterves, fastueux, endurcis. Ils nous estiment indignes que la terre nous porte, et disent que, si on ne nous extermine bientôt de ce monde, pour le moins on nous doit bannir entre les Scythes et les Indiens. Enfin ils crient contre la paresse de leurs princes protestants, parce qu'ils ne nous détruisent pas de leurs glaives (1). »

Dieu a voulu qu'il y eût des marques auxquelles il

(1) *Ultim. adm.*, tit. 3, traduction de Fenardent.

est permis de discerner les saints d'avec les faux prophètes, le bon pasteur d'avec le mercenaire. Le bon pasteur meurt volontiers pour sa brebis; le mercenaire s'enfuit à l'approche du danger. Au temps où gouvernait Calvin, Genève fut visitée par une peste affreuse qui décima ses habitants; quelques germes de la maladie, apportés à Lyon, s'y développèrent promptement. A Genève, les ministres calvinistes se présentèrent au conseil municipal, avouant qu'il serait de leur devoir d'aller consoler les pestiférés, mais qu'aucun d'eux n'aurait assez de courage pour le faire, priant le conseil de leur pardonner leurs faiblesses, Dieu ne leur ayant pas accordé la grâce de voir et d'affronter le péril avec l'intrépidité nécessaire. Et Calvin se montra plus lâche encore devant le péril; il obtint « que défense fût faite de choisir maître Jean pour aller secourir les malades, attendu les grands besoins que l'Église et l'État avaient de lui. » Les registres officiels de Genève ont gardé la trace ineffaçable de ces désertions et de ces démarches pusillanimes; en cela ils sont comme un monument éternel de honte élevé à la mémoire des prédicants genevois dans les archives mêmes de la république (1). Est-il besoin d'ajouter ici qu'à Lyon, la cité catholique par excellence, dès qu'il fut question de la peste, tous les prêtres, malades, infirmes même, se présentèrent à l'archevêque, demandant à porter secours à leurs frères, et à mourir de la mort des martyrs, si Dieu était assez bon pour couronner leur dévouement. Aussi, dans cette lutte des deux principes, qui se passa à Lyon sur la place pu-

(1) *Registres de l'État de Genève*, 5 juin 1543.

blique, il n'y eut aucune défection dans les rangs du peuple chrétien, et l'on reconnut la vérité et la foi, non aux paroles, mais aux œuvres. Il en sera toujours ainsi quand les deux cultes, mis en présence, auront à faire preuve de sacrifice et de dévouement.

En France, l'hérésie, protégée par la reine Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, et par la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, comptait bientôt gagner ce prince lui-même au nombre de ses adeptes. Des curés, des prédicateurs de Paris secondaient les vues de ces deux femmes sans foi et sans mœurs. En attendant, Marguerite et la duchesse d'Etampes s'avisèrent de composer elles-mêmes une messe où l'on supprimait l'élévation et l'adoration, où il était permis de communier sous les deux espèces, et où l'on s'abstenait de faire mention de la Vierge Marie et des saints. Ainsi encouragés et protégés, les sectaires, plus audacieux d'un jour à l'autre, composaient des libelles diffamatoires contre les catholiques et leur croyance; ils les affichaient impunément aux portes des couvents et des églises, sur les murailles du Louvre et de la Sorbonne. En 1535, le nombre de ces actes d'agression fut si grand que l'année reçut le nom « d'année des placards. » C'était Guillaume Farel qui expédiait ces pamphlets de Suisse. Le roi en trouvait jusque sur sa table de travail, jusque dans ses appartements les plus reculés. Le fanatisme luthérien se manifestait par d'autres excès plus odieux encore : les novateurs insultaient les prêtres, dépouillaient les églises, brisaient les reliquaires et les statues des saints ; on eût dit une nouvelle invasion de Vandales. Le Gouvernement,

averti par les murmures du peuple, ne pouvait manquer de s'émouvoir. Le peuple parisien voulait vivre et mourir catholique; pour donner satisfaction à ses plaintes, on décida qu'une procession expiatoire aurait lieu en grand appareil. Cette cérémonie fut entourée de tout ce qui pouvait davantage exalter les âmes. L'évêque de Paris portait le Saint-Sacrement; le roi venait ensuite, la tête nue, une torche à la main, et suivi de toute sa cour, des ambassadeurs étrangers, des cours supérieures et du peuple. Arrivé à l'évêché, le roi monta dans une des salles, et y harangua le parlement, le clergé et la noblesse, leur rappelant que la force et la gloire de la monarchie française s'appuyaient sur la foi catholique; qu'attaquer cette foi de tous les temps, c'était attaquer la monarchie même et en préparer la ruine. En conséquence il conjurait tous les assistants de s'affermir dans la religion de leurs pères et de signaler à la justice tous les novateurs. « Quant « à moy qui suis vostre roy, s'écria-t-il, si je sçavois « l'un de mes membres maculé ou infecté de ces « détestables erreurs, de cette méchante et acerbe « peste, je n'hésiterois pas à le retrancher de mon « corps. » Ces paroles indiquaient assez que François I[er], tout en maintenant au dehors son union avec la ligue protestante, était résolu à se montrer au dedans le juge implacable de l'hérésie. A l'issue même de la cérémonie religieuse dont nous venons de parler, la foule, la cour elle-même se portèrent à la montagne Sainte-Geneviève pour assister à la mort lente et cruelle de six protestants, condamnés à périr à petit feu. Le peuple était tellement ému contre ces malheu-

reux que, trouvant leur supplice encore trop doux, il voulait les déchirer de ses propres mains. C'est Théodore de Bèze qui l'atteste lui-même, et son récit nous donne à peine une faible idée des passions des haines, des violences qui agitaient alors le monde autour de la chaire de Luther. Ceux qui seraient heureux, au nom de leur impartialité suspecte, d'en rejeter la faute sur les rois, sur les magistrats et sur les peuples catholiques, nous sembleraient trop aisément oublier les crimes dont l'Italie et l'Allemagne venaient alors d'être le théâtre. Ce peuple orthodoxe, qui manifestait une joie cruelle en face des bûchers de l'*Estrapade*, frémissait depuis deux ans au récit des meurtres, des attentats, des massacres, des sacriléges, dont les anabaptistes avaient inondé la Souabe, l'Allemagne occidentale et l'Alsace; plus d'une fois on lui avait parlé des excès inouïs dont Rome avait été le théâtre, durant neuf mois, depuis qu'elle était tombée au pouvoir des hordes de Charles-Quint, et il serait bien difficile de dire quelles idées de réaction sanglante de pareils crimes avaient éveillées dans le cœur des multitudes. Avant de juger les hommes et les choses du seizième siècle, plaçons-nous à ce point de vue, et nous serons justes. Ajoutons d'ailleurs que tous les spectateurs des supplices infligés aux protestants par ordre de François Ier ne s'associaient pas aux entraînements passionnés de la foule. « Quelques-uns, dit un pieux chroniqueur du seizième siècle, quelques-uns en avoient compassion; marris de les voir ainsy persécutés, et contemplant dans les places publiques ces noires carcasses suspendues en l'air avec des chaînes

vilaines, reste des supplices, ils ne pouvoient contenir leurs larmes, les cœurs mesmes pleuroient avec les yeux (1). »

Cependant la guerre, si longtemps ajournée, avait fini par éclater. Dès les premiers jours de l'année 1535, François Ier entreprit la nouvelle conquête de la Lombardie, et ses ambassadeurs sommèrent le duc de Savoie de livrer passage aux troupes françaises. Le duc refusa et se mit sous la protection de Charles-Quint. Ce refus attira sur ses États les efforts de l'armée expéditionnaire. Par ordre de François Ier, Chabot enleva au duc de Savoie la Bresse, le Bugey, Montmélian et Chambéry; non content de ces succès, le roi de France revendiqua le Faucigny et le comté de Nice, et bientôt ses lieutenants occupèrent la Tarentaise.

Or, du côté de l'Allemagne, de nouvelles difficultés commençaient à surgir. François Ier, par les supplices de l'Estrapade, par un édit (non suivi d'exécution) qui abolissait l'imprimerie, sous peine de mort, avait un moment rallié à lui la multitude parisienne, scandalisée de ses mœurs et irritée de la protection que la sœur et la favorite du roi accordaient à l'hérésie. En revanche, comme on pouvait s'y attendre, il avait profondément offensé et alarmé les princes luthériens de la ligue de Smalkalde, et c'était l'heure où, pour tenir tête à Charles-Quint, il avait besoin du secours des protestants d'Allemagne. Pour les ramener à lui il affecta de se disculper hautement de toute

(1) Florimond de Rémond, *Hist. de l'hérésie de ce siècle*, ch. 6, liv. 7.

alliance politique avec les Turcs, considérant ce qu'on avait dit de lui à cet égard comme la plus odieuse des calomnies. Quant aux bûchers allumés sur la montagne Sainte-Geneviève, François Ier manda aux princes de la ligue de Smalkalde que, s'il avait fait punir des hérétiques, selon les lois antiques de son royaume, c'était moins pour châtier leurs erreurs ou leurs opinions que pour sévir contre des séditieux et des rebelles; il faisait observer que les coupables brûlés à Paris n'appartenaient point à la nation allemande; qu'ils n'étaient pas davantage de ceux qui observaient la confession de foi d'Augsbourg, puisqu'ils attaquaient le dogme de la présence réelle respecté par Martin Luther. S'il faut en croire ses ennemis, qui, vraisemblablement, dénaturaient ses paroles, François Ier ajoutait que, quant « à l'Eucharistie, il n'était pas très-éloigné de l'envisager comme les Allemands l'avaient fait dans la confession d'Augsbourg, et que, si *le sage et modéré* Mélanchton voulait venir en France discuter la question avec ses docteurs, il ne serait pas impossible de réunir l'Église de France à celle d'Allemagne (1). Le roi fit désigner, en vue de cette conférence, plusieurs docteurs de la faculté de théologie, qui devaient discuter les questions de dogme avec Mélanchton. D'autre part, il rendit à Coucy une ordonnance (2) dont le but principal était de calmer l'irritation des luthériens allemands; il y prescrivait de rendre à la liberté ceux qui avaient été arrêtés comme hérétiques, et de lever le séquestre

(1) Sismondi, t. XVI. — *J. Sleidani*, l. 9, f. 144, *verso*.

(2) Ord. du 16 juillet 1535.

mis sur leurs biens, à la condition qu'ils seraient « tenus de vivre comme bons et vrais chrétiens catholiques; » il permettait, aux mêmes conditions, le retour en France à ceux qui avaient fui à l'étranger pour cause d'hérésie. Il exceptait de cette amnistie les sacramentaires, c'est-à-dire les sectaires allemands qui attaquaient ouvertement le dogme de l'Eucharistie, et que les luthériens condamnaient eux-mêmes. C'est à cette école qu'appartenaient les hérétiques récemment brûlés à Paris.

Sur ces entrefaites (1535) mourut le duc François Sforza, et le roi de France revendiqua hautement le Milanais; de son côté Charles-Quint se rendit à Rome et y fut reçu en grande pompe. Le pape essaya vainement d'intervenir pour rétablir la concorde parmi les princes chrétiens; des deux côtés on s'obstinait à vouloir la guerre, et, tout en cherchant à gagner du temps à l'aide de négociations hypocrites, on ne désirait rien tant que de vider la querelle par les armes. Ainsi se passèrent les derniers mois de l'année.

Au retour de la belle saison (mai 1536), les troupes de Charles-Quint, fortes de quarante mille hommes d'infanterie et de dix mille chevaux, prirent position sur les frontières du Milanais; l'armée française, en face de ses ennemis, occupa le Piémont; Chabot, qui la commandait, fortifia Turin, envoya deux mille hommes à Yvrée, et traça un camp sur le Pô, au-dessous de Carignan; mais bientôt cette armée, se trouvant inférieure en nombre et affaiblie encore par la retraite des Suisses, que Charles avait détachés de l'alliance française, se vit obligée de reculer à mesure

que l'ennemi avançait. Charles ne voulait pas seulement reconquérir la Savoie, il avait l'intention d'envahir la France, et, tandis qu'il l'attaquerait d'un côté, il voulait que Ferdinand, son frère, pénétrât dans la Champagne et la Picardie, et les supplications de ses principaux officiers ne purent le déterminer à abandonner ce plan téméraire. Antonio de Leyva franchit la Sesia avec onze mille lansquenets, sept mille Italiens et deux mille Espagnols; de son côté l'empereur s'avançait, par la Lunigiane, avec les troupes qui avaient fait la dernière campagne d'Afrique. Sous ses ordres s'étaient rangés les ducs de Savoie, de Bavière et de Brunswick; bientôt il opéra sa jonction avec Antonio de Leyva. Par ordre de François Ier les sires de Montpezat et de la Roche du Maine s'étaient enfermés à Fossano avec une bonne garnison, mais leur dévouement ne devait guère servir à la France. En effet, le marquis de Saluces, que le roi avait chargé de défendre le Piémont, favorisa les projets de Charles en trahissant honteusement son souverain et en ouvrant aux ennemis l'entrée de sa patrie. D'une part cet homme sans foi s'abstenait de prendre les mesures défensives; il laissait ses lieutenants manquer d'armes, de munitions et de vivres; d'autre part il entretenait des intelligences avec les Impériaux, laissait Fossano sans secours, et livrait Coni à Charles-Quint. Ainsi secondés par un traître, il n'eût fallu aux Impériaux, pour réduire le Piémont, que le temps de le traverser, si Montpezat, gouverneur de Fossano, par un effort extraordinaire de courage et d'habileté, ne les eût arrêtés presque un mois entier devant cette petite

place. Cependant Turin résistait toujours ; d'Annebaut, qui y commandait, faisait même de lointaines et brillantes sorties. Assiégé dans Turin, il assiégeait lui-même des places, telles que Rivoli et Vegliano, et les emportait de vive force. Le marquisat de Saluces fut même conquis, digne châtiment de la perfidie de son maître. L'énergie déployée par les garnisons françaises à Fossano et à Turin donna à François le temps de rassembler ses forces et de combiner un plan de défense contre des dangers qui lui parurent alors inévitables. Ce prince s'arrêta au seul plan qui pouvait le mettre en état de résister à l'invasion d'un ennemi puissant; d'après le conseil du maréchal de Montmorency, il résolut de ne hasarder aucune bataille, de rassembler la plus grande partie de ses troupes dans un camp fortifié, de laisser la campagne libre après l'avoir ravagée, et de combattre l'ennemi par la famine. Montmorency fut chargé de l'exécution de ce projet ; il s'établit avec son armée dans un camp inexpugnable, sous les murs d'Avignon, au confluent du Rhône et de la Durance, tandis que le roi, avec un autre corps de troupes, alla camper près de Valence. On n'entreprit de défendre que deux villes : Marseille, pour rester maître de la mer ; Arles, pour protéger la province de Languedoc. Les autres places furent démantelées. Leurs habitants et ceux des campagnes, forcés d'abandonner leurs foyers, cherchèrent un asile dans les montagnes ou furent envoyés dans l'intérieur du royaume. En quelques jours la Provence fut une solitude couverte de ruines. On laissa l'empereur parcourir sans obstacle cette terre désolée, qui ne lui of-

frait ni moyens de subsistance, ni point d'appui.

Charles-Quint avait franchi le Var le 25 juillet 1536. Enorgueilli par sa belle campagne de Tunis, engagé d'honneur, par les menaces mêmes qu'il avait proférées à Rome, en plein consistoire, contre François Ier, il résistait opiniâtrément à toutes les instances qui lui étaient faites pour le dissuader de se porter sur Marseille. Antonio de Leyva, son habile lieutenant, perclu de la goutte et hors d'état de se mouvoir, se fit porter par ses pages aux genoux de l'empereur, et le supplia de renoncer à une opération militaire si vainement tentée, douze ans auparavant, par le connétable de Bourbon. Charles-Quint ne voulut rien écouter. Au début de la guerre, il se croyait déjà maître de la France et de Paris. « Préparez plume et encre, avait-il dit à l'historien Paul Jove ; je vous taillerai de la besogne. » En ce moment le quartier général de l'armée française était à Valence. Après quelques jours de campagne ouverte, Charles-Quint vit ses espérances décroître. Avant de vaincre les Français il fallait faire vivre les Impériaux, et cela était impossible dans un pays désolé et dévasté. Tandis que son armée était cruellement décimée par les intempéries et les souffrances, François Ier, de son côté, eut à endurer un deuil bien cruel ; le Dauphin, son fils aîné, prince âgé de dix-huit ans, mourut après une maladie de quatre jours, vraisemblablement causée par les chaleurs excessives et par un refroidissement subit. Or, en ces temps de haines à demi sauvages, on ne cherchait que des crimes dans les morts prématurées, et l'on accusa Chrétien de Montécuculli, échanson

du jeune prince, de l'avoir lâchement empoisonné. Mis à la torture et en proie aux plus atroces tourments, le malheureux échanson déclara tout ce qu'on exigeait de lui, et déclara que l'empereur Charles-Quint avait commandé le crime. Montécuculli fut écartelé, comme coupable de haute trahison; mais Charles-Quint protesta avec énergie contre une accusation arrachée à un accusé par l'horreur des tortures. De nos jours, nul ne croit à la réalité de ce prétendu crime; mais sous François Ier la crédulité et la haine ne demandaient pas mieux que d'avoir quelques prétextes de plus de soulever l'indignation de l'Europe contre Charles-Quint. Quoi qu'il en soit, au moment où ce monarque apprenait la mort du jeune Dauphin, il était en pleine marche vers Marseille, et il poursuivit sa route, nonobstant les attaques désespérées des paysans et des montagnards, qui ne cessaient de le harceler, de piller ses convois, de tuer ses gens et d'enlever ses bagages. Comme il arrivait à Aix, fatigué et découragé, il apprit que ses lieutenants avaient obtenu quelques avantages, d'ailleurs peu décisifs, dans les plaines de l'Artois et de la Picardie. Moins heureux lui-même, il vit son armée d'invasion échouer à deux reprises contre les villes d'Arles et de Marseille, et, après deux mois d'une campagne rude et désastreuse, il donna le signal de la retraite en Italie.

L'année suivante (1537), François Ier se donna la satisfaction d'une victoire qui coûtait peu d'efforts et peu de sang. S'étant rendu au parlement de Paris en grande pompe et accompagné des princes du sang, il

y présida la séance. Alors, selon l'ordre qui lui avait été donné, l'avocat général du roi prit la parole, et, après avoir accusé Charles d'Autriche (c'est le nom qu'il affecta de donner à l'empereur) d'avoir violé le traité de Cambrai, dit que ce traité devait être regardé comme non avenu, et que, par conséquent, Charles devait hommage à la couronne de France pour les comtés de Flandre et d'Artois. Il l'accusa ensuite de rébellion pour avoir porté les armes contre son suzerain. Le parlement admit cette singulière requête; on cita Charles, et, comme il ne comparut pas, le parlement déclara la Flandre et l'Artois réunis à la couronne.

Il importait d'appuyer par les armes cette sentence un peu illusoire. La guerre recommença donc, ou, pour mieux dire, elle continua en même temps au nord et au midi. A la tête d'une armée, François Ier envahit l'Artois, où les Impériaux avaient pour chefs le comte de Rœux et le comte de Bure. Dès le mois de février on se fit de part et d'autre une guerre d'escarmouches. Le roi prit Hesdin, Saint-Pol, Saint-Venant, et plusieurs places d'Artois et de Flandre. Les Impériaux, de leur côté, obtinrent quelques avantages partiels. A la suite de cette lutte longue, pénible, mais peu décisive, la lassitude des deux partis amena une trêve, mais la guerre ne fut point discontinuée dans le Piémont. Sur ce point, les armes françaises, commandées par d'Annebaut, avaient obtenu des succès notables durant la dernière campagne (1536). L'année suivante, après le départ de cet intrépide capitaine, la direction de l'armée se trouva partagée

entre deux Italiens, Guido Rangone et Gaguin Gonzaga; mais la rivalité de ces hommes nuisit à la cause de la France et amena la désorganisation des forces militaires placées sous leur commandement. François Ier, informé de cette situation fâcheuse (1537), dirigea en toute hâte sur le Piémont une partie des troupes qu'il employait à faire la guerre dans le Nord. Il était temps que ce secours arrivât; déjà le marquis du Guast et le marquis de Saluces, lieutenants de Charles-Quint, avaient enlevé l'une après l'autre aux Français les places piémontaises, et c'est à peine si Pignerol, Verulo, Turin et Carmagnole tenaient encore. Le marquis de Saluces périt au siége de Carmagnole, mais, le lendemain de sa mort, le marquis du Guast se rendit maître de la place. Nonobstant ce succès, à l'arrivée des renforts qui étaient envoyés de France, du Guast se replia d'abord sur Asti, puis sur Versaglio. D'Humières, qui avait pris le commandement des troupes françaises, obtint quelques succès à Chierasso et devant Albe, et bientôt après on vit recommencer en Italie la guerre d'escarmouches qui venait de se terminer dans nos provinces du Nord. La vaillante garnison française assiégée dans Turin résistait encore; bientôt la ville se vit réduite à une telle famine « que ses habitants, dit la chronique de Savoie, demeurèrent plusieurs jours comme désespérés de leur vie. Toutefois ne se voulurent jamais rendre, aimant mieux mourir là comme chiens attachés que de perdre une demi-heure d'honneur et de ne faire le devoir que requéroit leur fidélité. » François Ier, impatient de venir en aide à des soldats et à des alliés si dignes de sa

sympathie, rassembla de nouvelles troupes et les achemina à travers les Alpes (octobre 1537). En ce moment du Guast s'était de nouveau porté en avant; il avait repris Chieri, Albe, Chierasso, et il investissait Pignerol. A l'approche de l'armée royale, il mit tout à feu dans le Piémont, comme on avait fait naguère en Provence, et dépêcha un corps de dix mille hommes dans les montagnes pour fermer aux Français le Pas de Suse. Sous les ordres de Montmorency, les capitaines Rat et d'Artigue-Dieu gravirent avec leurs tirailleurs les plus hautes cimes des montagnes, d'où ils tirèrent de pointe en blanc sur les ennemis, que leurs retranchements ne masquaient plus. Épouvantés de cette attaque, qui leur venait de la région des aigles, les Impériaux prirent la fuite, et l'armée française força le Pas de Suse. Vers le même temps, l'allié de François Ier, Soliman, envoyait Barberousse ravager et dépeupler la Calabre, la terre d'Otrante, la Pouille et le voisinage de Barlette, tandis qu'une autre armée turque entrait en Hongrie et mettait en fuite les Allemands dans une grande bataille, livrée à Essek, sur la Drave. Les panégyristes des rois de France ont plus d'une fois cherché à révoquer en doute la complicité de François Ier avec le sultan des Turcs, oppresseur de toute civilisation catholique. Il est avéré aujourd'hui que le roi avait envoyé à Soliman un agent secret, nommé Laforêt, avec lequel on avait conclu, à Constantinople, un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et les Ottomans. Déjà en 1536 le baron de Saint-Blancard avait rejoint la flotte turque avec douze galères françaises et l'avait se-

condée dans ses ravages sur les côtes de la Pouille et de la Sicile. En 1537, François Ier avait promis à Soliman de se porter avec ses troupes dans l'Italie méridionale, et de coopérer ainsi aux opérations de la flotte musulmane; au moment de réaliser cet engagement impie le courage lui manqua, et il se surprit à désirer une paix que sa conscience réclamait aussi bien que les intérêts de son royaume.

Le vénérable Paul III, chef de l'Église et successeur de Clément VII, n'épargnait aucune instance pour amener François Ier et Charles-Quint à une suspension d'armes qui permettrait à l'Europe catholique de faire face aux invasions de Soliman et de Barberousse. Mieux que ses prières, l'épuisement des deux rivaux amena en 1538 la trève de Nice, dont la durée fut fixée à dix ans : chacun gardait ce qu'il possédait à l'heure du traité; les deux rois devaient envoyer à Rome des ambassadeurs chargés de discuter à loisir leurs prétentions respectives sur divers objets et sur divers pays, principalement sur le Milanais.

Les seuls avantages obtenus par François Ier consistaient à conserver la Bourgogne, cédée par les conventions de Madrid, et la Provence, que Charles-Quint réclamait comme une ancienne dépendance de l'empire; à se maintenir dans la plus grande partie du Piémont, et à forcer Charles-Quint d'abandonner le duc de Savoie, son allié, comme lui-même avait livré les siens par le traité de Cambrai. Il n'avait pas repris le Milanais : il laissait cette province aux mains de son rival; il lui concédait encore et la possession du royaume de Naples, et l'ascendant qu'il avait pris sur toute l'Italie :

1° dans les États du pape, en donnant à son neveu, Octave Farnèse, sa fille en mariage et une principauté; 2° dans la Toscane, en accordant sa protection à Cosme de Médicis, qui, après Alexandre, ne régnait que par lui à Florence; 3° dans le duché de Ferrare, en restituant Reggio et Modène au souverain de cet État; 4° dans le nord de la Péninsule, en accordant au marquis de Mantoue le titre de duc et la principauté de Montferrat, en s'alliant avec les Vénitiens et en protégeant la liberté renaissante de Gênes. Malgré ses revers, Charles-Quint avait donc encore accru sa puissance depuis la paix de Cambrai, et par le traité François Ier n'obtenait, avec une faible augmentation de territoire, que des moyens insuffisants de rétablir l'équilibre, et des garanties incomplètes pour la sûreté et l'indépendance de son royaume.

Quelques jours après la signature de la trêve, l'empereur s'embarqua pour Barcelone; mais les vents contraires le poussèrent sur l'île de Sainte-Marguerite, vers les côtes de la Provence. François, qui se trouvait assez près de là, en ayant eu avis, se fit un devoir d'offrir à l'empereur un asile dans ses États et lui proposa une entrevue particulière à Aigues-Mortes; l'empereur s'y rendit, et à peine avait-il jeté l'ancre que François, se reposant de sa sûreté sur les sentiments d'honneur de son rival, lui rendit visite à bord de sa galère. Le lendemain, l'empereur lui donna la même marque de confiance; il débarqua à Aigues-Mortes avec aussi peu de précaution et fut reçu avec la même cordialité. Ils échangèrent ainsi de nombreuses visites, et semblaient se disputer à qui

témoignerait à l'autre plus de respect et d'amitié. L'empereur vint s'asseoir à la table de François Ier : « Et ce, dit du Bellay, à grande démonstration d'amitié et fraternité. Puis le roy alla dedans les galères de l'empereur, auquel lieu ils eurent ensemble de grands propos. Quels ils furent, je ne sçais ; mais on ne s'est aperçu qu'il en soit sorti aucun effet. » Après vingt ans de guerre, de luttes, de paix signées et méconnues, de serments prêtés ou faussés, d'injures sanglantes et de calomnies mortelles, les deux souverains se donnaient à eux-mêmes le plus éclatant démenti et surprenaient le monde par une contradiction sans égale dans l'histoire. Oubliant qu'il avait accusé Charles-Quint de la mort de son fils, François Ier affectait de se montrer fort satisfait des résultats de l'entrevue d'Aigues-Mortes. « Durant que nous avons esté ensemble, l'empereur et moi, écrivait-il au gouverneur de Lyon, il n'a jamais esté question que de faire bonne chère et de tenir entre nous les meilleurs et plus honnestes propos d'amitié ; de sorte que nous nous sommes despartis avec tout aise et contentement ; et vous puis dire et affirmer que oncques princes ne furent plus contents l'un de l'autre que nous sommes ; et fais bien mon compte que, par les effects qui s'en suyvront ci-aprez de ceste nostre entrevue, l'on pourra dire et devra-t-on estimer que les affaires dudict seigneur empereur et les miennes ne seront plus qu'une mesme chose. » Et il ordonnait des processions dans tout le royaume, des feux de joie, des prières. « Que le peuple se mette en bon estat, écrivait-il, afin qu'il plaise à nostre Créateur

continuer envers nous et nos royaulmes et subjects, et généralement envers ladicte chrétienté, graces et bienfaicts. » Le peuple s'associa par des réjouissances et par des prières aux espérances pacifiques du roi.

Charles-Quint était peu disposé à des concessions chevaleresques, à une politique de sentiment; s'il avait consenti à la paix, c'est qu'averti des mouvements et des révoltes qui travaillaient les populations des Pays-Bas il avait compris que la continuation de la guerre avec la France l'exposait inévitablement à perdre ces riches et puissantes provinces, les plus beaux fleurons de la couronne impériale. En Espagne, d'ailleurs, les peuples s'agitaient avec un entraînement égal, et la nécessité de les comprimer paralysait en grande partie les forces militaires de Charles-Quint. D'un autre côté, les troupes dont ce prince disposait dans la péninsule ibérique se mutinèrent à l'occasion d'un retard dans le payement de leur solde, et il fallut beaucoup de sang-froid et d'énergie pour les ramener au devoir. L'empereur eut en outre à triompher de l'opposition des Cortès de Castille (1); n'ayant pu déterminer cette

(1) Quoique Charles-Quint eût tâché de gagner les Cortès de Castille en autorisant la *députation permanente,* imitée de celle d'Aragon, et en renouvelant la loi qui excluait les étrangers des emplois, il n'avait pu obtenir d'argent ni en 1527, ni en 1533, ni en 1538. Gand avait pris les armes plutôt que de payer un nouvel impôt. L'administration du Mexique n'était pas encore organisée; le Pérou n'appartenait encore qu'à ceux qui l'avaient conquis et qui le désolaient par leurs guerres civiles. L'empereur avait été obligé de vendre une grande partie des domaines royaux, avait contracté une dette de 7 millions de ducats, et ne trouvait plus à emprunter dans aucune banque à 13 ni à 14. Cette pénurie excita vers 1539 une révolte presque universelle dans les armées de Charles-Quint; elles se soulevèrent en Sicile, pillèrent la Lombardie, et mena-

auguste assemblée à lui accorder des subsides de guerre, il la congédia, et en modifia si profondément l'organisation constitutionnelle que, depuis lors, au lieu d'un grand conseil national, les Cortès ne furent plus qu'une sorte de comité ou d'assemblée de notables, toujours docile aux volontés de la cour. Charles-Quint, aux prises avec de pareils embarras, ne pouvait se maintenir en lutte avec la France; cette situation permit au royaume de François I[er] de se reposer un peu des fatigues de la guerre et d'attendre des jours moins rudes.

En France, le chancelier Du Prat et son successeur, Antoine du Bourg, étaient morts l'un après l'autre, laissant un souvenir peu honorable et accusés d'avoir contribué à l'établissement du despotisme royal. L'administration militaire et civile du royaume appartint après eux, sous la jalouse surveillance de François I[er], au maréchal de Montmorency et au cardinal de Tournon, deux hommes rigides, fermes, inflexibles, et qui étaient versés dans la science du gouvernement. Le roi leur avait adjoint Guillaume Poyet, qui reçut le titre de chancelier; c'était un magistrat servile, mais habitué à tirer parti des textes, et qui, autant par goût que par calcul, mettait ses efforts et sa science à dégager de toute entrave légale l'exercice du pouvoir arbitraire. Les ministres de cette trempe plaisaient particulièrement à François I[er].

Vers la fin de cette même année (1539), le roi, se trouvant à Compiégne, affaibli par des débauches dont

cèrent de livrer La Goulette à Barberousse. Il fallut trouver à tout prix de quoi payer leur solde arriérée et en licencier la plus grande partie.

le honteux résultat commençait à menacer sa vie, on apprit que la population de Gand s'était soulevée contre Charles-Quint. L'empereur était alors en Espagne; il fit demander au roi l'autorisation de traverser la France en toute sécurité, afin de pouvoir pénétrer sans retard sur les terres de la Flandre et y éteindre la révolte. On agita dans le conseil, à Compiégne, la détermination qu'il convenait de prendre. D'une part, Charles-Quint offrait au roi l'investiture du duché de Milan; d'autre part, les Gantois faisaient demander au roi de France de les prendre sous sa suzeraineté et de les secourir. Le cardinal de Tournon voulait qu'on exigeât de Charles-Quint des engagements écrits; Montmorency insistait pour que l'on se contentât de la parole de l'empereur. François Ier fut de cet avis, et se hâta de faire parvenir à Charles-Quint un sauf-conduit, en forme de lettre, dont l'histoire nous a conservé les termes; il y était dit: « Monsieur mon beau frère, voyant la saison si advancée comme elle est et le commencement de l'hyver, il m'a semblé, pour le debvoir de l'entière amitié que je vous porte et pour le regret que j'aurois qu'inconvénient advinst à vostre personne, vous supplier et requérir, tant affectueusement et de bon cœur qu'il m'est possible, ne l'exposer au danger et péril de la mer, mais faire tant pour moy, et pour ceste nostre commune et fraternelle amytié, que de prendre vostre chemin et addresse par cestuy vostre et mien royaulme... Veuillez bien vous assurer, Monsieur mon bon frère, par ceste lettre signée et escripte de ma main, sur mon honneur et foy de prince et de meil-

leur frère que vous ayez, que, passant par mondict royaulme, il vous y sera faict et porté tout honneur, recueil et bon traictement que faire se pourra, et tel qu'à ma propre personne; et yrai (s'il vous plaist me le faire savoir) au-devant de vous jusques au milieu de vos pays, pour vous quérir et accompagner, et y mènerai mes enfants, que trouverez prests à vous obéir, et pareillement tout ce que sera en ma puissance et dans ledict royaulme, duquel vous disposerez entièrement comme du vostre. »

Charles-Quint, se fiant à la parole du roi qui avait nié le traité de Madrid, n'hésita pas à se mettre en route, malgré l'hiver, et en dépit des craintes que son départ causait à ses courtisans d'Espagne. Les fils de François Ier, au nom de leur père, vinrent le recevoir à Bayonne, offrant même de se rendre en Espagne et d'y rester en otages jusqu'à son retour. Il y avait là un excès de promesses qui éveilla un peu de générosité chez l'empereur, et ce prince refusa de donner suite aux engagements des fils du roi de France. Durant son voyage, de la Bidassoa à Paris, toutes les villes qu'il traversa lui décernèrent de splendides honneurs, et leurs hommages continuèrent à le rassurer. Parfois cependant des inquiétudes troublaient son âme, et il se demandait si, de sa part, il n'y avait pas eu folie à se mettre à la discrétion d'un rival. François Ier vint à sa rencontre jusqu'à Châtellerault, et (1540) les deux souverains firent en grande pompe leur entrée à Paris, où de nombreuses fêtes furent décernées à l'hôte de la France. Les inquiétudes qui tourmentaient Charles-Quint n'étaient point d'ailleurs entièrement dé-

pourvues de base. La plupart des personnes qui entouraient François Ier, et entre autres la duchesse d'Étampes, sa favorite, exhortaient ce prince à profiter de l'occasion et à mettre la liberté de Charles-Quint au prix des concessions les plus dures. S'il faut en croire une historiette souvent répétée, mais dont l'authenticité est très-douteuse, Triboulet, le fou du roi, fit voir à François Ier le nom de l'empereur inscrit sur « la liste des fous », parce qu'il s'aventurait à traverser la France. « Et si je le laisse passer? » lui dit le roi. — « Alors, Sire, répondit Triboulet, j'effacerai son nom et j'inscrirai le vôtre. » L'Empereur, averti des fâcheuses dispositions de la maîtresse du roi, affecta de lui témoigner les plus grands égards; un jour même il laissa tomber un diamant d'un grand prix; la duchesse d'Étampes l'ayant ramassé pour le rendre : « Gardez-le, Madame, lui dit-il, il est en de trop belles mains. » Peu de jours après il quitta Paris et mit fin aux révoltes de la Flandre.

Charles-Quint considérait les sentiments magnanimes comme une faiblesse; à peine fut-il sorti de France qu'il nia les engagements pris au sujet du Milanais, demandant d'ailleurs qu'on lui représentât un traité revêtu de sa signature. Cette odieuse perfidie remplit François Ier d'une indignation profonde, et tout fit pressentir une nouvelle rupture entre les deux souverains. Charles-Quint le prévit et mit tout en œuvre pour susciter des ennemis à la France. A force d'intrigues il associa à ses intérêts le roi d'Angleterre, Henri VIII, et plusieurs princes allemands de la ligue de Smalkalde. En Italie, à l'exception de Venise, tous

les États subissaient ses volontés politiques; il ne lui fut donc pas difficile d'isoler, sur ce point, l'influence française, et l'année ne s'était point écoulée qu'il ne restait d'alliés possibles à François Ier que les Turcs. On en était là lorsque, jugeant l'occasion favorable de recommencer la guerre, Charles fit assassiner, dans le Milanais, Rinçon et Frégose, deux agents diplomatiques du roi de France. Cette violation du droit des gens ne permettait pas à François Ier d'hésiter davantage. « Si un faict aussi détestable demeuroit impuni, s'écria-t-il en plein conseil, qui est celuy qui ne m'estimeroit indigne de porter la couronne de France? Qui est celuy qui désormais autant renommé port de ceste couronne voudroit chercher refuge contre les griéves tempestes et oppressions des tyrans? » Cependant, plus la guerre devait être sérieuse, plus elle exigeait d'efforts et de sacrifices, et plus il importait au roi d'accroître ses alliances extérieures et l'effectif numérique de ses troupes.

On était en 1541. François Ier rallia à sa cause les rois de Suède et de Danemark, trop éloignés du théâtre de la lutte pour être d'un appui sérieux à la France; il associa également à ses intérêts le duc de Clèves, alors en contestation avec l'empereur au sujet de la Gueldre, et, en outre, le sultan, qui venait de conquérir une grande partie de la Hongrie, et dont les attaques du côté de l'Autriche pouvaient contraindre Charles-Quint à diviser ses forces. Le roi, par son active énergie, suppléa aux ressources que ses alliances ne lui fournissaient pas; en peu de temps il leva cinq

armées : l'une sous les ordres du Dauphin, marcha vers les frontières de l'Espagne; une autre, sous le commandement du duc d'Orléans, second fils du roi de France, devait agir dans le Luxembourg. Le Brabant fut le théâtre des opérations de la troisième; elle était conduite par le maréchal de Gueldre et composée en grande partie des troupes du duc de Clèves, qui disputait à la maison d'Autriche le duché de Gueldre et que ses prétentions rendaient l'allié de la France. La quatrième, qui avait pour général le duc de Vendôme, était destinée à agir sur les frontières de la Flandre. La cinquième, formée des troupes cantonnées dans le Piémont, fut confiée à l'amiral d'Annebaud, qui venait de succéder dans cette charge à l'amiral Brion, disgracié vers cette époque et éloigné de la cour, ainsi que le connétable de Montmorency. Tant de préparatifs occupèrent le gouvernement de François Ier durant une année entière. A cette même époque Charles-Quint employait ses forces contre Alger, et perdait l'élite de ses troupes et de ses vaisseaux dans cette espèce de croisade chrétienne.

Ce désastre imprévu semblait faciliter les voies aux vengeances de François Ier.

Les deux fils de ce roi ouvrirent presque en même temps la campagne (1542). Le Dauphin mit le siége devant Perpignan, capitale du Roussillon, et le duc d'Orléans entra dans le Luxembourg. Bravement secondé par ses lieutenants, le duc de Guise, le comte d'Aumale, le comte d'Enghien et le sire de La Roche du Maine, le fils de François Ier obtint d'abord les plus brillants succès; en quelques jours (juin et juillet) il

emporta Damvilliers, Yvoi, Arlon, Luxembourg, Montmédy, et bientôt, dans tout ce vaste duché, il ne resta plus que Thionville à Charles. Le bruit se répandit que l'empereur voulait hasarder une bataille pour sauver Perpignan; soudain le duc, poussé par une ardeur de jeunesse, ou peut-être par sa jalousie contre un frère qu'il haïssait, abandonna toutes ses conquêtes; il courut vers le Roussillon, afin de partager l'honneur de la victoire. Il commit une faute plus grave encore; au lieu de remettre le commandement suprême de son armée au duc de Guise, il dissémina ses troupes dans des cantonnements. Jamais on n'avait ainsi paralysé, sans nécessité, l'ardeur et l'action d'une armée victorieuse. La cause de François Ier fut promptement compromise par cette désastreuse incurie du duc d'Orléans. Après son départ, ses troupes se débandèrent, et non-seulement tout l'espoir d'une campagne si bien commencée fut perdu, mais encore l'ennemi recouvra, avant la fin de l'été, tout ce qu'il avait perdu. Dans le Roussillon, les armes du roi eurent encore moins de bonheur. Forte de plus de quarante mille hommes, infanterie et cavalerie, l'armée française qui agissait sur ce point ne remporta aucun avantage décisif et ne livra aucune bataille rangée. Elle assiégeait la capitale de la province, sans venir à bout d'une entreprise qu'on eût jugé moins difficile. Perpignan était mal fortifié, mais Doria l'avait bien approvisionné de munitions de guerre et de bouche; les Français, affaiblis par les maladies et repoussés dans plusieurs assauts, furent obligés de se retirer. Ainsi François ne retira aucun fruit de cette

attaque qu'il avait préparée avec tant de soins et de dépenses.

Dans le Nord et sur les Alpes, les armées royales n'eurent guère à s'applaudir des résultats de la campagne. Henri VIII avait envoyé à l'empereur un renfort de dix mille hommes, et les troupes de Charles-Quint étaient en mesure de tenir tête aux Français. Le roi de France se rendit maître de Landrecies, et Charles-Quint envahit les États du duc de Clèves. Vainqueur sur ce point, l'empereur essaya de reprendre Landrecies, mais il échoua. D'après le plan de campagne arrêté entre François Ier et d'Annebaut, l'armée ne devait prendre l'offensive ni du côté de la Picardie, ni du côté du Piémont. Le duc de Vendôme, gouverneur de la Picardie, tenta néanmoins d'enlever quelques petites places aux Impériaux, et il y réussit. Langeay, gouverneur du Piémont, se mit également en campagne, quoique perclus et ne pouvant s'aider, dit-il lui-même, que du cerveau et de la langue. On escarmoucha, on se prit réciproquement des places. Langeay, qui était toujours au milieu des troupes, porté dans une chaise, sut adroitement éviter les grandes batailles; mais il affaiblit du Guast par des coups rapides et multipliés. Son habile diplomatie lui ménageait des intelligences partout, dans les villes, les places fortes, et jusque sous la tente du général ennemi. Lorsque le siége de Perpignan fut levé, d'Annebaut vint à son aide avec toutes les forces disponibles de l'armée de Roussillon; mais les deux généraux s'entendirent mal et n'exécutèrent rien. Langeay, que l'espoir de servir utilement sa patrie avait seul

soutenu pendant les fatigues d'une rude campagne, demanda alors son congé et l'obtint. Il partit de Turin, couché dans une litière. Revoir son roi avant de mourir était son dernier vœu. « Mais il ne luy fut possible d'y parvenir; car, le neuvième jour de janvier 1543, raconte son frère, il trespassa à Sainct-Symphorien, sur le mont de Tarare, au grand regret de plusieurs gens de bien, de savoir et d'expérience. » Sur ces entrefaites, et tandis que le sultan Soliman, allié de la France, promenait en Hongrie ses armes victorieuses, le corsaire Barberousse, son grand amiral, suivi d'une flotte de cent dix galères, portait la terreur sur toutes les côtes de l'Italie, et, de concert avec la flotte française, mettait le siége devant Nice.

En ce moment l'Angleterre était agitée par des orages religieux; depuis le jour où Henri VIII, prince pédant et cruel, avait obtenu, en réfutant Luther, le glorieux titre de « défenseur de la foi, » il n'avait que trop rapidement abdiqué cette situation en face de l'Église catholique. Autrefois marié à Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, d'abord fiancée à son frère, il avait sollicité de Rome l'annulation de ce mariage, qu'il prétendait irrégulier au premier chef pour cause de parenté ou d'alliance. Rome hésitait à se prononcer dans une question aussi grave, qui touchait à la validité d'un sacrement; pour en finir avec ces retards, qui contrariaient sa passion pour Anne de Boleyn, Henri VIII rompit le lien qui rattachait son royaume à l'unité catholique et se proclama (1533) « premier protecteur, seul et suprême seigneur, et,

autant que le permet la loi du Christ, chef suprême de l'Église d'Angleterre. » Indigne des grands souvenirs de Thomas Becket et des martyrs du moyen âge, l'Angleterre, l'*Ile des Saints*, consentit à s'associer à cette révolte.

Engagé dans cette voie, Henri VIII épousa Anne de Boleyn ; il nia l'autorité du pape ; il interdit les appels à Rome ; il brava les anathèmes de l'Église, et le peuple anglais, nonobstant l'excommunication portée contre son roi, demeura sous le joug de ce prince. Le parlement, présidé par Crammer, qui n'avait point d'égal dans l'art d'obéir servilement, décréta la soumission du clergé à la sanction du roi, déclaré chef de l'Église anglicane, avec toutes les prérogatives exercées jadis par le pape, y compris le droit d'exiger les dîmes et annates et de conférer aux chapitres les pouvoirs nécessaires pour nommer les évêques. La même assemblée décida lâchement que les enfants de Catherine d'Aragon seraient réputés illégitimes et que la couronne appartiendrait à la lignée d'Anne de Boleyn. Thomas Morus, chancelier, Jean Fesher, évêque de Rochester, et quelques hommes courageux, qui s'étaient opposés à ces attentats, furent punis du dernier supplice ; trois cent soixante monastères abolis accrurent les domaines royaux ; les biens ecclésiastiques des orthodoxes furent confisqués, et les pauvres demeurèrent privés à la fois du pain du corps et de celui de l'esprit, qu'ils recevaient naguère dans cent dix hôpitaux et dans quatre-vingt-dix colléges. La révolte accomplissait son œuvre, et l'on eût dit que Henri VIII ne s'était fait chef de l'E-

glise de son royaume qu'afin d'avoir un titre pour la piller. Au milieu de ces égarements, Henri VIII, retenu par un reste de foi, n'avait rien changé à la doctrine. En rompant avec l'Église romaine il avait prétendu rester orthodoxe. Théologien subtil et admirateur passionné de saint Thomas d'Aquin, il avait en horreur l'hérésie luthérienne. Henri ne voulait ni mériter le reproche d'inconstance en abjurant ses anciens principes, ni hasarder ses prérogatives de chef de l'Église anglicane en tolérant les erreurs du protestantisme qui poussaient les esprits à l'indépendance. Il affectait d'être dévoré de zèle pour les maximes de l'Église romaine, mais il n'en était pas moins l'impitoyable ennemi des catholiques et des luthériens. Les premiers voyaient avec douleur le schisme qui venait d'éclater; les seconds, l'attachement du prince aux doctrines des orthodoxes. Par un fatal concours de circonstances, Henri ne pouvait manquer de trouver des coupables chez les uns ou chez les autres. Rejeter la suprématie ou blâmer l'orthodoxie du roi fut également crime de lèse-majesté, et un glaive à deux tranchants fut suspendu sur l'Angleterre. Ceux qui ne surent point déguiser leurs sentiments, luthériens ou catholiques, adversaires de l'Église ou de la suprématie, furent envoyés au supplice. Ennemi des réformateurs, mais voulant nuire à l'Église romaine, par une de ces contradictions auxquelles les passions sont sujettes, il fit publier une traduction de la Bible en langue vulgaire. C'était seconder les protestants, qui, livrant les livres saints aux interprétations de chacun, présentaient à la multitude le séduisant appât de l'in-

dépendance religieuse. La joie qu'ils ressentaient de cet événement fut troublée par une terrible catastrophe : Anne de Boleyn, leur protectrice, perdit l'amour du roi, fut à son tour déclarée épouse illégitime et porta sa tête sur l'échafaud (1536).

Devenu veuf, grâce au bourreau, Henri VIII épousa Jane Seymour. Trois ans plus tard (1539), il daigna annoncer à l'Angleterre ce qu'elle devait désormais pratiquer et croire en matière de religion ; par les conseils de Thomas Cromwell, ministre d'État et vicaire général d'Angleterre, il promulgua six articles de foi qui acceptaient les saintes Écritures, le Symbole des Apôtres, avec ceux de Nicée et de Saint-Athanase, le Baptême, la Pénitence, l'Eucharistie, la présence réelle, la nécessité des bonnes œuvres, l'invocation des saints, les images, les habits pontificaux, les prières pour les morts. Le même Cromwell fit ensuite publier la « Divine et pieuse Institution du chrétien, » destinée à l'usage du peuple, où l'on déclarait qu'il n'y avait point de salut hors de l'Église catholique, mais où la suprématie du roi était substituée à l'autorité infaillible du pape. Alors les fêtes furent supprimées ; on brûla les reliques et les images miraculeuses ; on reprit le procès intenté à Thomas Becket, qui fut cité à comparaître et condamné par contumace à voir son nom rayé de la liste des saints ; les biens du martyr furent confisqués et ses restes livrés aux flammes. Par les soins de Cromwell on introduisit dans la législation anglaise le *bill d'attainder*, au moyen duquel la chambre des Lords, condamnait sans autre forme de procédure, et procédait au jugement

en l'absence même des accusés. On voulait des victimes à frapper et des biens à mettre sous le séquestre royal; ce double but fut atteint, et soixante-douze mille sentences capitales signalèrent l'abominable règne de Henri VIII.

Habile dans l'art de la tyrannie, Cromwell imagina un autre bill qui donnait force de loi aux décisions émanées du roi sans le concours du conseil : c'était confisquer les libertés de l'Angleterre au profit d'un homme. Désormais les taxes et les impôts furent établis par le simple caprice du maître, et les Lords, rivalisant de bassesse avec les Communes, acclamèrent jusqu'au bout ce monstrueux despotisme. Jeanne Seymour étant morte en donnant le jour à un fils (Édouard VI), le roi épousa Anne de Clèves, fille du duc de ce nom; elle était grande et disgracieuse; le roi la prit en aversion et fit déclarer nul ce quatrième mariage. Peu de temps après il fit monter sur le trône Catherine Howard, dont la beauté l'avait séduit; mais, doutant plus tard de la vertu de sa femme, il la fit à son tour périr sur l'échafaud. Plus tard (1443) il épousa Catherine Parr, et cette nouvelle reine, suspectée d'hérésie, n'échappa qu'avec peine au dernier supplice. On en était là lorsque Henri VIII, près d'attaquer la France sur le continent, obtint de son parlement deux lois bizarres : l'acte de succession du 14 janvier 1544 déclara le fils de Jeanne Seymour, Édouard, héritier du trône, et des statuts contradictoires défendirent, sous peine de haute trahison, et de soutenir que les deux premiers mariages du roi fussent légitimes, et de rien dire d'offensant contre les princesses Marie

et Élisabeth, nées de ces mariages, par conséquent déclarées bâtardes l'une et l'autre. Le second acte régla les titres du monarque, qui se fit déclarer *roi d'Angleterre, de France et d'Irlande,* DÉFENSEUR DE LA FOI, *et chef sur terre de l'Église anglicane et irlandaise.* Sous ce même prince le pays de Galles fut incorporé à l'Angleterre par un acte du parlement, et l'Irlande, épuisée de sang et de martyrs, vit éteindre les derniers débris de son antique indépendance pour subir son *union* à la couronne d'Angleterre. Le vain titre de royaume qui lui fut concédé ou maintenu ne lui fit pas oublier qu'elle avait été une noble et généreuse nation.

Persécutée en Angleterre par les Tudor, attaquée en Suède par Gustave Wasa, dépouillée et proscrite dans la haute Allemagne, calomniée à Genève, sourdement menacée en France, entourée, en un mot, sur tous les points de l'Europe, de meurtriers et d'ennemis, l'Église catholique pouvait encore se réjouir dans le Dieu qui est sa force et dans la personne des saints qui contribuent à sa gloire. Plus le danger s'était accru pour les âmes, plus le dévouement des vrais fidèles apparaissait sous un caractère héroïque. On eût dit que les catholiques serraient les rangs devant l'hérésie, et peut-être aussi que leur nombre se multipliait à mesure que l'ennemi gagnait du terrain. Le siècle de Luther et de Zwingle n'était-il pas, en effet, celui qui admirait les vertus de saint Gaëtan de Thienne, de saint Jérôme Emiliani, des bienheureuses Marguerite et Gentile de Ravenne, de saint Pierre d'Alcantara, de saint Jean de Dieu, de sainte Angèle de Merici, des bienheureuses Louise

d'Albertone et Catherine Mathéi, de sainte Thérèse, et de tant d'autres dont l'énumératoin serait trop longue.

Il nous suffira de rappeler ici qu'en ce même temps l'officier espagnol blessé autrefois au siége de Pampelune, Ignido (Ignace) de Loyola, dont nous avons déjà prononcé le nom, se trouvait à Paris et travaillait à poser les bases d'une œuvre grande devant Dieu. Sur le lit de douleurs où l'avaient longtemps retenu ses blessures, de longues heures s'étaient passées pour lui à lire et à méditer la vie des saints, et les vertus austères des serviteurs de Dieu s'étaient présentées en exemple à son âme. Comme tant d'autres, il avait été témoin des souffrances du monde catholique; mais, tandis que Luther, le moine apostat, s'était complu à chercher un remède dans la révolte, Ignace avait eu foi aux promesses de Jésus-Christ et s'était mis à lutter contre l'esprit du mal. Jeune encore, on l'avait vu s'arracher à sa famille et s'acheminer en pèlerin sur Jérusalem; devant la madone de Mont-Serrat il avait fait vœu de chasteté; à l'imitation des preux de l'antique chevalerie, il avait accompli la veille des armes au pied de l'image de la sainte Vierge, et, suspendant ses habits de guerre à un pilier, il s'était revêtu de l'humble vêtement du pauvre. C'est ainsi qu'il avait consacré de longues années aux jeûnes, à l'aumône, aux mortifications et à la prière, méditant toujours de fonder un ordre nouveau pour la défense de la vérité catholique.

Avec six de ses amis, comme lui étudiants et encore obscurs, il se rendit, le 15 août 1534, dans une cha-

pelle souteraine de l'église de Montmartre, et tous reçurent la communion de la main de l'un d'entre eux, Pierre Lefebvre, déjà prêtre; les noms des autres étaient François Xavier, Jacques Lainez, Alphonse Salmeron, Nicolas Bobadilla et Simon Rodriguez d'Azevedo. Tous ensemble, réunis au pied de l'autel, firent vœu de chasteté et de pauvreté perpétuelle, et s'engagèrent à se mettre sous l'obédience du pape pour propager et défendre la foi. Plus tard ils soumirent au vénérable pontife Paul III le projet d'un ordre religieux qu'approuva le chef de l'Église, et dont Ignace fut nommé chef sous le titre militaire de général. Tels furent les humbles commencements de la « Compagnie de Jésus, » société justement célèbre, qui a rendu à la religion des services dont le souvenir est impérissable, mais qui, comme le divin Sauveur, dont elle prit le nom, ne cessa d'être en butte aux persécutions, aux outrages et aux calomnies.

Les principales règles qu'Ignace donna à son ordre encore naissant peuvent se résumer dans les prescriptions suivantes :

1° Qu'autant qu'il leur serait possible ils eussent toujours Dieu devant les yeux, et qu'ils se proposassent la vie de Jésus-Christ pour modèle de la leur; 2° Qu'ils regardassent Dieu dans les supérieurs, pour honorer leur dignité, et qu'ils fussent bien persuadés que l'obéissance est un guide qui n'égare point, un oracle qui ne peut tromper; qu'ils découvrissent à leur supérieur le fond de leur âme, pour en être bien gouvernés; qu'ils ne craignissent rien tant que de se conduire eux-mêmes, et qu'ils se défiassent pour cela de

l'amour-propre, d'autant plus aveugle qu'il pense être plus éclairé; 3° Que, dans le commerce du monde, ils eussent la circonspection de ceux qui secourent des gens qui se noient, et qu'ils prissent bien garde de se perdre en tâchant de sauver les autres; que non-seulement ils s'aimassent tous comme frères, mais que chacun aimât son frère comme un autre lui-même; qu'ils ne disputassent jamais de paroles avec ces entêtemens opiniâtres qui refroidissent la charité, s'ils ne l'éteignent, et que, quand ils seraient de divers avis, l'amour de la vérité réglât leurs contestations, et non pas le vain désir d'avoir l'avantage; 4° Que le silence se gardât exactement parmi eux, si ce n'est quand la nécessité obligerait de le rompre, et que, lorsqu'ils auraient à parler, ils le fissent d'une manière modeste et religieuse; que, quelque grandes choses qu'il plût à Dieu d'opérer par leur ministère, ils ne se crussent pas de grands hommes et ne s'attribuassent pas la gloire de l'action, l'instrument étant de lui-même quelquefois peu propre à ce qui se fait par lui, et tirant toute sa vertu du bras qui le met en œuvre; qu'ils comptassent pour peu de chose, et même pour rien, l'esprit, l'éloquence, le savoir, en comparaison de la vertu, et qu'ils ne se tinssent jamais mieux payés de ce qu'ils auraient fait pour le prochain que quand ils en recevraient des affronts et des outrages, seule récompense dont le monde a payé les travaux de Jésus-Christ.

Pour guider la vie religieuse des membres de l'ordre, Ignace écrivit le livre des *Exercices spirituels*; c'est un manuel de retraite, une méthode de méditation, et

en même temps un recueil de pensées et de préceptes propres à diriger l'âme dans le travail de la sanctification intérieure et dans le choix d'un état de vie. Ce livre n'est pas fait pour être lu, mais pour être mis en pratique. C'est l'ouvrage d'un soldat. Les « Exercices » ne font pas partie des règles de la Compagnie; ils en sont comme l'âme et la source. Plus tard, saint Ignace rédigea les *Constitutions* de l'ordre. Voulant tracer la marche que devaient suivre, pour la gloire de Dieu et le salut des hommes, les membres de sa compagnie, il se remit devant les yeux « les deux formes de vie si différentes, dont l'une, sur le modèle de Marthe, est tout occupée au service du prochain, et l'autre, à l'exemple de Magdeleine, n'a point d'autre emploi que le repos de la contemplation. Il reconnut aisément que les fonctions de ces deux états, prises à part et dans toute leur étendue, ne convenaient pas à son dessein, qu'il fallait choisir ce que l'un et l'autre avait de meilleur, et joindre ces deux vies ensemble dans un tempérament juste, pour faire en sorte qu'elles s'aidassent au lieu de se nuire; car, enfin, quelque peu de ressemblance qu'il y ait entre Marthe et Magdeleine, elles sont sœurs et ne sont pas ennemies.

« Il prit donc, de la vie contemplative, l'oraison mentale, les examens de conscience, la lecture des saintes lettres, la fréquentation des sacrements, les retraites spirituelles, l'exercice de la présence de Dieu, et d'autres semblables pratiques de piété.

« Il tira de la vie active tout ce qui peut contribuer au salut et à la perfection du prochain: les prédica-

tions, les catéchismes, les missions parmi les fidèles et les idolâtres, les disputes de controverse avec les hérétiques, les entretiens de dévotion avec les personnes du monde, la visite des prisons et des hôpitaux, la direction des consciences et l'instruction de la jeunesse. Mais il embrassa particulièrement ce dernier moyen; car, dans la corruption générale qui régnait alors, il crut ne pouvoir réformer le monde qu'en inspirant aux enfants l'amour de la vertu (1). »

Prêt à franchir le seuil de la demeure où la Société de Jésus le comptera parmi ses membres, le novice est soumis à de longues épreuves, qui assurent sa vocation; puis on l'interroge, afin de savoir s'il connaît bien l'avenir qu'il embrasse.

« Êtes-vous prêt, lui demande-t-on, à renoncer « au siècle, à toute possession comme à tout espoir « de biens temporels? Êtes-vous prêt à mendier, s'il « le faut, votre pain de porte en porte pour l'amour « de Jésus-Christ? — Oui (2).

« Êtes-vous disposé à vivre en quelque pays du « monde et en quelque emploi que ce puisse être, où « les supérieurs jugeront que vous serez plus utile « pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des « âmes? — Oui (3).

« Êtes-vous résolu d'obéir aux supérieurs, qui tien- « nent pour vous la place de Dieu, en toutes les cho-

(1) Le P. Bouhours, publié pour la première fois en 1679.

(2) Exam., c. 4, § 1, 12, 26, 27. — Const., part. VI, c. 2, § 10; Instit. Soc., t. 1, p. 345 et seq., et p. 410.

(3) Exam., c. 4, § 35. — Const., part. III, c. 2, litt. G.; Instit. Soc., t. 1, p. 350 et 378.

« ses où vous ne jugeriez pas la conscience blessée par
« le péché? — Oui (1).

« Vous sentez-vous généreusement déterminé à re-
« pousser avec horreur sans exception tout ce que
« les hommes esclaves des préjugés mondains aiment
« et embrassent, et voulez-vous accepter, désirer de
« toutes vos forces ce que Jésus-Christ Notre-Seigneur
« aima et embrassa? — Oui (2).

« Consentez-vous à vous revêtir de la livrée d'i-
« gnominie qu'il a portée, à souffrir comme lui, par
« amour et par respect pour lui, les opprobres, les
« faux témoignages et les injures, sans toutefois y avoir
« donné sujet (3)? ». Et il faut répondre : — Oui!

La prière, les méditations prolongées, l'étude pratique de la perfection et surtout de la plus entière abnégation de soi-même, la réforme courageuse des penchants de la nature, la lutte journalière et fidèle contre l'amour d'un vain honneur et des fausses jouissances, l'usage familier des exercices spirituels et de la conversation avec Dieu, la connaissance de tout le monde caché au fond de l'âme et d'une vie tout intérieure, voilà ce qui remplit les heures du noviciat. Les deux années qui suivent celles du noviciat sont données d'abord à la rhétorique et à la littérature; trois ans à la philosophie et aux sciences physiques et mathématiques, quelquefois davantage. Vient ensuite la

(1) Exam., c. 4, § 29. — Const., part. III, c. 1, § 23 et passim; Instit. Soc., t. 1, p. 373.

(2) Exam., c. 4, § 44. — Instit. Soc., t. 1, p. 352.

(3) « Indui eadem veste ac insignibus Domini sui, pro ipsius amore ac « reverentia... contumelias, falsa testimonia et injurias pati... » Ibid.

régence, ou l'enseignement des classes dans un collége. Cette occupation embrasse cinq ou six ans. Plus tard, ordinairement vers l'époque de sa trentième année, le religieux est envoyé en théologie. Cette étude, avec celle de l'Écriture sainte, du droit canonique, de l'histoire ecclésiastique et des langues orientales, occupe quatre années, six même pour ceux qui montreraient des dispositions remarquables. Le sacerdoce n'est conféré qu'à la fin des études théologiques, rarement avant trente-deux ou trente-trois ans. Après chaque année de ce long cours d'études, un examen sévère est subi ; nul ne passe au cours de l'année suivante qu'après un jugement favorable porté par les examinateurs sur l'année qui a précédé. Toutes les études finies, ceux qui jusque-là ont réussi dans les examens annuels subissent un examen général sur l'universalité des sciences physiques et théologiques (1).

L'homme illustre à qui nous empruntons plusieurs traits de cette esquisse ajoute : « On le voit, l'ordre des études est conforme au but que le saint fondateur s'est proposé. Pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes, un long apprentissage prépare les ouvriers évangéliques à toutes les positions, à tous les ministères sacrés. Saint Ignace veut, autant que possible, des hommes solidement instruits, des hommes qui ne s'égarent point, qui marchent d'un pas assuré dans les voies de la vérité, et que les saines doctrines éclairent et conduisent toujours. »

Le même écrivain, le grand orateur qu'admirent les

(1) M. de Ravignan.

générations actuelles, dit encore : « Saint Ignace a voulu former des hommes apostoliques ; et, je ne crains pas de le dire, les différents âges de la Compagnie ont réalisé sous ce rapport la grande pensée du fondateur.

« On porte à plus de douze mille le nombre des écrivains jésuites : nous aimons mieux nous rappeler nos huit cents martyrs immolés pour la foi, nos huit mille missionnaires dont la vie précieuse devant le Seigneur s'est consumée dans les travaux du zèle parmi les sauvages et les infidèles, et ces pères, ces frères vénérés et chéris dont l'Église a canonisé la sainteté et qu'elle a solennellement placés sur les autels (1). »

Et plus loin, parlant de cette obéissance à laquelle s'engage, par un vœu solennel, tout membre de la Société de Jésus, le prêtre éloquent que nous aimons à citer justifie en ces mots cet engagement, ou, pour mieux dire, ce glorieux sacrifice de soi-même :

« Qu'est-ce qui meurt donc ici ? Ce qui n'est pas digne de vivre, ce qui donne la vie à l'âme en se retirant : l'orgueil, la frivolité, la vanité, le caprice, la faiblesse, le vice et la passion.

« On ne fait pas mourir, au contraire, on ranime, on fortifie ce qui est digne de la vie, c'est-à-dire l'oubli de soi, la vertu, le dévouement, le vrai courage.

« C'est ainsi que l'homme obéissant devient maître de lui-même, s'élève et grandit avec une simplicité magnanime de toute la distance qui sépare la vraie servitude de la vraie liberté.

« *O esclavage, que l'insolence humaine n'a pas honte*

(1) M. de Ravignan.

de nommer liberté ! disait Fénelon ; et c'était le cri d'un grand cœur et d'un beau génie.

« Ainsi le religieux n'est plus esclave ; il ne sert plus l'humeur, le caprice, les sens, l'orgueil ni les passions ; il a foulé aux pieds ses tyrans. Il est libre dans les voies sûres ; la vérité, la prudence règlent ses pas. Il est libre, car il obéit à la sagesse de Dieu ; et il obéit pour se dévouer à toutes les œuvres utiles, à tous les sacrifices et à tous les travaux pour le bien éternel de l'humanité.

« Soldat, tu iras te placer à la tête de ce pont ; tu « y resteras ; tu mourras ; nous passerons. — Oui, « mon général. »

« Telle est l'obéissance guerrière, *perinde ac cadaver*. Elle sert, elle meurt ; et voilà pourquoi la patrie n'a pas assez de couronnes, n'a pas assez de voix pour célébrer son héroïsme et sa grandeur.

« Demain vous partirez pour la Chine ; la persécu« tion vous y attend, peut-être le martyre. — Oui, « mon Père. » *Perinde ac cadaver ;* telle est l'obéissance religieuse. Elle fait l'apôtre, le martyr ; elle envoie ses nobles victimes mourir aux extrémités du monde pour le salut de frères inconnus. Et voilà pourquoi l'Église lui élève ses autels, lui décerne son culte, ses pompes et ses chants glorieux (1). »

Il n'entre pas dans le cadre qui nous a été tracé de faire l'histoire des travaux de cette Compagnie, que Dieu suscita pour combattre à la fois le paganisme chez les peuples encore soumis au culte des idoles et le

(1) M. de Ravignan, *de l'Institut des Jésuites*, p. 72, 73.

protestantisme dans tout les pays chrétiens. Elle fut l'avant-garde de l'Église, elle en fut la lance et le bouclier. L'esprit d'incrédulité, qui la trouva toujours placée entre ses attaques et le cœur du catholicisme, s'irrita contre cette force nouvelle, qui, par la permission de la Providence, surgissait pour la défense du dogme et la confusion de l'erreur; il s'en vengea pendant trois siècles en demandant, comme autrefois la populace romaine, qu'elle fût livrée aux bêtes de l'amphithéâtre, ou du moins à la proscription, à l'exil ou aux persécutions, et les puissances ont souvent obtempéré à ce cri de la haine et de l'ignorance. C'est le propre de la vérité d'être niée par les esprits aveugles; c'est la condition de ceux qui travaillent pour la cause de Dieu et de la foi d'être combattus en proportion de la sainteté et de l'ardeur qu'ils apportent à la lutte. L'accomplissement du bien serait trop facile s'il en était autrement; c'est au prix de la sueur de son front que l'homme mange son pain, au prix de leur sang que les confesseurs rendent témoignage et arrivent à la conquête des âmes.

Cependant la guerre continuait dans les régions cisalpines. Au début de la campagne de 1544, l'armée française, sous les ordres du comte d'Enghien, tenait en échec les Impériaux, commandés par le marquis du Guast. L'hiver avait ralenti leurs opérations sans les suspendre, et, dès que la saison devint meilleure, on se disposa à porter, de part et d'autre, des coups plus dicisifs. Du Guast avait fortifié Carignan; les Français investirent cette place. Le comte d'Enghien était impatient d'en venir aux mains avec l'ennemi; mais

François Ier, rendu circonspect par tant de mécomptes, avait défendu de hasarder une affaire générale. Dans cette situation, le jeune général français dépêcha Montluc à la cour pour représenter au roi les avantages d'une victoire qui lui semblait assurée. Le roi soumit la question au conseil, et tous les ministres, parlant l'un après l'autre, se prononcèrent contre l'idée d'une bataille. Montluc était présent à la discussion et donnait involontairement des marques d'impatience. François Ier lui permit de parler. « Sire, dit cet intrépide soldat, ces messieurs ne disent autre chose, si ce n'est : *Si nous perdons la bataille!* Et n'ay ouy personne d'eux qui ayt dit : *Si nous la gagnons!* » Elevant ensuite la voix, il peignit la situation des deux armées et déroula sous les yeux du conseil les chances de victoire qui s'offraient au comte d'Enghien. « Eussions-nous tous un bras lié, disait-il, il ne serait pas au pouvoir de l'ennemi de nous battre en un seul jour; on triomphe autant par le bon cœur que par le nombre. » Un moment après il ajouta : « Pour Dieu, Sire, ne craignez de nous accorder nostre requeste, et que je ne m'en retourne pas avec ceste honte qu'on dist que vous avez peur de mettre le hasard d'une bataille entre nos mains, qui vous offrons volontiers et de bon cœur nostre vie. » Le roi était ébranlé. Joignant tout à coup les mains, et jetant son bonnet sur la table : « Mon Dieu, je te supplye, dit-il, qu'il te playse me donner aujourd'huy le conseil de ce que je doys faire pour la conservation de mon royaulme, et que le tout soit à ton honneur et à ta gloire. » Cette prière achevée : « Qu'ils combattent! » Montluc, à ces mots,

se hâta de sortir de la salle. « Fol enragé, lui dit le comte de Saint-Pol, tu seras cause du plus grand bien qui puisse venir au royaulme ou du plus grand mal. — Monsieur, reprit vivement Montluc, ne vous mettez en peine ny crainte, et asseurez-vous que les premières nouvelles que vous entendrez seront que nous les avons tous fricassés, et en mangerons si nous voulons. » Son enthousiasme entraîna aisément la jeune et chevaleresque noblesse qui peuplait la cour et n'attendait qu'un signal du maître pour aller braver la mort au delà des Alpes. Une multitude d'aventuriers, avides de gloire, se mit en marche vers le Piémont, à la suite de Montluc. Le comte d'Enghien manquait d'argent pour la solde des troupes; il en demanda à ces braves volontaires; toutes les bourses lui furent ouvertes. De tels hommes méritaient de vaincre.

La bataille à laquelle ils préludaient par ce généreux dévouement s'engagea le 11 avril, près de Cerisoles, à quelque distance de Carignan. La cavalerie était à peu près égale des deux côtés, mais l'infanterie des Impériaux l'emportait au moins de dix mille hommes sur celle des Français. Les deux armées se déployaient dans une plaine ouverte, et, de part et d'autre, chefs et soldats faisaient preuve d'intelligence et de bravoure. Au début de la lutte, la cavalerie française, chargeant avec la *furie* nationale, écrasa tout ce qui osait lui barrer passage; de son côté la vieille infanterie espagnole et les bandes intrépides de lansquenets allemands mirent en désordre, dès le premier choc, l'aile gauche du comte d'Enghien. Vers le même temps, une partie de l'infanterie française, placée à

l'aile droite, fut également, et après une honorable résistance, rejetée sur le centre, par une masse de lansquenets habitués à vaincre. Resté seul avec la cavalerie, le comte d'Enghien ne renonça pas à l'espoir d'obtenir l'avantage. A trois reprises il chargea les nombreux bataillons allemands et espagnols qui l'environnaient de toutes parts ; chaque fois il réussit à enfoncer l'ennemi, mais ce fut au prix de beaucoup de sang, et déjà le petit nombre de cavaliers qui combattaient sous ses ordres allait succomber, lorsque l'aile droite et les auxiliaires suisses, ralliés et plus intrépides que jamais, débordèrent de nouveau dans la plaine, attaquèrent les Impériaux et en firent un affreux carnage. Le marquis du Guast, grièvement blessé, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Dix mille hommes de ses troupes restèrent sur le champ de bataille; un plus grand nombre mit bas les armes. Les tentes, les bagages, l'artillerie de l'ennemi tombèrent au pouvoir des vainqueurs, et cette grande journée (11 avril 1544) décida du sort de Carignan et de plusieurs autres places piémontaises. Les résultats de la victoire auraient pu être plus importants encore, et le comte d'Enghien se disposait à tenter la conquête du Milanais, lorsque François Ier, menacé d'une formidable invasion dans les provinces voisines de la capitale, lui donna l'ordre de renvoyer en France ses meilleures troupes. Il n'y eut plus, dès lors, que des combats de peu d'importance en Italie, et les deux généraux finirent par conclure une trêve de trois mois, qui fut ratifiée par le roi de France et l'empereur.

Charles-Quint, un moment déconcerté par l'éner-

gique résistance des Français, s'était enfin déterminé à changer ses plans d'attaque. Renonçant à envahir la France par le Midi, qu'il jugeait trop éloigné du centre de la monarchie, il avait résolu de la frapper au cœur en s'emparant de la capitale du royaume. D'une part, il commença par détacher le Danemark de l'alliance de François Ier; de l'autre, à force de faire des concessions aux protestants d'Allemagne et de signaler le roi de France comme le complice des Turcs, il obtint, à la diète de Spire, un secours de vingt-huit mille hommes, ce qui porta son armée du Nord à cinquante mille combattants. Ces dispositions prises, il se concerta avec Henri VIII sur les moyens d'arriver jusqu'à Paris, chacun à la tête d'une armée victorieuse, et sans perdre de temps à faire le siége des places de la frontière. A deux reprises, en 1792 et en 1814, ce plan de campagne devait réussir aux ennemis de notre patrie; aujourd'hui, en face de Paris fortifié par seize lieues de remparts, l'étranger ne peut plus songer à se rendre maître de la France par un coup de main.

Ce plan de guerre ne fut point exactement réalisé; les Anglo-Allemands, qui envahissaient la France, n'osèrent s'aventurer au hasard, en laissant sur leurs derrières des places fortes dont les garnisons pouvaient les harceler, les surprendre, rompre leurs flancs et intercepter leurs convois. Charles-Quint attaqua et assiégea plusieurs citadelles; il prit aisément Ligny et Commercy, et investit Saint-Dizier. Quoique cette place fût en mauvais état, les Français étaient résolus à la défendre jusqu'à la der-

nière extrémité, et l'empereur s'attacha à ce siége avec plus d'obstination que de prudence. Henri VIII, voyant que son allié s'occupait à prendre des villes pour son propre compte, quoiqu'ils fussent convenus de marcher directement sur Paris, suivit cet exemple et investit Boulogne et Montreuil. Cette guerre méthodique permit à l'armée française de dissimuler son infériorité numérique par un utile emploi de toutes ses forces; elle fatiguait sans cesse l'ennemi par de hardis coups de main, en même temps qu'elle l'arrêtait à chaque pas par une vigoureuse résistance. Le siége de Saint-Dizier est demeuré surtout célèbre. Cette place, mal fortifiée, et n'ayant jamais eu réputation, au dire de du Bellay, que de *ville champêtre*, occupa seule toute l'armée impériale pendant plus de six semaines. Elle était commandée par Louis de Beuil, comte de Sancerre, d'une famille accoutumée à mourir sur les champs de bataille, et par le capitaine Lalande, le héros de Landrecies. Lalande eut la tête emportée par un coup de canon; Sancerre eut son épée brisée dans la main par un boulet. Trois fois l'empereur fit monter ses soldats à l'assaut avec casaque de velours et *bourguignotte en tête*, comme s'ils allaient à la noce, et trois fois la garnison française les culbuta dans les fossés. Charles-Quint voulut parlementer; Sancerre refusa d'écouter ses offres (1). Par malheur, un traître livra aux Impériaux le chiffre de la correspondance de Sancerre, et l'ennemi, mettant à profit cette lâche complaisance, réussit à tromper le général français

(1) Eugène de la Gournerie, *Hist. de François Ier*.

et à se rendre maître de Saint-Dizier. Charles-Quint se porta alors dans la vallée de la Marne, observé d'ailleurs et suivi de près par le Dauphin, qui, à chaque pas, couvrait cette rivière et en interdisait le passage. A la fin l'empereur, déjouant la surveillance des Français et secondé par la trahison, franchit la Marne, s'empara de Château-Thierry et d'Épernay, et se trouva à deux jours de marche de Paris. Le Dauphin ne se laissa point décourager par ce revers; redoublant au contraire d'activité et de vigueur, il jeta dans Meaux une forte garnison, fit replier dix mille hommes sur Paris, et prit position, avec le reste de ses troupes, en avant de la Ferté-sous-Jouarre. Cette manœuvre déconcerta les projets de l'empereur. La campagne de Provence avait appris aux Français le véritable moyen de se défendre : ils enlevèrent ou détruisirent toutes les provisions de la Champagne; les paysans massacraient les corps impériaux qui s'éloignaient du camp pour en chercher. L'armée de Charles fut bientôt réduite d'un tiers par les escarmouches, les maladies et les désertions; le reste, auquel il devait plusieurs mois de solde, était sur le point de se révolter. D'un autre côté, Henri VIII, renonçant à l'espoir de démembrer la France, perdait son temps à assiéger Boulogne et Montreuil, dont il espérait une riche rançon, au lieu de faire diversion en faveur des Impériaux. Enfin François Ier avait rassemblé une armée formidable par le nombre et la discipline. Dans cet état de choses, il était facile d'exterminer les Impériaux et de prendre l'empereur; le Dauphin demandait instamment qu'on ne posât les armes qu'après avoir obtenu

ce grand résultat; mais les misérables intrigues de cour qui, au commencement de ce règne, avait amené les défaites de la Bicoque, de Biagrasse et de Pavie, empêchèrent, à la fin, qu'on n'en tirât une éclatante réparation. La duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, favorisait le duc d'Orléans, second fils de ce prince, et prétendait lui donner une principauté indépendante, avec la main de la fille de l'empereur. Diane de Poitiers traversait ce projet comme contraire aux intérêts du Dauphin, son amant. Leurs intrigues prévalurent, et déterminèrent l'empereur et François I[er] à signer un traité de paix à Crespy en Valois (18 septembre 1544). D'après les termes mêmes de cette convention, il fut stipulé que, de part et d'autre, on se restituerait toutes les conquêtes faites depuis la trève de Nice, et que l'empereur donnerait en mariage au duc d'Orléans sa fille aînée, ou la seconde fille de Ferdinand, son frère, avec les Pays-Bas ou le Milanais pour dot. La mort du duc d'Orléans, second fils du roi de France, l'affranchit d'une obligation qu'il aurait sans doute violée sans scrupule à la première occasion. Quoi qu'il en soit, Boulogne-sur-Mer s'était rendu avant la conclusion de la paix de Crespy. Le roi d'Angleterre était tout plein de l'orgueil de la victoire lorsque les ambassadeurs du roi de France vinrent l'inviter à accéder au traité. Ses prétentions éloignèrent toute idée d'accommodement, et les hostilités continuèrent entre François I[er] et Henri VIII.

Sur ces entrefaites (1545), le souverain pontife Paul III, cédant aux vœux de l'Église universelle, convoqua le concile œcuménique de Trente, l'une des

assemblées les plus célèbres dont il soit fait mention dans l'histoire des peuples modernes. Le concile, longtemps retardé par des obstacles, s'était ouvert le 13 septembre. En attendant, et dès le mois de mars de la même année, avait eu lieu la diète impériale de Worms, durant laquelle les protestants, refusant de s'unir à Charles-Quint contre les Turcs, déclarèrent en outre qu'ils ne reconnaîtraient point l'autorité du concile de Trente tant que cette assemblée serait présidée par le pape et que les partisans des nouvelles réformes n'y siégeraient pas eux-mêmes, mêlés aux évêques et aux archevêques catholiques, et avec un pouvoir égal. L'Église ne pouvait accueillir ces réclamations insensées.

Tandis que l'Église catholique, représentée par le successeur de Pierre et par les héritiers des apôtres, allait rendre de solennelles décisions et prononcer de solennels anathèmes contre l'hérésie, les nouveautés religieuses, favorisées par la complicité des grands et par la trahison de quelques princes, se propageaient sur tous les points de l'Europe, n'épargnant que la péninsule espagnole et portugaise, et faisant partout ailleurs germer les haines, les sacriléges, les agressions sanglantes et les représailles. L'Allemagne et l'Italie avaient été inondées de sang par des hordes de féroces anabaptistes, dont le premier tort était d'être conséquentes avec le principe même de la réforme. Partout les églises avaient été profanées ou pillées, la cendre des saints jetée au vent, les reliques souillées, les prêtres, les religieuses et les fidèles livrés à l'outrage ou au glaive. Le désert des Maremmes de Sienne, au

cœur de l'Italie, atteste encore, aux yeux du voyageur attristé, les brigandages exercés au nom et pour la cause de la réforme. Cent ans de discordes atroces en France, de persécutions cruelles en Angleterre, d'assassinats en Écosse, de sanglantes guerres en Suisse et en Allemagne, furent les conséquences inévitables de cette fatale révolution. Au milieu de tant de ruines, et le cœur navré de tant de misères, sachons adorer les desseins inexplicables de Dieu, et méditer les douloureux enseignements qui naissent de toute révolte contre la vieille foi de nos ancêtres.

Loin de nous, en constatant ce double fait, prouvé par l'histoire, que la réforme fut la source des plus affreuses calamités et que ses partisans promenèrent les premiers sur la société le fer et la torche; loin de nous, dis-je, la pensée de justifier les attentats qui eurent lieu de la part des catholiques dans cette lutte si imprudemment soulevée! La haine, l'ambition, le désordre des mœurs et la cruauté entachèrent trop souvent la résistance des populations fidèles. Le sang répandu et les profanations multipliées donnèrent lieu à de terribles vengeances, dont les exécuteurs oublièrent souvent qu'ils avaient à combattre pour une religion de charité et d'amour, pour un Dieu qui pria pour ses bourreaux. Mais ces exceptions douloureuses se reproduisent à toutes les époques où les masses sont en présence : les passions de l'homme portent des fruits de mort. L'église abhorre le sang; elle n'est point responsable des excès du glaive et des égarements de la multitude; comme son divin Maître elle prie pour ses persécuteurs, parce que trop sou-

vent *ils ignorent ce qu'ils font.* Si donc, dans le cours de cette histoire, nous avons à déplorer les crimes qui furent commis de part et d'autre, nous protestons d'avance que jamais, à nos yeux, rien ne justifiera les excès de la guerre ou de la haine.

Ainsi nous avons en horreur les cruautés auxquelles donna lieu l'exécution d'un arrêt rendu par le parlement d'Aix, en Provence, contre une colonie de Vaudois qui habitaient quelques districts de la Provence. Cette population, instinctivement ennemie des catholiques, entretenait de coupables intelligences avec les hérétiques de Genève. L'intérêt du royaume et celui de la foi exigeaient qu'elle fût mise hors d'état de nuire; mais on devait distinguer entre les coupables et les innocents : les uns et les autres furent enveloppés dans une proscription commune. Le président d'Oppède, l'avocat général Guérin, le baron de la Garde, trois hommes que cet attentat a rendus déplorablement célèbres, entrèrent avec des troupes sur le territoire occupé par ces hérétiques. Les bourgs de Mérindol et de Cabrières et vingt-deux villages furent livrés aux flammes, les habitants exterminés avec une férocité inouïe, le pays changé en désert (1545). Il est juste de dire que, sous le successeur de François Ier, des poursuites furent dirigées contre les coupables; mais ces massacres eurent un affreux retentissement, et ils impriment une tache au nom du prince par les ordres duquel ils furent commis.

En ce moment se terminait la carrière militaire de François Ier; elle avait duré près de trente ans, avec des succès divers. Ouverte par la glorieuse bataille de

Marignan, éteinte à la suite des deux victoires de Cérisoles et de Landrecies, elle n'avait cessé d'être pour la nation une cause d'intarissables sacrifices en argent et en hommes. Cependant nous ne voyons pas que le royaume se soit jamais lassé de soutenir la lutte; les revers et les désastres semblaient au contraire lui donner une vigueur nouvelle : c'est qu'il s'agissait pour la France d'être ou de ne pas être. Plus d'une fois les puissances liguées contre elle parlèrent de la démembrer, et cette menace audacieuse, en faisant comprendre au pays l'étendue de son danger, lui donna la force de se soustraire à sa ruine. L'imprévoyance et la témérité du roi furent pour beaucoup dans les défaites; l'énergie de la France contribua puissamment aux victoires. On aurait tort, toutefois, de ne voir dans toute la conduite de François Ier qu'un courage chevaleresque et sans intelligence; l'âge mûrit ses talents, les malheurs lui donnèrent de rudes leçons, dont il profita. Il se dévoua à une idée profondément raisonnable, celle d'affaiblir la maison d'Autriche; si ses moyens ne furent pas toujours avoués par la prudence et la raison, on peut dire que son but était à la fois sage et habile. S'il ne parvint pas à l'accomplir entièrement, du moins est-il certain qu'il tint en échec la puissance de l'empereur et balança sa prépondérance européenne. S'il avait eu moins de témérité dans sa bravoure personnelle, s'il n'avait point cédé, dans le choix de ses généraux, aux conseils des courtisans et des femmes sans mœurs qui formaient son entourage, ses entreprises eussent été plus souvent couronnées par le succès.

François Ier avait trouvé la féodalité vaincue et affaiblie ; il n'entreprit pas de la relever et travailla au contraire à lui enlever encore du terrain. Les mœurs publiques continuaient à se prêter à ses desseins. La Bretagne, définitivement réunie à la couronne par le mariage du roi avec Claude, fille de Louis XII, se résigna enfin à voir disparaître sa nationalité. Nous avons vu avec quelle énergie la Bourgogne se déclarait française ; les peuples de la langue d'Oc et ceux de la langue d'Oil (et c'est la dernière fois que nous employons ces noms, qui désormais n'auront plus de signification très-distincte) s'harmonisaient silencieusement, non au point de faire disparaître les différences de races, qui subsistent encore, mais assez pour faire de la France un royaume compacte et homogène. Les rois, n'ayant guère besoin des communes, s'inquiétaient peu d'enfreindre les libertés municipales, et, s'ils les maintenaient, c'était tout au plus comme de pures formes sans importance politique. Les communes, qui avaient joué un rôle si considérable, cessaient d'être un élément digne de respect dans l'organisation sociale ; les rois avaient obtenu d'elles ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire une assistance contre les grands. Le dernier des grands vassaux avait été dépouillé de ses fiefs sans pouvoir tirer d'autre vengeance que de se mettre à la solde de l'empire ; le connétable de Montmorency fut disgracié et relégué sur ses terres, et personne, parmi les grands, ne se crut solidaire de cet affront. La royauté absorbait tout. Aussi François Ier évita-t-il soigneusement de convoquer les états généraux ; il les remplaça par des

réunions de notables; mais, comme les membres de ces assemblées étaient choisis par le roi ou ses ministres, ce n'était qu'un grand conseil au service de la cour et sans importance comme sans popularité. Les trois ordres se soumirent sans résistance à voir leurs priviléges oubliés ou méconnus; les parlements seuls, ou pour mieux dire le parlement de Paris, tinrent à leurs vieilles prérogatives. La plus importante consistait à pouvoir s'opposer, au moins jusqu'à de nouveaux ordres impératifs, à l'enregistrement des édits du roi. C'était là une sorte de *veto suspensif* au moyen duquel ce corps judiciaire empiétait sur les attributions du pouvoir législatif. D'un autre côté, le parlement tendait à se substituer, au moins indirectement, à l'ancienne juridiction féodale de la cour des Pairs et aux états généraux du royaume. C'eût été pour la couronne un faible contre-poids, une opposition facile à briser dans les circonstances extrêmes; mais François Ier, jaloux des droits que Louis XI avait transmis à ses successeurs, redoutait jusqu'à l'ombre même d'une contradiction. Il défendit à plusieurs reprises au parlement de s'immiscer dans les questions de gouvernement et de politique générale, et de se refuser à transcrire les ordonnances royales sur ses registres, formalité qui les rendait exécutoires. Il lui laissa la faculté de faire d'humbles remontrances, sauf ensuite au roi à passer outre, s'il ne voulait pas céder. Ces garanties sans portée et sans dignité étaient les seules que François Ier laissât à sa noblesse et au peuple contre les caprices de la couronne, et encore ce prince en affaiblit-il l'effet en livrant les offices de

la magistrature à ses créatures ou à ses agents. Ces charges furent vendues au plus offrant, et la vénalité eut pour résultat d'augmenter la corruption des juges. *Croyez*, disait le premier président Gaillard à François Ier, *que ceux qui ont si cher acheté la justice la vendront*. Le parlement, rejeté par la noblesse, qui ne voulait pas l'admettre dans son sein ; séparé de la bourgeoisie par sa morgue ; depuis longtemps ennemi du clergé, dont il attaquait sans cesse les droits sous prétexte de défendre les libertés de l'Église gallicane, ne fut bien souvent que le jouet de l'autorité royale ; et celle-ci, feignant de lui céder dans de petites questions, afin d'abuser l'esprit public, se mit peu en peine de ses remontrances dans toutes les affaires graves où un conflit s'élevait entre les deux pouvoirs.

La vente des charges de justice n'avait d'ailleurs fait entrer dans les caisses du fisc que d'insuffisantes sommes ; il fallut recourir à des expédients de toute nature pour faire face aux dépenses de la cour et du roi. Plusieurs domaines de la couronne furent aliénés dans le Dauphiné et le Valentinois, et, faisant appel au crédit, le gouvernement de François Ier créa des rentes sur la ville au denier 12. C'était une innovation en matière de finances ; c'est pour la première fois que le pouvoir instituait ce que nous nommons la rente, et l'essai fut heureux ; les capitaux vinrent d'eux-mêmes au Trésor, et le roi n'eut besoin d'établir aucune taxe nouvelle ; nonobstant l'énorme dépense des dernières guerres, il se trouva en mesure de réduire les impôts, de rembourser plusieurs emprunts, de dégager les domaines de l'État,

et de subvenir partout aux encouragements réclamés par l'industrie, le commerce, la marine, les arts.

Les rois capétiens, depuis saint Louis, avaient fréquemment institué de nouveaux tribunaux ; François Ier préféra renouveler la coutume judiciaire des *Grands Jours,* sortes d'assises extraordinaires que des magistrats du parlement allaient tenir, à des intervalles non périodiques, dans les villes les plus éloignées du chef-lieu de leur ressort, afin que « nulle part il n'y eust nonchaloir à entretenir les ordonnances. » François Ier, témoin des désordres, des excès et des crimes de tout genre qu'enfantaient autour de lui la violence, le brigandage et la révolte, introduisit dans la législation pénale des supplices atroces, tels que celui de la roue, et prodigua à chaque instant, même pour des fautes légères, les peines de la hart, des verges, des oreilles coupées, des galères, du feu; il voulut rétablir la sécurité publique par des *effroïances,* pour emprunter le style même de ses édits, mais il ne réussit le plus souvent qu'à laisser à la postérité le honteux souvenir de ses rigueurs. Parmi les ordonnances législatives qu'il rendit pour améliorer l'action de la justice, celle de Villers-Coterets est à bon droit demeurée célèbre; entre autres dispositions, elle interdit d'employer désormais dans la rédaction des arrêts et des actes publics d'autre langue que l'idiome national, et elle contraignit les parlements à renoncer au latin barbare et ridicule dont ils se servaient depuis des siècles. Par le même édit François Ier s'attacha à réduire les frais de justice. Une autre ordonnance soumit à des règles fixes la tenue des registres baptistai-

res; une troisième exempta définitivement les ecclésiastiques du service personnel dans les armées, auquel, par une étrange anomalie, ils étaient astreints comme possesseurs de fiefs.

Roi absolu, médiocre politique et intrépide chevalier, François Ier obtint de ses contemporains le surnom de *Père des lettres ;* il les aima et les protégea. Jaloux de l'illustration que les chefs-d'œuvre de l'intelligence et de l'art donnent à un règne, et digne émule de Léon X, qui attacha son nom à ce siècle, il s'entoura de savants et d'artistes, les combla de dignités et de largesses, et encouragea leurs travaux par son exemple et sa munificence. C'est ici le plus glorieux côté par où l'on puisse envisager l'histoire de ce prince, et surtout celle du peuple français, durant la première moitié du seizième siècle. Qu'il nous soit donc permis de nous arrêter un moment et de jeter un coup d'œil sur le mouvement littéraire et artistique, pourquoi ne pouvons-nous dire également sur les chefs-d'œuvre de l'intelligence chrétienne? au temps de la « Renaissance. » C'est à regret, et pour nous conformer aux exigences de l'histoire, que nous employons ce mot. Au double point de vue de la littérature et de l'art, il semble indiquer qu'au seizieme siècle les études, les lettres, les arts sortirent des ténèbres, et son application, sous ce rapport, ne serait ni vraie ni juste. On a pu voir, par les esquisses qui précèdent, que l'intelligence n'avait pas attendu un reflet du soleil des Médicis pour produire en France de nobles et puissantes créations. Ce que le terme de *Renaissance* exprime donc, malgré l'idée commune qui s'y rattache, c'est qu'au

seizième siècle il se fit une réaction dans le sens de la littérature grecque et latine, c'est que l'art cessa d'être symboliquement chrétien et national pour revenir aux traditions de l'art païen. Le culte de la matière succéda à celui de l'âme, l'étude de la forme à celle de la pensée, le sensualisme au spiritualisme : tel est le caractère de la Renaissance.

Tout se tient dans les idées. La corruption des mœurs avait disposé les intelligences à glorifier la matière et à s'affranchir des règles chastes et mystiques de l'Église : ce fut plus d'une fois la réforme luthérienne introduite dans la littérature et la statuaire, au moment où elle s'établissait dans le domaine de la religion. Ajoutons cependant, de peur d'être injuste et pour qu'on ne nous accuse pas de sacrifier la vérité à l'esprit de système, ajoutons que, si l'art perdit de sa grâce, de sa naïveté, de l'empreinte des pures croyances, il se rapprocha d'une manière remarquable des types merveilleux que nous ont légués Athènes et Rome, qu'il ravit davantage les yeux par l'imitation exacte de la nature, que ses procédés enfin s'améliorèrent incontestablement si on les compare à ceux que mirent en œuvre les artistes du moyen âge.

En esquissant les annales des autres règnes nous avons essayé de faire connaître les progrès que la langue, la poésie, la peinture avaient faits en France durant le quinzième siècle, et depuis le jour où notre pays, affranchi du joug des Anglais, avait pu jouir, par intervalle, d'un peu de sécurité et de bien être. Comparés au mouvement intellectuel qui se manifestait en Italie, depuis les glorieux jours de Dante et de

Pétrarque, ces progrès de la civilisation française étaient encore bien restreints et fort obscurs, et, toutefois, le siècle qui avait vu éclore l'imprimerie et découvrir le Nouveau-Monde ne pouvait être considéré comme n'ayant point payé un digne tribut aux exigences de l'esprit humain. Dans la première moitié du seizième siècle, le développement intellectuel se fit avec plus d'activité et d'énergie; ce fut encore d'Italie, par l'effet du contact des peuples, par le résultat même des invasions et des guerres, que le mouvement ascensionnel fut donné à la France; mais l'Italie, imitée de loin, n'en resta pas moins reine de l'intelligence, et il ne fut donné ni à la France, ni à l'Allemagne, de lui enlever ce sceptre.

En Italie, plusieurs écoles se disputaient alors le premier rang dans la peinture : l'école vénitienne, puissante par la couleur; l'école florentine, plus remarquable par la science des gradations et l'harmonie des tons; l'école romaine, supérieure à l'une et à l'autre par la pureté du dessin et l'exactitude dans la représentation des formes. L'un des chefs de la première école, le Giorgione, détournait l'art des sentiers religieux; réformateur fougueux et sans frein, il préférait au genre mystique les efforts qui attestent la science du maître; il cessait de parler à la pensée pour faire appel aux sens. A la suite du Pollaïolo, de Philippe Lippi, d'André del Castagno et de Signoreli, l'école florentine s'engageait dans les mêmes voies. L'une des gloires de l'école romaine, le Pérugin, annonçait au monde son illustre élève, Raphaël d'Urbin,

le plus grand maître dont s'honore l'Italie, mais dont les œuvres, alors même qu'elles sont consacrées à des sujets religieux et qu'elles surpassent en beauté extérieure celles des autres artistes, n'ont trop souvent rien qui viennent de Dieu, rien qui conduise à Dieu. Nonobstant notre juste et profonde admiration pour le génie, nous en dirons autant, peut-être, du rival de Raphaël, de ce Michel-Ange Buonarotti, le grand et colossal artiste à qui il fut donné de surpasser l'antiquité grecque et romaine, et qui, estimant plus encore l'art que la foi, oublia de soumettre son travail aux lois de la chasteté et de la pudeur. Moins illustres, mais plus heureux, frère Barthélemy, l'ami de Raphaël, le graveur Baldini, les peintres Sogliani, Credi, Ghirlandaio et André del Sarto demeurèrent fidèles au principe chrétien. Que d'autres noms nous pourrions mentionner ici, et qui sont pour l'Italie des quinzième et seizièmes siècles des témoignages ineffaçables de gloire! Nous aurions à parler du Bramante, de Léonard de Vinci, de Jean de Bologne, de Vasari, de Benvenuto Cellini, du Bassano, de Corrége, d'Alesi, de Vignole, de Fontana, et surtout de Paul Véronèse et du Titien, dont la renommée traverse les siècles sans qu'il soit possible au temps de la faire disparaître ou de l'affaiblir. Mais la description de leurs œuvres, la définition de leur manière ne sauraient trouver place dans un récit exclusivement consacré aux gloires de la France et où les gloires étrangères ne peuvent être aperçues que par reflet.

François Ier, et nous le disons à sa louange, voulait faire parvenir son nom aux générations futures en l'a-

britant sous les ailes du génie; un instinct secret l'avertissait que les poëtes et les artistes donnent à un roi plus de durée que de grands coups d'épée sur les champs de bataille, et ce n'est pas en vain qu'il avait vu et compris l'Italie.

Par malheur, l'Italie, tout orgueilleuse de sa « renaissance, » semblait avoir honte d'être chrétienne; elle était si fière de restituer au monde les chefs-d'œuvre de la littérature antique qu'elle oubliait volontiers ce qui désormais fait Rome grande et impérissable au milieu des peuples; on eût dit que, retenant le moins possible de la littérature du moyen âge, se préoccupant beaucoup d'Apollon et fort peu des apôtres, adorant Tite-Live et reléguant saint Augustin et saint Jean Chrysostome dans la poussière des cloîtres, elle voulait faire renaître le paganisme dans les mœurs, dans les idées, dans les goûts du monde, en même temps que dans le temple des arts. Les papes eux-mêmes, Jules II, Léon X, paraissaient croire que le culte d'Homère et de Virgile peut être impunément proposé aux intelligences et que la simplicité chaste et pudique du génie chrétien pouvait ne pas être altérée au contact des nudités profanes. Un engouement universel dominait donc toutes les âmes; on avait hâte de s'affranchir de la *barbarie*, c'est-à-dire de substituer au type éternellement beau du catholicisme cette adoration de la forme, ce culte de la matière, cette idolâtrie des sens que l'on retrouve à chaque vestige dans les débris de la civilisation païenne. Loin de nous la pensée de méconnaître ce qu'il y eut de vraiment grand dans le génie antique; à travers les siècles du

moyen âge, alors que l'Église catholique dirigeait les rois, sous les Mérovingiens eux-mêmes et sous les Carlovingiens, sous saint Louis et sous Charlemagne, les monarques, les saints, les évêques, les cénobites travaillaient, chacun dans la sphère de ses idées, à préserver de l'oubli les chefs-d'œuvre littéraires de la Grèce et de Rome; nous ne connaissons aucune époque où la société chrétienne n'ait pris à tâche de transmettre aux générations futures Homère, Platon, Virgile, Tite-Live, et tant d'illustres historiens et poëtes qui contribuent à la gloire de l'esprit humain. Mais à côté de ces grands noms du paganisme resplendissent d'un vif éclat les noms dont s'honore l'Église; saint Justin, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Athanase, saint Basile, saint Anselme, saint Bonaventure, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, ces géants de la littérature catholique, ont d'autant plus de titres à nos hommages que leurs écrits sont consacrés au triomphe de la vérité, aux victoires de Dieu, et non à charmer la mémoire par de brillantes, trop souvent aussi par de dangereuses fictions. Eux aussi ils sont en possession de bien penser et de bien dire, et leurs écrits respirent tantôt une mâle éloquence, tantôt le parfum suave de l'amour de Jésus-Christ, et l'Esprit-Saint semble bien souvent les avoir dictés lui-même. C'est ce que ne surent point comprendre les artistes et les érudits du seizième siècle. Fatigués des enseignements de la chaire, dédaigneux de la majesté sublime des livres saints, oublieux du travail des Pères, ils ne cherchèrent et n'entrevirent le beau que dans les débris de l'antiquité,

et cette réhabilitation exagérée des contemporains de Périclès et d'Auguste leur fit perdre de vue les trésors d'intelligence et de poésie que leur avait légués le moyen âge. Pareil mouvement s'accomplit dans le domaine de l'art et dans celui de la pensée, et cette aberration, ou pour mieux dire cette injustice, enfanta naturellement, au milieu de nations qui se disaient chrétiennes, des générations successivement vouées à l'admiration et à l'imitation des vertus et des gloires du paganisme.

Au début de son règne, et surtout après la première guerre d'Italie, François Ier se plut à réunir autour de lui l'élite des écrivains et des érudits dont s'honorait alors la France, et, à vrai dire, leurs noms étaient parfois assez obscurs. Les évêques de Sens, de Senlis, de Mâcon, de Montpellier, de Grasse, de Nebbio, et, avec eux, Guillaume Cop, Lascaris, Guillaume Budée (ce dernier surtout), vivaient dans la familiarité du prince, se groupaient autour de lui comme auprès d'un autre Charlemagne, et renouvelaient les distractions savantes des temps d'Alcuin et d'Eginhard. Budée entretenait avec le trop célèbre Érasme une correspondance assidue, et dans son enthousiasme Érasme écrivait : « La France a un Budée, mais elle n'en a qu'un ! O heureuse Gaule ! quel beau fleuron pour sa couronne si elle en connaissait le prix ! Si elle m'en croyait, ô le plus savant des amis et le plus aimé des savants, elle placerait ta statue dans les basiliques ! » Par les conseils de Budée François Ier fonda le Collége royal (Collége de France), destiné d'abord à l'enseignement supérieur des langues. Plusieurs établisse-

ments de ce genre existaient déjà à l'étranger : Léon X en avait fondé un à Rome ; Jérôme Busleiden, un autre à Louvain. Il s'agissait, à la cour du roi de France, de savoir à quel homme de génie la direction du Collége royal serait confiée, et le roi jeta les yeux sur Érasme, le laissant maître des conditions, lui offrant des faveurs et de l'or plus que n'en pouvait désirer l'orgueil d'un savant ; lettres, prières, sollicitations, promesses, rien ne put déterminer Érasme à quitter sa tranquille retraite de Hollande et à venir à Paris. Le roi n'en poursuivit pas moins le but qu'il se proposait d'atteindre. Il décida que l'on construirait à l'hôtel de Nesle un édifice capable de contenir un grand nombre de professeurs et six cents élèves ; cinquante mille écus de rente étaient destinés à leur entretien. On s'inquiéta, dans les rangs de la faculté de théologie, d'une création qui (l'expérience ne le prouvait que trop) pouvait, sous prétexte d'enseignement scientifique, introduire en France beaucoup de savants luthériens, anabaptistes, sacramentaires et autres, plus disposés à propager l'hérésie qu'à étendre les conquêtes de la linguistique. Comme il s'agissait d'interpréter publiquement la Bible en hébreu, l'Université, n'ignorant pas que le commentaire est presque l'accessoire obligé de la traduction, vit de sérieux dangers à cet exercice. Ce sentiment de répulsion donna lieu à des inquiétudes exagérées et empreintes d'ignorance ; le syndic de la faculté de théologie, Noël Beda, s'écriait en plein parlement que la religion était perdue si l'on enseignait le grec et l'hébreu, parce que l'autorité de la Vulgate serait détruite. Soutenant

ses principes par des actes, il forçait Lefèvre d'Etaples à se sauver à Strasbourg pour échapper aux dangers d'une accusation capitale. Un moine disait en chaire : « On a trouvé une nouvelle langue qu'on nomme grecque; il faut s'en garantir avec soin : cette langue enfante toutes les hérésies. Je vois entre les mains de plusieurs un livre écrit en cette langue; on le nomme Nouveau Testament; c'est un livre plein de ronces et de vipères. Quant à la langue hébraïque, tous ceux qui l'apprennent deviennent juifs aussitôt. » Ce sont là, du moins, les paroles que certains chroniqueurs, assez favorables aux progrès de l'hérésie, se plaisaient à prêter à leurs adversaires, et peut-être le temps est-il venu de rejeter ces témoignages suspects, ces contes ridicules, imaginés par les passions du seizième siècle, et à qui l'histoire a fait trop d'honneur en les transmettant à la postérité. Quoi qu'il en soit, grâce à l'autorité de François Ier, le Collége royal fut fondé et les résistances cessèrent. Bientôt l'enseignement ne se borna plus aux langues; des chaires de mathématiques, de médecine et de philosophie y furent créées. Déjà en 1534 l'éloquence latine y était professée, et ce nouvel enseignement, réservé jusqu'alors à l'Université, la contraignait d'entrer dans les voies nouvelles, sous peine de voir déserter ses écoles.

François Ier exigea donc que l'enseignement du Collége royal fût donné à tous aux frais du trésor public; beaucoup s'inquiétèrent de cet ordre souverain, qui pouvait avoir pour résultat de répandre sur le pays les fausses lumières en même temps que la science utile. Le roi, déterminé à favoriser de tous ses efforts

la réaction qui s'opérait dans les études, seconda le retour aux lettres païennes par les accroissements importants qu'il donna à la bibliothèque du Louvre et par la fondation première de l'Imprimerie royale. Il fit rechercher et acheter à grands frais les manuscrits des auteurs anciens en Italie, en Grèce, en Asie. Il ne négligea rien pour en procurer de bonnes éditions : il accorda des priviléges aux principaux imprimeurs; il fit graver et fondre les magnifique caractères de Gourmond, et permit à ses imprimeurs Conrad Néobar et Robert Estienne de se servir de ces caractères pour les éditions des auteurs grecs et latins qu'ils publièrent probablement depuis 1540, et certainement depuis 1544. Budée, Duchâtel et Mondoré furent ceux qu'il choisit pour leur confier le soin des manuscrits et des livres rassemblés en grand nombre dans la bibliothèque de Fontainebleau. Grâce à des encouragements partis de si haut, les livres se multiplièrent, et, à côté des bibliothèques fondées par les princes, on vit se former de très-riches collections particulières; celle de Grollier, ambassadeur de France à Rome, dépassait trois mille volumes, quantité énorme pour un siècle où l'imprimerie était encore au berceau. A mesure que les éditions devinrent plus correctes et plus belles, le luxe les orna de tous ses prestiges; ce fut alors que la reliure s'éleva presque au niveau de l'art et rehaussa le mérite des œuvres imprimées. Les savants publièrent pour la première fois, en hébreu et en grec, une partie des classiques, donnèrent de correctes éditions de quelques autres déjà imprimés, les enrichirent tous de préfaces, de notes

et de commentaires. Ces travaux embrassèrent la Bible, Aristote, Philon, Eusèbe, Denys d'Halicarnasse, Dion Cassius, le Traité de Proclus sur la Sphère, Cicéron, Plaute, Térence, Justin, Florus et Pline. Les imprimeurs formaient, à cette époque, l'élite des savants et des érudits ; parmi eux on remarquait Étienne Dolet, surnommé le « grand Cicéronien », et qui, à l'âge de trente-sept ans, fut brûlé vif comme hérétique. Non moins illustre était l'imprimeur Turnèbe, qui faisait partie des professeurs du Collége de France. Érasme, qu'ils s'efforçaient à l'envi d'égaler, avait été correcteur d'imprimerie. On citait, pour leur érudition et pour leur intelligence littéraire, Gilles Corrozet et Josse Badius, dignes émules des Conrad Néobar et des Robert Estienne. Ce dernier jouissait d'une estime si grande que les savants du seizième siècle sollicitaient comme une faveur l'appui de ses conseils; l'un des premiers il employa des caractères hébraïques; mais, s'étant laissé égarer par l'orgueil de sa science, il émit des opinions contraires à la foi et attira sur lui les censures de la Sorbonne. Les mêmes érudits et quelques autres, tels que Despautère, Alain Restaut, Mercier, Postel, composèrent des grammaires, des prosodies, des dictionnaires, des apparats hébraïques, grecs, latins. Parmi ces ouvrages on distingue le *Trésor de la langue latine*, de Robert Estienne; les Douze Alphabets de diverses langues orientales, premier essai de grammaire polyglotte, et la Grammaire arabe, que l'on dut l'un et l'autre à Postel.

« Les lettres ont reçu vos serments, disait Budée à François Ier, et vous devez tenir votre parole. »

Budée obtint que le patronage du roi ne cessât point de s'étendre sur les travaux du Collége de France. Les professeurs de cet établissement, par les soins de Budée, avaient été choisis parmi les hommes célèbres de toute l'Europe. L'hébreu fut d'abord enseigné par Paul Paradis, dit le Canosse, juif converti, qui joignait à une science profonde une éloquence naturelle et expressive; il faisait des vers latins comme Alciat, comme Budée, comme la plupart des savants de la Renaissance. La reine de Navarre avait été son élève, et elle était devenu sa muse. Guidacerio avait acquis une haute célébrité par sa *Grammaire hébraïque;* il avait quitté Rome à la suite du sac de 1527, et il avait trouvé à Paris une autre Rome qui lui avait fait oublier l'ancienne. A ces étrangers succéda Vatable, pauvre prêtre de Picardie, qui avait péniblement conquis la science et était devenu le plus célèbre hébraïsant de l'Europe. Les Juifs entouraient sa chaire avec amour; il leur semblait entendre un écho lointain de la grande voix de Sion. L'enthousiasme excité par le grec, l'hébreu et le latin, faisait un peu dédaigner par les savants les progrès de la langue française; celle-ci, toutefois, avait d'heureuses destinées; introduite dans les tribunaux, discutée par les grammairiens, ennoblie par les traducteurs, réglée par les tentatives novatrices, elle commençait à se développer et à s'affermir. C'était vers cette période de transformation que Palsgrave publia à Londres une Grammaire française, et que bientôt après le médecin Dubois en fit paraître une seconde, rédigée en mauvais latin. Catherine de Médicis, femme du Dauphin, avait sa cour particu-

lière, rivale de la cour de François Ier; grâce à son influence, la langue italienne devint bientôt à la mode, et elle contribua à enrichir la langue française de beaucoup de locutions poétiques ou pittoresques; le français fut donc « pétrarquisé, » pour emprunter l'expression dont on se servait alors. Au Collége royal on se doutait peu des progrès que venait de faire la langue de Froissart et de Comines, devenue en peu de temps la langue de Rabelais et de Marot, et bientôt destinée à servir d'instrument au génie d'Amyot et de Montaigne; là encore les savants ne conviaient leur auditoire qu'à la discussion et à l'étude des lettres antiques. A la tête des professeurs de langue grecque était Danès, dont la renommée éclipsait celle même de Budée. « Budée est grand, disait-on, mais Danès est plus grand; celui-là connaît les Grecs, celui-ci en connaît bien d'autres. » Danès était grand orateur, grand philosophe, bon mathématicien; il était versé à la fois en théologie et en médecine. L'éloquence latine était représentée par Barthélemy Latome et par Pierre Galland. Latome était poëte; il fut plus tard théologien.

Le genre historique, en littérature, n'occupait point encore une place assez illustre pour que les fondateurs du Collége royal crussent devoir lui consacrer une chaire spéciale. Jusqu'au quinzième siècle l'histoire n'avait été, en France, qu'une série de chroniques ou de mémoires, rédigés tantôt par un moine, tantôt par un chevalier, et qui devaient servir d'éléments de travail aux érudits modernes. Au commencement du seizième siècle la France n'avait point encore d'historien. Le premier essai qui parut de nature à effacer

la renommée des mémoires et des chroniques des temps antérieurs fut l'espèce de monographie dans laquelle le *Loyal Serviteur* raconte « les faits, gestes, triomphes, prouesses du bon chevalier sans paour et sans reproches, le noble seigneur Bayard. » Le naïf historien se revêt du caractère et des idées de son héros, mais il déploie une élégance et une précision inconnues à ses prédécesseurs. Après lui, le maréchal de Fleuranges, *l'Adventureux*, fait prisonnier à Pavie, écrivit pendant sa captivité l'histoire des guerres dont le souvenir n'était point encore éteint. Vinrent ensuite Guillaume et Martin du Bellay, qui, ayant pris une part fort active aux événements du règne de François I[er], les retracèrent à l'avantage de ce prince et sans se piquer d'une exactitude absolue. Un peu plus tard, les querelles religieuses, en s'envenimant, devaient réagir sur l'histoire, et à dater de ce moment l'histoire empruntera, peut-être pour plusieurs siècles, le caractère protestant dont, même de nos jours, il est si difficile de la dépouiller. Parmi les tentatives historiques datées du règne de François I[er], et dont l'impartialité doit être mise en doute, puisqu'il se mêle au récit un besoin de controverse et de lutte, nous devons signaler les « Discours politiques et militaires » de François de la Noue. Plus dégagé de passion et de colère, Jean Bouchet, de Poitiers, a laissé des « Annales d'Aquitaine » et des « Antiquités du Poitou » où l'on trouve des détails pleins d'intérêt, et qui sont les premiers essais de l'histoire particulière des provinces.

Sous François I[er] la science du droit commença à prendre un développement considérable; dès cette

époque elle revêtit un caractère remarquable de clarté et d'uniformité, grâce aux sages réformes provoquées et dirigées par les chanceliers du Prat, du Bourg, Poyet, Olivier et l'Hospital, grâce surtout aux leçons d'Alciat, récemment venu d'Italie, et plus tard aux immenses travaux de Cujas, dont il suffit de prononcer le nom. Sous le même règne l'éloquence latine et la philosophie ne furent représentées au Collége royal que par un seul professeur, l'Italien Vicomercato, ardent fauteur d'Aristote, et la médecine par le Florentin Vidus-Vidius, que le Prussien Knobelsdorf comparait, dans son enthousiasme, à Apollon et à Podalyre. La médecine et la chirurgie firent des progrès rapides sous le règne de François Ier. Grâce à Jean Gonthier, l'étude de l'anatomie fut mise en honneur; des amphithéâtres publics s'élevèrent pour la dissection des cadavres, et les praticiens commencèrent à s'aventurer dans le champ des opérations chirurgicales (1). Désormais on abandonna l'étude d'Avicenne et de Constantin l'Africain pour celle de Galien et d'Hippocrate. Jacques Houlier, Louis Duret, Anne Foës, Jean Monnard, médecins célèbres, recommandèrent d'ailleurs d'observer avec soin la nature, et surent, au besoin, s'affranchir de la routine imposée par les maîtres. Docile à ces inspirations, Fenel inscrivit son nom parmi ceux des réformateurs de la science; Brissot, contrairement à la doctrine des Arabes, n'hésita point à pratiquer la saignée, mais cette hardiesse lui suscita partout des ennemis. Moins heureux encore,

(1) M. Eug. de la Gournerie. *François Ier et la Renaissance.*

André Vésale, né à Bruxelles et sujet de l'empire, osa signaler les erreurs de Galien ; il enseigna l'art de la dissection des cadavres, et plus tard, en punition des progrès qu'il avait fait faire à la science, et que les chirurgiens vulgaires taxaient d'impiété, il fut condamné à mort, peine commuée en bannissement par décision du roi d'Espagne.

En Italie la géométrie et l'algèbre étaient en progrès ; déjà même les mathématiques, appliquées à l'astronomie, commençaient à dissiper des erreurs aussi vieilles que le monde, et l'on paraissait entrevoir ce qu'il y a de faux dans le système de Ptolémée, basé sur le témoignage des sens. Nicolas Copernic réhabilitait les idées qu'avait pressenties autrefois l'école de Pythagore; il enseignait que le monde est sphérique, que les mouvements des planètes sont circulaires; il admettait comme hypothèse la gravitation, c'est-à-dire l'attraction de la matière s'étendant peut-être aux corps célestes; par la rotation diurne il expliquait le mouvement harmonique d'une multitude d'astres, disséminés irrégulièrement dans le ciel, de nature diverse, et pourtant réunis dans une révolution commune; par la révolution annuelle des planètes il supprimait les stations et les rétrogradations, et donnait en outre le moyen de mesurer les distances relatives de ces astres par rapport au soleil, à l'aide d'une triangulation ayant pour base l'axe de l'orbite terrestre. En 1543 Copernic avait dédié au pape Paul III son traité sur les « Révolutions des Orbes célestes » et dès la même année Lelio Calcagnini prouvait « que la terre se meut sous

un ciel sans mouvement (1). » Avant lui les peuples avaient pu lire dans les livres saints que la terre marche (2), et ils n'y avaient vu nulle part que la terre est immobile sur une base ; déjà même, en 1533, le pape Clément VII récompensait Jean-Albert Widmanstadt, qui avait exposé devant lui la théorie astronomique des Pythagoriciens, et ces divers faits, qui sont irrécusables, suffiraient pour attester qu'à aucune époque l'Église ne s'était offensée des progrès sérieux et vrais de la science cosmogonique. Pour le moment cette même science, si longtemps en retard, attendait encore Képler, Galilée et Newton.

En France, quels que fussent les efforts des savants et les récompenses royales prodiguées à l'érudition, le mouvement était encore beaucoup plus sensible dans les choses littéraires que dans le domaine de la science. Le théâtre, la poésie, les romans occupaient la cour et le peuple au moins autant que la guerre, et toutefois, dans ces différentes manifestations de l'art, on ne parvenait que bien difficilement à rivaliser avec l'Italie.

L'art théâtral avait fait quelques progrès, bien qu'il n'eût encore produit que d'assez grossières ébauches. Du jour où les *confrères de la Passion*, qui représentaient sur des tréteaux nos mystères les plus révérés, avaient été contraints, par l'autorité ecclésiastique, le parlement et le roi, de supprimer une partie de leurs drames inconvenants, et de se borner à choisir pour

(1) *Quod cœlum stet, terra autem moveatur.*

(2) *Qui commovet terram de loco suo*, livre de Job.

texte de leurs parades des sujets licites et profanes, les *mystères* avaient été remplacés par des *moralités*, *farces* ou *sotties*. Ces prétendues moralités étaient des pièces d'une obscénité révoltante, bien que leurs auteurs affichassent la prétention de donner des enseignements utiles; les farces ridiculisaient les travers du temps; les sotties étaient composées dans le même but, avec certaines nuances. Les petits journaux de notre époque, qui cachent des haines sérieuses ou des passions violentes sous le masque de la bouffonnerie, peuvent donner l'idée de ce qu'étaient, au seizième siècle, les sotties ou les farces. Les événements ou les personnages contemporains étaient travestis dans ces représentations scéniques, mais de façon à ce qu'il fût possible à chacun de les reconnaître. François I[er] s'efforça, mais longtemps sans succès, de mettre fin à ces scandales, que Louis XII avait tolérés. Ce fut, au reste, une transition du *mystère* au genre dramatique des anciens.

En Italie, car c'est toujours là que la France cherchait ses modèles, l'art théâtral, ou du moins la mise en scène, avait déjà fait de grands progrès. Dans une représentation donnée à la cour d'Urbin, dont Balthazar Castiglioni nous a laissé une description, la scène figurait une rue écartée entre les dernières maisons et les remparts de la ville; ces remparts étaient peints sur le devant de la rampe, et le parterre tenait lieu de fossé. Au-dessus des gradins où étaient assis les spectateurs régnait une corniche en relief, qui portait écrit en lettres blanches, sur fond d'azur, un distique de Castiglioni; des bouquets, des guirlandes de

fleurs et de feuillages étaient suspendus au plafond de la salle, autour de laquelle deux rangées de candélabres dessinaient les lettres *Deliciæ populi*, si grandes que chacune supportait cent torches. Sur la scène se déployait une belle ville, dont une partie était en relief, avec un temple octogone en stuc, historié très-délicatement ; il y avait des fenêtres d'albâtre, des architraves et des corniches d'or et d'outremer, des pierreries fausses, des colonnes, des statues et des bas-reliefs ; tout cela si bien fait que les artistes d'Urbin réunis n'auraient pu l'exécuter en quatre mois. La musique sortait de lieux cachés, pour égayer deux comédies, l'une jouée par de petits enfants, l'autre *la Calandra* de Bibbiena. Les intermèdes furent surtout admirables. Dans le premier, Jason, armé à l'antique, s'avançait en dansant ; puis il saisissait deux taureaux qui vomissaient du feu et les soumettait au joug. On voyait alors sortir des sillons où il avait semé les dents du dragon des hommes armés qui se mettaient à danser une mauresque terrible, jusqu'à ce qu'ils se fussent exterminés les uns les autres. Dans le second, Vénus apparaissait sur un char traîné par deux colombes, que montaient des Amours ; d'autres Amours, caractérisés par des symboles, formaient des danses variées, et mettaient ensuite, avec leurs flambeaux, le feu à une porte d'où sortaient neuf couples d'amants qui se mêlaient à leurs danses. Dans le troisième figurèrent Neptune et huit monstres marins ; dans le quatrième, Junon, avec les paons et les vents. Un Amour venait sur la scène expliquer le sujet de chaque intermède, et récitait des vers composés par Casti-

glioni dans le but de faire ressortir l'unité et la moralité de l'action (1).

En France on était loin de ces splendeurs, et cependant il fallait déployer un certain appareil scénique qui, de nos jours, ne serait peut-être pas tout à fait à dédaigner. La durée des représentations théâtrales était excessive; des mois entiers suffisaient à peine quelquefois à l'accomplissement d'une seule représentation : celle du *Mystère des Actes des Apôtres,* de Simon et Arnould Gréban, dura quarante jours à Bourges et sept mois à Paris. Le nombre des personnages y variait à l'infini, en proportion de la durée de l'action. Tel mystère n'en admettait que quinze ou vingt, tel autre près de cinq cents. Le lieu de la scène variait lui-même à chaque instant et parcourait successivement le ciel, la terre et l'enfer. Dans quelques-uns même la scène représentait à la fois plusieurs contrées fort éloignées, qu'on avait le soin de désigner par un écriteau pour faciliter aux spectateurs l'intelligence de l'action. Ainsi, dans la *Destruction de Troie la Grant*, on voyait Anténor s'embarquer à Troie et aborder successivement *à Manise, cité de Pellæus, à Salamine, cité de Télamon, à Thaye, cité de Castor et Pollux, à Pyle, où règne Nestor;* tous lieux représentés par des échafauds séparés. On conçoit aisément de quelle importance devait être alors l'art du machiniste et du décorateur. Le paradis, représenté par un beau ciel bleu ou de couleur de feu, avec un trône d'or pour Dieu le Père, et neuf rangées d'anges à ses côtés; l'enfer, figuré ha-

(1) César Cantu, *Hist. univ.*

bituellement par une énorme gueule de dragon placée au bas du théâtre, et qui donnait passage aux diables qui voulaient entrer ou sortir; mille autres détails, dont l'énumération serait trop longue, nous montrent suffisamment à quel point leur secours était nécessaire (1). Nous ne parlons pas des anachronismes; ici les citations seraient par trop multipliées et rendraient notre tâche impossible. Quoi qu'il en soit, vers la fin du règne de François Ier, le Gouvernement parvint enfin à proscrire ces drames mêlés de réflexions profanes, d'actes grossiers et de réminiscences religieuses. En 1542, le procureur général lança contre les « confrères » un réquisitoire énergique, leur reprochant, avec juste raison, les *momeries* et *farces lascives* dont ils se rendaient si souvent coupables, et auxquelles on attribuait le refroidissement religieux du peuple. Quelques années plus tard, un arrêt souverain interdit aux confrères les sujets tirés de l'Évangile, et ne leur permit que des sujets *profanes, licites et honnestes* (2).

(1) M. Burette, *Hist. de la Littér. française.*

(2) Jean d'Abundance, mort entre 1540 et 1550, composa *le Mystère et Figure de la Passion de N.-S. J.-C.* et *le Joyeux Mystère des trois Rois.* On a de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, *les deux Mystères de la Nativité de J.-C. et de l'Adoration des trois Rois.* Simon et Arnould Gréban sont auteurs des *Actes des Apôtres,* exécutés à Bourges, en 1536, dans l'ancien amphithéâtre des arènes. Enfin Louis Choquet imprimait et faisait représenter, en 1541, *le Mystère de l'Apocalypse de saint Jean Zébédée.* Les titres seuls de ces pièces indiquent leur sujet : c'étaient des représentations matérielles et théâtrales des mystères du christianisme et des actions de Jésus-Christ et de ses apôtres. Quant à leur forme, elle demande quelques explications. Les plus courtes, telles que celles de Jean d'Abundance, n'avaient que onze et dix-sept personnages, et l'ac-

Dès le commencement du seizième siècle, la poésie française, aux mains d'artistes dépourvus de verve, d'originalité et de génie, s'était péniblement traînée dans les sentiers de l'imitation, et les obscurs versificateurs de cette époque avaient maladroitement copié les vaux de vire du dernier siècle, les chansons de

tion ne remplissait que l'espace de trois ou quatre jours; mais *les Actes des Apôtres* des frères Gréban ont plus de quatre cent quatre-vingts personnages, parmi lesquels figurent Dieu, Jésus-Christ et la Sainte-Vierge : la représentation dura quarante jours à Bourges et sept mois à Paris, parce qu'on ne représenta pas les diverses parties du drame sans désemparer. L'ouvrage imprimé a sept cents pages in-folio. Les mystères étaient représentés avec un prodigieux appareil de décorations, de machines et de costumes : c'étaient la tragédie et l'opéra du temps tout ensemble.

Plusieurs auteurs s'exercèrent dans le genre de la *sottie* à la fin du quinzième et au commencement du seizième siècle; le plus connu est Gringore, qui vivait encore en 1544, et dont les productions se partagent entre le règne de Louis XII et celui de François Ier. La sottie est un drame destiné à faire la satire des mœurs ou des abus du temps. L'action est fantastique et les personnages sont allégoriques; presque toujours ces personnages représentent des corps, et non pas des individus; mais action et personnages font allusion, de manière à ne pas s'y méprendre, à des faits et à des êtres actuellement existant dans le monde réel. Dans la sottie de *l'Ancien Monde*, le sot glorieux est la personnification allégorique des gens de guerre; le sot dissolu, du clergé; le sot trompeur, de la classe des marchands. Durant sa dangereuse querelle avec Jules II, Louis XII se servit de la sottie pour soulever l'opinion contre son ennemi et justifier la guerre qu'il faisait à un pape. Dans *le Jeu du Prince des Sots et de la Mère sotte*, représenté aux Halles en 1511, le peuple, personnifié dans cette sotte commune, se plaint au roi qu'il dépérit de jour en jour et que l'Église enlève tout son bien; l'Église romaine, identifiée avec la mère sotte, déclare que le spirituel ne lui suffit pas; elle prétend disposer à son gré du temporel et régir en souveraine les États; elle fait même révolter le clergé contre les rois. On ne sait dans quel temps fut produite pour la première fois la sottie du *Nouveau Monde*, qui est la défense dramatique de la Pragmatique contre le pape et son légat. (MM. Cayx et Poirson, *Histoire de France*.)

Villon, les ballades de Charles d'Orléans. Dans la triste nomenclature de ces poëtes, l'histoire est réduite à citer des noms tels que ceux de Molinet, de Crétin, de Meschinot; ceux de Martial d'Auvergne et d'Octavien de Saint-Gelais méritent d'occuper une place moins subalterne, et nous les trouvons encore attachés à quelques lambeaux de poésie qui, au seizième siècle, semblaient promettre des tentatives plus remarquables encore. A défaut d'invention, les méchants poëtes de cette époque s'attachaient à sortir victorieux de difficultés puériles; l'un deux (Meschinot) composait un huitain « lequel se pouvoit lire et retourner de trente-huit manières différentes; » un autre, Guillaume Crétin, *le bon Crétin au vers équivoqué* (Marot), se faisait gloire de composer des vers à double sens, et de les terminer par des rimes d'une richesse tellement exagérée qu'elle allait jusqu'à l'absurde; Guillaume Coquillart se distinguait par l'abondance de ses périodes et le cynisme naïf de ses tableaux. Les uns et les autres nous apparaissent comme les différents anneaux d'une chaîne d'union entre François Villon et Clément Marot. Avec ce dernier la poésie française, sans s'élever encore à la hauteur d'un art sérieux, commence à se transformer, à revêtir des allures plus originales, à subir des règles, à se rapprocher de nous.

Le caractère propre de Marot n'est ni le génie, ni la puissance, ni la correction; Marot est un causeur facile, un conteur qui se met à son aise, un versificateur qui use du mètre et du rhythme sans qu'on s'aperçoive du travail de son esprit, de la gêne de sa

pensée. Il emprunte à Charles d'Orléans la finesse des tours, la grâce du langage; à Villon le rire, la gaieté, l'ironie, le sans-façon, en un mot les qualités de la muse gauloise; des vers qui semblent couler de source, où l'on distingue des traits vifs et fins, font, à proprement parler, son vrai mérite et le sauvent à juste titre de l'oubli. Fils d'un valet de chambre, homme de lettres, Marot occupe une place à la cour de François I[er]; il s'associe aux habitudes licencieuses des courtisans; il devient le favori du roi; il est le protégé, l'ami (pour ne pas dire plus) de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur de ce prince, et, comme cette protectrice d'une orthodoxie douteuse et d'une moralité équivoque, il se rattache aux doctrines, à la cause et aux espérances des protestants, sans toutefois, par l'éclat d'une apostasie, risquer les condamnations du parlement et s'exposer à la hart. Toute son existence se réfléchit dans ses œuvres; sous sa plume, l'épître familière, l'épigramme, la chanson naissent d'elles-mêmes, sont empreintes de grâces originales, et, en laissant à désirer sous le double rapport de la chasteté et de la forme, révèlent un talent naturel jusqu'alors inconnu, une élégance d'esprit pleine de charmes, une poésie dont les tours ingénieux rappellent parfois Anacréon, Horace, Catulle, et plus d'un nom cher aux lettres antiques. La versification française ne lui doit aucune réforme matérielle bien importante, mais il en possède plus qu'un autre l'esprit, et nul n'en comprend mieux le mécanisme. Le vers de dix syllabes, négligé par les poëtes modernes, est celui dont il se sert avec prédilection,

et on le lit sans fatigue, parce qu'il l'emploie avec une aisance inexprimable, si bien qu'il a créé sans le savoir un genre nouveau (1). Nul mieux que lui ne représente le vieux génie de la poésie française et ne perfectionna mieux les formes sans en inventer aucune. Il eut pour rival, comme poëte, le roi François Ier, auquel on attribue des vers pleins de naturel et de goût, mais dont l'authenticité est fort douteuse. C'est un malheur pour les princes assis sur le trône que bien souvent l'on met en doute la légitimité de leurs enfants et celle de leurs œuvres poétiques. Au temps où vivait François Ier tous les gens d'esprit faisaient des vers; il serait peut-être injuste de contester à ce roi, qui se glorifiait du surnom de « Père des lettres », une faculté qu'on accorde aisément à tant d'autres, une aptitude littéraire que nul ne dénie à sa sœur, la « Marguerite des marguerites » comme on l'appelait à la cour. Au seizième siècle, beaucoup de grands personnages se mêlaient de littérature, et, de François Ier à Henri IV, nous verrons bon nombre de rois mettre une sorte d'orgueil à bien écrire. Mellin de Saint-Gelais, fils d'Octavien, fut, dans la première moitié du seizième siècle, l'un des rivaux de Clément Marot; mais, s'il parut s'en rapprocher par la gaîté et les saillies, il resta loin de lui par le talent; ce fut d'ailleurs trop souvent un rimeur grossier ou obscène, bien qu'on doive également lui reprocher la mignardise et l'afféterie. Citons encore, mais dans un ordre inférieur, Antoine Héroet, qui fut plus tard évêque de Digne; La

(1) Le genre marotique.

Borderie, Charles Fontaine , Paul Angier, Gilles d'Aurigny, et surtout Victor Brodeau, que Clément Marot aimait à nommer son fils. A Lyon, vers le même temps, on citait comme un poëte digne de renom Maurice Scève, aujourd'hui connu des seuls érudits, tandis qu'à Angers maître Pierre Faifeu composait des poésies empreintes d'une espèce de verve, mais dont il importe de stigmatiser les hardiesses ordurières. Pour en finir avec cette nomenclature de poëtes et de rimeurs, nous ajouterons à leur liste le nom de du Bellay, parent du cardinal, dont les compositions lyriques renferment quelques passages d'un ton soutenu et élevé; mais il s'agit ici d'un rival de Ronsard, et le mouvement littéraire auquel il fut associé appartient moins au règne de François Ier qu'à la seconde moitié du seizième siècle.

Nous avons déja parlé, à plusieurs reprises, de la reine de Navarre, Marguerite, sœur de François Ier. Digne, par la légèreté de ses mœurs, de briller à la cour de son frère, elle ne se contenta point de venir en aide aux novateurs religieux; elle écrivit des contes imités de ceux de Boccace, et que nous avons déjà désignés sous le titre d'*Heptaméron* ou *Nouvelles de la reine de Navarre*. Le ton licencieux qui règne dans ce livre a porté une assez rude atteinte à la réputation de l'auteur. Il faut bien croire cependant que ce qui paraîtrait dans nos mœurs une intolérable licence devait avoir un tout autre aspect aux yeux du public du seizième siècle, puisque l'apparition de ces contes fut saluée des poëtes du temps avec un applaudissement universel, et que pas une seule critique ne

s'éleva alors contre le choix des sujets. Marguerite, de son vivant, fut célébrée en prose et en vers, et surnommée la dixième muse. Jean de La Haye, son valet de chambre, nous a transmis, sous le titre fleuri de : *les Marguerites de la Marguerite des princesses*, une collection de ses poésies, quatre *Mystères*, deux *Farces*, un poëme intitulé : *le Triomphe de l'Agneau*, et la *Complainte pour un prisonnier,* faite apparemment à propos de la captivité de François Ier. A son exemple Bonaventure Despériers nous a laissé quatre-vingt-dix contes ou nouvelles en prose, dont quelques-uns ont été attribués par les érudits à Jacques Pelletier et Nicolas Denisot, peintre et poëte célèbre de ce siècle. Ces contes sont grossiers et graveleux, comme la plupart des compositions littéraires de cette époque, où la décadence des mœurs s'appelait élégance de cour et où la révolte contre Dieu et l'Église se présentait aux hommes comme la liberté légitime de la pensée. De pareilles productions, alors entourées d'une sympathie fâcheuse, annonçaient en quelque sorte la popularité plus déplorable encore qui ne tarda pas à accueillir Rabelais.

Il était né près de Chinon (1), en Touraine; son père, riche cabaretier, tenait, à l'enseigne de *la Lamproie,* une taverne où se réunissaient les buveurs et les « joyeux compagnons » du pays. Ce fut donc au milieu des pots et des verres, au bruit des propos de table et des plaisanteries des « franches repues (2) » que se passa son enfance ; sur ce gai et grossier théâtre

(1) En 1483.

(2) Expression de J. Villon.

se forma son génie. Or ces premières impressions ne s'effacèrent jamais entièrement de l'esprit de Rabelais, et il ne cessa de les faire revivre dans ses écrits. Prenant pour point de départ la devise des hôtes de *la Lamproie*, c'est-à-dire « la vérité est dans le vin, » il ne chercha que trop, dans le cours de sa vie, à glisser à travers le monde, sous le masque de l'ivresse, des idées contraires à l'ordre social, à la religion, aux croyances des peuples, et qu'il appelait de « joyeuses vérités. » En attendant, il étudia la médecine, fut reçu docteur, professa dans les amphithéâtres ; se fit initier aux lettres latines, grecques, hébraïques ; apprit l'italien, l'espagnol, l'allemand, l'arabe ; composa des almanachs, des contes, des recueils de prophéties facétieuses. Ce fut ainsi qu'il parcourut la France et l'Italie, bien venu de ceux que charmait la prodigieuse facilité de son esprit ; se faisant généreusement accueillir des rois, des cardinaux, des papes ; raillant l'Église, et demandant à entrer dans les ordres ; décriant les moines et les couvents, et se faisant recevoir d'abord cordelier, puis bénédictin ; se mettant à la suite des calvinistes contre Rome, et sollicitant, obtenant même deux bénéfices ecclésiastiques, deux cures, entre autres celle de Meudon, sans qu'il soit bien certain qu'il eût jamais reçu la prêtrise. Ainsi se passa, le verre en main, la vie de cet aventurier ivrogne, gourmand, obèse, toujours jovial, dont la bouche ne s'ouvrait guère que pour formuler des plaisanteries cyniques, et dont la plume, traçant sans relâche des contes grivois, des romans empreints d'une déraison calculée, se faisait l'instrument prodigieusement habile du scepticisme,

de l'ironie et de la satire. Génie à part, sans rival, ou, pour mieux dire, sans pareil, Rabelais procède d'Érasme, dont il n'a pas l'humeur philosophique, et de Boccace, qu'il surpasse par la fécondité d'une imagination sans règles ; de lui sont également issus La Fontaine (1), Sterne, Paul-Louis Courrier, et parfois Molière. Voltaire lui-même, sans imiter son esprit naïf, ses hyperboles joyeuses, sa phrase gauloise, ne lui devra que trop l'audace de ses inventions impies. Chose étrange, ces élucubrations d'une intelligence malade, mais puissante, ses aventures de Gargantua, cette burlesque épopée de Pantagruel, où les penseurs modernes découvrent tant de hardiesse obscène, tant de semences mauvaises, tant de germes d'où éclôront plus tard la négation des choses religieuses, la réhabilitation de la chair, la révolte contre les traditions sacrées, rien de tout cela n'apparaissait aux esprits éclairés du seizième siècle, et, si les contemporains de François Ier, de Clément VII, de Paul III, de Charles-Quint, de tant d'autres, qui admirèrent Rabelais, renaissaient aujourd'hui et lisaient les passages qui précèdent, ils s'étonneraient vraisemblablement de la sévérité de notre langage ; ils ne voudraient voir dans Rabelais qu'un admirable écrivain de mauvaise compagnie, et ils lui pardonneraient de bon cœur parce qu'il aurait merveilleusement provoqué leur rire. Serait-ce donc qu'il est dans les hommes comme dans les choses du passé des énigmes que les générations ac-

(1) De nos jours, un grand écrivain catholique, un admirable pamphlétaire, qui s'est rendu populaire à force de courage et de talent, appartient évidemment, par le style et l'énergie, à l'école de Rabelais.

tuelles seraient condamnées à ne jamais bien comprendre? La sévérité qui préside à notre jugement sur Rabelais serait-elle aveugle ou déplacée? Y a-t-il eu des temps où le respect pour les préceptes de la religion a pu s'allier à des grossièretés de langage, à des facéties qui, à l'heure présente, ne seraient pas tolérées dans les casernes non plus que dans les chambrées de matelots? Est-ce la faute du seizième siècle ou la nôtre? En vérité, bien qu'il nous semble que notre répulsion soit juste et méritée, nous n'en sommes pas moins surpris d'avoir contre nous les châteaux, la bourgeoisie, la cour, le clergé des temps où vécurent Rabelais, Montaigne, François I[er], Henri II, Clément VII, et tant de personnages illustres à différents titres.

« Rabelais et Marot, dit La Bruyère, sont inexcusables d'avoir semé l'ordure dans leurs écrits; tous deux avaient assez de génie et de naturel pour pouvoir s'en passer, même à l'égard de ceux qui cherchent moins à admirer qu'à rire dans un auteur. Rabelais surtout est incompréhensible; son livre est une énigme, quoiqu'on veuille dire, inexplicable : c'est une chimère; c'est le visage d'une belle femme, avec des pieds et une queue de serpent ou de quelque autre bête plus difforme; c'est un monstreux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une sale corruption. Où il est mauvais il passe bien au delà du pire : c'est le charme de la canaille; où il est bon il va jusqu'à l'exquis et l'excellent : il peut être le mets des délicats. » Les écrivains modernes ne se sont point laissés décourager par les affirmations de La Bruyère. Après lui

ils ont essayé de déchiffrer l'énigme insoluble que présente aux intelligences l'œuvre de Rabelais. Beaucoup se sont passionnés pour sa mémoire, et, appuyés sur des autorités fort anciennes, ont essayé de le représenter comme un digne et pieux ecclésiastique, ayant les vertus de son état, et édifiant de sa charité la paroisse de Meudon, à ce point que, dans cette commune, on ne parle encore qu'avec respect de cet étrange curé. Un membre de l'Académie française, dont le nom fait autorité en littérature (1), le considère comme un géant d'esprit, de verve, de bon sens naturel, et se refuse à ne voir en lui qu'un baladin stérile. Un autre publiciste, renommé dans les choses d'art et de goût (2), se plaît à mettre en évidence les côtés sérieux et studieux du caractère de Rabelais. Charles Nodier l'appelle « l'Homère bouffon. » Puis sont venus les commentateurs, qui, chacun à son point de vue, ont tout découvert, tout retrouvé dans les contes inimitables de l'auteur de Panurge. Les uns y ont vu, avec plaisir, ce que l'impiété doit penser « d'un vrai moine, depuis que le monde moinant moina de moinerie; » les autres ont cru qu'il écrivait pour amuser les autres, sans but sérieux, en passant le temps « comme les petits enfants du pays, c'est à savoir à boire, manger et dormir, à manger, dormir et boire, à dormir, boire et manger; » d'autres, heureux de pouvoir cueillir à pleines mains dans le champ rabelaisien les plaisanteries qui y abondent contre les *papegots*, les *cardingots*, les *évêgots*, noms

(1) M. Sainte-Beuve.
(2) M. Delécluze.

transparents qui n'ont pas besoin d'être traduits, ont avec empressement rangé l'auteur, sinon parmi les calvinistes, du moins parmi les ennemis de l'Église de Rome, si souvent appelée par Rabelais « l'Ile sonnante; » et cependant le singulier écrivain a pris soin lui-même de tenir le lecteur en garde, contre des railleries qu'il appelle « ses fanfreluches anti-dotées. » Qu'importe à ceux qui vivent d'érudition et de commentaires? A les entendre, il est évident qu'il faut assigner une portée immense à « la Vie inestimable du grand Gargantua ; » selon eux, on y trouve l'empreinte profonde du génie réformateur du seizième siècle, et ce livre contient en germe toutes les innovations qui changèrent la face de la France depuis Louis XI jusqu'à 1789. Gargantua, disent-ils (1), est une vive et continuelle satire de la société religieuse, du gouvernement, de la société civile, de la littérature du temps. Rabelais verse à pleines mains le ridicule sur les ministres de la religion; il fait d'audacieuses allusions aux principaux passages de l'Écriture sainte; il insulte aux pratiques et même aux mystères les plus redoutés du christianisme. En religion il ne se rapproche ni de Luther ni de Calvin; il se confondrait plutôt avec Voltaire ou même avec Diderot. La faim insatiable de Grandgousier représente l'ambition des rois *qui courent la bague des conquêtes;* Panurge, le grand financier, qui a soixante-trois manières de trouver de l'argent, tant il connaît la théorie de l'impôt, et deux cent quatorze manières de le dépenser, Panurge est

(1) M. Saint-Marc Girardin. — M. Philarète Chasles. — M. Poirson.

la personnification des vices de l'administration. Le parlement, c'est la tapinaudière des chats fourrés, où le plaideur est obligé de laisser sa bourse, ruiné qu'il est par l'avidité des juges, par la multiplicité et la longueur des procédures. Rabelais demande que cette procédure fasse place à une autre simple et facile; il demande encore que les jurisconsultes cessent d'obscurcir la loi par leurs interminables gloses. Entre autres réformes à introduire dans la législation, il réclame le partage égal des successions comme étant de droit divin et naturel. Il accable de ses traits les médecins qui tuent leurs malades en se livrant aux conjectures, aux hypothèses, aux recettes toutes faites de la médecine du moyen âge, au lieu d'étudier et d'observer la nature. Dans l'éducation de son élève il joint, à l'étude des langues, l'étude des sciences naturelles, des mathématiques, de la mécanique appliquée aux arts industriels; quant à son corps, il le fortifie par les exercices de la gymnastique. Tel est le large plan d'éducation qu'il substitue à la routine de l'Université. Il prodigue les sarcasmes aux philosophes inintelligibles, aux poëtes affectés, aux novateurs littéraires assez fous pour vouloir latiniser notre langue; il combat ainsi à sa naissance la manie de Ronsard, de Baïf et de Dubartas, qui, sous le rapport de la diction, arrêtèrent l'essor de la poésie durant toute la seconde moitié du seizième siècle. Les commentateurs complaisants, qui voient tant de choses dans l'œuvre de Rabelais, déclarent ensuite qu'au seizième siècle un génie observateur, un esprit libre ne suffisaient pas pour apercevoir et signaler les abus ou les travers; il

fallait joindre, disent-ils, à ces qualités une science étendue et solide, et Rabelais la possédait. En effet, il se plaçait, par la connaissance approfondie des langues anciennes, au nombre des érudits de son époque; il avait étudié et pratiqué le droit et la médecine; et, s'il a enveloppé sa pensée sous le masque de la bouffonnerie, c'est que, d'une part, il voulait la faire descendre dans tous les rangs de la société; c'est que, d'autre part, il appréhendait l'inquisition et les parlements, et se réservait des sentiers dérobés pour fuir devant des logiciens implacables. Dans ce sens on serait en droit d'appliquer à Rabelais ce qu'un commentateur dit de Panurge, l'un des personnages favoris du romancier : « Panurge, c'est l'homme d'esprit nécessiteux, c'est la supériorité intellectuelle placée au bas de l'échelle sociale par la naissance de la fortune, et cherchant à prendre son rang ou à se venger des supériorités que le hasard a placées au-dessus de sa tête; c'est le représentant de cette classe nombreuse qui surgit et se fait jour toutes les fois que la société se remue et cherche un nouvel équilibre. Panurge, c'est l'opposition au seizième siècle; Panurge se taira quand un ordre nouveau se sera assis sur les ruines de la féodalité; quand Pantagruel sera Louis XIV, Panurge demeurera muet; il ne reprendra la parole que lorsque la monarchie s'ébranlera sur ses fondements, et alors il trouvera un nouveau parrain : ce parrain sera Beaumarchais, et Panurge s'appellera Figaro (1). »

(1) M. Gérusez. Ailleurs le même écrivain, professeur à la Faculté des Lettres, apprécie en ces termes l'œuvre de Rabelais : « L'impiété de Rabelais, dit-il, s'étale sous la bouffonnerie. La généalogie de Gargantua

Nous serions aisément d'accord avec la pensée qui a dicté ce portrait si nous n'avions pas constaté, une page plus haut, que les autres commentateurs ont vu dans Panurge, non le peuple, mais la personnification du régime administratif au seizième siècle. Preuve nouvelle qu'il est permis de tout voir, de tout découvrir, dans les fécondes et interminables inventions facétieuses de Rabelais, et qu'après mille explications contradictoires on est bien souvent forcé de reconnaître que l'œuvre de cet homme est une énigme dont personne n'a encore trouvé le mot.

Nous n'aurons garde, en terminant cette esquisse de la littérature française sous François Ier, de ne point dire encore un mot de l'un des genres par où elle se montre brillante et riche; nous voulons parler des « Mémoires, » bien qu'ils ne furent pas publiés, pour la plupart, à l'époque où ils furent écrits, et qu'ils ne tiennent d'ailleurs par aucun point au caractère général des lettres contemporaines. Autant il y a de gaieté cynique dans la poésie, autant il y a de gravité douce et religieuse dans les chroniques. On dirait qu'elles ont été écrites pour nous reposer de

n'est-elle pas une parodie de la généalogie du Sauveur des hommes? et la naissance de Pantagruel ne découvre-t-elle pas le même dessein contre le mystère de l'Incarnation? Le plus terrible et le plus salutaire des dogmes du christianisme, la sanction de toute morale, le châtiment des coupables dans une autre vie, n'est-il pas tourné en dérision par ces nouvelles qu'Epistémon ressuscité rapporte de l'autre monde? La chasteté et l'abstinence, toutes les vertus qui purifient, ne sont-elles pas exposées au sarcasme? La plus sainte des institutions humaines, le fondement de toute société, le mariage, n'est-il pas criblé de plaisanteries sans cesse renaissantes? Que voulez-vous donc, ô Rabelais? Vous attaquez les vœux monastiques et vous ruinez le mariage! Que voulez-vous donc? »

la fatigue qu'imposent les interminables bouffonneries de Rabelais, et pour ramener notre esprit vers la vérité naïve, vers les principes éternels de piété et d'honneur. « Me trouvant, écrivait Ollivier de la Marche, tanné et ennuyé de la compagnie de mes vices, et désirant de réveiller vertus lentes et endormies... pour louer mon Créateur du passé, luy recommander le surplus et me submettre à son bon plaisir et grace... ay entrepris le faix et labeur de faire et compiler aulcuns volumes où sera contenu tout ce que j'ai vu de mon temps digne d'estre escript et ramentu. » Ce retour sur soi-même et ce pieux langage, qui vous frappent dans tous les Mémoires, partent d'un sentiment profond qui ne se trouve plus que là. C'est un souvenir des légendes, auxquelles il semble que les chroniques fassent suite. A une époque où l'éloquence de la chaire n'a laissé aucune trace, c'est donc dans les Mémoires qu'il faut chercher le côté religieux de la littérature de la Renaissance. C'est là que se montre à nous, sous son beau jour, ce monde de chevalerie dont les conteurs de fabliaux et les poëtes ne nous laissent apercevoir que les vices, et que nous ne retrouverons jamais, ni dans les burlesques inventions de la muse rabelaisienne, ni même dans les annales contemporaines, défigurées et perverties qu'elles vont être par les passions et les rancunes calvinistes, désormais, et pour deux ou trois siècles, en possession du privilége de dénaturer les sources de l'histoire.

L'architecture et la statuaire avaient suivi les déplacements de la littérature; elles étaient remontées

au paganisme. Depuis les sanglants orages qui signalèrent la démence de Charles VI jusqu'à la fin du règne de Louis XII, les guerres civiles ou étrangères avaient comme absorbé toute la puissance des rois et du pays, et l'art avait pour ainsi dire sommeillé. Quand il se réveilla, sous François Ier, l'invasion du goût italien fut complète; on avait perdu avec la foi le secret de la forme gothique, on se rattacha à l'architecture et à la sculpture grecques et latines. C'est sous les inspirations des artistes formés à l'école des Médicis, et que François Ier appela en France, que l'art revêtit cette expression sensuelle et matérielle qu'il a toujours conservée depuis cette époque. Nos monuments s'élevèrent ou furent restaurés en contradiction avec nos mœurs, notre religion, notre climat. On eût dit, à les voir (on le dirait encore), des débris d'Herculanum ou de Pompéia rendus tout à coup à la lumière. Sous un ciel où le marbre est promptement dévoré par une sorte de rouille on éleva d'élégantes colonnes qui n'eurent que l'éclat d'un jour, on cisela des bas-reliefs dont la destination véritable eût été le culte de Minerve ou de Vénus. L'idole de l'Amour reparut sous toutes les formes, et remplaça les images naïves de l'enfant Jésus, de sa sainte Mère et des anges. On ne comprit pas que l'œuvre architectonique la plus belle n'est qu'un contre-sens lorsqu'elle est en opposition avec les habitudes et le culte d'un peuple, et ne répond ni à la foi, ni à l'intelligence, ni même aux exigences de la nature locale. On produisit des ouvrages gracieux, des pages monumentales remarquables; mais toutes ces créations ne furent en harmonie

qu'avec la licence du temps et le déplorable engouement qui reportait les esprits vers les études païennes. Ce fut là leur principal caractère.

Quel que fût, en Italie, le prestige qu'exerçait l'art païen dans la première moitié du seizième siècle, les traditions du moyen âge ne furent point subitement délaissées en France; bien que le style ogival, depuis longtemps sur son déclin, se modifiât dans le sens des théories antiques, il s'établit une sorte de lutte entre les conservateurs de l'art chrétien et les nouveaux maîtres. Ce fut vers cette époque que les premiers élevèrent le magnifique portail de la cathédrale de Rouen et achevèrent les abondantes et délicates fantaisies qui décorent le palais de justice de la même cité. Quant au génie italien, il ne pouvait dominer en France qu'en se révélant par des chefs-d'œuvre, et on le vit alors créer les splendides châteaux de Gaillon et de Blois. A Gaillon on retrouve encore la riche ornementation du quinzième siècle, admirablement associée à l'architecture grecque; le château de Blois est conçu dans un ordre de pensées analogues; mais la tradition antique l'emporte ici, de plus en plus, sur celle du moyen âge. Vers le même temps furent construits les portails latéraux et le dôme de Saint-Pierre de Beauvais, l'église Sainte-Croix d'Orléans et le château de Chambord; ces monuments attestent que l'art religieux et l'art féodal étaient encore loin de s'avouer vaincus. Assez heureux sur d'autres points, l'art italien, imité de la Grèce, éleva les châteaux de Fontainebleau et de Madrid, œuvres remarquables, toujours admirées, mais qui

ne firent point oublier les créations sévères et mélancoliques de l'architecture chrétienne à demi détrônée.

Léonard de Vinci fut le premier peintre italien qui vint se fixer en France sous François Ier ; mais, déjà vieux et infirme, il ne put y produire que très-peu d'ouvrages. On a dit qu'il mourut à Fontainebleau entre les bras du roi, qui était allé le visiter ; mais c'est une anecdote controuvée et qu'il faut rayer de l'histoire. Léonard appartenait à l'école florentine. Doué d'un caractère pur et ferme, généreux avec ses élèves, inventeur de machines ingénieuses, Léonard de Vinci ne fut point seulement un peintre illustre, il fut un savant de premier ordre; son *Traité de la Peinture* est l'un des premiers où les principes de l'art aient été discutés. Il écrivit sur les fortifications, soutint avant Copernic le mouvement de la terre, et posa, dans l'hydrostatique, les bases de la théorie des eaux et des courants. Moins élevé dans l'ordre de l'intelligence, l'un de ses émules, le Rosso, dit Maître Roux, s'était formé par l'étude des chefs-d'œuvre de Michel-Ange et du Parmesan. Architecte, poëte, musicien, homme éloquent aussi bien que grand peintre, il avait tout pour plaire à François Ier ; aussi sa faveur auprès de lui fut-elle très-grande : il fut nommé surintendant de tous les ouvrages de Fontainebleau. La grande galerie de ce château fut construite sur ses dessins et embellie par les peintures représentant les principales actions de François Ier, les frises et les riches ornements de stuc qu'il y fit. Le roi le combla de bienfaits. On a justement reproché à Maître Roux un faire théâtral qu'il appelait la « grande manière ». Jaloux de ses

confrères, il aimait à s'entourer de talents médiocres, hors d'état de lui porter ombrage. Le Primatice, qui lui succéda, dérivait de Raphaël, mais il s'était modifié après avoir vu Michel-Ange et travaillé sous Jules Romain. En France, Pierre Lescot et Jean Goujon se formèrent sur les exemples de ces maîtres et ne restèrent pas indignes d'eux. Vint ensuite Germain Pilon, que les étrangers n'admirent pas autant que l'admirent ses compatriotes. André del Sarto fut honoré de la confiance de François Ier et eut le tort de ne point y répondre. Peintre, graveur et sculpteur tout à la fois, Benvenuto Cellini se rendit justement célèbre par ses œuvres; mais, desservi par la duchesse d'Étampes, favorite du roi, il fut renvoyé en Italie. François Salviati (Rossi), appelé à son tour en France, fut jaloux du Primatice et de Maître Roux et retourna à Rome. La peinture sur verre, que nous enviait l'Italie, passa de mode, et, décriée comme une méthode barbare, cessa d'être cultivée en France; avant de disparaître, elle légua au pays des chefs-d'œuvre qu'on n'égale plus. En revanche, la peinture sur émaux fit de remarquables progrès; dès le règne de Charlemagne cet art avait contribué à l'ornementation des armes, des cuirasses, des casques, des châsses des saints et des reliquaires, et la fabrique de Limoges s'était acquis en ce genre une renommée bien méritée. A la suite des calamités nées de l'invasion anglaise, cette branche de l'industrie nationale était demeurée stérile; mais, au début de la Renaissance, des peintres sur émaux étant venus de l'Italie, à l'appel de François Ier, les ouvriers de Limoges s'é-

taient piqués d'une généreuse émulation, et l'art avait bientôt reconquis sa supériorité première. Mentionnons ici les noms de Léonard, surnommé le *Limousin*, pour le distinguer du Vinci, et, avec lui, Jean Courtois, Pierre Raymond et Bernard Palissy, l'une des gloires artistiques de la France.

Grâce aux encouragements de François Ier, l'art musical participa au mouvement de la Renaissance, mais, comme toutes les autres manifestations de l'intelligence humaine, il fut détourné de sa destination naturelle, qui est de glorifier Dieu, pour être mis au service des passions et des joies du monde. Les musiciens et les compositeurs consentaient bien encore à faire pénétrer leurs airs dans le temple; mais ces harmonies profanes, associées au dehors à des sujets mythologiques ou romanesques, n'étaient guère propres à ravir les âmes par un pieux recueillement. Parmi les musiciens de cette époque on cite encore Binchois, du Fay, Caron, la Rue, Bromel et Josquin des Prez. Rabelais nous les représente « en un jardin secret, sous une belle feuillade, chantant autour d'un rempart de flacons, jambons, pâtés et diverses cailles coiphées mignonnement. » Cette description naïve des *maîtres* du seizième siècle nous dispense de commentaires qui tendraient à en affaiblir l'effet; elle suffit pour apprécier jusqu'à quel point de pareils artistes pouvaient continuer les traditions de la musique chrétienne; elles indiquent l'ère de décadence du chant religieux.

En résumé, la période dont nous esquissons le récit occupe nécessairement une place importante dans

l'histoire de l'esprit humain; dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, dans l'ordre des choses de la pensée, elle fut féconde et puissante, elle vit s'opérer de vastes et universelles transformations, et les générations qui assistèrent à ce mouvement, témoins de leurs conquêtes, se proclamèrent en possession du progrès et reléguèrent dans un dédaigneux oubli les efforts de leurs devancières. Longtemps on les crut sur parole et l'on proclama la « Renaissance » une ère d'affranchissement et de vie. Le temps est venu aujourd'hui où l'on juge avec des yeux plus sévères cette époque de développement intellectuel; on admet que, sous le rapport de la forme, de l'étude, du travail qui tombe sous les sens, il y eut amélioration réelle; on ne révoque en doute ni l'énergie des efforts, ni leur ensemble, ni leurs résultats, on les constate même, ne fût-ce que pour remercier Dieu de ce qu'il daigne accorder à l'homme des éclairs de génie et la raison, instrument borné, sans doute, mais immense. Puis, ces concessions faites, on se demande si l'homme, au seizième siècle, sut bien répondre à la bonté de Dieu et mettre en œuvre le don intellectuel; et alors, en présence de la résurrection du paganisme dans toutes les branches de l'art, en face des triomphes du sensualisme, de la glorification de la forme, de l'oubli calculé des principes chrétiens, de l'affaiblissement du sens moral, de la réhabilitation indiscrète des doctrines et des théories antiques, du mépris ignorant jeté sur les grandes œuvres de foi et d'art accomplies au moyen âge; alors, disons-nous, on se sent étreint d'une douleur réelle, on déplore la déception dont le

genre humain fut victime, et l'on se tient en garde contre des admirations irréfléchies ou dangereuses.

Nous touchons au déclin du règne et de la vie de François Ier. La paix de Crespy, conclue entre ce roi et Charles-Quint, n'avait point été acceptée par l'Angleterre, et, dans les régions du nord-est, quelques hostilités avaient eu lieu, non-seulement en 1545, mais encore durant les premiers mois de la campagne suivante. Sur mer, aucun événement décisif ne signala la lutte entre les deux flottes. La campagne de terre ne fut guère plus féconde en événements; elle se passa en petits combats livrés pour l'attaque et pour la défense de Boulogne, que les Français voulaient reprendre et les Anglais conserver. Enfin, las d'une guerre sans motifs et sans résultats, les deux princes résolurent d'y mettre fin; ils nommèrent des plénipotentiaires qui tinrent des conférences entre Guines et Ardres. L'objet de la négociation était très-simple : on n'avait rien pris à Henri VIII, et il n'avait pris que Boulogne; il ne s'agissait que de marchander et d'acheter la restitution de cette conquête. Par le traité qui fut conclu on en fixa le prix à la somme de deux millions, que le roi de France devait payer dans l'espace de huit ans au roi d'Angleterre. A ces conditions on lui remettait toutes les anciennes dettes, et on s'engageait à lui rendre Boulogne et ses dépendances au dernier payement. L'année suivante, et dès le 28 janvier (1547), l'odieux Henri VIII mourut à Londres, en proie aux infirmités et aux remords, et laissant à l'histoire le souvenir d'un tyran débauché et cruel. « De ce trépas, dit du Bellay, le roi de France porta grand ennui,

tant pour l'espérance qu'il avoit de faire avec le roi d'Angleterre une alliance plus ferme que parce qu'ils estoient presque de mesme age et de mesme complexion; et eut doubte qu'il fust pour bientost aller après. Mesme ceux qui estoient près de sa personne trouvèrent que depuis ce temps il devint plus pensif qu'auparavant (1). » Vers le même temps mourut, à la suite d'un accident vulgaire, le jeune comte d'Enghien, vainqueur de Cérisoles et l'espoir de l'armée française.

Le roi François Ier, dont les pensées devenaient plus graves et plus sombres, mettait le temps à profit pour se rendre inattaquable dans son royaume. Sur toute la ligne de l'est de nouvelles fortifications s'élevèrent : Seurre commanda le cours de la Saône, Villefranche celui de la Meuse, Vitry-le-Français la vallée de la Marne. Le roi visita lui-même les travaux; puis il allait de palais en palais, cherchant dans le bruyant plaisir de la chasse une distraction à ses chagrins et à ses souffrances. « Sur ces entrefaites, dit du Bellay, lui vint une fièvre lente pour laquelle passer il s'en alla à la Muette, maison nouvellement par lui édifiée, à deux lieues de Saint-Germain, au bout de la forest; mais, y ayant fait séjour de sept ou huit jours, il s'ennuya, et en partit sans passer par Saint-Germain-en-Laye, et alla coucher à Villepreux, où la nuit il eut quelque accès de fièvre. Le lendemain il alla coucher à Dampierre, près Chevreuse, duquel lieu il prit son chemin pour aller faire son quaresme-prenant à Limours (le 22 février). De jour en jour ceux qui

(1) Du Bellay, t. XXI, p. 275.

étaient autour de lui le trouvaient fort changé de complexion et de façon de faire. Ayant séjourné deux ou trois jours à Limours, il s'en alla à Rochefort, où il séjourna, allant de jour en autre à la chasse; mais tous les soirs à son retour il avoit quelque accès de fièvre; par quoi il voulut prendre son chemin pour se retirer à Saint-Germain-en-Laye, et pour avoir son passe-temps de la chasse par les chemins. Partant de Rochefort, il vint coucher à Rambouillet, espérant n'y estre qu'une nuit; mais le plaisir qu'il eut, approchant dudit Rambouillet, tant en la chasse qu'en la volerie, lui fit changer d'opinion. Il délibéra d'y faire séjour cinq ou six jours. Enfin la fièvre, qui de longtemps l'avoit saisi, se renforça tellement par intervalles qu'elle se convertit en continue, avec la douleur d'une aposthume qu'il avoit eue peu de temps au précédent qu'il allast au-devant de l'empereur, quand il passa par France. Alors, ayant bonne connoissance de sa fin, il disposa des affaires de sa conscience et de sa maison. Après avoir fait plusieurs belles remontrances à son fils, monseigneur le Dauphin, et lui avoir recommandé son peuple et ses serviteurs, il rendit l'ame à Dieu audit chasteau de Rambouillet (1). » Un autre chroniqueur du seizième siècle, parlant à son tour du règne de François Ier, nous apprend que ce prince « mourut avec tant de piété et de constance que, comme le souffle lui échappoit, il répéta à plusieurs reprises le nom de Dieu, et que, n'ayant plus de voix, il fit encore de ses doigts le signe de la croix sur son lit (2).

(1) Du Bellay, t. XXI, p. 276, 279.

(2) Ferronius, liv. IX, p. 239.

Le même annaliste ajoute : « On assure qu'il recommanda à son fils, qui alloit estre roi, ses serviteurs et le peuple françois, qui s'estoit toujours montré à lui si obéissant, et surtout sa noblesse, qui avoit dépassé toutes les autres dans son empressement à le servir. Pierre Castellan l'avertit alors de détourner son esprit des choses mondaines et de le reporter tout entier vers Dieu, pour solliciter son pardon; ce qu'il fit avec zèle (1). »

Ainsi mourut François Ier, le 31 mars 1547, et c'est une opinion établie que sa fin fut hâtée par des débauches ou par les suites d'une maladie contractée à une autre époque, et que les médecins guérissaient alors fort mal, car elle n'était connue en France que depuis la conquête de Naples, sous Charles VIII. Les longs détails qui précèdent nous dispensent de juger de nouveau François Ier comme homme privé et comme roi. On a cherché à entourer sa mémoire d'une auréole de gloire, à la doter de l'illustration littéraire de Périclès et du courage impétueux de Richard Cœur-de-Lion; mais ces illusions, propagées par les arts et les lettres reconnaissants, disparaissent bientôt devant la froide réalité. François Ier ne fut dépourvu ni de loyauté, ni de courage, ni de qualités brillantes; mais il faut que sa renommée s'efface devant celle de son rival Charles-Quint; et, à tout prendre, on est forcé de convenir qu'il fut un téméraire capitaine, un politique médiocre et un prince de mauvaises mœurs. Ce ne sont pas là les éléments dont se compose la renommée d'un grand roi.

(1) Ferronius, liv. XI, p. 239.

HENRI II.

(1547 — 1559.)

Le nouveau souverain, à peine âgé de vingt-neuf ans, allait, avec les mêmes qualités et les mêmes vices que son père, mais dans un ordre inférieur, continuer au dedans et au dehors l'œuvre de François Ier : tenir en échec l'ambition inquiète de Charles-Quint, veiller à l'indépendance de l'Allemagne, garantir la nationalité de Venise et de Rome du sort des États de Naples, comprimer l'hérésie par des supplices, amoindrir ou attaquer les franchises politiques des corps constitués et des villes, c'était là ce qu'avait entrepris son père, ce devait être, dans son ensemble, le programme du règne de Henri II. Ce prince, marié à Catherine de Médicis, femme habile, intelligente, et fort peu scrupuleuse sur les moyens de vaincre, ne pouvait manquer de trouver dans les conseils de la reine un appui ferme, des solutions rapides, tout ce qui était de nature à venir en aide à son esprit frivole et sans étendue. Il n'y eut que bien rarement recours. Longtemps avant son avénement au trône, le fils de François Ier, fidèle imitateur des adultères de son père, avait pris en quelque sorte publiquement pour favorite Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, femme adroite, spirituelle, d'une remarquable beauté, mais déjà dans la maturité de la vie. En présence de cette rivale, qui étalait son triomphe, Cathe-

rine de Medicis eut l'art de s'effacer, de se tenir à l'écart, d'attendre des circonstances meilleures pour ses convoitises et pour son génie, et ce fut de sa part un calcul heureux.

Pour le moment, le pouvoir de Henri II s'exerçait sans difficultés et sans résistances, et ce prince héritait d'une situation politique sagement préparée. « Lorsqu'il monta sur le trosne, dit Brantôme, il s'y trouva fort heureux, car son royaume estoit franc de toute guerre avec l'empereur. Quant au roy d'Angleterre (Edouard VI), il ne s'en donnoit trop de peine, pour estre foible ennemy au prix de l'empereur. Il trouva force finances dans le thrésor du Louvre, qu'on estimoit à trois ou quatre millions, sans le revenu de l'année, qu'il voyoit venir devant lui, et hors de toutes dettes. » Quelques changements eurent lieu dans les hautes positions politiques. Le cardinal de Tournon, l'amiral d'Annebaud, plusieurs secrétaires d'État furent éloignés du conseil; on y rappela le connétable de Montmorency, exilé à Chantilly depuis plusieurs années, et qui avait rendu quelques services. C'était d'ailleurs un homme dur, inflexible, et qui dans l'exercice de sa charge avait dû se faire de nombreux ennemis. « Tous les matins, disent les chroniques, il ne failloit de dire et entretenir ses patenostres, fust qu'il ne bougeast du logis, ou fust qu'il montast à cheval; et disoit-on qu'il falloit se garder des patenôtres de M. le connétable; car en les disant ou marmotant, lorsque les occasions se présentoient, il s'écrioit : *Allés-moy prendre un tel; attachés celui-cy à un arbre; faites passer celui-là par les piques*, etc. Et ainsi tels ou

semblables mots de justice et police de guerre (1). » A ces traits, un peu rembrunis sans doute, on doit reconnaître en Montmorency l'un de ces hommes tout d'une pièce, qui ont certaines qualités et de grands défauts, qui sont doués d'une austérité sévère et d'une cruauté farouche, une de ces figures de fer, si communes au moyen âge, que l'on respecte de loin et que l'on n'aime pas. Quant au cardinal de Tournon, qui s'éloignait des affaires, il s'était fait remarquer, sous le dernier règne, par son caractère rigide, par son entente des questions administratives, et par la dureté de sa police en matière de répression des hérésies.

Doué d'un caractère sans énergie et orgueilleux, Henri II s'était hâté de mettre en oubli les derniers conseils de son père ; il avait soif de régner avec d'autres hommes, croyant qu'en agissant ainsi il règnerait par lui-même. François Ier lui avait recommandé, en mourant, de se défier de l'ambition des Guises, c'est-à-dire de cette maison d'Anjou et de Lorraine que Louis XI s'était efforcé de dépouiller et d'amoindrir (2); le nouveau roi crut devoir chercher des points d'ap-

(1) Brantôme, *Disc.* 62.

(2) Les Guises n'étaient pas Français d'origine. La branche aînée de leur maison occupait le trône ducal de Lorraine. Les chefs de la branche établie en France étaient, lors de l'avénement de Henri II, le duc Claude, brave guerrier, politique habile, et le cardinal Jean, frère de Claude, non moins célèbre par son faste que par ses talents diplomatiques. Claude de Lorraine, comte d'Aumale et duc de Guise, était le cinquième fils du duc de Lorraine, René II ; il reçut en partage les terres de Guise, d'Aumale, de Joinville et d'Elbeuf. Après la mort de son père, vers la fin du règne de Louis XII, il vint se fixer en France ; il y obtint des lettres de naturalisation et bientôt la charge de grand veneur. Sous le règne de François Ier il combattit contre les ennemis de la France et se distin-

pui dans cette famille. Dès le 2 avril, il appela au conseil le roi de Navarre, le cardinal de Lorraine, le duc de Vendôme, Charles de Guise, archevêque de Reims, le connétable de Montmorency, le chancelier Olivier, le comte d'Aumale, héritier des Guises, Humières, les deux Saint-André et deux ou trois autres éminents personnages; ainsi composé, le conseil de Henri II était en grande partie à la disposition des princes de la maison de Guise; toutefois leur influence était sérieusement contre-balancée par celle de Diane de Poitiers, l'Égérie du nouveau roi, déjà comblée de ses dons et de ses largesses, et dont la scandaleuse fortune contribuait à démoraliser la cour. Vers le même temps commença la distribution des hauts emplois. Robert de la Mark, gendre de la favorite, fut nommé maréchal de France; la même dignité fut accordée à d'Albon Saint-André, l'un des amis du roi; on nomma cardinaux Charles de Bourbon, alors évêque de Saintes, et Charles de Lorraine, archevêque de Reims; sept autres cardinaux (la France en comptait quatorze), dont les intentions politiques gênaient les courtisans, eurent ordre de se rendre à Rome pour y maintenir l'influence française. Sur ces entrefaites, Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et veuve

gua par sa valeur; en 1528, pour le récompenser de ses brillants services, le roi érigea en sa faveur le comté de Guise en duché-pairie et le nomma gouverneur de la Champagne. Les héritiers de ce fondateur de la maison de Guise devaient éclipser bientôt la gloire de leur père. Les deux fils aînés du duc Claude étaient le duc François de Guise, alors comte d'Aumale, et le cardinal Charles de Lorraine, alors archevêque de Reims, qui allaient tous les deux porter haut l'éclat de leur nom et la puissance de leur race.

de François Ier, se retira de la cour et se rendit à Bruxelles, auprès de sa sœur la reine de Hongrie. De son côté Henri II fit faire de magnifiques obsèques à son père et aux deux frères qu'il avait perdus du vivant de François Ier; les restes mortels de ces princes furent transportés à Saint-Denis en grande pompe. Peu de jours après, la duchesse d'Étampes, ancienne maîtresse du dernier roi, fut disgraciée avec éclat et reçut ordre de quitter la cour. Les autres favoris du dernier roi étaient traités avec une grande rigueur. Bayard de la Font, naguère secrétaire d'État, fut jeté dans une prison, où il finit ses jours, pour s'être permis quelques plaisanteries sur la sénéchale de Normandie. Oudart, maréchal du Biez, et son gendre Jacques de Coucy, sieur de Vervins, furent mis en jugement, accusés, le premier d'avoir mal défendu la Picardie contre les Anglais dans les campagnes de 1544 et 1545, le second de leur avoir rendu Boulogne en 1544, malgré l'opposition des habitants. Du Biez et Vervins furent jugés par une commision. Vervins produisit des lettres de sûreté et de pardon qui lui avaient été accordées par François Ier; il fut néanmoins condamné à mort; son corps fut coupé en quatre quartiers, et sa tête exposée au bout d'une lance à Boulogne. Cinq jours après, la même sentence fut prononcée contre le maréchal du Biez, vieillard âgé de plus de quatre-vingts ans; comme criminel de lèse-majesté, ses biens devaient être confisqués, et avant son supplice il devait être soumis à la torture. Cette sentence, rendue peut-être sur de faux témoignages, ou du moins mêlée de colère, ne fut pas exécutée; la peine fut d'abord com-

muée en une prison perpétuelle, et plus tard le maréchal fut remis en liberté. C'était Oudart du Biez qui autrefois avait armé chevalier le roi Henri II. Les deux sentences prononcées contre lui et Vervins furent abolies en 1575 (1).

Un incident inaccoutumé signala les commencements du pouvoir de Henri II. Le roi, dit Bossuet, *oubliant les lois divines et humaines*, autorisa par sa présence un duel entre la Chataigneraye, l'un de ses favoris, et Chabot de Jarnac, beau-frère de la duchesse d'Étampes. Il s'agissait des propos injurieux tenus par le premier de ces deux personnages sur le compte de l'autre, et dans lesquels on avait assez gravement compromis le nom de la duchesse. Jarnac, moins fort que son adversaire, le terrassa cependant par un coup inattendu qu'il lui porta sur le jarret (2); toutefois

(1) *Hist. des quatre derniers Valois.*

(2) De là le proverbe : *C'est un coup de Jarnac*, pour marquer un coup fourré et imprévu. Ce duel donna lieu à une *complainte* qui fut longtemps chantée à la cour ; ce n'est point un chef-d'œuvre de poésie : on en jugera pas quelques couplets :

Escoutez la chanson
Composée dans Paris,
C'est de deux gentilz hommes
Qui estoient ennemys.
Si je l'ay dict,
Si je le dict jamais,
Si jamais j'en parlis.

Pour l'amour d'une dame
Sur quoy on a mal dict,
Ont demandé combat
Au noble roy Henry.
Si je l'ay dict, etc.

Le roy si leur accorde,
Pas ne leur escondit.
S'il y a homme en France
Qui dict que je l'ay dict,
Si je l'ay dict, etc.

Du premier coup qui frappe
Chastaineroie blesse ;
A la seconde fois,
Les jarretz lui coupit.
Si je l'ay dict, etc.

Gernach si s'en retourne
Devers le roy Henry.
Sire, que dois-je faire
De mon grand ennemy ?
Si je l'ay dict, etc.

Le roy si luy respond :
Fay en à ton plaisir.
Gernach si s'en retourne
A son grand ennemy.
Si je l'ay dict, etc.

Rend-toy, Chastaineroie,
Car il te fault mourir.
Lui rendit son espée,
Son pistollet aussi.
Si je l'ay dict, etc.

(M. Leroux de Lincy, *Chants populaires.*)

il laissa la vie à Chataigneraye ; mais ce dernier, désespéré de la honte de sa défaite, déchira plusieurs fois l'appareil mis sur sa blessure et ne tarda pas à mourir. Un duel inaugurait mal un règne qui devait finir, d'une manière sanglante, par un combat singulier.

Le sacre du roi suivit de près cet événement ; il eut lieu à Reims, le 27 juillet. Charles-Quint fut sommé d'y comparaître comme vassal de la couronne en sa qualité de comte de Flandre ; il répondit fièrement qu'il ne s'y rendrait qu'à la tête d'une armée, et l'on n'eut garde d'insister. Ainsi l'on pouvait déjà pressentir que la paix ne serait pas de longue durée entre la France et l'empire.

Il était également permis d'attendre qu'une rupture ne tarderait pas à éclater avec l'Angleterre. Édouard VI, âgé de onze ans, avait succédé à son père Henri VIII, et régnait sous la tutelle d'un conseil de régence. Sous sa minorité, le parti protestant se fortifiait en multipliant les persécutions et les supplices. D'un autre côté, la réforme avait pris en Écosse un caractère d'enthousiasme et de fanatisme plus violent que dans les autres pays de l'Europe. Là régnait une enfant en bas âge, Marie Stuart, sous la tutelle de sa mère, Marie de Lorraine. Les rebelles protestants qui, en Écosse, avaient arboré le drapeau de la guerre civile, se mirent sous la protection du gouvernement anglais ; le duc de Somerset, au nom du roi d'Angleterre, envahit l'Écosse, à la tête de dix-huit mille hommes, et bientôt après proposa d'unir les deux royaumes par le mariage d'Édouard VI et de la jeune Marie. La régente d'Écosse, Marie de Lorraine, rejeta cette alliance

au nom de sa fille. Le gouvernement de Henri II profita habilement de cette situation ; le roi envoya au secours des catholiques d'Écosse un corps d'armée de six mille hommes, et en même temps il fit demander pour son fils, le Dauphin François, encore enfant, la main de la reine Marie Stuart. Cette proposition fut accueillie par le parlement d'Haddington, et le gouvernement anglais vit avec un amer déplaisir une alliance qui contrariait ses projets sur l'Écosse. Arrêté en principe, ce mariage, eu égard à la grande jeunesse des deux fiancés, ne put être celébré que dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1558. Charles-Quint, déjà seigneur suzerain de Milan et de Naples, poursuivait l'exécution de ses plans contre l'indépendance de l'Allemagne ; depuis la paix de Crespy il avait agi avec réserve, pour ne point attirer sur lui les armées de Henri VIII et de François Ier; servi à propos par la mort de ces deux princes et dédaignant la jeunesse de leurs successeurs, il venait de lever le masque et d'envahir les domaines de l'électeur de Saxe. Aucune ville ne fit résistance ; les victoires de Mühlberg et de Luchau anéantirent les moyens de défense sur lesquels s'était appuyé l'électeur Jean-Frédéric, et ce prince fut mis dans la dure nécessité d'abdiquer. Son allié, le landgrave de Hesse, contraint de subir de nombreuses humiliations, fut arrêté et maintenu en prison, malgré les promesses formelles de l'empereur. Peu de temps après, Maurice de Saxe, parent de l'électeur détrôné, reçut l'investiture de ses États (1548). Ainsi fut vaincue et dissoute la ligue luthérienne de Smalkalde. Charles-Quint victorieux tint à Augsbourg la diète de l'empire

et essaya, maladroitement et sans titre, de mettre fin, par une espèce de compromis, aux conflits religieux qui agitaient l'Allemagne. Les princes protestants se soumirent, pour la plupart, à ses ordres, mais les villes libres refusèrent d'y obtempérer, et Charles entreprit de les y contraindre. Il déposa les magistrats luthériens d'Ulm et d'Augsbourg, dépouilla ces villes de leurs priviléges et changea la forme de leur gouvernement. Il marcha ensuite contre Strasbourg, qui se soumit à son approche. Constance, investie par une armée espagnole, se rendit à Ferdinand, qui la réunit à ses États. Plusieurs autres villes, frappées de terreur, ouvrirent leurs portes. Magdebourg, Brême, Hambourg et Lubeck maintinrent seules leur résistance à la volonté de l'empereur.

En France, le gouvernement de Henri II observait avec sollicitude le développement de la puissance de Charles-Quint dans les Pays-Bas, en Italie et en Allemagne, et, en attendant l'heure où il serait possible d'y mettre des bornes, le roi veillait à ce que les armements se fissent dans de bonnes conditions, et faisait fortifier les places voisines des frontières. Imitant la politique de son père, Henri II resserrait avec soin ses alliances avec les protestants d'Allemagne et livrait aux flammes, dans son propre royaume, ceux qui cherchaient à propager l'hérésie. Pour donner plus d'activité aux résistances qui s'organisaient en Italie contre l'empereur, il se rendit en Piémont, au milieu de l'été, et réunit à la couronne de France le marquisat de Saluces. Se trouvant à Turin, il favorisa des complots qui avaient pour but de réta-

blir la liberté de Gênes; mais ces tentatives échouèrent; il en fut de même de quelques conspirations tramées dans la haute Italie et auxquelles il donna la main. Or, tandis qu'il cherchait ainsi à fomenter des troubles dans les contrées vassales de Charles-Quint, des mouvements assez significatifs éclataient en France. A Paris, l'Université s'insurgeait pour être mise de nouveau en possession du Pré aux Clercs, dont on l'avait dépossédée; en Guienne, l'agitation prenait le caractère d'une révolte ouverte, et avait pour cause ou pour prétexte l'oppression fiscale et les abus de toute nature auxquels donnait lieu l'impôt du sel.

Le mouvement ne tarda pas à gagner la Saintonge. A Conzé, huit officiers de la gabelle furent massacrés par le peuple. A Périgueux, à Conzac, à Barbezieux, les paysans mirent en fuite les agents du Trésor et réclamèrent, en vertu des anciens priviléges du pays, l'exemption de la taxe ancienne, à laquelle les gens du roi voulaient les contraindre. L'autorité fut prise au dépourvu. Henri d'Albret, roi de Navarre et gouverneur de la Guienne, fit marcher contre les rebelles un petit corps de gendarmes qui fut chassé du pays. Bientôt les insurgés s'accrurent et se trouvèrent au nombre de cinquante mille hommes : c'était une armée. Cognac et Ruffec furent pris et pillés; on mit le feu aux maisons des magistrats, on massacra sans pitié les officiers royaux; Tristan de Monneins, lieutenant du roi de Navarre, fut assiégé à Bordeaux, au château Trompette, et tomba au pouvoir du peuple, qui le mit en pièces. A la nouvelle de ces désordres, le gouvernement de Henri II s'émut; François de

Lorraine, duc d'Aumale, et le connétable de Montmorency furent envoyés avec une armée, l'un en Saintonge, l'autre en Guienne, pour réprimer la rébellion. Le duc d'Aumale ramena les esprits par la douceur; mais l'inflexible Montmorency déploya tout l'appareil de la terreur et de la vengeance. Les habitants de Bordeaux lui offraient l'entrée de leur ville ; il voulut y pénétrer comme dans une place conquise. Une députation de bourgeois étant venue le supplier de ne point amener avec lui les lansquenets allemands : « Il vous appartient bien, dit-il, de m'apprendre avec quelles troupes je dois reparaître à Bordeaux! Je ne veux point de vos clefs; en voici d'autres, ajouta-t-il en montrant vingt pièces d'artillerie, qui m'ouvriront vos portes, et je vous apprendrai à massacrer les lieutenants du roi. » Montmorency entra dans la ville par la brèche, sans éprouver la moindre résistance; il forma, de quelques maîtres des requêtes et de quelques conseillers des parlements d'Aix et de Toulouse, qu'il avait amenés avec lui, un tribunal chargé de juger les rebelles. Des potences et des échafauds s'élevèrent sur la place de l'hôtel de ville ; plus de cent quarante personnes furent pendues aux clochers, décapitées, rouées, empalées ou tirées à quatre chevaux. Le président de la Chassagne fut emprisonné. Les chefs des paysans tombèrent aux mains des gens du roi après la dispersion de leurs bandes; l'un d'eux, Puymoreau, étant gentilhomme du roi, eut la tête tranchée; mais deux autres, Boismenin et Talmagne, eurent le front ceint de couronnes de fer rougies au feu, pour les punir, par cette cruelle raillerie, de la

souveraineté qu'ils avaient usurpée; puis ils furent achevés sur la roue.

La ville de Bordeaux fut déclarée convaincue de félonie, et privée à perpétuité de tous priviléges, franchises, libertés, justice et juridiction; ses murailles furent abattues, les cloches dépendues. Le parlement fut interdit, pour n'avoir pas opposé à l'émeute une résistance assez vigoureuse. Cent vingt notables allèrent dans l'église des Carmes déterrer avec leurs ongles le corps de Moneins, et, portant ce cadavre sur leurs épaules, ils se rendirent devant l'hôtel du connétable; là, se mettant à genoux, ils crièrent miséricorde et demandèrent pardon à Dieu, au roi et à la justice; puis ils le conduisirent à la cathédrale, où il fut inhumé en grande pompe. En quittant la ville, Anne de Montmorency frappa les habitants d'un impôt de deux cent mille livres.

L'année suivante, la plupart des priviléges furent rendus à la ville : Bordeaux conserva son hôtel de ville, qui devait être rasé; la gabelle fut abolie, l'impôt du sel réduit à l'ancien droit, c'est-à-dire au quart et demi. Henri II regarda comme impolitique de laisser cette grande ville et cette province si remuante sous le coup d'une telle oppression, en présence des éventualités d'une guerre avec l'Angleterre. A la nouvelle d'une si terrible répression, toutes les populations qui s'étaient laissé entraîner dans le mouvement mirent bas les armes. On se soumit, il est vrai, par l'effet de la crainte, mais les âmes restèrent froissées, mais les esprits d'élite s'indignèrent de l'exagération tyrannique des châtiments, et le bruit des supplices n'était point

encore éteint qu'un jeune homme, dont s'honore l'Aquitaine, Etienne de la Béotie de Sarlat, alors âgé de dix-neuf ans, publiait sous ce titre : *Le Contre un, ou de la Servitude volontaire*, un audacieux opuscule dans lequel, au nom des théories démocratiques que la France ne connaissait point encore, il faisait le procès à la royauté absolue, à la *tyrannie* d'un seul, quelle qu'en fût l'origine, et conviait les peuples à se mettre en mesure de paralyser l'autorité arbitraire de celui qui n'est qu'un seul homme. « Pauvres gens, disait-il, nations opiniâtres en votre mal et aveugles en votre bien, vous vous laissez emporter devant vous le plus beau et le plus clair de votre revenu, piller vos champs, voler vos maisons.... Et tout ce dégât vous vient non pas des ennemis, mais bien certes de l'ennemi, *et de celui que vous faites si grand qu'il est*, pour lequel vous allez si courageusement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refusez point de présenter à la mort vos personnes. Celui qui vous maîtrise n'a que deux yeux, n'a que deux mains, n'a qu'un corps... Mais il a plus que vous la puissance que vous lui faites pour vous détruire (1). » Un siècle plus tard, le fabuliste populaire, résumant ces idées téméraires, disait à son tour : *Notre ennemi, c'est notre maître !* Deux siècles après, les démagogues de la révolution française les commentaient encore, la pique et la torche à la main. Heureux les gouvernements s'ils savaient par la modération et la justice conjurer cette logique inévitable des multitudes.

(1) *Le Contre un*, p. 125.

Sur ces entrefaites, Henri II était revenu de Turin à Lyon, et avait fait son entrée dans cette ville, le 21 septembre 1548. Le 13 octobre suivant, se trouvant à Moulins, il assista aux noces d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, héritière de Navarre. Le même jour, François de Lorraine, duc d'Aumale, épousa Anne d'Este, fille d'Hercule, duc de Ferrare, et de Rénée de France, fille de Louis XII. Ces deux maisons de Bourbon et de Lorraine avaient des droits et des titres inégaux, et toutefois elles étaient encore, après la branche règnante, les plus puissantes familles de France.

Issue de Hugues Capet par Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, la maison de Bourbon (1) se trouvait partagée en deux branches, sous les noms de Vendôme et de Montpensier; dans la première, Antoine, duc de Vendôme, qui devint roi de Navarre en 1555, avait encore trois frères : le cardinal de Bourbon, le comte de Soissons et le prince de Condé; dans la seconde, Louis, duc de Montpensier, avait un frère prince de La Roche-sur-Yon. Antoine, chef de la

(1) Béatrix de Bourbon épouse, en 1272, Robert, comte de Clermont, sixième fils de saint Louis. Leurs descendants forment la branche ducale de *Bourbon,* qui s'éteint en 1505, et les branches cadettes de *la Marche*, éteinte en 1438, de *Montpensier,* en 1527, de *Vendôme*, qui se continue jusqu'à Henri IV, divisée elle-même en trois branches : celle de *Bourbon-Vendôme*, qui acquit le royaume de Navarre par le mariage d'Antoine, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, qui fut mère de Henri IV ; celle des princes de La Roche-sur-Yon et ducs de Montpensier, éteinte en 1608 ; enfin celle de *Bourbon-Condé,* formée par un frère d'Antoine de Vendôme, Louis I[er], oncle de Henri IV et chef du parti calviniste. Son arrière-petit-fils fut le grand Condé ; son dernier rejeton, le duc d'Enghien.

famille de Bourbon et futur roi de Navarre, avait longtemps professé l'hérésie calviniste; plus tard il revint à la foi catholique; mais en cela il ne fut point imité par sa femme, Jeanne d'Albret, qui demeura opiniâtrément attachée au protestantisme genevois. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, était d'ailleurs un homme faible, indécis, désireux de repos et de plaisirs, et passant d'un parti à l'autre; Jeanne d'Albret, en revanche, passait pour douée d'une grande énergie et poussait jusqu'au plus ardent fanatisme ses croyances religieuses. Louis de Bourbon, prince de Condé et frère d'Antoine, était l'un des chefs du calvinisme.

Quant aux Guises, issus, par Yolande, fille du roi René, de la maison d'Anjou, autrefois souveraine de Naples et de Provence, ils avaient pour chef le duc d'Aumale, François de Guise, capitaine intrépide, politique habile et administrateur intelligent, l'un de ces hommes qui fondent ou représentent de nouvelles dynasties. Aimé des grands, influent, populaire, il ne sortait qu'escorté de quatre ou cinq cents gentilshommes à cheval, et déjà il pesait d'un grand poids dans les conseils du Gouvernement. Son frère, le cardinal de Guise, était comme lui l'espoir et le soutien des droits de la maison de Lorraine; c'était un prêtre d'une vaste science et d'un génie égal à son érudition; l'un de ses autres frères, le grand prieur, commandait les forces de mer, et on le disait « autant expert et bon marinier que les pilotes, comites, argousils et matelots. » Nous ne parlons pas encore du marquis d'Elbœuf ni de M. d'Aumale, également frères du duc François, et, comme leurs aînés, représentants des

intérêts catholiques, circonstance d'autant plus favorable à leurs vues ambitieuses que leurs rivaux les plus redoutés, placés avant eux entre le trône et le peuple, les princes de la maison de Bourbon, passaient pour les chefs du calvinisme. A ces derniers appartenait la sympathie de la noblesse féodale; aux Guises, l'adhésion de la bourgeoisie et des multitudes, toujours catholiques, malgré les excitations de la plupart des grands. Quant au connétable de Montmorency, la cause orthodoxe le comptait toujours au nombre de ses plus ardents soutiens.

Au fond, il s'agissait désormais en France, et pour un siècle peut-être, autant de luttes religieuses que d'intérêts politiques; la guerre n'éclatait point encore entre les partis, mais ils étaient déjà en présence; ils se comptaient, ils choisissaient leurs chefs. Les protestants étaient encore en petit nombre, surtout dans le Nord; mais au midi, et principalement dans le Languedoc, le Béarn et la Gascogne, les princes et les seigneurs, encouragés peut-être par l'exemple de la féodalité d'outre-Rhin, se déclaraient volontiers partisans de l'hérésie calviniste, et, à ce titre, méditaient la confiscation des biens ecclésiastiques, la spoliation des évêchés, des cathédrales et des abbayes. Le peuple, même dans le Midi, ne s'associait point sans réserve à leur défection, et toutefois ils entraînaient des ignorants, des fanatiques, et surtout les aventuriers de toute classe, qui, dans la réforme, ne voyaient qu'une occasion de désordre et de pillage. Le petit commerce, les artisans, les gens de la campagne, dans le Midi comme dans le Nord, restaient généralement attachés

à la vieille foi, et plus les novateurs se signalaient par leurs déclamations et leurs violences, plus les masses demeuraient fidèles à l'Église catholique et se passionnaient contre l'hérésie. Ajoutons que, dans les régions plus élevées, dans la haute bourgeoisie, dans la magistrature, dans les rangs des fonctionnaires publics, commençait à se former une opinion intermédiaire, prétendue modératrice, et qui constituait ce que, dans le langage moderne, on appelle « le tiers parti. » Ces modérés en voulaient moins au dogme qu'au clergé, moins à l'autorité spirituelle de l'Église qu'à la puissance et à la liberté de ses ministres; ils condamnaient les violences des hérétiques et sollicitaient pour eux l'indulgence et la pitié. Leurs principaux chefs étaient déjà ou furent plus tard le chancelier de l'Hospital, Pasquier, Harlay, les jurisconsultes Dumoulin et Alciat, et Dutillet, greffier au parlement de Paris. Le courage leur manquait pour se prononcer vigoureusement en faveur de l'Église ou de ses ennemis; ils rêvaient une transaction ou des concessions; leur conscience les rattachait au catholicisme, leurs goûts et leurs sympathies les reportaient vers Calvin, et leur intempestive modération compromit la cause à laquelle ils se rallièrent, selon les circonstances, bien plus qu'elle ne lui vint en aide.

Les provinces qui, au douzième siècle, avaient été infestées de la doctrine des Albigeois, se montrèrent, quatre cents ans plus tard, les plus disposées à embrasser le calvinisme, comme si les hérésies manichéennes des Vaudois avaient laissé dans ce sol des racines profondes et toujours vivaces. Les descendants

de ceux qui avaient péri sous Philippe-Auguste et sous Innocent III allaient reprendre leur revanche contre les héritiers de Simon de Montfort. Les uns se hâtaient d'apostasier par calcul égoïste ou par ambition; les autres, indignés des débauches de la cour et des scandales qui s'étaient introduits jusque dans les rangs du clergé orthodoxe, rompaient avec Rome, qu'ils appelaient par dérision « Babylone, » et affectaient, à la voix de leurs prédicants fanatiques, des dehors austères, une humeur sombre, une religion farouche et cruelle. Ce mouvement, qui poussait au calvinisme, s'affaiblissait à mesure que l'on se rapprochait de la Loire. Déjà, en Anjou, le nombre des protestants devenait rare. Si Orléans était l'un des foyers de l'hérésie, le duché et le comté de Bourgogne, nonobstant le voisinage de la Suisse, tenaient encore pour la religion catholique et ne voyaient que peu de désertions s'opérer sur leur territoire. Lyon conservait sa foi avec un juste orgueil; dans les vallées des Alpes, des ministres, sectateurs de Zwingle ou de Calvin, travaillaient, mais sans beaucoup de succès, à ranimer les vieilles hérésies des Vaudois; la Provence restait catholique, au moins le long des côtes. A l'autre extrémité de la France, la Bretagne imitait et surpassait encore cette fidélité à la vraie foi; la Picardie et la Normandie ne comptaient encore qu'une faible minorité de sectaires. Paris et Meaux, malgré les rigueurs du parlement et les édits du roi, voyaient s'agiter, dans le sein de leur population, des hérétiques passionnés et enthousiastes que la menace du bûcher contenait à peine.

Pendant qu'ils s'efforçaient de propager les doctrines luthériennes, l'Église catholique continuait d'être témoin des travaux du saint concile de Trente. Dans le principe, les décrets de cette assemblée furent reçus en France avec soumission. La première résistance vint du clergé, et particulièrement des prélats de cour, qui voyaient avec déplaisir le concile s'élever contre la non-résidence des évêques et la pluralité des bénéfices à charge d'âmes. Presque tous les évêques, à la discrétion du roi, tenaient à l'existence des abus condamnés par l'auguste assemblée qui siégeait à Trente, et la plupart d'entre eux se soulevèrent contre de justes réformes qui leur semblaient attenter aux « libertés » de l'Église gallicane. Ces résistances agirent sur l'esprit du roi, et nous ne tarderons pas à voir ce prince prendre, à l'égard du concile, une attitude hostile ou malveillante que l'on n'a point suffisamment blâmée. Pour ceux qui savent que, par tradition monarchique, certains historiens se sont montrés trop souvent complaisants à l'égard des rois dans le récit des luttes engagées contre l'Église; pour ceux qui, d'autre part, n'ignorent pas que, dans le seizième siècle, le protestantisme a dénaturé à plaisir les sources de l'histoire, il n'y aura pas lieu d'être surpris de l'indulgence dont on a usé envers Henri II; nous nous bornons à la regretter.

Au point de vue politique le gouvernement de ce prince se montrait fort et vigilant; sa préoccupation légitime était de garantir l'indépendance de l'Allemagne et de lutter contre les agrandissements continus de la maison d'Autriche.

On a vu plus haut que Charles-Quint, vainqueur des protestants à Mühlberg, se trouvait plus puissant en Allemagne qu'aucun empereur ne l'avait été depuis cinq siècles : il tenait en prison l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse; il réglait à son gré les questions religieuses sans consulter le pape, les questions politiques sans consulter la diète; il était absolu dans l'empire comme en Italie, comme en Espagne. Henri II ne laissa pas à ce triomphe le temps de s'affermir et de menacer la France; il s'unit secrètement à Maurice de Saxe, un des généraux de l'empereur, et l'un de ceux qui, dans la dernière guerre, avaient le plus contribué à asseoir, par les armes, la fortune du vainqueur de Mühlberg. Après sa victoire, Charles avait conféré à Maurice la dignité électorale avec les domaines de la branche aînée de la maison de Saxe, à l'exception de la ville de Gotha et de quelques autres domaines, qui formèrent ensuite les principautés de Weimar, Eisenach, Cobourg, Gotha et Altembourg. Mais Maurice, devenu chef du parti luthérien et le plus puissant prince de l'Allemagne, s'effraya à son tour de la puissance de Charles-Quint; maintenant que son ambition était satisfaite, il voulait conserver ce qu'il avait acquis, et mettre à l'abri du despotisme impérial ses nouveaux droits, son indépendance et sa religion, qu'il voyait menacés. Toutefois, en face de la fortune immense de Charles-Quint, le nouvel électeur de Saxe se gardait bien de lever le masque; il épiait des circonstances favorables, il interrogeait le vent qui soufflait d'Allemagne ou de France; ses vues secrètes servaient fort à propos les projets de Henri II.

Ce dernier ne restait point inactif; mais, avant d'engager la lutte contre Charles-Quint, il s'était essayé à vaincre des ennemis moins redoutables. Boulogne restait aux mains des Anglais, bien que François I[er] eût offert de leur payer immédiatement les sommes convenues au traité de Guines. Henri II, profitant des embarras où la mort de Henri VIII avait mis le gouvernement anglais, réclama la ville, et, sur leur refus de restitution, il leur déclara la guerre. Cette démonstration menaçante amena la remise de la place et la paix (1549-1550).

Vers le même temps, une révolution arrivée à Plaisance ralluma la guerre en Italie. Le pape Paul III, qui, comme plusieurs pontifes recommandables d'ailleurs par leurs vertus, désira passionnément l'agrandissement de sa famille, avait obtenu en 1545 le consentement du sacré collége pour accorder à son fils, Pierre-Louis Farnèse, les États de Parme et de Plaisance, avec le titre de duché relevant du Saint-Siége; mais le nouveau duc régnait à peine depuis deux ans lorsqu'il fut assassiné, en 1547, par les nobles de Plaisance, auxquels ses débauches et ses cruautés l'avaient rendu odieux. Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais pour l'empereur, avait trempé dans cette conspiration; il s'empara aussitôt de Plaisance au nom de son maître. La douleur que Paul III ressentit de l'assassinat de son fils et de l'occupation de Plaisance par les troupes impériales le fit sortir des bornes de sa circonspection et de sa timidité ordinaires. Il sollicita le roi de France et la république de Venise de se joindre à lui pour faire la guerre à Charles-Quint.

Henri II ne fit au pontife qu'une réponse vague. Paul III, alors, voulant au moins soustraire Parme aux coups de l'empereur, prit le parti de remettre cette ville sous la protection du Saint-Siége, en révoquant la cession qu'il en avait faite à Pierre-Louis Farnèse. Celui-ci laissait un fils, nommé Octave, qui avait épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, restée veuve après l'assassinat d'Alexandre de Médicis, son premier époux. Le jeune Octave, dépouillé de ses domaines par son beau-père et par son aïeul, essaya de prendre possession de Parme et de s'y maintenir malgré l'un et l'autre; mais les commandants de la ville et de la forteresse refusèrent de le recevoir. Cependant Paul III, averti de cette entreprise et des offres de réconciliation faites par Octave à Fernand de Gonzague, en conçut une vive douleur, qui, aigrissant les infirmités de la vieillesse, le mit au tombeau (20 novembre 1549): pontife exemplaire, dit un historien moderne (1), s'il n'avait pas eu de famille ou ne l'avait pas trop aimée. Il mourut dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge et la seizième de son pontificat. Sur son lit d'agonie on lui entendit répéter cette parole du Psalmiste : « Si les miens ne m'avaient pas dominé, je serais sans tache et exempt d'un grand péché. » Quoi qu'il en soit, il semblait impossible que la maison Farnèse se relevât après de telles calamités. Octave n'avait ni trésor, ni soldats, ni alliés; sa cause paraissait désespérée; mais Paul III, pendant son long pontificat, avait créé un grand nombre de cardinaux; deux de

(1) Rohrbacher, t. XXIV, p. 133.

ses petits-fils, entre autres, siégeaient dans le sacré collége, et ils eurent assez de crédit et d'habileté pour faire élire le cardinal del Monte, qui prit le nom de Jules III. Deux jours après son élection (février 1550), le nouveau pape ordonna que Parme fût rendu à Octave Farnèse.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, le fait le plus considérable de la lutte engagée entre Charles-Quint et les princes protestants d'Allemagne avait été le combat livré à Mühlberg, sur les bords de l'Elbe. La victoire était restée à Charles-Quint; l'électeur de Saxe avait été fait prisonnier, et, quelque temps après, le landgrave de Hesse était également tombé au pouvoir de l'empereur. Cette bataille accrut et affermit singulièrement la puissance de Charles-Quint, qui exerça dès lors une autorité presque absolue.

Toujours par suite de la contradiction que nous avons remarquée plus haut dans la politique des princes du seizième siècle, Charles-Quint, qui combattait en Allemagne les protestants rebelles à son autorité, était en Italie l'ennemi du pape. Paul III, allié en 1548 avec le roi de France, après le meurtre de Pierre-Louis Farnèse, commandé ou autorisé par l'empereur, décida que le concile réuni à Trente, ville du Tyrol, dépendant de Charles-Quint, se transporterait à Bologne, ville d'Italie, qui était sous la domination du pape.

L'empereur Charles-Quint, qui n'ignorait pas les dispositions de la France et du pape à son égard, après avoir dépouillé le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, ses prisonniers, chercha à se concilier les protestants d'Allemagne. A cet effet il publia un édit qu'il

espérait faire adopter aux deux partis protestant et catholique. Cet édit, œuvre de trois théologiens, de deux catholiques et d'un protestant, fut appelé *Interim*, parce qu'il ne devait être en vigueur que jusqu'à ce que les points controversés eussent été décidés par le concile de Trente, dont l'empereur demandait instamment la continuation. Ce prince, se posant, sans droit et sans titre, comme médiateur religieux, accordait aux protestants, dans les pays où ils étaient supérieurs en nombre, l'exercice public de leur religion, le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces. L'*Interim* était rédigé en des termes qui ne pouvaient satisfaire ni les catholiques ni les protestants; c'était d'ailleurs un acte d'usurpation exercé sur l'Église par une politique toujours impuissante à créer des tempéraments entre l'erreur et la vérité. Aussi ne produisit-il en Allemagne qu'une nouvelle irritation, et Charles-Quint fut obligé d'user de toute sa force pour le faire accepter (1).

Cependant Charles-Quint mettait à profit les circonstances pour agrandir partout son autorité. En Espagne il continuait à supprimer les franchises nationales et à neutraliser les résistances de la noblesse et des grands. On voyait avec déplaisir son intention d'assurer la possession de l'empire à son fils, l'infant don Philippe, et cette combinaison, si favorable à l'ambition d'une famille, froissait vivement l'orgueil des peuples d'Aragon et de Castille, condamnés, par la maison d'Autriche, à n'être désormais que les

(1) *Hist. des quatre derniers Valois.*

obscurs satellites de l'Allemagne. L'Italie se résignait encore moins aisément à porter le joug impérial; les États que Charles-Quint avait rangés sous sa puissance, au delà des Alpes, et particulièrement les peuples de Naples, de Sicile et de Milan, subissaient les caprices des proconsuls cruels et avares que l'empereur plaçait à leur tête sous le nom de vice-rois. Amis dociles de Charles-Quint, les Médicis opprimaient Florence; Doria gouvernait Gênes sans contrôle, et don Diégo de Mendoza exerçait à Sienne la tyrannie du sabre.

Charles, bien qu'il fût encore dans la maturité de l'âge, se sentait affaibli par des infirmités précoces et désirait léguer à une seule volonté l'exécution de ses vastes projets. Bien qu'il n'eût aucune plainte à former contre son frère Ferdinand, roi des Romains, il voulait lui enlever ses titres à la succession de l'empire germanique et cherchait à le faire abdiquer en faveur de l'infant don Philippe. Ce dernier, à peine âgé de vingt-trois ans, déplaisait aux peuples d'Italie et des Pays-Bas; on lui reprochait sa prédilection exclusive pour l'Espagne, son caractère sombre, son austérité rude et sa morgue hautaine : déjà la monarchie espagnole entrevoyait en lui l'homme qui régna sous le nom de Philippe II. Charles-Quint, malgré ses instances, ne put déterminer Ferdinand, son frère, à renoncer au titre de roi des Romains, qui semblait lui assurer la succession de l'empire. Repoussé de ce côté, il s'adressa aux électeurs; mais il ne les trouva guère mieux disposés à seconder ses vues ambitieuses, et ses tentatives pour assurer la couronne impériale au jeune Philippe échouèrent sans retour.

Vers le même temps la guerre parut sur le point de se rallumer en Italie. Octave Farnèse, se voyant menacé par Gonzague, gouverneur de Milan, qui se disposait à s'emparer de Parme par l'ordre de l'empereur, eut recours au roi de France. Henri II, qui venait de terminer heureusement la guerre avec l'Angleterre, conclut aussitôt une alliance avec lui. Le pape, effrayé de voir la guerre si près de son territoire, avait ordonné à Octave de se désister de son traité avec la France, et, sur son refus, il envoya contre lui des forces soutenues par celles que lui fournit Charles. Ainsi les Impériaux et les Français se retrouvèrent en présence en Italie, les premiers, comme protecteurs du Saint-Siége, et les seconds comme alliés d'Octave. Cette campagne ne produisit pas d'événements remarquables, mais les Impériaux furent obligés d'abandonner le siége de Parme (1551).

Depuis plus de trois ans le concile de Trente avait suspendu ses travaux; un des premiers actes du pape Jules III avait été d'ordonner qu'il se réunît de nouveau; les protestants d'Allemagne essayèrent, mais sans succès, de traverser l'accomplissement des vœux du pontife, et, au mois de mai 1551, le concile œcuménique reprit le cours de ses délibérations; la douzième session de cette assemblée eut lieu en septembre. Au jour indiqué, un envoyé du roi de France, introduit dans le lieu où siégeait le concile, donna lecture d'une lettre de Henri II. Dans cette missive officielle le roi blâmait la politique suivie par le pape et déclarait qu'aucun évêque de France ne recevrait de lui la permission de se rendre dans la ville de Trente pour

y prendre part aux travaux de l'assemblée, ce qui (argument facile à détruire) aurait pour résultat d'enlever à celle-ci le caractère de concile œcuménique. Le roi menaçait ensuite l'Église, en la personne du pape et des évêques, de rétablir dans son royaume la pragmatique sanction. Le concile ne voulut pas ajouter à la difficulté du moment en se montrant sévère à l'égard de Henri II; il fit au roi une réponse juste, mais respectueuse et modérée; puis l'assemblée passa outre et continua sa mission.

L'empereur cherchait à ménager le concile, tout en le surveillant avec inquiétude; il aspirait également à contenir les protestants d'Allemagne. Tandis qu'il se préoccupait de ces graves soins, il ne voyait pas que Maurice, l'électeur de Saxe, se détachait de lui et travaillait à lui susciter des obstacles. A cet égard Charles-Quint était dans une si parfaite sécurité qu'il ne tint aucun compte d'un mémoire qui lui fut présenté, au nom des électeurs ecclésiastiques, pour l'avertir d'être en garde contre Maurice; il n'y répondit que par des démonstrations de son entière confiance dans la fidélité et dans l'attachement de ce prince. Enfin les préparatifs de Maurice se trouvèrent achevés; mais l'électeur rebelle, sur le point de commencer les hostilités contre l'empereur, sollicita la protection de Henri II, et celui-ci s'empressa de conclure un traité qui lui donnerait l'occasion de satisfaire la haine héréditaire qu'il portait à Charles. Les tentatives de Maurice auprès du roi d'Angleterre, Édouard VI, furent moins heureuses; mais l'appui de la France suffisait pour le déterminer à rompre avec l'empereur.

Le temps d'agir approchait; Maurice envoya secrètement à Paris Albert de Brandebourg, pour y confirmer sa confédération avec Henri et pour hâter la marche de l'armée française. Il avait pourvu à la sûreté de la Saxe et tenait ses troupes de la Thuringe prêtes à marcher au premier signal. De son côté Charles, affligé d'une violente attaque de goutte, restait à Inspruck dans la plus parfaite tranquillité. Sûr de l'appui du roi de France, Maurice publia un manifeste destiné à justifier la guerre qu'il déclarait au chef de l'empire; il y alléguait trois motifs : 1° de défendre la religion protestante; 2° de préserver l'Allemagne de la domination d'un monarque absolu; 3° de délivrer le landgrave de Hesse des horreurs d'une captivité injuste. Le roi de France publia aussi un manifeste en son propre nom; après y avoir rappelé l'ancienne alliance qui subsistait entre les nations française et germanique, descendues l'une et l'autre des mêmes ancêtres, et après avoir parlé des ouvertures qu'en conséquence de cette ancienne union quelques-uns des plus illustres princes d'Allemagne lui avaient faites pour lui demander sa protection, Henri déclarait qu'il allait prendre les armes pour rétablir l'ancienne constitution de l'empire, pour délivrer quelques-uns de ces princes de la servitude, et pour assurer les priviléges et l'indépendance de tous les membres du corps germanique. Il prenait dans ce manifeste le titre de *protecteur des libertés de l'Allemagne et de ses princes captifs*, et il avait fait graver en tête un bonnet, l'ancien symbole de la liberté, placé entre deux poignards, pour faire entendre sans doute aux

Allemands que la liberté ne pouvait s'acquérir et se conserver que par la guerre et au prix du sang. Maurice avait alors un rôle tout nouveau à jouer; mais son génie flexible était fait pour se plier à toutes les situations. Dès le moment où il prit les armes, il se montra aussi hardi et aussi entreprenant à la tête de son armée qu'il avait été circonspect et rusé dans le cabinet. Il s'avança par des marches rapides vers la haute Allemagne. Toutes les villes qui se trouvèrent sur sa route lui ouvrirent leurs portes. Il rétablit dans leurs offices les magistrats que l'empereur avait destitués, et remit en possession des églises les ministres protestants qui en avaient été chassés. Il dirigea sa marche vers Augsbourg. La garnison impériale qui y était, n'étant pas assez forte pour tenter de se défendre, se retira avec précipitation, et Maurice prit possession de cette grande ville.

Cependant la guerre éclata sur deux autres points, en Italie et en Lorraine. Au delà des Alpes, le maréchal Charles de Cossé-Brissac manœuvra pour enlever la Lombardie à Charles-Quint (1552). En France, le roi Henri II, à la tête de quarante mille hommes, se porta sur les Trois-Évêchés. Au début de la campagne il attaqua les villes impériales de Metz, Toul et Verdun, et s'en empara sans peine au moyen des intelligences qu'il y avait pratiquées; mais, au lieu de respecter leurs priviléges et leur indépendance, comme il l'avait secrètement promis aux habitants, il déclara qu'elles étaient réunies à sa couronne, faute dont il ne tarda pas à se repentir. Il espérait conquérir l'Alsace aussi facilement que les Trois-Évêchés; mais son manque

de foi lui avait aliéné les esprits. Strasbourg refusa de le recevoir; les autres villes, excepté Haguenau, se préparèrent également à la résistance. Sur ces entrefaites, Charles-Quint ayant donné aux luthériens entière sûreté pour leur religion et conclu la paix avec les princes allemands ligués contre lui, Henri II resta seul à faire la guerre à l'empereur. Charles-Quint parut devant Metz avec une armée de cent mille hommes. François de Lorraine, duc de Guise, défendit vaillamment cette ville. Contraint par les nécessités de la défense, cet habile capitaine rasa quatre faubourgs remplis de palais et de monuments; il détruisit entre autres l'abbaye de Saint-Arnould, qui renfermait le corps d'Ildegarde, épouse de Charlemagne, ceux de Louis le Débonnaire et de plusieurs autres princes carlovingiens; ils furent transportés dans une église située au centre de la ville. Il renvoya avec douceur, leur promettant que leurs biens resteraient intacts en leur absence, tous ceux qui eussent été des bouches inutiles pendant le siége, et ne garda que soixante-dix prêtres et deux mille hommes de métiers. Afin d'épargner ses vivres il envoya la cavalerie fourrager sur le chemin que l'empereur devait suivre. Une foule de jeunes gens de noble naissance vinrent prendre part sous ses ordres à la défense de la place ; c'étaient le prince de La Roche-sur-Yon, de la maison de Bourbon; le marquis d'Elbeuf et le grand prieur, frères du duc de Guise; le duc de Nemours, de la maison de Savoie; le duc Jean d'Enghien et le prince Louis de Condé, frères du duc de Vendôme; deux des fils du connétable, et d'autres encore. Commencé

le 22 octobre 1552, le siége dura deux mois. Par ordre de Charles-Quint l'artillerie ne cessa de tonner sur la place, et plus de quinze mille coups de canon furent tirés contre les murailles; à la fin la brèche fut ouverte. Bien qu'elle eût quarante pas de large, l'empereur ne put donner l'assaut, car, derrière chaque pan de mur qui s'écroulait, les assiégeants en trouvaient un autre, et des fossés, des barricades, des mines qui ruinaient leurs travaux, qui épuisaient leurs efforts. Avec novembre étaient arrivées les pluies; avec décembre, les froids et le typhus. L'armée impériale avait perdu le tiers de son effectif quand Charles se décida à lever le siége. Il partit le 1er janvier, accusant la fortune. « Je vois bien qu'elle est femme, disait-il; mieux aime-t-elle un jeune roi qu'un vieil empereur. » Il n'eût dû accuser que lui-même, qui avait entrepris une pareille opération dans la saison la plus défavorable. Le 15 janvier 1553 le dernier corps quitta le camp, laissant derrière lui une foule de blessés et de mourants. « De quelque costé qu'on regardast, dit un témoin oculaire, on ne voyoit que soldats morts ou auxquels il ne restoit qu'un peu de vie, étendus dans la boue par grands troupeaux; d'autres, assis sur de grosses pierres, ayant les jambes dans les fanges gelées jusqu'aux genoux, et ne les pouvant relever, criant miséricorde et priant qu'on les achevast. On oyoit se plaindre dans les loges une infinité de malades. En chaque quartier estoient de grands cimetières fraischement labourés. Les chemins estoient couverts de chevaux morts; les tentes, les armes et autres meubles, abandonnés. » On évalue à

trente mille le nombre des Impériaux qui périrent à ce siége mémorable. Le duc de Guise s'honora en faisant porter des secours aux blessés et aux malades que Charles-Quint avait abandonnés à leur triste destinée. Accoutumé à une longue suite de prospérités, ce prince ressentit vivement ce revers et se retira dans les Pays-Bas. Tourmenté par les douleurs de la goutte, il devint chagrin, d'un accès difficile et souvent incapable d'application; cependant il méditait toujours les moyens de se venger de la France, et ce besoin devint sa plus forte passion.

Tandis qu'à Metz les Français donnaient du pain aux soldats de l'empereur pour les soustraire à une mort certaine, une autre armée de ce prince, entrée en Picardie, saccageait quatre villes, incendiait trois cents villages et brûlait les femmes des villageois dans les églises où elles s'étaient retirées. L'empereur se montra aussi cruel, aussi impitoyable que ses soldats; ayant pris dans la campagne suivante Thérouenne et Hesdin, il détruisit si complétement Thérouenne que l'on connaît à peine aujourd'hui son ancien emplacement. Dès lors les hostilités auraient entraîné, pour la France, deux ou trois fois plus de pertes que pour l'ennemi. Les Français furent réduits à abandonner le nouveau et généreux système de guerre qu'ils avaient essayé simultanément d'introduire sur les frontières septentrionales et en Italie, et dont le résultat eût été de diminuer les calamités qui accablaient les peuples, sans profit pour les puissances rivales. Il leur fallut traiter le pays ennemi comme l'ennemi traitait notre territoire. Henri II ravagea le Hainaut, le Brabant, le

Cambrésis, et par le sac de Mariembourg, de Bouvines, de Dinant, de Bavay, vengea celui des villes de Picardie et de Thérouenne. Il assiégea ensuite le château de Renty, dont la prise eût délivré le Boulonnais du voisinage des Impériaux et favorisé la conquête de l'Artois. Guise et Tavannes vainquirent Charles-Quint, qui s'était avancé pour défendre la place; mais le manque de vivres, la mésintelligence entre Guise et Montmorency empêchèrent de profiter de cet avantage : Renty et l'Artois furent sauvés (1554).

En Italie, les Français furent moins heureux. Côme de Médicis, voulant les chasser de Sienne, confia à Médecino, marquis de Marignan, l'un des meilleurs capitaines de l'époque, le commandement des forces qu'il avait réunies; Henri II prit pour son général Strozzi, réfugié florentin, animé contre les Médicis par une ancienne haine de famille. Ce choix ne fut pas heureux pour la France; Strozzi, emporté par son ressentiment, agit sans circonspection. Tout l'avantage était pour lui s'il eût traîné la guerre en longueur; mais son impatience compromit tout et fit mettre les Français en déroute auprès de Mariano. Médecino, vainqueur, amena ses troupes devant Sienne, sans crainte de voir ses opérations traversées; mais Montluc, qui commandait la garnison française, secondé par les habitants de la ville, fit une résistance héroïque. Cependant, le siége ayant été converti en blocus, et toutes les ressources des habitants étant épuisées, ils furent obligés de se rendre. Au mépris de la capitulation et du droit des gens, Côme de Médicis et l'em-

pereur se vengèrent avec une grande cruauté de cette population courageuse.

Tandis que cette lutte ensanglantait le nord de la France et l'Italie, Marie Tudor, fille de Henri VIII et cousine germaine de l'empereur par sa mère Catherine d'Aragon, succédait en Angleterre à son frère Édouard VI, mort sans enfants à la fleur de son âge. Cette princesse était âgée de trente-huit ans. Son premier soin fut de rétablir en Angleterre l'exercice de la religion catholique; peu de temps après, par une résolution qui déplut à l'Angleterre, elle donna sa main à l'infant don Philippe, fils aîné de Charles-Quint. Le premier effet de cette union fut d'augmenter le nombre des ennemis de la France. Les deux époux se liguèrent immédiatement avec Charles-Quint; mais les troubles qu'ils eurent à réprimer en Angleterre les empêchèrent de lui donner d'abord de puissants secours (1555.)

La France, l'Italie, les Pays-Bas, les provinces de l'Est et du Sud se lassaient d'une guerre interminable et marquée chaque jour par de sanglantes représailles. La reine Marie d'Angleterre s'offrit comme médiatrice, et son intervention fut acceptée; le hameau de Marcq, dans la terre d'Oye, situé à une distance presque égale de Gravelines, d'Ardres et de Calais, fut désigné pour le lieu où se tiendraient les conférences. L'empereur, le roi de France, le pape, les autres souverains engagés dans le conflit nommèrent des commissaires qui eurent charge de représenter les intérêts respectifs des divers États, et la première réunion de ces hauts délégués eut lieu le 23 mai

1555. Malgré les efforts sincères de la reine Marie et du légat pontifical, l'exagération des prétentions réciproques fit échouer cette tentative pacifique, et les négociations furent rompues avant la fin de juin. Depuis trois mois le pape Jules III était mort, et avait eu pour successeurs, d'abord Marcel II, qui ne régna que vingt-deux jours, et ensuite Jean-Pierre Caraffa, le cardinal théatin, qui, en s'asseyant sur la chaire de saint Pierre, prit le nom de Paul IV.

Les hostilités continuèrent dans le nord de la France et en Italie; elles ne furent marquées par aucun fait d'armes digne des souvenirs de l'histoire, mais elles ajoutèrent beaucoup aux misères des peuples. A peine promu au souverain pontificat, le nouveau pape Paul IV rechercha l'appui du roi de France, et lui fit proposer une alliance offensive et défensive, en vertu de laquelle ils joindraient leurs forces pour attaquer le duché de Toscane et le royaume de Naples. Si leurs armes étaient heureuses, ils rendraient à la Toscane son ancien gouvernement républicain, et l'un des fils du roi de France serait investi du royaume de Naples, duquel on détacherait un certain territoire qui serait annexé au patrimoine de l'Église et servirait à former deux principautés pour deux neveux du pape. Un traité fut conclu à ces conditions, contre l'avis du connétable de Montmorency, et par l'influence du cardinal de Lorraine et du duc de Guise, dont l'un s'attendait à être chargé des négociations ultérieures avec la cour de Rome, tandis que l'autre espérait commander l'armée destinée à l'expédition de Naples.

Or, pendant la négociation de ce traité, les alarmes

qui en étaient le prétexte cessèrent tout à coup par un événement extraordinaire qui devait en rendre les mesures superflues : ce furent la résignation inattendue que fit l'empereur Charles-Quint de ses États héréditaires à Philippe son fils, et sa résolution de renoncer pour jamais aux soins du monde et de passer le reste de ses jours dans la retraite et la solitude. Surpris, avant l'âge, par les infirmités de la vieillesse, il crut qu'il devait, en homme sage, dérober sa faiblesse aux regards du public, et que ce serait exposer sa gloire et trahir sa renommée que de s'obstiner à ne point quitter les rênes du gouvernement, qu'il ne pouvait plus tenir avec fermeté ni manier avec adresse. Par suite de l'abdication de Charles-Quint, l'Espagne, le royaume de Naples, la Sicile, le Milanais, les Pays-Bas et la Franche-Comté appartinrent à Philippe II, son fils ; mais Ferdinand, frère de l'empereur et déjà roi des Romains, garda pour lui l'empire d'Allemagne, et dès ce moment la maison d'Autriche fut divisée en deux branches (1556.)

Charles-Quint, après avoir remis entre les mains de Guillaume, prince d'Orange, l'acte qui contenait cette dernière abdication, en le chargeant de la présenter au collége des électeurs, quitta l'Allemagne. Il traversa la Flandre, s'arrêta quelques jours à Gand, où il était né cinquante-six ans auparavant, le 24 février 1500, et alla s'embarquer à Zuitbourg, en Zélande. Là il prit congé de ses enfants, de sa famille, des gentilshommes qui l'avaient escorté, et, onze jours après avoir mis à la voile, il débarquait à Laredo, en Biscaye. Aussitôt qu'il eut quitté le navire qui l'amenait, Charles se

prosterna et baisa la terre en disant : « O mère commune des hommes, je suis sorti nu du sein de ma mère, je rentrerai nu dans ton sein ! » De Laredo il se rendit au couvent de Saint-Just, qui appartenait à l'ordre de Saint-Jérôme. Le couvent de Saint-Just était situé dans l'Estramadure, à peu de distance de Plaisance. Autrefois, passant près de cette ville, l'empereur avait remarqué la situation de ce monastère, construit dans une petite vallée ombragée par de beaux arbres et arrosée par un ruisseau, et il avait dit que c'était un lieu où Dioclétien aurait aimé à se retirer. Comme ce maître de Rome païenne, il s'ensevelit dans la solitude et se reposa des fatigues que lui imposait sa mission ; comme lui aussi, au témoignage de l'histoire, il se repentit d'avoir abdiqué et se lassa du sommeil. Cependant ses infirmités s'accrurent ; son âme s'affaiblit ainsi que son corps. Il perdit le goût de toute espèce d'amusements, et tâcha d'assujettir sa vie à toute l'austérité de la règle monastique. Il ne désirait plus d'autre société que celle des moines, et passait presque tout son temps à chanter avec eux les hymnes du Missel. Pour expier ses péchés il se donnait en secret la discipline avec une rigueur si excessive qu'après sa mort on trouva le fouet de cordes dont il se servait teint de son sang. Ce n'était pas encore assez de ces actes de mortification, qui, quoique sévères, n'étaient pas sans exemple ; l'inquiétude, la défiance et la crainte troublaient de plus en plus son esprit, et, diminuant à ses yeux le mérite de ce qu'il avait fait, le portaient à chercher quelque acte de piété extraordinaire et nouveau qui pût signaler son zèle et attirer sur lui la fa-

veur du Ciel. L'idée à laquelle il s'arrêta est une des plus bizarres et des plus étranges : il résolut de célébrer ses propres obsèques avant sa mort. En conséquence, il se fit élever un tombeau dans la chapelle du couvent. Ses domestiques y allèrent en procession funéraire, tenant des cierges noirs dans leurs mains, et lui-même il suivait enveloppé d'un linceul. On l'étendit dans un cercueil avec beaucoup de solennité ; on chanta l'office des Morts : Charles joignait sa voix aux prières qu'on récita pour le repos de son âme, et mêlait ses larmes avec celles que répandaient les assistants, comme s'ils avaient célébré de véritables funérailles. La cérémonie se termina par jeter, suivant l'usage, de l'eau bénite sur le cercueil, et, tout le monde s'étant retiré, les portes de la chapelle furent fermées. Charles sortit alors du cercueil et se retira dans son appartement, plein des idées lugubres que cette solennité ne pouvait manquer d'inspirer (1).

En 1555, par suite de l'épuisement des peuples, une trêve avait été conclue à Vaucelles entre les puissances belligérantes ; elle devait être de cinq ans, et ne fut que de très-courte durée. L'ambition de Philippe II était aussi active et plus opiniâtre encore que celle de son père ; lui aussi, bien que l'empire d'Allemagne manquât à sa puissance, il convoitait à son tour la réalisation de la monarchie européenne, et Marie Tudor, sa femme, mettait à sa disposition les ressources de l'Angleterre. Pour contrarier l'accomplissement de ces rêves dangereux, le roi de France, cédant aux

(1) *Hist. de Charles-Quint.* Voy. Robertson.

exhortations du cardinal et du duc de Guise, rompit la trêve de Vaucelles (1556) et la guerre recommença. Au début de la campagne Henri II envoya deux armées combattre, l'une en Flandre, sous le commandement du connétable de Montmorency, l'autre en Italie, sous les ordres du duc de Guise. Le pape avait promis une coopération armée; il ne fut pas en mesure de réaliser cet engagement. Abandonné à ses propres forces, le duc de Guise pénétra en Italie, malgré la rigueur de l'hiver, fut reçu à Rome en grande pompe; puis il marcha sur Naples, et ouvrit la campagne par le siége de Civitella, qu'il fut obligé de lever au bout de trois semaines. Il alla ensuite présenter la bataille au duc d'Albe, qui la refusa constamment. Réduit à l'impossibilité de rien tenter d'important par l'affaiblissement de son armée et par la faiblesse des secours que lui fournissait le pape, le duc de Guise supplia bientôt le roi de France de rappeler ses troupes.

Au nord, les armes de la France étaient moins heureuses encore; par ordre de Philippe II, quarante mille hommes étaient entrés en Picardie, sous la conduite de Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, le plus illustre capitaine du seizième siècle, et qui avait alors le gouvernement des Pays-Bas. Douze mille Anglais, envoyés par Marie Tudor, étaient venus les rejoindre. Au début de la campagne (1557), Philibert-Emmanuel, après avoir attiré les forces françaises vers Rocroy, à l'aide d'une fausse démonstration, laissa quelques troupes en Champagne, et se porta, avec le gros de son armée, sous les murs de Saint-Quentin; l'amiral de Coligny s'était jeté dans cette place avec une poignée

d'hommes; malgré le manque de ressources et de munitions, il parvint à contenir les attaques de l'ennemi, et donna au connétable de Montmorency le temps d'accourir, avec l'armée française, au secours de la ville assiégée. Le connétable ne commandait qu'à dix-huit mille hommes, force évidemment insuffisante pour venir à bout d'une armée trois fois supérieure en nombre. Il réussit à introduire dans Saint-Quentin un renfort de cinq cents soldats, mais il fut obligé, pour l'exécution de ce projet, de se rapprocher de la place de telle façon qu'il se trouva bientôt hors d'état d'opérer sa retraite, et que ses troupes se virent engagées dans un terrain marécageux où elles ne pouvaient ni se déployer, ni combattre à l'aise. Philibert-Emmanuel, doué d'un coup d'œil très-sûr, se rendit compte aisément de la position dangereuse où se trouvait l'armée française. Ayant mis ses gens en bataille, et voyant que les troupes du connétable se portaient dans la direction de la Fère, il fit attaquer leur arrière-garde par sa cavalerie, aux ordres du comte d'Egmont, et se mit lui-même à la tête de l'infanterie pour appuyer ce mouvement. Les Français, ainsi attaqués, et hors d'état de faire face à l'ennemi, comprirent sur-le-champ qu'ils étaient perdus, et la consternation se mit dans leurs rangs. La gendarmerie plia la première et s'enfuit en désordre. Le connétable, ralliant à lui l'infanterie, fit un moment bonne contenance, et la retraite recommença assez paisiblement; mais le comte d'Egmont, ayant fait avancer du canon, écrasa les masses françaises, y jeta la confusion, et acheva de les mettre en déroute par une nouvelle charge de

cavalerie. Bientôt la déroute devint générale. Plus de quatre mille Français restèrent sur le champ de bataille; dans ce nombre on compta le duc d'Enghien, prince du sang, et six cents gentilshommes. Le connétable, voyant qu'il n'y avait plus d'espérance de ramener la fortune, résolut de ne pas survivre à un désastre si funeste et causé par son imprudence; il se précipita dans le plus épais des bataillons ennemis pour y périr l'épée à la main; il reçut une blessure dangereuse. Epuisé par la perte de son sang, il fut entouré de quelques officiers flamands dont il était connu; ils le garantirent de la fureur des soldats et l'obligèrent à se rendre. Les ducs de Montpensier et de Longueville, le maréchal Saint-André, plusieurs officiers de distinction, trois cents gentilshommes et près de six mille soldats furent aussi faits prisonniers. Tous les drapeaux de l'infanterie, toutes les munitions de guerre et toute l'artillerie, excepté deux pièces de canon, tombèrent entre les mains des vainqueurs. Depuis les fatales journées de Crécy et d'Azincourt, aucune défaite n'avait mis en péril la fortune de la France autant que cette désastreuse bataille de Saint-Quentin (10 août 1557).

En apprenant ce grand événement, Charles-Quint, au fond de sa cellule de l'Escurial, ne put s'empêcher de dire : « Mon fils est-il à Paris? » Il appréciait ainsi, au point de vue stratégique, l'importance de cette affaire. Philippe II n'en avait point jugé ainsi; on eût dit qu'il s'était rappelé ce vieux dicton des maîtres en l'art de la guerre : « qu'il ne faut point pousser à bout un ennemi vaincu. » Esprit froid et méthodique, opi-

niâtre, mais sans élan, au lieu de permettre à Philibert de Savoie de marcher sur Paris, il lui ordonna de tourner ses efforts contre Saint-Quentin, qui ne fut pris qu'après onze assauts, et contre Le Catelet, Noyon, Chauny, Ham, au siége desquels les Espagnols et les Anglais perdirent un temps irréparable. Il fut donné à la France de se reconnaître, et certes on ne s'attendait guère à la vigueur qu'elle déploya. Le royaume était ouvert de toutes parts à l'ennemi; les soldats et l'argent manquaient. Dans cette extrémité le roi ne fit pas en vain appel au patriotisme de ses peuples et au courage de sa noblesse. La haine de l'étranger enfanta des prodiges; déjà elle avait donné lieu à des exemples de dévouement. Les chanoines de Saint-Quentin, auxquels l'ennemi voulait laisser la jouissance de leurs bénéfices, se retirèrent généreusement, en disant : « Nous ne voulons pas demeurer dans une ville où il ne nous serait pas permis de prier Dieu publiquement pour le bonheur de notre pays. »

Cependant la noblesse s'armait, et les communes épuisaient leurs ressources pour la défense du royaume. Le roi reconnut alors la vérité de ces paroles que François Ier lui avait adressées en mourant, que *les Français étaient le meilleur peuple du monde, toujours prêt aux plus durs sacrifices*. Le duc de Guise, rappelé d'Italie, rassembla une armée et rassura le royaume par la conquête de Calais, que les Anglais possédaient depuis près de deux siècles; cette ville fut investie le 1er janvier 1558. Les Anglais, comptant sur les fortifications de la place et sur les marais qui l'en-

veloppent, n'y avaient laissé que neuf cents hommes. Deux forts couvraient la ville, celui de Nieullai du côté de la terre, et celui de Risbank du côté de la mer. Guise attaqua le premier avec furie et l'enleva le 3 janvier. Le fort de Risbank tomba le même jour en son pouvoir. Le 6, on battit le corps de la place; le 8, la garnison capitula. Le dernier et honteux souvenir de la guerre de Cent Ans était donc effacé: les Anglais ne possédaient plus un pouce de terrain en France. Une tentative, pour se dédommager sur Brest, ne leur réussit point, les paysans bas-bretons ayant rejeté à la mer les troupes débarquées au Conquet. Ce coup emporta la reine Marie. « Si l'on ouvrait mon cœur, disait-elle en mourant, on y lirait le nom de Calais. » Sa mort mit fin à l'alliance anglo-espagnole. Élisabeth, qui remplaça sur le trône d'Angleterre sa sœur Marie, fit triompher dans l'île le protestantisme, et par là devint l'irréconciliable ennemie du roi d'Espagne.

Cependant le duc de Guise, poursuivant le cours de ses avantages, se rendit maître de Guignes et de Thionville; le maréchal de Thermes prit Dunkerque, puis Bergues-Saint-Vinoc, et s'avança jusqu'à Nieuport, reportant ainsi les hostilités sur le territoire ennemi. De Thermes fut vaincu à Gravelines par le comte d'Egmont, que protégea le canon de la flotte anglaise; mais ce revers pouvait se réparer facilement, et tout faisait un devoir à la France de conquérir une paix glorieuse par la continuation et la vigueur des hostilités. Mais, de part et d'autre, en Espagne comme en France, on avait hâte d'en finir avec la guerre: les peuples, parce qu'ils étaient las de répandre leur

sang pour les querelles royales; les rois, parce que, préoccupés avant tout des sinistres progrès du protestantisme, ils considéraient comme un impérieux devoir de conscience de remettre l'épée dans le fourreau et de concentrer toutes leurs forces vers un but unique, la défense de l'Église. Henri II associait à cette idée le désir du repos et l'amour des fêtes; mais le sombre et austère roi d'Espagne, aussi ambitieux que fervent, trouvait dans la destruction de l'hérésie un merveilleux moyen d'arriver à la domination de l'Europe. Pour appeler tous les peuples à lui, il voulut se faire le chef militaire du catholicisme, et, comme les princes allemands s'étaient enrichis et fortifiés de tout ce qu'ils avaient enlevé à l'Eglise, lui aussi il voulait, en Espagne comme dans les Pays-Bas, faire servir à l'accroissement de sa fortune et de sa puissance la dépouille de tous ceux qui succomberaient sous les drapeaux protestants. Aussi le vit-on, surtout en Espagne, dénaturer l'institution toute religieuse de l'inquisition, et faire de cette force, organisée pour la défense de la vérité, un instrument de police royale et de tyrannie politique.

Des conférences furent donc ouvertes, dès les premiers mois de l'année suivante (1559), d'abord dans l'abbaye de Cercamp, puis à Cateau-Cambrésis, et la paix fut signée dans cette dernière ville, le 3 avril, par les plénipotentiaires français, anglais et espagnols. En vertu de ce traité, la France gardait les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, avec leur territoire. Elle était déjà rentrée en possession de Boulogne; elle retint encore Calais, s'engageant à payer une somme de

cinq cent mille couronnes à l'Angleterre si elle n'avait pas restitué cette ville au bout de huit ans. Les deux rois de France et d'Espagne se rendaient mutuellement leurs conquêtes sur la frontière des Pays-Bas et en Italie ; le duc de Savoie recouvrait ses États, excepté Turin, Pignerol, Quiers, Chivas, Villeneuve d'Ast et le marquisat de Saluces, qui restèrent au pouvoir de la France et ne furent restitués à Philibert-Emmanuel que trois ans plus tard. On stipula que Marguerite de France, sœur de Henri II, épouserait le duc de Savoie, et que la fille du roi, Élisabeth, précédemment promise à l'infant don Carlos, donnerait sa main à Philippe II, père de ce jeune prince. La Corse fut rendue aux Génois et le Montferrat au duc de Mantoue.

La paix de Cateau-Cambrésis mettait fin à la lutte des rois de France et d'Angleterre ; elle enlevait à ceux-ci la possession de Calais, c'est-à-dire la principale clef de la France, et désormais elle rendait presque impossible une invasion anglaise sur notre sol. C'était, il faut le dire, un immense résultat. Quant à la possession des Trois-Évêchés, elle n'était point à dédaigner ; elle reculait nos frontières de l'est et nous permettait de prendre à revers la Lorraine. En revanche, la France renonçait à faire valoir ses droits sur Naples et sur Milan, et la période des guerres d'Italie était terminée après soixante-cinq ans d'efforts et de sacrifices. Au fond, ces luttes, bien que stériles en apparence, aboutissaient à une situation meilleure. A l'avénement de Henri II la maison d'Autriche pesait sur l'Europe ; maître de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, des Pays-Bas, et possesseur des vastes empires

conquis par Fernand Cortez et Pizarre, Charles-Quint régnait sur tant de nations que le soleil ne se couchait jamais sur ses domaines. La France attaqua corps à corps ce colosse; elle fut souvent vaincue, souvent lasse, parfois découragée; mais elle comprit que l'abaissement de la maison d'Autriche était la nécessité du temps, et que, du jour où, de ce côté du Rhin, on courberait la tête sous Charles-Quint, c'en serait fait des nationalités indépendantes de l'Europe. Henri II, comme son père, se dévoua à cette idée, et ses travaux ne demeurèrent pas sans récompense. Pense-t-on que, si le roi de France n'eût point tiré l'épée pour la liberté de l'Allemagne, cette nation eût pu échapper au sceptre de Philippe II? On ne saurait raisonnablement l'admettre si l'on étudie de près les événements, et, puisqu'il en est ainsi, on doit se garder d'être injuste envers la politique de Henri II et de parler trop sévèrement des concessions auxquelles il adhéra pour mettre fin à la guerre. L'essentiel était acquis à la France; les autres conquêtes pouvaient attendre l'avenir; le temps viendrait pour Richelieu et Mazarin : au seizième siècle, il suffisait à la France d'assurer l'indépendance germanique. Ajoutons que cette indépendance présentait, alors comme de nos jours, peu de dangers pour la politique extérieure de la France. L'Allemagne était libre, sans doute, mais, d'après le régime féodal, elle se trouvait divisée en trois cent soixante-dix principautés, grandes ou petites, et elle ne pouvait ni vouloir, ni agir comme un grand État. On avait beau, en échange, donner la haute Italie à l'empereur; ce magnifique présent n'ap-

portait aucune force réelle à ses maîtres. L'Italie autrichienne ne se prêtait pas volontiers au gouvernement d'un chef étranger : on l'avait conquise et il fallait la conserver ; on l'administrait et il était nécessaire de la défendre.

Au milieu de ces rivalités, qui remontaient aux tentatives de Charles VIII contre Naples, si la France échoua dans ses projets contre l'Italie, on n'en vit pas moins naître en Europe le système de l'équilibre qui protége les petits États contre l'ambition des grands. Les ligues se formèrent, se rompirent, se reconstituèrent, et toujours au nom d'un droit général, d'un but commun, d'un intérêt plus apparent que réel peut-être ; mais, au demeurant, les nations et les gouvernements comprirent qu'il ne leur était plus possible de s'isoler, de laisser faire, d'attendre d'être directement mis en cause, et la grande famille européenne revendiqua et stipula au nom des faibles. Ces guerres, d'ailleurs, qui mirent en contact les peuples et les civilisations, n'eurent pas pour effet de vaines effusions de sang au profit de telle ou telle dynastie ; elles firent descendre les barbares en Italie, et les conquérants d'un an ou d'un jour, en retournant dans leurs foyers, y rapportèrent l'intelligence des arts et des lettres, et implantèrent sur leur propre sol des vérités, des progrès et des idées qui n'avaient encore appartenu qu'aux civilisations méridionales.

Nous ne faisons pas à Henri II l'honneur d'avoir bien compris la portée et l'avenir des événements auxquels il s'associait comme chef de la France ; esclave des caprices de Diane de Poitiers, dominé par Mont-

morency et Guise, ce prince marchait dans la voie où on le poussait, et ses vues ne s'étendaient guère au delà des nécessités du moment, qui étaient de résister à Charles-Quint et de mettre obstacle aux développements de l'hérésie. Roi chevaleresque comme son père, ami des prouesses et des coups d'épée, il n'avait point au même degré l'amour de la poésie et des arts, et, en politique, ses idées étaient à la fois bornées et simples. Toutefois il se conforma à la pensée héréditaire des Valois, qui était de rendre le pouvoir royal absolu et indépendant de tout contrôle. Cette combinaison étroite suffisait à son intelligence. C'était, d'ailleurs, en Allemagne, dans le Nord, en Angleterre et en Espagne, c'est-à-dire dans toute l'Europe, aussi bien qu'en France, l'idée favorite des gouvernements du seizième siècle. Les royautés se laissent toujours prendre à cette aberration qu'en se rendant arbitraires, qu'en faisant disparaître tout élément de résistance, toute espèce de contre-poids, elles se font plus durables et plus fortes. Vient le moment où, après avoir détruit l'une après l'autre toutes les autres forces sociales, elles se trouvent elles-mêmes isolées, sans point d'appui, et à la merci du premier orage qui souffle d'en bas. N'exigeons pas de Henri II l'intelligence qui manqua plus tard à Richelieu, à Louis XIV, à tous ceux qui, à leur exemple, se crurent grands parce qu'ils effaçaient les droits de la noblesse, de l'Église et du peuple. Les révolutions ont beau passer sur la tête de ces hommes, elles ne les éclairent pas sur les dangers de la monarchie absolue et du despotisme, pas plus qu'elles n'éclairent les multitudes sur les calamités

qu'enfante la révolte : c'est à désespérer ceux qui croient à l'utilité de l'histoire.

Les annalistes féodaux du seizième siècle, en exaltant avec enthousiasme le caractère de Henri II, nous donnent à peu près la mesure de ce roi : « Quelles couleurs, dit le plus naïf d'entre ces écrivains, pourrois-je apporter pour parachever de peindre ce grand roi, sinon que c'étoit un prince très-grand? Il étoit beau, encore qu'il fût un peu mouricaud; mais ce teint brun en effaçoit bien d'autres plus blancs; il étoit fort agréable, bien adroit, fort dispos... Il avoit été le meilleur sauteur de la cour, et jamais nul ne lui put tenir pied que M. de Bonnivet (1). Il avoit gagné extrêmement le cœur de tous les étrangers, tant grands que petits, et tous ensemble ne se pouvoient saouler d'admirer sa majesté, sa grâce et sa façon belle et royale, ses vertus et sa douce et honnête accointance, tant il les savoit honnêtement et doucement entretenir et contenter jusques aux moindres. Mais surtout ils l'admiroient fort en sa belle grâce qu'il avoit en ses armes et à cheval; comme de vrai c'étoit le prince du monde qui avoit la meilleure grâce et la plus belle tenue, et qui savoit aussi bien montrer la vertu et bonté d'un cheval et en cacher le vice (2).

« Or, si le roi aimoit l'exercice des chevaux pour le plaisir, il les aimoit bien autant pour la guerre, laquelle il affectoit fort, et s'y plaisoit grandement quand il y étoit, et en trouvoit, disoit-il, la vie plus plaisante que toute autre... En sa cour il ne demeu-

(1) Brantôme, t. II, p. 366.

(2) Ibid., p. 352.

roit en paresse non plus que quand il étoit en son armée; car, bien que ce fût en hiver, il s'adonnoit à la chasse, et de toutes sortes... S'il ne montoit à cheval il jouoit à la paume, et très-bien, mais jamais il ne vouloit tenir le jeu, mais secondoit ou tierçoit, qui sont les deux places les plus difficultueuses et dangereuses... Il se plaisoit fort quand la reine sa femme, madame sa sœur et les dames le venoient voir jouer, comme souvent elles y venoient, et qu'elles en donnoient leur sentence... Bref, ce roi n'étoit jamais oiseux, et falloit que tous ses exercices lui fussent communs autant pour lui que pour tous les gentilshommes de sa cour, lesquels il y appeloit; et en deux ou trois parties qu'il les eût vus, il les connoissoit aussitôt; car il avoit une très-belle mémoire et connoissance, et les appeloit par leur nom, qu'il vouloit savoir... Aussitôt qu'il avoit dîné, il s'en alloit avec sa cour dans la chambre de la reine sa femme, qu'il aimoit fort; et là trouvoit une troupe de déesses humaines, les unes plus belles que les autres... Ce devis duroit deux heures, et s'en sortoit et alloit à ses exercices que je viens de dire, là où les dames l'alloient trouver le plus souvent et participoient du plaisir (1). » A coup sûr un pareil roi et un gouvernement semblable devaient être chers aux gens de cour; mais, si Brantôme vivait de nouveau et se trouvait en face des choses du dix-neuvième siècle, il est vraisemblable qu'il apprécierait autrement les marques auxquelles il faut reconnaître les rois et les princes dignes de leur mission providentielle.

(1) Brantôme, p. 355-358.

François Ier avait considérablement augmenté les impôts, mais, sous son règne, grâce aux soins d'une administration prévoyante, les revenus du pays s'accrurent en proportion, et le peuple ne souffrit pas beaucoup du poids des taxes. Henri II ne diminua point les charges publiques, il les rendit au contraire beaucoup plus lourdes, et trop souvent il en gaspilla le produit en largesses inconsidérées et en libéralités de cour. Dès la seconde année de son règne le déficit s'élevait par an à près de cinq cent mille livres, somme énorme pour ce temps. Pour y faire face le Gouvernement recourut à des emprunts remboursables en rentes; il fit procéder à la vente d'un grand nombre d'offices de judicature; il aliéna une partie du domaine, et, indépendamment de l'impôt ordinaire, il exigea des divers ordres de l'État, particulièrement du clergé, des dons, prétendus gratuits, mais extrêmement onéreux. Or, nonobstant ces expédients, en l'année 1559, après la conclusion de la paix de Cateau-Cambrésis, les dettes de la couronne s'élevaient à quarante-deux millions de livres d'alors, somme équivalente à cent quarante millions de la monnaie actuelle. Cette dette s'accrut sous le règne des autres Valois et devint pour le gouvernement de ces princes une cause d'embarras sans cesse renaissants. Quant à la nature des impôts, elle était demeurée la même; c'étaient toujours la taille, les aides et la gabelle. En revanche, des mesures furent prises pour entraver la fabrication de la fausse monnaie et pour prévenir l'altération des espèces métalliques; un édit, qui porte la date de 1548, ordonna que chaque pièce porterait

l'effigie du roi régnant. Quatre ans plus tard, la chambre des monnaies fut érigée en cour souveraine, et, l'inspection de ce service étant confiée à des juges, les abus et les irrégularités, auxquels les anciens rois avaient eu si fréquemment recours, devinrent en quelque sorte impossibles. La même année (1552) le gouvernement du roi institua les « Présidiaux, » nouveaux juges au tribunal desquels on pouvait appeler de la sentence des baillis. Cette amélioration eut moins pour but de garantir l'intérêt des justiciables que de créer des offices judiciaires dont la vente servirait à grossir l'épargne fiscale. Deux ans plus tard (1554), et pour se créer de nouvelles ressources pécuniaires, Henri créa soixante-dix charges nouvelles au parlement de Paris. Sous le règne de ce prince, le nombre des parlements du royaume s'éleva à huit, et ces cours de justice siégeaient à Paris, à Toulouse, à Grenoble, à Bordeaux, à Dijon, à Rouen, à Aix et à Rennes. Indépendamment de leur juridiction régulière, on maintint l'usage de créer des tribunaux exceptionnels, désignés sous le titre de commissions, et qui servaient à condamner à coup sûr les grands et les personnages puissants que la justice ordinaire n'aurait peut-être pas osé atteindre. Bien que Henri II eût autorisé de sa présence le duel qui coûta la vie à la Chateigneraye, il publia une ordonnance fort sévère contre les duels, et toutefois il ne parvint pas à faire disparaître cette coutume barbare. En 1556, un édit royal déclara nuls les mariages clandestins; la même année, la peine de mort fut introduite dans la législation contre les mères qui détruiraient leurs enfants avant ou au moment de la naissance.

Héritant des inquiétudes qu'avait données à son père l'indépendance du parlement de Paris, Henri II, comme François Ier, prit à tâche d'abaisser et d'amoindrir ce corps important. En 1551, au début de la lutte qu'il entreprenait contre l'empereur, il tint un lit de justice destiné à enlever au parlement tout prétexte à s'interposer entre le roi et le peuple comme puissance politique. Ce jour-là donc il annonça que désormais la grand'chambre du parlement, et non plus toutes les chambres, comme auparavant, serait chargée d'examiner les édits du roi. La grand'chambre conservait le droit de faire des remontrances sur ces édits; mais si le roi, ou en son absence le conseil, insistait, le parlement ne devait plus attendre une seconde et une troisième jussion, comme il lui était souvent arrivé. Il lui était enjoint d'enregistrer aussitôt, *attendu*, dit le roi, *que nos vouloirs et intentions ne sont que bons, justes et raisonnables*. Ainsi le parlement perdait, non une part au pouvoir législatif qu'il n'avait jamais possédée, mais cette résistance imparfaite qu'il avait apportée aux actes législatifs du Gouvernement; la couronne ne souffrait plus d'opposition, même celle qu'elle pouvait surmonter par les lits de justice; elle établissait une dictature qui n'avait jamais existé dans le royaume. A voir le roi s'engager dans ce système, on sentait qu'il n'y avait pas seulement là une volonté capricieuse, un vain désir d'orgueil monarchique; on reconnaissait la double influence de Montmorency et des Guises; le premier, général médiocre, mais intrépide soldat, voyait un crime dans toute résistance, et laissait aux gens de robe l'inutile tâche

de distinguer si la loi était ou non d'accord avec la volonté du prince; pour lui, tout obstacle devait être détruit, et le gouvernement était une bataille continuelle durant laquelle c'est une faute que de laisser un avantage à l'ennemi. Avec moins de brutalité et d'ignorance, avec plus d'élévation dans l'esprit, les Guises contribuaient, pour leur part, à convaincre Henri II que le droit d'un roi est d'absorber tous les autres droits. Les uns et les autres disposaient d'ailleurs de tous les emplois, de toutes les sources d'honneur et de largesse. Sous l'empire de leurs obsessions, et en quelques semaines, le roi dissipa 400,000 écus qu'il avait trouvés dans les coffres de son père, pour la guerre d'Allemagne. « Il n'y avait, dit un contemporain, que les portes des Montmorency et des Guises pour entrer en crédit. Tout était à leurs neveux ou alliés; maréchaussées, gouvernements de provinces, compagnies de gens d'armes, rien ne leur échappait.... Il ne leur échappait, non plus qu'aux hirondelles les mouches, état, dignité, évêché, abbaye, office, ou quelque autre bon morceau, qui ne fût incontinent englouti; et avaient pour cet effet, en toutes parties du royaume, gens apostés et serviteurs gagés pour leur donner avis de tout ce qui mourait » parmi les titulaires des charges et bénéfices.

Les Guises firent successivement disgracier le premier président Lizet et le chancelier François Olivier, qui ne s'étaient point rangés au nombre de leurs créatures. Vers le même temps on aggrava encore la législation pénale, déjà atroce au temps de François Ier, et l'on créa des tribunaux militaires chargés de condamner et

de faire exécuter, sur-le-champ et sans appel, les vagabonds et gens sans aveu dont on voulait délivrer la France. Ces rigueurs excessives étaient évidemment motivées par une recrudescence de crimes, d'attentats, de vols à main armée, d'incendies et de pillage; mais le législateur oubliait alors que l'humanité et la justice ont des droits imprescriptibles, et qu'il n'est jamais permis d'enlever à un accusé les garanties qui seules permettent à l'innocent d'échapper au coup dirigé par la loi contre les coupables. Un moment la cour avait paru disposée à punir les rigueurs odieuses exercées sous le dernier règne contre les Vaudois des Alpes; elle accueillit les plaintes des seigneurs que la destruction de tant de malheureux paysans et de leurs villages avaient ruinés; mais bientôt, grâce à de hautes influences, les persécuteurs furent épargnés, et l'un d'eux seulement, l'avocat général Guérin, fut envoyé au gibet. Ce ne fut là qu'une réparation incomplète et tardive.

Ennemi de tout ce qui pouvait porter ombrage à son autorité absolue, Henri II n'assembla jamais les états généraux. Après le désastre de Saint-Quentin, cherchant à s'appuyer sur la France, il se borna à convoquer une assemblée de notables, et, au lieu de s'entourer de l'élite des citoyens des trois ordres, comme l'avaient fait en pareille circonstance François Ier et Louis XII, il désigna lui-même ceux qui devaient faire partie de l'assemblée. De plus, le clergé fut représenté exclusivement par des archevêques et des évêques; la noblesse, par des baillis d'épée; le tiers-état, par des maires et des échevins; on y admit

pour la première et la dernière fois quelques membres du parlement, qui formèrent un quatrième ordre, probablement pour prévenir toute résistance de la part de ce corps ou pour en tirer de l'argent. Ceux qui portèrent la parole au nom du parlement et du tiers-état se mirent à genoux pour s'adresser au roi. L'orateur du tiers dit que, bien que le peuple fût chargé d'impôts et accablé par les maux d'une guerre continuelle, cependant, des *sujets devant tout à leur roi,* ils donneraient des marques de leur fidélité et de leur parfait dévouement, et fourniraient des sommes assez considérables pour satisfaire aux besoins de l'État et soutenir avec gloire la guerre qu'on avait commencée. Le roi annonça en général qu'il diminuerait les impôts et remédierait aux abus dès qu'il le pourrait. Le garde des sceaux ajouta que le tiers-état remettrait à son orateur un cahier où il exposerait ses sujets de plaintes et les abus qu'il fallait réformer, et que Sa Majesté y remédierait *suivant sa volonté.* Sur ces promesses et ces bonnes intentions si vagues du pouvoir, qui pouvaient s'évanouir avec le danger; sans demander aucune part ni dans le pouvoir législatif, ni dans le vote actuel ou ultérieur des impôts, ni dans la décision des grands intérêts de l'État; sans exiger préalablement aucune réforme ni aucune convocation régulière de la représentation nationale; en un mot, sans réclamer aucun des droits souvent exercés par les états généraux depuis le roi Jean jusqu'à la minorité de Charles VIII, l'assemblée des notables, élue par le roi, consentit une somme extraordinaire de deux millions d'écus d'or, qui fut répartie entre les plus riches

habitants des villes. Le clergé, s'imposant lui-même, et se vengeant, par de nobles sacrifices, des calomnies de ses adversaires, voulut contribuer pour un million d'écus aux frais de la guerre destinée à sauver la France. L'histoire, en constatant une fois de plus ce dévouement de toutes les classes du royaume, doit reprocher à Henri II de s'être défié de son peuple, et d'avoir arraché à la France par un simulacre d'assemblée nationale ce que le pays tout entier aurait été heureux et fier d'offrir à la couronne pour la défense commune.

Les guerres ayant augmenté les tailles, plusieurs habitants de la campagne, pour ne les point payer, vinrent se réfugier à Paris. « Cela donna lieu d'accroître les faubourgs, et fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât le reste du royaume. » Le roi donna un édit à ce sujet; c'est le premier règlement qui eut pour but de fixer les bornes de la ville de Paris, et voici dans quels termes Louis XIV s'en expliqua, un siècle plus tard, dans ses lettres patentes, où il renouvela les mêmes défenses, déjà faites plusieurs fois, de trop étendre les limites de la ville de Paris, accrue alors de plus de moitié : « qu'il étoit à craindre que Paris, parvenu à cette excessive grandeur, n'eût le même sort des plus puissantes villes de l'antiquité, qui avoient trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, étant très-difficile que l'ordre et la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si grand corps (1). » Sous ce même règne, les Pairs de France commencèrent à entrer au

(1) *Hist. de France*, par le présid. Hénault.

parlement l'épée au côté, malgré les remontrances de la cour, qui représenta au roi « que de toute antiquité *cela étoit réservé au roi seul, en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale,* et que François, fils du feu roi François Ier, étant Dauphin, et messire Charles de Bourbon y étoient venus laissant leur épée à la porte. »

On ne donnerait qu'une idée incomplète du caractère de Henri II ou de son règne si l'on passait sous silence les mesures prises par ce prince, à l'intérieur du royaume, pour retarder les progrès des novateurs religieux. Au point de vue de l'histoire, cette période de nos annales est comme une époque de transition très-importante à étudier, en ce sens qu'elle précède l'explosion des grandes guerres religieuses qui désolèrent la France au seizième siècle. Comme François Ier, qu'il imita, sans égaler sa renommée ni ses fautes, Henri II, en même temps qu'il s'unissait au dehors aux luthériens d'Allemagne, dans l'intérêt de sa politique, sévissait en France, avec une sombre énergie, mais sans succès, contre le parti protestant.

L'influence de la réforme calviniste, au début du règne de Henri II, s'était déjà manifestée dans les révoltes de la Guienne; le prétexte à l'aide duquel on avait soulevé les masses était l'abolition de l'impôt; au fond, l'idée républicaine et l'idée protestante dominaient les chefs et dirigeaient le mouvement. D'un autre côté, le roi de France ne s'associait pas impunément aux luthériens d'Allemagne et à Maurice de Saxe, sans que le contact des soldats des deux nations ne favorisât

puissamment la propagande protestante dans les rangs de l'armée française. Le colonel général de l'infanterie de Henri II, d'Andelot, était un calviniste fougueux et austère, aspirant à l'honneur de « confesser sa foi » et toujours prêt à déclamer contre Rome, « la nouvelle Babylone, » contre ce qu'il appelait « l'idolâtrie papiste. » En 1552, trois mille gentilshommes français, du corps d'armée de d'Andelot, avaient embrassé l'hérésie, et, bien que n'osant encore la professer ouvertement en France, ils ne laissaient pas de s'entendre et de fraterniser avec les luthériens de la ligue de Smalkalde. On peut juger, d'après ces données, si leurs coreligionnaires de France n'augmentaient pas rapidement en nombre et en puissance. Dès que Henri II se vit abandonné de ses alliés d'Allemagne, il cessa de se montrer indulgent envers ceux de ses sujets qui propageaient l'hérésie, et, d'accord avec les Guises, il se détermina à provoquer l'application rigoureuse des anciennes lois du royaume, qui punissaient du dernier supplice les hérétiques relaps et obstinés. Un édit royal fut promulgué qui conférait aux tribunaux ecclésiastiques le droit de poursuivre pour crime d'hérésie. Le parlement, qui, jusque-là, avait ordonné de nombreux supplices contre les luthériens, s'indigna d'être dépossédé du droit d'instruire en pareille matière; d'une part, un petit nombre de magistrats, qui faisaient partie de cette assemblée, commençaient à professer en secret les nouveautés enseignées à Genève ; d'autre part, la majorité de la cour, toujours disposée à maintenir les formes et les coutumes, réclamait en disant : « Quand il s'agira de savoir si une opinion est héré-

tique, les clercs décideront; quant à la punition des cas d'hérésie, c'est l'affaire du parlement. » Le gouvernement de Henri II, dominé par les Guises et cédant aux avis du pape, ne s'arrêta point à ces protestations juridiques et maintint aux juges ecclésiastiques la connaissance et la poursuite des faits d'hérésie. En dépit de leur vigilance et des arrêts qu'ils prononcèrent, les idées protestantes se propagèrent promptement, et l'hérésiarque Calvin, écrivant au marquis de Poët, l'un de ses adeptes, ne craignait pas de l'encourager en ces termes : « Qui pourroit à l'encontre de vous résister? L'Éternel vous protége, les peuples vous aiment, les grands vous craignent, les régions les plus éloignées retentissent de vos prouesses. Le Ciel vous a suscité pour rétablir dans nos contrées son Église... l'Évangile est prêché en nos vallées comme en nos villes; les peuples accourent de toutes parts pour recevoir le joug. Dans les missions ont été grands fruits et gagnements de maintes richesses.... La reine de Navarre a bien affermi notre religion en Béarn. Les papistes en ont été chassés entièrement. En Languedoc ont été tenues maintes assemblées sur notre croyance. Avec le temps partout seront ouïes les louanges de l'Éternel (1). » Insensiblement les conquêtes de l'hérésie s'accrurent; bientôt les novateurs se trouvèrent en mesure de tenir des prêches publics. Le premier qui fut fondé à Paris dut son origine à un gentilhomme nommé la Ferrière. D'accord avec ses affidés, il fit venir à Paris un ministre du nom de Masson, dit la Rivière, qui

(1) Lettre du 8 mai 1557, « conservée en original par M. de Poët. » Copiée dans les portefeuilles de Fontanien.

eut mission de célébrer la cène et sous l'inspiration duquel on arrêta quelques articles de discipline. Vers le même temps une autre église protestante fut fondée à Orléans, sous la présidence d'un jeune homme nommé Colombeau. Les calvinistes de Paris envoyèrent à ceux d'Orléans, pour leur servir de pasteur, Ambroise Leballeur, l'un de leurs plus fervents ministres. D'abord les assemblées eurent lieu dans les grandes villes la nuit et en secret; bientôt les religionnaires devinrent plus hardis, et l'usage s'établit parmi eux, à Paris, de se rendre le soir au Pré-aux-Clercs, et d'y chanter les psaumes français de Marot ou de Bèze. Dans ces réunions en quelque sorte publiques, les protestants s'excitaient mutuellement à braver les lois du royaume, à donner leur vie en témoignage de leur foi, à ne rien épargner pour détruire l'Église catholique. Parmi ceux qui se rendaient au Pré-aux-Clercs on citait Antoine de Bourbon, sa femme, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et l'amiral de Coligny, déjà célèbre.

Cependant ni les juges ni les exécuteurs ne restaient entièrement inactifs. Au début de son règne, Henri II avait, sous ses propres yeux, fait brûler quatre hérétiques; quatre ans plus tard, les bûchers furent encore allumés, et des calvinistes, condamnés juridiquement, périrent dans les flammes à Agen, à Troyes, à Lyon, à Nîmes, à Toulouse, à Bourg, à Saumur, et même à Paris. L'appui des textes légaux ne manquait pas aux juges; une ordonnance en quarante-six articles, connue dans l'histoire sous la dénomination d'édit de Chateaubriand, avait été promulguée depuis quatre ans,

au nom du roi. Henri II, dès le préambule, y rappelait les vains efforts qu'il avait tentés, lui et le roi son père, pour réprimer l'hérésie ; il signalait les progrès du fléau. « Et n'y voyons, ajoutait-il, aucun amendement ni espérance d'y remédier sinon par un extrême soin et diligence, et avec toutes les rigoureuses procédures dont on doit user pour repousser vivement l'injure et obstination d'une telle malheureuse secte et en purger et nestoyer nostre royaume. » Dans cette vue il attribuait des pouvoirs spéciaux aux juges, aux cours souveraines, aux présidiaux et aux commissaires ; il décrétait en outre un ensemble de mesures de police et de peines sévères à l'égard de ceux qui tenteraient de publier ouvertement ou clandestinement, comme aussi d'introduire du dehors, surtout de Genève, des écrits, livres, imprimés et libelles contre la foi catholique ; il prescrivait l'adoption de règles destinées à prévenir l'introduction de l'hérésie dans les écoles et dans les tribunaux. Il défendit sous des peines sévères d'intercéder en faveur des hérétiques auprès des juges ; il déclara confisqués au profit du roi les biens de ceux qui émigreraient pour cause d'hérésie, le tiers des biens confisqués, meubles et immeubles, devant être dévolu à ceux qui auraient signalé les délinquants à la justice. Ajoutons, en rapprochant les dates, que cet édit de Chateaubriand fut rendu et publié au temps même où Henri II unissait ses armes à celles des protestants d'Allemagne contre le chef de l'empire. On eût dit que par cette étrange contradiction le roi ne cherchait qu'à mettre d'accord ses scrupules de conscience et ses intérêts politiques.

L'établissement de la première église calviniste à Paris suivit de trois ans l'édit de Chateaubriand. Pareil exemple fut suivi à Meaux, à Angers, à Poitiers, à l'île d'Arvert en Saintonge, à Agen, à Bourges, à Houdun, à Blois, à Tours; dans chacune de ces villes les consistoires de Paris ou de Genève députèrent un ministre de leur secte, avec pouvoir d'organisation. Vers le même temps (14 août 1555), Durand de Villegagnon, chevalier de Malte, s'embarqua au Havre avec un assez grand nombre de religionnaires, et alla avec eux fonder en Amérique une colonie protestante. Cette tentative échoua. Trois ans plus tard, en 1558, une tentative fut faite pour établir en France, contre l'hérésie, une organisation judiciaire imitée de l'inquisition d'Espagne (1), tribunal à la fois politique et religieux. Henri II ne se prêta que malgré lui à ce projet et en éluda l'exécution, sous prétexte de la résistance du parlement. En cette même année, le parti catholique, trouvant le roi trop peu disposé à sévir contre l'hérésie, se plaça en quelque sorte sous la conduite et sous la protection de la maison de Guise, et alors commença, d'abord inaperçue et sans éclat, plus tard

(1) Beaucoup d'auteurs français disent et répètent que, pour couper la racine du mal, Henri II voulut introduire en France l'inquisition espagnole et la confier aux Dominicains, comme ils l'avaient en Espagne, mais que le parlement de Paris s'y opposa fortement et demanda que le jugement des hérétiques fût entre les mains des évêques. En parlant ainsi ces auteurs confondent des choses très-distinctes : l'inquisition ecclésiastique, qui existait depuis longtemps en France, et l'inquisition royale, qui existait en Espagne seulement. L'inquisition ecclésiastique confiée aux Dominicains, nous l'avons vue en France au temps de Jeanne d'Arc. (*Hist. de l'Église universelle*, par Rohrbacher.)

redoutable et ouverte, l'alliance de cette famille et du peuple.

Car le peuple, il faut bien le dire, se soulevait contre les protestants avec plus d'énergie et de résolution que le roi, les parlements et les inquisiteurs eux-mêmes. A plusieurs reprises des attroupements eurent lieu pour dissoudre, à coups de bâtons ou de pierres, les conciliabules religieux des calvinistes. « En ce temps-là, dit un historien contemporain, il y eut un grand inquisiteur en France : ce fut le peuple français; peuple qui se montra plus chrétien et plus Français que les Montmorency et les Bourbons; peuple qui empêcha la France de se renier elle-même; peuple qui obligea les descendants de saint Louis à rejeter la religion étrangère et à reprendre la foi éminemment française de saint Louis et de Charlemagne; peuple qui obligea les Bourbons à conserver l'honneur de la France et de leur race. Ainsi, les luthériens de Paris (car ils prenaient encore le nom de leur premier père) s'étant assemblés, le 4 septembre 1557, nuitamment, dans une maison de la rue Saint-Jacques, le peuple du quartier s'ameuta autour de la maison. A la sortie des luthériens il y eut un combat à coups de pierres et à coups d'épées; la force publique survint et arrêta quelques sectaires, parmi lesquels on découvrit plusieurs seigneurs et grandes dames de la cour. La justice n'osa poursuivre les personnes illustres et se contenta de punir quelques individus sans valeur sociale. » Chose remarquable! cette anarchie révolutionnaire qui menaçait de broyer les trônes et les grandeurs humaines comme une poussière que le vent emporte.

ce courant destructeur, qui s'attaquait à l'Église pour en venir aux rois, eut sa première source, en France, aux abords du trône et dans les régions féodales, et, dans le principe, quand la royauté et la noblesse méconnaissaient leur mission catholique, ce fut au peuple français qu'appartint la gloire de barrer chemin au fléau et de rester fidèle aux principes.

Dans cette disposition des esprits, les événements politiques, la prise de Calais, l'expulsion définitive des étrangers, la paix rendue à la France, ne pouvaient manquer d'accroître dans une proportion rapide la popularité des Guises. Dominé par l'influence de ces princes, désireux de resserrer l'alliance qui l'unissait à Rome et à l'Espagne, Henri II finit par se préoccuper des sympathies que les protestants paraissaient rencontrer jusque sur les siéges de la magistrature. Il était notoire que plusieurs membres du parlement s'étaient laissés gagner à la cause de l'hérésie; qu'un plus grand nombre, bien que demeurés attachés à l'Église par le lien de l'obéissance, demandaient que la loi cessât d'atteindre avec le glaive les dissidents, et que chacun eût le droit de professer ses croyances. Sous l'empire de cette double opposition, la jurisprudence du parlement à l'égard des sectaires avait cessé d'être uniforme: la grand'chambre continuait à leur infliger le supplice du feu; la Tournelle, présidée par Séguier et du Harlay, se bornait à les condamner au bannissement. D'un autre côté, chaque magistrat du parlement de Paris avait le droit d'opiner en secret; aucune poursuite ne pouvait être dirigée contre lui à raison de ses discours et de ses conclu-

sions, et, si la voix publique désignait les partisans du calvinisme, leur inviolabilité comme juges les mettait à couvert des atteintes du roi. Henri II ne se laissa point arrêter par cet obstacle. Le mercredi 14 juin 1559, le parlement de Paris étant assemblé pour la « mercuriale (1), » Henri II s'y rendit inopinément, accompagné des princes de la maison de Bourbon, des cardinaux de Lorraine et de Guise, du connétable et du duc de Guise. Il annonça au parlement qu'ayant conclu la paix, et l'ayant cimentée par le mariage de sa sœur et de sa fille, il comptait que rien ne le détournerait plus de la répression de l'hérésie; il ajouta que, puisque cette question était, ce jour-là même, soumise aux délibérations du parlement, il invitait la cour à continuer la séance devant lui. On obéit.

Les temps n'étaient plus où la soumission et la crainte dominaient toutes les convictions en présence d'un roi; au seizième siècle, en ces jours de convictions fortes, alors que chacun se tenait prêt à mourir ou à tuer pour la défense de sa foi, la menace d'un ennemi n'était bien souvent qu'une occasion impatiemment attendue pour révéler sa pensée. Parmi les conseillers du parlement qu'interpellait Henri II, il y en eut qui ne craignirent pas de parler librement et de braver en face la personne royale. « Qu'on assemble un concile, dirent-ils, et, jusque-là, qu'on laisse à tous la liberté de conscience! » Henri du Faur, l'un des membres de la minorité, mit en quelque sorte le roi en cause, tout en paraissant s'adresser au car-

(1) Censure des membres de la cour en séance générale des chambres.

dinal de Lorraine. « Vous vous plaignez des troubles, « dit-il ; eh bien ! nous en connaissons l'auteur. On « pourrait vous répondre comme autrefois Élie à « Achab : *C'est vous qui tourmentez Israël !* » Anne du Bourg, plus explicite encore, s'écria : « Oui, Sire, « il est certains crimes que l'on doit impitoyablement « punir, tels que l'adultère, le blasphème, le parjure, « qu'on favorise tous les jours par le désordre et les « amours infâmes. Mais de quoi accuse-t-on ceux « qu'on livre au bourreau ? De lèse-majesté ? Ja- « mais ils n'ont omis le nom du prince dans leurs « prières. » Continuant sur ce ton, Anne du Bourg demanda qu'on voulût bien excuser et laisser paisibles ceux qui, selon le langage calviniste, n'avaient fait que *découvrir par les lumières des saintes Écritures* les vices de *Babylone* (on sait que les protestants désignaient sous ce nom Rome catholique). Moins hardis, parce qu'ils formaient le tiers parti, c'est-à-dire l'opinion des *politiques,* Christophe de Harlay, Séguier et de Thou se jetèrent dans d'interminables digressions et introduisirent dans le débat des difficultés de pure forme. Henri II, pour en finir, fit arrêter en plein parlement les conseillers du Bourg et du Faur ; la même mesure fut prise à l'égard de leurs collègues de Foix, Fumée et de la Porte, et une instruction judiciaire fut commencée contre eux pour crime d'hérésie ou de complicité avec l'hérésie.

On en était là des luttes extérieures et des discordes civiles lorsqu'un accident tragique vint changer la face des choses et précipiter la marche des événements. Paris était préoccupé des fêtes royales données à l'oc-

casion du double mariage qui devait cimenter la paix de Cateau-Cambresis. Une lice était dressée depuis le palais des Tournelles, où logeait le roi, jusqu'aux écuries de la cour et au travers de la rue Saint-Antoine. Chaque jour on y donnait des combats simulés, des joutes, des tournois chevaleresques, et la population assistait à ces réjouissances avec une infatigable curiosité. Henri II, qui se piquait d'une grande habileté au maniement des armes, prenait une part active aux jeux militaires et, soit adresse réelle, soit complaisance des courtisans, il avait chaque jour les honneurs du combat. Le 29 juin 1557, bien que déjà fatigué, il voulut fournir une dernière course contre son capitaine des gardes, le comte de Montgomery; les deux lances volèrent en éclats; mais le comte n'abaissa pas assez vite le tronçon qui lui restait à la main, et qui, frappant le roi à la visière de son casque, la releva et entra dans l'œil jusqu'au cerveau. Henri tomba mortellement blessé et rendit le dernier soupir le 10 juillet. Il était âgé de quarante et un ans et en avait régné douze. C'est sous ce règne que la cour étala le plus grand luxe, la plus grande politesse de mœurs, mais en même temps une fatale corruption, qui du trône ne descendit que trop dans les rangs subalternes. Henri II aimait les lettres, protégeait les savants, et subvenait à ses libéralités et aux excès du luxe en écrasant le peuple d'impôts; aussi emporta-t-il avec lui les regrets des courtisans plutôt que ceux de la France.

FRANÇOIS II.

(1559 — 1560).

Henri II laissait quatre fils ; l'aîné, François, prince valétudinaire et à peine âgé de seize ans, lui succéda et ne régna que dix-huit mois ; mais ce faible espace de temps fut signalé par de nombreux orages. Une réaction féodale se manifesta contre le trône à la faveur des troubles suscités par le protestantisme. Les grands seigneurs, que la main de fer de Louis XI avait profondément abaissés, entreprirent de se relever de leur humiliation. Comme, depuis le siècle de Louis le Gros, l'union des rois et des communes avait fait la faiblesse des grands, ceux-ci comprirent enfin que, pour reconquérir leurs anciens priviléges, il fallait s'appuyer à leur tour sur l'esprit des masses, ou, du moins, sur des idées de conscience. Dans cette intention, un très-grand nombre associèrent leur cause à celle de la réforme ; ils encouragèrent leurs vassaux à secouer le joug de l'Église et les trouvèrent dès lors fort disposés à se soustraire à l'autorité du roi. L'avarice des princes avait facilité les progrès de Luther en Allemagne ; l'ambition féodale propagea en France, particulièrement dans le Midi, la funeste hérésie de Calvin. La même cause donna une haute importance politique à ceux d'entre les seigneurs et les princes qui demeurèrent fidèles à la vieille foi ; ils trouvèrent appui dans les populations catholiques, sympathie

dans le clergé, et naturellement ils grandirent en influence et en autorité. Entre ces deux factions féodales, rangées sous des bannières religieuses différentes, se trouvait une cour corrompue, et, à la tête du parti de cette cour, un roi enfant, promis de bonne heure à la tombe, et une femme artificieuse et cruelle, formée dans le palais des Médicis à une politique cauteleuse, sans conviction, sans grandeur.

Quatre partis se disputaient le pouvoir : celui des princes lorrains, le duc et le cardinal de Guise, tous deux oncles de la reine Marie Stuart, femme de François II ; celui des princes de Bourbon ; celui de Catherine de Médicis, mère du roi, et enfin celui du vieux connétable, Anne de Montmorency. L'influence principale appartenait aux Guises, tant à raison de la popularité qui s'était attachée à leurs services récents que par l'empire que Marie Stuart, leur nièce, exerçait sur l'esprit de son faible époux. Les Guises s'unirent à Catherine de Médicis pour éloigner des affaires, et même de la cour, les chefs des deux autres factions : c'était mécontenter à la fois les princes du sang et la noblesse. Pour fortifier leur position contre d'aussi redoutables adversaires, ils se déclarèrent, avec une énergique résolution, les appuis et les défenseurs du parti catholique. De leur côté, les princes de Bourbon (Antoine, roi de Navarre, et Louis de Condé) s'associèrent aux protestants et à l'amiral de Coligny, chef politique du protestantisme; ils invoquèrent, en outre, l'alliance de l'Angleterre, et s'abouchèrent avec les émissaires de la reine Élisabeth Tudor, qui, depuis un an, parvenue au trône, avait

repris avec une sombre énergie l'œuvre d'apostasie et de persécution commencée par son père, le roi Henri VIII, d'odieuse mémoire.

Le nouveau gouvernement fonctionna sans retard; les gens capables, les hommes intelligents et forts ne manquaient ni pour le protéger, ni pour le combattre, et, au témoignage de quelques historiens, ce fut plutôt un malheur qu'un avantage que cette affluence d'hommes de génie qui se disputaient le pouvoir. A peine montés sur le trône, François II et Marie Stuart, sa jeune épouse, prirent le titre et les armes de roi et de reine de France et d'Angleterre. Le gouvernement français, en effet, n'avait point encore voulu admettre la légitimité des droits d'Élisabeth Tudor, qui régnait à Londres. Issue en ligne directe de Henri VII, le chef de la dynastie des Tudor, Marie Stuart, déjà reine d'Écosse, pouvait valablement prétendre à la couronne royale d'Angleterre; elle invoquait cinq déclarations du parlement anglais, datées du règne de Henri VIII, et aux termes desquelles Élisabeth, comme fille d'Anne de Boleyn, avait été déclarée exclue du trône.

Élevée à la cour de France dès sa plus tendre jeunesse, Marie Stuart était l'objet des sympathies publiques; elle n'avait encore que seize ans lorsque son oncle, le cardinal de Lorraine, mandait à sa sœur, la reine régente d'Écosse : « Vostre fille est tellement creue et croist tous les jours en grandeur, bonté, beauté, saigesse et vertus, que c'est la plus parfaite et accomplie en toutes choses honnestes et vertueuses qu'il est possible, et ne se voit aujourd'hui rien de

tel en ce royaulme, soit en fille noble ou aultre, de quelque basse ou moyenne condition et qualité qu'elle puisse estre... Bien vous assureré-je, Madame, que rien n'est plus beau ne plus honneste que la royne vostre fille; elle gouverne le roy et la royne. » On ne s'étonnera pas si, du premier jour, l'autorité réelle appartint aux Guises, unis à Catherine de Médicis, veuve du dernier roi.

Anne de Montmorency essaya en vain de conserver son crédit; le roi lui conseilla froidement d'aller prendre du repos dans ses terres. Le connétable répondit avec modestie, mais en même temps avec fierté, rappela ses services, et se retira à Chantilly. Le duc de Lorraine prit le commandement des troupes, et le cardinal l'administration des finances. Avant sa disgrâce, et afin de pouvoir lutter contre les Guises, le connétable avait appelé en toute hâte à la cour les princes du sang, qui s'en étaient volontairement éloignés, et notamment Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères de François II. Le roi de Navarre arriva, mais lentement; autour de lui se groupaient les princes du sang et les chefs des grandes maisons, la plupart mécontents de la toute-puissance des princes lorrains, oncles de la jeune reine. Il se tint à Vendôme une assemblée où ne vint pas le connétable, mais où son influence domina. Pour neutraliser ces tentatives hostiles, les Guises éloignèrent les princes de la maison de Bourbon en leur confiant des ambassades de circonstance. Quelques édits sages et utiles furent les prémices de la nouvelle administration. Les Guises révoquèrent toutes les

aliénations du domaine; ils renouvelèrent l'ancienne ordonnance qui portait que, une place étant vacante dans les tribunaux de justice, les juges présenteraient trois candidats, parmi lesquels le roi choisirait. En même temps, moins pour recourir aux lumières de deux hommes qui jouissaient de l'estime publique que pour s'autoriser de la renommée de leurs talents ou de leurs vertus, ils rappelèrent au conseil le cardinal de Tournon et le chancelier Olivier, tous deux ministres sous François Ier, et supplantés sous Henri II par des créatures de Diane de Poitiers. Enfin, pour se faire des partisans, ils distribuèrent avec profusion les pensions, les bénéfices et les dignités; ils prodiguèrent surtout et par cela même avilirent l'ordre de Saint-Michel, *oubliant*, dit un auteur, *que les marques d'honneur sont la monnaie de l'État, qu'il ne faut ni hausser ni baisser à l'excès*. Ces prodigalités irréfléchies eurent donc pour résultat de rallier aux Guises quelques amis douteux ou tièdes et d'augmenter assez rapidement le nombre des envieux et des mécontents. On eût dit qu'ils ne s'en apercevaient même pas et qu'ils avaient à cœur de braver leurs adversaires. La cour, qui passait l'arrière-saison à Fontainebleau, était encombrée de personnes accourues pour solliciter le nouveau monarque; le duc de Guise fit planter auprès du château une potence, et publier à son de trompe que toutes les personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, en sortissent dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Notre histoire n'offrait pas d'exemple d'une mesure pareille,

et, pour excuser le duc de Guise, on est réduit à dire que vraisemblablement il eut avis d'un complot et qu'il prit un prétexte pour éloigner de la résidence royale des hommes dangereux, déterminés à enlever le roi. Si cet expédient fut motivé par des raisons aussi graves, il n'en fut pas moins très-inopportun, car il froissa vivement l'élite de la noblesse, et de toutes parts les gentilshommes se demandèrent de quel droit des princes lorrains, étrangers au royaume (on oubliait qu'ils avaient sauvé la France), osaient tenir le roi en charte privée, l'isoler de son peuple, et mettre au rang des crimes de lèse-majesté l'exercice du droit de supplique.

Le cardinal de Lorraine trouva l'État endetté de quarante-deux millions, somme énorme pour l'époque, et le peuple chargé d'impôts qu'il ne pouvait plus porter. En retirant le domaine aliéné, en supprimant une partie des grâces et pensions, en réduisant l'impôt destiné à la solde des troupes, le cardinal put, dès le mois de mars 1560, accorder une diminution considérable sur la taille; mais bientôt il n'y eut plus que quinze mille hommes enrégimentés dans tout le royaume : la force militaire et les moyens de répression du gouvernement restèrent insuffisants. D'un autre côté, ces réformes, en amenant la suppression d'un grand nombre de pensions militaires, ajoutèrent à l'irritation des gentilshommes et poussèrent la plupart des mécontents, princes, nobles ou aventuriers, à se rattacher au calvinisme, c'est-à-dire à la conjuration permanente qui, depuis plusieurs années, menaçait le trône et les institutions catholiques du pays.

Les princes de la maison de Lorraine ne se laissèrent point intimider ; ils avaient pour eux, au dedans la bourgeoisie et le peuple ; au dehors l'Espagne ; avant tout ils cherchaient à s'appuyer sur les intérêts religieux et à passionner les croyances pour leur cause. En ces jours où, protestants et catholiques, tous les hommes convaincus aspiraient à mourir pour leur foi et se croyaient en droit de donner légitimement la mort à leurs adversaires, le temps n'était point venu de parler de tolérance universelle, de stipuler en faveur de l'ennemi le droit d'examen et la liberté de conscience. Ces idées sont modernes ; elles datent de 1789 ; tout au plus a-t-on essayé de les implanter sur le sol lors de l'établissement de l'édit de Nantes. Après tout, elles ne peuvent avoir cours tant que dure la lutte, parce qu'elles sont une transaction, et que les hommes ne transigent jamais par amour pour la philosophie, mais par l'impuissance de vaincre. Les Guises ordonnèrent donc que le procès d'Anne du Bourg et des membres du parlement arrêtés par ordre de Henri II fût repris dans un bref délai, afin que le supplice de ces magistrats intimidât et fît reculer le protestantisme. De leur côté, les ministres de la religion prétendue réformée tinrent à Paris leur premier synode national, pour rédiger une pétition en faveur des prisonniers. Le 12 décembre 1559, entre cinq et six heures du soir, le président Minard, violent ennemi de du Bourg, fut tué d'un coup de pistolet au sortir de l'audience. Le peuple s'émut ; un acte du conseil municipal ordonna de fermer les portes de Paris pour se saisir de l'assassin. Au milieu de l'agitation des esprits, le parlement se hâta d'en

finir avec Anne du Bourg. La tâche était facile; l'accusé avouait les doctrines qu'on l'accusait de professer. Ses anciens collègues cherchaient vainement à le sauver; les déclarations écrites de du Bourg ne leur laissaient aucun moyen de révoquer en doute ses convictions luthériennes. Réduits à le condamner, ils lui accordèrent la grâce d'être étranglé avant de subir le supplice du feu. L'arrêt fut exécuté en place de Grève, le 23 décembre. Les autres conseillers arrêtés avec lui se sauvèrent en se résignant à quelques rétractations et ne furent soumis qu'à des peines légères. La mort de du Bourg fut comme un dernier défi jeté aux calvinistes, et de part et d'autre on comprit qu'il ne s'agissait plus de tolérance, mais de guerre.

Les calvinistes s'agitèrent et tinrent des assemblées. Déjà leurs ennemis leur donnaient et ils acceptaient eux-mêmes la dénomination de *huguenots*, qui, d'ailleurs, ne présentait aucun sens injurieux (1). Forts de leur nombre, déterminés à la lutte, ils se mirent en rapports directs avec les novateurs d'Angleterre et les protestants d'Allemagne. Le concours des mécontents politiques leur donnait un point d'appui fort sérieux. La féodalité allait au calvinisme. La grande noblesse, par haine pour les Guises, la noblesse de province qui n'avait pas obtenu, en dédommagement de ses priviléges abolis par la royauté, les charges et les honneurs exclusivement réservés aux courtisans, penchaient pour les nouveautés théologiques. Les doctrines sombres et subversives du calvi-

(1) Ce mot venait du mot allemand *Eidgenossen* (les confédérés), nom que portaient les Suisses venus au secours de leurs coreligionnaires.

nisme lui plaisaient par plus d'un côté, et quelques-uns ne pouvaient s'empêcher de penser à ces riches domaines d'Église que les seigneurs d'Allemagne et d'Angleterre avaient sécularisés, à ces priviléges perdus qu'on retrouverait peut-être dans la mêlée; et ces dangereuses pensées opéraient bien des défections dans les rangs de la noblesse catholique.

Les mécontents ne se fiaient guère à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qu'ils savaient faible et indécis, et qui se résignait à subir beaucoup d'affronts de la part des Guises; ils comptaient sur son frère, le prince de Condé, et sur les trois Châtillon, neveux du connétable : l'un cardinal, évêque de Beauvais; l'autre, Coligny, amiral de France; le troisieme, d'Andelot, colonel général de l'infanterie. Avant d'éclater, ils cherchèrent à préparer l'opinion à leurs desseins en répandant avec profusion des pamphlets anonymes; ils y représentaient que, puisque le roi, à raison de son âge, ne pouvait encore gouverner, il était absurde de lui laisser le choix de ses propres gouverneurs. Ils accusaient les Guises de prétendre à la couronne, comme se disant issus de Charlemagne, et ils demandaient qu'on cessât de mettre sous leur tutelle la race de Hugues Capet, qu'ils cherchaient à déposséder. Ailleurs ils insistaient pour la convocation immédiate des états généraux du royaume. Les Guises faisaient répondre à ces écrits par des publications rédigées dans un sens contraire et n'hésitaient pas à déclarer révolte tout appel à l'assemblée des états. De son côté, Philippe II, roi d'Espagne, se posant comme protecteur naturel et officieux du jeune roi de France,

l'encourageait de tous ses efforts à résister aux huguenots et à s'appuyer sur les conseils des princes de la maison de Lorraine. Cette déclaration du roi d'Espagne acheva d'intimider le roi de Navarre, et Antoine de Bourbon continua de se montrer fort docile envers les Guises. Ce fut au milieu de ces luttes, tantôt sourdes, tantôt déclarées, que s'ouvrit l'année 1560; elle trouva l'Allemagne épuisée de guerres, mais calme; l'Espagne tremblante sous le sceptre de Philippe II; l'Angleterre contrainte de nouveau de renoncer à la vieille foi; l'Italie silencieuse, mais mécontente; les Pays-Bas travaillés par la propagande luthérienne; la France à la veille d'une guerre civile, et l'Écosse, le royaume de Marie Stuart, dominée par un *covenant* calviniste, en proie aux agitations sanglantes, et plus qu'à moitié conquise par le fanatisme de Knox, le plus fougueux disciple de l'hérésiarque génevois.

En France, le parti protestant ne se proposait rien moins que de soustraire le roi à la tutelle des Guises, afin d'enlever le pouvoir à ces hauts personnages. Le prince de Condé était le chef secret de l'entreprise; mais elle fut conduite par un homme de main déterminé, La Renaudie, gentilhomme du Limousin. On convint qu'un certain nombre de huguenots se rendraient à Blois, où était la cour, pour demander la liberté religieuse; la Renaudie, à la tête de cinq cents gentilshommes et d'un détachement de mille soldats bien armés, enlèverait le roi et le mettrait sous la garde des protestants. Le rendez-vous des conjurés fut assigné à Nantes pour la date du 15 mars. En attendant, les

huguenots levèrent secrètement quelques troupes, et le jour fixé pour l'exécution du complot approchait sans que les Guises eussent encore été avertis. A la fin, sur quelques avis vagues qui leur vinrent de l'étranger, ils menèrent la cour de Blois à Amboise, où un coup de main était plus difficile. La Renaudie fixa alors le rendez-vous au 16 mars. Un avocat de Paris, nommé Pierre des Avenelles, chez lequel logeait La Renaudie, sut obtenir la confiance de son ami et le trahit. Les Guises, ainsi prévenus quelques jours à l'avance, firent mander à la cour les Châtillon. Introduit auprès de Catherine de Médicis, Coligny insista sur les griefs que l'on pouvait faire valoir contre les ministres, plaida la cause des réformés, et demanda qu'on suspendît jusqu'à la décision d'un concile les peines capitales prononcées contre eux. La majorité du conseil se rangea à cet avis, et le 12 mars fut publié un édit en faveur des calvinistes; les prédicateurs et ceux qui, sous prétexte de religion, auraient conspiré contre le roi, la famille royale ou les ministres, furent exceptés de l'amnistie. Mais il était trop tard pour arrêter le mouvement; averti lui-même de la découverte du complot, La Renaudie jugea que les conspirateurs arrivant de provinces éloignées étaient trop compromis et ne pouvaient trouver de salut que dans leur audace. Depuis le 4 mars ils était à la Carrelière, dans le pays de Vendôme; il s'y mit en rapport avec soixante gentilshommes qui lui promirent de se glisser de nuit dans le château d'Amboise, de se rendre maîtres du roi, et de lui livrer la ville dans la journée même du 16 mars. Instruit à temps de ce

projet, le duc de Guise fit changer la garde du roi, mura la porte que les huguenots comptaient surprendre, et posta en secret des détachements militaires dans la forêt par où devaient s'aventurer les conspirateurs. Ces dispositions eurent un plein succès; attaqués inopinément et isolément, les petits corps que faisait marcher La Renaudie furent dispersés ou pris; un grand nombre de conjurés furent tués sur place, d'autres amenés à Amboise, et, sans autre forme de procès, tout bottés et éperonnés, pendus aux créneaux. Ainsi la première attaque des huguenots fut repoussée. La plupart d'entre ceux qui survivaient ne se laissèrent point décourager. Le 18 mars, La Renaudie, à la tête d'une troupe armée, fut rencontré dans la forêt de Château-Renaud par une compagnie royale, aux ordres de Pardaillan; le combat s'engagea sur-le-champ et La Renaudie périt les armes à la main. Ceux de ses complices qui tinrent bon furent tués ou pris, et parmi ces derniers il s'en trouva deux qui étaient porteurs de différents papiers établissant toutes les circonstances de la conjuration et permettant au duc de Guise de remonter à la source de ce sinistre incident. La conjuration n'était point encore déjouée, et déjà le duc de Guise s'était fait revêtir par le roi d'une sorte d'autorité dictatoriale, sous le titre de lieutenant général du royaume. En vertu de ces pouvoirs, et sous l'empire du danger auquel on venait d'échapper, les complices de La Renaudie furent sans le moindre retard jugés, condamnés et exécutés. « Il ne se passoit ni jour ni nuit, dit un chroniqueur favorable à leur cause, que l'on n'en fît mourir fort

grand nombre, et tous personnages de grande apparence. » Pendant un mois on ne fit que décapiter, pendre ou noyer. La cour assistait aux exécutions, mais y entendait parfois d'effrayantes paroles. Un jour, un gentilhomme, réservé le dernier pour le supplice, trempa ses mains dans le sang de ses compagnons, et, les élevant vers le ciel : « Seigneur, s'écria-t-il, voici le sang de tes enfants, et tu le vengeras. » La correspondance qui avait été saisie faisait connaître les principaux chefs du complot. Le prince de Condé fut compromis par les aveux de plusieurs prisonniers. Comme il n'avait rien écrit, il demanda avec hauteur un jugement, et défia en combat singulier quiconque oserait l'accuser. « S'il se trouve, dit-il, « homme, de quelque qualité que ce soit, qui veuille « maintenir que je suis l'auteur d'une telle entreprise, « je m'offre de le combattre, et, là où il me seroit « inégal, j'offre de m'égaler à lui en toute chose « pour cet effet. » Ces paroles s'adressaient au duc de Guise; mais ce prince n'eut garde d'interpréter ainsi un défi qui ne s'accordait pas avec ses vues secrètes. Aucune preuve judiciaire et irrécusable n'était produite contre le prince de Condé. Le duc de Guise, ne pouvant le perdre, voulut se donner l'air de le sauver : il s'offrit à lui pour second; ce que voyant, personne n'osa relever le gant. Guise attendait Condé à quelque nouvelle imprudence.

Le baron de Castelnau, l'un des conjurés, surpris au château de Noizai par le duc de Nemours, s'était rendu, lui et ses hommes, à la condition qu'il ne leur serait fait aucun mal. Nonobstant les vives ins-

tances du duc de Nemours, le Gouvernement ne voulut pas reconnaître cette capitulation pour valable, et les prisonniers, jugés à leur tour et condamnés, périrent sur l'échafaud ou furent pendus. La conjuration ainsi déjouée et cruellement punie, le conseil du roi avisa à éclairer le parlement et le pays sur ce qu'il fallait penser de cette entreprise, et on la signala, non sans motif, comme une tentative républicaine, dirigée contre la famille royale et contre les institutions catholiques.

Il était dit dans le manifeste royal : « Nos amés et féaux, encore que le fait de la conspiration naguère découverte, et, par la bonté de Dieu, soudainement rompue, soit icy notoire, chacun toutefois ayant entendu que entre ceux qui ont conspiré ou qui favorisent toutes entreprises, il y en a qui osent bien encore déguiser le fait, nous avons advisé de vous écrire la vérité. Ils ont osé machiner une abominable trahison qui tendoit à l'entière subversion de nostre Estat, ce qui ne pourroit estre sans que nous, nostre très-honorée dame et mère, nos frères et princes, ayant le maniement des affaires, fussent esteints, ou que du moins nous fussions réduits à tel parti que l'autorité du roy fust rabaissée à la merci des subjets qui donnent la loi à celui duquel ils doivent la prendre. Et pour cela ils se sont advisés de s'aider d'aucuns prédicants, lesquels ont dogmatisé en assemblées secrètes en intention de venir en grand nombre nous présenter une requeste en armes (1)... » Au fond, ces passages du message of-

(1) « Lettres du roy Françoys II, envoyées aux cours de parlement, avec une briève exposition, etc. »

ficiel donnaient une idée assez exacte du mouvement ; il est évident qu'il avait à la fois un caractère politique et un but religieux ; au point de vue politique, il s'agissait de déposséder de l'autorité les princes lorrains et la reine-mère, et de rendre à la haute féodalité la prépondérance dans le gouvernement de l'État : c'était une réminiscence des « ligues de bien public » tentées sous Louis XI et sous Charles VIII, durant le quinzième siècle, et qui avaient plusieurs fois échoué. Un grand nombre de princes, de gentilshommes et de grands, ne s'étaient associés à la conjuration que pour la réalisation d'une semblable pensée ; l'idée de favoriser le prêche ou la démocratie ne leur était jamais venue, sauf la nécessité de trouver des points d'appui au-dessous d'eux et en dehors d'eux, ce qu'ils avaient dû faire en s'alliant aux huguenots. Quant à ceux-ci, réduits à leurs propres forces, ils sentaient bien qu'ils ne pouvaient encore tenter un coup de main qui leur livrât le gouvernement et le roi ; ils s'étaient mis sous la conduite des princes, moins pour les servir que pour en être servis ; ils comptaient bien se passer de ces alliés compromettants, de ces « suppôts de Babylone, » dès que « Messieurs de la religion » seraient parvenus à organiser dans tout le pays une ligue vraiment protestante. Aussi, tout en s'aidant de l'ambition et de la puissance des Bourbons, les huguenots ne consentaient à leur obéir que jusqu'à nouvel ordre et tant qu'on ne serait point en mesure de fonder une église réformée sans avoir recours à des auxiliaires politiques. Quant à l'appui des protestants du dehors, ils ne se faisaient pas faute d'y avoir recours, et nul

d'entre eux n'ignorait les sympathies actives qu'Élisabeth Tudor manifestait en faveur des conjurés. Les Guises, qui se plaçaient volontiers sous la protection de Philippe II, n'avaient guère le droit de reprocher à leurs ennemis l'amitié de la reine d'Angleterre. Au seizième siècle, alors surtout qu'il s'agissait de croyances religieuses, de liberté ou de principes, on croyait user d'un droit naturel en recourant aux alliances armées du dehors. Les idées qui font un crime aux partis de faire appel à de pareilles interventions datent évidemment de la révolution française et de la période contemporaine. On peut à bon droit les glorifier et les trouver justes, mais on ne saurait leur donner une application rétroactive et les opposer aux hommes et aux choses du seizième siècle, alors surtout qu'il s'agissait de faire prévaloir des convictions qui ont leur siége dans la conscience, qui ont Dieu pour règle et pour but, et qui ne connaissent ni diversités légales, ni séparation de frontières.

L'imminence du danger avait donc donné tout pouvoir aux Guises.

La reine-mère ne tarda pas à s'inquiéter à son tour de cette influence, qui, exercée sans ménagements et avec des formes hautaines, apprenait à Catherine de Médicis ce qu'elle avait à espérer ou à craindre. Entre les factions inégales qui se rangeaient sous la bannière des Bourbons, des Montmorency ou des Guises, la reine-mère ne se voyait appuyée par aucun parti, et elle devait s'attendre à être tout à fait sacrifiée si elle ne trouvait moyen de balancer tous ses rivaux les uns par les autres. Dans ce but elle se souvint de

l'artificieuse politique des princes de sa race, élèves de Machiavel; elle fit quelques avances aux protestants, qu'il ne lui convenait pas de laisser écraser; elle fit même demander une conférence à Antoine de Chandieu, un des ministres les plus renommés de la secte calviniste. Chandieu était alors hors du royaume. Catherine demanda du moins un mémoire sur les griefs des protestants, et cet écrit fut rédigé pour elle par Regnier de La Planche; ce dernier obtint en outre d'être admis dans le cabinet de la reine, et alors il parla en toute liberté de l'irritation que causait à toute la noblesse française la fortune inouïe des princes lorrains. Or la reine-mère, habituée à des pratiques de duplicité, s'était avisée de faire cacher le cardinal de Lorraine derrière un rideau pour qu'il fût témoin de cette conférence. Le mémoire passa aux mains des Guises; La Planche fut menacé et mis en prison; et les calvinistes, avertis par cet incident significatif, comprirent qu'ils devaient se défier soigneusement des avances de Catherine (1).

Sur ces entrefaites, la santé du roi étant assez chancelante, les Guises conçurent eux-mêmes quelque inquiétude sur l'avenir qui leur serait réservé après sa mort. Ils n'ignoraient pas qu'on se promettait de douter assez haut de l'irrégularité de leur pouvoir et qu'il était question de réclamer la convocation des états généraux du royaume. Leur plus dangereux adversaire, le prince de Condé se mettait toujours ouvertement à la tête des mécontents. Les Guises furent

(1) La Planche, p. 336-356 et p. 397-404. — De Thou, l. XXV, p. 785.

bientôt avertis qu'avant de partir pour la Guienne ce prince avait eu, à Montlhéry, une conférence avec Damville, un des fils du connétable (1); qu'arrivé ensuite à Nérac, où le roi de Navarre, son frère, tenait sa petite cour, il y avait reçu un fort long mémoire, présenté par des gentilshommes de la religion nouvelle, mémoire dans lequel on le sommait de requérir la convocation des états généraux, afin de délivrer le royaume de l'usurpation des Guises (2). Un domestique du roi de Navarre, qui s'était vendu aux Guises, leur rendait compte de tout ce que faisaient les Bourbons. Les princes de la maison de Lorraine, éclairés par ces symptômes, se demandèrent si ces états généraux, dont on les menaçait, ne pourraient pas au contraire devenir entre leurs mains un instrument dont ils se serviraient pour écraser leurs ennemis. Dans ce but, et pour pressentir en quelque sorte l'opinion publique, ils convoquèrent pour le 15 août, à Fontainebleau, une nouvelle assemblée de notables, dont, par l'organe du jeune roi, ils désignèrent eux-mêmes les membres (3). A cet effet, des lettres closes furent adressées « à tous les princes et seigneurs du royaume, « chevaliers de l'ordre et gens d'autorité. » Sous une désignation aussi vague les Guises parvinrent aisément à s'assurer la majorité dans l'assemblée des notables ; on assure néanmoins qu'ils en écartèrent fort adroitement ceux de leurs ennemis qu'ils n'avaient pu se

(1) La Planche, p. 393. — De Thou, l. XXV, p. 788.

(2) La Planche, p. 406-474. — Mém. de Condé, t. I, p. 490.

(3) De Thou, l. XXV, p. 795. — La Planche, p. 513. — Davila, l. II, p. 44.

dispenser de convoquer. C'est ainsi qu'ils firent avertir sous main le roi de Navarre que cette réunion politique n'était qu'un piége pour l'attirer à la cour ainsi que son frère, le prince de Condé. Ils ajoutèrent foi à cet avis et s'abstinrent de venir à l'assemblée (1).

Tandis que ces convocations, ces mesures d'ordre et ces ruses politiques prenaient du temps aux Guises, la reine-mère cherchait toujours, avec une indifférence calculée, à se créer un parti et une influence. A la mort du chancelier Olivier, qui avait adouci de son mieux les rigueurs exercées contre les complices de La Renaudie, Catherine fit donner les sceaux à Michel de L'Hospital, dont nous avons déjà plusieurs fois prononcé le nom, et que les historiens ont coutume d'exalter comme un magistrat intègre, comme un modèle de justice. En examinant de plus près ce portrait, on est conduit à une appréciation plus juste de l'homme célèbre que tant de sympathie entoure, sur la foi des écrivains complaisants. L'Hospital, comme ministre et jurisconsulte, se signala par une science vraie, par une laborieuse érudition, par un sincère désir d'améliorer et de perfectionner la législation si confuse de la France du seizième siècle. Comme citoyen et comme chrétien, il joua un rôle moins beau. Secrètement partisan des idées nouvelles, il craignait de se compromettre en les prenant sous sa défense. Désireux de conserver sa charge, il évitait soigneusement de se mettre mal avec les partis; il tâchait de se faire bien venir de leurs chefs; il s'arrangeait de ma-

(1) La Planche, p. 512.

nière à se créer des deux côtés des amis, si bien qu'au milieu des chances diverses amenées par la lutte il avait l'honneur, peu enviable pour un homme de cœur, de ne se connaître aucun ennemi. Nous ne voyons pas pourquoi la postérité n'arriverait pas enfin à lui demander compte de son manque de courage et de ses hésitations calculées. Dans les temps modernes, les hommes de ce caractère ne sont que trop nombreux ; ils surnagent dans toutes les tempêtes ; après l'orage, ce sont eux qu'on voit d'abord aux premières fonctions ; ils passent leur longue vie à se préserver de toute espèce de choc, à serrer, avec une apparente impartialité, les mains généreuses et les mains impures ; et, quand ils meurent, si on ne les regrette pas avec éclat, du moins on s'accorde à ne pas les accuser et à ne voir que le beau côté de leur existence politique. Au seizième siècle, ces habiles modérés savaient déjà l'art de faire leur chemin, et alors, pas plus qu'aujourd'hui, on ne révoquait en doute ni leurs vertus ni leur sagesse.

L'assemblée des notables, également sollicitée par Catherine, par les Guises et par les chefs protestants, s'ouvrit à Fontainebleau le 21 août 1560. Ainsi qu'on vient de le voir, les princes de la maison de Bourbon n'y parurent pas ; les Montmorency et les Châtillon s'y rendirent, mais escortés de forces imposantes. Dans cette assemblée, où il ne fut remédié à rien, Montluc, évêque de Valence, et Marillac, archevêque de Vienne et frère du défenseur du conseiller Anne du Bourg, s'élevèrent contre les désordres de la cour, demandérent, à défaut d'un concile général, un concile na-

tional et les états généraux. Coligny présenta une requête qu'il s'offrait à faire signer par cinquante mille calvinistes. Cette menace n'eut pour effet que d'attirer au rebelle cette réponse du duc de Guise : « Eh bien! j'en présenterai une autre que cent mille « hommes, dont je suis le chef, signeront de leur « sang! » Apostrophe qui rappelait à la fois l'audace des Pepin et le zèle de Simon de Montfort.

A la demande de l'assemblée des notables, la convocation des états généraux fut promise par le gouvernement du jeune roi.

Les circonstances étaient devenues difficiles : les mécontentements augmentaient ; les calvinistes avaient pris les armes dans quelques provinces. Sous l'influence des excitations de Genève, le Dauphiné venait de se soulever en demandant la liberté de religion ; il avait pris pour chef un gentilhomme nommé Montbrun. Un autre huguenot, Maligny, attaquait Lyon ; d'autres cherchaient à enlever Avignon au pape. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny se retranchaient en chefs de partis dans les places fortes voisines du Béarn, plutôt qu'ils n'y cherchaient asile contre les menaces des Guises. Des agitations fort graves se manifestaient à Nîmes, à Montpellier, à Aigues-Mortes ; le gouvernement du roi se hâtait d'ailleurs d'expédier sur tous les points les ordres les plus sévères ; le roi signait des dépêches dans lesquelles on lui faisait dire : « Les moyens de douceur étant épuisés, je suis forcé d'employer les plus rigoureux contre les huguenots. Je vous commande de vous transporter sur les lieux les plus suspects, de vous faire instruire par les bons ca-

tholiques des noms de ceux des habitants qui assistent aux prêches, et, sur ces simples témoignages verbaux, saisissez-vous des prédicants, faites-les pendre sans forme de procès par le prévost des maréchaux qui les accompagnera ; et, à l'égard des huguenots qui font profession publique de la nouvelle religion, qu'ils soient arrêtés et remis entre les mains d'un maître des requêtes, qui instruira criminellement contre eux et les jugera. » Le roi ajoutait : « Si les assemblées siégent à l'arrivée des commandants, ils y marcheront en force, et, si elles se dissipent d'elles-mêmes, ils feront le plus qu'ils pourront de prisonniers, lesquels ils remettront au maître des requêtes. Si les assistants sont armés, et surtout s'ils font résistance, ils les tailleront en pièces et feront pendre sur-le-champ tous ceux dont ils se seront saisis. Quant à ceux qui n'auront point été arrêtés, ou aux corps entiers de communautés, le roi laisse à la discrétion des commandants, suivant le cas, de les priver de tous biens et priviléges, de faire raser les maisons des premiers ou de les condamner à des amendes honorables et pécuniaires. » De son côté le comte de Villars, gouverneur du Languedoc, mandait au roi : « Les villes de Nîmes et de Montpellier envoient auprès de Sa Majesté des députés qui recourent à sa clémence, pour lui demander le rétablissement de leurs priviléges. Ces députés ont exigé des lettres de recommandation ; il leur en a donné ; mais il faut être en garde contre leurs prétentions. Il serait dangereux de leur faire grâce. Une partie des habitants de Nîmes, au nombre de trois à quatre mille, s'est retirée dans les montagnes du Gé-

vaudan, d'où ils menacent de revenir bientôt en forces dans la plaine; alors ceux qui paraissent les plus soumis se joindront peut-être à eux. L'hérésie fait tous les jours des progrès; les enfants n'apprennent leur religion que dans les catéchismes envoyés de Genève; ils le savent tous par cœur. » Le comte de Villars ajoutait : « Je demande que le roi indique sa volonté aux évêques sur les mariages des huguenots, qui, à leur refus, ne se font qu'à la mode de Genève, ainsi que les baptêmes et enterrements. J'attends de jour en jour d'être instruit des intentions du roi sur ce que je dois faire surtout par rapport au prévost, lequel refuse de pendre les prisonniers sans forme de procès; pourquoi il devrait être puni comme désobéissant aux lettres de Sa Majesté. » En concluant, le gouverneur s'exprimait ainsi : « A l'égard des prisonniers, j'en tiens, et je pourrais en avoir un si grand nombre que, de les mettre tous à mort, ce serait pour l'État une trop forte perte; je crois donc convenable, après le supplice des plus séditieux, d'envoyer les autres aux galères. »

Cependant la guerre civile suscitée pour cause de religion n'était pas de ces mouvements qu'un pouvoir violent, mais contesté, comprime par quelques supplices. Les protestants du Dauphiné se rendirent maîtres de Montélimart et de Valence; Maugiron, lieutenant du roi et agent du duc de Guise, enleva ces deux places aux sectaires et fit punir de mort les principaux d'entre eux; Montbrun les vengea en chassant de différents postes les garnisons catholiques et en exerçant des représailles tant dans le bas Dauphiné

que dans le pays d'Avignon. En Provence, les deux frères Mouvans firent aux catholiques une guerre de partisans signalée par des violences sacriléges.

Sous l'empire des émotions et des inquiétudes que soulevaient d'aussi graves nouvelles, on procédait dans les divers bailliages à l'élection des députés des trois ordres, et les Guises usaient de toute leur influence pour agir sur l'esprit public ; ils mandaient à leurs amis d'empêcher que, dans les assemblées provinciales, rien ne fût proposé contre leur autorité ni contre l'Église ; ils les adjuraient de faire en sorte « que nul ne fût député pour aller aux états généraux duquel ils n'eussent bon et assuré témoignage de sa religion catholique romaine, afin que cette assemblée ne fût nullement bigarrée, et que le roi les pût voir de meilleur œil. » En des temps plus modernes, et l'histoire du gouvernement parlementaire l'atteste, les rois et leurs ministres ont toujours eu pour coutume d'exercer une pression active sur les élections, dans le sens de leurs vanités éphémères ou des intérêts de l'ambition humaine : les *circulaires* des Guises avaient surtout en vue d'amener des élections catholiques. Il ne nous semble pas, à ce point de vue, que les générations actuelles soient fort en progrès. Quoi qu'il en soit, l'intention des Guises était d'obtenir des états généraux une profession de foi énergiquement contraire à l'hérésie ; ceux qui refuseraient d'y souscrire prendraient, par cela même, une position hostile, et les partis pourraient se compter. Déterminés à conduire les choses dans ce sens, les Guises demandèrent instamment que les princes de la maison de Bourbon

fussent invités à se rendre aux états et à y siéger, ainsi que leur naissance leur en donnait le droit. Antoine de Navarre et le prince de Condé ne crurent pas pouvoir désobéir aux ordres qui leur étaient transmis au nom du roi, et l'un et l'autre se déterminèrent à se rendre à l'assemblée.

A mesure qu'ils s'approchaient d'Orléans, leurs inquiétudes reparurent, et ils ne tardèrent pas à se repentir d'avoir eu trop de confiance. « Ils trouvèrent, dit Davila, que la cour royale étoit, contre l'usage, même en temps de guerre, entourée d'un nombre considérable de soldats; les portes de la ville, les lieux les plus forts, les places, l'entrée de chaque rue étoient occupés; de toutes parts ils voyoient étaler l'artillerie et les drapeaux; c'est entre eux qu'ils durent passer pour arriver au logis du roi, qui étoit plus fortement gardé encore. Parvenus à la porte, et comptant, selon l'usage des princes du sang, entrer dans la cour à cheval, on ne voulut leur ouvrir que le guichet; il fallut descendre au milieu de la rue, sans être salués ni reçus par personne. Ils furent conduits en la présence du roi, qu'ils trouvèrent entre le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, entouré des capitaines de sa garde. Leur accueil fut bien différent de cette familiarité dont les rois de France ont coutume d'user envers chacun, mais surtout envers les princes de leur sang. Le roi les conduisit ensuite lui-même dans la chambre de la reine, sa mère, où les Guises ne les suivirent pas. Celle-ci, fidèle à son plan de se conserver indépendante et de se montrer étrangère aux partis, les reçut avec les marques d'honneur accoutumées,

et tant d'apparence de tristesse qu'on lui vit tomber des larmes des yeux. Mais le roi, poursuivant comme il avoit commencé, se tourna vers le prince de Condé, et se plaignit avec des paroles amères que, sans lui avoir fait jamais aucune injure ou mauvais traitements, le prince, au mépris de toute loi divine et humaine, eût soulevé plusieurs fois ses soldats contre lui, eût commencé la guerre civile dans plusieurs parties du royaume, eût tenté de surprendre ses principales cités, et eût machiné enfin contre sa propre vie et celle de ses frères. Le prince, sans se troubler le moins du monde, ayant répondu hardiment que tout cela n'étoit que calomnies inventées par ses ennemis et qu'il ferait clairement constater son innocence : Eh bien! reprit le roi, pour découvrir la vérité, il faut y procéder par les voies ordinaires de la justice. Et, sortant aussitôt de la chambre, il ordonna au capitaine de ses gardes d'y retenir Condé prisonnier. Alors la reine mère, qui laissoit faire par nécessité, mais qui n'oublioit point les vicissitudes des choses humaines, adressa au roi de Navarre des paroles affectueuses pour le consoler, tandis que le prince, qui ne dit autre chose sinon qu'il étoit dur d'avoir été trompé par le cardinal son frère, fut conduit dans une maison voisine qu'on avoit préparée pour cet effet, en murant les fenêtres, doublant les portes, et l'armant enfin, comme une forteresse, avec de l'artillerie et des gardes nombreuses de tous les côtés. Le roi de Navarre, étonné de l'arrestation de son frère, adressoit à la reine mère beaucoup de plaintes et de longues justifications, auxquelles elle répondit en rejetant sur le duc de Guise,

lieutenant général du royaume, tous les soupçons et toute la malveillance. Le roi de Navarre fut conduit dans une maison contiguë au palais royal, où on lui donna des gardes, et, à la réserve de ce qu'on lui permit de parler avec qui il vouloit, on le traita en tout comme prisonnier. En même temps on arrêta Améric Bouchard, secrétaire du roi de Navarre, et l'on saisit toutes ses lettres et tous ses papiers ; et, le même soir, Tannegui de Carouge partit pour la Picardie, afin d'arrêter et de conduire à Saint-Germain Madeleine de Roye, belle-mère du prince, qui, comme femme, étoit demeurée sans soupçon dans son château (1). »

Les Guises n'avaient pas coutume de reculer devant leur œuvre ; une commission choisie parmi les membres du parlement de Paris fut chargée de procéder au jugement immédiat du prince de Condé. Un Bourbon ne pouvait se résigner à en passer par cette justice vulgaire; Condé réclama, au nom des droits de son sang, l'honneur de comparaître devant la cour des Pairs et le parlement, toutes chambres assemblées ; on rejeta sa requête ; bien plus, on lui interdit de se disculper en pleine audience. Les moyens de défense qu'il fournit par écrit à son avocat François de Marillac furent regardés comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de juger sur leur contenu. Sa femme, Éléonore de Roye, se jeta en larmes aux pieds du roi, demandant la grâce de son *seigneur mari*. François II, organe de la politique des Guises, se borna à répondre : « Je ne feray jamais grâce à un

(1) Davila, liv. II, p. 57.

« mauvais parent, qui a voulu m'ôter la couronne et « la vie. » Le roi de Navarre, pour sauver son frère, consentit à s'humilier devant les Guises et à solliciter une commisération qui fut refusée. Ce prince n'était pas sans crainte pour lui-même; il avait été averti secrètement qu'il serait mandé chez le roi, et qu'au moindre signe de mécontentement donné par François II il serait assassiné. Il fut en effet appelé. « J'irai, dit-il à un ami ; je combattrai tant qu'il me restera un souffle de vie. Si je succombe, prenez ma chemise teinte de mon sang, portez-la à mon fils, et que la vie l'abandonne plutôt que le désir de la vengeance. » Ce fils devait plus tard être le roi Henri IV. Quoi qu'il en soit, les appréhensions d'Antoine de Bourbon ne furent point justifiées; introduit devant François II, il parla avec précaution et modestie, et se retira tranquillement. En sortant, il entendit un des Guises s'écrier : « O le poltron cœur que nous avons pour roi ! » Quelques historiens ont affirmé que le jeune roi, au moment de prescrire la mise à mort de son parent, le roi de Navarre, avait reculé devant la pensée de ce meurtre et n'avait point donné le signal convenu. Ce fait est loin d'être établi, et les chroniques protestantes qui y font allusion sont trop inspirées par la vengeance ou la haine pour qu'on ajoute une foi aveugle à leurs assertions.

Quoi qu'il en soit, les preuves qui s'élevaient contre le prince de Condé étaient accablantes ; il avait conspiré contre le roi; sa participation à la conjuration d'Amboise ne pouvait plus être niée, et des lettres écrites de sa main attestaient que depuis lors il n'avait cessé

d'être le complice des révoltes civiles et religieuses suscitées dans les provinces. Il n'en fallait pas tant pour décider de son sort. La commission chargée d'instruire contre lui le déclara coupable de rébellion et de trahison, et comme tel digne du dernier supplice. L'exécution de cet arrêt fut fixée au 10 décembre 1560. Pour frapper les esprits d'une immense terreur, on voulait faire dresser l'échafaud dans la salle des états généraux, et le sang répandu par le bourreau aurait cimenté le pouvoir des Guises. Seule la reine mère parlait de clémence et suppliait d'ajourner le sinistre dénoûment de ce drame judiciaire. Soudain un incident presque imprévu vint changer la situation; le jeune roi François II, languissant depuis un mois, vit s'aggraver rapidement sa maladie, et mourut le 5 décembre 1560, à peine âgé de dix-sept ans. Sa mort déconcerta le parti des Guises et sauva les jours du prince de Condé.

Le roi ne laissait point d'enfants. La jeune Marie Stuart, sa veuve, se vit contrainte de retourner dans son royaume d'Écosse, qu'elle avait quitté à l'âge de huit ans et où tant de calamités l'attendaient ; elle ne se résigna qu'à regret à quitter la France, sa patrie adoptive : « Je l'ay veue, dit Brantôme, appréhender comme la mort ce voyage, et désiroit cent fois plus demeurer en France simple douairière que d'aller régner là en son pays sauvage. » Ses oncles, le cardinal et le duc de Guise, l'escortèrent jusqu'à Calais, où elle s'embarqua pour la Grande-Bretagne. « La galère, dit Brantôme, un de ceux qui la suivirent jusqu'en Écosse, estant sortie du port, et

s'estant eslevé un petit vent frais, on commença à faire voile... Elle, les deux bras sur la poupe de la galère, du costé du timon, se mit à fondre à grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estoit partie, prononçant toujours ces tristes paroles : Adieu, France!... jusqu'à ce qu'il commença à faire nuict.... Elle voulut se coucher sans avoir mangé, et ne voulut descendre dans la chambre de poupe, et lui dressa-t-on là son lit. Elle commanda au timonier, si tost qu'il seroit jour, s'il voyoit et découvroit encore le terrain de la France, qu'il l'éveillast et ne craignist de l'appeler; à quoy la fortune la favorisa; car, le vent s'estant cessé et ayant eu recours aux rames, on ne fit guères de chemin ceste nuict; si bien que, le jour paroissant, parut encore le terrain de France. Et n'ayant failly le timonier au commandement qu'elle lui avoit faict, elle se leva sur son lict et se mit à contempler la France encore et tant qu'elle put... Adonc redoubla encore ces mots : Adieu, France! adieu France! Je pense ne vous revoir jamais plus. » Elle parvint à éviter les croisières qu'Élisabeth avait mises en mer; après une traversée de cinq jours elle arriva sans accident au golfe de Forth, et bientôt après dans le port de Leith.

CHARLES IX.

(1560 — 1574.)

Charles (1), frère du dernier roi et son successeur, n'avait encore que dix ans. La jeunesse de ce prince parut à Catherine de Médicis une conjoncture heureuse pour s'emparer de l'autorité. L'ordonnance rendue par Charles VI en 1407 abolissait la régence ; à une seule personne elle substituait un conseil dirigé par la reine mère, et composé des princes, des grands officiers et des principaux seigneurs du royaume. Catherine obtint du roi de Navarre la renonciation écrite de toute prétention de sa part à la régence. Sans s'adresser ni aux états généraux ni au parlement, elle se fit donner par des lettres de son fils encore mineur, et par conséquent sans pouvoir comme sans volonté, *l'administration du royaume avec sage conseil et avis du roi de Navarre et des notables et grands personnages du conseil du feu roi*. Si l'investiture était illégale, la forme du gouvernement était d'accord avec la loi, et bien des dangers pour le pays et pour la royauté étaient attachés à une autre marche. Placée entre la faction des Guises et celle des protestants, la reine mère entreprit de ménager tous les partis, pour se servir des uns contre les autres. L'irritation des

(1) Charles n'était pas son véritable nom ; il s'appelait *Maximilien*. Ce nom lui avait été donné sur les fonts baptismaux par son parrain l'archiduc Maximilien d'Autriche, qui depuis fut empereur. Quelques chronologistes donnent à Charles IX le nom de *Charles-Maximilien*.

esprits et la jalousie ardente des chefs ne favorisaient que trop cette politique adroite, mais immorale, qui empruntait indifféremment des ressources à la vérité et au mensonge. Catherine se réconcilia avec le roi de Navarre, et fit mettre en liberté le prince de Condé, qui fut déclaré innocent par arrêt du conseil. Le connétable de Montmorency fut rappelé.

Les états généraux, convoqués à Orléans sous le dernier roi, ouvrirent leur session le 13 décembre, malgré l'opposition des Guises, qui voulaient congédier l'assemblée. Pour le moment l'influence appartenait à Michel de L'Hospital. Ce chancelier, qui comptait sur le concours des états, leur soumit ses vues politiques et religieuses; il proposa quelques expédients pour ramener la paix dans l'Église, et entre autres la convocation d'un concile, par ordre du roi, nonobstant le refus du pape. On sent ce que pouvait faire, pour terminer les conflits religieux, un prétendu synode que l'Église catholique aurait désavoué. Le chancelier demanda en outre la réforme du clergé; mieux inspiré, il s'en prit aux abus en matière de finances, et ils étaient notoires. La dette montait déjà à quarante-trois millions cinq cent mille livres, c'est-à-dire à environ quatre cent cinquante millions de notre monnaie, et cependant le revenu annuel du Trésor atteignait à peine treize millions d'alors; aussi le roi de France était réellement, selon le langage de L'Hospital, « l'orphelin le plus engagé, le plus endetté, le plus empêché qu'on pût trouver dans tout état et condition. » En terminant sa harangue, qui fut très-longue, le chancelier invita les trois ordres à se ras-

sembler le lendemain dans trois églises différentes, « pour communiquer ensemble et faire une résolution de ce qu'ils avoient à proposer. »

Les états étaient nombreux ; cent sept députés de la noblesse, cent sept députés du clergé et deux cent vingt-quatre députés du tiers composaient l'assemblée. Parmi les membres les plus illustres on remarquait les cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Lorraine, de Châtillon et de Guise, et l'amiral de Coligny. En dépit des efforts des Guises, un certain nombre de huguenots avaient été élus par les bailliages. Chaque ordre prépara ses cahiers de vœux et de doléances, que devait présenter un orateur choisi dans son sein ; la rédaction de ces documents ne fut terminée que dans les derniers jours de décembre. Les assemblées du clergé et du tiers avaient rédigé séparément leur propre cahier ; au sein de la noblesse, tant d'opinions contradictoires avaient été formulées que l'on n'avait pu s'entendre, et que, pour en finir, on avait préparé quatre cahiers différents.

Le clergé demandait, entre autres améliorations, que les écoles fussent placées sous la surveillance des évêques, et qu'il fût interdit aux tribunaux civils de recevoir aucun appel en matière de religion ; il réclamait contre les décimes et contre les logements des gens de guerre, et insistait pour qu'on réduisît les dépenses publiques. Surtout il invitait le gouvernement du roi à ne rien négliger pour mettre fin aux progrès de l'hérésie. L'orateur de cet ordre, Jean Quintin, concluait ainsi : « N'écoutez pas ceux qui réveillent les anciennes hérésies et demandent pour

eux des églises à côté des saintes chapelles ; refusez les requêtes impies comme saint Athanase sous l'empereur Constance. La nouvelle foi (l'hérésie de Calvin) s'efforce, par voies publiques et cachées, d'introduire un Évangile dont le sommaire est de ne souffrir qu'il y ait aucun lieu dédié saint et sacré spécialement à Dieu, mais de profaner les églises, abattre les autels et briser les images ; d'innover les saints sacrements, de chasser les prêtres, évêques et religieux ; de ne tenir ni vœux, ni promesses à Dieu ; de vivre sans abstinence, continence, jeûnes et afflictions du corps. Nous vous supplions que, si quelque fossoyeur de vieille hérésie, par impiété, s'ingéroit et vouloit introduire et renouveler aucune secte jà condamnée, et icelle fît présenter requêtes, demandât temples et permission d'habiter en ce royaume, comme se sont témérairement ingérés aux états particuliers des provinces, que tels porteurs de requêtes soient punis et déclarés fauteurs d'hérésie, et qu'il soit procédé contre eux selon la rigueur des constitutions canoniques et civiles. Le clergé demande, comme chose nécessaire à l'intégrité du royaume, que désormais tout commerce de livres soit interdit et nié à tous hérétiques, sectateurs, novateurs et défendeurs des doctrines jà condamnées. » Ces paroles, qui résumaient avec énergie le vœu du clergé, furent accueillies par des murmures dans les rangs de l'assemblée ; on somma l'orateur de s'expliquer plus clairement ou de se rétracter. La reine mère, toujours désireuse de se concilier les chefs des protestants, fut du nombre de ceux qui réclamèrent, et cette concession faite aux

susceptibilités des religionnaires blessa vivement le parti catholique.

Les vœux et les doléances de la noblesse, ainsi qu'on vient de le dire, étaient fort contradictoires; tandis qu'une partie des députés de cet ordre, organes de leurs commettants, demandaient au roi de ne jamais déroger à sa qualité de prince Très-Chrétien et Fils aîné de l'Église, qui l'obligeait à détruire l'hérésie, les autres (et c'étaient les membres du tiers parti) le suppliaient de renoncer à toute contrainte en matière de croyances. Quant aux députés protestants, ils demandaient l'admission de plusieurs ministres de leur culte au prochain concile national, et proposaient en outre de faire subir aux églises catholiques de France certaines réformes organiques imitées de la constitution religieuse de Genève. Une autre partie de la noblesse insistait pour que les états provinciaux fussent désormais convoqués tous les cinq ans, les états généraux tous les dix ans. Quelques membres du même ordre adhéraient à la détermination qu'avait prise la reine mère de se saisir des pouvoirs de la régence. Presque tous les cahiers de la noblesse s'accordaient à réclamer la régularisation du service de l'arrière-ban, la simplification des lois, la diminution des offices de judicature, enfin l'adoption de règles pratiques destinées à marquer davantage la séparation entre l'ordre de la noblesse et les gens du tiers-état (1).

Le tiers-état, que le vote par tête avait confondu

(1) Analyse des cahiers, Garnier, t. XV, p. 73-79.

avec les deux autres ordres aux états généraux de 1484, joua dans ceux de 1560 un rôle personnel ; son cahier de remontrances surpassait ceux de la noblesse en idées comme en étendue ; on y trouvait un sentiment profond de la justice sociale et de l'intérêt public, le zèle pour l'ordre, l'instinct des réformes et la science pratique de toutes les matières de droit et d'administration. C'était en quelque sorte un nouveau code, n'ayant pas moins de 354 articles, et rédigé avec une telle précision qu'il pouvait immédiatement passer en loi. Parmi les demandes qu'il contenait, nous mentionnons les plus importantes : l'élection aux dignités ecclésiastiques par le concours du clergé et d'un certain nombre de notables, idée chère aux novateurs, et qui, à toute époque, avait obtenu l'adhésion du tiers-état et du parlement de Paris ; l'attribution d'une part des revenus ecclésiastiques à l'établissement de nouvelles chaires dans les universités et à l'érection dans chaque ville d'un collége municipal. Ici encore on sent naître la pensée, moins moderne qu'on ne pense, de « mettre la main » sur les biens de l'Église au profit du pouvoir séculier. Le tiers-état demandait encore l'interdiction aux prêtres de recevoir des testaments, et, de plus, la réduction des jours fériés aux dimanches et à un petit nombre des fêtes. Ces vœux ont été réalisés, le premier par nos lois civiles actuelles, l'autre par le concordat de l'an X ; formulés en 1560, ils avaient une apparence révolutionnaire dont il fallait se défier. Les cahiers de doléances du tiers sollicitaient encore l'élection des officiers de magistrature par le concours de l'ordre judiciaire et de la

couronne; la révision des anciennes lois et ordonnances, et la réunion en un seul corps de celles qui seraient maintenues; la poursuite d'office contre les crimes notoires, sans qu'il fût besoin de partie civile; la suppression des douanes intérieures et l'adoption d'un seul poids et d'une seule mesure dans tout le royaume; l'établissement de tribunaux électifs de commerce et de police; des règlements prohibitifs sur la coupe des bois de haute futaie; la restriction des justices seigneuriales au profit de la justice royale; la peine de déchéance des droits seigneuriaux pour tout noble convaincu d'exactions envers les habitants de ses domaines; enfin, la tenue des états généraux une fois au moins tous les cinq ans, et le choix immédiat d'un jour et d'un lieu pour leur prochaine convocation (1).

La noblesse eut pour orateur Jean de Silly, baron de Rochefort; le tiers-état avait confié ces mêmes fonctions à Jean Lange, avocat de Bordeaux. Pour donner quelque satisfaction aux vœux et aux doléances des trois ordres, le gouvernement de Charles IX décréta par ordonnance quelques économies, telles que la retenue d'un quartier sur les gages et pensions, la suppression de la vénerie, l'abolition de certains offices

(1) Cahier du tiers-état de 1560, art. 10, 48, 56, 69, 72, 82, 144, 165, 205, 243, 244, 245, 246, 265, 343 et 353.

Des États généraux et autres assemblées nationales, t. XI, p. 273 et suiv. — Ce cahier est divisé en cinq sections, sous les titres suivants : 1° de l'état ecclésiastique; 2° des universités; 3° de la noblesse, gendarmerie et suite de la cour; 4° de la justice; 5° des tailles, impositions, subsides, marchandise et autres choses. — *Histoire du Tiers-État*, par M. Aug. Thierry.

domestiques. Dans la séance du 13 janvier 1561, le chancelier promit, au nom du conseil, que les taxes et les dépenses seraient ramenées à ce qu'elles étaient au temps de Louis XII ; mais il demanda, en revanche, que le Trésor fût dispensé d'acquitter aux créanciers de l'État les intérêts échus, en quelque sorte l'arriéré de la dette. Il y avait dans cette décision quelque chose d'inouï et d'excessif qui déconcerta les députés, et ceux-ci demandèrent à être renvoyés près de leurs commettants pour leur demander un complément d'instructions. On fit droit à cette requête, et la clôture des états eut lieu le 31 janvier. Ce jour-là il fut ordonné que les états provinciaux s'assembleraient le 20 mars 1561 ; que après consultation dans leur sein et dans les assemblées électorales, trois députés, un clerc, un noble et un bourgeois, seraient nommés pour chacune des treize divisions territoriales qu'on appelait alors gouvernements, et que les trente-neuf élus se réuniraient à Melun avant le 1er mai. Toutefois la réponse aux remontrances des états n'attendit pas l'octroi des subsides, et l'ordonnance qui la contenait fut dressée à Orléans le jour même où l'assemblée se sépara. Cet acte, rédigé en 149 articles, passe pour l'un des principaux monuments de notre législation. Les extorsions, corvées, contributions et autres semblables exactions des seigneurs envers le peuple étaient sévèrement défendues, et l'injonction la plus précise était adressée à tous les magistrats de défendre le peuple contre les grands. L'égalité de tous les citoyens devant la loi était proclamée. Les élections canoniques étaient rétablies et remplaçaient le concordat. Toute

la justice était réformée. Les élections pour les places vacantes dans la magistrature et la présentation de trois candidats à la nomination royale étaient remises en vigueur. L'administration de la justice était ôtée aux baillis et aux sénéchaux, trop ignorants pour la bien rendre, et confiée exclusivement à leurs lieutenants. Dès lors tous les juges furent de robe longue; la distinction fut à jamais établie entre la robe et l'épée, et le peuple n'eut pour juges que des hommes versés dans la connaissance des lois et de la pratique. L'article 50 détruisait un des deux siéges des justices seigneuriales et évitait un degré de juridiction aux justiciables. Enfin il était ordonné que les minutes et les actes seraient signés des parties, ce qui assurait la sûreté des contrats et prévenait les procès. Au fond, l'ordonnance d'Orléans ne fut que le résumé des innovations proposées dans le cahier du tiers-état; le chancelier de L'Hospital choisit avec méthode, parmi ces dispositions, mais il en affaiblit souvent la portée. Si l'on compare en effet la célèbre ordonnance d'Orléans avec le travail collectif qui en fut la source, on la trouvera moins hardie et moins positive en réformes; elle présente beaucoup d'omissions, et parfois ne donne que des palliatifs. La seule variante remarquable entre son dispositif et le texte du cahier est l'application qu'elle fait du système de la candidature judiciaire aux élections ecclésiastiques. En faisant deux parts du droit d'élire (1), l'une pour le clergé et le

(1) Tous archevêques et évêques seront désormais, sitot que vacation adviendra, élus et nommez, à sçavoir : les archevêques par les évêques de la province et chapitre de l'église archiépiscopale; les évêques par les

peuple, l'autre pour la couronne, le chancelier de L'Hospital prit un terme moyen entre le concordat de François Ier et le retour aux usages qu'avait abolis le souverain pontife de concert avec le roi de France. A ce point de vue, et sans entrer dans le fond de la question, il nous suffira d'établir que cette prétendue réforme excédait les droits de l'autorité civile et constituait un attentat aux droits de l'Église et du souverain pontife.

Quoi qu'il en soit, les députés des treize gouvernements de la France s'assemblèrent au mois d'août, non à Melun, mais à Pontoise; là les commissaires des deux ordres laïques siégèrent seuls, tandis que les élus du clergé assistèrent à une assemblée mixte, convoquée en vue d'aplanir les difficultés religieuses et dont nous ne tarderons pas à parler. Vingt-six personnes, treize nobles et treize bourgeois, composèrent ainsi la réunion qui, installée à Pontoise, allait exercer dans toute sa plénitude le pouvoir des états généraux. Il n'y eut cette fois aucune dissidence entre les représentants des deux ordres; nobles et bourgeois se montrèrent également imbus de l'esprit no-

archevêques, évêques de la province et chanoines de l'église épiscopale, appelez avec eux douze gentilshommes qui seront élus par la noblesse du diocèse, et douze notables bourgeois qui seront aussi élus en l'hôtel de la ville archiépiscopale ou épiscopale; tous lesquels, convoquez à certain jour par le chapitre du siége vaquant, et assemblez, comme dit est, s'accorderont de trois personnages de suffisance et qualitez reprises par les saints décrets et conciles, âgez au moins de trente ans, qu'ils nous présenteront, pour par nous faire élection de celui des trois que voudrons nommer à l'archevêché ou évêché vaquant. (Ordonnance générale rendue sur des plaintes, doléances et remontrances des états assemblés à Orléans, art. I. *Rec. des anciennes Lois françaises*, t. XIV, p. 64.)

vateur, et se mirent d'accord pour tenter, non plus de simples réformes, mais un commencement de révolution. Les deux ordres confirmèrent l'autorité de la reine comme régente et nommèrent le roi de Navarre lieutenant général du royaume. Ils écartèrent la proposition de revenir sur les dons faits par Henri II et François Ier. Enfin ils se prononcèrent pour la liberté de conscience. Leurs cahiers exprimèrent des prétentions au partage de la souveraineté qui rappelaient celles des états généraux de 1356, et proposèrent des mesures dont la motion ne devait reparaître qu'au sein de l'Assemblée nationale de 1789. Le droit absolu de l'État sur les possessions du clergé y fut posé en principe, et servit de base à différents projets pour l'extinction de la dette publique. Nous verrons plus tard, et dans des circonstances plus difficiles encore, se reproduire cette prétention usurpatrice du pouvoir temporel, et alors une longue série de calamités apprendra aux rois que le glaive ne leur a pas été confié pour dépouiller l'Église, mais pour la défendre.

Préludant aux spoliations de 1791, les états généraux de Pontoise cherchèrent à résoudre le problème. Entre deux plans conçus par les treize députés bourgeois, celui auquel ils s'arrêtèrent et dont ils pressèrent l'adoption consistait à vendre au profit du roi tous les biens ecclésiastiques, en indemnisant le clergé par des pensions établies selon le rang de ses membres. On calculait que cette vente devait produire cent vingt millions de livres, dont quarante-huit seraient prélevés comme fonds de la dotation nouvelle,

quarante-deux employés à l'amortissement de la dette publique, et trente placés à intérêt dans les villes et les ports de mer pour y alimenter le commerce, en même temps qu'ils donneraient un revenu fixe au Trésor (1). Ce plan, qui n'était rien moins que l'anéantissement du clergé comme ordre politique, tomba sans discussion devant l'offre faite et l'engagement pris par les députés ecclésiastiques d'éteindre avant dix ans le tiers de la dette par une cotisation imposée à tous les membres de leur ordre.

L'assemblée de Pontoise proposa de renouveler tout le système administratif en réduisant les offices de finance, de police et de judicature, à de simples commissions triennales; elle voulut abréger et fixer à deux ans le terme demandé pour la convocation périodique des états généraux; enfin, plus positive en matière de tolérance religieuse que ne l'avait été l'assemblée d'Orléans, elle réclama pour les protestants le plein et libre exercice de leur culte. Le gouvernement de Charles IX répondit à cette dernière demande par des promesses, et bientôt par des actes. Par suite de l'initiative de L'Hospital, on vit, ce qui ne s'était jamais vu en France, l'État séparé de l'Église, et l'hérésie ouvrit ses lieux de prière à côté des églises orthodoxes (2). On était loin des glorieux jours de saint Louis et de Charlemagne.

(1) Voyez, dans le cahier du tiers aux états de Pontoise, le chapitre intitulé : *Moyen de subvention pour l'acquict des dettes*, mss. de la Bibliothèque nationale, n° 8937, fol. 33 v°.

(2) Voyez l'édit du 17 janvier 1562 (1561, vieux style), et le discours du chancelier de L'Hospital pour l'ouverture de l'assemblée de Saint-Ger-

C'est ainsi que la reine mère, dominée par le tiers parti, encouragée par le chancelier, et fidèle à un système de bascule plus adroit que loyal, travaillait à contenir les protestants par les catholiques, les catholiques par les protestants, et à se rattacher autant que possible les uns et les autres par des promesses ou des espérances. De leur côté les chefs orthodoxes observaient avec inquiétude la marche du gouvernement; le duc de Guise et Anne de Montmorency, justement alarmés des progrès que cette politique promettait à l'hérésie, mirent un terme à la rivalité qui les avait rendus ennemis sous le dernier règne; ils se pardonnèrent les sujets de plaintes qu'ils s'étaient donnés, et, n'écoutant que les dangers de la foi, parurent ensemble à la sainte table.

Cependant le chancelier de L'Hospital, qui apportait dans les affaires publiques une modération suspecte à tous les partis, crut trouver un expédient avantageux pour l'ordre en ouvrant à Poissy des conférences ou colloques entre les docteurs des deux religions. Le trop fameux Théodore de Bèze, chef spirituel des calvinistes, fut invité à se rendre dans cette assemblée et à y débattre ses croyances avec le cardinal de Tournon. Les principaux protestants qui l'assistèrent furent Augustin Marlorat, moine apostat et ministre à Rouen; Jean Malo; Jean de l'Epine, du consistoire de Paris; Pierre Martyr, logicien astucieux et érudit; enfin les pasteurs Jean Viret, François Morel, Raymond Martin, Nicolas Tobie,

main en Laye. *Rec. des anciennes Lois françaises*, t. XIV, p. 124, et *Mémoires de Condé*, t. II, p. 612.

Claude Laboissière, Jean Bouquin, Jean de Latour et Nicolas des Gallards. L'homme d'État qui se posait comme modérateur entre toutes les convictions, le chancelier de L'Hospital, ouvrit les discussions par des paroles qui, implicitement, blâmaient la répression et les rigueurs dont avaient usé jusqu'alors les catholiques. « Nous avons fait, dit-il, comme les mauvais capitaines, qui vont assaillir le fort de leurs ennemis avec toute leur force, laissant dépourvus et désarmés leurs logis; il nous faut maintenant les assaillir avec les armes de charité, avec prières, persuasions, paroles de Dieu, qui sont propres à tels combats! » Puis il ajoutait : « Otons ces mots diaboliques, noms de partis et de séditions, luthériens, huguenots, papistes; ne changeons le nom de chrétiens! » Les conférences commencèrent, le 9 septembre 1561, dans le cloître des religieuses de Poissy. Charles IX, Catherine de Médicis, le roi de Navarre, le duc d'Orléans, Marguerite, sa sœur, étaient présents et siégeaient derrière une balustrade dorée. Bèze s'éleva contre les accusations dont ses coreligionnaires étaient l'objet. « C'est injustement, dit-il, qu'on nous reproche d'être turbulents et ambitieux et de jeter des divisions en ce royaume; notre foi est paisible. Encore que nous soyons gens petits et contemptables, la conscience nous donne bonne assurance. La fin que nous nous proposons c'est la parole de Dieu et la paix de l'âme. » Les docteurs catholiques laissèrent Théodore de Bèze exposer sa doctrine; mais, quand il nia la présence réelle dans l'Eucharistie, l'assemblée entière frémit. Le cardinal de Lorraine se récria contre les abominations qu'il ve-

nait d'entendre ; tous les prélats applaudirent à ses protestations. « Nous voulons vivre et mourir dans la foi catholique, dirent-ils au roi ; nous supplions Votre Majesté de persister dans la religion de ses pères. » Théodore de Bèze essaya de reprendre la parole, mais sa voix fut couverte par le bruit, et le colloque fut interrompu. Cependant les ministres calvinistes réclamèrent. « N'étoit-ce pas, disaient-ils, Sa Majesté qui les avoit invités à ce colloque pour arranger à l'amiable les différentes religions? C'étoit par les artifices de leurs adversaires que le colloque étoit suspendu ; ils demandoient à le continuer sous la protection d'un prince qui, à l'exemple d'Ézéchias, vouloit répandre les bonnes doctrines. » La reine intervint alors pour faire rouvrir la discussion. Usant de la permission qui lui était donnée, le calviniste Pierre Martyr, moine apostat, parla en langue italienne et fit appel aux sympathies comme aux intérêts politiques de Catherine de Médicis. Ce discours ébranlait en quelque sorte les convictions de cette femme, de triste mémoire, lorsque le général des jésuites, Laynez, un des assistants, s'éleva contre la reine elle-même en revendiquant pour le pape seul le droit de prononcer sur les questions religieuses. « Madame, dit-il en s'adressant à la reine mère, il ne convient pas à un étranger de se mêler des affaires publiques d'un pays autre que le sien ; cependant, comme la foi n'est pas de quelques royaumes seulement, mais de tous les temps et de tous les lieux, il ne me paraît pas déplacé d'exposer à Votre Majesté les considérations qui s'offrent à mon esprit... Et d'abord, si je me rappelle ce que j'ai lu,

si je consulte les leçons de l'expérience, il me semble très-dangereux de traiter avec ceux qui sont hors de l'Église. Il ne faudrait pas même les écouter; car, comme dit très-bien le sage au livre de l'Ecclésiastique : *L'enchanteur mordu par un serpent et ceux qui s'approchent de trop près des bêtes féroces ont-ils droit à notre compassion?* Pour nous apprendre à nous garder de ceux qui se sont séparés de l'Église, l'Écriture les traite de serpents, et, sans doute à cause de leurs perfides artifices, elle les appelle loups cachés sous la peau de brebis, elle les appelle renards. Il est donc bien nécessaire que celui qui les écoute se mette en garde contre la séduction. Dans ce dessein, je dois, Madame, indiquer à Votre Majesté deux moyens, dont l'un me semble tout à fait bon et l'autre ne me paraît pas absolument mauvais.

« Le premier moyen que je propose pour se défendre des séductions de l'hérésie, c'est de bien comprendre qu'il n'appartient ni à Votre Majesté ni à aucun prince temporel de traiter de choses qui regardent la foi, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir de décider ces sortes de questions et parce que d'ailleurs ils ne sont point exercés à approfondir ces matières subtiles et abstraites. Et s'il est juste, comme dit le proverbe, de laisser son art à l'artisan, il faut aussi laisser aux prêtres le droit de s'occuper des affaires de la religion; il faut surtout laisser au souverain pontife et au concile général à prononcer sur les causes majeures, qui sont exclusivement de leur ressort. Maintenant donc qu'un concile général (le concile de Trente) est ouvert, il ne me paraît ni légitime ni convenable de tenir

des assemblées particulières. Ce fut pour cette raison que les Pères du concile de Bâle défendirent que, pendant leur réunion et même six mois auparavant, on convoquât aucun concile provincial.

« Voici donc le premier moyen que j'ai à proposer à Votre Majesté, moyen de tous le meilleur et le plus concluant : ce serait d'envoyer à Trente les prélats, les théologiens et tous les religionnaires ici présents. Ce concile est le rendez-vous des savants de tous les pays ; il a un droit certain à l'assistance infaillible du Saint-Esprit, ce que, certes, on ne peut se promettre dans ces séances particulières. Les docteurs de la nouvelle religion, si toutefois, comme ils s'en vantent, ils ont la volonté sincère de connaître la vérité, peuvent s'y rendre avec une entière sécurité : le souverain pontife leur donnera les saufs-conduits et toutes les assurances nécessaires ; quoique, à vrai dire, je ne pense pas qu'ils désirent d'être instruits, mais bien plutôt d'instruire ou de redresser les autres et de répandre partout le venin de leurs préceptes. En effet, au lieu d'écouter les oracles et les pasteurs de l'Église, nous les voyons empressés de prêcher eux-mêmes et de prononcer d'interminables harangues.

« Quant au second moyen, qui, sans être bon, n'est pas mauvais, le voici : Puisque votre Majesté, par indulgence pour les modernes sectaires et pour essayer de les gagner, a bien voulu permettre des conférences, je demanderai qu'elles se tiennent seulement en présence de gens instruits, parce que, pour ces personnes, il n'y aurait point danger de perversion et qu'elles seraient même capables de convaincre et

d'éclairer les esprits plutôt entraînés par l'erreur que par l'entraînement de l'orgueil. Il y aurait encore cet avantage qu'on épargnerait à Votre Majesté et à ces très-honorables seigneurs l'ennui de discussions longues et embrouillées. »

Le père Laynez, ayant ensuite répondu à quelques objections du moine apostat Pierre Martyr, conclut en ces termes :

« Enfin, puisque Pierre Martyr a exhorté ses auditeurs à confesser leur foi, moi aussi, Madame, je confesse tout ce que j'ai dit de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie en mémoire de ses passions. Je confesse que c'est une vérité de la foi catholique, pour laquelle, avec la grâce du Seigneur, je suit prêt à mourir. Je supplie donc Votre Majesté de défendre et de professer toujours la vérité catholique, ainsi qu'elle le fait, et de redouter plus Dieu que les hommes. Alors ce souverain Maître vous protégera, vous et votre fils le roi très-chrétien ; il vous conservera votre royaume temporel et vous donnera l'éternel. Si, au contraire, vous faisiez moins de cas de la crainte de Dieu, de son amour et de la foi en lui, que de la crainte et de l'amour des hommes, ne vous exposeriez-vous pas au danger de perdre le royaume spirituel avec celui de la terre? J'espère de Dieu, notre Seigneur, que cette calamité ne vous frappera point. J'attends, au contraire, de sa bonté qu'il vous accorde, ainsi qu'à votre fils, la grâce de persévérer. Il ne permettra pas qu'une noblesse comme celle qui est ici réunie, qu'un royaume très-chrétien et qui a servi d'exemple et de règle aux autres,

abandonne la religion catholique. Il ne faut pas que ce royaume et cette noblesse se laissent souiller par la contagion des nouvelles sectes et des erreurs modernes. »

Catherine de Médicis ne s'attendait point à l'énergie de ce langage. L'impression que Laynez produisit sur elle fut si forte qu'elle ne put retenir ses larmes. Dès ce moment donc, ni Catherine, ni le roi, ni les seigneurs n'assistèrent plus aux débats de l'assemblée de Poissy, et le trop célèbre colloque ne fut plus signalé que par des conférences entre les évêques et les théologiens du parti contraire. L'assemblée fut dissoute le 14 octobre 1561, et le gouvernement de Charles IX prit la détermination d'envoyer les évêques du royaume siéger au concile de Trente.

Les *politiques* avaient échoué; le parti des Guises et du connétable rattacha aux intérêts catholiques Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Ce prince, qui avait remarqué à Poissy les contradictions des protestants, séduit encore par l'espérance de joindre la Sardaigne à son royaume, rompit brusquement avec les calvinistes pendant le colloque même, et abandonna la régente, qui se rapprocha de plus en plus des calvinistes et du prince de Condé. Depuis le mois de juillet 1561, l'édit de tolérance promulgué sur les instances de L'Hospital avait été remplacé par une ordonnance aux termes de laquelle il était défendu aux prédicants calvinistes de tenir des assemblées; d'autres dispositions attribuaient aux évêques la connaissance du crime d'hérésie, en stipulant d'ailleurs que les coupables ne pourraient point encourir de peines plus

fortes que le bannissement. Cette ordonnance, arrachée par le parlement de Paris aux hésitations de Catherine de Médicis, ne fut jamais sérieusement exécutée ; bientôt après, c'est-à-dire au mois de janvier 1562, la cour y substitua un édit favorable aux intérêts des religionnaires. Ce nouvel édit, rédigé par une assemblée de députés de tous les parlements réunis à Saint-Germain, accorda aux calvinistes, mais avec des restrictions importantes, l'exercice public de leur religion : il leur était permis de s'assembler hors des villes et sans armes. Dans plusieurs parlements, et notamment dans le parlement de Paris, il fallut avoir recours à la menace pour obtenir l'enregistrement de cet édit. Les catholiques voyaient avec douleur la cour briser elle-même la vieille unité monarchique avec l'unité religieuse ; aussi l'indignation se manifestait de toutes parts ; l'ambassadeur de Philippe II se plaignait hautement. Malgré les efforts de la régente pour concilier des partis inconciliables et maintenir entre eux un accord impossible, la guerre était imminente.

Le signal de l'effusion du sang fût donné par l'un de ces incidents vulgaires qui précèdent les grandes crises. Les chefs de partis s'observaient de près. Le prince de Condé gagnant à la cour une trop grande influence, et la reine mère paraissant resserrer de jour en jour ses liaisons aves les calvinistes, le roi de Navarre, jaloux du pouvoir de son frère, et les catholiques, indignés du triomphe des réformés, appelèrent à leur secours le duc de Guise, qui, depuis l'assemblée de Poissy, s'était retiré dans ses terres. Il partit de Joinville avec un nombreux cortége de gen-

tilshommes, de pages, de gendarmes et de domestiques armés. Le 1er mars 1562, comme il passait à Vassy, petite ville de Champagne, quelques personnes de sa suite insultèrent les protestants qui célébraient leur office dans une grange du faubourg. Les injures amenèrent les voies de fait. Le duc, étant accouru pour rétablir l'ordre, fut grièvement blessé d'une pierre dans le tumulte; son sang coula. A cette vue ses gens, qu'il ne put contenir, tombèrent avec une nouvelle fureur sur les calvinistes et en mirent à mort plus de soixante. Aussitôt toutes les chaires du royaume retentirent du *massacre* de Vassy. Les prédicateurs catholiques nommèrent le duc de Guise un nouveau Moïse, un nouveau Jéhu, qui avait consacré ses mains dans le sang des impies, tandis que les ministres protestants tonnèrent contre *l'insigne méchanceté de ce nouvel Hérode, de ce vrai suppôt de l'enfer*. Objet d'admiration pour les uns, d'exécration pour les autres, il entra dans Paris en triomphe, accompagné du maréchal de Saint-André et du connétable de Montmorency. Agissant de concert, déterminés à la lutte, ces chefs des francs catholiques formèrent une sorte de triumvirat qui se fortifiait au dedans de l'appui des populations attachées à la vieille foi, au dehors de l'alliance de Philippe II, roi d'Espagne. De leur côté, le prince de Condé et Coligny organisèrent le parti protestant pour la guerre civile; à l'intérieur ils cherchèrent à se concilier la cour, à l'étranger ils invoquèrent les secours des luthériens d'Allemagne et de la reine d'Angleterre. Catherine de Médicis, jalouse de l'ascendant des Guises, se mit sous la protection du

prince de Condé et fit pencher la balance en faveur de la réforme calviniste.

S'il fallait en croire une école historique toujours disposée à ne fouiller dans les archives du passé que pour y chercher des arguments contre l'Église, les protestants auraient eu le beau rôle au milieu de ces luttes du seizième siècle, et nous n'aurions qu'à signaler les excès et les violences des catholiques romains. On ne s'attend pas à ce que nous acceptions ce thème commode pour les déclamations philosophiques. D'un autre côté, bien convaincu que nos croyances n'ont rien à craindre de la vérité et de la justice, nous ne nous prêterons pas à torturer les faits, à les amoindrir ni à les accroître, selon les besoins d'une thèse prétendue catholique, et nous raconterons les emportements terribles auxquels furent entraînés, dans cette longue bataille de trente ans, ceux qui combattaient pour la vieille foi. La religion n'est solidaire ni des excès de ses amis, ni des attentats commis sous prétexte de la défendre; quand les passions humaines, quand l'ambition, l'orgueil, l'avarice et la vengeance osent abriter leurs crimes sous un prétexte saint, le devoir de l'histoire est de dégager la cause éternellement juste de l'Église du concours qu'osent lui offrir de coupables auxiliaires. Tant pis pour le crime si l'histoire lui arrache le masque dont il cherche à se couvrir. Et de quel droit, d'ailleurs, nous permettrions-nous de mettre en évidence les attentats du parti protestant si nous jetions le voile de l'oubli sur ceux du parti contraire? Dieu a donné l'infaillibilité à son Église, et non aux hommes, même de bonne foi,

qui s'arment pour elle ou qui inscrivent son nom sur leur drapeau.

Catherine de Médicis avait invoqué l'appui du prince de Condé contre les Guises; de Fontainebleau, où elle s'était retirée, elle lui écrivit de « sauver la mère et l'enfant. » Condé se hâta d'accourir auprès de la reine mère; mais les triumvirs catholiques, bien déterminés à soustraire le roi à la protection des calvinistes, devancèrent leur ennemi et se préposèrent d'eux-mêmes à la garde du jeune Charles IX. Vainement Catherine eut-elle recours aux supplications et aux larmes; l'inflexible connétable donna l'ordre de partir pour Paris, et la cour se vit réduite à le suivre. Condé, averti par un secret message de Catherine, se dirigea sur Orléans. Depuis cinq jours cette ville, où commandait le calviniste d'Andelot, était le théâtre d'une lutte sanglante entre les protestants et les catholiques. L'arrivée du prince de Condé donna main-forte aux sectaires, et la ville d'Orléans tomba en leur pouvoir. Ils célébrèrent leur victoire en dévastant les églises, en profanant les autels et en brisant les saintes images. Tandis que ces sacriléges violences exaspéraient les catholiques d'Orléans et portaient la consternation parmi leurs frères de Paris, le prince de Condé, établi à Orléans comme dans une place d'armes, lançait des manifestes dans le royaume et invitait la noblesse et les citoyens à s'armer pour la délivrance du roi, de la reine mère, et surtout pour conquérir le libre exercice de la religion nouvelle.

De nos jours, et l'histoire contemporaine en fait foi, rien n'est plus ordinaire que le triomphe des mino-

rités; les multitudes obéissent comme autant de troupeaux à un petit nombre d'hommes ardents, passionnés, déterminés à la lutte, et qui communiquent le mot d'ordre à la masse. Nous avons vu (nous ne le disons pas à la gloire de notre pays), nous avons vu des minorités, installées au pouvoir, saisir d'une main tous les ressorts administratifs de la France, planter de l'autre un drapeau, et imposer à la nation des formes politiques et des hommes dont la France, abandonnée à ses instincts, n'aurait jamais voulu. Ces révolutions, ces surprises peuvent avoir lieu dans les sociétés fatiguées de changements et de luttes, mille et mille fois trompées par des charlatans, et qui, exclusivement vouées au maintien de leur bien-être, à la conservation de leurs jouissances, en sont venues à l'indifférence en matière de gouvernement et ne croient plus à la doctrine du sacrifice; au seizième siècle on n'en était point là. Les majorités catholiques n'entendaient nullement se soumettre au joug des huguenots; ce n'était pas en vain qu'elles adhéraient au triumvirat et acclamaient à la puissance du duc de Guise. Le coup de main qui venait de faire tomber Orléans au pouvoir du parti calviniste était le commencement de la guerre.

A Paris la population était essentiellement catholique; elle ne voulait entendre parler ni de prêches, ni de conférences, ni d'assemblées tenues par « Messieurs de la Religion; » elle avait poursuivi à coups de pierres les ministres qui s'étaient rendus au colloque de Poissy; dans les quartiers, le clergé, sorti des rangs du peuple, maintenait aisément l'enthou-

siasme catholique des masses; les moines parcouraient les halles, exhortant les femmes et les enfants; quant aux hommes, réunis en confréries sous le patronage des saints protecteurs des corporations, ils voyaient avec déplaisir et répugnance les tentatives des émissaires calvinistes; ils s'irritaient contre les docteurs et les savants, alors fort occupés du soin de chercher des textes dans les Écritures pour les opposer aux prédicateurs des paroisses et pour établir sur les bases d'une fausse érudition les premières théories de la réforme. Le conseil de ville, les échevins, les quarteniers, les syndics, les prieurs des métiers faisaient tous leurs efforts pour comprimer les manifestations de l'hérésie. A l'hôtel de ville on recevait des pétitions des bourgeois ou des marchands « remontrant le danger où estoit la capitale à cause d'un grand nombre de *Génevois* et autres estrangers qui preschoient et soutenoient la nouvelle doctrine contre la sainte Église catholique, et qui menaçoient de piller les maisons et les autels. » Cinq jours après, une autre assemblée eut lieu, également à l'hôtel de ville, et il « fut conclu en icelle... de supplier Sa Majesté de faire cesser les prédications de nouvelles doctrines, de renvoyer les ministres en leurs pays, et de faire visitation des maisons et hostelleries » pour y saisir les émissaires du calvinisme. D'autres assemblées protestaient avec la même énergie contre les édits qui assuraient aux huguenots la liberté religieuse, et plus la foi traditionnelle du pays était calomniée ou menacée, plus aussi les catholiques serraient leurs rangs pour lui venir en aide, déterminés à se passer du concours

du roi ou de la reine mère si ce concours leur était refusé ou n'était donné qu'avec réserve. Le parlement s'associait volontiers à ces dispositions des masses. Il résultait de cette attitude du peuple et des magistrats que les protestants de Paris agissaient avec beaucoup de prudence et cherchaient, autant que possible, à éviter les prétextes de luttes. Dans une instruction adressée à leurs coreligionnaires, les chefs de ce parti conseillaient la modération et le respect de l'ordre. « Le premier article de l'édit (l'édit de tolérance), écrivaient-ils, commande de rendre les églises, les biens et les lieux précédemment occupés par les ecclésiastiques romains; il a été advisé qu'il faut obéir sans difficulté. Par le second article, disaient-ils encore, on a défendu d'abattre les images, de briser les croix; il faut obéir, car l'office des ministres est d'abattre les idoles du cœur de l'homme par la publication de la parole de Dieu, et non autrement. Le troisième défend de s'assembler ni de jour ni de nuit dans les villes; cet article pourroit sembler rude; mais, en y regardant de près, on trouvera que les prières domestiques de chacune des familles dans les villes n'y sont prohibées ni les consistoires, pourvu qu'ils se fassent selon l'édit. » Ces avertissements donnés pour la forme n'étaient suivis que dans les villes où les calvinistes n'étaient pas les plus forts; partout ailleurs ils signalaient leur zèle fanatique par des fureurs impies. A Paris même ils n'avaient pas craint de livrer à d'indignes profanations l'église de Saint-Médard, sous prétexte que les catholiques rassemblés dans ce temple cherchaient

à couvrir, par le bruit des cloches sonnant à toute volée, la parole des prédicants génevois.

A la nouvelle des attentats qui avaient signalé dans Orléans la victoire des calvinistes, des représailles eurent lieu à Paris par ordre du connétable. On rasa le temple de Popincourt, on brûla les bancs et la chaire d'un autre oratoire protestant établi près des fossés de la porte Saint-Jacques, et il fallut beaucoup de peine pour empêcher le peuple de massacrer les huguenots. Cependant Catherine de Médicis, bien convaincue que le triumvirat voulait lui enlever la garde de Charles IX et l'exercice de la régence, s'éloigna secrètement de la ville et conduisit son fils au Monceau, près de Meaux; peu de jours après, s'étant conciliée la protection du roi de Navarre, elle revint à Paris; mais pendant longtemps les membres du triumvirat et la cour s'observèrent avec défiance.

Les princes de la maison de Lorraine, le connétable et le roi de Navarre s'appuyaient sur l'Espagne catholique; les protestants mettaient leur espérance dans le concours armé de l'Allemagne et de l'Angleterre. Le prince de Condé ayant fait appel à l'alliance de la reine Élisabeth Tudor, cette femme répondit: « Qu'elle avoit de justes motifs de prendre la protection de la cause de Dieu et la défense du roy contre les auteurs des troubles. » Elle affectait de méconnaître les vrais coupables et d'imputer aux catholiques une situation qu'ils subissaient et n'avaient point amenée. Un traité fut conclu entre Élisabeth et les chefs protestants, sous prétexte de défendre le royaume. Les ministres calvinistes implorèrent le con-

cours de l'électeur palatin. Le 26 août 1562, le prince de Condé insista vivement auprès du landgrave de Hesse pour obtenir le prompt acheminement des reîtres et lansquenets luthériens destinés à grossir l'armée protestante de France; dans le même but il s'adressa au duc de Wittemberg. De son côté le roi Charles IX, dirigé pas les triumvirs catholiques, manda à Philippe II « qu'il avoit des avis bien précis que Sa Majesté la reine d'Angleterre armoit fortement pour soutenir les rebelles huguenots de France; de plus, d'autres avis du côté de l'Allemagne annonçoient que l'on alloit marcher au secours desdits huguenots, et la chose étoit si notoire que les gens s'assembloient déjà à la file. Par quoi Sa Majesté Très-Chrétienne enjoignoit à son ambassadeur, M. de Fourquevaux, qu'il eût à prier très-instamment Sa Majesté Catholique, son frère, de faire les offices qui pourroient aider au salut du royaume de France. » Suivait le détail de ces offices, au nombre desquels Charles IX réclamait la coopération des forces aux ordres du duc d'Albe, lieutenant du roi d'Espagne, et l'intervention de Philippe II auprès de la reine d'Angleterre, pour la contraindre, sous menace de rupture, à cesser ses armements en faveur des huguenots (1). Il résulte des termes mêmes de cette missive de Charles IX, comme aussi des dépêches du prince de Condé, que ce dernier avait donné l'exemple d'un appel fait aux alliés du dehors, et qu'en agissant de même le triumvirat catholique n'avait fait qu'user de représailles.

(1) Mss. de Colbert, vol. 38, in-fol. M. J., p. 1145.

N'exagérons rien et restons dans les termes de la vérité historique. Rien n'est commun, dans les annales des partis politiques ou religieux, comme un appel fait aux armées du dehors. Ni les protestants, ni les catholiques du seizième siècle ne crurent, en agissant ainsi, se rendre coupables d'un crime contre la nationalité française. Aussi loin qu'ils remontaient, les uns et les autres, dans les souvenirs de l'histoire, ils rencontraient à chaque page et dans les traditions de tous les peuples de pareils précédents, et ils ne se faisaient pas scrupule d'user de ce qu'ils croyaient être un droit naturel. Depuis 1789 les idées ont changé à cet égard, du moins en France, et l'objection la plus redoutable qu'on puisse jeter à la face de ses ennemis, c'est qu'ils ont invoqué l'appui des rois étrangers. Nous admettons avec un juste orgueil cette susceptibilité nationale, et nous nous honorons d'appartenir à une cause qui repousserait, comme auxiliaire, une force venant du dehors; mais, si nous adhérons à cette doctrine comme Français du dix-neuvième siècle, nous n'avons pas le droit de faire un crime aux générations du seizième siècle d'avoir méconnu un principe réellement nouveau et moderne. Ne voyons-nous pas les hommes dont le puritanisme patriotique s'indigne à la seule idée d'une intervention étrangère oublier, dans l'application et dans la réalité des choses, la théorie qui leur est si chère? Quel est celui d'entre eux qui fait un crime à la liberté américaine d'avoir, au jour de ses luttes, invoqué l'appui de Louis XVI, et de La Fayette? Qui d'entre nous accuse la nationalité polonaise d'en appeler au concours armé de la France?

Les plus austères patriotes s'indignent-ils lorsque l'Italie septentrionale nous tend les bras et nous supplie de l'assister? Et l'Irlande?... Mais nous n'en finirions pas si nous voulions épuiser ici les réflexions et les exemples; nous croyons en avoir dit assez pour réduire à leur juste valeur les accusations dirigées contre les partis religieux qui se disputaient la France sous le règne de Charles IX.

Au dedans, chaque jour aggravait la lutte. Le prince de Condé publiait des manifestes; Coligny, son principal lieutenant, écrivit aux deux mille cinq cents églises calvinistes qui existaient déjà dans le royaume, et il exhorta ses frères à tirer l'épée pour la liberté de la conscience et de la foi. Bèze, Calvin, Marlorat, les pasteurs et les apôtres de l'école genevoise s'unirent aux chefs militaires pour provoquer une prise d'armes. « Nous vous invitons, mandaient-ils aux religionnaires, à soutenir la religion afin d'empescher sa ruine; il faut délivrer le roy et la royne, qui sont prisonniers (c'était le prétexte); les riches doivent déployer leurs richesses, les forts leurs forces. Ne faites nulle retardation; il n'est pas temps de discuter, mais d'exécuter. Ne vous estonnez pas des ordres que vous pourrez recevoir : notre roy et notre royne, étant captifs, n'ont plus de volontés; le jour n'est pas loin où ils seront délivrés et où ils reconnoistront leurs vrais serviteurs. Il faut recommander aux gentilshommes à cheval et aux troupes de pied de s'acheminer sur-le-champ (1). » Au fond, dans le conflit

(1) Mss. de Béthune, vol coté 8685, fol. 5.

qui s'engageait d'une manière si formidable, il était évident que chaque parti devait chercher à se rendre maître de la personne du jeune roi, afin de s'appuyer de l'autorité de son nom et de traiter le parti contraire de rebelle. On s'armait pour ou contre la messe, et l'on voulait faire croire à Charles IX, aux corps constitués, aux puissances étrangères et aux provinces, que cette grande lutte n'avait d'autre but que la délivrance ou la défense du roi. Condé lui-même, dans l'un de ses manifestes, cherchait à établir « qu'il avoit été contraint d'aller aux batailles non pour le soustenement de sa religion, mais pour délivrer le roy et la royne sa mère de la captivité où ils estoient (1). »

Le duc de Guise et le connétable publièrent aussi leur manifeste. Pour ôter tout prétexte à la calomnie politique, ils déclarèrent qu'ils étaient prêts non-seulement à se retirer de la cour, mais encore à s'exiler, pourvu que les chefs du parti contraire agissent de même, rendissent les places dont ils s'étaient emparés, rétablissent les églises démolies et laissassent en paix les catholiques. La reine mère eût été ravie que de part et d'autre les chefs des deux causes eussent acquiescé à un pareil accommodement, dont le résultat eût été de lui rendre son autorité dégagée d'obstacles et de contrôle ; elle n'avait pas d'autre but ni d'autre espérance, et pour en venir là elle se promettait bien de tromper l'un après l'autre Guise et Condé, et de passer, selon les intérêts de son ambition, dans le

(1) 2 mai 1562. Recueil de pièces, bibl. de M. de Fontanieu, vol. coté P, p. 288.

camp des catholiques ou sous la tente des huguenots.

Pour le moment, la force semblait appartenir à ce dernier parti. En quelques semaines leurs chefs avaient attaqué et pris un grand nombre de villes et de places fortes, entre autres Blois, Tours, Poitiers, Angers, les Ponts de Cé, Beaugency, Châlons-sur-Saône, Mâcon, la Rochelle, Rouen, Pont-Audemer, Dieppe, le Havre, Bourges, Montauban, Castres, Montpellier, Nîmes, Castelnaudary, Pézenas, Béziers, Agen, Maguelonne, Aigues-Mortes, Orange, Pierrelatte, Mornas, Lyon, Grenoble, Montélimart, Romans, Sisteron, Gap, Tournon et Valence. Dans la plupart de ces villes ils avaient pillé les églises, profané les autels, brisé les images, jeté aux flammes les reliques des saints. A leur voix les Cévennes, le Vivarais et la plus grande partie du Comtat se révoltaient; à Toulouse, après quatre jours de lutte, ils s'étaient reconnus hors d'état d'emporter la ville. En revanche, l'élite des seigneurs du Midi vinrent joindre le prinee de Condé à la tête de leurs vassaux armés, et ces auxiliaires prirent part à la lutte moins pour l'intérêt de religion que pour la cause féodale. Ni les munitions de guerre ni les ressources pécuniaires ne manquaient aux huguenots. Ils battaient monnaie avec les vases sacrés enlevés aux églises; le seul pillage du sanctuaire de Saint-Martin de Tours leur avait procuré douze cent mille livres en or et en argent, sans compter les pierres précieuses. A cette heure le quartier général du prince de Condé était à Orléans, et ce fut là que le comte de Gramont vint se réunir à lui avec six mille vieux soldats recrutés en Gascogne, et qui, depuis la paix de Cateau-

Cambrésis, n'aspiraient qu'à recommencer la guerre.

Les triumvirs catholiques, sans se laisser paralyser par la crainte, se préoccupèrent du devoir de mettre Paris à l'abri d'une attaque. Cette ville vit se reformer son guet et sa garde. Un ordre du conseil municipal, qui datait de quelques mois, avait prescrit le désarmement des bourgeois et le dépôt des arquebuses, piques et épées dans les caves de l'hôtel de ville. Ces armes furent rendues, ces milices urbaines se réorganisèrent et se livrèrent aux exercices du soldat. Dans toutes les chaires on convia le peuple à résister jusqu'à la mort aux entreprises du calvinisme. Le parlement s'associa à cet enthousiasme des chefs et des multitudes. On déclara punissables de mort les auteurs de tout libelle qui prêcherait la révolte contre l'Église ou le roi. Le corps de ville se mit en permanence; les bourgeois prirent le mot d'ordre de leurs échevins; on fit la visite des chaînes qu'on pouvait tendre dans les rues et qui devaient servir à des barricades; on exposa aux regards de la foule de naïves images qui représentaient les atrocités sacriléges commises par les huguenots dans les provinces, et l'exaspération du peuple ne fit que s'accroître. La cour, il est vrai, et les chefs du parti modéré voyaient avec terreur cette effervescence et parlaient de négocier. Les catholiques observaient de près ces tendances pusillanimes; ils s'entendirent et présentèrent requête au roi et à la reine régente pour démontrer « qu'il n'estoit pas possible de tendre la main à la *huguenoterie;* que, s'il en arrivoit autrement, on considéreroit tout conseiller de ces manœuvres comme déserteur de l'honneur de

Dieu, infidèle au roy et ennemi de la patrie. » Ils ajoutèrent que le roi, « suivant le serment qu'il avoit fait à son sacre, et pour ne pas confondre tout ordre divin et humain, dont s'ensuivroit après la fin du royaume, que le roy ne devoit autoriser diversité de religion par la France, mais la seule Église catholique, apostolique, romaine, reçue de tous ses prédécesseurs et de luy (1). » Sur ces entrefaites, le prince de Condé, indigne du sang royal qui coulait dans ses veines, livra le Havre aux Anglais. Plus généreux, plus justement populaire, le duc de Guise avait naguère enlevé Calais aux ennemis de la France. Pourquoi fallait-il que les fureurs calvinistes et l'ambition féodale fissent oublier à un descendant de saint Louis le premier devoir de sa race, qui est de veiller à l'intégrité du sol national ?

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui s'était rallié aux triumvirs, fut mis par eux à la tête de l'armée catholique, avec le titre de lieutenant général du royaume ; son frère, le prince de Condé, marcha à sa rencontre à la tête de huit mille hommes d'infanterie et de cavalerie. Jusqu'alors, malgré les soulèvements, les attaques, les surprises de guerre qui avaient eu lieu, on n'avait point encore vu les deux partis tenir la campagne d'une manière régulière et se livrer des batailles rangées. Avant qu'on en vînt aux mains, Catherine de Médicis voulut tenter un accommodement ; une entrevue eut lieu entre elle et Antoine de Bourbon d'un côté, et de l'autre le prince de Condé et l'amiral

(1) « Requeste présentée au Roy et à la Royne » 1562 (brochure)

de Coligny. Le lieu choisi pour la conférence fut la plaine de Thoury, dans la Beauce. Le 2 juin, de grand matin, trente chevau-légers la parcoururent pour s'assurer qu'aucune embûche n'y avait été dressée; deux escortes de cent gentilshommes accompagnèrent d'un côté la reine, de l'autre le prince de Condé; mais on les maintint à grande distance pour éviter toute collision. Quoi qu'il en soit, cette conférence n'eut aucun résultat, mais les négociations continuèrent. Condé proposa de se remettre en otage entre les mains du roi de Navarre, son frère, si les triumvirs quittaient la cour; le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André s'éloignèrent, et le prince de Condé joua une odieuse comédie. Il demanda à la reine mère quels avantages les réformés devaient attendre de leur soumission; celle-ci lui répondit que, « vu la constitution du royaume, il n'y avait pas de paix solide à espérer en France tant qu'on voudrait y établir une autre religion que la romaine. » Condé n'hésite point alors à déclarer que, puisque deux religions ne pouvaient subsister en paix sur le territoire de la France, il fallait soumettre les questions en litige à un concile qui serait prochainement convoqué. Au fond, le prince, qui ne cherchait qu'un prétexte, refusa de consentir pour son parti aux conditions qu'on lui faisait. Le 28 juin une conférence eut encore lieu à Talsy, bourg situé entre Orléans et Châteaudun; Coligny y défendit la cause des réformés. Catherine de Médicis arracha aux calvinistes la promesse de quitter le royaume; les autres chefs du parti protestant virent avec déplaisir une semblable concession;

ils déclarèrent qu'ils n'avaient pris les armes que pour obtenir la liberté religieuse, dans la limite de l'édit de janvier, et qu'ils ne remettraient l'épée dans le fourreau qu'après satisfaction obtenue. Coligny se retira mécontent, et Condé le suivit comme pour licencier son armée. Les ministres protestants combinèrent avec lui un stratagème : ils prétendirent que le prince était lié à leur parti par des serments antérieurs à ceux qui l'engageaient envers la reine mère, et que les seigneurs confédérés se rendraient parjures s'ils abandonnaient la cause de la religion en quittant leur patrie. Il n'en fallut guère davantage pour mettre fin aux hésitations de Condé, et ce prince se considéra comme dégagé de tout serment envers Charles IX et Catherine.

La reine mère et le roi de Navarre rendirent compte au parlement de Paris de l'insuccès de leurs efforts; Condé, de son côté, adressa une protestation à cette cour de justice, et n'obtint d'elle qu'une réponse froide et sévère. Or, tandis que les chefs balançoient ou feignoient de balancer pour mieux se préparer au combat, des luttes partielles s'engageaient dans les provinces. Le parlement avait déclaré les huguenots traîtres et rebelles et invité les catholiques à leur courir sus; la noblesse et la bourgeoisie, favorables au calvinisme, ne répondirent pas à cet appel; mais, dans les campagnes, à la voix des curés et des moines, les paysans prirent les armes pour la cause catholique et vengèrent par de terribles représailles les attentats commis contre leurs frères et contre leur foi. Partout la victoire étoit impitoyable. Montluc du côté des catholiques, le baron des Adrets du côté des

protestants, se signalèrent surtout par leur férocité. Mais le sang couloit inutilement sur tant de champs de bataille ; tous ces conflits particuliers ne décidoient rien. Des coups plus éclatants allaient se porter au centre principal de l'action. Le duc de Montpensier reçut du roi de Navarre ordre de chasser les huguenots des bords de la Loire. Dès les premiers jours de juillet ce prince leur enleva Blois et Tours ; à la suite de ces opérations militaires les populations calvinistes furent en butte aux violences de leurs ennemis, et un grand nombre de protestants périrent par le fer ou furent noyés. On les traita avec une rigueur pareille à Rochefort, aux Ponts-de-Cé, à Craon, dans l'Anjou, la Touraine et le Maine. Le maréchal de Saint-André fit la guerre aux calvinistes du Poitou, le duc de Nemours à ceux du Berry. Cependant l'effervescence était grande à Poitiers, et cette ville vit avec une amère douleur les insurgés protestants abattre les croix, profaner les églises, détruire les chapelles, jeter aux flammes les reliquaires, piller les trésors des églises, et ne point excepter de ces sacriléges destructions les restes vénérés de sainte Radegonde, patronne de la ville. Dans les premiers jours d'août 1562 le maréchal Saint-André se rendit maître de Poitiers, et châtia, au nom des catholiques, les principaux auteurs de ces crimes. Par ses ordres le maire de Poitiers fut pendu ; on fit périr de même plusieurs ministres et plusieurs chefs calvinistes, et les propriétés des rebelles furent, pendant huit jours, abandonnées au pillage.

Les protestants prirent leur revanche dans le Berry ; à Bourges, une bande armée, aux ordres du comte

de Montgommerry, désarma les catholiques, se livra aux plus indignes violences, et renouvela les fureurs des anciens iconoclastes. Le 18 août l'armée catholique, commandée par le duc de Nemours, attaqua la ville ; elle s'en empara le 31, et les huguenots furent à leur tour désarmés et exposés aux hasards inévitables d'une réaction. Vers le même temps (août et septembre) la Saintonge, le pays d'Aunis et l'Angoumois, où les protestants se trouvaient en force, furent successivement envahis par les détachements de l'armée catholique et royale, et sur tous les points la violence fut punie par la violence, le sang versé donna lieu à de nouvelles effusions de sang. Dent pour dent, œil pour œil, c'était le sinistre mot d'ordre des guerres de religion.

Qui pourrait dire les scènes d'horreur qui souillèrent les triomphes des réformés ? Dans toutes les villes qui tombèrent en leur pouvoir, dit Mézeray, dont ici le temoignage ne saurait être suspect, les églises furent pillées, les images abattues, les reliques brûlées et dispersées, les autels renversés, les saints mystères abandonnés aux plus horribles profanations, les prêtres et les religieux tourmentés et massacrés. Pendant le cours de ces affreuses guerres, vingt mille églises furent détruites. Dans la seule province du Dauphiné les huguenots égorgèrent deux cent cinquante-six prêtres et cent douze moines ; ils brûlèrent neuf cents villes ou villages. Leur rage s'exerça même sur les morts : les cendres des martyrs et des confesseurs qui avaient les premiers allumé le flambeau de la foi dans les Gaules furent exhumées et jetées au vent. Le corps vé-

néré de saint François de Paul fut traîné dans les rues et brûlé dans un bûcher fait avec le bois d'une croix; la châsse de saint Bonaventure, aussi illustre par sa haute science que par sa piété, fut pillée et profanée, les reliques du saint jetées à la Saône. Du côté des catholiques il y eut également de graves attentats commis; les outrages faits à Dieu et à ses saints, et le simple récit des excès commis par les huguenots, frappaient les imaginations d'une horreur qui ne savait pas se renfermer dans de justes bornes.

Nous voudrions qu'il nous fût possible d'effacer, au prix de tout notre sang, le souvenir de cette période de deuil et de massacres; mais les faits subsisteront dans toute leur énergie pour l'enseignement des rois et des peuples. Ils annoncent en caractères toujours visibles quelles sont les suites inévitables de l'hérésie; ils nous montrent la réforme inondant de sacriléges la France entière, après avoir souillé de pareilles abominations l'Allemagne et l'Angleterre. Dieu a permis que son Église fût agitée par de telles tempêtes afin que, en voyant ensuite la barque de saint Pierre surnager sur les eaux, les peuples comprissent bien qu'elle ne pouvait faire naufrage.

Les caractères extérieurs de cette lutte doivent être observés. Dans les deux camps, les classes pauvres et ignorantes agissaient de bonne foi et avec une exaltation extrême, et c'est à cette disposition des esprits que le plus souvent il convient d'attribuer les massacres, les destructions, les violences sauvages que l'histoire signale. Quant aux troupes régulières, et surtout quant aux gentilshommes qui servaient dans

leurs rangs, la physionomie des deux armées était fort distincte : les catholiques étaient gais et joyeux ; ils avaient ce type insouciant, aventureux et railleur, du soldat français, qui aime la gloire et se fait trop rarement scrupule de se livrer au plaisir; les huguenots, comme tous les sectateurs de religion nouvelle, affectaient des dehors austères, montraient une conviction sombre et grave, et ressemblaient d'avance à ces fanatiques d'Écosse, à ces puritains dont un illustre romancier moderne a popularisé l'image. Parmi eux on ne voyait ni brelans, ni jeux de hasard, ni femmes de mauvaises mœurs ; on les entendait chanter les psaumes de Marot ; les ministres parcouraient le camp, exhortant les soldats et les capitaines et prêchant sans relâche sur quelques textes de la Bible. Dans les batailles, les uns et les autres combattaient avec un courage égal, et alors seulement le même type national se reproduisait sous les différentes bannières ; disons avec regret que la fureur et la cruauté des soldats se manifestaient aussi, dans les deux camps, par des actes semblables. « Où le huguenot est le maître, écrit Pasquier, il ruine les images (ancien retenail du commun peuple en la piété), il démolit les sépulcres et les tombeaux, il enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre-eschange de ce, le catholic tue, meurtrit, noye tous ceux qu'il connoist de cette secte... Il n'est pas que parmi cela quelques-uns n'exécutent des vengeances privées sur leurs ennemis, aux dépens de la querelle publique. » A la suite d'un avantage obtenu par les protestants, La Noue, l'un de leurs chefs, écrit lui-même : « Nos soudards agirent à Beau-

gency comme s'il y eust un prix proposé à qui feroit le plus de mal. »

Le nom de Montluc se rencontrait tout à l'heure sous notre plume ; ce chef catholique nous a laissé lui-même son portrait. « M'estant retiré, dit-il dans ses Mémoires, à l'âge de soixante et quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des roys mes maistres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, maistre de camp, gouverneur des places, lieutenant de roy et maréchal de France, estropié en presque tous mes membres d'arquebusades, de coups de piques et d'espée..., j'ai voulu employer le temps qui me reste à descrire les combats auxquels je me suis trouvé, pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé. » Ces Mémoires, redigés par ce redoutable vieillard, attestent qu'une partie de sa vie militaire se passa à ordonner des exécutions et des supplices, si bien que, au témoignage de Brantôme, « Blaise de Montluc apprenoit à ses enfants à se baigner dans le sang, » en d'autres termes à imiter son exaltation cruelle. Il était toujours accompagné de deux bourreaux qu'il appelait ses laquais, et il faillit un jour étrangler de ses propres mains un ministre protestant qui était venu pour négocier avec lui. « Il ne fit point le doux, dit-il lui-même, mais, contre son naturel, usa non-seulement de rigueur, mais de cruauté. » Un jour il en mit sur la roue trente ou quarante, dans une autre ville il en fit pendre soixante-dix aux piliers de la halle ; « ce qui donna une grande peur dans le pays, un pendu étonnant plus que cent tués. » Et dans cette pensée il

multipliait les pendaisons. « On pouvoit connoistre, dit-il, par où j'avois passé, car par les arbres, sur les chemins, on trouvoit les enseignes. » Ces cruautés le rendirent maître de la Guienne, dont il tenait, disait-il, avec la Garonne et la Dordogne, « les deux mamelles. » Quant au baron des Adrets, le héros des huguenots du Midi, il était le digne émule de ce capitaine. Il se faisait gloire de massacrer les populations catholiques, de mettre à mort les prisonniers, de renverser les églises, de multiplier de toutes parts l'appareil des supplices et de livrer aux tortures les prêtres et les religieux. Il inonda du sang des catholiques le Dauphiné, le Lyonnais, le Languedoc, la Provence et d'autres contrées encore. Un jour, à la suite de son dîner, il s'amusa, par forme de divertissement, à voir sauter de la plate-forme d'une tour fort élevée, sur la pointe des piques placées en bas, les soldats de la garnison de Montbrison, qu'il avait tous condamnés à ce supplice. Lui aussi, après avoir fait égorger beaucoup de catholiques, il contraignit ses deux fils à se baigner dans leur sang. Sur la fin de sa vie il se fit catholique. « Je le vis très-vieux à Grenoble dans mes voyages, dit de Thou; il étoit doué d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche; il avoit le nez recourbé, le visage maigre et décharné, marqué de taches de sang noir, comme l'on nous dépeint Sylla; du reste, il avoit l'air d'un véritable homme de bataille (1). » A ces signes étranges on peut se faire une idée assez juste des soldats et des chefs qui combattaient pour les deux causes.

(1) Voir *Mémoires* de Montluc; Brantôme; *Vie* de de Thou, XI, p. 8.

Redisons-le encore : le libre exercice de leur religion était peu de chose pour les huguenots ; comme ils avaient inscrit sur leur drapeau le mot de *Réforme*, ils ne voulaient s'arrêter qu'après avoir détruit l'Église catholique tout entière ; un point d'appui nouveau n'était donc pour eux qu'un moyen de plus de parvenir à leurs fins. Cependant, pour expliquer cette haine implacable qu'ils avaient vouée à la foi, les motifs religieux ne suffisent point ; on reconnaît sans peine que la violence des protestants tenait à un système politique. La réforme et la féodalité faisaient cause commune. Les grands se servaient de l'hérésie pour se créer un parti considérable qui pût les mener à conquérir la suprématie territoriale, et, au besoin, à changer la dynastie : l'aristocratie se faisait protestante pour abaisser le trône. Les princes français étaient séduits par le spectacle du pouvoir et des trésors que la révolution luthérienne avait donnés aux princes d'Allemagne, et ils ambitionnaient une égale part dans les dépouilles de l'Église et de la royauté. De leur côté les protestants se servaient de l'ambition et de l'orgueil des grands pour asservir, s'il était possible, la France entière au dogme de Calvin. Comme ils avaient révolutionné l'Allemagne par ses princes et l'Angleterre par Henri VIII, ils cherchaient à soumettre notre pays en s'abritant derrière les prétentions des grands et l'ambition des princes du sang. Qu'on ne perde pas de vue cette double pensée politique et religieuse, car elle a donné aux guerres civiles qui ensanglantèrent alors la France un carartère d'acharnement dont trop souvent on a cherché le motif dans

la sévérité des catholiques. Quant à ces derniers, disons aussi que des causes également politiques ajoutaient un degré de plus à leur irritation. La cour, dans ses intervalles lucides, comprenait bien que les huguenots tendaient non-seulement à la liberté de conscience, mais à l'envahissement du pouvoir ; elle eût peut-être fait bon marché de la foi, mais elle craignait pour son autorité, et redoutait en même temps, chez les huguenots, la féodalité des chefs et le principe républicain des masses. Il était bien difficile, d'un autre côté, que les intérêts temporels de la maison de Lorraine ne fussent pas pour quelque chose dans l'attitude politique des Guises. Ainsi, de part et d'autre, les haines et les espérances fermentaient sous tous les prétextes.

Sous l'empire de ces circonstances le jeune Charles IX commençait à grandir. Élève d'Amyot, homme honnête et littérateur naïvement populaire, il aurait pu devenir un roi utile à la France; entre tous les princes du sang des Valois Charles se faisait remarquer par son intelligence, ses talents précoces, son courage et son énergie; mais ces qualités naissantes effrayaient Catherine de Médicis. Pour retenir en ses mains le gouvernement et l'influence, cette marâtre ne recula pas devant l'idée de détruire en son fils toutes les dispositions heureuses qu'il manifestait déjà ; elle plaça auprès de lui un nommé Gondi, aventurier florentin (depuis le maréchal de Retz), qui eut la détestable mission de détourner le jeune roi de toute pensée grande et généreuse et de corrompre sa jeunesse dans les plaisirs. Il ne réussit que trop à justifier cette infâme confiance.

Rentré à Orléans et manquant d'argent, le prince de Condé envoya à la monnaie les reliquaires, les croix, les calices et tous les ornements d'or et d'argent qui servaient au culte catholique. Cependant son armée diminuait de jour en jour; les gentilshommes, qui étaient sa principale force, rappelés dans leurs provinces par les nouvelles qu'ils en recevaient, retournaient défendre leurs foyers. Il insista auprès de ses alliés d'Angleterre et d'Espagne pour obtenir de nouveaux renforts. De leur côté le pape et le roi d'Espagne offrirent des secours aux catholiques; Turin et les trois autres villes qu'avait laissées à la France le traité de Cateau-Cambrésis furent abandonnées, en échange de quatre autres villes, au duc de Savoie, qui promit son appui. Les Allemands et les Suisses fournissaient également des soldats aux deux partis; l'Angleterre envoya au secours de Condé dix mille hommes, qui garnirent le Havre, Dieppe et Rouen.

L'armée catholique s'étant grossie de renforts considérables depuis que la reine-mère et le roi paraissaient suivre librement le parti des triumvirs, le duc de Guise marcha sur la Normandie pour empêcher les Anglais de s'établir dans cette province, et investit Rouen, où commandait, pour les calvinistes, ce même Montgommery, auteur innocent de la mort de Henri II. La ville fut prise après trois assauts meurtriers; mais ce succès coûta la vie au roi de Navarre, qui, blessé pendant le siége, rendit sa blessure mortelle par ses imprudences. « Dans cette guerre, dit Brantôme, il se montra le plus animé, échauffé, co-

lère, et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssoient comme un beau diable.» Les protestants n'en publièrent pas moins que ce prince était mort secrètement dévoué à leurs doctrines. Quoi qu'il en soit, aucun parti ne le regretta, et Catherine de Médicis s'applaudit d'être délivrée d'un homme qui, sinon par ses talents, du moins par son titre de lieutenant général du royaume, balançait ou gênait son autorité. Prince sans vices comme sans vertus remarquables, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, ne mérite guère une place dans l'histoire que comme père de Henri le Grand. Cependant l'arrivée de sept mille Allemands, amenés par d'Andelot, compensait, pour les calvinistes, la perte de Rouen. Condé tenta une seconde fois de surprendre Paris. La capitale du royaume était vaillamment défendue par sa garnison et son peuple catholique; les confréries et les corporations prirent les armes, et l'attitude des Parisiens déconcerta le chef des rebelles. Les obstacles qu'il éprouva le forcèrent donc de renoncer à son entreprise, et il se replia de nouveau sur la Normandie.

Le prince de Condé se porta d'abord sur Palaiseau, puis sur Limours, et bientôt après sur le château de Saint-Arnould; le duc de Guise marcha sur Étampes. Les deux armées manœuvrèrent ainsi pendant quelques jours, l'une suivant l'autre, toutes deux s'observant de près; enfin, le 16 décembre, elles se trouvèrent dans les plaines de Dreux, et des deux côtes une bataille parut inévitable. Cependant le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André ne voulurent pas prendre sur eux d'engager la lutte; ils donnèrent

à un gentilhomme l'ordre de se rendre à toute bride auprès de la reine-mère et du roi et de leur demander des instructions. Se tournant vers la nourrice du roi, Catherine de Médicis lui dit : « Voilà, nourrice, des généraux d'armée qui consultent une femme et un enfant pour savoir s'ils livreront bataille. Qu'en pensez-vous? » N'osant toutefois se borner à cette réponse insultante, elle fit dire aux chefs de l'armée catholique que le roi, sa mère et le conseil s'en remettaient à eux du parti à prendre. A cette nouvelle l'armée royale reçut l'ordre de passer l'Eure, non loin de Dreux, et les chefs réussirent à dérober ce mouvement aux ennemis. Le 19 décembre la bataille s'engagea sur toute la ligne.

Les catholiques avaient sous leurs drapeaux seize mille hommes de bonne infanterie et trois mille de cavalerie ; les calvinistes, cinq mille fantassins seulement, la plupart allemands et mal disciplinés, mais huit mille cavaliers. Les chefs des deux partis étaient tous en présence : d'un côté le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André; de l'autre Condé, d'Andelot et Coligny. Au moment d'en venir aux mains les deux armées s'arrêtèrent, se regardèrent immobiles et silencieuses, et parurent longtemps craindre de s'attaquer. « Tous ces bons et valeureux carrés de lances, dit La Noue, restèrent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre ; il ne s'attaqua aucune escarmouche ; chacun alors se tenoit ferme, repensant en soi-mesme que les hommes qu'il voyoit venir vers soi n'étoient Espanols, Anglois, ni Italiens, mais François, voire

des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parents et amis, et que dans une heure il faudroit se tuer les uns et les autres; ce qui donnoit quelque horreur du fait (1). » Cependant, après cette longue hésitation, on en vint aux mains. Le connétable avait commis la faute de déployer outre mesure son front d'attaque; son corps de bataille fut exposé aux coups de l'armée ennemie sans que l'avant-garde eût le temps de se replier vers le centre et de lui venir en aide. Coligny, avec la cavalerie protestante, se jeta sur la gauche des catholiques; Condé, avec l'infanterie suisse, les attaqua vers la droite. Le connétable, qui avait sous ses ordres une forte troupe de gendarmerie à cheval, ne tarda pas à voir cette escorte rompue et mise en fuite; il tint bon, mais, accablé par le nombre et ayant eu un cheval tué sous lui, il fut blessé d'un coup de pistolet et fait prisonnier par les calvinistes. Non loin de là et vers la droite, son quatrième fils, Montberon, fut tué en combattant. Cependant les auxiliaires suisses qui servaient dans l'armée royale opposèrent aux troupes du prince de Condé une contenance très-ferme; le duc de Nevers fut tué, le duc d'Aumale blessé; le corps de bataille de l'armée catholique rompu et mis en déroute; les Suisses ne se laissèrent point déconcerter par le péril. Ils repoussèrent le duc de La Rochefoucault, qui s'élançait contre eux avec la cavalerie protestante; ils mirent en fuite une forte

(1) *Mémoires de* La Noue, ch. Ier. Le chroniqueur protestant oublie de dire que la responsabilité de la guerre appartenait à ses coreligionnaires, et que les catholiques, attaqués, se bornaient à se défendre.

troupe de lansquenets; à la fin, accablés par la cavalerie, qui chargeait de nouveau, écrasés par les reîtres, ils rétrogradèrent, mais lentement et en bon ordre, se retournant à chaque instant pour retarder la poursuite de l'ennemi, et inspirant aux deux armées une admiration égale. Cependant, tandis que le corps de bataille des catholiques était mis en désordre et dispersé, le maréchal de Saint-André et le duc de Guise, opérant chacun un mouvement de concentration, cherchaient à venir en aide au connétable, et se rapprochaient du théâtre de la lutte, lentement, au petit pas, et en ralliant à eux les fuyards. En hommes de guerre intelligents ils jugèrent l'un et l'autre qu'il n'était plus temps de rétablir le combat vers le centre, et qu'il valait mieux porter la lutte sur un autre point et profiter de la faute que le prince de Condé avait faite en chargeant avec toute sa cavalerie et en laissant son infanterie presque entièrement découverte. Le duc de Guise attaqua le premier les fantassins calvinistes et les mit en déroute; le maréchal de Saint-André, secondant ce mouvement, se jeta entre l'infanterie et la cavalerie du prince de Condé, afin de prévenir un retour offensif; en chemin il aborda quelques escadrons de reîtres et un bataillon de lansquenets, et les dispersa. Dès ce moment la face des choses changea; d'Andelot et Coligny se replièrent précipitamment avec les débris de leurs divisions; le prince de Condé, qui s'était cru vainqueur, se vit bientôt entraîné par le mouvement de retraite, et, accablé par le nombre, abandonné des siens et blessé, il rendit son épée à Damville, fils du connétable. Le

maréchal de Saint-André poursuivit avec ardeur les vaincus. Bientôt une partie de l'armée protestante se rallia sous les ordres du prince de Porcien et du duc de La Rochefoucauld; le combat recommença près du village de Blainville et du moulin de Maumontel. Cette nouvelle lutte se termina encore par la victoire des catholiques, mais ils perdirent l'un des illustres chefs de leur armée, le maréchal de Saint-André, membre du triumvirat. Ce hardi capitaine périt de la main des protestants et laissa à la postérité le souvenir d'un homme habile, mais cruel, brave, mais orgueilleux, dévoué à la cause catholique et plus encore à sa grandeur et à sa fortune personnelle. Telle fut la célèbre bataille de Dreux, qui dura sept heures et fut l'une des plus meurtrières dont il soit fait mention dans l'histoire des guerres de religion, au seizième siècle. Elle eut pour résultat de faire passer la prépondérance politique aux mains du duc de Guise. Quant aux débris de l'armée vaincue ils se rallièrent sous le commandement de l'amiral Coligny, homme doué d'un courage froid et de grands talents militaires, et qui néanmoins fut presque toujours malheureux dans ses entreprises.

Catherine de Médicis reçut la nouvelle de la bataille de Dreux avec une indifférence mal dissimulée; on dit que, des rapports alarmants lui étant parvenus, au commencement de la lutte, elle avait cru, aussi bien que la cour, au triomphe des calvinistes, et que, sans rien perdre de son calme, elle s'était écriée : « Nous en serons quittes pour dire la messe en français. » C'était là sa manière d'apprécier les questions du mo-

ment, c'est ainsi qu'elle manifestait l'énergie de ses convictions.

Des deux rivaux de Guise, l'un, le maréchal de Saint-André, était tué, l'autre, Montmorency, était captif, et il tenait le chef même de l'armée huguenote. Il le traita chevaleresquement, voulut qu'il partageât son lit, et dormit bien à côté de cet ennemi mortel, qui avoua n'avoir pu fermer les yeux. Cependant Catherine parla de négocier et fit rendre un décret d'amnistie pour tous ceux qui poseraient les armes; mais Guise n'entendait pas qu'on relevât ceux qu'il avait abattus; il poussa vivement sa victoire et vint assiéger Orléans, afin de couper les communications entre les protestants du Nord et ceux du Midi. « Le terrier étant pris où les renards se retirent, disait-il, nous les courrons à force par toute la France. » La ville n'eût pas résisté longtemps sans un crime du fanatisme. Un protestant, Poltrot de Méré, exalté par les exemples de Judith et de Débora, d'Aod et de Jahel, passa dans son camp comme transfuge, et, le trouvant seul un soir, lui tira un coup de pistolet qui le blessa mortellement (18 février 1563). Sans témoigner de regret de quitter la vie, le duc de Guise se prépara à la mort : il appela auprès de lui Jeanne d'Est, sa femme, et l'aîné de ses fils, le jeune Henri II. Il conjura sa femme de veiller à l'éducation de leurs enfants, exhorta son fils à modérer ses passions et à ne point se fier aux faveurs de cour; puis il reçut les sacrements, et expira en conseillant la paix à la reine-mère.

La paix était dans les vœux de Catherine. Le duc

de Guise était mort, Coligny se cantonnait en Normandie; Anne de Montmorency et le prince de Condé, prisonniers tous deux, parvinrent à s'entendre, et la paix fut conclue : l'édit d'Amboise remplaça l'édit de janvier. La permission de prêcher accordée aux protestants par l'édit de janvier était un peu restreinte; mais l'édit, qui ne renfermait aucune clause outrageante d'amnistie, promettait l'oubli du passé; Condé et ses adhérents étaient reconnus pour de bons et fidèles serviteurs du roi. Orléans, où se trouvaient les chefs et les ministres les plus considérables du parti, ne pouvait se maintenir en révolte; cette ville fut évacuée; les troupes royales y entrèrent. Coligny fut irrité de la prompte conclusion de la paix d'Amboise. « Ce traité, dit-il, ruine plus d'églises (calvinistes) que les forces ennemies n'en auroient pu abattre en dix ans. » Il céda toutefois, et adhéra à la convention pour ne point séparer sa cause de celle du prince de Condé; mais il était aisé de pressentir que les deux partis ne désarmaient pas pour longtemps. La liberté des cultes, leur égalité devant la loi civile, si on parvient à les établir dans un pays, ne se maintiennent qu'après le long épuisement des forces qui ont pris part à la lutte. On n'acclame pas cet état de choses, on s'y soumet par nécessité, on transige, parce que la force des événements démontre à chacun l'impossibilité de combattre. C'est la situation qui a été faite aux peuples depuis deux siècles, et qui d'ailleurs n'est vraiment observée qu'en France et dans l'Amérique du Nord; au seizième siècle les chefs et les multitudes ne s'y étaient point encore résignées.

Peu de temps après la paix d'Amboise il y eut un mouvement national digne de l'histoire; les deux partis se réunirent contre les Anglais, et le prince de Condé, cherchant à réparer sa faute, demanda à concourir, lui et les calvinistes, à l'expulsion des insulaires, et servit comme volontaire au siége du Havre. Élisabeth d'Angleterre refusait de rendre cette ville aux Français après la pacification; la-reine mère lui fit déclarer la guerre (6 juillet 1563), et le connétable de Montmorency eut ordre d'expulser les garnisons anglaises de tout le littoral de la Normandie. Il avait sous son commandement le maréchal de Montmorency, son fils, et en outre les maréchaux de Brissac et de Bourdillon. Coligny et d'Andelot, qui voulaient se ménager l'appui d'Élisabeth, s'abstinrent de prendre part à cette expédition, mais Condé se distingua entre tous à la tranchée. Les historiens protestants remarquent, sans en faire l'objet d'un blâme, que plusieurs huguenots, au lieu de se joindre aux troupes royales pour délivrer le Havre de la domination anglaise, s'introduisirent dans cette ville, et voulurent servir, sous le comte de Warvick, contre les Français, afin de bien marquer que les devoirs de leur religion l'emportaient sur les devoirs envers la patrie. Nous ne mentionnons cet incident que pour bien établir qu'au point de vue du dévouement à la France les protestants n'eurent jamais le droit de mettre en cause la conduite des catholiques. Quoi qu'il en soit, sous les drapeaux du connétable de Montmorency, les catholiques et les protestants, animés d'une généreuse émulation, firent à l'envi des prodiges de valeur, et emportèrent la

place en quelques jours. Cette guerre terminée, le roi, âgé de treize ans et un jour, fut déclaré majeur au parlement de Rouen. C'était avancer d'un an l'âge de la majorité, fixé par la loi de Charles V à quatorze ans accomplis ; mais par cette démarche Catherine de Médicis ôtait aux mécontents les prétextes et les espérances que leur donnait une minorité. La cérémonie eut lieu en grand appareil, le 17 août 1563. Le jeune roi prit place sur son trône, entouré de son conseil, des princes du sang, des magistrats, des grands vassaux et des Pairs. « Puisqu'il a plu à Dieu, dit-il, après tant de travaux et de maux que mon royaume a endurés, me faire la grâce de l'avoir pacifié, et d'en chasser les Anglois qui détenoient injustement le Havre, j'ai voulu venir en cette ville remercier mon Dieu, qui n'a jamais délaissé ni moi, ni mon royaume, et aussi pour vous faire entendre qu'ayant atteint l'âge de majorité je ne veux plus endurer que l'on use envers moi de désobéisance. » Ainsi Catherine mettait en avant l'ordre et l'autorité du jeune roi pour contenir sous le même joug ses amis et ses ennemis. En même temps elle faisait annoncer par son fils dans cette solennité qu'il lui continuait l'administration des affaires, et, écartant ainsi tous ceux qui pouvaient y prétendre, elle régnait désormais avec plus d'assurance.

Pour le moment il fallait venir à bout de quelques résistances; elles vinrent d'abord du parlement de Paris, qui, s'appuyant sur des précédents assez contestables au point de vue du droit, déclara que ce n'était point à Rouen, mais à Paris, qu'on aurait dû faire enregistrer l'édit qui confirmait la paix d'Amboise et

inaugurait l'exercice direct de la royauté par le jeune Charles IX. Le roi reçut à Mantes, en revenant de Dieppe, la commission que le parlement de Paris avait chargée de lui transmettre *ses remontrances;* mais cet enfant de treize ans avait si bien appris sa leçon que, loin de s'intimider, il fit entendre au premier président Christophe de Thou et aux vieux magistrats qui l'escortaient des paroles aussi dures qu'impératives, et qui ne laissaient point au parlement l'espoir de voir se consolider ses prétentions à un rôle politique. Le chancelier de L'Hospital, toujours désireux d'établir le principe de la liberté religieuse, fit taire en cette circonstance ses habitudes judiciaires, et, s'associant à la sévérité de Charles IX, il n'hésita pas à enjoindre au parlement de Paris d'enregistrer dans le plus bref délai l'édit d'Amboise. Le parlement se résigna à obéir (28 septembre).

Cependant le prince de Condé, las de la guerre, flatté par la reine, oubliait les intérêts des calvinistes au milieu des plaisirs de la cour. Les désordres de sa vie privée avaient un tel éclat que sa femme, Éléonore de Roye, en mourut de chagrin. Par l'entremise de la reine, Condé, devenu veuf, épousa Françoise d'Orléans, sœur du duc de Longueville. Les protestants austères blâmaient avec une juste sévérité la conduite du prince de Condé. Or, tandis que ce personnage scandalisait ainsi ses coreligionnaires, le fanatisme de Coligny ne se ralentissait pas. Les princes lorrains obtinrent du roi la permission de poursuivre au parlement les instigateurs du meurtre du chef de leur famille, François, duc de Guise. Coligny, sur la

mémoire duquel pèse encore aujourd'hui le soupçon de ce crime, était celui qu'on semblait vouloir désigner; aussi vint-il à Paris avec une escorte de six cents gentilshommes. Son retour pouvait rallumer la guerre civile; la reine-mère pria le prince de Condé de se rendre au-devant de l'amiral et de l'engager à se retirer avec son cortége. D'Andelot se présenta seul au conseil, et toutefois Catherine, redoutant quelque coup d'audace, augmenta la garde du roi, qui ne se composait que des Cent-Suisses établis par Louis XI; elle la porta à un millier d'hommes : ce fut là l'origine des gardes suisses et des gardes françaises. Tandis que les Guises poursuivaient la punition d'un crime commis par trahison, un nouvel attentat vint agiter Paris. Le 30 décembre 1563, Jacques Prévost, seigneur de Charry, mis à la tête des nouvelles gardes, fut assassiné par trois créatures des Châtillon, qui crurent les servir par ce meurtre. Coligny et d'Andelot étaient auprès de la reine-mère quand on lui apprit ce nouveau crime. « Encore un assassinat! leur dit-elle : c'est un bien mauvais moyen de faire oublier le premier. » L'amiral et d'Andelot essayèrent de dénier leur participation au meurtre; on ne les crut pas. « Toutefois, dit Brantôme, cette cause demeura indécise, et il n'en advint autre chose sinon force crieries, mutinements et paroles des capitaines de la garde, qui ne firent jamais peur à M. d'Andelot, en ayant bien vu d'autres, et aussi que rien ne put se vérifier ni prouver, tant la partie avoit été bien conduite. » On peut se faire une idée, par ce peu de lignes, de la puissance que conservait encore l'ancienne féodalité.

Charles IX cependant, pressé par les sollicitations opposées des Guises et des Châtillon, évoqua l'affaire des instigateurs de l'assassinat du duc de Guise en son conseil, mais l'ajourna à trois ans.

Catherine gouvernait par l'intrigue et la corruption. Indifférente aux questions de dogme et de foi, elle ne voyait, dans les embarras du moment, que des occasions ou des prétextes d'asseoir l'autorité royale en affaiblissant ses rivaux, en mettant aux prises les ambitions contraires ; aussi passait-elle volontiers de l'alliance protestante à l'alliance catholique, et se donnait-elle bien garde, avant toute chose, de laisser prendre aux chefs de l'une ou de l'autre cause une influence prépondérante et durable. L'une de ses idées favorites était de détacher le prince de Condé de la coterie des Châtillon, dont elle connaissait l'austère et implacable fanatisme.

En cette même année, sous le pontificat de Paul IV, et au mois de décembre 1563, le concile œcuménique de Trente termina ses difficiles travaux. Tout ce que l'esprit d'erreur et d'hérésie peut susciter d'obstacles fut mis en œuvre, pendant dix-huit ans que dura le concile, pour en suspendre l'exécution ou en affaiblir l'autorité ; mais la foi triompha, et celui qui a promis à l'Église d'être toujours avec elle sut tirer des passions humaines la gloire de son épouse, et fit servir à sa conservation et à la plus heureuse de toutes les réformes l'hérésie même qui semblait la menacer d'une ruine prochaine. La vingt-cinquième et dernière session se tint le 3 décembre 1563. Le secrétaire, après avoir lu tous les décrets

faits depuis l'ouverture du concile, publia le dernier pour la clôture de cette sainte et illustre assemblée. A peine fut-il ratifié que les Pères, rendant grâces à Dieu, témoignèrent leur joie par des larmes et des acclamations réitérées, comme dans les anciens conciles. Le pape confirma les décrets par une bulle du 26 janvier 1564, et invita les rois, les peuples et tous les fidèles à en recevoir religieusement les saintes ordonnances. « Mandons, au surplus, dit le vicaire de Jésus-Christ, en vertu de la sainte obéissance et sous les peines établies par les saints canons et autres plus grièves, même de privation, et telles qu'il nous plaira de les décerner, à tous et à chacun de nos vénérables frères, les patriarches, archevêques, évêques, et quelques autres prélats de l'Église que ce soit, de quelque état, degré, rang et dignité qu'ils puissent être, quand ils seraient honorés de la dignité de cardinal, qu'ils aient à observer lesdits décrets, statuts, dans les églises, villes et diocèses, soit en jugement, soit hors de jugement, et qu'ils aient soin de les faire observer inviolablement, chacun par ceux qui leur sont soumis, à ce qui pourra les regarder, y contraignant les rebelles, et tous ceux qui y contreviendront, par sentences, par les censures mêmes et les autres peines ecclésiastiques portées dans lesdits décrets, sans égard à appellation, et implorant même pour cela, s'il en est besoin, l'assistance du bras séculier. » Ces paroles solennelles s'adressaient à tous les membres de l'Église catholique, sans distinction de nationalité ni d'origine.

Avant la clôture du concile, le cardinal de Lorraine

déclara qu'il était maintenant content de recevoir et d'approuver les décrets arrêtés à l'égard de la réformation par le concile de Trente... ; qu'il espérait que les souverains pontifes, et singulièrement le saint-père Pie IV, se détermineraient par eux-mêmes, par un mouvement de leur piété et de leur sagesse, à suppléer à ce qui y manquait, et qu'employant des moyens plus efficaces, et mettant de nouveau en vigueur les anciens canons, que depuis longtemps on laissait abolir, le saint-siége délivrerait entièrement l'Église de ses maux et la rétablirait dans son ancienne vigueur. « Tel est mon sentiment, ajouta-t-il, et c'est la déclaration que je fais au nom de tous les évêques de l'Église gallicane, dont je demande acte et que je désire être insérée dans les procès-verbaux du concile. » Ainsi, au concile de Trente, les décrets disciplinaires furent acceptés sans exception par l'organe du cardinal de Lorraine au nom de tout l'épiscopat français. Depuis lors, et l'histoire doit l'attester, le même épiscopat demanda douze fois aux rois de France la publication du concile de Trente par l'État, et ne put jamais l'obtenir.

C'est ainsi que, dans l'assemblée de 1615, on renouvela auprès du gouvernement de Louis XIII, alors mineur, les plus vives instances pour obtenir cette publication ; et alors, comme le Gouvernement ne voulait prendre aucune détermination à cet égard, l'assemblée du clergé prit le parti de faire elle-même, au nom de tout l'épiscopat, l'acceptation solennelle du concile et la promesse de s'y conformer. Voici les termes de cette importante déclaration (1) : « Les car-

(1) Qu'on nous permette de placer ici cet acte, dont la mention, au

dinaux, archevêques, évêques, prélats et autres ecclésiastiques soussignés, représentant le clergé de France, assemblés au couvent des Augustins à Paris, après avoir mûrement délibéré sur la publication du concile de Trente, ont unanimement reconnu et déclaré qu'ils sont obligés par leur devoir de conscience à recevoir, comme de fait ils reçoivent ledit concile, et promettent de l'observer autant qu'ils peuvent par leur fonction et autorité spirituelle et pastorale; et, pour en faire une plus ample, plus solennelle et plus particulière réception, sont d'avis que les conciles provinciaux de toutes les provinces métropolitaines du royaume doivent être convoqués en chaque province en six mois au plus tard, et que les seigneurs, archevêques et évêques absents en devraient être suppliés par lettre de la présente assemblée jointe à la copie de l'acte présent, parce que, dans le cas que quelque empêchement retarde l'assemblée desdits conciles provinciaux, le concile sera néanmoins reçu des synodes diocésains et observé dans les diocèses; ce que tous les prélats et ecclésiastiques soussignés ont promis et juré de procurer et faire effectuer autant qu'il leur est possible. »

Enfin, en l'année 1625, on demanda à Louis XIII que le concile de Trente fût reçu le plus tôt possible par l'autorité temporelle, « comme il avait été reçu dix ans

point de vue chronologique, aurait dû être ajournée au règne de Louis XIII. Il nous paraît important de résumer ici tout ce qui se rattache à cette question si grave de l'acceptation en France des décrets du concile de Trente. Trois volumes plus loin, le récit de cet incident ne serait pas suffisamment compris de quelques lecteurs.

avant par l'autorité spirituelle des prélats. » Ces faits nous semblent attester : 1° que l'épiscopat français a solennellement et authentiquement reçu le concile de Trente ; 2° qu'il l'a reçu sans aucune exception ni réserve.

Ajoutons encore que le souverain pontife Pie IV, dans sa bulle de confirmation du concile de Trente, s'exprimait ainsi :

« Avertissons pareillement et conjurons, par les entrailles de la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre très-cher fils l'empereur élu, et tous les autres rois, républiques et princes de la chrétienté, qu'avec la même piété qu'ils ont favorisé le concile par la présence de leurs ambassadeurs, et avec la même affection pour la gloire de Dieu et pour le salut de leurs peuples, par le respect aussi qui est dû au siége apostolique et au saint concile, ils veulent appuyer de leurs secours et assistance les prélats qui en auront besoin pour exécuter et faire observer les décrets dudit concile, sans permettre que les opinions contraires à la doctrine saine et salutaire du concile s'introduisent parmi les peuples de leurs provinces, mais les interdisant absolument. »

Un peu plus loin, le pape disait encore : « Au reste, pour éviter le désordre et la confusion qui pourraient naître s'il était permis à chacun de mettre au jour des commentaires et des interprétations tels qu'il lui plairait sur les décrets du concile, faisons expresse défense, de l'autorité apostolique, à toutes personnes, tant ecclésiastiques que séculières, de quelque rang, dignité, condition, puissance ou autorité qu'elles

soient, aux prélats, sous peine d'interdiction de l'entrée de l'Église, et à tous les autres, quels qu'ils soient, sous peine d'excommunication encourue par le fait, d'entreprendre, sans notre autorité, de mettre en lumière, de quelque manière que ce soit, aucuns commentaires, gloses, annotations, remarques, ni généralement aucune sorte d'interprétation sur les décrets dudit concile, ni de rien statuer à ce sujet, à quelque titre que ce soit, quand ce serait sous prétexte de donner plus de force auxdits décrets, de favoriser leur exécution, ou sous quelque autre couleur que ce soit.

« Que s'il y a quelque chose qui paraisse obscur à quelqu'un, soit dans le terme, soit dans le sens des ordonnances, et qui lui semble pour cela avoir besoin de quelque interprétation ou décision, il aura recours au lieu que le Seigneur a choisi, c'est-à-dire au siége apostolique, d'où tous les fidèles doivent tirer leur instruction, et dont le saint concile a reconnu avec tant de respect l'autorité. Si donc, au sujet desdits décrets, il s'élève quelques difficultés et quelques questions, nous nous en réservons l'éclaircissement et la décision, ainsi que le saint concile lui-même l'a ordonné; et nous sommes prêt, comme il se l'est promis de nous avec justice, à pourvoir aux besoins de toutes les provinces, en la manière qu'il nous paraîtra le plus commode, déclarant nul et de nul effet tout ce qui pourrait être fait et entrepris contre la teneur des présentes, par qui que ce soit et par quelque autorité que ce puisse être, avec connaissance ou par ignorance. »

Dans une question aussi grave, nous avons cru que toute polémique, toute discussion de droit serait inopportune, et en quelque sorte téméraire, de la part d'un laïque; nous nous sommes borné à des citations; les pièces authentiques qui précèdent suppléeront à notre silence. Nous espérons que nos lecteurs voudront bien comprendre le sentiment de réserve auquel nous cédons.

Cependant la reine-mère avait entrepris, en 1564, un voyage dont elle se promettait d'utiles résultats au point de vue politique; elle voulait, sous prétexte de montrer son fils aux provinces, communiquer sa pensée aux agents du roi et se rattacher la noblesse et le peuple. Obligée de se maintenir entre le parti des Guises, qui voulait énergiquement rendre les intérêts catholiques prépondérants dans le royaume, et le parti protestant, qui, sous prétexte de liberté de conscience, aspirait hautement à la destruction de l'Église, elle cherchait à rallier au gouvernement royal les intérêts neutres, les ambitions, et cette multitude d'hommes sans convictions ardentes, sans passions vigoureuses, qui payent le repos par des concessions et ne demandent qu'à s'occuper pacifiquement de leurs affaires privées. A toute époque ces gens-là ont formé les majorités numériques, mais, dans toutes les luttes, ils ont fléchi sous l'action des minorités. Catherine voulait leur prêter l'appui du pouvoir souverain, et, en échange, asseoir cette même autorité monarchique sur les intérêts qui avaient peur des sacrifices et des conflits, sur cette agglomération d'êtres que de nos jours on a appelé le « parti du milieu. » Aidée du

concours du nombre, la reine-mère se proposait bien de se passer des catholiques, qui la tenaient à bon droit pour suspecte, et en même temps de désunir les huguenots, de les affaiblir, de leur enlever les armes. Ce plan paraissait habile; de nos jours peut-être il aurait eu un plein succès; au seizième siècle il ne pouvait qu'irriter les hommes convaincus et rallumer la guerre.

Le voyage commença par les provinces de l'Est. Le roi et sa mère, après avoir traversé Sens et Troyes, vinrent à Bar-le-Duc; de là Charles IX et Catherine se rendirent en Bourgogne, et, au mois de mai, firent leur entrée solennelle à Dijon. Tavannes gouvernait la province comme lieutenant du duc d'Aumale; pour toute harangue il mit la main sur son cœur et dit au roi : « Ceci est à vous; » puis, la portant sur son épée, il ajouta : « Voilà de quoi je puis vous servir. » En Bourgogne, Catherine put reconnaître que son plan politique rencontrerait des obstacles. Tavannes et la grande majorité des habitants étaient dévoués aux idées catholiques et avaient essayé d'obtenir des états provinciaux et du parlement de Dijon le refus d'enregistrer l'édit de pacification religieuse. Catherine ayant insisté, les catholiques s'étaient organisés militairement en confréries pour tenir tête aux protestants, dès que recommencerait la lutte. Leur exemple était imité en Guienne; dans le Languedoc, en Provence et en Dauphiné, dans l'Est et dans le Midi, l'édit de pacification était vu par les francs catholiques comme un pacte scandaleux avec le mal, et par les protestants comme une concession insuffi-

sante, arrachée par la crainte, et qu'on devait au plus tôt faire servir à exiger et à obtenir, par la force, des concessions plus larges, plus capables de conduire à la prépondérance de la réforme, à la suprématie du calvinisme. Ainsi mis en présence, les deux partis n'aspiraient donc qu'à reprendre les armes, en dépit des promesses ou des menaces de Catherine, et tous deux, se défiant de la reine et de la cour, épiaient l'occasion de recommencer la lutte. C'est à peine si le voyage du roi, en donnant prétexte à des solennités, à des fêtes, à des démonstrations d'honneur, pouvait ralentir ou suspendre l'explosion.

Parmi les princes et seigneurs qui accompagnaient Charles IX on remarquait le jeune Henri de Bourbon, âgé de onze ans, et fils d'Antoine, roi de Navarre. Tandis que la mère de cet enfant, Jeanne d'Albret, entièrement vouée aux idées calvinistes, gouvernait son petit royaume, au grand déplaisir de Philippe II, Catherine de Médicis avait voulu retenir auprès d'elle le jeune roi Henri, soit pour l'élever plus tard dans la doctrine catholique, soit pour s'en faire un otage. Ce prince était réservé à d'autres destinées. Quoi qu'il en soit, la cour passa l'hiver en Languedoc et en Provence, et l'entrevue du roi avec sa sœur eut lieu, au milieu de l'année suivante, à Bayonne. Élisabeth, d'abord fiancée, comme nous l'avons vu, à l'infant don Carlos, puis mariée à Philippe II, menait en Espagne une vie sévère et triste; les jours qu'elle passa en France s'écoulèrent tous dans la joie et les divertissements. A Bayonne se trouvait avec la reine d'Espagne le fameux duc d'Albe, Ferdinand Alvarès de

Tolède, qui conseillait à Catherine de Médicis de mettre fin à l'hérésie par le massacre des hérétiques; et, comme Catherine montrait de la répugnance à frapper les principaux seigneurs huguenots : « Dix mille grenouilles, lui répondit le duc d'Albe, ne valent pas la tête d'un saumon. » Ces incidents remplirent les premiers mois de l'année 1565.

Le 4 août 1564, Charles IX, se trouvant encore au château de Roussillon, en Dauphiné, avait promulgué le célèbre édit qui fixait désormais au 1er janvier le commencement de chaque année. Cette ordonnance ne fut d'ailleurs enregistrée par le parlement de Paris qu'après un laps de trois ans, c'est-à-dire en 1567.

Un autre édit publié au château de Roussillon restreignit considérablement les avantages que le traité d'Amboise avait accordés aux protestants. « On leur ôta plus, dit Pasquier, par des édits, durant la paix, que par la force durant la guerre. » La reine-mère et la cour commençaient à comprendre, en voyant de plus près les populations, qu'il était prudent de donner satisfaction aux exigences des catholiques. De toutes parts, en effet, des collisions avaient lieu; un grand nombre d'hommes périssaient pour cause de religion, et la violence rendait illusoire, sur plusieurs points, le principe de liberté religieuse proclamé par l'édit de pacification. Vers le même temps, les ambassadeurs du pape, du roi d'Espagne, du duc de Savoie, demandaient à Charles IX de révoquer les grâces accordées aux protestants, de condamner comme criminels de lèse-majesté les auteurs et les complices de l'assassinat du duc de Guise, et parmi

les complices on comprenait l'amiral de Coligny. Le pape déclarait Jeanne d'Albret proscrite et déchue de la royauté si elle n'abandonnait la réforme qu'elle avait embrassée, et Philippe II se disposa à exécuter la sentence à son profit en essayant de faire enlever la reine et son fils. Tandis que la cour se trouvait encore en Lorraine, Catherine avait sollicité les princes allemands de ne plus envoyer de secours aux calvinistes français; à force d'argent elle avait réussi à obtenir cette assurance de quelques-uns d'entre eux. Vers le même temps un corps auxiliaire de six mille hommes avait été recruté en Suisse et mis à la disposition du gouvernement de Charles IX. Évidemment il y avait dans cette attitude de Catherine une menace permanente contre les huguenots, et nul ne doit s'étonner des alarmes qui se manifestaient dans leurs rangs. Le parti était donc sur ses gardes; sa redoutable organisation subsistait toujours et n'avait pas été sensiblement affaiblie, bien que le gouvernement royal, depuis deux ans, eût travaillé à la détruire à petit bruit, en enlevant des priviléges et des garanties à la prétendue réforme.

Le parti de la reine n'avait point seulement à lutter contre les protestants; tenu de près en observation par les chefs du parti catholique, il lui fallait résister aux princes de la maison de Lorraine et leur disputer l'influence. Quant aux catholiques, ils n'étaient guère d'humeur à se contenter de voir déchirer, petit à petit, quelques articles de l'édit de pacification; convaincus qu'il était temps encore de disputer au calvinisme le sol de la France, ils ne voulaient entendre

parler ni de pactes, ni de concessions; ils voulaient la guerre, et leurs vœux ne devaient pas tarder à être exaucés.

En cette même année (1565) un incident d'une certaine gravité vint mettre en présence les chefs catholiques et le parti politique. Le cardinal de Lorraine étant venu à Saint-Denis avec une escorte nombreuse et armée voulut se rendre à Paris à la tête de ce cortége; le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile-de-France, le fit prier de n'en rien faire, tant à cause des édits, qui interdisaient les rassemblements armés, qu'afin d'éviter que sa présence ne donnât lieu à des agitations et à des troubles. Le cardinal offensé de cette prière répondit que ses intentions étaient bonnes, qu'il ne se faisait escorter que dans l'intérêt de sa sûreté personnelle, et qu'il entrerait à Paris. Il y vint, en effet; mais le maréchal et le prince de Porcien, à la tête de plusieurs compagnies, allèrent à sa rencontre et firent mettre bas les armes à son escorte. A ce sujet il y eut une collision, et le cardinal crut, d'ailleurs sans motif, que sa vie avait été menacée. Cet événement causa une vive émotion, mais on affecta de n'y avoir qu'une affaire de prérogatives princières ou féodales, et, le conflit ayant été soumis au roi, la querelle fut prudemment étouffée.

Se trouvant encore à Bayonne, Charles IX fit dresser la formule d'un nouveau serment de fidélité qu'il fit prêter à la plupart des seigneurs huguenots et catholiques de la ville et des places du Midi, où le parti calviniste était en force. A son retour de Bayonne il passa par Nérac, où la reine de Navarre avait entière-

ment aboli l'exercice de l'ancienne religion. Charles fit rétablir les églises et leur fit restituer les biens dont on les avait dépouillées ; il permit d'ailleurs que les tribunaux et les corps municipaux de la ville fussent mi-partis catholiques et protestants ; il accorda la même faveur aux villes où les calvinistes se trouvaient en nombre. Cependant la cour, ayant poursuivi son voyage par la Saintonge, l'Angoumois, le pays d'Aunis et le Poitou, arriva à Angers au mois de décembre (1565) ; puis, après avoir traversé le pays de Blois, elle se rendit, non à Paris, mais à Moulins, où elle arriva dans les premiers jours de l'année suivante (1566). Depuis plusieurs mois les députés des parlements et des hautes cours avaient reçu l'ordre de se rendre dans la même ville et de s'y trouver réunis, l'intention du roi étant de s'entendre avec eux pour la réforme de la justice.

Cette nouvelle assemblée des notables tint sa première séance vers le commencement de février, sous la présidence de Charles IX, alors âgé de seize ans. Le roi avait auprès de lui sa mère, son frère le duc d'Anjou, le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier et le Dauphin d'Auvergne, tous princes du sang ; autour d'eux siégeaient les princes de la maison de Lorraine, les ducs de Nemours, de Longueville et de Nevers, le connétable, les trois frères de Châtillon, les maréchaux de Montmorency, de Bourdillon, de Damville et de Vieilleville ; plusieurs seigneurs et plusieurs évêques, Christophe de Thou et Pierre Séguier, présidents au parlement de Paris, et les présidents des parlements de Grenoble,

de Toulouse, de Bordeaux, de Dijon et d'Aix. Le roi, assis sur son trône, ouvrit la session par un discours d'apparat; quand il eut cessé de parler, le chancelier de L'Hospital prit la parole et déroula sous les yeux de l'assemblée le tableau des calamités publiques auxquelles il fallait remédier, s'il était possible, par une réforme judiciaire, par l'amélioration des lois civiles et pénales, enfin par un dévouement plus sérieux à tous les devoirs. Dans ce but, le chancelier avait élaboré d'avance un vaste et remarquable travail qui lui a mérité, mieux que sa conduite politique, la reconnaissance de ses contemporains et celle des générations futures. Les vœux et les principes formulés dans les cahiers des états de 1560 avaient servi de base à la plupart des améliorations proposées par L'Hospital; ce fut donc d'après ces données, et en vertu de l'adhésion obtenue de l'assemblée des notables, que le célèbre édit royal, encore appelé l'ordonnance de Moulins, résuma, en les entourant de garanties plus efficaces, toutes les réformes judiciaires précédemment décrétées. Le but principal de cette œuvre législative fut de simplifier l'administration de la justice et de faire faire un pas vers l'unité de juridiction et l'unité de procédure civile. Elle diminua le nombre des juges ordinaires et restreignit la compétence des justices de privilége. En outre, l'ordonnance de Moulins enleva aux maires, échevins, capitouls, consuls et autres magistrats du même ordre, la connaissance des causes civiles, et ne leur laissa que l'exercice de la juridiction criminelle et de la police. Sur ce point, il faut le dire, les dispositions de ce code ne furent pas

acceptées par le pays, et les priviléges municipaux que l'ordonnance tendait à abolir se maintinrent malgré elle. L'ordonnance de Moulins ne fut reçue par le parlement de Paris qu'après plusieurs remontrances qui occupèrent le chancelier une partie de l'année, et elle ne fut vérifiée que le 23 décembre 1566. Depuis lors, et jusqu'à la révolution de 1789, elle a servi de base à la législation française.

Durant le cours de cette même année (1566) on avait vu se développer de plus en plus les passions religieuses qui poussaient à la guerre. Vainement avait-on essayé à Moulins, entre les Guises et les Châtillon, une réconciliation feinte; personne ne s'était cru en droit de compter sur la sincérité de ce pardon réciproque, et, alors même que les chefs auraient consenti à s'entendre, les partis n'auraient point voulu les suivre dans cette voie pacifique. Pour le moment, la reine-mère continuait de pencher du côté des catholiques, non qu'elle tînt beaucoup à leur triomphe, mais parce que, la mort du duc de Guise l'ayant délivrée d'un dangereux surveillant, elle croyait avoir peu à craindre des princes de sa maison. Quant aux protestants et aux catholiques, ils ne cessaient d'aspirer à une situation plus large que celle que leur avait faite l'édit d'Amboise. Les faibles et les vaincus étaient seuls à invoquer l'autorité de cette ordonnance pacifique. Partout où il y avait une majorité, soit catholique, soit huguenote, elle entendait être seule, libre et dominante, seule en possession du droit d'excercer le culte et de prier Dieu.

Une circonstance qui s'est produite bien rarement

en France, mais dont nous avons eu quelques exemples dans les temps modernes, c'est la détermination que prirent les partis, en 1567, de lutter à main armée, en dehors du Gouvernement et en quelque sorte par-dessus sa tête. On ne se fiait guère à Catherine, on se passait d'elle, et des deux côtés on s'organisait pour combattre. Les confréries catholiques se transformaient en corps militaires; les membres se liguaient entre eux par des serments pour le soutien de la foi. D'autre part, les assemblées synodales faisaient des protestants répandus dans tout le royaume un seul corps, dont les ministres étaient le mobile. Ces derniers correspondaient et se concertaient avec les chefs, et ensuite ils demandaient et obtenaient partout, au nom de la religion, des hommes et de l'argent. Grâce à cette organisation, il ne fallait qu'un signal pour produire une insurrection dans toutes les provinces. A tort ou à raison, le bruit venait de se répandre que la cour méditait de faire arrêter le prince de Condé et l'amiral Coligny; dès ce moment ces deux personnages ressaisirent la direction ouverte du soulèvement calviniste. Cependant la reine-mère persistait à user de ménagements et de ruses afin d'endormir ses adversaires et d'épier l'occasion de les frapper à coup sûr. Emporté par l'orgueil de son âge et de son rang, Charles IX n'en laissait pas moins percer ses sentiments de haine contre le parti protestant; s'adressant à Coligny : « Il n'y a pas longtemps, lui dit-il, que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques; aujourd'hui vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous

chasser du royaume. » Un autre jour, sans s'inquiéter de la présence du chancelier, il dit à la reine-mère : « Le duc d'Albe a raison : les têtes si hautes sont dangereuses dans un État ; l'adresse ne sert plus de rien ; il faut en venir à la force. » C'était une déclaration de guerre à la féodalité protestante. Plusieurs princes protestants d'Allemagne ayant envoyé à Charles IX des ambassadeurs chargés de lui demander, pour les luthériens de France, la liberté d'exercer leur culte, il leur répondit avec une âpre énergie : « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs États. Je les prie de laisser les catholiques prêcher et dire la messe dans leurs villes. » Catherine s'effraya de cette réponse, qu'elle trouva impolitique, et qui, en réalité, n'était que juste, puisque Charles IX se bornait à refuser aux protestants de France des droits que les princes protestants d'Allemagne déniaient aux catholiques.

Les calvinistes ne se tinrent pas pour découragés ; ils avaient des armes de plus d'un genre, et ce fut vers le même temps qu'un de leurs publicistes rédigea et fit imprimer un livre dans lequel il était dit : « Il est loisible de tuer un roi ou une reine qui résistent à la réformation de l'Evangile. » Cet appel au poignard était le dernier manifeste des mécontents. Le moment d'agir leur paraissant venu, ils tinrent des conciliabules, et bientôt, pour premier acte de guerre, le prince de Condé et Coligny organisèrent une tentative dans le but de s'emparer de la personne du roi.

Ce jour-là, 28 septembre 1567, Charles IX, sa

mère et la cour se trouvaient à Monceaux en Brie; les protestants, réunis en grand nombre sous les ordres de Condé et des Châtillon, se portèrent en toute hâte sur le château royal. La reine et son fils se retirèrent sans retard à Meaux, où des moyens de défense avaient été préparés; en même temps ils chargèrent le maréchal de Montmorency de se porter au-devant des rebelles, de parlementer avec eux, et de donner ainsi aux troupes suisses le temps d'arriver au secours du roi. Grâce à ces dispositions, le coup de main si audacieusement tenté par les calvinistes ne put réussir, et Charles IX, protégé par les gens de sa maison et sa garde suisse, parvint à se replier sur Paris. La seconde guerre de religion était commencée.

La Noue s'empara d'Orléans au nom du parti calviniste; les chefs protestants reçurent de l'électeur palatin la promesse d'un renfort de huit mille hommes. Campés à Claye, entre Meaux et Paris ils adressèrent au roi un mémoire dans lequel ils avaient résumé leurs prétentions et leurs doléances. Ne recevant point de réponse, ils entreprirent de bloquer Paris et d'affamer cette grande ville en coupant tous les arrivages de vivres. Le 2 octobre ils s'emparèrent de Saint-Denis. Toutefois ils étaient en petit nombre sous les murs de la capitale, et le peuple de Paris reprochait au connétable « de laisser ainsi une mouche assiéger un éléphant (1). » La cour, moins désireuse d'en venir aux mains, continuait de négocier avec les rebelles; elle attendait peu de ces pourparlers entre des en-

(1) La Poplinière, liv. XII, f. 19. — La Noue, c. 13, p. 104.

nemis prêts à verser leur sang pour leurs croyances, mais c'était un moyen de gagner du temps et d'organiser la défense dans les provinces. Sur ces entrefaites, les huguenots s'emparèrent encore d'Étampes, de Dourdan et de Saint-Cloud.

Il importait d'arrêter leurs progrès; avec un peu d'audace on ne pouvait manquer de dégager Paris. La petite armée protestante qui bloquait la capitale du royaume ne comptait alors que six mille combattants, fantassins ou cavaliers, et le connétable avait près de quinze mille hommes sous ses ordres. Trois fois supérieure en nombre à ses ennemis, l'armée royale sortit de Paris le 10 novembre. L'aile droite prit position en avant de la Chapelle et de la Villette; l'aile gauche s'étendit vers la Seine; le connétable, avec des troupes d'élite, s'établit au centre. Quant au prince de Condé, au lieu de se replier devant le connétable, il se maintint dans la plaine de Saint-Denis avec sa petite armée. Appuyant sa droite sur la Seine, du côté de Saint-Ouen, il porta son aile gauche sur Aubervilliers et se plaça également au centre. De part et d'autre on préluda à la bataille par des décharges d'artillerie. Il était trois heures du soir et la nuit ne pouvait tarder à venir. Les catholiques, attaquant les premiers, abordèrent vigoureusement les positions d'Aubervilliers; de son côté Coligny, qui combattait à l'aile droite, mit en déroute l'aile gauche de l'armée catholique. Témoin de ce grave échec, le centre fut ébranlé à son tour, et le prince de Condé n'eut point de longs efforts à faire pour achever de le mettre en désordre, nonobstant le courage et l'ardeur du vieux

connétable. Ce dernier, « grand rabroueur de personnes, dit Brantôme, n'ayant à la bouche que les mots d'ânes et de vieux sots, vaillant, mais couvert de sept blessures, » était au demeurant un général plus que médiocre, et qui avait perdu par sa faute un très-grand nombre de batailles; en ce moment il portait la peine de son inintelligence et de sa lenteur, surtout du tort grave qu'il avait eu de développer outre mesure un front de bataille sans profondeur. Soldat intrépide, baigné de sang, entouré d'ennemi, il se défendit avec une vigueur étonnante pour son âge, lorsqu'enfin Robert Stuart, se jetant sur lui, lui porta le pistolet à la gorge et le somma de se rendre. « Tu ne me connais pas! » répondit-il. « Je te connais bien, reprit Stuart, et en voici la preuve. » Et d'un coup de pistolet il lui fit une blessure mortelle. Le connétable tomba en portant à son adversaire un dernier coup d'épée qui l'atteignit au visage. Trois jours après Anne de Montmorency mourut de sa blessure.

En le voyant tomber l'armée catholique sentit redoubler sa terreur, et l'on put croire que les huguenots allaient remporter une victoire décisive. Les milices parisiennes fuyaient en désordre; une partie de la noblesse avait péri, la cavalerie était hors d'état de faire face à l'ennemi, et les Suisses eux-mêmes commençaient à se replier. En ce moment le duc d'Aumale et le maréchal de Damville se portèrent vers ces étrangers et les raffermirent à force d'exhortations; ils leur firent voir que, pour compenser les revers subis à la gauche et au centre de l'armée, le maréchal de Montmorency venait de tailler en pièces la cavalerie

de Condé, tandis que Chavigny chargeait et dispersait le corps protestant que commandait Clermont d'Amboise. Les Suisses s'arrêtèrent alors et firent bonne contenance.

Le moment fut décisif; il arriva au prince de Condé et à Coligny ce qui ne peut manquer d'arriver à la suite d'une surprise et d'un coup de main qui n'ont réussi qu'à moitié : c'est que, la lutte recommençant de part et d'autre, le petit nombre est écrasé par la masse. Les catholiques se rallièrent; les huguenots, hors d'état de les vaincre une seconde fois, se rejetèrent sur Saint-Denis et abandonnèrent le champ de bataille sans qu'on osât les poursuivre, et la nuit termina ce combat de courte durée, dont chaque parti s'attribua l'honneur avec un droit égal. En effet, si les catholiques étaient demeurés maîtres du terrain, ils avaient été vaincus pendant la plus grande partie de la lutte et avaient perdu beaucoup plus de monde que leurs ennemis; de leur côté, les protestants, qui s'étaient battus un contre trois, avaient montré plus de science et de courage que leurs adversaires, et une pareille défaite (si c'en était une) les rendait plus hardis et plus redoutables qu'avant la bataille.

Les politiques dominaient encore dans le conseil du roi, et, se mettant peu en peine des questions de dogme et de croyance, on les voyait faire leurs efforts pour empêcher la lutte. « Ce n'est pas Votre Majesté qui a gagné la bataille, dit à Charles IX le maréchal de la Vieilleville, et encore moins le prince de Condé. — Et qui donc l'a gagnée? reprit le jeune prince. — Le roi d'Espagne. » Il est certain que les déchirements

auxquels la France était en proie semblaient profiter à l'étranger en ce qu'ils affaiblissaient le pays; mais ni les protestants, ni les catholiques n'entendaient déposséder du trône la maison régnante au profit d'un prince du dehors, et Philippe II, s'il épiait les désastres de la France pour en tirer parti, devait voir ses calculs déjoués par la sagesse et le patriotisme du peuple. Pour Catherine de Médicis, on dit qu'en apprenant la mort du connétable elle s'écria : « J'ai deux grandes obligations au Ciel : l'une que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis ; l'autre que les ennemis du roi l'aient vengé du connétable. » Ce sont là des mots arrangés à loisir et qui n'ont aucune authenticité historique. Il est vraisemblable que Catherine savait mieux garder pour elle le secret de sa pensée.

Le 11 novembre l'armée du prince de Condé et de Coligny se déploya de nouveau en bataille dans la plaine de Saint-Denis et poussa des avant-postes jusqu'aux portes de Paris ; elle se retira ensuite en bon ordre à Montereau, où elle attendit des renforts qui lui vinrent d'Orléans et d'Étampes. Bientôt elle gagna les frontières de la Lorraine, où ses chefs comptaient recevoir sous leurs drapeaux les reîtres qu'on envoyait à leur secours de l'autre côté du Rhin. Ces auxiliaires, envoyés par l'électeur palatin, vinrent en effet les rejoindre, au nombre de huit à neuf mille hommes. Dès le premier jour les reîtres réclamèrent leur solde. Condé manquait d'argent, mais toute l'armée huguenote, chefs et soldats, se cotisa pour faire face à la dépense. « Ils s'en acquittèrent, dit La Noue, beaucoup mieux

qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux goujats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué. » En consignant ce fait, il faut y voir une preuve de l'enthousiasme religieux qui animait les fauteurs de la réforme ; on ne doit pas toutefois oublier que ces libéralités étaient d'autant plus faciles que les huguenots, depuis trois ans, s'étaient enrichis au pillage des églises et des abbayes ; aussi faisaient-ils servir la valeur métallique des vases sacrés et des reliquaires à solder les lansquenets allemands qui venaient les aider à consommer la ruine de la France. Du côté des catholiques on ne donna point de successeur au connétable, mais on nomma Henri, duc d'Anjou et frère de Charles IX, lieutenant général du roi. Ce choix inattendu, qui plaçait l'armée catholique sous les ordres d'un jeune homme de seize ans, était dû à la politique personnelle de Catherine ; lasse d'avoir à subir des influences rivales, la reine-mère se servait de ses fils, afin de régner ou de commander sous leur nom.

Sur ces entrefaites, la guerre civile avait éclaté dans le Midi et y donnait lieu à des actes de férocité suivis de sanglantes représailles. Le comte de Tende, à la tête des huguenots de Provence, ne cessait d'en venir aux mains avec les catholiques, et ces derniers reconnaissaient pour chef Sommerive, le propre fils de leur ennemi. Sisteron fut pris et repris par les armées des deux causes ; Mâcon eut le même sort. En Dauphiné, Montbrun continua le cours de ses excès, que réprimèrent assez mal Gordes et Maugiron, lieutenants du roi. Les huguenots du Languedoc se rendirent

maîtres de Montpellier et de Nîmes; dans le Poitou, ils se saisirent de Lusignan; mais, grâce à la vigilance du comte du Lude, qui commandait la province, ils échouèrent sous les murs de Poitiers. Le Rouergue, le pays de Foix, le Quercy, l'Albigeois, le Lauraguais furent également désolés par les ravages des hordes calvinistes, conduites par le vicomte de Monclar, par Bourninguet, Paulin, Caumont, Serignan, Rapin et Montagut; les catholiques prirent leur revanche en Auvergne. En Guienne et en Gascogne, Montluc maintint avec une cruelle énergie la prédominance du parti catholique; il équipa une flotte et enleva aux huguenots l'île de Ré. Partout cette lutte fut signalée par ces attentats et ces massacres que le fanatisme protestant croyait agréable à Dieu, et trop souvent aussi les catholiques, exaltés par le spectacle des crimes dont ils étaient témoins, faisaient taire la pitié et la miséricorde. Dans le Languedoc et le long du Rhône les huguenots chassèrent des couvents et des églises les moines, les religieuses, les prêtres; ils dépouillèrent les sanctuaires de leurs ornements, profanèrent les vases sacrés et démolirent les basiliques. A Nîmes ils assiégèrent et pillèrent l'évêché; puis, après avoir rassemblé un grand nombre de prisonniers catholiques, ils les entassèrent dans la cour de ce palais et en égorgèrent soixante-douze, qu'ils jetèrent ensuite dans le puits de l'évêché. Le lendemain ils massacrèrent dans les campagnes quarante-huit catholiques qui se laissèrent mettre à mort pour la foi sans résistance. Le 10 février 1568, un mouvement inattendu eut lieu à la Rochelle. Cette ville, enrichie par le commerce,

et qui s'administrait elle-même avec des formes républicaines, était presque entièrement peuplée de calvinistes; elle avait élu un maire, nommé Trucharès. Ce magistrat, méconnaissant l'autorité du roi, livra la place aux armées huguenotes du Poitou, de l'Angoumois et de la Saintonge, et la Rochelle devint dès ce moment la citadelle, le camp retranché, la capitale politique du protestantisme français.

Au printemps de cette même année (1568), après leur réunion avec leurs auxiliaires allemands, les chefs huguenots rentrèrent en France. Il fallut à Coligny une grande expérience de la guerre pour conduire, au cœur de l'hiver, de la Lorraine jusque dans la Beauce, une armée de plus de vingt mille hommes qui n'avaient ni argent, ni magasins, ni artillerie, et que les troupes catholiques ne cessaient de menacer ni de harceler. L'irrésolution et les fautes des lieutenants du roi secondèrent les protestants, et ils poursuivirent leur route. Sur leur passage ils se grossirent encore de plusieurs corps et vinrent mettre le siége devant Chartres : ils voulaient ainsi affamer Paris, qui tirait de la Beauce une grande partie de ses approvisionnements. Avant de se décider à les combattre, la reine-mère leur opposa sa ressource ordinaire, les pourparlers. L'intérêt catholique ne la préoccupait que bien faiblement; mais les fâcheuses nouvelles qui arrivaient du Midi et de récents avantages obtenus par les huguenots commençaient à lui faire appréhender l'issue de la lutte. C'était dans ces périodes d'hésitation et de crainte que l'influence revenait au chancelier L'Hospital, et plus encore que la reine ce magistrat aimait

la politique de transaction et de concessions. Cette fois encore on pouvait espérer de s'entendre ; il ne s'agissait plus que de connaître les prétentions des calvinistes et d'y adhérer.

Catherine de Médicis avait atteint son but : elle gouvernait seule, et sa volonté était prépondérante. Le roi, assez âgé pour vouloir, était trop jeune encore pour former des projets et en assurer l'exécution. Elle dominait au conseil, où elle n'avait que des ministres qui lui fussent dévoués. Elle avait fait maintenir le duc d'Anjou à son poste de lieutenant général; elle choisissait les généraux qui commandaient sous lui. Si les négociations qu'elle entreprenait n'aboutissaient pas à la paix, il fallait livrer bataille au cœur de la France, et l'armée des confédérés était forte. Il n'en fallait pas tant pour que la reine préférât parlementer avec l'ennemi. Les promesses lui importaient peu : elle savait l'art de les oublier ; quant aux traités et aux serments, elle avait pour ressource de les enfreindre. Bien déterminée à conclure la paix, elle nomma plénipotentiaires Armand de Gontaut, baron de Biron, et du Mesmes, seigneur de Malassise, et les chargea de s'entendre avec les plénipotentiaires des confédérés, c'est-à-dire avec le cardinal de Châtillon, Téligny et Bouchavannes, et ces hauts délégués, munis des pouvoirs nécessaires, se rendirent à Lonjumeau pour se concerter et s'entendre sur les bases d'une pacification prochaine. De part et d'autre on désirait un accommodement. Les pourparlers durèrent peu, et, par un traité signé le 23 mars 1568, il fut convenu que les deux armées seraient licenciées en même temps, que

les huguenots rendraient les places dont ils étaient en possession, et qu'à ce prix l'édit de janvier 1562 serait rétabli sans aucune des restrictions qu'y avait apportées l'édit d'Amboise. Cette paix, dont l'exécution n'était assurée aux protestants par aucune garantie réelle, fut nommée *boiteuse et mal assise* (1), par allusion à Biron, qui était boiteux, et au nom de Malassise que portait l'autre négociateur. Ce jeu de mots n'exprima qu'un trop juste pressentiment.

Personne, à l'exceptionde L'Hospital et de quelques *politiques*, ne croyait à la durée de la paix de Lonjumeau : les catholiques parce qu'ils étaient bien déterminés à ne jamais pactiser avec l'hérésie; les protestants parce qu'ils n'y voyaient qu'un expédient ou une pierre d'attente; la reine-mère parce qu'avant même de négocier elle s'était dit qu'un traité de plus ou de moins ne serait qu'un moyen de gagner du temps et de frapper d'une main désormais assurée la rébellion et le calvinisme. Depuis bientôt huit ans on s'était fait tant de mal de part et d'autre qu'aucune paix sérieuse ne semblait possible qu'après l'extermination d'un parti par l'autre. Les protestants ne dissimulaient pas ce qu'ils pensaient de la situation nouvelle. « Nous avons fait la folie de la paix, écrivait La Noue, ne trouvons pas étrange que nous la buvions; il y a tout lieu de croire que le breuvage sera amer. » Ces paroles faisaient allusion à des attaques isolées et par-

(1) Plusieurs historiens qui ont travaillé spécialement sur les guerres de religion de France rapportent à la paix de Lonjumeau cette particularité, que Daniel, Gaillard, Hénault, *l'Art de vérifier les dates*, etc., rattachent à la paix de Saint-Germain, en 1570.

tielles qui émanaient déjà de plusieurs catholiques, et qui révélaient l'existence de symptômes plus menaçants encore.

Le fait le plus significatif, du côté des catholiques, était la persistance avec laquelle, soit sous la protection du roi, soit en dehors du Gouvernement, ils formaient entre eux des confédérations et des alliances offensives ou défensives, pour le maintient de la vieille foi. Trois mois après la conclusion de la paix Mal assise intervint entre l'élite des catholiques de Champagne le pacte que nous transcrivons ci-après : « Nous soussignés, désirant pour notre devoir et vocation chrétienne maintenir la vraie Église de Dieu, catholique et romaine, en laquelle nous avons été baptisés selon les traditions advenues depuis les apôtres jusqu'à présent; désirant aussi, selon la fidélité que nous avons à la couronne de France, maintenir icelle couronne à la maison de Valois, pour les obligations que nous et nos prédécesseurs avons et tenons de ladite maison; pareillement qu'en toute sûreté et liberté nous puissions faire accomplir le dû de nos charges en ce qui concerne le service de Dieu et de son Église, tant en l'administration de sa parole, saints sacrements, prières, qu'autres fonctions desquelles nous sommes appelés et tenus, ainsi qu'il a plu à monseigneur le lieutenant pour la majesté du roi et des pays de Champagne et de Brie; nous soussignés déclarons nous associer à la société et ligue royale de la noblesse et états, pour en jouir selon la forme et teneur, par laquelle le dit sieur lieutenant nous enverra secours de la noblesse de ce gouvernement et autres

associés, promettant eux employer, leurs personnes, vie et biens pour la manutention de ladite Église et canons, tant et si longuement qu'il plaira à Dieu que nous soyons par eux régis en notre religion catholique et romaine ; de nous secourir et aider tant de conseil, personne et force que de leur pouvoir, pour la conservation et manutention de nos vies, libertés et biens, contre toute personne sans nulle exception, fors la personne dudit sieur roi, messienrs ses enfants et frères, la reine leur mère, et ce sans acception d'aucun parentage ou alliance, quelque prochaine qu'elle puisse être ; pour lesquels parentages ou alliances renonçons à nous aider et secourir contre les autres alliés et compris en cette société, de quelque état et conditions qu'ils soient, en toutes nos affaires et plaintes ; procédant pour raison de ladite association aux entreprises qui pourraient être faites sur nous et nos biens par les contraires ennemis et adversaires de la présente société de notredite religion catholique romaine, et ce incessamment et sans demeure ; nous avons juré et promis, jurons et promettons par le très-saint et incompréhensible nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, auquel nom nous avons été baptisés, que, pour aider à l'entretien et manutention de la présente ligue, société et fraternité, nous cotiser chacun selon nos puissances, pour aider à ladite société et compagnie de nos biens, armes, personnes et fiefs, toutefois et quantes qu'entreprise sera faite pour la manutention de la présente alliance et société ; et en ce faisant nous sera promise et entretenue la société, fraternité et amitié de tous les dénommés en la sainte ligue présente,

tant de la noblesse qu'autre, pour nous aider et défendre contre tous ceux du parti contraire qui nous voudroient faire tort, à nous et à nos biens, et en toutes affaires où nous pourrions tomber ; lequel aide et secours se fera aux dépens de ceux de la présente société qui portent les armes pour ordonnement et commandement dudit sieur lieutenant. Le tout sous le bon plaisir dudit sieur roi, notre souverain seigneur, et MM. ses lieutenants. En foi de quoi nous avons signé cette de nos seings manuels, le vingt-cinquième jour de juin, l'an 1568. » (Suivaient les signatures.)

Ce traité de confédération religieuse et fraternelle est le point de départ de l'histoire de la Ligue.

L'Europe occidentale était alors désolée par des guerres de religion ; on ne cherchait plus à convaincre, mais à mettre à mort ses ennemis. Le saint pape Pie V, qui depuis deux ans gouvernait l'Église, exhortait Charles IX à repousser avec horreur tout pacte avec l'hérésie qui attire la colère de Dieu sur les empires ; le duc d'Albe, digne exécuteur des colères de Philippe II, multipliait dans les Pays-Bas les bûchers et les supplices ; le roi d'Espagne, son maître, étonnait le monde par le dénoûment d'une tragédie domestique qui, de nos jours, est encore une énigme. Il déférait au tribunal du Saint-Office son propre fils, don Carlos, suspect d'hérésie ; et, après la mort de ce jeune prince, il mandait au nonce de Sa Sainteté, pour toute explication : « Que le motif qui l'avait déterminé, c'est qu'il avait préféré l'honneur de Dieu, la conservation de la religion catholique et le salut de ses

royaumes et de ses sujets à sa propre chair et à son sang. C'est pourquoi, pour obéir à Dieu, il avait sacrifié son fils unique, ne pouvant y pourvoir autrement, plutôt que de ne pas témoigner sa reconnaissance des bienfaits innombrables dont Dieu le comblait chaque jour. » Or, tandis qu'il achevait en Espagne l'extermination des Maures, et faisait décimer par son lieutenant les populations de Flandre et des Pays-Bas, la Grande-Bretagne, de son côté, offrait un étrange spectacle aux autres peuples. En Angleterre la sanglante Élisabeth rétablissait la réforme à l'aide de lois odieuses et en livrant au gibet ou aux flammes l'élite de la population catholique. En Écosse, la rivale d'Élisabeth, la séduisante et faible Marie Stuart, veuve à dix-huit ans de François II, se voyait comme étrangère au milieu de ses sujets, qui détestaient en elle les Guises, ses oncles, et le parti catholique tout entier. Soutenus par Élisabeth, les barons écossais s'étaient unis à Darnley, le nouvel époux de leur reine, et avaient poignardé sous les yeux de Marie Stuart son favori, le musicien Riccio ; peu de jours après, en représailles, la maison qu'habitait Darnley, près d'Holyrood, avait sauté en l'air, et Marie, enlevée par le principal auteur du crime, l'avait épousé de gré ou de force. Au milieu de l'émotion générale que causaient ces événements, la reine et ses barons se renvoyaient mutuellement la responsabilité du dernier crime ; de leur côté les protestants écossais, les plus sombres et les plus fanatiques ennemis qu'eût alors à combattre la foi catholique, couvraient le royaume de sang et de ruines. En butte à tant de dangers et de haine, l'in-

fortunée Marie Stuart, tantôt fugitive, tantôt prisonnière, se trouvait d'abord réduite à abdiquer ; bientôt après elle révoquait son abdication et recommençait la lutte, jusqu'au jour (13 mai 1568) où, vaincue par les rebelles, elle se trouvait contrainte, pour dernière ressource, de se réfugier en Angleterre, où l'attendait, par ordre d'Élisabeth, *sa bonne sœur,* une captivité de dix-huit ans terminée sur l'échafaud. Et comment, au milieu d'un embrasement général que l'hérésie avait fait naître et dont elle entretenait avec soin les brandons, et comment, disons-nous, aurait-il été possible aux partis religieux qui se disputaient la France de se tenir, l'arme au pied, dans la limite de leurs droits mal définis et dans le cadre étroit où les avait renfermés la paix mal assisse? Des deux côtés on n'attendait qu'un signal pour tirer l'épée et recommencer en France la troisième guerre de religion.

Et d'abord le traité de Lonjumeau était resté une lettre morte. La reine-mère n'avait voulu ni licencier les troupes suisses, ni garantir d'une manière sérieuse aux protestants l'exercice de leur culte, et, sur différents points, des attroupements populaires avaient poursuivi, dispersé ou mis à mort les plus audacieux sectaires. Avertis par ces symptômes des dispositions secrètes de la cour et de l'état de l'opinion, les calvinistes s'étaient bien gardés de restituer aux troupes du roi la plupart des places fortes dont ils avaient pris possession durant la dernière guerre, et particulièrement l'importante ville de la Rochelle. Vers le même temps le chancelier de L'Hospital fut disgracié (mai 1568), et le conseil fut en partie renouvelé par l'ad-

jonction d'hommes plus dévoués à la politique de la reine. Les sceaux redemandés à L'Hospital furent remis à Jean de Morvilliers. La reine fit un pas de plus dans la même voie; après avoir réclamé de Condé et des Châtillon la restitution de trois cent mille écus que le Gouvernement avait avancés aux reîtres pour les congédier et les renvoyer en Allemagne, elle sollicita et obtint de Rome la permission de vendre une partie des biens du clergé de France (pour cent cinquante mille livres de rente), à la condition « de n'employer les deniers qui en proviendroient qu'à la ruine de la religion réformée et des professeurs d'icelle. » Les biens vendus produisirent à la reine près de six cent mille écus, mais les protestants ne pouvaient se dissimuler que tout cet or allait être employé à les combattre.

Il ne leur était plus donné d'hésiter. Coligny se trouvait au château de Tanlay, en Bourgogne; il le quitta précipitamment pour venir joindre Condé au château de Noyers, dans la même province. Tavannes, lieutenant du roi à Dijon, eut ordre de les arrêter; mais, avant d'obéir, il fit adroitement avertir les deux chefs protestants, et tous deux s'enfuirent dans la direction de l'Aunis et de la Saintonge, emmenant avec eux cent cinquante soldats, leurs femmes, leurs enfants, dont plusieurs étaient encore en bas âge. Ils marchèrent le jour et la nuit, traversant des gués inconnus, passant des défilés de montagnes. Au midi de la Loire les protestants étaient nombreux, et plusieurs accoururent au-devant de leurs chefs fugitifs, pour accroître leur escorte. Ceux-ci, aidés des sympaties de leurs co-

religionnaires, et malgré les troupes partout embusquées, parvinrent sains et saufs à la Rochelle le 28 septembre. De là Condé écrivit à Tavannes, lui annonçant son arrivée en ces termes : « J'ai tant fui que j'ai pu et que la terre m'a duré ; mais, étant à la Rochelle, j'ai trouvé la mer, et, d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et de me défendre de mes ennemis. » Les chefs protestants avaient raison de compter sur l'énergique appui de la Rochelle. Cette ville, fière de ses priviléges républicains, les plaçait sous la garde du calvinisme, et, en revanche, elle offrait aux sectaires toutes les ressources d'un port de mer et d'une grande métropole commerciale. Grâce à l'appui qui lui fut donné, l'amiral de Coligny équipa une petite flotte qui attaqua les vaisseaux des Flamands sujets de Philippe II, et revint chargé d'un butin qui alimenta le trésor du parti. Sur ces entrefaites, d'Andelot, qui se trouvait sur la Basse-Loire avec La Noue, fut rencontré sur la levée de ce fleuve par un corps de l'armée royale, et des deux côtés on en vint aux mains. Cette affaire, qui n'eut point une grande influence sur le sort de la guerre, fut célébrée par tous les écrivains du temps pour la bravoure dont firent preuve les seigneurs catholiques.

Le 28 septembre 1568, le jour même où Condé arrivait à la Rochelle, le parlement de Paris enregistra un édit aux termes duquel Charles IX, révoquant toutes les concessions faites au calvinisme, interdisait, sous peine de mort, l'exercice de toute religion autre que la catholique romaine ; le roi déclarait dans cet édit

que la tolérance dont il avait usé jusqu'alors envers les protestants lui avait été imposée contre son gré et par la force, mais qu'il avait toujours eu le ferme vouloir de s'opposer à l'hérésie.

Cependant les mesures prises contre les chefs calvinistes échouèrent. Le cardinal de Châtillon, de son évêché de Beauvais, où il se trouvait, se sauva en Normandie, se déguisa en matelot, et put passer en Angleterre, où il servit les protestants. La reine de Navarre échappa aussi, et arriva à la Rochelle avec ses enfants, de l'argent et des troupes. Le vidame de Chartres, Soubise, Montgommery, d'Andelot, La Noue, Genlis, Mouy, Morvilliers levèrent des troupes dans leurs provinces et tinrent en échec les troupes royales, en les empêchant de se réunir pour marcher sur la Rochelle. Jacques de Crussol, baron d'Acier, amena vingt-cinq mille hommes qu'il avait levés dans le Languedoc et le Dauphiné. « Il avait pour enseigne, dit un historien (1), une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyait une hydre dont toutes les têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, qu'il exterminait sous la figure d'un Hercule. » Les exploits de ce fanatique ne trouvaient que trop d'imitateurs; les églises étaient pillées, les monastères détruits, les prêtres, les moines, les religieuses mêmes passés au fil de l'épée.

La reine-mère se montra inquiète de rencontrer en si peu de temps un si grand nombre d'éléments de résistance. « Embarquée sans biscuit, dit Tavannes,

(1) Mémoires de La Noue.

et plus étonnée que ceux qu'elle vouloit surprendre, elle leur donna le temps de prendre les principales villes du couchant, Niort, Fontenay, Saint-Maixent, Saintes, Saint-Jean d'Angély, Pons, Cognac, Blaye et Angoulême. » Dans le ressort des parlements d'Aix, de Grenoble et de Toulouse, le soulèvement des huguenots fut spontané et général. Montbrun, Mouvans, Saint-Romain, de Virieu, Blacons, Bouillargues, de Gourde et de Panat vinrent grossir l'armée de Jacques de Crussol et se portèrent sur le Rouergue. Le 14 octobre, cette armée, forte de vingt-cinq mille hommes, passa la Dordogne, au-dessus de Souillac. Sur ces entrefaites, le duc de Montpensier, prince du sang, rassemblait à Périgueux les contingents catholiques et ralliait à lui le jeune duc de Guise et Brissac. Le 30 octobre un combat meurtrier s'engagea entre les deux partis à Messignac; Mouvans et Pierre Gourde, chefs des protestants, y furent tués, et deux mille quatre cents des leurs, tant cavaliers que fantassins, restèrent sur le champ de bataille. Le duc de Montpensier était fort impopulaire; Catherine fit donner au duc d'Anjou, Henri, son second fils, le commandement de l'armée catholique, et s'opposa au départ de Charles IX, qui voulait, à tout prix, aller prendre lui-même la conduite de la guerre. Tavannes et Sansac furent mis sous les ordres du duc d'Anjou. L'armée de ce prince comptait dans ses rangs douze mille hommes de pied français, six mille suisses, quatre mille hommes de cavalerie et une artillerie fort respectable. Le 10 novembre elle prit position autour de Châtellerault.

La saison était avancée; les deux armées, durant les premiers mois, se bornèrent à manœuvrer dans tout le pays qui s'étend entre la Loire et la Charente, se livrant des combats peu décisifs, et, de part et d'autre, signalant la guerre par des actes de cruauté. Lorsqu'elles prirent leurs quartiers d'hiver elles avaient perdu huit mille hommes par le fait des intempéries et des fatigues. Dans les premiers jours de mars on recommença la lutte; mais en attendant les protestants se rendirent odieux par le siége et la prise du couvent de Saint-Michel en Lerme, près de la Rochelle. S'étant emparés de cette position, ils égorgèrent quatre cents hommes qu'ils trouvèrent dans le monastère, et ils rasèrent cet édifice jusqu'en ses fondements.

Les catholiques manœuvraient pour se rapprocher de la Charente et s'avançaient vers la rive gauche; les huguenots étaient maîtres de tous les ponts établis sur la rivière et gardaient la rive droite. Le 13 mars 1569, les deux armées en vinrent aux mains près de Jarnac, petite ville de l'Angoumois. La bataille commença par un engagement entre Tavannes et l'arrière-garde des calvinistes, aux ordres de Coligny. Au bruit de l'attaque, le prince de Condé accourut avec trois cents chevaux. Blessé au bras la veille, il reçut encore, au moment de charger, un coup de pied de cheval qui lui cassa la jambe; néanmoins il se lança sur l'ennemi en criant aux siens : « Souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon entre au combat pour le Christ et sa patrie. » Cette charge impétueuse fit d'abord une trouée dans les lignes catholiques, mais le cheval du prince fut tué; Condé tomba, et autour de lui s'en-

gagea un combat terrible. On vit un vieillard du nom de La Vergne, qui avait amené à la bataille vingt-cinq gens d'armes, ses fils, petits-fils ou neveux, faire les derniers efforts pour couvrir le prince; il fut tué, et quinze des siens tombèrent avec lui « tous en un monceau. » Cependant la victoire penchait évidemment pour les catholiques. Un corps protestant, sous les ordres de Puy-Viand, fut enfoncé et mis en déroute; La Noue et la Loue, deux intrépides calvinistes, furent faits prisonniers; toujours cruel, le duc de Montpensier avait ordonné de les pendre, mais le vicomte de Martigues, son lieutenant, les arracha au supplice. Soubise et Languillier, tous deux renommés parmi les huguenots, furent également pris. Robert Stuart, celui-là même qui avait tué le connétable dans la plaine de Saint-Denis, fut accablé par les catholiques et percé de plusieurs coups de poignards. Du côté des protestants périrent Christophe de Rochechouart, le vice-amiral La Tour, Jules de Beaumont, Rieux, Janissac, Bussière, le chevalier de Goulaine, les deux Vandœuvre, Cantelme, Douglas et Corneille, ces deux derniers Écossais; du côté des catholiques, on remarqua parmi les morts Montsalez, Jean de Billy-Prunay, les deux barons d'Ingrande, Montcanure, le comte de La Mirande, et Lignières qui avait naguère défendu Chartres contre les huguenots. La bataille était perdue pour les protestants. Condé donnait son gantelet à un gentilhomme quand le capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui le reconnut, Montesquiou, lui tira à bout portant un coup de pistolet dans la tête. C'était une grande perte que celle de ce prince énergique et

brave, depuis neuf ans la tête et le bras du parti. Les protestants parlaient d'abandonner la campagne et de s'enfermer dans la Rochelle ; mais une femme les releva. Jeanne d'Albret se présenta au milieu de l'armée découragée, à Saintes, avec son fils, Henri de Bourbon, et le jeune prince de Condé. « Mes amis, dit-elle, voilà deux nouveaux chefs que Dieu vous donne et deux orphelins que je vous confie : fasse le Ciel qu'ils se montrent l'un et l'autre dignes héritiers de la valeur de leurs ancêtres! » Lorsque sa mère eut parlé, Henri de Bourbon s'écria à son tour : « Je jure de défendre la religion et de persévérer dans la cause commune jusqu'à ce que la mort ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons. » Le prince de Béarn, né à Pau, sévèrement élevé comme un gentilhomme campagnard, n'avait alors que quinze ans. Brave, spirituel, sachant trouver de ces mots qui enlèvent, il plut à tous ; on le nomma généralissime, avec Coligny pour conseiller et pour lieutenant.

Coligny, malheureux sur les champs de bataille, mais homme de guerre intrépide et persévérant, ne se laissa point abattre par la défaite de Jarnac ; il se replia devant le duc d'Anjou, mais il organisa la résistance des villes, et l'armée royale, quoique victorieuse, se vit bientôt hors d'état d'obtenir de nouveaux avantages. Sur ces entrefaites (mai 1569) moururent d'Andelot, Genlis et Jacques de Roucard, renommés par les services qu'ils avaient rendu au parti calviniste. Tandis qu'il pleurait la perte de son frère, Coligny reçut d'Allemagne un renfort de treize mille lansquenets, placés sous les ordres du duc de Deux-

Ponts. Parmi les auxiliaires allemands rangés sous les drapeaux de Coligny on remarquait le célèbre Guillaume de Nassau, qui devait plus tard affranchir les Pays-Bas de la domination espagnole. Le duc d'Albe, de son côté, promit aux catholiques deux mille hommes de pied et deux mille cinq cents chevaux. En ce moment l'armée du duc d'Anjou s'élevait à trente mille hommes; celle de Coligny était à peu près égale en nombre (juin 1569).

Les protestants avaient repris l'offensive; le 23 juin ils rencontrèrent les catholiques de la Roche-Abeille, en Limousin; ils furent vainqueurs, mais ils souillèrent leur triomphe par d'horribles cruautés. Le 3 juillet, Puy-Viand força du Lude, l'un des lieutenants du duc d'Anjou, de lever le siége de Niort; le 6, les calvinistes firent également lever le siége de la Charité. La guerre continuait dans le Quercy et dans le Béarn, et les protestants l'emportaient sur tous les points; dans le Poitou, les catholiques avaient l'avantage. Cependant les actes de violence et les représailles ne cessaient de se produire et d'attester la fureur avec laquelle les deux partis se vouaient à une extermination réciproque. A Orléans, deux cent quatre-vingts protestants avaient été massacrés par la multitude; dans la Normandie et en Bourgogne l'exercice public du culte calviniste avait provoqué des soulèvements, suivis de meurtre. Le récit de ces malheurs exaltait l'armée de Coligny et la disposait à de plus énergiques efforts pour reconquérir le Poitou. L'amiral aurait voulu marcher sur Paris, mais les nobles poitevins et les autres chefs protestants placés sous ses ordres le

conjurèrent d'attaquer d'abord la ville de Poitiers et de s'en rendre maître, avant de passer la Loire. Coligny ne s'y détermina qu'à regret; il avait coutume de dire que le siége des grandes villes *est le cimetière des armées.* Cependant il investit Poitiers, espérant que quelques assauts l'en rendraient maître en peu de jours; mais le duc de Guise, le fils du défenseur de Metz, se jeta dans la ville assiégée. Sa vigoureuse résistance et l'approche du duc d'Anjou forcèrent l'amiral à la retraite. Affaibli par les pertes qu'il avait éprouvées devant Poitiers, il mit tous ses soins à éviter un engagement général; mais les reîtres, qui depuis quelques mois ne touchaient plus de solde, demandèrent le combat à grands cris et entraînèrent l'armée au-devant des catholiques.

Les deux armées se rencontrèrent le 3 octobre à Montcontour. La position était désavantageuse pour les calvinistes, et l'amiral ne voulait pas livrer bataille; mais les auxiliaires, qui n'étaient pas payés, se mutinèrent; il fallut combattre : en une demi-heure le sort de la journée fut décidé. L'amiral se battit comme un soldat; il eut la mâchoire cassée d'un coup de pistolet. Étouffé par le sang qui sortait de sa plaie, il donnait des ordres, arrêtait les fuyards et les ramenait au combat; mais, malgré ses efforts, le champ de bataille et les bagages restèrent aux catholiques. Les représailles des cruautés de la Roche-l'Abeille furent terribles, et, de vingt-cinq mille calvinistes, cinq mille seulement se retirèrent avec l'amiral et les princes de Béarn et de Condé à Saint-Jean-d'Angély.

Vaincu par l'indiscipline de ses Allemands plus en-

core que par la valeur des troupes royales, Coligny, toujours plus redoutable après ses défaites, empêcha ses soldats de se rendre et d'abjurer leur croyance. Peu de jours après il tailla en pièces, en se dirigeant vers le Languedoc, les ennemis qui le poursuivaient avec négligence et sans concert entre les chefs; bientôt il traversa, en les dévastant, plusieurs provinces, parvint en Bourgogne, et du poste d'Arnay-le-Duc il menaça de nouveau la capitale : Cossé, qui cherchait à l'en chasser, laissa dans cette entreprise une partie de son armée. La Noue maintint la supériorité des huguenots dans la Saintonge, détruisit plusieurs corps catholiques dans des combats particuliers et se rendit maître du Luçon. Quoi qu'il en soit, ni le courage de Coligny ni le dévouement des autres chefs calvinistes n'auraient sauvé leur cause; mais des intrigues et des rivalités de cour vinrent à leur aide.

Charles IX, jaloux de son frère, le duc d'Anjou, s'était rendu à l'armée; sa présence paralysa les opérations au lieu d'étouffer les haines : Tavannes, aux dispositions duquel on devait les deux victoires précédentes, vit ses conseils mal reçus et se retira de l'armée. Tout le fruit de la bataille de Moncontour se borna donc à la prise de Niort et de Saint-Jean-d'Angély, achetée par des pertes énormes. Cependant des jalousies de commandement entre Dampierre, gouverneur du Languedoc, et Montluc, gouverneur de Guienne, facilitèrent les succès de Coligny dans ces deux provinces. Dans la nuit du 15 au 16 novembre, un parti protestant surprit la ville de Nîmes, s'en rendit maître et signala sa victoire par de nombreux massacres.

Dans les premiers jours de l'année suivante (1570) l'armée de Coligny établit ses quartiers d'hiver autour de Toulouse; au mois de février elle se dirigea sur Castres et soumit toutes les petites places du voisinage. Perpignan, Narbonne, Carcassonne résistèrent aux huguenots et se maintinrent sous les ordres du roi. Au mois d'avril Coligny se rendit à Nîmes, où il annonça à ses compagnons d'armes la résolution qu'il avait prise de se porter sur Paris. Toutefois, avant d'entreprendre une route longue et difficile, que protégeaient contre lui des corps d'armée et des garnisons énergiquement dévouées à la cause catholique, l'amiral crut devoir appeler à lui de nouveaux renforts et enlever au roi les provinces riveraines du Rhône.

L'armée protestante essuya quelques pertes dans le voisinage d'Avignon, où le pape entretenait un corps nombreux de bonnes troupes italiennes; elle fut bien accueillie, au contraire, par les calvinistes de Bagnols, du Pont-Saint-Esprit et d'Aubenas. Pour éviter de s'engager dans les montagnes du Vivarais elle passa sur la rive gauche du Rhône, et y fut rejointe par Montbrun et par la noblesse du Dauphiné, dans les rangs de laquelle on commençait à remarquer le jeune Lesdiguières. Repassant le Rhône au-dessous de Vienne, elle entra dans le Forez, et, le 28 mai 1570, elle s'empara de Saint-Étienne; bientôt après elle occupa le pont de Saint-Rambert, sur la Loire. Sa marche fut cependant interrompue par une grave maladie qui mit en danger les jours de Coligny. Tandis qu'elle campait dans le Forez, attendant avec inquiétude le rétablissement de son chef, les calvinistes con-

tinuaient la lutte dans l'Aunis et la Saintonge et remportaient de nombreux avantages sur les catholiques. Le 28 juin la ville de Fontenay tomba au pouvoir de La Noue; atteint d'une blessure fort sérieuse, ce hardi partisan fut remplacé dans son commandement par René de Rohan, parent de la reine de Navarre, et celui-ci se rendit maître des îles de la Saintonge, d'Oléron, de Brouages, de la tour de Méré et de Saintes. Peu de jours après il se disposa à mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angély.

Cependant la cour était lasse de la guerre; elle voyait avec terreur que, malgré les victoires de Jarnac et de Moncontour, les protestants se montraient plus en forces et plus redoutables que jamais. Depuis sept ou huit mois la reine-mère avait recommencé à négocier, sans toutefois ralentir les opérations militaires, et les négociateurs commençaient enfin à se mettre d'accord. Le roi d'Espagne ne vit pas sans déplaisir le gouvernement de Charles IX prêt à poser les armes et fit faire de vives remontrances par son ambassadeur; de son côté le pape Pie V sollicita énergiquement la reine-mère, le roi et le duc d'Anjou de continuer la guerre et de n'accorder à l'hérésie ni paix ni trêve. Leurs conseils ne furent point écoutés par la cour de France; la paix fut arrêtée le 8 août, à des conditions inespérées pour les huguenots. Deux traités furent signés, l'un public, l'autre secret. La convention publiée assurait aux calvinistes « pleine et entière liberté de conscience et de prêche, » selon les vieux édits, dans deux localités spéciales pour chaque gouvernement de province. Aucun synode ou

réunion huguenote ne pouvait se rassembler dans un rayon de dix lieues de Paris. Catholiques et protestants étaient également admis à toutes les charges lucratives et bénéfices du royaume. En cas de procès entre les partisans des deux religions, chaque partie avait la faculté de récuser jusqu'à six conseillers. Enfin, pour compléter ce système de garantie, on confiait aux protestants des places de sûreté qui pouvaient servir de ralliement en cas de guerre : c'étaient la Rochelle, qui leur permettait de recevoir les secours d'Angleterre ; Cognac et Montauban, qui les unissaient aux huguenots du Rouergue, du Béarn, de la Gascogne ; enfin la Charité, point central pour toutes les communications. Quant au traité secret, il était relatif à des stipulations de subsides, à des grâces privées, aux dons de fiefs pour les chefs huguenots. Charles IX s'engageait, en outre, à compter cent mille écus aux reîtres, afin de payer leur solde et d'activer leur départ. Ainsi la troisième guerre de religion se terminait en assurant aux calvinistes plus d'influence et plus de force que jamais dans le royaume.

Les catholiques de France et du dehors virent avec un profond déplaisir la paix de Saint-Germain, et, dans une missive adressée au cardinal de Lorraine, le pape Pie V en exhala sa vive douleur ; il y disait : « Notre très-cher fils, dès que nous fûmes assurés que la paix venoit d'être conclue entre notre très-cher fils en Jésus-Christ, le roi très-chrétien des François, et les hérétiques (si toutefois on peut appeler *paix* le traité par lequel des lois si infâmes et si perverses à la religion catholique ont été imposées à Sa Majesté

très-chrétienne par des hommes dépravés), notre âme fut saisie d'une vive douleur. Nous considérons cette paix comme ayant porté à la France un coup plus funeste que tous ceux qu'elle avoit soufferts pendant les années écoulées depuis qu'elle étoit agitée par les discordes intestines avec les hérétiques. » Or, tandis que le chef de l'Église universelle gémissait de la situation qui était faite aux calvinistes par une cour pusillanime et perfide, les princes protestants d'Allemagne adressaient leurs félicitations à la reine-mère et à Charles IX. Il existe aux archives de l'empire des lettres de Frédéric, comte palatin ; d'Auguste, électeur de Saxe ; de Georges-Frédéric, marquis de Brandebourg ; de Louis, duc de Wittemberg ; de Guillaume, Philippe et Georges, landgraves de Hesse ; d'Adolphe, duc de Holstein, et de Charles, marquis de Bade, qui établissaient, au point de vue des intérêts luthériens, l'importance de la paix pour le royaume de France, ainsi que pour le repos de l'Europe ; ces princes étrangers promettaient d'ailleurs d'y contribuer par leur neutralité la plus exacte. « L'édit de Votre Majesté; continuaient-ils, est pour la France ce que la transaction de Passaw a été pour la Germanie. » Ces paroles auraient pu suffire pour avertir les catholiques de France des trahisons de la cour ou de la lâcheté de leur gouvernement, et peut-être les protestants eux-mêmes, en obtenant des concessions si inespérées, et qui ressemblaient à une victoire, auraient-ils dû, à leur tour, se défier et craindre.

Il y eut un moment donné à la sécurité et aux fêtes. Les princes de la maison de Bourbon et Coligny re-

conduisirent jusqu'à Langres les reîtres allemands qui étaient venus combattre les catholiques; ils se retirèrent ensuite à la Rochelle, la place d'armes du calvinisme, et se montrèrent disposés au maintien de la paix. Le 23 octobre Charles IX épousa par procureur Élisabeth d'Autriche, deuxième fille de l'empereur Maximilien; peu de jours après il se rendit à Mézières, au-devant de sa jeune épouse, et reçut dans cette ville une députation des princes luthériens d'Allemagne. Le jeune prince de Condé épousa Marie de Clèves, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, élevée par Jeanne d'Albret dans la religion calviniste. Enfin le roi fit offrir à la reine de Navarre de donner au prince de Béarn sa sœur, Marguerite de France, qui n'avait qu'un an de plus que lui. Jeanne d'Albret, opiniâtrément dévouée aux intérêts calvinistes, accueillit ces ouvertures avec respect, mais sans empressement. Le roi désirant la voir vint jusqu'en Touraine, où elle se rendit avec les deux princes de Bourbon et l'amiral; celui-ci voulut, en signe de respect, se jeter aux pieds du roi; Charles l'en empêcha et lui dit en le retenant: « Je vous tiens, et vous ne me quitterez pas quand vous voudrez. Voici le jour le plus heureux de ma vie. » Le reste de la cour imita le bon accueil du roi. Charles IX mit le plus grand empressement à aplanir les difficultés qui pouvaient empêcher ou retarder l'union de sa sœur avec le prince de Béarn. Jeanne d'Albret se fiait peu à ces démonstrations amicales; elle soupçonnait un piége et se disait que les protestants avaient fait trop de mal à Charles IX et à Catherine pour rentrer si promptement en grâce. Surtout elle

voyait avec un étonnement qui ne lui laissait rien augurer de bon la faveur inattendue dont l'amiral Coligny jouissait auprès du roi de France. Plusieurs calvinistes partageaient ses inquiétudes et observaient avec soin les allures du roi. Des avis arrivaient de différents côtés à l'amiral, qui s'était retiré à son château de Châtillon-sur-Loing. Un de ses gentilshommes, nommé Langoiran, vint prendre congé de lui. « Pourquoi donc ? lui demanda Coligny. — Parce qu'on vous fait trop de caresses, répondit Langoiran, et que j'aime mieux me sauver avec les fous que périr avec les sages. » Mais Coligny avait confiance, et il disait quelquefois qu'il aimerait mieux « mourir que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux. » Pour le moment il était question de recruter une armée de tous les volontaires huguenots qui avaient pris part aux dernières agitations civiles et de les envoyer, sous les ordres de Coligny, faire la guerre au duc d'Albe, et soutenir, contre le lieutenant de Philippe II, la cause des protestants des Pays-Bas. Autoriser une semblable expédition, la favoriser, c'était nécessairement rompre avec le roi d'Espagne et attirer ses coups sur la France ; mais Coligny n'y regardait pas de si près.

Charles IX était parvenu à sa vingt et unième année (1571) et commençait à subir avec un déplaisir secret la domination de sa mère. Ce jeune roi, dont le nom se rattache à de si douloureuses calamités, était intelligent, courageux, ami des lettres, mais sujet à l'emportement et dominé par l'orgueil. Si sa mère, pour régner elle-même, n'eût pas travaillé à énerver cette

âme, à la dépraver par les abus des plaisirs, des jours de deuil et de honte auraient été épargnés à notre pays; mais Catherine avait soif de pouvoir et d'influence; elle tenait ses enfants sous le joug, et laissait volontiers Charles IX oublier dans les fatigues de la chasse qu'il était roi de France et qu'il rendrait compte à Dieu des devoirs de la couronne; surtout elle tenait à ce qu'il ne fût pas trop sincèrement catholique; elle ne voulait pas qu'il devînt un obstacle à sa politique cauteleuse, et, pour écarter son fils du sentier austère de la religion, elle avait à ses ordres une cour galante, peuplée de femmes sans mœurs, où la débauche cherchait à peine à se couvrir d'un vernis de politesse, et dont les écrits de Brantôme ne nous ont laissé qu'une trop fidèle image. Voilà le roi, voilà la cour que les catholiques voyaient à leur tête, et qui, peu soucieux de foi, de loyauté et de dévouement, ne cherchaient dans les puissances du trône que des instruments de plaisir ou d'orgueil. S'étonnera-t-on de la défiance du peuple et des prétentions des huguenots?

Ceux-ci, représentés dans les conseils du roi par les jeunes princes de la maison de Bourbon, surtout par l'amiral Coligny, voulaient substituer aux alliances catholiques de la France un nouveau système plus conforme aux intérêts de la propagande. Établir dans les Pays-Bas une république protestante, protégée par Coligny; livrer la Hollande aux Nassau; resserrer les liens entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre; l'isoler de la politique espagnole, c'était préparer la prépondérance des idées nouvelles dans le royaume

et entourer la France d'un cercle luthérien. C'est le grave danger dont l'éventualité faisait frémir Rome et Madrid, et tout ce qui, dans les rangs des catholiques, avait alors l'intelligence de la situation présente et le pressentiment de l'avenir. Cependant, à l'exception de quelques hommes perspicaces, le plus grand nombre se laissait alors éblouir par les fêtes. Le 6 mars 1571, le roi et sa jeune épouse firent leur entrée solennelle à Paris, après le mariage de Charles IX. « Et tout le long de la marche desdictes majestés l'on voyoit arcs de triomphe richement ornés ; à la porte Sainct-Denis par laquelle ladicte majesté entra, fut faict un avant-portail à la rustique, d'ouvrage toscan, dédié à l'antique source et première origine des roys de France, fertilité et grandeur d'iceluy royaume invincible, et plusieurs autres peintures et architectures ; mais ledict portail rustique estoit le plus grand qu'autre qu'on eust veu par ci-devant, et ressemblait tout à faict au naturel à cause des herbes, limaces et lézards entremeslés parmi, ce dont les spectateurs estoient en singulière admiration. La royne estoit dans une lictière descouverte, revestue par dedans et dehors d'une toile d'argent, et les mulets qui la traisnoient estoient aussi tout couverts de toile d'argent. Ladicte royne estoit habillée du sarrot d'hermine couvert de pierreries de très-grande, excellente et inestimable valeur, portant sur la teste une couronne d'or enrichie d'infinies perles et pierreries très-exquises, curieusement appliquées. Messieurs, frères du roy, estoient bien richement habillés et montés sur grands chevaux d'Espagne superbement enharnachés. Messieurs de la ville firent

plusieurs belles et notables harangues ; ils firent présent à la royne d'un buffet d'argent vermeil doré, ciselé, de grande valeur pour l'excellence de l'ouvrage et beauté des histoires dont il estoit orné. Puis le roy, messieurs ses frères et autres seigneurs furent au bal, qui estoit fort magnifique ; ensuite passèrent tous avec la royne en la salle prochaine, où estoit la collation, et cette collation estoit bien merveilleuse (1). » Parmi ceux qui assistaient à ces fêtes on remarquait l'ambassadeur d'Espagne, don François Alava, qui surveillait de près la cour et le gouvernement de Charles IX, et rendait soigneusement compte à Philippe II de tous les incidents et de tous les symptômes dont les catholiques pouvaient s'alarmer. Depuis plusieurs mois la correspondance signalait les progrès toujours croissants de l'influence protestante. « Il faut que Votre Majesté, mandait Alava au roi son maître, rompe sans délai avec la France, ou que Charles IX extermine les rebelles et l'hérésie (2). » Tantôt il se plaignait des déprédations que les *pirates* de la Rochelle exerçaient sur les côtes d'Espagne ; tantôt il annonçait que des ordres secrets étaient expédiés par la cour sur la frontière de la Picardie, afin que les fugitifs des Pays-Bas fussent admis sur le territoire français et traités avec égards : « Les victoires du duc d'Albe dans les provinces, ajoutait l'ambassadeur (3), n'inspirent aucune joie à cette cour ; elle ne fait aucune démonstration de réjouissance ; on la

(1) Registres de l'hôtel de ville de Paris, X, fol. 106 à 166.
(2) Archives de Simancas. Cot. B. 57.
(3) Id. Cot. B. 139.

croirait plutôt attristée. » Instruite du peu de bienveillance de don Alava, et craignant un témoin aussi hostile que perspicace, la cour de France demanda à plusieurs reprises au roi d'Espagne le rappel de cet ambassadeur.

Il est certain que le gouvernement de Charles IX suivait depuis la paix de Saint-Germain des errements inaccoutumés; il laissait aux calvinistes la direction des relations extérieures et leur donnait ample satisfaction au point de vue des intérêts féodaux de leurs chefs. Il y eut un édit interprétatif de la pacification, dont les dispositions furent toutes à l'avantage des possesseurs des fiefs; on accrut l'apanage de la duchesse de Ferrare, la protectrice avouée du parti huguenot; des concessions inattendues furent faites aux Châtillon, et le Gouvernement autorisa la cène et l'exercice du culte protestant dans plusieurs villes qui, aux termes des traités, ne devaient point avoir de prêche. L'attitude des bourgeois de Paris intimidait les protestants: le Gouvernement consentit au désarmement de cette élite du parti catholique. « Messieurs de la ville de Paris furent ouyr la messe aux Cordeliers, qui, depuis les derniers troubles, se disoit tous les premiers dimanches du mois pour les capitaines de la ville, et, icelle dite, les capitaines mandés en une chambre du couvent, Messieurs leur dirent que le roy ne désiroit plus qu'il se fist garde et les remercioit de ce soin (1). » Les catholiques s'indignaient de ces actes de défiance ou de faiblesse, et la multitude, qui ne comprenait rien aux ménagements de la politique, manifestait

(2) M. Capefigue. — Registres de l'hôtel de ville de Paris.

ses colères par des actes de violence et par des attroupements. Dans la Normandie et le Dauphiné il y eut des soulèvements populaires contre les protestants et les prêches, et le sang coula plus d'une fois. A Paris un incident raviva les haines. L'édit de pacification avait ordonné de faire disparaître les vestiges des guerres de religion. Or, deux ans auparavant, un riche marchand, nommé Gastines, avait été pendu, avec son frère, pour avoir permis aux calvinistes, ses coreligionnaires, de tenir des assemblées dans sa demeure et d'y exercer leur culte; ses biens avaient été confisqués, sa maison rasée, et sur l'emplacement qu'elle occupait, rue Saint-Denis, on avait élevé un monument expiatoire, qu'on appelait la croix Gastines. Le 9 décembre 1571, dans la nuit, malgré les réclamations des catholiques, cette croix fut enlevée par ordre du roi. Le jour étant venu, le peuple s'attroupa, se livra à des actes de colère, et pilla trois maisons appartenant au calviniste. Le prévôt des marchands, chargé de rétablir l'ordre matériel, se mit à la tête de la garde de police et dispersa les catholiques, en leur tuant deux ou trois hommes. Les catholiques comprimés par la force déposèrent leurs armes, mais leur irritation ne fit que s'accroître.

Et, tandis que la France se trouvait déchirée et humiliée, les bannières catholiques, qui sont celles de la civilisation et de la justice, se déployaient au dehors avec honneur, comme aux jours des croisades et du moyen âge.

Le sultan Sélim II menaçait la chrétienté tout entière à la tête des armées et des flottes ottomanes,

plus redoutables que jamais. L'île de Chypre, attaquée par ces barbares, venait d'être envahie, inondée de sang et couverte de ruines. Ni la France, ni l'Angleterre, ni l'Allemagne ne s'émurent pour les intérêts de l'Europe occidentale; seuls le pape Pie V, les Vénitiens et le roi d'Espagne unirent leurs forces contre les Turcs. Don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe II, commandait la flotte espagnole; Marc-Antonio Colonna avait sous ses ordres les galères du pape, et Sébastien Veniero celles des Vénitiens. La grande armée navale des catholiques, forte de deux cents galères et de beaucoup d'autres navires de guerre, rencontra, le 7 octobre 1571, dans les eaux de Lépante, la flotte des mahométans, bien supérieure par le nombre des marins et des vaisseaux, mais qui, fort inhabilement engagée dans le golfe, manquait d'espace pour se développer. Les chrétiens avaient arboré la croix au-dessus de leurs drapeaux, avec cette inscription fameuse : *Tu vaincras par ce signe!* L'amiral turc, le premier, rompit le silence par un coup de canon; don Juan y répondit par un autre; la bataille commença sur toute la ligne. Il était quatre heures après midi. Les chrétiens avaient le soleil, le vent et la fumée dans les yeux, ce qui donnait avantage aux Turcs. Peu à peu le soleil donna dans les yeux des infidèles; le vent, changé tout à coup, leur envoyait la fumée de l'artillerie. Vers quatre heures et demie, l'amiral turc s'élança entre le vaisseau amiral de don Juan et celui de Colonna, un autre pacha entre don Juan et l'amiral Veniero. On se battit avec acharnement, vaisseau contre vaisseau, à l'abordage, corps

à corps, pendant une heure entière ; enfin un boulet blessa l'amiral turc ; un soldat espagnol monté à l'abordage lui coupa la tête et la mit au bout d'une lance. La défaite des Turcs fut générale ; ils perdirent trente mille hommes, deux cent vingt-quatre vaisseaux, dont quatre-vingt-quatorze furent poussés contre la côte et brûlés ; ils ne purent sauver que quarante galères. Mais ils perdirent bien plus encore, c'est-à-dire la réputation d'être invincibles sur mer. Depuis cette époque mémorable, leur empire comme leur renommée ne cessa de tomber en décadence. Les chrétiens victorieux firent trois mille quatre cent soixante-huit prisonniers, et, pour surcroît de bonheur, ils rompirent les chaînes de quinze mille de leurs frères, alors réduits en esclavage. Ils eurent à regretter la perte de quinze galères et de huit mille braves, parmi lesquels l'amiral vénitien, qui mourut de ses blessures. Un soldat alors obscur, plus tard l'une des gloires littéraires de l'Espagne, Michel Cervantès, combattait à Lépante et eut le bras gauche emporté. Dans le butin se trouvèrent cent dix-sept gros canons et deux cent cinquante-six de moins fort calibre, des étoiles, des croissants, les étendards des pachas, les fanaux d'or, et bon nombre de pavillons de pourpre avec des inscriptions d'or et d'argent.

Pour rendre grâce à Dieu de cette victoire, le saint pape voulut que l'on célébrât la fête du Rosaire le premier dimanche d'octobre, et inséra dans les litanies de la sainte Vierge cette invocation : AUXILIUM CHRISTIANORUM, ORA PRO NOBIS ! *Secours des chrétiens, priez pour nous !* Les prisonniers détenus pour une dette

au-dessous de cent vingt ducats furent mis en liberté aux frais du trésor pontifical, et les Romains décernèrent les anciens honneurs du triomphe au commandant de la flotte pontificale.

Pendant que les catholiques acclamaient avec un légitime orgueil la victoire de Lépante, la politique de Charles IX continuait à se dessiner nettement dans le sens des intérêts calvinistes. D'une part ce prince, accordant toutes les apparences de la faveur à Coligny, persistait à méditer la levée d'une armée protestante, qui, recrutée en France et placée sous les ordres de l'amiral, aurait mission d'attaquer le duc d'Albe, de chasser les Espagnols de Flandre et d'enlever les Pays-Bas à Philippe II. Cette guerre faisait sans doute naître des scrupules dans l'âme du jeune roi, mais il y voyait, et c'était aussi la pensée de Coligny, un moyen commode de maintenir la paix à l'intérieur de la France en envoyant combattre au dehors les gentilshommes huguenots, dont l'humeur batailleuse, plus encore peut-être que les convictions calvinistes, poussait sans relâche aux aventures militaires, et qui ne pouvaient se résigner au repos. D'autre part le roi de France avait à cœur de se concilier l'Angleterre en déterminant la reine Élisabeth à épouser Henri de Valois, duc d'Anjou. Enfin, et c'était là surtout sa principale préoccupation, il n'épargnait aucun soin, aucune démarche pour hâter le mariage de sa sœur, Marguerite de Valois, avec Henri de Bourbon, prince de Béarn, héritier de la reine de Navarre, et qui, dans la dernière guerre, avait été proclamé généralissime de la ligue protestante. Évidemment ces projets avoués du roi avaient

tous pour but et devaient tous avoir pour résultat d'agrandir et d'accroître, aux dépens de la cause catholique, cette puissance des huguenots déjà si grande qu'à trois reprises différentes elle avait contraint le gouvernement du roi de subir ou d'implorer la paix. Ajoutons qu'à cette même époque le jeune Henri, duc de Guise, qui déjà portait dignement l'épée de son père, vivait loin de la cour et dans une sorte de disgrâce.

Coligny fut mandé à Paris et prit place au conseil. « Le roy lui confirma derechef tous ses estats et pensions, le voulut ouyr en secret et à part, et, choses de plus grande importance, montrant de se fier en lui de sa vie et de son royaume, comme il l'eust fait en son père propre (1). » Il serait trop long de consigner ici la liste des dons, pensions et priviléges dont Charles IX gratifia Coligny; il lui accorda, en outre, des chartes de sauvegarde et de protection royale, pour le cas où les fils du duc de Guise chercheraient à tirer vengeance de l'assassinat de leur père, crime dont Coligny n'avait jamais repoussé d'une manière satisfaisante la responsabilité ou la complicité. Enhardis par ces concessions, les huguenots présentèrent requête au roi « pour qu'il eust à payer la somme de quatre cent cinquante mille livres due aux reistres; interdire à tous juges de cognoistre ni de s'entremesler du fait de la levée des deniers sur ceux de la religion; faire vuider les garnisons ès-pays de Languedoc, Dauphiné et autres. » Ces réclamations, bien qu'exces-

(1) « L'admiral réintégré en ses estats et dignités, » 1571.

sives, furent admises par le conseil et firent la base d'un nouvel édit. Quant au mariage du prince de Béarn avec Marguerite, sœur de Charles IX, il était vivement blâmé par le pape Pie V, et la reine de Navarre elle-même ne s'y prêtait qu'à regret. L'opposition du pape n'inquiétait que médiocrement Charles IX, mais il n'en était pas de même de celle de Jeanne d'Albret; pour y mettre un terme, le jeune roi écrivit dans les termes les plus affectueux à « sa bonne tante » et la supplia de venir à Paris. Au mois de mars 1572 Jeanne d'Albret surmonta ses craintes et se détermina à faire ce voyage.

Jeanne d'Albret ne savait ni dissimuler ni fléchir. Cette princesse, dit d'Aubigné, « n'avoit de femme que le sexe; l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, elle avoit le cœur invincible aux adversités. » Elle ne put s'entendre avec Catherine, toujours perfide, toujours cauteleuse, et qui d'ailleurs, résistant à juste titre aux prétentions calvinistes de la reine de Navarre, ne voulait pas souffrir que sa fille Marguerite, pour épouser Henri de Bourbon, se résignât à abdiquer sa foi. Jeanne d'Albret retourna à la Rochelle, mais peu de mois après elle revint de nouveau à Paris. On était au commencement de juin. Le roi n'épargna aucun effort pour gagner entièrement la confiance de Jeanne. « Il l'appeloit, dit l'Estoile, sa grande tante, son tout, sa mieux aimée; il ne bougeoit jamais d'auprès d'elle, à l'entretenir avec tant d'honneur et de révérence que chacun en étoit étonné. » Mais le chroniqueur ajoute : « Le soir, en se retirant, le roy dit à la reine sa mère : « Madame

« que vous en semble? jouai-je pas bien mon rôlet? — « Oui, lui répondit-elle, fort bien, mais ce n'est rien qui « ne continue. — Laissez-moi faire seulement, dit le roy, « et vous verrez que je les mettrai au filet (1). » Ces derniers mots ont donné à penser que depuis plusieurs mois Charles IX, s'associant aux projets de vengeance sourdement nourris par sa mère, n'avait d'autre but, par ses concessions et ses flatteries, que d'endormir la vigilance des protestants, afin de pouvoir les réunir, les rassembler près de sa personne, et frapper un grand coup. La plupart des historiens modernes n'admettent pas cette interprétation trop générale et persistent à croire que Charles IX, dans ses rapports avec les protestants, était de bonne foi et ne cherchait nullement à tendre un piége à ses ennemis. C'est là un problème historique dont Charles IX a emporté le secret dans la tombe et qui ne sera jamais résolu d'une manière satisfaisante.

Il est certain qu'au moment où Charles IX semblait pencher du côté des calvinistes Catherine résolut de l'arrêter à tout prix sur cette pente; elle lui reprocha amèrement de se lier avec les hérétiques, lui rappela quel danger ses nouveaux amis lui avaient fait courir, et feignit d'avoir peur pour sa vie et pour celle du duc d'Anjou. « Donnez-moi, lui dit-elle, congé de m'en retourner à Florence; donnez à votre frère le temps de se sauver. » Puis elle introduisit auprès du roi quelques-uns de ses conseillers, qui lui répétèrent les propos de plusieurs chefs protestants, rendus

(1) L'Étoile, p. 72.

imprudents par leur faveur récente. Le jeune roi fut effrayé et promit de se tenir en garde contre l'amiral et les siens. La reine-mère expédia aussitôt un courrier aux Guises et à leurs alliés, qui revinrent à la cour.

Le 9 juin 1572, après six jours de maladie, Jeanne d'Albret mourut à Paris, et sa mort fut attribuée au poison par les chroniqueurs et nouvellistes du parti huguenot. On fit circuler à ce sujet des anecdotes plus ou moins vraisemblables. Ce qu'il y eut d'avéré, c'est que, le corps de la reine ayant été ouvert, par ordre de Charles IX, on constata que cette princesse était morte d'un abcès aux poumons. Henri de Bourbon, son fils, qui était en route pour Paris, ayant appris cette douloureuse nouvelle, prit le titre de roi de Navarre, sous lequel nous le désignerons maintenant.

La mort de Jeanne d'Albret ralentit un peu les préparatifs du mariage de son fils ; il fallut également attendre des dispenses de Rome, qui furent accordées par le nouveau pape Grégoire XIII ; enfin les noces furent renvoyées au mois d'août. Dans cet intervalle les avis ne manquèrent pas aux chefs du parti protestant. A plusieurs reprises Coligny fut averti de se défier des embûches que lui tendait la cour, mais l'amiral, ébloui des honneurs qu'on lui rendait, et tout préoccupé des préparatifs de la prochaine guerre de Flandre, méprisait les rapports qui lui parvenaient et riait volontiers de la défiance de ses coreligionnaires.

Le 18 août eut lieu la cérémonie du mariage projeté entre le roi de Navarre et Marguerite de Valois.

Ce ne fut qu'un simulacre d'union. Marguerite ne voulait point épouser Henri de Bourbon; soit attachement pour le duc de Guise, soit aversion pour l'hérésie, elle refusait de souscrire à l'union qu'on lui proposait avec le chef des huguenots. Elle ne signa pas le contrat de mariage; interpellée par le cardinal de Bourbon, qui célébrait la messe, elle s'abstint de répondre quand il lui demanda si elle acceptait le roi de Navarre pour époux; mais, Charles IX lui ayant poussé la tête, ce signe forcé passa pour un consentement, et on la déclara mariée. Ces circonstances devaient être ici consignées; elles contribueront à faire connaître pourquoi, plus tard, le mariage dont nous parlons fut déclaré nul par le chef de l'Église. Quant au roi de Navarre, il s'était abstenu de paraître à la messe, et le peuple l'avait remarqué avec déplaisir. Déjà ce jeune prince, en entrant à Paris, avait jugé nécessaire de se faire accompagner d'une troupe d'environ mille cavaliers, tous gentilshommes protestants, aux uniformes sévères, au visage sombre, et qui avaient défilé le sabre au poing, comme dans une ville conquise. Cet appareil avait profondément irrité la population catholique, et, depuis ce jour, en dépit des ordres sévères du roi, des rixes fréquentes s'étaient élevées entre le peuple de Paris et les huguenots de l'escorte du roi de Navarre. Une collision plus formidable ne devait pas tarder à se produire.

A la cour tout était pompes, et l'on ne cessait de célébrer par des danses et par des fêtes l'union des deux croyances, personnifiées dans les maisons de Valois et de Bourbon. Dans les appartements du roi

il y eut des mascarades et des ballets dont le sujet était emprunté à la mythologie; les réjouissances ordonnées par le corps municipal furent à peu près semblables, et toutefois, comme il s'agissait d'un combat allégorique représentant la conquête du Paradis, les deux cultes se trouvèrent en présence, avec leurs susceptibilités toujours en éveil. Au fond, les ressentiments les plus terribles fermentaient dans les masses, et le peuple, s'associant à son insu aux plans cachés de Catherine, se disait qu'au premier prétexte, au premier conflit, on se débarrasserait une fois pour toutes des huguenots. Depuis bientôt douze ans les guerres civiles et religieuses avaient été cause de tant de souffrances privées, de tant de calamités publiques, que les multitudes s'indignaient des ménagements du roi pour les sectaires, et que, ralliées en espérance au duc de Guise, n'attendant rien de bon ni de la reine ni de la cour, elles commençaient à ne compter que sur la force et sur l'épée pour défendre la vieille foi.

Ces dispositions du peuple plaisaient à Catherine, et la reine-mère, qui comptait bien se faire un instrument de la colère ou du fanatisme des masses, n'avait garde de les pacifier, ni de leur épargner des prétextes de crainte. D'un côté elle voyait avec une inquiétude mal dissimulée le jeune Charles IX s'affermir dans son émancipation royale et chercher dans l'alliance avec le parti protestant un point d'appui contre l'autorité tyrannique de sa mère; quelques mois encore et l'influence politique allait échapper à Catherine. D'un autre côté, la reine frémissait à la seule idée

de tomber sous le joug des Guises ; elle se disait qu'en mettant aux prises cette maison et les Châtillon, c'est-à-dire les exaltés des deux cause, elle les affaiblirait les uns par les autres, et resterait seule forte, seule en mesure de gouverner. Que lui importait la religion catholique? Elle laissait à Dieu le soin de défendre l'Église et d'accomplir les prophéties. Pour elle, dans le redoutable conflit qui se préparait, elle n'aspirait qu'à la réalisation d'une combinaison politique, savoir : tuer les Châtillon et les autres huguenots par la main des Guises; livrer les Guises et les chefs catholiques à la réaction protestante, et faire triompher, sur les débris des deux causes, l'autorité remise en ses mains et exercée par elle au nom du roi. Ses complices, elle les cherchait parmi les courtisans avides, dans les rangs de la féodalité princière, autour du trône et dans l'armée; ses instruments, elle comptait les rencontrer dans le peuple dévoué et ignorant. Quant au clergé, quant aux catholiques vraiment dignes de ce nom, elle leur faisait l'honneur de ne réclamer d'eux ni appui ni concours; elle sentait bien que nulle adhésion ne lui viendrait de ceux qui ont horreur de la trahison et du crime, en un mot, qu'elle tramait une œuvre d'égoïsme et de sang, et qu'elle n'avait point l'intention de servir la cause de l'Église. Il importe de bien établir et de bien reconnaître le caractère du grand attentat politique qui allait s'accomplir, et dont les auteurs voulaient se parer d'un prétexte religieux.

Un coup porté sans doute avant le signal faillit compromettre la réussite du complot. Le vendredi 22 août,

le roi étant allé jouer à la paume, l'amiral Coligny, qui l'avait accompagné, rentra chez lui vers onze heures du matin; comme il marchait lentement, lisant une requête qui lui avait été remise, on lui tira d'une fenêtre un coup d'arquebuse chargé à trois balles; il fut grièvement blessé au bras gauche et eut l'index de la main droite emporté. S'étant arrêté et ayant regardé d'où le coup était parti, il se borna à dire : « Voilà le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guise. » On enfonça la porte de la maison où s'était embusqué l'auteur du crime, mais ce sicaire, nommé Maurevel, avait déjà réussi à s'évader. Dès que le roi eut reçu avis de ce grave incident, il entra dans une extrême colère, jeta à terre sa raquette, et jura Dieu qu'il punirait le coupable, si haut qu'il fût placé. Après avoir ordonné d'arrêter le duc de Guise, qui, de son côté, se cacha, Charles IX se rendit auprès de l'amiral et lui promit de tirer une éclatante vengeance du guet-apens dirigé contre ce vieillard. « La douleur de la blessure est à vous, lui dit-il; l'injure et l'outrage sont faicts à moy. » L'amiral ajouta foi aux protestations du roi, qui, selon toute apparence, étaient sincères. Quoi qu'il en soit, une vive émotion se manifesta dans Paris; les huguenots se crurent pour la plupart exposés à la mort, et les conjurés, réunis autour de la reine-mère, se dirent que, le premier coup étant porté, il fallait se hâter de frapper les autres, si l'on ne voulait voir les calvinistes fuir Paris, se disperser dans les provinces, crier à la trahison, et reparaître plus dangereux et plus formidables que jamais. Cependant le consente-

ment du roi était nécessaire; on résolut de tout faire pour l'obtenir.

Charles IX avait prescrit l'arrestation du duc de Guise et en cela ses soupçons ne l'avaient point trompé; c'était bien lui qui avait fait agir le meurtrier Maurevel. Catherine de Médicis chargea Albert de Gondi, baron de Retz, que Charles aimait, de lui révéler la vérité. Retz lui apprit donc que c'était non-seulement le duc de Guise, mais la reine et son frère le duc d'Anjou qui avaient cru devoir agir ainsi contre un rebelle. Catherine survint à son tour, et démontra au roi que, l'affaire une fois faite, il fallait se décider pour les catholiques ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Les discours exaltés des calvinistes, que la blessure de l'amiral avait jetés dans le désespoir, achevèrent d'amener Charles IX où voulait le voir sa mère. Pardaillan dit au souper de la reine que, si le roi ne leur faisait justice, ils se la feraient eux-mêmes. Le seigneur de Piles osa le dire au roi lui-même. Catherine montra à son fils les catholiques déterminés à former une ligue s'ils ne pouvaient compter sur lui, et lui fit craindre de rester seul entre les deux partis, sans autorité dans son royaume. « La guerre est inévitable, disait Tavannes; il vaut mieux la gagner à Paris que de la mettre en doute en la campagne. » Charles, longtemps immobile et sombre, s'écria enfin que, puisqu'on trouvait bon de tuer l'amiral, il voulait qu'on tuât tous les huguenots de France, « afin qu'il n'en restât plus un pour le lui reprocher après. » Les chefs de la garde bourgeoise furent mandés au Louvre, et il fut convenu que l'on agirait de part et

d'autre pour sauver, disait-on, le roi et la France.

Il n'est que trop vrai que le peuple s'associait aux projets de la cour; non que les Parisiens aimassent la reine-mère et consentissent à verser une goutte de sang pour lui donner le pouvoir, mais parce qu'on leur faisait croire que les protestants étaient des incendiaires, des meurtriers, des gens conspirant de longue main pour détrôner le roi, livrer la France aux princes d'Allemagne et ruiner de fond en comble les églises. Tant d'attentats, tant de sacriléges, tant de massacres avaient été commis, depuis dix ans, par les sectaires, que la cour avait pu, tout à son aise, égarer l'opinion publique au point de persuader aux multitudes qu'il y aurait justice, patriotisme et dévouement religieux à mettre à mort tous les protestants. Nous avons vu de nos jours comme on trompe le peuple; en ces temps de passions violentes et de convictions aveuglées par l'ignorance, il était encore plus facile qu'aujourd'hui de lui faire accepter les plus étranges rumeurs et de pervertir la générosité de ses instincts. Une reine italienne et ses complices, la plupart italiens comme elle, s'entendaient à pareille œuvre. On raconte que Maurevel, l'assassin de Coligny, en s'enfuyant de Paris à toute bride, arrêtait parfois son cheval et disait au peuple : « C'est fait, bons bourgeois, nous n'avons plus d'amiral! » Et de joyeuses acclamations lui répondaient.

Les protestants n'étaient point admis aux conseils de la cour, mais l'exaltation populaire dont ils étaient témoins leur révélait une partie du danger. Coligny, sur son lit de souffrance, chargea l'un des siens

« d'aller vers le roi pour l'advertir de l'esmotion du peuple et luy demander qu'il luy plust octroyer quelques archers de sa garde pour demeurer à l'entrée de son logis; qu'il luy plust aussi permettre que des gentilshommes amis de l'admiral vinssent loger dans la rue où il demeuroit; item, qu'il permist qu'on mist des armes dans le logis dudict admiral. » Ces demandes furent en partie accueillies, en partie éludées.

L'heure fatale allait sonner. Le silence le plus absolu, le secret le plus inviolable fut gardé par Catherine et par ses complices; on fit entrer des armes et des troupes au Louvre, on introduisit quelques détachements dans Paris. Les préparatifs militaires furent confiés au maréchal de Tavannes, mais la haute direction du mouvement appartint au duc de Guise, et les ordres nécessaires pour l'exécution furent transmis à l'hôtel de ville. Le roi hésitait de nouveau, mais les conjurés n'épargnèrent rien pour mettre fin à ses incertitudes. Le samedi soir, 23 août, le duc de Guise se rendit auprès de Charron, président de la cour des aides, qui venait d'être nommé prévôt des marchands; de la part du roi il lui prescrivit de tenir prêts deux mille hommes des milices parisiennes, qui porteraient, pour se reconnaître, une manche de chemise sur leur bras gauche et une croix blanche à leur chapeau. En même temps les échevins donnèrent dans chaque rue l'ordre d'éclairer les fenêtres dès qu'on entendrait sonner la cloche du palais. De part et d'autre magistrats et bourgeois se comprenaient à demi-mot, et, sans connaître plus clairement l'ennemi qu'il fallait atteindre, on se tenait prêt à frapper.

A minuit la reine descendit dans l'appartement du roi, où de leur côté s'étaient rendus le duc d'Anjou, le duc de Guise, le duc de Nevers, Birague, Tavannes et le maréchal de Retz. Il fallut de nouveaux discours, de nouvelles exhortations pour déterminer Charles IX à maintenir ses ordres et à donner le signal. A la fin, vers une heure et demie du matin, le dimanche, fête de la Saint-Barthélemy, la cloche du palais fut mise en branle et la cloche de Saint-Germain l'Auxerrois fit également entendre un glas funèbre. Au bruit du tocsin le roi sortit de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquiétude. Sa mère et son frère l'accompagnaient. Un coup de pistolet se fit entendre. « Bien sais-je, dit depuis le duc d'Anjou, que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit qu'il offensa nos esprits et notre jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre. » Ils envoyèrent en toute hâte à Henri de Guise l'ordre de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui aurait suspendu tout le reste; mais le gentilhomme qu'ils dépêchèrent arriva trop tard. Telle fut, du moins, la version que les principaux coupables essayèrent plus tard d'accréditer comme pour laver leurs mains de la tache qu'y avait imprimée le meurtre; mais l'histoire n'accueille leurs explications qu'avec une juste défiance et leur laisse toute la responsabilité du crime.

Le meurtre de l'amiral de Coligny, qui devait être le prélude du massacre, avait été confié au duc Henri de Guise; celui-ci croyait, en tuant Coligny, venger

son père. Au nom du roi, les portes de la maison de l'amiral s'ouvrirent ; ceux qui les ouvraient furent poignardés ; la garde de l'amiral, surprise, s'enfuit. Trois colonels des troupes françaises, un Italien nommé Pétricini, un Allemand nommé Bême montèrent l'escalier qui conduisait à la chambre de l'aîné des Châtillon. Ils enfoncèrent la porte en criant tous ensemble : « A mort ! » Au bruit, l'amiral de Coligny avait compris ce qu'on lui voulait; il s'était levé, et, s'appuyant contre la muraille, il faisait ses prières. « Est-ce toi qui es Coligny ? lui dit Bême en se précipitant sur lui et en lui présentant la pointe de son épée. — C'est moi-même, » répondit-il tranquillement. Et il ajouta : « Jeune homme, tu devrais respecter mes cheveux blancs. » Sans lui répondre, Bême lui enfonça son épée dans le corps, la retira toute fumante et lui coupa le visage. Ceux qui l'avaient suivi voulurent frapper à leur tour, et le corps fut percé de mille coups. « C'en est fait ! cria Bême par la fenêtre. — Monsieur d'Angoulême ne le veut pas croire qu'il ne le voie à ses pieds, » répondit Henri de Guise. Le cadavre fut jeté par la fenêtre. Le bâtard d'Angoulême essuya le visage sanglant pour le reconnaître ; puis, ayant acquis la certitude que c'était bien là son ennemi, il eut l'indignité de frapper du pied les restes mutilés de l'amiral. Le lendemain la populace traîna le corps de Coligny dans les rues, lui fit subir les plus odieux outrages, s'en distribua les lambeaux, et suspendit le tronc aux fourches patibulaires de Montfaucon.

Plusieurs gentilshommes protestants qui s'étaient rendus dans la maison de Coligny pour veiller sur ses

jours furent inhumainement massacrés par les archers royaux et par des gens du peuple ; de ce nombre étaient Téligny, gendre de l'amiral, Pardaillan, Piles, et Bauvais, autrefois gouverneur du roi de Navarre. Les relations calvinistes disent que les meurtriers criaient : « Ce sont ceux qui nous ont voulu forcer, afin de tuer le roy après (1). » Ainsi, au début du massacre, on voulait faire croire à la population parisienne que l'on se bornait à protéger le roi et à punir des conspirateurs armés contre lui. D'après un pamphlet catholique, lu et publié à son de trompe dans les rues et dans les carrefours, on avertissait en ces mots le peuple de ce qui allait se passer : « Messires bourgeois et manants, tous les maudits huguenots ont fait conjuration contre la religion, le roy, la famille royale et MM. de Guise, pour se gouverner ainsi à la manière de Genève et en respublique. Dieu et la saincte Vierge ont permis que l'horrible conspiration fust découverte. La volonté du roy est qu'on extirpe cette maudite engeance, ces serpens contagieux, et, après avoir dissipé le venin de ces sectaires, on ne verra plus régner que les catholiques (2). » Bientôt La Rochefoucauld, Antoine de Clermont, La Chateigneraye, Lavardin et Soubise tombèrent l'un après l'autre sous le fer des meurtriers ou furent tués à coups d'arquebuse. Le célèbre Ramus, l'une des gloires du collége de France, ne fut pas épargné et périt de la main même de plusieurs de ceux

(1) *Relation* extraite des Mémoires de l'État de France sous Charles IX, tome Ier.

(2) « *Discours sur les causes de l'exécution faite en personnes de ceux qui avoient conjuré contre le roy et son Estat.* »

qu'il avait initiés à la science. Montaumar, Rouvray, fils du baron des Adrets, un ami du roi qui avait passé joyeusement avec lui la soirée, Pardaillan, La Force, dont le second fils contrefit le mort et resta tout un jour caché sous les cadavres de son père et de son frère aîné, furent égorgés après l'amiral, surpris pour la plupart dans leur lit. « Saignez ! criait Tavannes en parcourant les rues ; la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai. » Les maisons des huguenots avaient été marquées à la craie et désignées aux meurtriers. Les milices bourgeoises, chargées de concourir à l'horrible exécution, ne respectèrent pas même les demeures royales. On égorgeait les proscrits jusque dans les corridors du Louvre, jusque dans l'antichambre de Charles IX. La sœur de ce roi, la jeune Marguerite, reine de Navarre, s'était endormie ; elle fut réveillée par un homme poursuivi par des archers, et qui, déjà atteint de deux blessures, criait à haute voix : Navarre ! Navarre ! La nourrice ouvrit, et le fugitif, tout sanglant, se précipita sur le lit de la reine ; c'était Gaston de Lévis, sire de Léran. « Moy, dit la reine Marguerite dans ses Mémoires, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant toujours à travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme, et ne savois s'il venoit pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. » A la fin, cédant aux suppliques de la reine, le capitaine des gardes consentit à laisser la vie au malheureux huguenot.

Dès le matin, et tandis que la ville retentissait du

bruit des cloches, du cliquetis des armes, des cris des assassins et de la clameur des mourants, Charles IX manda devant lui le roi de Navarre et le prince de Condé, leur annonça que tout ce qu'ils voyaient avait été exécuté par son commandement; il ajouta qu'il avait été forcé de recourir à un si violent remède pour mettre fin aux guerres et aux séditions sans cesse renaissantes, et que c'était ainsi qu'il faisait périr ceux qu'il ne pouvait contraindre à obéir. En même temps il leur déclara qu'il avait sujet de les haïr mortellement tous deux, et qu'une occasion s'offrait à lui de se venger de ce qu'ils avaient osé se faire chefs d'une méchante et opiniâtre faction; toutefois, qu'il voulait bien faire sacrifice de ce ressentiment à l'alliance et au sang, pourvu qu'ils changeassent de vie et qu'ils embrassassent la religion catholique, parce qu'il n'était plus résolu d'en souffrir d'autre dans son royaume; qu'ils avisassent donc à lui témoigner leur obéissance sur ce point, autrement qu'ils se préparassent à subir le traitement que leurs amis et leurs serviteurs venaient d'endurer. Le roi de Navarre, entendant ces paroles prononcées d'une voix menaçante, et témoin de l'effroyable spectacle qu'il avait sous les yeux, répondit fort humblement et en tremblant qu'il priait Sa Majesté de laisser leur vie et leur conscience en repos, et que du reste ils étaient prêts de lui obéir en toutes choses; mais le prince de Condé répondit avec énergie que le roi ordonnerait comme il lui plairait de sa tête et de ses biens, qu'ils étaient en sa disposition, mais que pour sa religion il n'en devait rendre compte qu'à Dieu seul, duquel il en avait reçu la connais-

sance. Cette réponse réveilla toute la colère de Charles IX, et ce prince, s'adressant à Condé, l'appela plusieurs fois enragé séditieux, rebelle, fils d'un rebelle, et jura que, si dans trois jours il ne changeait de langage, il le ferait étrangler; puis, après avoir exhalé sa fureur par ses menaces, il commanda qu'on gardât soigneusement les deux princes et qu'on ne permît à personne d'approcher d'eux. Les massacres continuèrent; on égorgeait les protestants dans les cours du Louvre, aux abords du palais, dans les carrefours, dans les maisons, et l'on exerçait sur leurs cadavres les profanations indignes qui ajoutent un déshonneur de plus aux meurtres commis par la populace. Vers midi on remarqua dans le cimetière des Saints-Innocents une nouveauté étrange qui alluma de plus en plus la frénésie du peuple : une aubépine demi-sèche et dépouillée de ses feuilles ayant fleuri, la populace, sans rechercher si c'était, oui ou non, par le fait d'un stratagème, déclara que le Ciel approuvait d'une manière manifeste la destruction des huguenots. Les confréries se rendirent tambour battant au cimetière pour considérer le prétendu miracle, et le sang des proscrits coula plus abondamment encore. Un assez grand nombre de protestants s'étaient logés au faubourg Saint-Germain, qu'on appelait souvent la petite Genève, tant les opinions calvinistes y prévalaient. Laurent de Maugiron s'était chargé d'aller les massacrer; mais les mille hommes de garde bourgeoise qu'on lui avait promis pour cette expédition s'étaient dispersés dans la ville pour piller et égorger chacun dans leur quartier ceux de leurs voisins qu'ils soupçonnaient

d'hérésie. Quand il eut rassemblé d'autres soldats, les clefs qu'on lui avait données pour entrer dans le faubourg se trouvèrent n'être pas celles des portes. Pendant ces retards l'alarme s'était répandue ; le canon tirait; bientôt les protestants reconnurent les Suisses et les gardes-françaises qui traversaient la Seine pour venir à eux. Ils se rassemblèrent aussitôt en une seule troupe ; le vidame de Chartres, Montgommery, Jean de Rohan, Godefroi de Caumont, La Nocle et Ségur se mirent à leur tête ; ils sortirent du côté de Vaugirard, avec l'intention de se réfugier en Normandie. Le duc de Guise, qui en fut averti, se mit à leur poursuite ; mais, parvenu jusqu'à Montfort-l'Amaury sans pouvoir les atteindre, il revint à Paris pour chercher d'autres victimes (1).

Chose étrange, à l'exception de deux hommes qui vendirent chèrement leur vie, aucun des protestants ne songeait à résister ; ils se cachaient ou fuyaient ; mais nulle part ils ne se trouvaient réunis ou armés pour se défendre.

Au milieu de cette tempête populaire, les prisons étaient pleines de huguenots qui s'y étaient jetés comme dans un asile entre les bras de la justice, et quelques catholiques en avaient pris plusieurs à rançon ou les avaient cachés par pitié. Cependant les archers de la garde et les milices continuaient à massacrer les calvinistes désignés à leurs coups ; les capitaines se les faisaient amener, les mettaient à mort et les jetaient à la rivière. Les plus sanguinaires de ces assommeurs

(1) De Thou, l. LII, p. 591.

étaient « Tanchon, lieutenant du prévôt ; Pesou, boucher, et Croisier, tireur d'or, lesquels durant trois jours, se tenant à la vallée de Misère, recevoient ces misérables, et les conduisant sur des planches par où l'on alloit aux moulins, leur faisoient faire le saut dans l'eau, avec un coup de maillet sur la tête. Pesou, étant allé le mardi au Louvre, dit au roy qu'il en avoit fait sauter cent cinquante la nuit précédente, et l'on entendit souvent, depuis, Croisier qui se vantoit, montrant son bras, d'en avoir massacré quatre cents. » Ces fanfaronnades sanguinaires se produisent à la suite de chaque collision populaire ; vient plus tard le jour où leurs auteurs, en butte à l'indignation des gens honnêtes, désavouent d'odieuses vanteries et se prétendent étrangers au crime. Ce désaveu est un commencement d'expiation.

Le roi donna la vie à Antoine d'Aste-Grammont, à Jean de Durfort-Duras, à Joachim Rouand-Gamaches et à Bouchavannes, dont le dernier était infidèle au parti et les autres indifférents et sans attachement sinon à leur intérêt. Les Guises en sauvèrent plus d'une centaine, au nombre desquels étaient Jean de Saint-Chaumont, Saint-Romain, Cugy, Briquemaut le jeune ; ce qu'ils firent pour s'acquérir des amis et pour renvoyer au roi la responsabilité des massacres, en donnant à connaître que, pour eux, ils n'avaient eu d'autre intention que de venger leur querelle particulière sur l'amiral. D'Acier échappa par la recommandation du duc d'Uzès, son frère ; Jean de Fourny-du-Jonc, grâce à l'intervention de son oncle, premier aumônier de la reine-mère ; Bonaventure Goulard-

Beauvais, par l'intercession de Maugiron. Le marquis de Villars mit en sûreté les vicomtes de Paulin et de Montclar, moyennant la promesse qu'ils lui firent d'aller à la messe, et Bellièvre en sauva plusieurs.

Au milieu de ces actes de sang et de deuil, le fanatisme ne fut pas la seule passion qui arma les bras des meurtriers; bien des inimitiés se satisfirent, bien des haines privées cherchèrent à s'assouvir au milieu de ce tumulte ; des brigands profitèrent de la confusion pour s'enrichir, et il y eut des catholiques qui furent frappés. La richesse devint un crime; l'inimitié, un motif légitime de cruauté ; et le torrent de l'exemple entraîna dans les excès les plus incroyables des hommes faits pour donner aux autres des leçons d'honneur et de vertu. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus. Les pillards n'avaient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruits de leur brigandage, et ils étaient acceptés.

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étaient incapables d'égards. Brion, gouverneur du prince de Conti, vieillard octogénaire, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre les mains son jeune élève, comme une sauve-garde ; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts du prince, *qui mettait ses petites mains au-devant des coups*.

Entre tant de traits de barbarie, les historiens en ont conservé un de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siècle. Vezins, gentilhomme du Quercy, était depuis longtemps brouillé

avec un de ses voisins, nommé Regnier, calviniste, dont il avait plus d'une fois juré la mort. Tous deux se trouvaient à Paris, et Regnier tremblait que Vezins, profitant de la circonstance, ne satisfît, aux dépens de sa vie, la haine invétérée qu'il lui portait. Comme il était dans ces alarmes, on enfonce la porte de sa chambre, et Vezins entre, l'épée à la main, accompagné de deux soldats. *Suis-moi*, dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque. Celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort. Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte; sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Quercy dans son château. « Vous voilà en sûreté, lui dit-il. J'aurais pu « profiter de l'occasion pour me venger; mais entre « braves gens on doit partager le péril; c'est pour « cela que je vous ai sauvé. » Regnier ne répondit que par des protestations d'amitié et de reconnaissance. « Je vous laisse la liberté de m'aimer ou de me haïr, » lui dit le farouche Vezins; puis, sans attendre de nouvelles assurances de dévouement, il piqua des deux et revint à Paris.

Sur la foi de chroniques suspectes et de traditions plus mensongères encore on a longtemps accusé Charles IX d'avoir lui-même, posté à une fenêtre du Louvre, tiré avec une longue arquebuse sur les protestants qui fuyaient à l'autre rive de la Seine. Ce conte, accrédité par *la Henriade* (on sait ce que vaut un pareil témoignage), n'est plus accepté de nos jours par les écrivains sérieux. Le crime de Charles IX fut assez grand pour qu'on ne cherche pas à l'aggraver encore à l'aide de légendes imaginaires.

Déjà le roi s'épouvantait lui-même de l'attentat commis par ses ordres; il entreprit de modérer ou de suspendre la rage des meurtriers. Dans la journée du 24, un édit, signé de sa main, porta peine de mort contre ceux qui sortiraient de leurs maisons. « Le jour de Sainct-Barthélemy, environ midy, sur les remonstrances faictes au roi par le prévost des marchands et les eschevins que plusieurs, tant de la suite de Sa Majesté que princesses et seigneurs de la cour et gentilshommes, archers de la garde du corps et les soldats aussi de sa garde et suite, ensemble toutes sortes de gens et peuples mêlés parmi, et sous leur ombre, pilloient et saccageoient plusieurs maisons et tuoient plusieurs personnes par les rues, le roy leur commanda de monter à cheval avec toutes les forces de la ville pour les faire cesser, et d'y avoir l'œil jour et nuict. » Les échevins rendirent plusieurs ordonnances et mandements pour empêcher les troubles, pilleries, dérobbements et saccagements. Le même jour les quarteniers de Paris reçurent mandement pour faire poser les armes; ces ordres, consignés sur les registres de l'hôtel de ville, portaient en termes exprès : « Tous les bourgeois, manans et habitans de vostre quartier qui ont pris ce jourd'hui les armes, suivant le commandement du roy, qu'ils aient à les poser et mettre bas, et eux retirer modestement en leurs maisons, jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté en soit ordonné. » L'agitation avait pris des proportions si graves, la furie des multitudes était devenue telle que, nonobstant ces ordres royaux et municipaux, de nouveaux meurtres furent commis, de nouveaux crimes épouvantèrent la ville. Les jours

suivants, le mouvement se continua dans les provinces.

Redisons-le encore, afin que notre pensée soit bien comprise : le massacre de la Saint-Barthélemy fut un crime politique, dont nous ne chercherons pas à atténuer la honte. L'Église réprouve de telles vengeances, et, bien que le calvinisme fût une conspiration permanente contre la foi, la royauté et la patrie, il n'appartenait à personne de servir une cause sainte par la perfidie et l'extermination. La religion catholique n'a donc pas besoin d'être justifiée d'un attentat auquel elle demeura étrangère ; ce fut l'œuvre d'une femme artificieuse et d'une cour corrompue, qui mirent en jeu l'assassinat, et, pour dissimuler à leurs propres yeux leur crime, se placèrent sous l'abri d'intérêts sacrés qui n'ont rien à démêler avec le meurtre. On exalta des craintes vraies au fond, on irrita, on dénatura l'instinct religieux, pour en faire un instrument politique. Qui osera imputer à l'Église une exécution désavouée par elle ? Faudra-t-il proscrire l'amour de la patrie parce qu'on lui a fait produire les Vêpres siciliennes? anéantir la liberté parce qu'elle a enfanté, dans un moment de délire, les abominables scènes de septembre? Il vaut mieux condamner les assassins sous toutes les bannières, et s'écrier avec le célèbre Christophe de Thou : « Périsse ce jour funeste, *excidat illa dies !* »

Quant au nombre des victimes, il n'a jamais été connu d'une manière certaine, et les évaluations ont varié selon les historiens. Les martyrologes protestants affirment que plus de quinze mille hommes pé-

rirent, tant à Paris que dans les provinces, et les écrivains catholiques réduisent ce chiffre à deux mille et même à mille. Les récits calvinistes publiés à cette époque, et qui portent l'empreinte d'une exaltation bien naturelle, donnent l'état numérique et mentionnent avec soin le nom des morts; or ces récits ne désignent que sept cent quatre-vingt-six victimes. Nous croyons être dans la vérité, nous croyons même exagérer en portant à douze cents individus, de tout âge et de tout sexe, le nombre des protestants qui furent égorgés à Paris, et à environ huit cents ceux qui furent massacrés dans les provinces. En discutant ces chiffres nous ferons observer que nous avons comparé avec soin les sources et que nous nous abstenons de donner des nombres pris au hasard. Ajoutons qu'à nos yeux il n'y a là qu'un intérêt d'exactitude fort secondaire au point de vue de la moralité historique; le chiffre des victimes, qu'il soit plus ou moins grand, n'augmente ni ne diminue en rien à nos yeux l'horreur du crime; mais ce crime, ne cessons pas de le répéter, ne saurait demeurer comme une tache sur la religion trois fois sainte que nous nous faisons gloire de professer. Cette religion de mansuétude et de paix répudie la violence et l'injustice et condamne le crime partout où elle le rencontre. Catherine de Médicis, aidée de quelques complices, médita d'en finir avec ses ennemis à l'aide d'un vaste massacre qui rappelait les Vêpres siciliennes; aussi déterminée à dire la messe en français qu'en latin, pourvu qu'elle réussît à se maintenir au pouvoir, elle ne se sentait enflammée d'aucun zèle pour la vérité religieuse; elle ne se pas-

sionnait ni pour une croyance ni pour l'autre ; elle ne voulait que se venger de ses ennemis et garder en ses mains le gouvernement de la France. Elle n'obéit donc qu'à une pensée politique, et n'obtint la complicité du peuple qu'en faisant croire à des complots et à des dangers qui n'existaient pas.

Cet odieux coup d'État était-il prémédité? Les historiens qui en ont étudié l'origine, les effets et la cause, ne sont point d'accord pour résoudre ce problème. Nous pensons que, depuis quelques années, Catherine de Médicis et ses principaux affidés, alors surtout qu'ils se reconnaissaient impuissants à vaincre les calvinistes par les armes, avaient à plusieurs reprises songé à s'en défaire par une extermination générale ; mais ce sont là des idées et des combinaisons qui viennent plus aisément à l'esprit qu'elles ne sont réalisables, et nous croyons que Catherine avait bien souvent reculé devant les difficultés d'un massacre pour la réalisation duquel il fallait des conditions multiples, telles que la crédulité des chefs protestants, leur réunion sur un point déterminé, l'adhésion de l'armée et du peuple, et surtout la volonté du roi. Quant à Charles IX, jeune homme violent, irascible, mais faible et changeant, s'il ne pouvait pardonner aux huguenots d'avoir voulu le surprendre à Meaux, s'il se croyait en droit de prendre dans un piége ceux qui avaient usé envers lui de ruse et de perfidie, il ne pouvait s'accoutumer à l'idée d'un massacre organisé sur une large échelle, dont rien ne lui démontrait la nécessité, et qui, en le privant d'hommes intelligents et courageux, devait avoir pour résultat d'affaiblir la France et de désarmer

à moitié le royaume. Responsable au premier degré d'un pareil crime, il désirait pouvoir le commettre, comme on se laisse aller à un rêve, puis il chassait loin de lui cette pensée comme le plus dangereux et le plus impossible des expédients. Les historiens qui admettent de la part du roi et de sa mère cette longue et persévérante préméditation sont des écrivains étrangers ou des auteurs protestants; les uns connurent mal les circonstances du crime, les autres se sont laissés égarer par des préoccupations religieuses qui ne leur ont pas permis d'examiner la question de sang-froid. Il est certain que les personnages qui étaient dans le secret du coup d'État, et parmi eux le duc d'Anjou et Tavannes, s'accordent à dire que la résolution du massacre ne fut prise que peu de jours avant l'événement et ne fut définitivement arrêtée que la veille.

Quant à la question de savoir si, comme beaucoup d'historiens l'affirment, le massacre des protestants fut ordonné dans les provinces en vertu de prescriptions royales, et à la suite du massacre de Paris, un doute plus sérieux et plus grave s'élève encore, et toutefois la solution historique de cette difficulté nous semble possible. Après examen, nous nous rangeons sans hésitation du côté de ceux qui pensent que le gouvernement de Charles IX n'expédia dans le reste de la France aucun ordre enjoignant de suivre l'exemple de Paris et de mettre à mort les protestants. A cet égard on a mis en avant des autorités suspectes; on a cité des anecdotes qui ont pris place, dans *la Morale en action,* parmi les traits les plus illustres de

nos annales ; on a transcrit de prétendues lettres de gouverneurs de provinces dont l'authenticité est aujourd'hui contestée, au grand déplaisir des arragneurs de phrases à effet, à la grande confusion de l'auteur des notes de *la Henriade*. Avant tout la vérité ; l'intérêt et le drame viendront ensuite, si faire se peut. Ce qui est avéré, c'est qu'il existe aux archives des provinces deux messages adressés par le roi aux gouverneurs, à l'occasion des événements qui eurent lieu du 22 au 24 août 1572. La dépêche du 22 août avait pour objet d'instruire les provinces de la tentative d'assassinat dirigée contre l'amiral de Coligny ; le roi déplorait cet événement et ordonnait des mesures de précaution et de police destinées à en rechercher les auteurs. La seconde circulaire officielle porte la date du 24 août ; elle fut écrite au moment où la rivière était encore teinte de sang, et à l'heure où, par ordre du roi, les massacres venaient d'être un moment suspendus. « Ce jour mesme de dimanche, dit la chronique calviniste, le roy escrivit des lettres à ses ambassadeurs près les princes étrangers et aux gouverneurs des provinces et villes capitales du royaume, les avertissant que l'homicide de l'amiral, son très-cher et bien-aimé cousin, et des autres huguenots, n'avoit pas été fait de son consentement, ains du tout contre sa volonté ; que la maison de Guyse, ayant découvert que les parents et amis de l'amiral vouloient de sa blessure faire quelque haute vengeance, pour les anticiper avoyent assemblé des gentilshommes et des Parisiens leurs partisans, en tel nombre qu'ayant premièrement forcé la garde que le roy avoit donnée

à l'amiral, et estans entrés en son logis le samedi de nuict, ils l'avoient tué, luy et ses amis qu'ils avoient peu rencontrer, au très-grand regret du roy, de la royne sa mère et de ses frères, estans contraint de l'endurer, et, pour la crainte qu'il avoit de sa propre personne, se contenir dedans le Louvre, où il avoit avec luy son très-cher frère le roy de Navarre et son bien-aimé cousin le prince de Condé, qui jouyroient de pareille fortune que luy. Ce qu'il vouloit bien que tout le monde sceust et entendist le desplaisir qu'il avoit eu (1). » Suivaient les ordres les plus formels pour interdire les rassemblements armés, les collisions, les assemblées illicites, et tout ce qui pouvait être contraire à l'esprit de paix (2).

(1) *Le Réveille matin des Françoys et de leurs voisins,* composé par Eusèbe Philadelphe. — Édimbourg, avec permission, de l'imprimerie de Jacques James, 1574.

(2) Voici le texte de la dépêche royale :

« Lettres du Roy au gouverneur de Bourgongne, par lesquelles il charge ceux de Guise du meurtre commis en la personne de monsieur l'amiral et de la sédition advenue à Paris, et mande qu'il veut que l'édict de pacification soit entretenu.

« Mon cousin, vous avez entendu ce que je vous escrivis avant-hier de la blessure de mon cousin l'amiral, et comme j'estois après à faire tout ce qu'il m'estoit possible pour la vérification du faict et chastiment; à quoy il ne s'est rien oublié. Depuis il est advenu que ceux de la maison de Guise, et les autres seigneurs et gentils-hommes leurs adhérans, qui n'ont pas petite part en ceste ville, comme chacun sçait, ayant sceu certainement que les amis dudit amiral vouloyent poursuivre sur eux la vengeance de ceste blessure, pour les en soupçonner autheurs, à ceste cause et occasion se sont esmeus ceste nuict passée, si bien qu'entre les uns et les autres il s'est passé une bien grande et lamentable sédition. Ayant esté forcé le corps-de-garde qui avoit esté ordonné à l'entrée de la maison dudit amiral pour sa seureté, l'ont tué avec quelques gentils-hommes, comme il en a esté aussi massacré d'autres en plusieurs endroits de la ville; ce

En présence de ces circulaires, revêtues de la signature du roi et adressées aux ambassadeurs et aux gouverneurs, il est hors de doute, d'une part, que Charles IX avait sincèrement regretté, le 22 août, la tentative dirigée contre Coligny, et qu'il en avait voulu punir les auteurs; d'autre part, que, le 24 août, lorsque la fureur des meurtriers commençait à se ralentir, le

qui a esté mené avec telle furie que l'on n'y a peu apporter le remède tel que l'on eust peu désirer, ayant eu assez d'affaires à employer mes gardes et autres forces pour me tenir le plus fort en mon chasteau du Louvre, avec mes frères, pour après faire donner ordre par toute la ville à l'appaisement de la sédition, qui est de ceste heure amortie, la grâce à Dieu, estant advenue par la querelle particulière qui de longtemps est entre les deux maisons; de laquelle ayant toujours préveu qu'il succéderoit quelque mauvaise affaire, j'avoy ci-devant fait tout ce qu'il m'avoit esté possible pour l'appaiser, ainsi que chascun sçait, n'y ayant en cecy rien de la rupture de l'édit de pacification, lequel je veux au contraire estre entretenu autant que jamais, ainsi que je fais sçavoir par tous les endroits de mon royaume. Et d'autant qu'il est grandement à craindre que telle exécution ne soulève mes sujets les uns contre les autres, et ne se facent grands massacres par les villes de mon royaume, de quoy j'aurois un merveilleux regret, je vous prie de faire publier et entendre, par tous les lieux et endroits de vostre gouvernement, qu'un chacun ait à demeurer en repos et seureté en sa maison, ne prendre les armes et offenser l'un l'autre, sur peine de la vie, faisant observer et soigneusement garder nostre édit de pacification. A ces fins, et pour faire punir les contrevenans et courir sus à ceux qui voudroyent s'eslever et désobéir à nostre volonté, vous assembliez incontinent le plus de forces que vous pourrez, tant de vos amis que de mes ordonnances et autres, avertissant les capitaines des villes et chasteaux de vostre gouvernement de prendre garde à la seureté et conservation desdites places, de sorte qu'il n'en advienne faute, m'avertissant au plus tost de l'ordre que vous y aurez donné et comme toutes choses se passent en l'estendue de vostre gouvernement. Sur ce je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte garde.

« A Paris, ce 24 d'aoust 1572.

« *Signé* CHARLES.

« *Et au-dessous :* Brulard. »

roi, sa mère et les princes, qui, la veille encore, avaient préparé le crime, s'inquiétaient déjà des résultats que pouvait amener un attentat aussi grave, et se hâtaient de le désavouer, en en rejetant la responsabilité sur les Guises, en le représentant comme la conséquence imprévue d'une lutte suscitée entre les protestants et les catholiques par le coup d'arquebuse tiré sur l'amiral. Ces dépêches officielles, que nul ne peut révoquer en doute, et qui nous ont été conservées par l'histoire, suffisent pour établir que nul ordre général n'avait été expédié aux autorités civiles et militaires des provinces pour leur enjoindre de procéder sans délai à la mise à mort des protestants. Ainsi tombent comme dénuées de vraisemblance et de preuves les affirmations contraires, et même ces missives, ces réponses dont on a fait honneur à quelques lieutenants du roi dans les provinces, et dont il n'est nullement question dans les chroniques contemporaines de Charles IX. Quelques écrivains affirment, il est vrai, que, le 25 août, on expédia dans toutes les directions des *catholiques* chargés d'ordonner verbalement, au nom du roi, le massacre des calvinistes; mais aucune trace n'est demeurée, aux archives des provinces, de l'envoi ni du passage de ces commissaires, et rien ne vient à l'appui d'une assertion aussi énorme. Reconnaissons en cette circonstance qu'à la nouvelle des événements de Paris une émotion universelle saisit les esprits en France, et que les autorités ou les multitudes, ne prenant conseil que des entraînements du jour, agirent spontanément et selon la diversité des impulsions. Dans la plupart des villes et des provinces les catholiques se bornèrent,

à l'égard des protestants, à des mesures de précaution, à des actes vexatoires, à des emprisonnements arbitraires ; dans un petit nombre de villes, là surtout où, depuis l'origine des guerres civiles, de grands excès avaient été commis par les sectaires, on vit la populace, et parfois les magistrats, imiter avec une déplorable fidélité les attentats dont Paris venait d'être le théâtre. Le massacre des protestants s'accomplit avec d'horribles circonstances à Meaux, à Troyes, à Orléans, à Bourges, à Lyon, à Saumur, à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse, et dans plusieurs villes moins considérables, où la fureur des populations se déchaînait sans frein et avec impunité.

Tandis que Charles IX, après avoir vu de ses yeux l'accomplissement du crime, se hâtait de le désavouer, et cherchait d'avance à dégager sa responsabilité vis-à-vis de la France et des puissances étrangères, les Guises, ses auxiliaires et ses complices, s'indignaient de ce qu'ils appelaient la faiblesse du roi, et semblaient exiger avec audace que le gouvernement, au lieu de reculer devant les conséquences de la Saint-Barthélemy, les acceptât au contraire et eût le courage des meurtres commis par ses ordres. Charles IX hésita sans doute avant d'entrer dans cette voie et de se glorifier du sang versé ; mais bientôt, dominé par l'odieuse influence de Catherine, reconnaissant qu'entre les huguenots et lui il y avait désormais un abîme, s'abritant sous la puissance de ceux qui avaient préparé et exécuté le massacre, il changea d'attitude et prit la résolution d'approuver et de faire approuver à l'intérieur du royaume par les corps constitués, au dehors par les

souverains catholiques, le sanglant coup d'État de la Saint-Barthélemy. Catherine de Médicis se chargea d'instruire elle-même le roi d'Espagne de l'événement qui s'était accompli, et il ne lui fut pas difficile de le faire accepter de Philippe II comme une victoire remportée sur des ennemis communs. Quant au pape, l'ambassadeur de Charles IX remplit sa mission, qui était de dénaturer les faits, de représenter les épouvantables scènes du 24 août comme une lutte engagée, à Paris, par des conspirateurs et des rebelles, dont on avait immédiatement fait sévère justice. Ainsi trompée par de faux rapports, la cour de Rome crut que le roi et l'Église de France venaient, par une bataille, de se soustraire à une ruine certaine et de châtier les auteurs d'une conspiration ourdie contre la religion et la royauté; c'est ce qui explique pourquoi la Saint-Barthélemy fut célébrée à Rome comme une victoire. Mieux éclairé, le pape put apprécier plus tard ce qu'il fallait penser de ce lamentable événement.

Brantôme raconte que le souverain pontife Grégoire XIII, à la nouvelle de la Saint-Barthélemy, versa des larmes en disant : « Je pleure tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables. » Ces paroles indiquent suffisamment que la cour de Rome crut à l'existence d'un complot contre le roi et qu'elle n'entendait nullement approuver une mesure de vengeance destinée à envelopper dans une même proscription les innocents et les coupables. Le même Brantôme fait connaître qu'en Espagne Philippe II, après avoir lu la relation offi-

cielle du massacre, la transmit à l'amiral de Castille, qui en donna lecture à sa table, où était alors le jeune héritier du trône. « L'amiral de Coligny et ses partisans étaient-ils chrétiens? » demanda ce prince. « Sans doute, » répondit l'amiral de Castille. « Et comment se peut-il, reprit l'infant, que, puisqu'ils sont Français et chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes? » L'amiral répondit encore : « Doucement, monsieur le Duc; ne savez-vous pas que la guerre de France est la paix de l'Espagne? » Ainsi les familiers de Philippe II ne considéraient la Saint-Barthélemy qu'au point de vue des avantages politiques qu'en pouvait retirer l'Espagne. Ainsi nulle part les vrais catholiques n'approuvèrent un massacre dont les ennemis de notre auguste religion voudraient se faire un prétexte de calomnie et d'outrages.

Le 26 août, dominé par l'influence de la reine et du duc de Guise, le roi se détermina à prendre la responsabilité directe des événements de Paris. Il se rendit à Montfaucon et montra une joie odieuse à la vue des restes mutilés de Coligny alors suspendus au gibet; il autorisa de sa présence ou de son silence les meurtres qui furent de nouveau commis; puis il alla tenir lit de justice au parlement, dans la grand'salle. Toutes les chambres étaient réunies, sous la présidence de Christophe de Thou, premier président. « Je veux, « dit Charles IX, que tout le monde sache que les exé- « cutions qui ont été commises dans ces derniers jours « ne l'ont été que par mes ordres, afin d'empêcher « l'effet d'une détestable conspiration. » L'avocat général Guy du Faur dit au roi : « Sire, faut-il conserver

« votre desclaration en nos registres, pour la grande « mémoire? — C'est mon intention, » dit Charles IX. Les magistrats demandèrent que l'on mît fin aux massacres, et le roi reprit : « Je publierai un édict à « cette intention ; le parlement cognoistra désormais « des crimes, lesquels ne seront plus punis par pil- « lage et tuerie. » Soit conviction, soit lâcheté, le premier président de Thou, dans sa réponse, félicita le roi d'avoir échappé au prétendu complot et approuva la détermination sanguinaire que Charles IX avait prise. Peu de jours après, pour donner une sanction judiciaire à ce crime, le parlement mit en cause et jugea Briquemant et Cavagnes, deux calvinistes de marque qui avaient échappé au massacre. On traduisit avec eux en justice l'effigie de l'amiral. Briquemant et Cavagnes furent déclarés coupables de lèse-majesté et condamnés à être tenaillés, puis à être pendus. Ils subirent leur supplice, vers le soir, aux flambeaux, et Charles IX voulut être témoin de cet abominable spectacle. De son côté le peuple les chargea d'injures, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila indignement leurs cadavres. On traîna avec eux, sur la claie, l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y était dit que son effigie, portée de la Grève à Montfaucon, resterait dans l'endroit le plus élevé ; que ses armes seraient traînées à la queue des chevaux, par l'exécuteur de la haute justice, dans les principales villes du royaume. Injonction était faite de lacérer et briser ses portraits et ses statues, par-

tout où on en trouverait; de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il pût jamais être rétabli; de couper les arbres à quatre pieds de haut; de semer du sel sur la terre, et d'élever au milieu des ruines une colonne où l'arrêt serait gravé. Enfin tous ses biens furent confisqués, ses enfants déclarés roturiers et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnait une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemy, pour remercier Dieu d'avoir en ce jour préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques. Ce fut le dernier coup porté contre Coligny, et comme la dernière scène de cette sanglante tragédie.

Menacés de mort, le roi de Navarre, le prince de Condé, Marie de Clèves, princesse de Condé, et Françoise d'Orléans, princesse du sang royal, se déterminèrent à abjurer le calvinisme. Tous écrivirent au pape, dans les termes les plus humbles, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de Bourbon leur oncle. Le roi de Navarre fit plus : il ordonna dans ses États le rétablissement de la religion catholique et défendit l'exercice du culte réformé. Remarquons, avec la plupart des historiens, que les principaux auteurs des guerres de religion qui désolèrent la France au seizième siècle eurent une fin malheureuse; pour ne citer que les chefs les plus éminents, François de Guise fut assassiné, le maréchal de Saint-André fut assassiné, Louis de Bourbon fut assassiné, Gaspard de Châtillon, amiral de Coligny, fut assassiné; Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et Anne de Montmorency moururent des suites de leurs bles-

sures; le cardinal de Châtillon, frère de Coligny, et d'Andelot furent empoisonnés en Angleterre.

Sous le coup de la Saint-Barthélemy l'impression de terreur fut d'abord générale parmi les réformés; ils pensèrent qu'on allait les poursuivre à outrance, et qu'ils ne se relèveraient jamais du coup qu'on leur avait porté et de ceux qu'on leur préparait. Les uns essayèrent de sortir de France; les autres se sauvèrent dans les marais du Poitou et dans les défilés des Cévennes. Mais, lorsqu'ils virent la cour hésiter, et même reculer dans la carrière de sang où elle s'était jetée; lorsque, assassinés par ses ordres au mois d'août, ils la virent, au mois d'octobre, feindre de les prendre sous sa protection et parler de nouveau de réconciliation et de paix, ils jugèrent, à ce langage, que leurs ennemis ne se sentaient point assurés de leur triomphe, et, secouant la stupeur d'un premier effroi, tout entiers désormais à la fureur et à la vengeance, ils résolurent de reprendre les armes, et de chercher dans la révolte un asile que les traités ne pouvaient plus leur offrir. Charles IX ayant voulu rentrer dans les places de sûreté dont ils étaient en possession, ils refusèrent de les lui remettre, et se disposèrent à les défendre. Aussitôt la guerre se ralluma (1573). Au mois de février, le duc d'Anjou, frère de Charles IX, à la tête d'une armée de vingt-quatre mille hommes, assiégea la Rochelle. Cette place, où les femmes rivalisèrent de courage et de constance avec les hommes, soutint neuf grands assauts et une foule d'attaques particulières. Cependant, malgré leur bravoure, les assiégés auraient certainement succombé s'il y avait eu le moindre esprit de système dans

l'armée catholique; mais tout s'y faisait au hasard. On attaquait aujourd'hui d'un côté, le lendemain on se tournait de l'autre. L'officier comme le soldat ne connaissait ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations. Un assaut était ébruité bien avant l'exécution; chacun y courait pêle-mêle, non-seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général; de sorte qu'on perdait beaucoup de monde, surtout de jeunes gens de la première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, de la maison de Guise, qui était chargé du détail du siége, fut tué dès le commencement et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochellois eurent également la joie de voir tomber sous leurs coups Cosseins, un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étaient signalés à la Saint-Barthélemy.

Ce siége traînant en longueur, deux jeunes chefs catholiques, le duc d'Alençon, frère de Charles IX, et le vicomte Henri de Turenne, l'un et l'autre secrètement gagnés à la cause des huguenots, formèrent un complot dans le but de s'emparer d'une place forte, d'appeler à eux les calvinistes, de s'emparer de la flotte royale et de se joindre aux Rochellois. Le brave La Noue, qui, avec l'autorisation de Charles IX, s'était rendu à la Rochelle et organisait la résistance, tout en invitant les assiégés à se soumettre (situation aussi étrange que fausse), découvrit le plan des jeunes conspirateurs et le fit échouer. Peu de jours après, l'un des chefs calvinistes, Montgommery, ce même seigneur qui, dans un tournoi, avait mortellement blessé Henri II, amena d'Angleterre une flotte, trop peu

nombreuse pour se mesurer avec celle du roi, mais qui parvint à faire entrer des munitions dans la ville assiégée. L'indifférence du duc d'Anjou était une des causes qui prolongèrent indéfiniment le siége d'une ville défendue par si peu d'hommes. Le prince, d'abord si plein d'ardeur contre la Rochelle, ne semblait plus même se douter qu'il était à la tête de l'armée depuis qu'il s'agissait de le faire élire roi de Pologne. Il avait hâte de terminer cette guerre, à laquelle il ne donnait plus aucun soin. Dès le commencement du siége on avait offert aux Rochellois liberté de conscience et sûreté pour eux seuls; mais ils voulaient traiter au nom de tout le parti. Le roi, fatigué d'une lutte qui épuisait son trésor, diminuait son armée et semblait interminable, envoya l'ordre de faire la paix à quelque condition que ce fût. Elle se fit. Les Rochellois obtinrent le libre exercice de leur religion pour eux-mêmes et pour les habitants de Nîmes et de Montauban; personne ne serait inquiété au sujet de la religion, ni recherché pour ses promesses d'abjuration; tous ceux qui auraient pris les armes pour la cause de la religion seraient rétablis dans leurs biens et honneurs et reconnus fidèles sujets du roi. On essaya, à l'aide de quelques simulacres de soumission, de sauver la honte que cette capitulation (6 juillet 1573) imprimait aux armes de Charles IX, mais personne ne s'y laissa tromper.

Le siége de la Rochelle avait coûté aux catholiques quarante mille hommes et tant d'argent que le royaume se trouva plus épuisé par cette campagne de huit mois qu'il ne l'avait été par les dernières guerres. Les ha-

bitants de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étaient toujours flattés et ils avaient promesse que les Rochellois ne traiteraient pas sans eux; mais, se voyant abandonnés, ils ne perdirent point courage et luttèrent encore pendant deux mois, moins contre les troupes qui les environnaient que contre la faim. Excités par leurs ministres, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à leurs cuirs, aux vieux parchemins, qu'on faisait ramollir dans l'eau; aux grains de toute espèce; à la paille hachée; à des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue; enfin à la chair humaine. Cependant, après avoir enduré tant de souffrances, la population de Sancerre se vit réduite à capituler. Charles IX, maître de la ville, la fit démanteler; toutefois il consentit à épargner le peuple.

Le jour où Sancerre ouvrit ses portes, les ambassadeurs de Pologne vinrent annoncer au duc d'Anjou que leur pays l'avait élu roi : l'argent prodigué par Catherine de Médicis, les intrigues de Montluc avaient assuré ce trône au prince. Il partit à la fin de septembre pour en aller prendre possession. Malgré son incapacité réelle, des préjugés glorieux s'attachaient au vainqueur de Jarnac et de Moncontour; son départ affaiblit encore le parti royal.

La race des Jagellons s'était éteinte en 1572, avec le roi Sigismond-Auguste, et, l'année suivante, le trône de Pologne, déclaré électif, avait été offert par la diète

au duc d'Anjou, frère de Charles IX. Ce prince, qui s'était assez bravement conduit sur le champ de bataille, ne devait guère se montrer digne du choix d'un peuple libre et fier. Énervé par des plaisirs précoces, imbu de la corruption d'une cour presque italienne, il avait participé aux massacres de la Saint-Barthélemy, et les princes d'Allemagne n'avaient point applaudi à la résolution de la diète polonaise, qui plaçait cet homme efféminé et sanguinaire à la tête de la Pologne. Henri d'Anjou se mit en route pour le nord et arriva à Varsovie dans les premiers mois de l'année 1574. Là, selon l'expression du poëte, *il devint lâche roi d'intrépide guerrier,* et, demeurant au-dessous de ses devoirs et de sa renommée, il ne vit dans ses sujets que des demi-barbares, des espèces de sauvages, dont les coutumes, l'austérité, la généreuse franchise faisaient naître son aversion ou ses railleries.

Sur ces entrefaites, une cabale se formait en France autour du duc d'Alençon, le plus jeune des frères de Charles IX ; ce prince, vaniteux et médiocre, attirait à lui les mécontents de tous les partis, et les protestants, qui comptaient sur ses sympathies secrètes, se montraient disposés à favoriser ses prétentions à la direction de l'État. Parmi ceux qui s'associaient, plus ou moins secrètement, à la fortune du duc d'Alençon, on remarquait le roi de Navarre, le prince de Condé, l'un et l'autre retenus en otages à la cour de Charles IX, et, en outre, les Montmorency, que l'on avait tenus à l'écart depuis l'odieuse nuit du 24 août. Dans un ordre inférieur on signalait encore, comme partisans dévoués du jeune duc, l'Italien Coconnas et Joseph de Boni-

face, sieur de La Mole. Ils s'étaient adjoints un prétendu astrologue nommé Grandri, et avaient pris la dénomination de *politiques* ou de *malcontents*. Leurs entrevues avaient lieu tantôt chez Marguerite de Valois, femme du roi de Navarre, tantôt chez madame de Sauve, femme habituée de longue main aux intrigues de cœur et aux complots. La conjuration, qui avait pour but de placer au faîte du gouvernement le duc d'Alençon, se compliquait de relations adultères, de liaisons d'amour, et ces coupables plaisirs contribuaient à donner le change sur les intentions politiques des conjurés. Cependant la reine de Navarre était aussi peu fixée dans ses systèmes que son frère le duc d'Alençon ; aujourd'hui elle gardait un secret inviolable ; le lendemain, épouvantée, elle allait confier à sa mère que son mari, son cousin, le prince de Condé, et son frère, le duc d'Alençon, devaient quitter la cour, se livrer aux calvinistes et recommencer la guerre. Sur ces indications on les gardait à vue, et leurs mesures se trouvaient rompues. Mais ensuite, lorsque la reine-mère comptait le plus sur les avertissements de sa fille, celle-ci ne disait mot et laissait fortifier ces complots, qui ne se découvraient souvent que par l'éclat d'une exécution avortée. Ces intrigues aboutirent à une tentative connue dans l'histoire sous le nom d'*affaire des jours gras*, et qui échoua par le manque de hardiesse de quelques-uns de ceux qui l'avaient conçue ; il s'agissait d'enlever les princes de la cour, qui se tenait alors à Saint-Germain, et de les conduire dans quelques-unes des provinces où les calvinistes avaient des places fortes et des corps de troupes tout formés. Une

escorte sûre et déterminée pouvait suffire ; tout était convenu, lorsque l'escorte parut le jour du mardi gras : on ne l'attendait que quelques jours plus tard. L'alarme se répandit dans la cour à la nouvelle que des hommes armés parcouraient Saint-Germain. On pressait le duc d'Alençon de profiter de ce moment de confusion pour se retirer à Mantes ; il perdit le temps à délibérer. La Mole, voyant la tournure que prenait l'affaire, alla dévoiler le complot à la reine-mère ; l'ordre fut immédiatement donné de ramener la cour à Paris. La Mole et Coconnas furent arrêtés, les maréchaux de Cossé et de Montmorency mis à la Bastille ; Grandri, l'alchimiste, fut également emprisonné ; des gardes furent données au roi de Navarre et au duc d'Alençon ; quant au prince de Condé, déjà il s'était enfui en Allemagne avec Montmorency-Thoré et le vicomte Henri de Turenne, deux de ses complices. L'instruction fut immédiatement commencée. Pressé par sa mère, le duc d'Alençon avoua tout ce qu'on voulut avec la timidité d'un enfant, sans même demander, préalablement ni après, aucune grâce pour ceux qui avaient agi sous son nom et dans le dessein de l'obliger. Le roi de Navarre, qui connaissait son caractère, ne s'y trompa pas ; le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : *Notre homme dit tout*. Pour son propre compte, il se défendit comme d'un déshonneur des aveux humiliants qu'on voulait tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avait à son égard, et se plaignit surtout de l'espèce de captivité dans laquelle on le retenait, ajoutant que, quand il aurait cherché à s'en tirer, on n'avait

pas à s'en plaindre, et qu'il était disposé à le faire toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion. Cette fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on voulait sacrifier pour l'exemple. On s'abstint de mettre en cause les chefs du complot, et l'on s'en prit à deux instruments, à La Mole et à Coconnas, qui payèrent pour tous, et firent, soit pendant le procès, soit à la torture, tous les aveux qu'on exigea d'eux. Tous deux furent condamnés à avoir la tête tranchée. En allant au supplice, le comte de Coconnas dit à quelques courtisans : « Messieurs, vous voyez que les petits sont pris et que les grands demeurent, qui ont fait la faute. » C'est l'histoire de toutes les conjurations qui échouent.

Les remords, les emportements d'un caractère fougueux et les violents exercices de la chasse, auxquels Charles IX se livrait avec frénésie, minaient depuis longtemps la santé du jeune roi ; une horrible maladie le consumait ; il était fréquemment atteint de convulsions, d'accès de délire furieux, au milieu desquels le sang lui sortait par les pores, par le nez et par les oreilles. Des visions sanglantes l'effrayaient, et il entendait dans l'air des cris lamentables. Tandis qu'il s'éteignait ainsi, hors d'état de gouverner par lui-même son royaume, Catherine de Médicis exerçait de nouveau les pouvoirs souverains. Avertie du danger qui la menaçait par la découverte du dernier complot, la reine se hâta de prendre les mesures militaires que réclamait la circonstance ; active et habile, elle dirigea les opérations des troupes que Charles avait toujours tenues sur pied et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement

du maréchal de Matignon, un corps d'armée contre Montgommery, qui fut pris. Deux autres, commandés par les princes de Montpensier, inviolablement attachés à la reine-mère, avec des succès moins apparents, remplirent également leur objet : l'un tint en échec dans le Languedoc Damville, chef des mécontents; l'autre resserra dans la Saintonge les calvinistes, qui, sous la conduite de La Noue, menaçaient déjà les provinces voisines.

Cependant la maladie du roi s'aggravait dans une proportion rapide, et tous les symptômes du mal étrange qui le dévorait annonçaient que cette fièvre sanglante était autant l'effet du trouble de l'âme que de la mauvaise constitution du corps. L'infortuné Charles IX, dans les transports de son délire, avait cru voir sur une table de jeu des gouttes de sang qu'on ne pouvait effacer; les spectres des protestants égorgés lui apparaissaient la nuit en poussant des gémissements. La nourrice du jeune roi, présente à son agonie, rapporte qu'au milieu de douleurs aiguës il s'écriait : « Ah! ma nourrice, ma mie, ma nourrice! que de « sang et que de meurtres! Ah! que j'ai suivi un mé« chant conseil! O mon Dieu, pardonne-les-moi et me « fais miséricorde, s'il te plaist. Je ne sais où j'en « suis, tant ils me rendent perplexe et agité. Que de« viendra tout ceci? que ferai-je? Je suis perdu et je « le vois bien. » Le témoin qui raconte cette lugubre scène appartenait à la religion calviniste, et peut-être son impartialité doit-elle être suspectée. Il est certain que les huguenots, après avoir si longtemps adulé Charles IX, chargèrent sa mémoire d'une exécration

immense, inscrivant son nom sur la liste des Tibère, des Néron, des Dioclétien et de tous les Césars persécuteurs, et associant sa vie et son règne à la vie et au règne d'Hérode. Les exaltés catholiques, au contraire, cherchèrent à réhabiliter son nom et lui décernèrent de pompeux éloges dans leurs oraisons funèbres. Ces jugements contradictoires sont de tous les temps et doivent peu surprendre lorsqu'ils ont pour date celle des combats, des souffrances et des triomphes des partis. Au milieu de ces cruelles tortures d'une conscience déchirée, Charles IX mourut, sans postérité, le 30 mai 1574. Ses remords prouvent qu'il n'était pas familiarisé avec le crime, et que ceux qui se commirent sous son règne appartiennent tous à sa mère. Près d'expirer, il manda auprès de lui son beau-frère, Henri de Navarre, et Catherine, pour intimider ce prince, le fit passer par une galerie longue et étroite remplie d'hommes armés. Le roi le combla de caresses, lui recommanda sa femme, sa fille, et même son royaume; puis il vint à parler de l'affaire de La Mole. « Je sais, lui dit-il, que vous n'êtes pas du trouble qui est survenu. Si j'eusse voulu croire ce qu'on m'a dit de vous, vous ne seriez plus en vie. Ne vous fiez en... » Et le nom qu'il dit fut prononcé si bas qu'on ne put l'entendre. Peut-être nomma-t-il sa mère elle-même. Catherine l'entendit et interrompit le roi. « Monsieur, lui dit-elle, ne dites pas cela. — Madame, reprit Charles, je le dois dire et est vérité. »

Ainsi finit ce prince malheureux autant que coupable, et dont la mémoire restera toujours entachée des stigmates de la Saint-Barthélemy. Si les conseils

de sa mère n'eussent point égaré sa jeunesse, il se serait montré plus digne du trône, et son nom eût peut-être été inscrit sur la liste des bons rois. Il était sobre, courageux, vigilant, libéral, ami des lettres, et cultivait, dit-on, la poésie. On lui a attribué, mais à tort, des vers harmonieux et faciles, bien supérieurs à ceux des poëtes de son temps, sans en excepter Ronsard lui-même, auquel le prince aurait écrit :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes :
Mais, roi, je les reçois; poëte, tu les donnes.
Ton esprit, enflammé d'une céleste ardeur,
Éclate par lui-même, et moi par ma grandeur!

Nous ne faisons point à Charles IX un mérite de cette poésie inventée après coup; mais, en considérant la tombe de ce roi si tôt ouverte, en se rappelant ses remords et les piéges qui furent tendus à son inexpérience, il est permis peut-être de donner à son souvenir autant de pitié que d'opprobre.

TABLE.

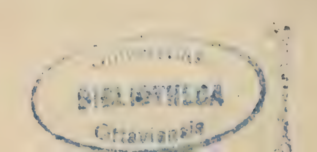
MONARCHIE FRANÇAISE.

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

BRANCHE DES VALOIS-ORLÉANS-ANGOULÊME.

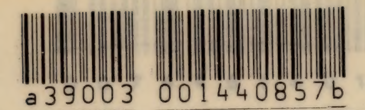
Pages.

FIN DE LA TABLE.


BIBLIOTHECA Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due


a39003 001440857b

DC 38 .G23 1855 V10
GABOURD, AMEDEE.
HISTOIRE DE FRANCE, DE

CE DC 0038
.G23 1855 V010
COO GABOURD, AME HISTOIRE D
ACC# 1326380

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 03 02 02 03 7